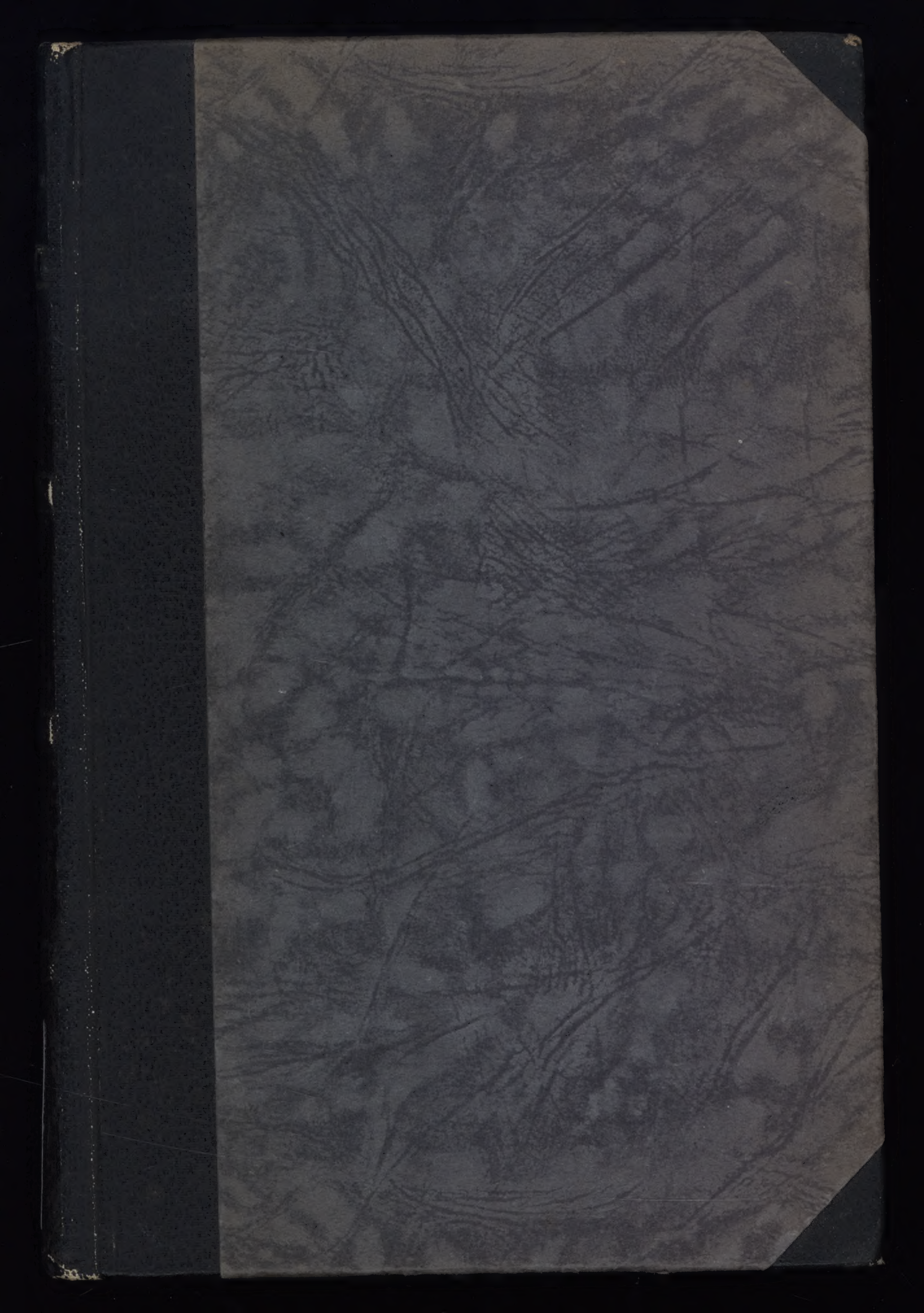


LE FOLK-LORE
DE FRANCE

TOME TROISIÈME

LA FAUNE ET LA FLORE

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

TRADITIONS POPULAIRES

Contes populaires de la Haute-Bretagne; *Contes des paysans et des pêcheurs; Contes des marins.* (Bibliothèque Charpentier). 3 in-18. Chaque volume 3 50

Contes des Landes et des Grèves. Rennes, H. Caillière, petit in-8° 5

Contes de terre et de mer. Charpentier, in-8° illustré (épuisé).

Littérature orale de la Haute-Bretagne. Maisonneuve, in-12 elzévir 5

Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne. Maisonneuve, 2 in-12 elzévir 10

Coutumes populaires de la Haute-Bretagne. Maisonneuve, in-12 elzévir 5

Petite légende dorée de la Haute-Bretagne. (Collection des Bibliophiles bretons), in-18, illustré 5

Légendes locales de la Haute-Bretagne, t. I. Le Monde physique; t. II. Le peuple et l'histoire. (Collection des Bibliophiles bretons), 2 in-18 7

Gargantua dans les traditions populaires. Maisonneuve, in-12 elzévir 5

Le Blason populaire de la France (en collaboration avec Henri Gaidoz). L. Cerf, in-18 .... 3 50

Contes des provinces de France. L. Cerf, in-18 .... 3 30

Littérature orale de l'Auvergne. Maisonneuve, in-12 elzévir.. 5

Légendes, croyances et superstitions de la Mer. (Bibliothèque Charpentier). 2 in-18 7

Le Folk-Lore des pêcheurs. Maisonneuve, in-12 elzévir....... 5

Les Coquillages de mer. Maisonneuve, in-12 elzévir.......... 3 50

Les Travaux publics et les Mines. Rothschild, in-8°, illustré.. 40

Légendes et curiosités des métiers. Flammarion, in-8°, illustré. 12

Le Folk-Lore de France, t. I. Le Ciel et la Terre. E. Guilmoto, in-8; t. II. La Mer et les Eaux douces. E. Guilmoto, in-8. . 16

POÉSIE ET THÉATRE

La Bretagne enchantée, poésies sur des thèmes populaires. Maisonneuve, in-12 elzévir 4

Les Paganismes champêtres (épuisé).

La Mer fleurie. Lemerre, in-18 3

La Veillée de Noël, pièce en un acte représentée à l'Odéon en 1899 et 1900. Maisonneuve et Stock, in-18 1

LE FOLK-LORE
DE FRANCE

PAR

PAUL SÉBILLOT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES TRADITIONS POPULAIRES
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

TOME TROISIÈME

LA FAUNE ET LA FLORE



LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE
E. GUILMOTO, ÉDITEUR
6, Rue de Mézières — PARIS

—

1906

AVANT-PROPOS

Les traditionnistes qui se sont occupés du monde animal ou du monde végétal ont, presque toujours, traité isolément chaque animal ou chaque plante, sans faire de rapprochements entre les traits qui sont communs à plusieurs de ceux qui font partie de la même grande division [1]. *J'ai pensé que dans un livre qui est, avant tout, une réunion par affinités de sujets ou d'épisodes d'éléments jusqu'ici très dispersés, il convenait d'adopter une méthode plus synthétique. Chacun des groupes généraux forme un chapitre spécial où les faits sont classés par analogies de croyances, de superstitions ou de légendes, au lieu d'être placés dans le dossier de chacun des individus qui le composent.*

Les divers chapitres sont conçus d'après un plan systématique ; il comprend d'abord les idées traditionnelles sur l'origine des êtres, les explications populaires de leurs particularités, les erreurs et les préjugés, les présages tirés de leurs rencontres, les rapports entre les hommes et les bêtes, et les personnages fantastiques qui empruntent la forme animale, ou plus rarement, la forme végétale. D'autres sections parlent du rôle des animaux ou des plantes dans la sorcellerie, la magie, la médecine, les coutumes et les jeux. Enfin chaque monographie se termine par une analyse des légendes de métamorphoses, des incarnations d'esprits de l'autre monde, des épisodes divers des contes proprement dits, qu'ils appartiennent à la série merveilleuse ou à la série comique.

Cette manière de procéder m'a conduit à ne faire usage de la linguistique et de la parémiologie que lorsqu'elles se lient intimement au folklore, et qu'elles servent, sans de longs commentaires, à expliquer certains traits. Ces deux parties occupent d'ailleurs une place prépondérante dans la FAUNE *et la* FLORE *de M. Eugène Rolland, dont les longues listes de noms et de proverbes sont de nature à satisfaire les esprits curieux.*

1. A. de Gubernatis. *Mythologie zoologique.* Londres, 1872, trad. française. Paris, 1874, 2 in-8 ; *Mythologie des plantes.* Paris, 1878-1882, 2 in-8. (Quelques parties contiennent pourtant des rapprochements) ; Eugène Rolland. *Faune populaire de la France*, 6 vol. in-8. Paris, 1879-1883 ; *Flore populaire de la France*, t. I-V, 1896-1904 ; Paul Sébillot. *Traditions de la Haute-Bretagne*, Paris, 1882, in-12 (t. II) ; Giuseppe Pitrè. *Usi costumi credenze e pregiudici del popolo siciliano.* Palerme, 1889, in-18 (t. III), p. 221-510 ; D. Cels Gomis. *Botanica popular.* Barcelone, 1891, in-12.

Bien que dans cet ouvrage je me sois surtout proposé, ainsi que je le disais dans la préface du premier volume, de dresser un tableau des idées populaires en France et dans les pays de langue française à l'aurore du vingtième siècle, je n'ai pas manqué de noter et de placer, à côté de ceux constatés à notre époque, les traits qui se rencontrent dans les anciens écrivains qui ont fait du folk-lore sans le savoir ; j'ai consulté non seulement les livres, assez rares antérieurement à 1801, dans lesquels ils se trouvent en quantités appréciables, mais aussi les œuvres de toutes sortes, même celles des conteurs, des fantaisistes et des poëtes. Ces lectures m'ont fourni plusieurs centaines de faits qu'il était intéressant de rapprocher de ceux qui ont été relevés depuis le commencement du XIXe siècle. Si l'on songe que la curiosité qui s'attache aux choses populaires est toute moderne, le nombre de celles qui sont parvenues jusqu'à nous sous la forme écrite, ne laisse pas d'être considérable, et l'on peut en conclure que la plupart de celles qui ont été recueillies de nos jours étaient courantes aux siècles passés.

25 décembre 1905.

LIVRE PREMIER

LA FAUNE

LA FAUNE ET LA FLORE

CHAPITRE PREMIER

LES MAMMIFÈRES SAUVAGES

§ 1. ORIGINES ET LÉGENDES

La légende de création dualiste qui, en Bretagne, plus rarement dans les autres pays de France, s'applique aux diverses particularités du monde physique, s'attache aussi à l'origine des mammifères sauvages. Plusieurs sont la réplique ridicule, laide ou malfaisante faite par le Diable à l'œuvre de Dieu. C'est ainsi qu'en Auvergne comme en Bretagne le singe est une imitation maladroite de l'homme, et dans le Puy-de-Dôme c'est la taupe. En Bretagne cette concurrence s'établit à propos de la création des mammifères. Lorsque le Tout-Puissant eut fait le mouton, le Diable fit le loup ; Dieu ayant fait le chien, le Diable fit le renard (Ille-et-Vilaine) ou le loup (pays de Tréguier). Quand Dieu eut créé le lièvre, le diable créa le lapin ou, suivant la version trécorroise, le putois [1].

Le *Roman de Renart* présente une conception assez voisine, avec cette différence que le rôle de Dieu est rempli par Adam et celui du Diable par Ève, et que la scène a lieu après la sortie de l'Eden.

Come Diex ot de paradis
Et Adam et Evain fors mis...
Pitié l'en prist, si lor dona
Une verge, si lor mostra
Quand il de riens mestier auroient,
De cele verge en mer feroient.
Adams tint la verge en sa main,
En mer feri devant Evain :
Sitost con en la mer feri,
Une brebiz fors en issi...
Ce dist Adam, dame, prenez
Ceste brebiz, si la gardez ;
Tant vos donra let et fromage
Assez i auront conpenage.
Eve en son cuer se porpensoit
Que s'ele une encor en avoit

1. Paul Sébillot. *Littérature orale de l'Auvergne*, p. 119, 118 ; G. Le Calvez, in *Rev. des Traditions populaires*, t. I, p. 202.

Plus bele estroit la conpaignie.
Elle a la verge tost saisie,
En la mer fiert moult roidement :
Un Leus en saut, la brebiz prent,
Grant aléure et granz galos
S'en va li Leus corant as bos.
Qant Eve vit qu'ele a perdue
Sa brebiz, s'ele n'a aiue,
Brait et crie forment, ha ! ha !
Adam la verge reprise a,
En la mer fiert par maltalent,
Un chien en saut hastivement.
Qant vit le Leu, si laisse corre
Por la brebiz qu'il vost rescorre.
Toutes les foiz q'Adens feri
En la mer, que beste en issi,
Cele beste si retenoient
Quele que iert si l'aprivoisoient,
Celes que Eve en fist issir
Ne pot-il onques retenir :
Sitost con de la mer issoient
Apres le leu au bois alloient.
Les Adam bien aprivoisoient
Les Evain assauvagissoient [1].

Un savant qui a étudié tout spécialement le *Roman de Renart*, dont il a donné une bonne édition critique, disait à propos de ce passage : on peut bien admettre que cette théorie de la création des animaux est tirée de la tradition populaire, qui n'est pas très respectueuse envers les femmes[2]. Quelques parallèles de cet épisode, recueillis de nos jours, viennent à l'appui de son hypothèse : dans un conte provençal, littéraire de forme, mais dont le fond semble traditionnel, le bon Dieu donne à Adam une verge d'osier, en lui disant que toutes les fois qu'il en frappera, dans une bonne intention, quelqu'un ou quelque chose, il en verra sortir un objet agréable ou utile ; mais il interdit à Eve de s'en servir. Celle-ci ayant voulu à toute force la prendre, Adam lui en cingle les épaules, et aussitôt se présente une belle brebis. Adam cache la baguette, mais sa femme parvient à la découvrir, frappe le sol, et il en sort un loup énorme, qui court après la brebis. Eve, épouvantée, crie au secours ; Adam prend la baguette, et dès qu'il la laisse tomber sur les épaules de sa femme, un gros chien s'élance, et tire la brebis des griffes du loup [3]. Lors d'un de ses voyages en Bretagne le bon Dieu,

1. *Le Roman de Renart*, éd. Martin, t. II, p. 336-337, v. 21 et suiv., branche XXIV.
2. Martin. *Observations sur le Roman de Renart*. Strasbourg et Paris, 1887, p. 96.
3. Roumanille. *Li conte prouvençau*, p. 1.-6. M. Frédéric Mistral, auquel j'avais demandé s'il connaissait dans les écrits provençaux du moyen âge ou dans la tradition contemporaine quelque parallèle de ce récit m'a répondu : Je ne sais pas où Roumanille a pris l'idée de son charmant conte, mais je ne l'ai jamais entendu dans le milieu populaire qui m'environne (lettre du 21 avril 1905) ; d'après M. Louis Lambert, l'auteur des *Contes du Languedoc*, ce conte est emprunté à la tradition populaire, sans qu'il puisse dire à quelle source Roumanille a puisé (lettre du 5 mai 1905).

pour remercier une vieille compatissante, lui emprunte son bâton, et quand il en a frappé la pierre du foyer, il en sort une vache. Après son départ, la femme, devenue ambitieuse, veut avoir une seconde vache, et elle imite le bon Dieu ; mais aussitôt un loup apparaît et étrangle la vache [1].

Deux récits d'Auvergne parlent des efforts du diable pour rivaliser avec l'œuvre divine ; comme toujours ils n'aboutissent qu'à une sorte de caricature. Après avoir créé l'homme, Dieu fut si content qu'il se tourna vers le Diable, et lui dit : « Fais-en autant ! » Le diable se mit à la besogne et travailla longtemps ; mais il ne réussit qu'à faire une taupe et à lui donner des pattes qui ressemblent à de petites mains. Lorsque Dieu eut tiré Adam du limon de la terre, le diable voulut l'imiter ; il prit aussi de l'argile, et, ayant modelé une forme humaine, il souffla dessus pour l'animer ; mais quand il lui eut communiqué la vie, on s'aperçut qu'au lieu d'un homme, il n'avait fait qu'un singe [2].

L'origine de ce quadrumane est rapportée d'une façon toute différente dans un conte wallon, et elle se rattache au vieux thème du rajeunissement par des procédés violents : un maréchal ayant vu le bon Dieu placer un vieillard sur l'enclume et en trois coups de marteau le transformer en un homme plein de jeunesse, veut rajeunir sa mère par le même moyen ; mais il n'arrive qu'à produire une bouillie informe. Il court après le bon Dieu, qui revient et déclare qu'il ne peut faire un être humain avec ce tas de chairs sanglantes. Il essaie cependant, et quand il l'a frappé avec le marteau, il en sort un singe, qui se met aussitôt à faire des grimaces [3].

D'autres légendes racontent que le plus redoutable des carnassiers est aussi postérieur à la création générale. D'après un récit du Morbihan, Dieu voyant que les bergers ne gardaient plus leurs moutons et les laissaient dévorer le blé, frappa du pied sur une motte de terre et en fit sortir un loup. Dans l'Yonne, c'est Jésus qui l'a créé pour défendre les choux du jardin de sa mère contre les chèvres qui venaient les brouter [4].

Quelques animaux doivent leur origine à des métamorphoses, et ils ont pour ancêtre un homme qui, ayant commis un acte coupable, a été condamné à perdre sa forme primitive pour en prendre une inférieure en beauté ou en force ; leur corps conserve quelque particularité qui rappelle leur ancien état, et qui a vraisemblablement contribué à l'éclosion des légendes explicatives. Plusieurs de celles que l'on raconte

1. F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, t. I, p. 4-5.
2. Paul Sébillot. *Litt. orale de l'Auvergne*, p. 118 et 119.
3. Aug. Gittée et Jules Lemoine. *Contes wallons*, p. 76-77.
4. Lucie Guillaume, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 56 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 126.

dans les pays où les ours existent encore ou se sont montrés autrefois, ont sans doute été inspirées par la faculté qu'ils possèdent de se tenir debout, et c'est d'ordinaire la grossièreté d'un homme qui motive sa punition. On sait que dans le langage populaire, ours est parfois synonyme de personnage bourru et mal appris. La plus ancienne version française a été recueillie en Lorraine vers la fin du XVIII[e] siècle : au temps où Dieu vivait sur la terre, un rustre caché dans un bois voulut lui faire peur et cria brusquement : « Oche ! » Dieu lui dit : « Tu seras comme tu l'as dit, un ours » (oche en patois) et c'est comme cela que les ours sont venus au monde. Un récit des Pyrénées rapporte que, lorsque Dieu passait, un homme se mit à grogner, et que Dieu le changea en ours, pour qu'il grogne à son aise[1]. On raconte en Béarn que Jésus-Christ rencontra un jour un paysan caché derrière une barrière : « Qui est là ? demanda-t-il. — Un ours, répliqua l'autre par manière de plaisanterie. — C'est bien, répondit Jésus ; tu as dit : Ours, ours tu seras[2]. » Un forgeron, fier de son art, frappa sur son enclume en présence de Notre-Seigneur, un fer rouge, dont il fit voler les éclats jusqu'à lui. Dieu lui dit : « Ours tu veux être, ours tu seras, et à tout arbre tu grimperas, hormis au hêtre. » A quoi l'insolent répliqua : « Eh bien ! je le déracinerai ! » Une tradition basque parle d'une sorte de métempsycose : pour punir un chasseur présomptueux, Dieu permit qu'il fut tué par un ours ; aussitôt l'âme de l'ours passa dans celle du chasseur, et réciproquement[3].

La forme quasi-humaine des pattes de la taupe et de la chauve-souris a suggéré des légendes qui les représentent aussi comme des personnages ayant éprouvé une métamorphose. On dit en Forez que Dieu, pour punir les fées qui s'étaient révoltées contre lui, les changea en *darbons* ou taupes, et les condamna à ne jamais voir le jour. C'est pour cela que les pattes de la taupe ressemblent à de petites mains[4] ; en Anjou ce sont les curés qui, jaloux de la puissance des fées, leur ont fait subir cette transformation[5] ; dans les Vosges, les bonnes dames ont disparu depuis que les prêtres récitent l'Evangile selon saint Jean ; elles demandèrent alors à être changées en taupes, et aujourd'hui on croit que les ravages commis par elles dans les potagers sont l'œuvre d'anciennes fées[6]. Celles qui habitaient le Puy de Préchonnet

1. E. Rolland. *Faune populaire*, t. I, p. 42, d'a. Oberlin. *Patois du Ban de la Roche* (1775), p. 240 ; et d'après E. Cordier. *Bull. de la Société Ramond*, 1867, p. 133.
2. Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 362.
3. E. Rolland. l. c. d'a. Cordier; *Variétés bibliographiques*, 1890, col. 271, d'a. le *Journal illustré* de Westermann, 1857, 2e cahier.
4. Gras. *Dict. du patois forézien*, p. 57.
5. Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, p. 171.
6. *Variétés bibliographiques*, 1890, col. 104, d'a. les Poésies pop. de la France,

devinrent chauves-souris lorsqu'elles eurent formé le vœu téméraire de voir leur jolie montagne s'élever à la hauteur du Puy-de-Dôme[1].

Un récit du pays de Tréguier raconte en quelles circonstances la chauve-souris se montra sur la terre, et pourquoi elle participe de la nature de l'oiseau et de celle des mammifères. Au temps jadis une souris vint demander l'hospitalité à une hirondelle qui avait bâti son nid dans une vieille cheminée et y couvait ses œufs ; celle-ci que son mari avait abandonnée y consentit, mais à la condition que, durant trois jours, la souris couverait à sa place. La souris accomplit sa tâche, puis elle partit. Voilà les petits éclos ; mais ils étaient couverts de poils au lieu de plumes, et ils avaient une tête et un corps de souris, avec des oreilles et des ailes crochues comme le diable. L'hirondelle en mourut de chagrin ; après ses funérailles, la reine des hirondelles fit enfermer les orphelins dans le cloître de Tréguier, et leur défendit, sous peine de vie, de jamais sortir à la lumière du soleil. Voilà pourquoi on ne voit jamais de chauve-souris pendant le jour[2].

Plusieurs particularités des animaux sont l'objet d'explications populaires qui, comme celles de l'origine du bec du lièvre, sont parfois assez plaisantes ; telle est cette petite fable béarnaise : un jour que la grenouille et le lièvre devisaient ensemble près d'une marnière, la bruine vint à tomber : « Vite, dit la grenouille, déchausse-toi, et fuis dans ton gîte ; moi je me sauve à l'abri ! » Et d'un coup elle est au fond de l'eau : « Quelle pécore ! dit le lièvre, elle se jette dans l'eau pour ne point se mouiller ! » Et il se mit à rire de telle façon que sa lèvre se fendit. On raconte en Ille-et-Vilaine que les lièvres, fâchés d'être mal vus de tout le monde, se rassemblèrent pour aller se noyer ; en arrivant sur les bords d'un étang, toutes les grenouilles se mirent à crier. « Il y a encore des bêtes qui nous craignent ! » se dirent les lièvres et ils rirent tant que leur gueule est restée fendue depuis[3]. Suivant un petit conte facétieux du pays wallon, au moment où un chasseur épaulait son fusil pour tirer un lièvre, une toute petite grenouille, éveillée brusquement, vint s'aplatir sur le nez de l'homme qui fit un saut en arrière et laissa retomber son fusil. Le lièvre fut pris d'un rire si violent que sa lèvre se fendit ; sa fente ne peut se fermer, parce que, chaque fois qu'il pense à cette aventure, il se met à rire de plus belle[4].

La petitesse de la queue de certains mammifères sauvages tient aussi à des circonstances légendaires. Lorsque Dieu eut créé le loup

1. Cohadon, in *Tablettes hist. de l'Auvergne*, t. II, p. 201.
2. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 120-121.
3. V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, 1876, p. 101 ; Rodolphe Le Chef, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 576 ; dans le pays messin le lièvre s'est aussi fendu la lèvre en riant de trop bon cœur de voir des grenouilles se jeter à l'eau à son approche. (E. Rolland. *Faune populaire*, t. I, p. 87).
4. O. Colson, ni *Wallonia*, t. I, p. 54.

pour forcer les pâtours à mieux garder leurs troupeaux, il avait une queue longue de plusieurs mètres, et les bergers l'enroulaient autour d'un arbre, de sorte qu'il ne pouvait plus se nourrir de la chair des moutons ; il se plaignit à Dieu, qui ramena sa queue à une longueur ordinaire[1]. Celle du lièvre est si courte, que l'on dit parfois populairement qu'il en est dépourvu ; dans le pays de messin, un de ses noms est *Caoué*, *Caouo*, c'est-à-dire celui qui n'a pas de queue. Voici, d'après les paysans nivernais, pourquoi il en a si peu : au moment où tous les animaux sortaient de l'arche, le mulet lui lança une ruade, et lui coupa la queue ; c'est en punition de cette méchanceté que le mulet ne se reproduit pas. On raconte dans la même région que le diable ayant percé l'arche avec un vilbrequin, Noé qui n'avait pas de cheville pour aveugler la voie d'eau, coupa la queue du lièvre et s'en servit pour boucher le trou à la hâte[2].

Les paysans de l'Yonne expliquent par des circonstances légendaires le préjugé, répandu en beaucoup de pays, suivant lequel les loups ont les côtes en long. Lorsqu'ils eurent été créés par Jésus pour défendre le jardin de sa mère contre les chèvres, ils ne s'en tinrent pas longtemps à ce rôle de garde-champêtre ; ils se mirent à dévorer les chèvres, puis les moutons, puis toutes les autres bêtes du voisinage. Marie ayant reçu des plaintes de tous côtés, manda les loups, les tança vertement, et pour les punir, les condamna, soit à porter un grelot, soit à se laisser *ereiner*. Les loups optèrent pour le premier moyen ; mais s'étant aperçus que les animaux, avertis par la clochette, fuyaient à leur approche, ils vinrent, mourant de faim, supplier la Vierge de leur appliquer l'autre peine. Celle-ci, touchée de compassion, changea leurs côtes de position en les mettant de travers en long, si bien que quand on saisit un loup par la queue, il ne peut se retourner pour mordre[3]. Dans le Morbihan, on dit que le loup a les reins brisés depuis que la Vierge le frappa de sa quenouille pour l'empêcher d'être trop malfaisant[4].

Voici, d'après un récit du Finistère, pourquoi la couleur du sanglier diffère de celle du cochon. Au temps où le bon Dieu et saint Pierre voyageaient sur terre, ils arrivèrent un soir chez une bonne femme, et lui confièrent une truie prête à mettre bas, en stipulant que la moitié de sa portée leur serait réservée. Le lendemain de leur départ la truie eut huit petits, et la vieille se dit qu'il lui serait facile de faire accroire aux voyageurs qu'elle en avait eu quatre seulement ;

1. Lucie Guillaume, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 56.
2. E. Rolland. *Faune populaire*, t. I, p. 80 ; Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 244-245.
3. C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 126.
4. Lucie Guillaume, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 56.

elle cacha les autres dans un four, et quand les saints revinrent, elle leur montra quatre petits ; mais le bon Dieu ayant dit à saint Pierre d'ouvrir le four, il en sortit quatre porcelets qui prirent le trot dans la direction du bois voisin ; comme ils s'étaient roulés dans la cendre chaude, leur soie était toute roussie, et c'est depuis ce temps que les sangliers ont le poil brun [1].

Une petite légende nivernaise attribue à un acte de piété filiale les travaux souterrains de la taupe. Il y avait une fois trois frères, le coucou, la carpe et la taupe, qui vivaient en bonne intelligence. Un jour leur père disparut, et ils se mirent tous les trois à sa recherche : « Moi, dit le coucou, je le chercherai dans les bois où il est peut-être pendu. — Moi, dans l'eau, dit la carpe ; je crains qu'il ne soit noyé. — Et moi, dit la taupe, je fouillerai la terre où il est peut-être inhumé. » Depuis ce temps, la taupe et la carpe continuent leur exploration [2].

§ 2. ERREURS ET PRÉJUGÉS

Jusqu'ici on n'a relevé qu'un assez petit nombre de faits traditionnels en relation avec le sexe, les amours ou la naissance des animaux sauvages. Un conteur du XVIe siècle rapporte incidemment un préjugé qui était peut-être fondé sur une légende apparentée à celles, encore populaires, qui expliquent par des épisodes du déluge les particularités physiques de certains animaux. Au cours d'une dispute sur la question de savoir s'il y avait dans l'arche deux bêtes de chaque espèce, l'un des personnages dit « qu'il n'y avoit qu'un lièvre, et que la femelle échappa à Noé et se perdit en l'eau, et pour cela que le mâle porte comme la femelle [3] ». On a recueilli en Anjou une variante de ce petit conte : Noé ayant coupé une patte à la hase pour boucher une voie d'eau, elle mourut de cette amputation, si bien qu'au sortir de l'arche, il ne restait plus que le lièvre ; pour lui permettre de perpétuer sa race, le Tout-Puissant lui accorda la faculté de mettre au monde un levraut femelle, qui est reconnaissable à l'étoile blanche qu'il porte sur la tête [4] ; certains chasseurs poitevins affirment que les lièvres mâles mettent bas au bout de sept ans, et suivant une superstition wallonne, les lièvres changent de sexe chaque année [5].

Le proverbe qui s'appliquait à un bâtard : « Il est comme le loup, il n'a jamais vu son père », et sous une forme plus courte : « Jamais loup ne vit son père [6] », se rattache à une croyance à laquelle les écrivains du

1. Jean Le Goffic, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 334.
2. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 26.
3. Bonaventure Des Periers. *Les contes et joyeux devis*, éd. Nodier, p. 248-249.
4. Comm. de M. C. Fraysse.
5. B. Souché. *Croyances*, etc., p. 30 ; J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 37.
6. Leroux. *Dictionnaire comique* ; Dr. Perron. *Proverbes de la Franche-Comté*,

moyen âge font plusieurs fois allusion dans des comparaisons satiriques entre la femme et la louve :

Tantost la chetive le laisse
Et prent un autre où moult s'abaisse :
Le vaillant homme arriere boute
Et prent le pire de la route,
Là norrit ses amours, et couve
Tout autresinc cum fait la Louve
Cui sa folie tant empire
Qu'el' prent des lous trestout le pire [1].

Aucunes femmes ressemblent à la louve qui eslit son amy le plus failly et le plus lait [2]. Pasquier rapporte, d'après Gaston Phœbus, que lorsque la louve est en chaleur, elle se trouve incontinent accompagnée du premier loup qui la rencontre ; celui qui la suit par un instinct de nature se met à suivre cestuy, et le tiers semblablement à la queue du second, tellement que de queue en queue, ils font une grande trainée de loup. Elle vague sans aucun arrêt, tant que finalement, eux tous las et recrus, elle commence à se reposer, ce que font semblablement tous les loups, et pendant qu'ils sont en un fort sommeil, elle s'adresse au pire de la troupe, qui est celui qui le premier a fait sa rencontre, et qui est lassé davantage ; quand elle a satisfait à son déduit, elle s'éloigne, et les autres, à leur réveil, étonnés de son absence, et reconnaissant au flair celui qui les a supplantés, tous d'un commun accord le dévorent. Cette superstition est encore, presque sous la même forme, populaire en Franche-Comté [3].

On dit en Normandie et en Lorraine que lorsqu'une louve met bas, elle donne aussi le jour à un chien. Quand ses petits ont grandi, elle les conduit au bord de l'eau, où elle reconnaît le chien à sa manière de boire, et, prise d'une haine furieuse pour ce fruit dégénéré de ses entrailles, elle le dévore sur-le-champ. Si un jeune chien échappe à l'exécution sommaire, et est recueilli par quelqu'un, il s'attache à son maître, mais il faut tout de même qu'il s'en méfie, car si par malheur il venait à tomber, l'animal, pris de la fureur du loup, se précipiterait sur lui [4]. En Wallonie, la chienne qui s'est accouplée avec un loup a dans sa portée un *Chin-leup*, que l'on reconnaît à ses instincts batailleurs et cruels, et qui finirait par étrangler son maître [5].

Plusieurs animaux passent pour être dépourvus d'un sens. Quelques-uns sont privés de la vue ; au XIIIe siècle on disait : « la taupe qui

1. *Le Roman de la Rose*, t. I, p. 258, éd. Francisque Michel.
2. *Le Livre du chevalier de la Tour Landry*, p. 130.
3. Etienne Pasquier. *Recherches de la France*, l. VII, ch. 14 ; Dr Perron, l. c.
4. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 218 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 166 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage Normand*, t. I, p. 264.
5. J. Defrécheux. *Vocabulaire de la Faune wallonne*, p. 65.

goute ne voit[1] » et plus tard cette opinion figurait, comme une sorte de lieu commun dans les œuvres des poètes[2]. Ce préjugé est encore très répandu en France ; dans l'Ouest, il est attesté par des dictons qui associent ce petit mammifère aux bêtes réputées les plus malfaisantes :

Si taupe voyait,
Si sourd entendait
Homme sur terre ne vivrait[3].

Dans la Gironde, les Landes et le Languedoc, elle n'a plus d'yeux, depuis qu'elle les a échangés avec le crapaud qui lui a donné sa queue ; dans les Landes, elle les a perdus parce que le crapaud a pissé dessus[4]. Au XVIe siècle la chauve-souris était, disait-on, « aveugle comme la taupe » ; cette croyance subsiste encore en Haute-Bretagne, dans la Beauce[5], etc., et le nom de *Logodennic dal*, petite souris aveugle, en breton de Tréguier, la constate[6]. Un dicton, qui semble provenir de l'Isère, parle d'un carnassier auquel manque l'odorat :

Si le loup sentait
Si l'anis (l'orvet) voyait,
Et si la chèvre avait des dents dessus,
Tout le monde serait perdu[7].

La taupe semble être la seule des bêtes sauvages à laquelle on accorde un sens particulièrement développé ; en compensation de sa cécité, elle possède une ouie d'une subtilité exceptionnelle : elle ot, dit le *Bestiaire d'amour*, si clerc que nus ne la puet sosprendre qu'ele ne l'aperçoive, pour tant que sons en isse[8]. Un proverbe normand : Il entend clair comme une taupe, y fait allusion, et on raconte aux environs de Dinan qu'il en est une qui, de son trou, situé à plusieurs kilomètres de la ville, entend et comprend tout ce qui s'y dit[9].

Les préjugés qui se rapportent à de prétendues anomalies physiques, sont rarement expliqués par des légendes comme celui qui attribue au loup des côtes placées en long (cf., p. 8). Au moyen

1. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 19.
2. Eustache Deschamps. *Œuvres*, éd. Soc. anc. textes, t. I, p. 159, 187.

Taupe te tien qui ne voit nullement...
Qui veult vivre paisiblement
Si ait gueule comme oliphant
Et com taupe les yeulx dehors.

3. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 122 ; *Mélusine*, t. I, col. 555 ; Jean Fleury. *Litt. orale de la Basse-Normandie*, p. 383 ; E. Rolland, *Faune pop.*, t. I, p. 56.
4. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 12 ; *Variétés bibliographiques*, t. I, col. 104 ; J.-F. Bladé. *Proverbes*, p. 106.
5. Aneau. *La description philosophale des oiseaux*, p. 28 ; Paul Sébillot, l. c., p. 95 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 275.
6. Comm. de M. Yves Sébillot.
7. E. Rolland, l. c., p. 152.
8. Richard de Fournival, l. c., p. 19.
9. Levallois, in *Bull. des Parlers normands*, 1899, p. 233 ; Comm. de Mme Lucie de V.-H.

âge on le croyait atteint d'une sorte d'ankylose naturelle : Il a le col si roit qu'il ne le puet flechir s'il ne torne tout son cors ensamble. On dit encore en Auvergne qu'il ne peut retourner la tête ni plier la colonne vertébrale pour regarder derrière lui[1]. Le blaireau passe pour avoir les pattes d'un côté plus longues que celles de l'autre ; c'est en raison de cette particularité que l'on croit en Poitou qu'il est obligé de marcher dans des ornières, en Hainaut de se placer dans les sillons pour être en état de courir[2]. On disait au XIIIe siècle que le loup courait la bouche ouverte, parce qu'il lui fallait faire de grands efforts et s'aider de ses pieds pour l'ouvrir lorsqu'elle était fermée. Les enfants du Doubs ont encore une idée assez voisine : ils croient que le loup-garou est un loup très redoutable, dont les dents supérieures sont accrochées aux inférieures, de telle sorte qu'il ne peut ouvrir la gueule qu'après avoir frappé vigoureusement son museau sur le sol. En Limousin, où l'on n'attribue pas cette particularité à ce carnassier, il lâche infailliblement prise quand il se trouve sur le chemin de la messe. Aux environs de Rennes on dit que sa gueule brille dans l'obscurité[3]. Voici un préjugé du XIIIe siècle qui paraît oublié : La taupe vit de pure terre, ne nule rien ne mengue se pure terre non[4].

Ainsi qu'on le verra dans plusieurs chapitres de ce volume, les paysans croient voir dans les ossements des bêtes ou dans diverses parties de leur corps, des objets qui sont en rapport avec le christianisme : ceux des Ardennes belges disent que certains os de la tête du sanglier offrent l'aspect d'une croix[5].

Les animaux du genre *Myoxus* dorment pendant toute la mauvaise saison, d'où leurs noms de *Rat dormant*, *Loir dormant*, *Dormant*, qui ont de nombreuses formes dialectales[6]. Un poëte du XVe siècle y faisait allusion en parlant des pauvres écoliers :

Pas ils ne dorment comme lerz
Qui trois mois sont sans resveiller[7].

1. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 8 ; Paul Sébillot. *Littérature orale de l'Auvergne*, p. 71. Dans le Doubs et aussi en Bretagne, on dit d'un mauvais ouvrier : il est comme le loup, il a les côtes en long. (Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 173).
2. B. Souché. *Croyances*, etc., p. 27 ; A. Harou. *Le Folklore de Godarville*, p. 16.
3. Gervasius de Tilbury. *Otia imperialia*, éd. Leibnitz, p. 1003 ; Roussey. *Glossaire du Bournois*, p. 197 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 230 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 113.
4. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 20.
5. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 152.
6. E. Rolland. *Faune populaire*, t. I, p. 37.
7. François Villon. *Grand Testament*, CXXIII.

Me rendant endormy d'une telle manière
Qu'un loir ne l'est point tant en sa sombre tanière (1612).

(Pierre Troterel. *Les Corrivaux*, acte III, sc. 3).

Les proverbes : Dormir comme un loir, ou paresseux comme un loir, se rattachent à ce sommeil prolongé. Dans le Centre, il passe pour dormir sept ans de suite, comme les Sept dormants de la légende; d'autres noms tels que *Sot* (sept) *doirmant* en pays wallon, *Sé* (sept) *dormant*, en Haute-Bretagne, se rattachent à la mesure de son sommeil, qui toutefois en ce dernier pays se borne à sept heures consécutives. C'est pendant le même espace de temps que le furet s'endort dans le terrier où il a sucé le sang du lapin [1].

Divers mammifères qui appartiennent à d'autres genres sont l'objet de croyances analogues : on dit en Haute-Bretagne que l'hermine dort tout l'hiver et le blaireau six mois entiers. On a cru longtemps que la taupe sommeillait pendant la saison froide, et c'est probablement à cette opinion erronée qu'elle doit le nom de *Dormioué,* qui lui est donné en Provence [2].

Les paysans de la Bigorre disent que l'ours s'endort dans son repaire, dont il a eu soin de garnir l'entrée avec des branches pour en écarter le froid ; lorsque vient la Chandeleur, il sort, inspecte le ciel, et si le temps est beau, il retourne à son gite : l'hiver s'allonge de quarante jours s'il ne pleut ni ne neige ce jour-là [3]. Grâce au proverbe, dont il existe de nombreuses variantes, et qui constate cette croyance [4], l'ours est le plus connu des animaux qui sont en relation avec cette fête ; mais on prétend en Limousin que le loup, si les mêmes conditions atmosphériques se présentent, ne quitte de quarante jours sa tanière ; en Lorraine, il y retourne pour six semaines [5]. D'après un dicton sans indication précise de provenance, si la loutre aperçoit son ombre ce même jour, elle rentre pour quarante jours dans son trou [6].

Pendant des périodes qui s'expriment aussi par des chiffres, le loup est impuissant à mal faire. En Berry on croit qu'il a pendant neuf jours la mâchoire libre, et qu'il peut manger ce qu'il rencontre, mais que pendant les neuf autres jours il lui est impossible de desserrer les dents

1. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 99 ; E. Rolland, l. c. d'a. Jaubert. *Gloss. du Centre* ; J. Defrécheux. *Vocab. de la Faune wallonne*, p. 221 ; Paul Sébillot, l. c.

2. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 98, 93 ; Cte de Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 838.

3. P. Rondou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 361. Au XVIe siècle on disait qu'il vivait tout l'hiver sans manger. (Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs populaires*, p. 257).

4. Il est sans doute plus ancien que le XVIIe siècle, où on le trouve dans le *Calendrier des bons laboureurs* pour 1618, sous cette forme :

> Si fait beau et luit Chandelours
> Six semaines se cache l'ours.

(Leroux de Lincy. *Le livre des proverbes français*, t. I, p. 96-97).

5. M. M. Gorse. *Au bas pays de Limousin*, p. 231 ; Lucien Adam. *Les patois lorrains*, p. 386.

6. E. Rolland. *Faune populaire*, t. I, p. 55.

et qu'il est condamné à un long jeûne. Quelques bergères de ce pays disent qu'il vit neuf jours de chair, neuf jours de sang, neuf jours d'air et neuf jours d'eau, et qu'il n'est à craindre que pendant les dix-huit jours où il se nourrit de chair et de sang[1]. Dans les Côtes-du-Nord, il vit trois mois sur la chair, trois mois sur le sang, trois mois sur l'herbe, trois mois sur le vent[2]. Au XV[e] siècle, on précisait cette dernière époque que l'on plaçait

Sur le Noël, morte saison,
Lorsque les loups vivent de vent[3].

Quelques-uns des mammifères sauvages, ordinairement de petite taille, sont détestés, et par suite souvent molestés, tantôt à cause de leur prétendue laideur, tantôt à cause des méfaits dont on les accuse, et qui parfois sont imaginaires, ou tout au moins très exagérés. Le hérisson qui a eu à diverses reprises ses accusateurs et ses défenseurs[4], est pour le peuple un carnassier redoutable ; dans la Marne on prétend qu'il mange les petits enfants dans leur berceau ; en Haute-Bretagne qu'il dévore les canards ; dans le Vivarais, les poules[5]. D'autres espèces sont tout aussi malfaisantes. On disait autrefois en Alsace que les chauves-souris mangeaient le lard des porcs sur le dos de ces animaux vivants ; dans le pays de Liège, on les accuse de sucer le sang des personnes endormies. La morsure de la musaraigne est particulièrement dangereuse : celle qu'elle a faite au pied du cheval passe en Wallonie pour incurable ; en Eure-et-Loir, elle est la cause d'un certain endurcissement du pis des vaches[6] ; au XVIII[e] siècle, on croyait en Bretagne que la morsure de la belette était venimeuse et qu'elle faisait périr le bétail[7].

On attribue à la chauve-souris, peut-être en raison de son apparence fantastique, une foule de nuisances. On disait au XVI[e] siècle que son urine pouvait rendre aveugle, et ce préjugé a été relevé en Lauraguais[8] ; elle a surtout une fâcheuse influence sur les cheveux : à Valenciennes elle peut amener leur chute en les mouillant, et l'on dit en proverbe

1. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 129.
2. Paul Sébillot, *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 108.
3. François Villon. *Petit Testament*, II.
4. Cf. L. Duval. *Du rôle des croyances populaires dans la protection des animaux* ; *Le Temps* (1904, articles de M. Couteaux).
5. E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 173 ; Paul Sébillot, t. II, p. 97 ; L. Duval, l. c., p. 90.
6. E. Rolland, l. c. d'a. Gérard. *Les Mammifères de l'Alsace*, p. 6 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 371 ; *Variétés bibliographiques*, t. II, col. 274. D'après une croyance de la Haute-Bretagne, si la musaraigne passe par un sentier où se trouve un homme, elle crève aussitôt (Paul Sébillot. *Traditions de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 113).
7. Dom Le Pelletier. *Dict. de la langue bretonne*, 1752.
8. L. Joubert. *Seconde partie des erreurs populaires*, 1580, p. 184 ; P. Fagot. *Le Folk-Lore du Lauraguais*, p. 315.

en Hainaut d'une personne chauve que les chauves-souris lui ont pissé sur le crâne ; en Lorraine, si en volant le soir cette bête fait ses excréments sur la tête nue d'un enfant, il ne tardera pas à avoir la teigne ; en Alsace, pour se garer de ce danger ou de la calvitie, les enfants qui se trouvent sans coiffure s'empressent de se couvrir la tête avec les deux mains quand une chauve-souris vole autour d'eux. A Lille, on s'imagine que ces vespertiliens cherchent à s'accrocher dans la chevelure des hommes et des femmes ; en Haute-Bretagne, comme en Wallonie, si l'un d'eux y a réussi, on est obligé, pour l'ôter, de couper les cheveux de sa victime[1].

On croit aussi que le simple attouchement amène des inconvénients ou des maladies : en Beauce celui qu'une chauve-souris heurte à la figure devient aveugle. En Poitou si une belette passe sur le dos d'une personne ou d'un animal, ils ne pourront se relever, ou tout au moins ils éprouveront une déviation de la colonne vertébrale. En Franche-Comté, elle paralyse le porc des deux jambes ; en Haute-Bretagne, le cochon crève si une musaraigne s'est promenée sur son dos ; le moins qui puisse lui advenir, c'est d'être *emmuseraigné*, c'est-à-dire paralysé[2]. D'après une ancienne croyance de l'Alsace, les œufs de cigogne étaient frappés de stérilité dès qu'une chauve-souris les avait touchés ; pour en préserver la cigogne, on disposait dans son nid quelques rameaux d'érable ; la vertu de ce végétal détesté des vespertiliens lui interdisait de s'y introduire[3].

Suivant un préjugé qui jusqu'ici n'a été relevé que vers le Centre, le seul contact d'un animal peut provoquer une grossesse qui est suivie d'un accouchement monstrueux. En Auvergne, une femme ou une fille qui met le pied sur un hérisson, dans les champs, devient enceinte et, au bout de neuf mois, accouche de hérissons en grand nombre ; dans la Haute-Loire, il suffit qu'une femme, à l'époque de ses mois, passe sur un hérisson caché sous des feuilles pour qu'elle devienne grosse ; six semaines après, elle fait un plein panier de petits hérissons. C'est peut-être à cette étrange idée que fait allusion le mot Jane d'eurson (enfant de hérisson) que l'on adresse comme injure aux enfants dans le pays messin[4].

Ce petit mammifère est taxé de bien d'autres malfaisances : Dans

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 7 ; Alfred Harou. *Le Folklore de Godarville*, p. 17 ; Richard. *Traditions de Lorraine*, p. 80 ; E. Rolland, l. c. ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 94 ; A. Harou, l. c.

2. Félix Chapiseau. *Le Folk-Lore de la Beauce*, t. I, p. 275 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 4 ; *Variétés bibl.* t. II, col. 25, d'a. la Démocratie franc-comtoise ; Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 112 ; F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 248.

3. E. Rolland, *Faune populaire*, t. I. p. 7.

4. Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 547 ; *Variétés bibl.*, col. 139 ; Rolland, l. c. p. 16.

les Côtes-du-Nord, on lui attribue une maladie des jambes dont les vaches crèvent, et qui s'appelle les *hérissons*; on assure dans la Manche que la vache qui mange l'herbe sur laquelle une femelle de hérisson en chaleur a passé ou pissé devient malade ; en Ille-et-Vilaine, si, avant d'être menée au taureau et le jour qui suit la saillie, elle pâture dans un endroit où s'est promené un hérisson elle sera *enhérissonnée*, et elle vêlera péniblement ; en Franche-Comté et en Haute-Bretagne, elle avorte si elle boit où a bu l'un de ces animaux ; le même accident, suivant les paysans du Bocage normand, arrive à celle qui a passé sur une taupinière où un hérisson s'est roulé, ou qui se trouve dans l'étable où il a pénétré ; dans l'Eure sa vue suffit pour provoquer l'avortement[1]. En Basse-Bretagne les bestiaux qui ont brouté l'herbe sur laquelle a uriné une belette, enflent ou crèvent[2]. Quelques-uns des petits mammifères sont accusés de larcins : en Wallonie, en Ille-et-Vilaine et en Basse-Bretagne, on prétend que le hérisson tette les vaches ; dans les Côtes-du-Nord, on en accuse les belettes ; dans la Manche, la musaraigne tette les mères lapines[3].

Dans la Beauce et en Haute-Bretagne, les belettes viennent *super* les œufs dans les poulaillers ; dans ce dernier pays, les hermines s'y introduisent aussi, et elles sont si hardies que, pendant que la poule pond, elles se glissent sous elle, pour être prêtes à gober l'œuf[4]. Au XIIIe siècle, le hérisson était friand de fruits ; « si se puet chargier de chascune part quant il se toelle ès pomes », dit le *Bestiaire d'amour*. En Normandie et en Bretagne, on croit qu'il se roule sur les pommes tombées et en emporte des tas dans les trous où il amasse ses provisions[5]. On prétend même, aux environs de Liège, qu'il grimpe dans les pommiers, pour en faire tomber les fruits. Cette opinion était admise au XVIe siècle : Il use de pourveance, car il monte sur la vigne et sur les arbres, et hoche pour en faire choir le fruict, et puis se tourne par dessus, et fiche ses aiguillons dedans, tant qu'il en est tout chargé et les porte à ses faons.[6] A cette même époque on prétendait que la chauve-souris mangeait la poudre et suçait l'huile des lampes. Cette dernière accusation est encore portée contre elle en Bretagne, où on la cloue vivante sur les

1. Paul Sébillot, l. c., p. 97 ; *Variétés bibl.* t. I, col. 238 ; Paul Sébillot, l. c. Perron. *Proverbes de la Franche-Comté* ; *Variétés bibl.* col. 239 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 269 ; *Var. bibl.*, col. 238.
2. H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 26.
3. Defrécheux. *Faune pop. wallonne*, p. 139 ; Habasque. *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, t. I, p. 304 ; *Variétés bibl.* col. 274 ; Paul Sébillot, p. 97 ; Delboulle. *Glossaire de la vallée d'Yères*.
4. Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 271 ; Paul Sébillot, p. 93, 98.
5. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 34 ; L. F. Sauvé, in *Rev. des Trad. pop.* t. IV, p. 372 ; Paul Sébillot, p. 97.
6. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 373 ; Aneau. *La Description philosophale des oiseaux*, p. 51.

portes sous prétexte qu'elle boit celle des vases sacrés[1].

Les gens de campagne, loin de considérer les bêtes comme de simples machines, leur attribuent divers actes qui supposent un raisonnement. En Poitou, dans la Bresse, et en bien d'autres pays, on dit que quand le renard est rongé de puces, il prend dans sa gueule une grosse poignée d'herbes sèches et progressivement se plonge dans l'eau jusqu'au bout du museau. Les insectes sautent sur le bouchon pour ne pas se noyer, quand ils y sont réunis, le renard lâche l'herbe qui tombe à l'eau, puis il se sauve. Cette croyance est rapportée sans autre changement que celui de la forme, par un auteur du XIII[e] siècle, et il parle aussi de la subtilité encore attribuée à l'écureuil qui, lorsqu'il a un cours d'eau à traverser, se place sur un morceau de bois, et, se servant de sa queue comme d'une voile, ne tarde pas à arriver à l'autre bord[2].

On raconte aussi des traits qui ne sont pas individuels, mais qui se rapprochent de la jolie fable des *Deux rats*. Ceux-ci, ayant trouvé un œuf, se disposaient à le manger,

Mais quelqu'un (le Renard) troubla la fête...
Comme ils pouvaient gagner leur habitation,
L'écornifleur étant à demi-quart de lieue,
L'un se mit sur le dos, prit l'œuf entre ses bras,
Puis malgré quelques heurts et quelques mauvais pas,
L'autre le traîna par la queue[3].

Quelques récits parlent d'animaux formant une sorte de société et qui, pour ramasser leurs provisions, se servent du même procédé. On dit dans le Finistère que lorsque les blaireaux ont fait la nuit, au clair de lune, leur cueillette de petits pois, dont ils sont très friands, le plus grand se met sur le dos, les autres empilent entre ses quatre pattes qu'il tient droites en l'air, les gousses de petits pois ; quand le chargement est complet, les autres blaireaux s'attellent à sa queue et le traînent jusqu'au terrier où ils amoncellent leur butin[4]. Suivant un auteur du XVII[e] siècle, les marmottes des Alpes agissaient de même : lorsque les herbes destinées à garnir leur terrier d'hiver étaient sèches, l'un d'eux se couchait sur le dos, ses compagnons le chargeaient tant qu'il pouvait embrasser entre ses quatre pattes, après quoi ils le prenaient par la queue et le conduisaient ainsi jusqu'à la porte de la tanière ; c'est ce qui fait que la plupart de ces animaux ont le dos tout pelé[5]. En dehors de ces opérations collectives entre les bêtes d'une même

1. Aneau. *Descrip. phil. des oiseaux*, p. 28 ; Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 16-17, d'après G. de Cherville.
2. Léo Desaivre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 708 ; Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, (Bresse), p. 320 ; Gervasius de Tilbury. *Otia imperialia*, éd. Leibnitz, p. 983, 981.
3. Lafontaine. *Fables*, livre X, f. 1.
4. H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 26.
5. Bordelon. *Diversitez curieuses*. Amsterdam, 1699, in-12, huitième partie, p. 186.

espèce, les rapports sociaux tiennent peu de place dans le folk-lore, à en juger par le résultat négatif d'une enquête récente et la rareté des témoignages écrits. Les forestiers parlent toujours d'une habitude d'un carnassier qui figure à titre épisodique dans les contes, et qui est ainsi enregistrée par un ancien écrivain cynégétique : Quant à l'astusse et finesse du loup, ils ont coustume au soir de hurler, pour s'assembler tous ensemble[1]. On prétend dans la Gironde que les renards chassent à deux, la nuit, le lièvre ou le lapin ; le plus robuste poursuit le gibier, l'autre l'attend au carrefour; si ce dernier manque la proie, le second arrive et le mord à belles dents[2].

D'après une croyance qui jusqu'ici semble particulière à la Basse-Bretagne et qui ne s'applique qu'à une seule espèce, les plus redoutables des fauves de France ont une sorte de parlement et même de congrès pour l'élection de leur chef. On trouve dans beaucoup de localités, le carrefour du loup : ces bêtes s'y rassemblent à certaines époques de l'année, pour s'entretenir de leurs affaires, se raconter leurs exploits ou tramer de nouvelles scélératesses. On montre à Sibiril un carrefour où ils accourent de tous les bois du pays, à la mort de leur roi, pour lui choisir un successeur, auquel ils donnent ironiquement le nom de roi des brebis[3].

Les associations entre individus appartenant à des espèces différentes, assez communes dans les contes, figurent rarement dans le folk-lore : dans le Finistère, les blaireaux vivent dans les mêmes terriers que les lapins ; il en est de même en Poitou, et de plus le blaireau protège contre le renard son ami le lapin[4].

Les paysans traduisent les cris, les plaintes ou les chants des bêtes de toute nature par des phrases ou des rimes, souvent ingénieuses ou amusantes, qui en sont une imitation ou une charge. En ce qui concerne les mammifères sauvages, que les contes et même les légendes représentent comme prenant fréquemment la parole, cette sorte de langage n'est attribué qu'à deux espèces de rongeurs : Le rat et la souris, pris par le chat, implorent sa pitié en le traitant de cousin ; dans le Rouergue, ils lui disent : *Couzi, couzi, laisso-mi !* à la même supplication le chat, suivant un conte béarnais, répond : *N'y a pas, perdiou, cousys, ni cousyes, hoou !* Il n'y a, pardieu, ni cousins, ni cousines, holà ![5]

1. Jean de Clamorgan. *La Chasse des Loups*, 1597, in-f°, p. 11.
2. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 60.
3. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. VI, p. 77.
4. H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 26 ; B. Souché. *Croyances*, p. 27.
5. Antonin Perbosc, in *la Tradition*, 1904, p. 273 ; *Coundes Biarnès*, p. 118.

Dans quelques parties de la montagne en Velay et en Forez les paysans s'amusent à chanter des couplets dans lesquels diverses bêtes racontent leurs gestes ; parfois chacune des espèces se sert du langage spécial à tel ou tel village. Voici ceux de ces morceaux qui se rapportent au lièvre, au loup, et à l'écureuil :

Chi dhigait le lebraut — Ieu van bien a sant
Ieu van d'un cainre à l'antro — Per me cacha
Quand le chassainre passo — Tâche de ne pa moutra.

Chi dhigeait le loup : — Ieu vivou en peurou
D'uno parzado a l'antro — Me cha be dimpacha,
Parça que chi m'attrapavant — M'impargnariant pa.

Chi dhigait l'inchiren : — Ieu mautro bien moun quiou,
Grimpou d'un abre en l'antro, — Nen lève moun plumé.
Et tant que ieu le leve — Nen mautro moun boufé (soufflet) [1].

L'usage de placer une sorte de nom de baptême devant celui qui désigne l'espèce des bêtes sauvages est assez peu répandu, si l'on en juge par ce qui a été recueilli jusqu'ici ; il semble qu'en dehors de la péninsule armoricaine, on n'y a guère pris garde ; pourtant quelques traits relevés dans d'autres provinces montrent qu'il a dû aussi y exister. Un dicton de la Haute-Bretagne réunit les noms et les prénoms de trois bêtes de mauvaise réputation :

Glaume le Leu,
Pierre le Renard
Et Jacques la Fouène (fouine)
Sont trois bon gâs[2].

Le loup a, en Basse-Bretagne, toute une série d'appellations : au XVIe

1. V. Smith. Fragments de Bestiaires chantés, in *Romania*, t. VIII, p. 122.
2. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 96. Un proverbe provençal associe aussi au point de vue de la malfaisance, le renard et la fouine : *Li renard e li faguino s'en van faire lou mau luen* (Mistral. *Tresor*). Le quatrain gallo rappelle les qualifications données dans le *Roman de Renart* (branche XXVI, éd. Martin, t. II, p. 355, v. 27 et suiv.), aux bons compagnons qui jouent une andouille à la marelle :

Li uns est li fremis Fremonz,
Blans li hermines li seconz
Et li tiers fu Thieberz li chaz,
Et Roz li esquiriaux li quarz.

Beaucoup des héros de cette épopée ont une sorte de prénom.
Gaston Paris disait en parlant de ces appellations : ces noms ne s'appliquent qu'à des animaux avec lesquels l'homme est dans une familiarité affectueuse, et qu'il éprouve le besoin d'interpeller. C'est ainsi qu'on appelle le perroquet Jacquot, l'étourneau Sansonnet, la pie Margot (*Journal des Savants*, 1894, p. 605). Cette affirmation de l'illustre savant est trop absolue ; la rareté des exemples lui avait fait sans doute oublier ceux recueillis par L. F. Sauvé et par moi antérieurement à cette date. Ce qu'il est vrai de dire, c'est qu'en dehors des deux Bretagnes on ne les rencontre guère ; les enquêtes que j'ai faites, soit par des appels dans la Revue des Traditions populaires, soit par des lettres à mes correspondants les plus zélés, n'ont pas amené de nouveaux exemples, et tout dernièrement M. Ed. Edmont, l'un des auteurs de *l'Atlas linguistique de la France*, m'écrivait qu'il n'en connaissait aucun en dehors de la Bretagne.

siècle, on le nommait *Güillou ar bleiz*, *Güillaouic ar bleiz*, Guillaume ou petit Guillaume au loup; actuellement c'est *Guillou Rous*, Guillaume le Roux, ou simplement *Guillou*, et *Guilleu*, qui est la forme vannetaise [1]. En Forez, il porte le nom de Gabriel [2]. Dans le pays de Tréguier *Yann ar Bleiz*, Jean le loup, ou *Yann* tout court, est un surnom donné aux individus qui, comme ce carnassier, sont doués de peu de finesse [3].

Le renard était nommé au XVIIIe siècle, *Alanic al Louarn*, petit Alain le Renard ; c'est actuellement *Alanic* tout court ; en Haute-Bretagne, c'est Pierre le Renard [4]. Dans les Pyrénées, *Marti* est un des noms de l'ours, qui au moyen âge et depuis, a souvent été appelé Martin [5].

La désignation de ces animaux est parfois basée sur une particularité physique : dans les Côtes-du-Nord, le loup se nomme Quette (patte) grise, ou Compère quette grise ; en Provence, c'est *lou pèd descaus* ; en Béarn, *le pèc-descausse*, le pied déchaussé, est le lièvre [6].

Suivant une croyance plus effacée chez nous que dans bien d'autres pays, il est prudent de s'abstenir de donner leur véritable nom aux animaux reputés dangereux ou malfaisants. Celui dont il aurait été question pourrait entendre même au loin, et se montrer presque aussitôt [7]. Le vieux proverbe : Quand on parle du loup on en voit la queue, se rattache peut-être à cette idée. C'est pour empêcher les dégâts que serait tenté de commettre la bête redoutée qu'on emploie un sobriquet, ou une périphrase lorsqu'il est nécessaire de l'indiquer.

Un lexicographe du XVIIIe siècle constate en ces termes ce préjugé dont il a relevé plusieurs exemples : La superstition de nos Bretons fait qu'ils n'osent nommer par leur nom propre et ordinaire, les bêtes nuisibles, de crainte qu'étant nommées, elles ne viennent faire du mal

1. Grégoire de Rostrenen. *Dictionnaire françois-celtique* ; L.-F. Sauvé. *Lavarou Koz* p. 80.
2. F. Noelas. *Légendes foréziennes*, p. 266. n.
3. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX. p. 224.
4. Grégoire de Rostrenen, l. c.; Paul Sébillot, l. c. et *Contes des Landes et des Grèves*, p. 270.
5. P. Rondou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 360 ; Duval. *Du rôle des croyances populaires dans la protection des animaux*, p. 7, note.
6. Paul Sébillot. *Traditions*, II, p. 105 ; *Littérature orale*, p. 293 ; Mistral. *Armana prouvençau*, 1874, p. 82 ; V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 199. Parmi les bêtes sauvages, il en était plusieurs qui étaient traitées avec respect, et au premier rang se trouvaient l'ours, le loup et le renard, et c'était une coutume très répandue en Europe de leur accorder des noms honorifiques. Dans *Notre-Dame de Paris*, Victor Hugo dit, d'après un livre ou une tradition orale, que les Gipsies appellent le renard *pied bleu*, *coureur des bois*, le loup, *piedgris*, *pieddoré* et le loup *vieux* ou grand'père (Grimm. *Teutonic Mythology*, t. II, p. 667 et note).
7. La fable (Branche IX *du Roman de Renart*). qui raconte qu'un paysan donna en plaisantant un bœuf à l'ours et qu'il ne fut dégagé de sa promesse que par l'intervention du renard, vient de la croyance, qui date de la plus haute antiquité, qu'il ne faut pas nommer les bêtes fauves sous peine de les voir venir. (Ernest Martin. *Observations sur le Roman de Renart*, p. 58).

comme étant appelées. C'est ainsi qu'au lieu de dire *Bleis* (loup) on dit en la place *Ki-nos*, chien de nuit, qui n'est pas plus applicable à lui qu'aux chiens de garde ; *Louss*, vilain, sale, devenu en Cornouaille un substantif signifiant un blaireau, n'est que l'épithète de ce carnassier ; il en est de même de *Buhan*, la vive, *Propic*, qui veut peut-être dire proprette, *Caezrell*, équivalent de Belette, qui ont aussi pour but de ne pas donner son vrai nom à ce petit animal[1]. Le petit nombre d'exemples recueillis de nos jours, semble montrer que cette croyance est en voie d'effacement. Dans le Gard, pendant la saison des vers-à-soie, au lieu d'appeler les rats *lous rats*, on ne doit les désigner que sous cette dénomination : *aquelos bestios*, ces bêtes[2]. Les sobriquets déjà cités sont probablement aussi en relation avec cette idée. Les pêcheurs, surtout ceux des pays celtiques, croient qu'il suffit, pour leur porter malheur, de parler de certains animaux, et que le fait seul de prononcer leur nom empêche le poisson de mordre; dans la baie de Saint-Malo, l'interdiction pèse sur le lièvre et le lapin ; à Audierne on y ajoute le renard et le loup. Ce dernier était si redouté que les vieux marins levaient l'ancre dès que ce mot avait été dit et revenaient à terre ; aujourd'hui le patron prend dans le bateau le premier poisson qui se trouve sous sa main, et le jette à l'eau en disant pour conjurer la mauvaise chance. « Tiens, Ki-coat » (chien des bois = loup) voilà ta part ». Les pêcheurs d'Yport évitent de parler de lapin avant d'aller à la pêche, et, ils ne mangent pas de cet animal, persuadés que sa chair leur donnerait la guigne.[3]

Il est aussi des termes qui font allusion à une sorte de parenté ou de familiarité entre les bêtes et les hommes : aux environs de Dinan, on appelle le renard, mon cousin[4], et Compère le Renard est d'un usage à peu près général.

Le loup a été l'épouvantail du moyen âge ; les historiens racontent souvent ses apparitions, même dans les villes, et Eustache Deschamps ne l'oubliait pas dans la nomenclature des fléaux qui affligeaient la France du XV[e] siècle :

Si fault de faim périr les innocens
Dont les grans loups font chacun jour ventrée.

C'est à ce titre qu'il est, à cette époque et plus tard, l'objet de formules de malédictions qui rivalisent avec celles qu'on adresse au diable :

Hury, ho ! le dyable y ait part,
Et da, hay, que de malle bart
Ou des loups sois-tu estranglée.

1. Dom Le Pelletier. *Dictionnaire de la langue bretonne*. Paris, 1752.
2. *Variétés bibliographiques*, t. I, col. 310.
3. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 231 ; (les similaires étrangers cités sont assez nombreux) ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.* t. VI, p. 536 ; Marie Chevallier, *ibid.* t. XX, p. 37.
4. Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 55.

Qu'estranglé soit cestuy des loups
Qui nous mist une foys ensemble [1].

Il tient aussi la première place dans les proverbes et les dictons ; son folk-lore est extrêmement abondant, et si on le traitait en détail, il remplirait aisément un gros volume ; le judicieux Pasquier explique sa prépondérance au point de vue parémiologique : Le loup entre les bestes sauvages nous a esté, ou si commun ou si odieux, que par dessus tous autres animaux nous avons tiré plusieurs proverbes de luy [2].

Plus tard, lorsqu'il est devenu moins redoutable aux hommes, il passe à l'état de Croquemitaine et sa fonction principale consiste à empêcher les enfants de crier :

La mère aussitôt le gourmande,
Le menace s'il ne se tait
De le donner au loup... [3]

Ce moyen est toujours employé, et quand le charme a produit son effet, on rassure le petit peureux ; [4] en Basse-Bretagne on lui raconte la fuite piteuse du féroce animal ; en Béarn pour que les marmots n'aient pas peur du loup, on leur chante :

Au biroulet, qu'han gahat lou loup,
Dab bère camaligue ;
Au biroulet, qu'han gahat lou loup
La loube y tout.

Au piège on a pris le loup — avec une jarretière — au piège on a pris le loup, la louve et tout [5].

§ 3. RENCONTRES ET PRÉSAGES

On constate encore des survivances très apparentes du rôle augural des animaux sauvages, qui a été considérable dans l'antiquité et chez les primitifs. La liste de ceux dont la vue est favorable est assez courte. Au XV[e] siècle c'était très bon signe de rencontrer un loup, un cerf ou un ours. Deux cents ans plus tard, le loup portait bonheur le matin, comme encore aujourd'hui dans les Vosges, et s'il se sauvait à grands pas il présageait du bonheur [6].

1. *Œuvres*, t. I, p. 230, éd. Soc. anc. textes ; *Farce nouvelle du Pont aux Asgnes* ; *Farce nouvelle des femmes qui font refondre leurs maris* ; (*Ancien théâtre français*, t. II, p. 45, t. I, p. 64).
2. Étienne Pasquier. *Des Recherches de la France*, l. VII, ch. 14. Dans cette monographie, comme au reste dans les autres, je ne donnerai les proverbes que lorsqu'ils se rattachent expressément à une superstition.
3. Lafontaine. *Fables*, l. VI, f. 16.
4. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. V, p. 164-165 ; plusieurs de ces formules commencent par : *Harz ar bleï*, sus au loup ! qui est celle de la huée au loup en breton.
5. V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, 1[re] éd., p. 86.
6. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 3 ; Fleury de Bellingen. *Etymologie des proverbes français*, 1656, p. 176 ; J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 209 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 116.

Ces animaux de bon augure sont tous de gros mammifères, alors que les autres sont en général de petite taille, et que leur timidité est proverbiale ; cependant autrefois la vue d'un cerf, d'un chevreuil ou d'un sanglier présageait un malheur[1]. En Basse-Bretagne, celui qui voyait au brun de nuit la biche sainte Ninoc'h devait mourir le jour de ses noces et une autre biche qui hantait les landes de Kerprigent (Finistère) pronostiquait toujours des choses fâcheuses[2]. On n'a pas, à ma connaissance, relevé la superstition relative au renard qui se trouve dans une poésie du XVII[e] siècle :

Un corbeau devant moi croasse,
Deux belettes et deux renards
Traversent l'endroit où je passe.

Les *Evangiles des Quenouilles* indiquent à la fois le mauvais présage de la vue du lièvre et un moyen de le neutraliser : Quant aucun se met au chemin et un lièvre lui vient au devant, c'est un tresmauvais signe. Et pour tous dangiers eviter, il doit par trois fois soy retourner dont il vient et puis aler son chemin, et alors sera-il hors du peril. Ce moyen de préservation était connu en Alsace vers 1650. Le préjugé de la rencontre fâcheuse du lièvre, relevé par le curé Thiers au XVII[e] siècle, peut être considéré comme général ; elle est particulièrement funeste en certaines circonstances : en Haute et en Basse-Bretagne elle est redoutée le jour d'un mariage ; dans les Vosges, si elle a lieu le premier janvier, elle présage du guignon pour toute l'année. En Ille-et-Vilaine le lapin qui traverse la route annonce un accident prochain ; dans le Cher, le hérisson est, dans le même cas, un signe de malheur, et s'il coupe le chemin en même temps qu'un lièvre, c'est le présage d'une mort inattendue ; en Poitou celui qui voit une taupe traverser la chaussée éprouvera un ennui qui, dans le Bocage vendéen, consiste dans la perte du couteau ou du mouchoir[3].

Au XVII[e] siècle, le lièvre qui s'enfuyait présageait une disgrâce, et dans les Vosges on est persuadé que celui qui se montre après le coucher du soleil, faux ou véritable, sorcier ou bête, est toujours un signe de malheur[4]. En Berry la belette qui coupe la route devant quel-

1. J.-B. Thiers, l. c.
2. L. Kerardven. *Guionvac'h*, p. 9 ; Paul Sébillot. *Le Folk-Lore de France*, t. I, p. 192.
3. Théophile Viau. *Œuvres*. Bibl. elzév., t. I, p. 263 ; *Les Evangiles*, II, 3 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 87 ; J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 209 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 163 ; Grivel. *Chroniques du Livradois*, p. 51 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 118 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 101 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 12 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 13-15 ; *Variétés biliographiques*, t. I, c. 238 ; L. Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 526 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 464.
4. Fleury de Bellingen. *Etymologie des proverbes français*, p. 176 ; L.-F. Sauvé, l. c. p. 175. Suivant G. Bouchet. *Serées*, l. II, c. 25, le mauvais présage du lièvre tenait à ce qu'il est hermaphrodite selon aucuns, et qu'il müe de sexe tous les ans.

qu'un lui annonce un décès imprévu ; en Vendée, celle qui va de droite à gauche est seule funeste [1].

Plusieurs procédés traditionnels neutralisent les effets des mauvaises rencontres. Tantôt ils sont purement païens, comme celui des paysans poitevins qui, à la vue d'une belette, marchent à reculons en poussant trois pierres, tantôt ils sont plus ou moins christianisés : c'est ainsi qu'en Dauphiné on se signe avant de jeter une pierre sur le passage de la bête. Dans la Gironde celui qui, le matin et à jeun, voit une belette ou une fouine traverser la route, doit tracer immédiatement une croix sur l'endroit où l'animal a passé, en se servant d'une pierre ou d'un morceau de bois ; cet acte exécuté avec la main ou avec le pied, n'aurait aucune efficacité. Les paysans vendéens font une croix sur le sentier qu'une taupe a traversé [2].

Les propos gracieux adressés aux animaux les empêchent d'exercer leur pouvoir de nuire : Dans la région des Pyrénées, on est sauvegardé contre la belette, si on l'appelle ainsi dès qu'on l'aperçoit : *Pallèt, la beroya dauna que bous es !* Pallet, la jolie dame que vous êtes. Dans le Finistère celui qui en voit une traverser le sentier s'empresse aussi de la flatter : *Ar garelik — a so bravo'ch evit an demezelik !...* La belette — est plus gentille qu'une demoiselle ! Aussitôt l'animal se met à gambader, joyeux du compliment [3].

Suivant une croyance familière à l'antiquité, et qui, chez nous, est constatée par plusieurs textes bien antérieurs à l'époque moderne, le loup possède une redoutable puissance de fascination. On disait au XV[e] siècle : Se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura povoir de lui meffaire et pareillement la personne au loup [4]. Deux cents ans auparavant le *Bestiaire d'amour* enregistrait cette superstition avec des détails un peu différents : La nature del leu si est tele qe quant uns hom le voit avant qe il voie l'home, lei leus empert tute sa force et son hardiment, et se li leus voit l'ome premerains, li home empert sa voiz, si qe il ne puet mot dire [5]. En beaucoup de pays, la perte de la parole ou l'enrouement sont la conséquence la plus habituelle de la rencontre inopinée de ce carnassier ; le proverbe : Il a vu le loup, qui se dit en parlant d'un homme enroué,

1. *Variétés bibliographiques*, t. II, col. 25 ; B. Souché. *Croyances*, p. 8.
2. B. Souché, l. c. C'est ainsi qu'agissait le superstitieux de Théophraste, qui poussait trois petites pierres pour éloigner de lui ce mauvais présage ; Aug. Ferrand, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 414 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 110 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 464.
3. Camélat, in *Mélusine*, t. IX, col. 60 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 26.
4. *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 4.
5. Richard de Fournival, p. 5.

constate la popularité de ce préjugé [1]. La privation temporaire de la parole est, suivant quelques-uns, produite par son haleine : Se, disent les *Evangiles des Quenouilles*, le loup pœult une personne approchier à sept piés et le veoir en la face, de son alaine rend la personne tant enroué qu'il ne pœult crier. Dans les Ardennes, celui qui respire l'haleine forte du loup perd la voix ; de même que, en Haute-Bretagne, celui qui a ouvert la bouche au moment où un loup passait, et celui au visage duquel il a soufflé quand il criait après lui [2].

Il est, sans compter les conjurations, quelques moyens de se garantir de cette fâcheuse influence : lorsque les bergères berrichonnes ne peuvent crier, elles courent sur le loup, les cheveux épars, certaines de le mettre en fuite ; en Haute-Bretagne on n'enroue pas si on se fourre dans la bouche une mèche de cheveux [3].

Le lièvre passait autrefois pour exercer un pouvoir qui semble en contradiction avec sa timidité proverbiale. On croyait en Normandie que lorsqu'il apparaissait dans une assemblée où l'on buvait, les convives, pris d'une indicible rage, se ruaient les uns sur les autres ; son arrivée au milieu d'un combat semait la terreur parmi les gens qui se débandaient et s'enfuyaient en désordre ; enfin il provoquait la panique dans les foires [4].

Lorsque certains animaux s'approchent plus que d'habitude d'un logis ou qu'ils font des actes insolites dans son voisinage immédiat, ils pronostiquent parfois des choses funestes. Quand on voit, disent les *Evangiles des Quenouilles*, plenté de chauvesoris voler entour une maison, il en fait bon deslogier : car c'est grant signe que tempre-ment on y boutera le feu. Ce préjugé semble oublié, mais dans la Gironde ce vespertilien est de mauvais augure pour la maison où il entre [5]. Lorsqu'il y a un malade, des gestes auxquels on ne prend pas garde en temps ordinaire, sont regardés comme l'annonce de sa fin ; c'est le présage que l'on tire dans le Morvan de la belette qui croise sa porte, dans les Vosges et dans le pays messin de la taupe qui vient faire des monticules près du seuil ou sous les fenêtres [6].

On attribue aux rats une sorte de prescience ; les marins prétendent qu'ils abandonnent le navire menacé d'un naufrage prochain, et sur la

1. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 129 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 107 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 230 ; Leroux de Lincy. *Le livre des proverbes*, t. I, p. 183 ; Leroux. *Dict. comique*.
2. *Les Evangiles*. Appendice B. II, 38 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 182 ; Paul Sébillot, l. c.
3. Laisnel de la Salle, l. c. ; Paul Sébillot, l. c.
4. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 266.
5. *Les Evangiles*, V, 15 : C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 224.
6. Dr Bidault. *Sup. médicales du Morvan*, p. 85 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 302 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 14.

terre ferme, on prétend qu'ils se hâtent de quitter la maison prête à s'écrouler[1].

Les cris des mammifères sauvages, qui sont rarement interprétés comme une sorte de langage, ont aussi un rôle augural restreint : Dans la vallée d'Aoste le renard qui glapit près des maisons indique qu'une personne est sur le point de mourir dans le voisinage ; en Wallonie la femme qui entend une souris crier, en augure que son mari la trompe[2].

Quelques-uns des augures tirés de ces rencontres sont en relation avec le caractère attribué à l'animal : En Saintonge, une belette annonçait qu'avant peu l'on aurait affaire à une méchante femme ; pour rompre le charme, on s'empressait de pousser une pierre. La vue d'un renard était le signe de quelque imposture, celle d'un lièvre, d'une perfidie[3].

L'interprétation des songes où figurent les bêtes sauvages, est aussi la plupart du temps analogique : à Liège des rats ou des souris présagent des maladies, dans les Vosges, les rats pronostiquent la disette, la taupe, des dégâts faits par la pluie ou la grêle, le loup, un malheur prochain, comme au XVII[e] siècle ; mais à l'époque de la Renaissance, on tirait parfois un augure favorable de ce carnassier :

.... Du loup qui ne demeure
En son bocage et cherche à voyager
Aux maladifs il est bon à songer :
Il leur promet que bientost sans dommage
Sains et guaris feront quelque voyage[4].

§ 4. LES HOMMES ET LES ANIMAUX

Il est interdit de tuer ou même de maltraiter certains animaux, soit en raison de l'utilité qu'on leur attribue, soit par crainte des accidents qui pourraient arriver à ceux qui violeraient les défenses qui les protègent. Dans le Gard les taupes sont respectées parce qu'elles font disparaître les miasmes et la trop grande humidité de la terre. Vers le milieu du XIX[e] siècle les paysans de la partie bretonnante des Côtes-du-Nord ne chassaient pas les belettes des maisons, et ils croyaient qu'elles y apportaient la chance ; en d'autres régions de la Basse-Bretagne on se serait bien gardé de les mettre à mort ; dans le Finistère, où on les considère comme des bêtes très utiles, on perdrait à bref délai la

1. F.-S. Bassett. *Legends of the Sea*, p. 280 ; J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 204.
2. J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 282 ; E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 95.
3. J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 118.
4. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 374 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 28 ; Vulson de la Colombière. *Le Palais des curieux*, 1647, p. 69 ; Ronsard. *Œuvres*, Bibl. Elz., t. VI, p. 71.

plus belle vache de l'étable, et l'on disait que celui sur lequel cet animal arrêtait son dernier regard mourait dans l'année. Dans la Montagne noire, si l'on avait tué une belette ayant ses petits, toute la nichée serait venue manger le linge jusque dans les armoires [1]. Aux environs de Tinténiac (Ille-et-Vilaine) où, contrairement à l'opinion ordinaire en Haute-Bretagne, les hérissons portent bonheur, on a grand soin de ne pas les tracasser [2].

Bien plus nombreuses sont les bêtes que les enfants et les adultes se plaisent à mettre à mort ou à tourmenter, tantôt en raison des méfaits, parfois imaginaires, dont ils les accusent, tantôt à cause de leur aspect ou de leur origine légendaire. En beaucoup de pays on tue et l'on torture les chauves-souris: dans le midi, on dit qu'elles sont les mouches de l'enfer; quelques paysans de Haute-Bretagne, après les avoir martyrisées les clouent vivantes sur les portes, sous prétexte qu'elles dégradent les murs; en Poitou les enfants leur grillent le nez, pour leur faire faire des grimaces; dans la Montagne Noire, celles qu'on jette sur le feu profèrent distinctement de grosses injures [3]. En Ille-et-Vilaine, on brûle quelquefois les hérissons à petit feu, et les enfants poitevins les jettent à l'eau pour les faire se dérouler. En Normandie, on les détruit impitoyablement. Dans le Puy-de-Dôme, on tue les taupes, parce qu'elles sont l'œuvre du diable [4].

Au moyen âge, les animaux sauvages et parmi eux le loup, étaient parfois jugés et condamnés au dernier supplice :

Pour quoy pant on le lou? Pour ce qu'il emble
Tue et ravist plus que beste qui soit [5].

C'est vraisemblablement l'origine des lieux dits : « Loup pendu » assez fréquents dans le voisinage des forêts. J'ai encore vu dans les Côtes-du-Nord vers 1860 un loup accroché à une haute branche d'un chêne au croisement d'un chemin vicinal et d'une route fores-

1. *Variétés bibliographiques*, t. I, col. 104; Habasque. *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, t. I, p. 304; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 26; Alex. Bouet. *Breiz-Izel*, t. III, p. 159; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 23.

2. Paul Sébillot. *Notes sur les traditions*, p. 15.

3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 4; F. Mistral. *Tresor dou Felibrige*; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 94; B. Souché. *Croyances*, p. 29; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 372.

4. E. Rolland, t. I, p. 17, d'a. *Bull. de la Soc. protectrice des animaux*, t. V, p. 359; B. Souché, l. c.; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 269; Paul Sébillot. *Littérature orale de l'Auvergne*, p. 118.

5. Eustache Deschamps, t. II, p. 66. *Balade CCXXVII*. Dans le *Miroir de Mariage* du même poëte, t. IX, p. 34 et 36, il est encore question du loup :

Qu'on pandit
Tout vif, si qu'en pandant languist.

Le loup ne figure pas dans le catalogue des procès d'animaux dressé par W. Jones. *Credulities past and present*. Londres, 1885, in-8°, p. 303-305; on y trouve la mention de quelques procès faits à des rats, des souris ou des mulots,

tière. Des fragments de cet animal étaient mis à une sorte de pilori, suivant un usage observé même à la cour de France : au retour d'une chasse faite par Charles IX dans la forêt de Saint-Germain :

Sur le front du chasteau pour signe de conqueste,
On attacha la pate et l'exécrable teste
Du loup et de sa louve et de cinq louveteaux.

Le caractère d'exemple est encore plus apparent dans une fable de Lafontaine ; lorsque les manants eurent assommé le loup qui voulait manger un enfant criard, le seigneur du village mit à sa porte, en l'accompagnant d'une inscription, le pied droit et la tête du carnassier[1].

On croit en beaucoup de pays que des hommes acquièrent par des moyens mystérieux le pouvoir de se faire suivre des bêtes, et de les contraindre à exécuter leurs ordres. Les meneurs de loups, dont j'ai parlé au chapitre des forêts, t. I, p. 28 et suiv., sont les plus connus et les plus redoutés de ces magiciens. Au XVII[e] siècle, on accusait les sorciers d'envoyer ces carnassiers contre les moutons et dans les bergeries, et cette idée n'est pas complètement effacée. D'autres mammifères sauvages obéissent aussi à certaines gens ; au temps des procès de sorcellerie il y en avait qu'on accusait de susciter des rats à l'aide de Satan : cette superstition, signalée aussi par Thiers, subsiste toujours. Dans le Bessin, dans la Manche, en Sologne les sorciers envoient ces rongeurs en troupes[2]. En Ille-et-Vilaine, comme dans la Mayenne, ils peuvent les éloigner ou les attirer où il leur plaît ; ceux auxquels on attribue ce pouvoir sont souvent des mendiants ou des coureurs ; aussi on se garde de refuser l'aumône aux passants mal vêtus, de peur qu'ils ne fassent arriver les rats. Quand ils sont ainsi venus par sorcellerie, les chats n'y touchent plus, et il est impossible de s'en débarrasser tant que le sort n'a pas été levé. Des gens assurent avoir été témoins des migrations de ces bêtes malfaisantes. Une couturière de Basse-Normandie avait vu un mendiant marcher lentement par un chemin creux, suivi de tout un troupeau de rats dont les premiers avaient le nez sur les talons de ses sabots. Le lendemain elle apprit qu'une ferme du voisinage avait été dévastée par les rongeurs ; un paysan wallon croisa aussi toute une armée de rats en marche[4]. Dans le Bocage normand leur conducteur recommandait à celui qu'il rencontrait, de

1. Amadis Jamyn. *Œuvres poëtiques*. Paris, 1579, in-8°, p. 69 ; Lafontaine. *Fables*, L. IV, f. 16.
2. J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 136 ; Henry Boguet. *Discours sur les sorciers*, ch. XXXIV ; Léon de Buzonnière. *Les Solonais*, t. I, p. 60 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 44 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 283.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 114 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 342.
4. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 88 ; Ernest Doudou, in *Wallonia*, t. X, p. 106.

ne pas faire de mal à ses animaux, surtout au dernier ; un garçon ayant donné un coup de bâton à un rat boiteux qui suivait la bande à quelque distance, le vit devenir une horrible bête qui l'aurait étranglé si le mendiant n'était accouru à ses cris. On disait dans la même région que des chercheurs de pain pétrissaient l'argile en forme de rats et de souris ; quand ils avaient soufflé dessus en prononçant certaines paroles, l'argile s'animait et il en naissait des milliers de rongeurs qui allaient où leur commandait le sorcier [1]. On rencontre la même superstition, bien loin de là, dans la vallée d'Aoste : un jour deux villageois virent les enfants d'une sorcière qui s'amusaient à modeler des boulettes de terre et à leur donner la forme de rats ; l'un d'eux ayant prononcé des paroles cabalistiques en étendant la main vers les boulettes, aussitôt elles s'animèrent, et devinrent des rats véritables qui allèrent se cacher sous les pierres [2].

Dans les Côtes-du-Nord, pour *enracer*, c'est-à-dire envoyer des rats chez un ennemi, on en grille un tout vivant, puis on promène son cadavre autour de la maison. Tous ceux du pays accourent et s'établissent à l'endroit où leur congénère à été supplicié [3].

Les *évoyeurs* de rats de la Wallonie sont ceux qui ont la spécialité de les envoyer ailleurs ; ils tiennent leur pouvoir d'une prière magique qui a été glissée sous le linge d'autel, et sur laquelle le prêtre a dit la messe. Celui qui s'est procuré ce talisman se rend à la maison qu'il faut purger de rats, et, après quelques oraisons, il leur ordonne de se retirer dans un endroit déterminé [4].

Les meneurs de taupes sont moins connus que les meneurs de rats ; cependant au XVII[e] siècle, on prétendait que les sorciers pouvaient envoyer des taupes et des mulots dans les jardins. On dit en Ille-et-Vilaine qu'autrefois des gens les amenaient dans les héritages de ceux auxquels ils en voulaient ; actuellement on y accuse le taupier de faire passer ces bêtes dans le champ des cultivateurs qui ne l'emploient pas, et l'on dit communément : « Ceux qui les attrapent les mènent bien ». Le taupier du Bocage normand, qui est méprisé, à ce point que dans les fermes on ne lui permet pas de manger avec les autres, laisse toujours deux ou trois femelles sur les terres de ses clients, et il lâche toutes les femelles qu'il prend dans les champs de ceux qui refusent de l'occuper. Il en est qui possèdent des secrets pour attirer les taupes

1. J. Lecœur, l. c., p. 86. Cet auteur a pu emprunter ce récit aux *Veillerys argentenois*, manuscrit de Chrétien de Joué-du-Plein, qui la raconte plus longuement, et ajoute que ces rats étant allés piller une ferme, il fut impossible de les détruire, et qu'on dut avoir recours à un sorcier pour s'en débarrasser.
2. J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 166-167.
3. Lucie de V. H., in *Rev. des Trad. pop.*, p. XVI, p. 444.
4. Ernest Doudou, in *Wallonia*, t. X, p. 106.

hors de leurs demeures souterraines et les faire passer sous les terres des récalcitrants. En Wallonie, on leur attribuait des pouvoirs merveilleux, tel celui « faire pousser » une taupe sur l'heure, et à l'endroit désigné, dans les chemins les plus battus; l'un d'eux connaissait des appâts mystérieux pour chaque espèce de bêtes, c'est ainsi qu'avec de la graine de civette, il faisait passer un lièvre où il voulait[1].

On a relevé plusieurs exemples d'offrandes en nature qui constituent une sorte de tribut destiné à préserver les ouailles ou les poules de la dent des carnassiers. Au XVe siècle on croyait qu'il était bon de se concilier les bonnes grâces du loup : Se une cense a plenté de brebis qui aient pluiseurs aigneaux, et après la disme payée, on n'en présente chascun an un au loup, il en prendra un, nonobstant garde qu'on y commette... Qui ne presente un aigneau au loup en l'onneur de l'aignel de Dieu, il sache certainement qu'il y en aura de foireux en l'année. Naguère encore, dans l'Yonne, pour charmer le loup, on depeçait un jeune mouton et on en faisait quatre parts que l'on mettait à chaque angle du terrain qu'il s'agissait de garantir, puis on récitait cette prière : « Sainte Marie, roi du Loup, bridez le loup, sainte Agathe, liez-lui la patte ; saint Loup, tordez-lui le cou. Amen ». Plusieurs fermières de la Brie portaient, le jour saint Jean, la plus belle de leurs poules dans la forêt : avant le lever du soleil, elles conjuraient le renard de respecter leur enclos et lui abandonnaient leur volatile chérie. Dans l'Albret, on lui jette, pour qu'il s'éloigne, une belle poule au milieu du bois. Les métayères de l'Yonne qui voulaient « charmer » le renard, préparaient une omelette de douze œufs dont elles faisaient quatre parts ; après un signe de croix sur chacune d'elles, elles couraient autour du jardin à préserver et à chaque angle, elles lançaient un des morceaux en criant trois fois : « Renard, v'la ta part, prends-la et n'y reviens pas ! [2] ».

Une autre série d'observances semble plus expressément destinée à *tabouer* les abords de l'habitation ou de la basse-cour. Dans la Suisse romande, on entoure d'un fil rouge l'enclos des poules pour le garder du renard ; en Bresse, celui qui veut l'écarter, après avoir dit sa prière du matin, avant l'aurore, sans bredouiller et sans distraction, fait le tour de son logis et de ses dépendances en traînant sur le sol au bout d'une corde un os du festin du Mardi Gras. Il faut que ce débris ne quitte pas la terre d'un millimètre, afin de ne laisser en aucun point

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 151 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 122 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p. 143-144 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. VI, p. 74.

2. *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 18 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 126 ; Ladoucette. *Mélanges*, p. 416 ; Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 369 ; C. Moiset, l. c.

le plus petit passage ; il est aussi nécessaire que nul voisin ne l'aperçoive ; le cercle tracé, les deux extrémités bien soudées, l'opérateur jette son os, le plus loin possible, dans la direction opposée aux bâtiments. Dans la Brie, le propriétaire attachait un morceau de lard à une corde avec laquelle il décrivait autour de sa ferme un cercle étendu, afin de tracer l'enceinte où ne peut pénétrer le renard, et il disait en marchant : « Renard, tu ne mangeras pas plus de mes poules que de mon lard[1] ». Le contact avec la terre n'est plus observé en Dauphiné, où l'on porte dans une besace les os de la volaille, qui a servi à fêter le Mardi gras, après le soleil couché, dans la propriété dont on veut écarter les renards. Lorsqu'on en a fait le tour, la besace à la main, on la jette aussi loin qu'on le peut[2].

Dans le pays messin, suivant un usage qui tend à disparaître, le jour du Mardi gras, à la fin du dîner, le plus jeune des garçons de la famille montait sur le toit en tenant à la main l'omoplate appelée en patois le « pàh », et il criait :

Oh ! loup !
Tiens, loup, val' te pâh !
Tu n'en érès pas devant Pâques !

puis il jetait l'os dans la rue aussi loin qu'il pouvait. Une pratique à peu près semblable accompagnée aussi d'une invocation avait lieu encore vers 1870 à Lucy dans la même contrée[3].

En Basse-Bretagne, au commencement du siècle dernier, on mettait du pain et du lait dans les endroits où passaient les hermines et les belettes ; lorsqu'elles avaient goûté le pain de la maison, elles n'attaquaient plus les volailles[4]. Autrefois, pour empêcher le renard de venir manger les poules, on aspergeait les alentours de l'habitation avec du bouillon d'andouilles. En Saintonge, les ménagères accomplissaient cet acte le jour du Mardi gras, avant l'aurore et à jeun. Cette aspersion constituait peut-être quelque chose de plus qu'une simple offrande ; celui qui la faisait pensait vraisemblablement qu'il formait ainsi une sorte de barrière infranchissable, comme celle que les cultivateurs des euvirons de Liège font lorsque, à minuit de Noël, ils répandent de l'eau tout autour de leur maison, persuadés que cette traînée empêchera les rats et les souris d'y entrer[5].

Dans l'Albret celui qui conjure le renard doit s'y prendre à trois

1. A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 340 ; E. Renard. *Superstitions bressanes*, p. 17 ; Ladoucette. *Mélanges*, p. 415.
2. Aug. Ferrand, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 414.
3. *Almanach folkloriste*, Metz, 1890, p. 46 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 127.
4. Boucher de Perthes. *Chants armoricains*, p. 135.
5. J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 271 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 60 ; Aug. Hock. *Croyances du pays de Liège*, p. 182.

reprises, à trois fêtes annuelles, Pâques, l'Assomption et la Toussaint. Il fait faire un grand tapage, avant le jour, autour de l'endroit à délivrer, puis portant trois tisons du feu de la Saint-Jean, il fait tout seul dans le domaine, un tour qui doit être aussi grand que possible, parce qu'il marque l'endroit où le renard ne pourra passer ; il devra aussi tenir la main gauche en dedans de la circonférence, sans jamais tourner sur la main droite. Le bruit qui précède l'opération a pour but de faire fuir le renard, ; s'il restait dans la circonférence faite par le conjurateur, il étranglerait toute la volaille. Celui qui conjure ne doit jamais regarder par côté ou en arrière ; il s'arrête au premier carrefour, trace avec l'un des tisons une croix sur le milieu de la route, s'agenouille dessus pour y réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* ; puis il se lève, fait neuf pas devant lui, et sur la place du dernier, il trace une croix, puis à reculons, il refait les neuf pas, sans se détourner, pour revenir à la première croix. C'est de là qu'il part pour continuer le tour, après avoir jeté derrière lui le tison, sans se retourner, et il crie : « Renardère, renardot, ne passe jamais ce tison ! » Après avoir fait trois tours, avant de fermer la circonférence il crie au renard : « Tu es banni d'ici, tu pourras te retirer dans tel domaine, pars d'ici ; pars ! » Il ne faut pas qu'il y ait un cours d'eau à traverser pour que le renard puisse s'y rendre. Ce sera à ceux de l'endroit de l'écarter. Celui qui a le pouvoir de conjurer le perd s'il dit à un autre sa formule, et c'est celui-ci qui le possède [1].

Au commencement du XVII[e] siècle il y avait au pays du Berry et en quelques autres endroits de la France des bergers qui faisaient ouvertement profession de sortilège et de magie, et se louaient à qui voulait à garder le bergail et le bétail un an durant, et le préserver du loup, ce qu'ils faisaient usant de charmes et cercles [2]. Cette industrie semble avoir disparu depuis que les loups sont moins nombreux ; pourtant dans les Ardennes il y a une centaine d'années un homme charmait ces carnassiers en récitant une incantation dont il ne voulut jamais révéler les paroles exactes [3]. Il est vraisemblable qu'elles se rapprochaient de celles d'une des formules dont le texte nous a été conservé. Plusieurs oraisons populaires ont en effet pour but d'empêcher les carnassiers de nuire aux troupeaux et aux volailles ; la plus connue est la Patenôtre du loup. Elle est sans doute ancienne, et il y est fait allusion dans le fabliau du *Povre Mercier* : quand la louve a mangé son cheval, bien qu'il l'ait recommandé et « en latin et en romant » il vient s'en plaindre au seigneur en disant :

1. Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 367-369.
2. Pierre Le Loyer. *Histoire des spectres*. Paris, 1605, l. III, ch. 15.
3. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 215.

Sire, par sainte patenostre
En la Deu guarde et en la vostre
Le comandoi entierement.

Cyrano de Bergerac en parle dans sa comédie du *Pédant joué* (acte IV, sc. 1), et le curé Thiers, en donnant la formule complète de l'oraison contre les renards, dit qu'avec un changement de quelques mots, elle s'appliquait aussi au loup, comme celle qui est encore usitée en Seine-et-Marne. Dans l'Aveyron vers 1842, de prétendus sorciers appelés louvetiers faisaient métier de réciter cette Patenôtre ; en Berry quelques personnes la savaient ; elle était plus populaire en Champagne et principalement dans les Ardennes, où on en a relevé trois variantes. Dans les Vosges, en promettant un don à la sainte, on dit cette prière devant son image : « Sainte Geneviève, qui avez été sept ans bergère, gardez mon chien du loup, ainsi que moi et tout ce qui m'appartiendra. Bridez le loup et la louve, s'il vous plaît. *Ave Maria* » [1]. En Gascogne la conjuration est, sauf dans son vers initial, dépourvue de caractère chrétien ;

Pater dou loup,
Bente curat, bente sadout,
Sounco enta jou, bèi-t'en pertout,
Escana aoeillos e moutous,
Escana belètz, pouris, mulos,
Sounco enta jou, bèi-t'en oun bouillos.
Bèi-t'en pertout enta hè mau,
Sounco deguens lou men oustau.
Pater dou loup
Bente curat, bente sadout,
Sounco enta jou, bèi-t'en pertout.

Pater du loup, — Ventre vidé, vendre saoûl ; — Sauf chez moi, va-t'en partout, — Étrangler brebis et moutons, — Etrangler, veaux, poulains, mules, — Sauf chez moi, va-t'en où tu voudras. — Va-t'en partout pour mal faire, — Sauf dans ma maison, — Pater du loup, etc. [2].

Dans les Ardennes, il y a plusieurs formules qui varient suivant les cas :

Loup, louve ou louvinet, je te conjure de la part du grand Dieu vivant ; tu n'auras pas de pouvoir sur moi ni sur les bêtes qui sont à ma charge, pas plus que le grand diable n'en a sur le prêtre à l'autel, quand il célèbre la sainte messe :

Que le bon saint Georges
Te ferme la gorge ;
Que le bon saint Jean
Te casse les dents.

Lorsqu'il s'agit de préserver les brebis égarées, il faut dire :

1. *Recueil général des fabliaux*, éd. Montaiglon, t. II, p. 116-117 ; J.-B. Thiers. *Traité des superstitions*, t. I, p. 479 ; André Lefèvre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 247 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 124, d'a. Quitard. *Dict. des Proverbes*, 1842 ; Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. I, p. 229 ; E. Rolland, l. c., p. 124-125 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 15.
2. J.-F. Bladé. *Poësies populaires de Gascogne*, t. II, p. 350-353.

Saint Pierre et saint Jean se promenant dans ces vallons
Y rencontrent louve et louvetons.
— Louve et louvetons, que fais-tu dans ces vallons?
— Je cherche si j'y trouverai des bêtes égarées.
— Que leur ferais-tu ? — Je les égorgerais, je leur sucerais le sang.
— Je te conjure de les garder, jusqu'au soleil levé.

En Franche-Comté, on adjurait loups, louves et louveteaux de ne pas étrangler la bête dont il fallait dire exactement l'âge, le poil, ainsi que les marques particulières. En Champagne on récite à genoux, après un *Pater* et un *Ave*, une prière qui se compose d'une sorte de dialogue entre le loup et la personne dont le troupeau est égaré ; si elle se trouble, c'est l'indice que le loup est en train de dévorer l'animal perdu [1].

Au XV[e] siècle, le loup s'en allait si on lui adressait une conjuration, dont la fin se rapporte à une légende analogue à celles de la p. 8. Se une femme perchoit un loup qui la suive, elle doit tantost trayner sa chainture par terre apres elle en disant : Garde-toy, loup, que la mère Dieu ne te fière, et tantost tout confus s'en retournera. En Limousin, la bergère qui voit venir le loup peut l'empêcher de nuire aux moutons en disant un *Pater* à rebours ; elle récite aussi une prière, dans laquelle figure saint Laurent, qui est le patron invoqué contre le loup :

Loub ou louba
La bestia que voletz
N'es pas toua ni mia ;
Es de la Senta Vierja Maria,
Que te drueba la boucha et te barre la dents
En la clhau dei boun Sent Lauren.

Les paysans bretons qui croient que le diable peut prendre toutes les formes, et qu'il se montre souvent sous celle du loup, ne manquent pas de dire en le voyant :

Mar vez Guillou, ra-z-i pell dre sant Herve ;
Mar vez Satan, ra-z-i pell en han' Doué.

Si tu es Guillou, par saint Hervé va-t'en. — Va-t'en au nom de Dieu, si tu es Satan. En Alsace, celui qui rencontrait le loup récitait une formule par laquelle il lui promettait dix thalers s'il voulait le laisser en vie [2].

La huée au loup est sans doute plus ancienne que le XIII[e] siècle, où elle est constatée dans le fabliau du *Fevre de Creil* :

On doit ainçois le leu huer
Des bestes qu'il y soit venuz.

1. A. Meyrac. *Traditions des Ardennes*, p. 179, 177 ; P. Bonnet, in *Mélusine*, t. I, col. 399 ; E. Rolland, l. c., p. 124-125.
2. *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 4, M.M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 230 ; L.-F. Sauvé. *Lavarou Koz*, p. 138 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 127.

Il est vraisemblable qu'elle s'est toujours faite sous des formes assez fixes, comprises de tout le monde, et dans lesquelles entraient des mots, pour la plupart monosyllabiques, et ayant la sonorité qui convient au plein air. On trouve dans le *Roman de Renart* : Ha ! ha ! le leu, aïe, aïe, aïe ; dans le *Jus de Robin et Marion* : Hareu ! le leu ! le leu ! le leu ! et vers la même époque : C'est li leus ! harou ! c'est li leus ! ou : Véez le leu (bis) or sus (bis)[1]. Au XVI[e] siècle, on crie : Hau le loup, hau le loup, hau le loup ! en Normandie, et un berger auquel on demande de chanter, s'excuse en disant :

> Je ne voudroy refuser tels débats,
> Mais toute nuit au loup, j'ay tant hué
> Au loup, au loup, que j'en suis enroué.

Ce cri est le plus usité de nos jours, et il varie suivant les régions ; dans le midi, c'est : *Au loup, au diable lou loup*, ou *Al loup* ! (ter) *a la besso* (bis) ; en Haute-Bretagne : Gare le loup ! et vers la limite des deux langues : Harzez l'leu ! le premier mot est emprunté au pays breton où l'on crie : *Harz ar bleiz* ! sus au loup. En Provence on lance à pleine voix cet appel :

> *A-z-oup ! a-z-oup ! a-z-oup !*
> *Foc, foc, foc, à la cougo dal loup.*

Au secours (ter) — feu (ter) à la queue du loup ; en Poitou, on crie : Guette, guette, les bergères ! Le loup qu'est après vos ouailles, guette[2] !

Voici quelques formules de la huée au renard :

> Or sà ! or là !
> Or courres après le vurpil !
> Or tost, par ici s'en-va-il !

Dans une chanson postérieure, elle figure comme une sorte de refrain :

> Chacun crioit : Ha ! ha ! ha ! ha !
> Le Regnart est à nos poucins (bis).

Dans les Côtes-du-Nord, quand on voit rôder un de ces écornifleurs, on lui crie : Ta, renard[3] ! On lui adresse aussi des conjurations : au XVII[e] siècle on récitait trois fois la semaine : Au nom du Père + du Fils + et du saint Esprit + Renards ou Renardes, je vous conjure et

1. *Recueil général des fabliaux*, t. I, p. 237 ; *Le Roman de Renart*, br. III, v. 457. Dans le *Jeu de Robin et de Marion*, d'Adam de la Halle, le loup emporte une brebis et ce cri est poussé par Robin qui emprunte un bâton pour lui courir sus. Blavignac. *L'Empro genevois*, p. 265.

2. Philippe d'Alcripe. *La nouvelle fabrique des excellens traits*, p. 240 ; J.-A. de Baïf. *Les Jeux* ; *Eclogues* X (1573) ; Fr. Mistral. *Tresor* ; MM. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 229 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 108, 109 ; A. M. et L. L., in *Rev. des langues romanes*, 1873, p. 581 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 192.

3. Blavignac. *L'Empro genevois*, p. 266 ; *Chansons normandes du XVI[e] siècle*, à la suite des Œuvres d'Olivier Basselin, éd. Delahays, n. VII, p. 200 ; Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 117.

charme et je vous conjure au nom de la très sainte et sursainte, comme nôtre Dame fut enceinte, que vous n'ayez à prendre ni à écarter aucun des oiseaux de mon troupeau, soit coqs, poules ou poulets, ni à manger leurs nids, ni à sucer leur sang, ni à casser leurs œufs ni à leur faire aucun mal. Une variante abrégée est encore usitée en Seine-et-Marne, aussi pendant trois jours, mais elle est suivie d'une neuvaine. Quelques pêcheurs des environs de Saint-Malo allaient au terrier du renard, et prononçaient cette incantation pour l'empêcher de venir la nuit sur la grève manger le poisson pris aux lignes de fond :

Renard, ne va pas demain matin
Manger les bars et les plies,
Si sur les lign' i' en d'pris ;
Car si tu te prenais sur les hameçons
Nous te hacherions
A grands coups de bâton [1].

La huée à l'ours, qui ne semble plus en usage, existait aussi au moyen âge :

Or ça ! or ça ! à l'Ors !
Ayde ! ayde !
Harou ! Harou ! à l'Ors !
Ocis ! ocis ! [2]

Plusieurs saints possèdent, parfois en raison d'épisodes de leur vie légendaire, un certain pouvoir sur une espèce déterminée de bêtes sauvages. C'est pour se les rendre favorables qu'on leur adresse des prières, qu'on leur fait des offrandes, ou que leur nom figure dans des conjurations traditionnelles destinées à empêcher les carnassiers de nuire. Dans les Vosges sainte Geneviève défend les troupeaux, les chiens et les bergers des attaques du loup. On croyait dans le Finistère que ceux qui donnaient du beurre à saint Hervé n'avaient rien à craindre de ce méchant animal, depuis que ce saint aveugle s'était fait guider par un loup [3]. Au XVI[e] siècle, saint Blaise était invoqué pour la protection du troupeau :

Si le loup de sang ardent
Prend un mouton en sa dent,
Quand du bois il sort en queste,
Huans tous apres la beste :
Que soudain il soit rescous,
Je te prie, escoute-nous [4].

En Basse-Bretagne, chaque année, le 24 juin, les bergers se rendent, un peu avant le jour, au carrefour du loup le plus rapproché de leur

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 479 ; André Lefèvre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 247 ; Paul Sébillot, in *l'Homme*, 1884, p. 234.
2. Blavignac. *L'Empro genevois*, p. 265-266.
3. L.-F. Sauvé. *Le Folk-Lore des Hautes-Vosges*, p. 15 ; Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 164.
4. Ronsard. *Hymnes*, éd. Bibl. elzév., t. V, p. 254.

demeure. Ils attendent, pieusement agenouillés, que le soleil se lève et dès qu'ils peuvent saluer son premier rayon, ils réclament en récitant une oraison assez longue, l'intervention de saint Jean, protecteur des moutons [1]. Suivant une idée fréquente en folk-lore, saint Loup est en relation avec son sauvage homonyme, et l'on a cru qu'il en préservait les hommes et les bêtes ; au XV[e] siècle on lui faisait une offrande pour recouvrer la parole perdue à la suite de la rencontre de ce carnassier ; on conduit les enfants à la chapelle de saint Loup à Boutigny (Seine-et-Marne) pour les préserver de la peur du loup. Le gâteau dit de saint Loup que l'on confectionnait autrefois dans la Belgique wallonne était destiné à empêcher le loup de nuire au bétail qu'on laissait seul dans les pâturages. Il était triangulaire en l'honneur de la Trinité, on y faisait cinq trous en l'honneur des cinq plaies de N.-S. et on le donnait au premier pauvre que l'on rencontrait [2]. Le nom de ce saint figure aussi dans une formulette de l'Yonne (cf. p. 30). Celui de sainte Gertrude qui, au XVI[e] siècle, et bien auparavant, avait le privilège de chasser les souris, est employé dans les conjurations ardennaises ; l'une disait même que les rats avaient mangé son cœur. Dans le pays de Liège, on l'invoque pour être préservé des rats et des souris ; en Ardennes et en Champagne, c'est saint Nicaise. En Basse-Bretagne, on disait que saint Isidore faisait mourir les taupes [3].

Suivant une croyance qui s'applique à plusieurs sortes de bêtes, mammifères, oiseaux, reptiles ou insectes, certains territoires sont préservés, grâce à l'intervention de bienheureux, de celles qui sont nuisibles. Il est rapporté dans la vie de saint Grat, évêque d'Aoste, auteur d'une formule pour chasser les animaux funestes aux biens de la terre, qu'il obtint cette grâce de Dieu qu'il n'y aurait point de taupes dans le pays d'Aoste, ni trois mille pas à l'entour. Depuis que saint Envel a obligé un loup à remplacer l'âne qu'il avait dévoré, on ne voit plus aucun de ces carnassiers sur la commune de Loc-Envel (Côtes-du-Nord), où est située la forêt de Coat-an-Noz [4].

Des actes traditionnels ont pour but d'empêcher les rongeurs de nuire aux récoltes. Les jardiniers de l'Yonne ont soin de bêcher leur

1. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. VI, p. 79. Le saint a vraisemblablemen tremplacé quelque ancienne divinité.

2. *Les Evangiles des Quenouilles*, V. 10 ; Fourtier. *Dictons de Seine-et-Marne*, p. 96 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 389 ; Cyrano y fait allusion : C'est moi, dit un personnage du *Pédant joué*, qui pétris le gâteau triangulaire (act. IV, sc. 1).

3. Henri Estienne. *Apologie par Hérodote*, ch. 38 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 23-24 ; Aug. Hock. *Croyances, etc., du pays de Liège*, p. 45 ; Ernest Doudou, in *Wallonia*, t. X, p. 105 ; Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 164.

4. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 449 ; Moyzan, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 440.

terre le mardi de Noël, ou le mardi suivant au plus tard, entre deux soleils, et la tête nue, afin de n'avoir plus de taupes. Pour que les rats fruitiers ne mangent pas les poires, il est d'usage en quelques parties du Dauphiné, de faire une prière au pied de chaque arbre en récitant une conjuration [1]. Un sermonnaire du moyen âge, parlant du mépris que l'on avait pour les concubines de prêtres, nous a conservé une formulette par laquelle les paysans du XIII[e] siècle prétendaient écarter les rongeurs :

Je vos convie sorriz et raz,
Que vos n'aies part en ces tas,
Ne plus que n'a part en la messe,
Cil qui prent puis a la presteresse.

En Seine-et-Marne, au moment de rentrer dans la grange la première gerbe de blé, on récite trois *Pater* et trois *Ave* à l'intention de sainte Gertrude, et l'on dit trois fois : « Rates, rats et ratvains, souris, souriettes et sourias, je vous conjure par le grand Dieu vivant de ne toucher aux grains et pailles que je mettrai ici pendant un an, non plus qu'aux étoiles du firmament [2] ». Dans la Meuse, on adresse cette sommation aux deux espèces les plus communes : « Rat, rate et souriate, souviens-toi que sainte Gertrude est morte pour toi dans un coffre de fer rouge ; je te conjure au nom du grand Dieu vivant de t'en aller hors de mes bâtiments et héritages et d'aller au bois dans le délai de trois jours ». Voici ce qu'on récite en Gascogne :

Arratoun, marchant arrat,
M as minjat un sac de blat.
M'as traucat doutze camisos,
Bint linços, cinquanto touaillos.
Bèi t'en arrat, arratoun,
Bèi-t'en d'aquesto maisoun.

Petit rat, méchant rat, — Tu as mangé un sac de blé, — Tu m'as troué douze chemises, — Vingt draps de lit, cinquante torchons. — Va t'en, petit rat. — Va t'en de cette maison [3].

Lorsque, suivant une antique coutume qui, après avoir été générale en France, tend à disparaître, les villageois parcouraient les champs, le premier dimanche de carême, avec des torches allumées, ils exprimaient des vœux pour la prospérité des récoltes, et ils prononçaient des exorcismes destinés à chasser les bêtes nuisibles. La conjuration du Bessin était comminatoire :

1. C. Moiset, *Usages de l'Yonne*, p. 125 ; Aug. Ferrand, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 415.
2. Jacques de Vitry. *Exempla*, p. 101 ; André Lefèvre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 245.
3. H. Labourasse. *Anciens us de la Meuse*, p. 159, J.-F. Bladé. *Poësies pop. de la Gascogne*, t. II, p. 352-353.

Taupes et mulots,
Sors de men clos,
Ou je te casse les os.

Dans plusieurs cantons du Berry, un couplet qui était chanté à tue tête et en chœur, commençait aussi par une menace, puis il indiquait aux petites bêtes un endroit plus plantureux que les champs :

Saillez d'élà, saillez, mulots !
Ou j'allons vous brûler les crocs ;
Laissez pousser nos blés,
Courez cheux les curés ;
Dans leurs caves vous aurez
A boire autant qu'à manger.

Des variantes étaient récitées dans l'Yonne, l'Aube et la Marne [1]. Dans plusieurs villages de la Wallonie les personnes qui avaient le pouvoir de faire venir les rats et de les détruire, dressaient une gerbe de seigle au milieu de la cour ou du jardin ; une certaine prière étant dite, accompagnée de gestes énergiques d'appel ; tous les rats sortaient et se précipitaient dans la gerbe à laquelle on avait mis le feu, et ils étaient ainsi brûlés jusqu'au dernier ; en Hainaut, pour se débarrasser des mulots, on plante dans le champ qu'ils infestent quelques piquets et l'on frappe dessus à coups redoublés plusieurs fois par jour ; la semaine ne se passera pas avant qu'ils aient disparu [2].

Dans un des nombreux rites usités pour conjurer les parasites de toute nature, et qui s'applique aussi bien aux petits mammifères qu'aux insectes, on a soin de réserver un passage pour leur sortie, et on leur indique aussi une résidence plus avantageuse. En Hesbaye, en aspergeant d'eau bénite trois angles de toutes les chambres, caves et greniers de la maison, sauf un coin, dans la direction prévue, on répète sur un ton véhément :

Rat par ci, rat par là,
Vas-ès foû d'chal
Vas-ès èmon...
Y a pus à magné qu'chal.

Rat par ci, rat par là. — Va t'en hors d'ici. — Va chez X. — Il y a plus à manger qu'ici. Parfois on récite le commencement de l'Evangile de saint Jean à trois des coins de la maison, en laissant le quatrième libre, puis on part de ce coin en marchant à reculons vers une maison plus riche : les rongeurs s'en iront par là, et, s'y trouvant bien, ne reviendront plus. Plusieurs conjurateurs de l'est ne manquent pas, comme ceux des Ardennes, de spécifier, en disant aux bêtes de s'en

1. F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 26 ; Laisnel de La Salle. *Croyances du centre*, t. I, p. 37 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 25-26 d'a. Tarbé. *Romancero de Champagne*, t. II, p. 78.
2. Ernest Doudou, in *Wallonia*, t. X, p. 104-5 ; Alfred Harou. *Le F. L. de Godarville*, p. 20.

aller à tel endroit, qu'il y a un pont pour passer l'eau, et parfois ils posent une planche sur le ruisseau. Il en est de même dans la Meuse, où certains envoient les rats et les souris chez qui ils veulent en écrivant sur de petits morceaux de papier des mots cabalistiques. S'il y a de l'eau à traverser on fait pour eux un pont formé d'une simple planche. En disant le jour saint Nicaise une oraison spéciale, on peut également envoyer rats et souris où l'on veut, en leur faisant un pont au besoin[1].

Les procédés matériels pour chasser les rongeurs sont nombreux : dans les Côtes-du-Nord, on prend, sans qu'il le sache, un peu de pain à un de ses voisins et on le donne aux rats que l'on a dans sa maison ; ils la quittent immédiatement pour se rendre dans celle d'où vient le pain[2].

Des pratiques cruelles qui semblent avoir pour but d'inspirer la crainte sont encore plus fréquentes ; un récit du XVI[e] siècle fait allusion à l'une d'elles, dont plusieurs similaires sont encore d'un fréquent usage : Ayant ouy dire que les Sergens tourmentoient les gens de village... Ce sont de grands fols, dit-il [Gaulard], qu'ils n'en escorchent vn tout vif, comme fist mon voisin qui pour chasser les rats de sa maison en a fait escorcher vn en cette façon et puis l'a laissé aller, de sorte qu'il a fait enfuir tous les autres[3]. Aux environs de Lamballe, quelques-uns croient que pour les éloigner, il suffit de rôtir un peu un rat vivant, et de le lâcher ; ses compagnons, en sentant l'odeur de roussi sont effrayés et ne reviennent plus dans le grenier ; dans le pays de Liège, le supplicié va, dit-on, les prévenir. En Hainaut, on coud l'anus à un rat et on lui rend ensuite la liberté. La plus ancienne *Maison rustique* indique un procédé qui ne semble plus connu : L'on dit que si l'on prend un belette, et on lui coupe la queue et les testicules, l'on l'envoie toute vive, que depuis on n'en verra plus au lieu[4].

L'usage d'outils dont la condition essentielle est d'être en fer, métal odieux aux esprits, intervient dans plusieurs observances qui ont pour but de rendre les méchantes bêtes inoffensives ou de les éloigner : en Basse-Bretagne, au commencement du XVII[e] siècle, on employait, pour la sauvegarde du troupeau, des procédés qui n'ont pas été relevés de nos jours. Quelques-uns, dit l'auteur de la *Vie de Michel Le Nobletz*, jettoient

1. Ernest Doudou, in *Wallonia*, t. X, p. 105 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 23-24 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 176-177 ; H. Labourasse, l. c., p. 150.
2. Paul Sébillot. *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 270.
3. *Les Contes facécieux du sieur Gaulard*. Paris, 1662, p. 214. Ce recueil qui est souvent joint aux œuvres de Tabourot a été composé au XVI[e] siècle.
4. Ernest Doudou, in *Wallonia*, t. X, p. 106 ; Alfred Harou. *Folklore de Godarville*, p. 22 ; *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 62.

dans le champ un trepied ou un couteau crochu pour empêcher que les loups n'endommageassent leur bestail quand il estoit égaré. Un peu plus tard on constatait l'usage en pareil cas d'exposer hors du logis quelques ferrements ou autres meubles pour les faire revenir plus facilement et que le loup ne leur fît aucun mal[1]. En Champagne, on se sert d'un fragment d'instrument agricole ; et voici comment on procédait il y a une soixantaine d'années : il fallait, entre onze heures et minuit, frapper avec une dent de herse cassée, des coups rapides sur une pelle, en faisant trois fois le tour du bâtiment ravagé par les rats et en récitant cette formule : « Rats et rates, je vous conjure de la part du grand Dieu vivant, de sortir de votre demeure et d'aller prendre votre résidence à X. » Dans les Ardennes, on jette sur le toit de sa maison une dent de herse brisée, trouvée dans les champs ; en Seine-et-Marne, on va la lancer dans une carrière ou un marécage, et les mulots ne tardent pas à s'y rendre[2].

Les conjurations dans lesquelles on emploie l'écriture, relevées surtout dans le nord-est de la France, ainsi qu'on l'a vu, sont aussi usitées en Wallonie. A Stavelot, on écrit sur un petit papier ces mots : « Rats, rats, rats, c'est demain la Saint-Nicaise. » Avec ce papier et du levain de pain noir, on fait de petites boulettes qu'on place dans les trous de rats. En Ardenne, ce saint écarte les rongeurs si le jour de sa fête (14 décembre) on trace son nom sur la porte de sa maison ou si on y colle son image[3]. Au XVIIe siècle, pour garantir les brebis et les parcs des ravages du loup, on écrivait le nom de saint Basile sur un billet que l'on attachait au haut d'une houlette ou d'un bâton. Autrefois dans la partie française des Côtes-du-Nord, on se servait d'une sorte d'amulette qui tabouait pour ainsi dire l'endroit où elle était placée. Les gens de Plédeliac, voisins de la forêt de la Hunaudaye (Côtes-du-Nord), où les sangliers étaient nombreux, pour les empêcher de venir manger les pommes de terre, plantaient une gaule avec un Saint-Esprit suspendu en haut ; jamais les sangliers n'entraient dans le champ ainsi protégé. Au XVIIe siècle des bergers après avoir dit certains mots, fichaient leurs houlettes et leurs bâtons en terre et se retiraient croyant que les loups n'attaqueraient pas leur troupeau. Voici un autre préservatif qui, à l'époque de la Renaissance, était regardé comme efficace : Le loup ne fera aucun tort aux brebis si vous liez au col de celle qui va la première un ail sauvage. Au XVIIe siècle, des paysans de la Beauce se persua-

1. H. Gaidoz, in *Rev. Celtique*, t. II, p. 485 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 274.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 25, d'a. Tarbé. *Romancero de Champagne*, t. II, p. 78 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 176 ; E. Rolland, l. c., la conjuration est faite au nom de sainte Chassetruble qui chasse le mulet qui truble.

3. Ernest Doudou, in *Wallonia*, t. X, p. 105.

daient que trois pains cuits le Vendredi Saint et mis dans un monceau de blé empêchaient les rats, les souris, les charançons, les vers de le manger ; à Saint-Pot (Pas-de-Calais) les herbes et les fleurs sur lesquelles a passé la procession du Saint-Sacrement chassent les animaux rongeurs des granges et des greniers[1].

Voici encore quelques menues pratiques protectrices : jadis, dans la Brie, on renfermait les poules pendant toute la journée du Mardi Gras, sans qu'elles pussent manger ni voir la lumière ; de plus l'on priait et l'on jeûnait pendant neuf jours. Le renard cessait dès lors d'être l'ennemi de la basse-cour, et s'il y pénétrait, il ne faisait aucun dégât. En Limousin, le berger qui, rentrant un peu tard, a laissé égarer quelque bête de son troupeau, a un moyen infaillible d'empêcher le loup de fondre dessus pendant la nuit. Il pose vite un sou sous le seau et le loup se voit net arrêté[2]. Dans le Finistère, on le met en fuite en faisant briller une allumette.

En plusieurs pays les enfants, pendant les chaudes nuits d'été, cherchent à attirer les chauves-souris, en agitant en l'air soit un mouchoir blanc, soit un chapeau, et en leur adressant certaines paroles mystérieuses. Ces objets en mouvement semblent exercer sur elles la même attraction que le miroir sur les alouettes, car, loin de s'enfuir, elles viennent et reviennent voltiger autour des enfants, qui ne manquent pas d'attribuer cet effet aux formules magiques. Les uns cherchent à les abattre d'un coup de gaule tandis que les autres leur jettent leurs chapeaux, dans l'espoir qu'elles iront maladroitement se jeter dedans. Ces incantations sont plus ou moins engageantes : dans celles de Picardie et des environs de Paris on dit au vespertilien :

Passe par ici,
Tu mangeras du pain moisi,

probablement à cause de la rime, car en Provence une formule est tout autre :

Rato penado véne léu
Te dounarai de pan nouvéu.

Ailleurs, c'est de la bouillie, du grain, etc. ; en Hainaut on offre même du dessert :

Tcap' sori
Venez ci
Vos arez del' tarte au riz.

1. J.-B. Thiers. *Traité des Superstitions*, t. I, p. 414. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 207. Ce Saint-Esprit était un plomb de pélerinage, qui se vend à l'assemblée de Saint-Aubin des Bois dans la même commune ; J.-B. Thiers, l. c. *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. 24 ; J.-B. Thiers, l. c., p. 316 ; Ed. Edmont. *Lexique Saint-Polois*, p. 205.

2. Ladoucette. *Mélanges*, etc., p. 415-416 ; M.-M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 274.

En Seine-et-Marne, on chante aussi un petit couplet plein de promesses en mettant au bout d'une perche un morceau de pain rôti [1].

Plusieurs des bêtes agiles que l'homme s'efforce de capturer ou de mettre à mort déjouent toutes ses tentatives, paraissent invulnérables et se plaisent à le faire endêver. Un recueil facétieux de la Renaissance fait allusion à cette croyance : un lièvre, serré de près, passe par un chantier de charpentiers, prend en sa gueule un de leurs copeaux, le jette en la rivière de Seine, s'assied dessus, et le vent donnant dans ses oreilles comme en poupe, le passa de l'autre bord, où, se moquant des chiens, il leur montra son derrière. Un roman du XVIIe siècle parle d'un lièvre-fée qui « avoit le don de n'estre jamais pris par quelque chien qui le poursuivist. [2]» Cet animal vivait dans le « pays des fées ; » mais vers 1760, on connaissait à Boulay, en Lorraine, des lièvres que les chasseurs ne pouvaient atteindre, et, bien des gens croient encore, dans le Bocage normand, qu'il y a des lièvres-fées qui meurent de vieillesse après s'être joués de toutes les ruses. En plusieurs autres pays, il en est qu'on ne peut ni tuer ni blesser : en Forez, le *Mami* est un lutin qui prend ordinairement la forme d'un lièvre pour tromper les chasseurs ; en Haute-Bretagne, les lièvres-lutins s'amusent à faire courir ceux qui les poursuivent ; dans la Creuse, ils s'asseyent sur leur derrière, se frottent les moustaches avec leurs pattes de devant et ont l'air de se gausser des hommes ; en Auvergne, ce rôle facétieux est rempli tantôt par un lièvre, tantôt par un lapin ; en Wallonie, un lièvre énorme se met à parler pour se moquer du chasseur ; comme un autre de la Loire-Inférieure qui passe entre les jambes de celui qui a cru le tuer [3]. De vieux chasseurs pyrénéens racontaient qu'ils avaient tiré sur un isard couché, et que celui-ci n'avait pas bougé ; il était enchanté et sa peau impénétrable aux balles. Tel autre se présentant à un chasseur qui parcourait la montagne un jour de fête, l'avait mené par des sentiers effrayants, et l'avait fait tomber dans un précipice. Il était des lièvres qui prenaient l'offensive : ceux du

1. E. Rolland. *Faune populaire*, t. I, p. 5 ; *Variétés bibliographiques*, 1890, col. 37, 102 ; J. Réveillère, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 147 (Corse) ; A. Harou. *Le Folklore de Godarville*, p. 17 ; cf. d'autres formulettes wallonnes, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 371-372, picardes, t. XX, p. 39 ; E. Rolland, l. c., p. 7.

2. Philippe d'Alcripe. *La Nouvelle fabrique des excellens traits*, p. 112-113 ; Furetière. *Le Roman bourgeois*, éd. Picard, t. II, p. 131 ; Restif de la Bretonne parle aussi de lièvres fantastiques, et d'un entre autres qui, blessé par un chasseur, s'amuse à se faire poursuivre pendant plus de trois heures, tantôt courant, tantôt semblant l'attendre étendu sur le côté (*Les Contemporaines par gradation*, p. 88-89).

3. E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 413-414 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 265 ; Gras. *Dict. du patois forézien* ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 102 ; Bonnafoux. *Légendes de la Creuse*, p. 36 ; Paul Sébillot. *Litt. orale de l'Auvergne*, p. 211 ; François Renkin, in *Wallonia*, t. II, p. 49 ; Edmée Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 334.

pays de Boulay arrivaient parfois en troupe, et entouraient, menaçants, celui qui avait tiré sur l'un d'eux ; pour leur échapper, il n'avait d'autre ressource que de grimper dans un arbre. Un lièvre qui se montrait aux environs et même dans les ruelles du bourg de Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine) poussait, en s'enfuyant, un cri que l'on prenait pour l'appel d'un réprouvé. Il semblait provoquer la poursuite et narguer ceux qui essayaient de l'attraper ; un marin qui revenait du service paria qu'il viendrait à bout de lui ; après avoir couru un soir après le maudit animal qu'il avait tenu plusieurs fois à la portée de sa main, il se saisit d'une trique et en frappa le lièvre, qui tomba sur le flanc ; mais comme il se baissait pour le ramasser, le lièvre grandit, et, prenant une figure effrayante, arracha le bâton des mains du matelot, et lui donna une belle volée [1].

On parlait en Périgord au commencement du siècle dernier d'une bête nocturne, assez mal définie, qui est ainsi décrite par un contemporain : Le peuple nomme la litre, la biche, la citre ou la bélitre un animal qui a la forme d'une biche, d'une chèvre, etc. Il est très vorace et commet de grands dégâts pendant la nuit. Son poil est blanc. Il rôde autour des maisons, se tient sur le bord des chemins, et emporte les hommes, les femmes et les enfants dont il peut se saisir. Quelques paysans soutiennent qu'ils en ont été suivis pendant un quart de lieue, et qu'ils n'ont dû leur salut qu'à la vitesse de leur fuite. Souvent cet animal disparaît et se transforme en feu à leurs yeux [2].

§ 5. CHARMES ET MÉDECINE

Les différentes parties du corps des animaux servent à des usages superstitieux ou magiques. Quelquefois les pratiques semblent se rattacher à la croyance, souvent constatée chez les primitifs, d'après laquelle la chair d'un individu communique à celui qui se l'assimile quelques-unes des qualités réelles ou supposées qu'il possédait de son vivant. On disait au XVIII[e] siècle qu'en mangeant du lièvre on était beau sept jours de suite ; dans les Vosges il fallait en manger pendant sept jours consécutifs, opinion qui se rattache peut-être au dicton, usité dans ce pays, et ailleurs, qu'on ne voit jamais que de beaux lièvres. Dans le Cher, celui qui a avalé tout saignant le cœur d'une belette devient somnambule [3].

Les animaux domestiques sont aussi influencés par la chair de certaines espèces sauvages. En Lorraine les chiens qui ont mangé le

1. P. Rondou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 360 ; E. Auricoste de Lazarque, *ibid*, t. XIX, p. 413-414 ; Elvire de Cerny, *Saint-Suliac*, p. 26-30.
2. W. de Taillefer. *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 249.
3. Leroux. *Dict. comique* ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 163 ; *Variétés bibliographique*, t. II, col. 26. Une épigramme de Marot, imitée il est vrai de Martial, parle aussi de cette croyance. *Œuvres*. La Haye, 1702, p. 400.

cœur, la langue et les yeux d'une belette perdent aussitôt la voix et l'odorat ; en Hainaut les voleurs font taire les chiens de garde en leur donnant du foie de loup[1]. Au XVIe siècle le médecin Mizault relevait l'emploi amulétique de la corne de cerf : la femme en faisait porter sur soi à son mari afin qu'il fût toujours en bonne intelligence ; en Franche-Comté, beaucoup de personnes, les femmes surtout, gardent précieusement ces cornes, qui ont la propriété d'éloigner la foudre ; aux environs de Montauban, on en déposait des fragments dans les étables pour préserver les bêtes à laine de la clavelée ; au XVIe siècle on en ornait les bœufs et les chevaux afin qu'ils ne fussent jamais malades. En Sologne vers 1840 des gens se mettaient au cou, pour être à l'abri des convulsions, un pied d'élan ; dans le pays de Limoges, une patte de loup suspendue au-dessus de la porte de la bergerie lui assurait la chance[2].

La dent du loup passait pour avoir plusieurs vertus : au XVIIe siècle, on attachait l'une de ses grandes au cou du cheval pour le rendre infatigable à la course. On croyait aussi se préserver de la peur en portant sur soi une dent de loup ou l'œil droit désséché de cet animal. Au XVe siècle, on attribuait à la queue du renard une influence prophylactique :

...Que lui fault-il ?
Certes la queue d'un goupil
Afin que dedans son corps n'entre
Chose qui mal lui face au ventre.

Autrefois des gens croyaient qu'ils auraient des richesse en abondance, si après avoir coupé la tête à une chauve-souris avec une pièce d'argent, ils la mettaient dans un trou bien bouché, et, l'en retirant au bout de trois mois, lui demandaient ce qu'ils voulaient[3].

Parmi les divers objets qu'une vieille sorcière destine à donner remède aux amoureux ou à faire aimer figurent un os de cœur de cerf, une épine de hérisson, et des yeux de louve[4].

Plusieurs talismans sont composés de fragments de petits mammifères, parmi lesquels la taupe tient le premier rang. En Haute-Bretagne, pour être heureux au jeu, il faut porter sur soi un os de taupe ; mais elle doit avoir été tuée en amour, et ses os enlevés un à un, sont mis dans un ruisseau qui vient d'une fontaine ; celui seul qui remonte à la

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 248 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 400.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 382 ; C. Roussey. *Gloss. de Bournois*, p. 286 ; abbé C. Daux. *Croyances du Montalbanais*, p. 8 ; J.-B. Thiers, l. c. ; Ph. de Buzonnière. *Les Solonais*, t. II, p. 26 ; J.-J. Juge. *Changements dans les mœurs des habitants de Limoges*, p. 133.
3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 383 ; Eustache Deschamps. *Œuvres*, t. IX, p. 119 : *Le Miroir de Mariage* ; J.-B. Thiers, t. I, p. 270.
4. Nicolas de Troyes. *Le Grand Parangon*, p. 227, 240.

surface possède de la vertu. Dans la Flandre française une patte de taupe porte bonheur à celui qui l'a sur soi ; en Berry un os de taupe, placé sous l'aisselle gauche, préserve des maléfices ; en Lorraine, un sachet renfermant la langue d'une taupe fait revenir la mémoire [1].

Suivant une croyance de l'Yonne, un morceau de peau de loutre dans la selle des chevaux les empêche d'avoir les tranchées. La peau du front d'un jeune loup est une amulette très appréciée dans l'Ardenne belge. Au commencement du XVIIe siècle, la peau du loup arrachée à l'endroit du col de manière à former une sorte de manchon était bonne contre les sorciers ; il en était de même de la tête de ce carnassier, et c'est pour cela, dit Le Loyer, que les paysans attachaient autrefois les têtes de loup aux portes de leurs maisons et cabanes [2].

Réduites en poudre, les parties solides de certains animaux possèdent aussi un certain pouvoir. On croit en Lauraguais que celui qui jette de la cendre de chauve-souris brûlée sur une personne la force à l'aimer [3]. Suivant une superstition très répandue, le foie de loup desséché et mis en poudre, ou fumé dans la pipe d'un sorcier, provoque, s'il est porté au milieu d'une foire, ces paniques terribles appelées foudre, mouches, etc ; dans le Maine c'est aux narines des bestiaux que cette poussière malfaisante est jetée par les sorciers [4].

La graisse et les liquides sont usités dans la magie populaire : En Haute-Bretagne et en Anjou, si on frotte les souliers d'une jeune fille avec de la graisse de blaireau, tous les chiens viennent pisser sur ses pieds [5]. Parmi les ingrédients qui entrent dans la composition d'un puissant maléfice, figure « de la chauve-souris le sang ; » les sorciers du pays de Liège l'employaient naguère encore ; et au XVIe siècle il servait à écrire des recettes magiques sur du parchemin [6].

On a cru longtemps qu'en chevauchant un ours on était préservé de la peur, et les poëtes du XVIIe siècle font d'assez fréquentes allusions à cette immunité qui était passée en proverbe :

....Il dit qu'il a du cœur,
Qu'il a monté sur l'ours et qu'il n'a plus de peur.

Femme ainsi qui rien ne redoute.
A monté dessus l'ours sans doute.

1. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 123 ; A. Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre française*, t. II, p. 290 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 284 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 318.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 193 ; O. Colson, in *Wallonia*, 1905, p. 46 ; *Histoire des spectres*, 1605, l. VIII. ch. 1.

3. P. Fagot. *Le Folk-Lore du Lauraguais*, p. 315.

4. B. Souché. *Croyances*, p. 29 ; J. Lecœur, *Esquises du Bocage normand*, t. II. p 61 ; Lemarié. *Fariboles saintongheaises*, 2e partie, p. 14 ; Laisnel de la Salle, t. II, p. 243 ; G. Dottin. *Vocabulaire du Haut-Maine*, p. 10.

5. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 93. Comm. de M. C. Fraysse.

6. Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, l. I. ; Aug. Hock. *Croyances, etc ; du pays de Liège*, p. 60 ; Nicolas de Troyes. *Le Grand Parangon*, p. 240.

A cette même époque de pauvres gens promenaient des ours de province en province, publiant partout où ils passaient que ceux qui montaient dessus n'étaient plus sujets à la peur; cette petite industrie se pratiquait aussi à Paris, et ceux qui l'exerçaient, dès qu'on y était monté, le chapeau à la main, faisaient faire à l'animal quelques pas en tournant, et marmottaient certains mots que l'on n'entendait point, le tout pour un double [1]. La promenade sur l'ours constitue aussi un préservatif contre les maux à venir; au XV[e] siècle, on la considérait comme une sorte de panacée: Cellui qui franchement puet chevauchier l'ours. IX. pas d'un tenant, il est affranchy de. IX. paires de maladies. Cette croyance subsiste toujours dans la région Pyrénéenne: Si l'on place un enfant sur le dos de la bête, et qu'après qu'elle a marché et fait neuf pas, on le reprend, il est exempt d'une gourme appelée le mal de saint Loup et de l'épilepsie que l'on nomme le mal de terre. Dans la Bigorre, celui qui, étant enfant a été mis dans les mêmes conditions sur le dos d'un ours, est à l'abri de la rage [2].

Suivant une superstition assez rare aujourd'hui, il est dangereux de manger après certains mammifères. On disait au XV[e] siècle: Qui de nuit laisse sur la table la nape estendue, et les soris viennent par nuit sur la nape mengier les miettes du pain qui y sont demouréez, quiconques mengue lendemain sur icelle, ses dens lui deviendront noirs et tost après pourriront. En Hainaut, lorsqu'une personne a de petits abcès aux lèvres, on dit qu'elle a mangé des aliments auxquels une souris a touché. *Les Evangiles des Quenouilles* indiquent un autre inconvénient, et la manière de s'en débarrasser: Si une personne mengue d'une beste que le loup aura estranglé, et de laquelle aura par aventure mengié, à grant paine puet icelle personne rendre ame se le loup n'estoit premierement mort. Au moins ne pourroit-il parler par long temps, s'il n'avoit fait son offrende à Monseigneur sainct Loup [3]. Une des défenses de cette époque était fondée sur une analogie entre une infirmité et l'aspect de la partie de l'animal dont elle porte le nom: On ne doit point donner à jones filles à mengier de la teste d'un lièvre, afin qu'elles mariéez, et par especial enchaintes n'y pensent; car pour certain leurs enfans en pourroient avoir leurs lèvres fenduez. Un épisode d'un conte de la Haute-Bretagne suppose la croyance d'après laquelle un homme est plus ou moins brave suivant la nature de la bête dont sa mère s'est nourrie

1. Dassoucy. *Le Jugement de Pâris*, Paris, 1648, in-f°, p. 83; Scarron. *L'Enéide travestie*, ch. I; Fleury de Bellingen. *Etymologie des proverbes françois*, 1656; Sauval. *Antiquités de Paris*, t. I, p. 254.

2. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 21; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 43; Comm. de Mlle Félicie Duclos.

3. *Les Evangiles des Quenouilles*, V, 16; Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 22; *Les Evangiles*, V, 10.

pendant sa grossesse : un domestique loup-garou n'attaque pas un passant, dont la mère, étant enceinte de lui, a mangé le cœur d'un lièvre[1]. Au XV[e] siècle, il fallait, pour éviter la paralysie, s'abstenir de la chair et de la tête de l'ours ; en Hainaut, on s'expose à contracter la syphilis en mangeant la viande du lapin ou du lièvre en rut[2]. Au XVI[e] siècle le poumon de lièvre était dangereux :

Car tel manger pour le chien
A vray dire ne vault rien.
D'autant qu'il cause la rage[3].

La chair elle-même des animaux pouvait, en raison de l'espèce ou de la partie du corps à laquelle elle était empruntée, influer sur l'intelligence. La superstition qui suit était courante à l'époque de la Renaissance : On tient pour suspect à la memoire, l'usage du cerveau de Connil : parce que cet animal ha la memoire (qui consiste au cerveau) si courte que, ne se souvenant du danger qu'il vient de passer, il ne laisse de retourner au gîte d'où il s'est levé un peu auparavant[4].

Ainsi qu'on l'a déjà vu, quelques mammifères sauvages sont tués ou martyrisés, pour divers motifs superstitieux. En beaucoup de pays des pratiques cruelles, que l'on exerce surtout sur les taupes, ont pour but de conférer le pouvoir de guérir à celui qui les a accomplies. D'après les paysans du Maine, le jeune homme qui, ayant encore son innocence, prend une taupe vivante, lui ouvre le ventre et y tient le doigt plongé toute une nuit, acquiert la vertu de faire disparaître les coliques des chevaux en leur frottant le ventre avec ce doigt. Dans le pays de Liège, il faut empaler la bête au bout de l'index et l'y laisser mourir ; le doigt meurtrier guérit les maux de dents, par simple attouchement, pendant l'année entière ; suivant d'autres, on doit la prendre vivante, le jour du Vendredi Saint, et se teindre de son sang le pouce et l'index[5]. Dans les Ardennes, on empoigne, au mois de janvier, avec la main gauche, la première taupe que l'on voit sortir de terre, et on la serre jusqu'à ce qu'elle étouffe ; cette main a pour toujours le don de faire passer les coliques des chevaux et de certains autres animaux, quand elle est promenée en forme de croix sur leur ventre ; en Normandie, celui qui, à certain jour de la lune, étouffe une taupe, peut, avec l'attouchement de la main *taupée*, guérir plusieurs maladies des hommes et des bêtes : en Berry, la personne qui, dans son enfance, a étouffé

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, I, 8 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 295.
2. *Les Evangiles*, III, 2 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 268.
3. Claude Gauchet. *Le plaisir des champs*, Bibl. elzév., p. 145.
4. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 214 ; cf. la comparaison de la Haute-Bretagne : comme les lièvres, il perd la mémoire en courant.
5. X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 7 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 375.

sept taupes vivantes, avant d'avoir mangé de la soupe de graisse, a la faculté de faire disparaître le ver-taupe en pressant la partie malade en plusieurs sens[1]. Dans le Bocage normand, celui qui a pris à la main une taupe blanche guérit les tranchées par l'imposition des mains. En Poitou, pour qu'un enfant puisse toucher du ver-taupe, il faut mettre une taupe dans son maillot, de façon qu'il l'étouffe ; en Berry, pour panser du venin, il est nécessaire d'en avoir étouffé trois dans sa main gauche. Dans les Vosges, on prévient l'apparition de la fièvre en faisant le malade écraser entre ses doigts une taupe vivante ; en Wallonie, on guérit de la transpiration en en laissant mourir une dans ses mains. Les pattes de cet animal que les adultes portent au cou dans un sac de flanelle rouge, comme préservatif contre les maux de dents, devaient suivant la croyance liégeoise, lui avoir été arrachées de son vivant, de même que la langue de renard qui était employée contre l'érysipèle ; on la faisait bénir en l'honneur de sainte Rose, et on en plaçait un morceau sur la partie malade[2].

Le sang de taupe est efficace contre diverses affections ; en Poitou on l'introduit dans l'oreille pour guérir la surdité, en Haute-Bretagne, on en frictionne les cors, les verrues et les loupes[3]. Au XIVe siècle on conseillait contre les excroissances un remède qui ne semble plus usité : Pour lantilles outer, prenez sanc de lievre, si les en oignez, si s'en iront[4]. On se préserve du mal de dents en Haute-Bretagne en portant sous l'aisselle gauche une patte de lièvre ou de lapin, à Marseille en mettant dans sa poche deux pattes de taupe. Dans la Loire-Inférieure on place sur la tête des nouveaux-nés, pour leur donner de la force, une peau de taupe ; dans les Deux-Sèvres elle empêche les enfants d'uriner au lit ; et l'on se sert encore très souvent de la peau de lapin posée à cru sur l'endroit douloureux[5].

Certaines parties de mammifères sauvages sont fréquemment employées pour faciliter l'éruption des dents ou préserver les enfants des convulsions qui l'accompagnent. En Poitou la peau de taupe est placée sous le bonnet ; en Normandie, on l'attache autour du cou ; à

1. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 188 ; en Picardie, en étouffant une taupe dans ces mêmes conditions, on préserve ses chevaux de la colique. (Alcius Ledieu. *Trad. de Demuin*, p. 76) ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 45 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 298.

2. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 118 ; B. Souché. *Croyances*, p. 21 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 297 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 268 ; J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 102 ; Aug. Hock. *Croyances, etc. de Liège*, p. 161, 170.

3. B. Souché. *Croyances*, p. 26 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 123.

4. P. Meyer et Ch. Joret. Recettes médicales en français publiées d'a. le M. d'Evreux, in *Romania*, t. XVIII, p. 573.

5. Paul Sébillot, l. c., p. 101 ; Regis de la Colombière. *Les cris de Marseille*, p. 268 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 589 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 8, 11.

Marseille on met un collier composé de ses pattes ; en Loir-et-Cher elles doivent être au nombre de quatre ; en Franche-Comté, une seule suffit, pourvu que la bête ait été prise sans que l'on sût à quoi elle était destinée. En Loir-et-Cher les pattes doivent provenir d'une taupe étouffée de la main gauche, et qui n'ait pas encore eu de petits [1]. En Hainaut, on coud en croix deux pattes de devant dans un sac de flanelle ; dans les Deux-Sèvres elles sont placées en croix sous le bonnet de l'enfant ; dans la Meuse on met dans un sachet le museau et les pattes d'une taupe trouvée sans la chercher. Dans la Suisse romande un collier de dents de renard, en Forez un collier de dents de loup, en Berry, une seule dent de cet animal facilitent la dentition [2].

L'usage de frotter, de temps en temps, avec de la cervelle de lièvre, les gencives des enfants pour que les dents sortent sans douleur est assez répandu ; au XVI[e] siècle, on la faisait bouillir au préalable. On lui attribue encore une autre vertu :

Cervelle de lièvre mangée
Guérit la crainte et tremblement.

Ce même remède est employé dans le pays de Liège contre les frayeurs et les rêves agités des nourrissons [3]. La recette ainsi formulée au XIV[e] siècle : « Ceus qui ne puent tenir leur orine boivent cervelle de lièvre o vin » est encore usitée dans les Vosges où l'on soulage l'incontinence d'urine à l'aide d'un verre de vin bu à jeun, dans lequel on a délayé une cervelle de lièvre crue ; en Vendée un fil trempé dans du sang de taupe et porté en collier en guérit les enfants [4]. Les rats et les souris que l'on fait manger le soir en fricassée ou rôtis à ceux qui arrosent leur lit les débarrassent de cette infirmité. En Auvergne, pour que le remède opère, il faut que le patient ne sache pas de quoi il est composé ; en Vendée une queue de lièvre est efficace contre l'incontinence d'urine; en Normandie, on fait manger des souris aux enfants pour les guérir de la coqueluche [5].

1. B. Souché. *Croyances*, p. 26 ; Fr. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 45; Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 268 ; F. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 381 (Loir-et-Cher) ; C. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 16.

2. Alfred Harou. *Le Folklore de Godarville*, p. 32 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 8 ; H. Labourasse. *Anciens us. etc., de la Meuse*, p. 151 : A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 340 ; Noëlas. *Trad. foréziennes*, p. 205 ; Laisnel de la Salle, *Croyances du Centre*, t. I, p. 297.

3. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 36 ; B. Souché. *Croyances*, p. 26 ; A. Bidault. *Superstitions du Morvan*, p. 35 ; *Maison rustique*, 1597, l. VII, ch. 35, p. 79. Ce remède figure dans la *Médecine des pauvres*, dont la première édition remonte à 1674 ; Dufour de la Crespelière. *Commentaire de l'Ecole de Salerne*, 1671, p. 79 ; Aug. Hock. *Croyances du pays de Liège*, p. 55.

4. P. Meyer et Ch. Joret, in *Romania*, 1889, p. 575 ; L.-F. Sauvé, l. c. p. 272 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 462.

5. J.-B. Andrews, *ibid.* t. IX, p. 261 ; J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 221 ; D[r] Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 548 ; Jehan de la Chesnaye, l. c.; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 45.

La médecine traditionnelle use de la graisse de plusieurs mammifères sauvages ; dans les Ardennes et en Picardie, on cicatrise les crevasses en les enduisant avec celle de la taupe ; mais elle est moins renommée que celle du blaireau qui, en Limousin et dans le Finistère, constitue une sorte de panacée, et qui en Haute-Bretagne, dans le Mentonnais, et en Hainaut, est souveraine pour les foulures, les rhumatismes, etc.[1]. « Le sayn (graisse) de la marmotte » qui figure au XIIIe siècle parmi les remèdes du *Diz de l'erberie* est restée en usage dans le Mentonnais et dans les montagnes provençales pour la guérison des rhumatismes. Dans le pays de Liège on se sert, contre l'hydropisie, la gravelle et la jaunisse de la cendre du poil de lièvre mêlée avec du vin blanc[2].

La blancheur, la gentillesse et la solidité des dents des petits rongeurs a peut-être suggéré les coutumes suivantes : En Limousin les bonnes femmes disaient aux enfants de ramasser leurs dents de lait dans la charpente où les rats viendraient les chercher et leur donneraient de jolies petites dents en échange. En Poitou, l'enfant dit en déposant sa dent dans un trou de muraille : « Petite souris, je t'apporte une de mes dents, donne-m'en une autre » ; une formulette analogue est usitée en Béarn. Aux environs de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine) quand les gencives sont trop dures, on les incise avec la pointe d'une dent de loup abattu par un temps de neige[3]. La friction de pattes de taupe est employée en Haute-Bretagne pour faire disparaître les boutons de la bouche. En Hainaut, pour guérir les coliques, on rôtit les pattes de devant d'une taupe, qu'on a préalablement écorchées, puis après les avoir fait macérer quelque temps dans de l'eau-de-vie, on boit la liqueur[4]. Dans le Mentonnais, une peau de rat guérit la morsure de ce rongeur[5].

Les souris vont, dit-on dans le Finistère, chercher dans la mer une pierre qui a le privilège de faire disparaître de l'œil sur lequel on l'applique la poussière ou les corps étrangers ; elle ne se trouve que dans les nids de souris où il y a trois, cinq ou sept petits ; dans les Côtes-du-Nord, on dit que les mêmes souris la font toucher à leurs petits, qui sans cela resteraient toujours aveugles[6].

1. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 188 ; Alcius Ledieu. *Trad. de Demuin*, p. 76 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 302 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 26 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 33 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 262 ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 16.

2. Rutebeuf. *Œuvres* ; éd. Jubinal, t. I, p. 57, t. III, p. 183 ; J.-B. Andrews, l. c. ; F. Mistral, *Tresor* ; Aug. Hock. *Croyances et remèdes*, p. 55.

3. B. Souché. *Croyances*, p. 37. V. Lespy. *Proverbes de Béarn*, 1re éd. p. 86 ; Béronie. *Dict. du patois limousin* ; Paul Sébillot, in *l'Homme*, 1886, p. 432, article sur les dents de lait.

4. Paul Sébillot. *Additions aux coutumes*, p. 33 ; A. Harou. *Le F. l. de Godarville*, p. 20.

5. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad pop.*, t. IX, p. 262.

6. Com. de M. A. Dagnet ; Lucie de V. H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 474.

§ 6. CONTES ET LÉGENDES

Ainsi qu'on l'a vu au commencement de ce chapitre, les légendes font remonter l'origine de plusieurs espèces à des personnages changés en animaux par punition divine, et chacun conserve une particularité qui rappelle son état primitif.

Les métamorphoses qui figurent dans les contes populaires ne s'appliquent qu'à des individus et non à des espèces ; elles sont, en général, produites par la puissance des fées ou des sorcières, et elles cessent, soit au bout d'une période déterminée, soit après l'accomplissement de conditions ordinairement connues de la victime. Un prince changé en lion par une fée doit garder cette forme pendant sept ans ; un mousse est métamorphosé en rat pour dix ans ; les sept frères devenus cerfs après avoir mangé une plante magique peuvent être délivrés, au bout de quatre ans, si leur sœur parvient à placer un mouchoir blanc sur leurs cornes[1] ; une reine transformée en biche blanche par une sorcière qui a pris sa place dans le lit du roi, restera enchantée toute sa vie, si, dans les trois jours, personne ne la délivre[2]. Les blessures détruisent aussi les enchantements : un loup, qui a épousé une femme, lui ordonne, le lendemain du mariage, de lui couper la tête avec une hache ; lorsqu'elle l'a fait, au lieu d'une bête hideuse, elle voit un beau seigneur[3].

Les personnages de deux contes bretons reprennent, à l'occasion d'une cérémonie religieuse, leur figure naturelle ; la peau du loup gris qui se marie avec une paysanne se fend dès que commence la messe, et quand elle est terminée, les assistants voient à côté de l'épousée un prince magnifique. La souris blanche qui vit sous terre dans un château redevient femme en assistant au mariage d'un petit bossu qui lui était venu en aide[4]. Un conte littéraire intitulé *Peau d'Ours,* inséré dans un petit roman, parle d'une princesse qui pour échapper au prince Rhinocéros, roi des Ogres, dans le château duquel elle a été conduite, endosse une des nombreuses peaux d'ours qui s'y trouvaient suspendues dans un cabinet ; la peau se met à la taille de la princesse qui, par la permission de la fée sa marraine, devient la plus jolie ourse du monde. Elle a diverses aventures et inspire à un prince qui la prend à la chasse un amour et une affection qu'elle partage, mais elle ne peut parler. Alors sa marraine lui accorde de quitter toutes les nuits sa peau d'ourse, et de la reprendre le matin. Une nuit que le

1. Paul Sébillot. *Contes des Landes et des Grèves*, p. 118, 160-161 ; *Contes de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 154.
2. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 231-233.
3. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 279.
4. F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. I, p. 307 ; Henri de Kerbeuzec. *Cojou Breiz*, p. 127-128.

roi la caressait, la prenant pour une ourse véritable, minuit sonne et il voit près de lui une belle princesse. Il l'épouse sous sa forme d'ourse, et quand il l'a touchée de son sceptre, sa peau de bête la quitte et elle en est délivrée[1]. Dans un conte de marins, un petit garçon, changé en loup, contraint par ses menaces la fée ensorceleuse à défaire son ouvrage[2]. La métamorphose est parfois détruite par la mort de celui qui l'a causée : c'est ce qui arrive à un homme transformé en ours par un nain, à un petit garçon devenu chevreuil pour avoir bu à une fontaine défendue, à un lutin changé en daim par une fée. Elle cesse également lorsque des conditions, souvent difficiles, ont été remplies : l'homme-poulain, le loup gris de deux contes bretons doivent devenir pères d'un enfant ; une princesse métamorphosée en souris par une sorcière est délivrée quand on est parvenu à faire rire sa sœur qui était toujours triste[3].

La puissance des talismans est aussi efficace : l'eau qui ressuscite rend sa forme primitive à la fille du roi d'Angleterre, changée en lionne par la Princesse aux pieds d'argent ; grâce au cordon enchanté d'un petit marin les filles du roi de France que les fées avaient, par vengeance, métamorphosées en « singesses » redeviennent de belles demoiselles[4].

Plusieurs personnages qui, tout le jour, ont l'apparence animale, reprennent la forme humaine pendant les ténèbres, comme le loup blanc d'un conte lorrain ; le prince Marcassin d'un conte littéraire du XVII[e] siècle, quitte sa peau toutes les nuits, et, sa femme la lui ayant cachée, son épreuve est finie. Un lièvre argenté que poursuivent vainement les chasseurs est une princesse qui, en entrant dans son château, redevient femme ; pareille chose arrive à la biche blanche d'un conte picard, fille d'une magicienne, et l'on sait qu'au crépuscule du soir la Biche au bois paraissait une femme éclatante de beauté. L'héroïne d'une chanson populaire dont il a été recueilli une douzaine de versions, est fille la nuit et le jour blanche biche ; lorsqu'elle a été tuée et qu'on veut la dépouiller, on voit qu'elle a les cheveux blonds et le sein d'une jeune fille[5].

Il est aussi des métamorphoses volontaires, comme celle de la fée

1. Madame de Murat. *Les Lutins du château de Kernosy*. Leyde, 1753, in-12, t. I, p. 142 et suiv.
2. Paul Sébillot, in *Soc. arch. du Finistère*, t. XIII, p. 224.
3. Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 153 ; in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 108 ; Henry Carnoy. *Contes français* (Canada), p. 132-134 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 301, 328, t. II, p. 135.
4. E. Cosquin, t. I, p. 41 ; Paul Sébillot, l. c., t. III, p. 11.
5. E. Cosquin, l. c., t. II, p. 216-217 ; M[me] d'Aulnoy, in *Cabinet des Fées*, t. V, p. 232 ; F.-M. Luzel, l. c., t. III, p. 195 ; Henry Carnoy, l. c., p. 234 ; M[me] d'Aulnoy, r. c., t. III, p. 388 ; George Doncieux. *Le Romancéro français*, p. 235-236. Il y a lieu d'ajouter à ces versions, qui toutes proviennent de l'Ouest, une variante lorraine (Charles Sadoul, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX. p. 203) publiée depuis.

qui prend l'aspect d'une biche pour se faire poursuivre par Gugemer, comme celles des fées de la Haute-Bretagne qui se changent en souris, l'une pour ne jamais quitter un jeune garçon qu'elle aime, l'autre pour se venger d'un homme qui avait tué une couleuvre. C'est le même déguisement que la fée d'un conte littéraire a pris pour éprouver le bon cœur d'une reine. Un petit lapin blanc qu'un roi protège contre les chiens n'est autre que la fée Candide. La Tareïna, sorte de fée sorcière de la vallée d'Aoste, se changeait assez fréquemment en rat, et pendant cette période, elle était, comme les fées métamorphosées, exposée aux inconvénients de sa nouvelle condition[1].

On a recueilli en France plusieurs versions d'un épisode fort répandu : des animaux, qui sont assez souvent des sorciers ou des génies déguisés, se réunissent sous un arbre à une époque déterminée pour causer de leurs affaires ; leur secret est surpris par quelqu'un caché dans les branches, qui en fait son profit[2].

Toutes ces métamorphoses se rattachent à la mythologie, et ceux qui les racontent savent qu'elles sont imaginaires. Il en est d'autres qui sont localisées, et que ceux qui en parlent ne sont pas éloignés de regarder comme réelles. On a cru pendant longtemps, et la croyance est loin d'être complètement éteinte, que des hommes pouvaient être changés en bêtes, d'une façon intermittente, et pour une période déterminée, pendant laquelle ils revêtaient une apparence animale, pour reprendre la forme humaine quand elle était expirée. Les loups-garous, dont il a déjà été plusieurs fois parlé, portent ce nom parce qu'ils se présentent le plus habituellement sous la figure de ce carnassier, quoiqu'ils puissent en prendre d'autres, comme celles d'animaux domestiques, ou même de reptiles. Ici je ne les considérerai qu'au point de vue de la métamorphose en loup, des idées qui s'y rattachent et des causes qui l'ont motivée.

La croyance à sa possibilité est attestée par de nombreux témoignages ; Marie de France, au début du lai du Bisclavaret, qui était condamné à rester trois jours par semaine sous la figure d'un loup, et était exposé à la garder s'il ne pouvait reprendre ses habits ordinaires, dit qu'il est très certain que souvent, aux temps anciens, des hommes subissaient des métamorphoses analogues[3]. Presque à la même époque,

1. Marie de France, t. I, p. 56. *Le lai de Gugemer* ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 297 ; Paul Sébillot. *Contes des Landes*, p. 89-94 ; Mme d'Aulnoy. *La bonne petite Souris* ; Mme Leprince de Beaumont. *Le prince Chéri* ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 162.

2. E. Cosquin, t. I, p. 85, 87 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. IV, p. 50 ; F.-M. Luzel. *Veillées bretonnes*, p. 261 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 500, 521 ; Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 540 ; Paul Sébillot, in *Almanach du Phare*, Nantes, 1891, p. 110 ; *Contes des Landes*, p. 184.

3. *Œuvres*, éd. Roquefort, t. I, p. 178, 179.

Gervaise de Tilbury ne met pas la chose en doute ; il parle d'un habitant du Vivarais qui, à chaque nouvelle lune, se sentait comme obligé d'ôter ses vêtements, et de se rouler sur le sable jusqu'à ce qu'il devînt loup ; après quelques jours de vie commune avec ces bêtes, il redevenait homme. Ailleurs il raconte qu'il a connu en Auvergne un noble qui avait déshérité un de ses parents parce que celui-ci de temps en temps se changeait en loup, et dévastait les étables des villageois ; un charpentier lui ayant coupé une patte, il reprit la forme humaine, avec une jambe de moins, mais depuis il cessa de mal faire [1]. On voit qu'au XIII[e] siècle, comme de nos jours, le lycanthrope était délivré dès que son sang avait coulé. Les commères des *Évangiles des Quenouilles* causent à plusieurs reprises « de leus warous » qui ont été leurs maris, ou dont on leur a racouté les gestes [2].

Les écrivains qui ont parlé de ces métamorphoses ont assez rarement dit les causes qui les motivaient. Quelques-unes avaient lieu à la suite d'une malédiction ecclésiastique qui semble avoir persisté jusqu'à la Révolution. Lorsque les prêtres avaient lancé un monitoire pour faire venir à révélation celui qui avait été témoin d'un vol ou d'un crime, celui-ci pouvait être changé en bête s'il ne disait pas le nom du coupable [3]. En Normandie si après les publications faites au prône de treis dimanches consécutifs, aucune révélation n'était faite, le pasteur prononçait la formule d'excommunication, et, pendant sept ans, parfois seulement pendant trois, l'homme était revêtu d'une peau, ordinainairement de loup, qu'il devait prendre toutes les nuits, à moins qu'il ne fût blessé à sang au front de trois coups de couteau ou avec une clef : si la tentative ne réussissait pas, la pénitence était à recommencer. En Basse-Bretagne, on croyait, un peu avant le milieu du siècle dernier, que des hommes pouvaient être convertis en loups pour avoir été plus de dix ans sans se confesser ou sans mettre le doigt au bénitier [4].

La transformation, lorsqu'elle se produisit à la suite d'un pacte avec le diable, ou d'après ses conseils, était précédée d'une onction ; au temps des procès de sorcellerie, des gens déclaraient que : S'estant oincts ils furent retournez en loups courans d'une legereté incroyable, puis ils estoient changez en hommes et souvent rechangez en loups... Ils confesserent aussi avoir tué un jeune garçon de sept ans avec les pattes et

1. *Otia imperialia*, éd. Leibnitz, p. 1003.
2. *Les Évangiles des Quenouilles*, IV, 10, 12, 13, 14, 15, 16.
3. Restif de la Bretonne. *Les Contemporaines par gradation*, p. 81.
4. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 232-236 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 15 ; en Vendée le criminel resté inconnu qui avait été excommunié devait courir le garou pendant sept ans et visiter sept paroisses par nuit. (E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 157). Habasque. *Notions hist. sur les Côtes-du-Nord*, t. I, p. 285 ; L. Kerardven. *Guionvac'h*, p. 47.

dents de loup [1]. » Un paysan des environs de Poligny qu'un chasseur trouve en sa cabane, blessé au même endroit où il avait atteint un loup, lui dit qu'il prenait cette forme après s'être graissé d'un certain onguent composé par les démons [2]. Encore maintenant plusieurs des meneurs de loups, dont j'ai parlé en même temps que des loups-garou des forêts (t. I, p. 284 et suiv.) et d'autres lycanthropes, se graissent avant de changer de forme [3]. D'après une déposition faite en Franche-Comté, ceux qui voulaient se mettre en loups, se frottaient premièrement d'une graisse, et puis Satan les affublait d'une peau qui leur couvrait tout le corps; ensuite ils se mettaient à quatre pattes et couraient les champs [4].

Le diable ou l'un de ses adeptes pouvait donner la peau qui transformait en garou celui qui en était revêtu, et qu'il déposait en lieu sûr quand sa période de vagabondage était finie: Un petit garçon dont le procès fut instruit à Bordeaux en 1605, et qui fut ensuite interrogé par de Lancre lui confirma ce qu'il avait avoué aux juges, à savoir que la peau lui avait été donnée par M. de la Forêt [5]. Les loups-garous de Basse-Bretagne (*den-vleiz*, homme-loup au singulier, *tud-vleiz* au pluriel) revêtent la nuit une peau de loup, et prennent en même temps le naturel de cette bête, courant les champs, les bois et attaquant les hommes et les animaux. Au point du jour, ils cachent leur peau avec le plus grand soin et rentrent secrètement chez eux. Il existe entre leur peau et leur corps une sorte de solidarité d'impressions physiques si grande qu'ils éprouvent toutes celles à laquelle elle est exposée: si elle est placée dans un lieu froid, ils éprouvent tout le jour un vif sentiment de froid. Une fermière ayant allumé du feu dans un four où l'un d'eux avait caché la sienne, il se mit à crier: « Je brûle » et à se démener comme s'il avait été dans une fournaise [6].

Un récit gascon raconte une métamorphose qui, contrairement à l'ordinaire, est motivée par un désir louable. Un devin change un charron en loup, parce que c'est sous cette apparence seule qu'il pourra se procurer le remède pour guérir son père. Après avoir couru avec les loups six jours et six nuits, arrive la Saint-Silvestre, époque où la messe de minuit doit être dite au milieu de la forêt par un curé-loup. Le charron propose de la servir et quand elle est achevée, il feint d'aider le curé-loup à se déshabiller, et lui coupe la queue

1. Jean Bodin. *Le Fléau des sorciers*, l. II, ch. VI.
2. Léonard Vair. *Trois livres de charmes, sorcelages et enchantements.* Paris, 1583, in-8°, p. 325.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. I, p. 289, 293.
4. Henry Boguet. *Discours des Sorciers*, ch. XLVII, p. 376.
5. *De l'inconstance des Démons*, l. IV, p. 256 et suiv.
6. F. Le Men, in *Rev. Celtique*, t, I, p. 420. On a vu que le Bisclavaret, dont parle Marie de France, prenait aussi cette précaution.

d'un grand coup de gueule ; il accourt chez le sorcier, n'ayant plus du loup que les oreilles ; celui-ci les lui arrache ; le charron court chez son père et lui ayant fait manger toute la peau du curé-loup avec les chairs, les os et la moelle, il le guérit[1].

Les sorciers revêtent aussi diverses formes d'animaux sauvages pour se rendre au sabbat ; en Lorraine, ils prenaient celles de loup, ou de lièvre ; en Poitou, en Berry, en Wallonie, on les rencontrait surtout sous ce dernier aspect ; au milieu du XVIIIe siècle, on racontait en Lorraine qu'un lièvre, qui avait échappé à toutes les tentatives des chasseurs, ayant été blessé par une balle d'argent, on vit paraître un homme à sa place. En Wallonie une sorcière se changeait en souris pour pénétrer dans les armoires[2].

Les lutins ou les personnages apparentés empruntent assez rarement la figure d'animaux sauvages : en Normandie les lutins sous celle de loups cherchaient à entrer dans les cimetières ; dans le Centre le lupeux qui attirait les voyageurs dans les fondrières avait une tête de loup et une voix humaine ; en Haute-Bretagne un lutin s'appelait le Faux Singe, un autre l'Ourse blanche, et dans le Morbihan, c'était sous la peau d'un ours que se présentait la Piphardière[3].

Les singes passent parfois pour être des incarnations du diable, ou tout au moins pour être possédés par lui. En Béarn un singe apprivoisé, voyant venir un curé que son maître avait invité à dîner, courut se cacher dans une pièce reculée. On l'amena de force devant le prêtre, qui se mit à dire son bréviaire : à peine l'avait-il commencé, que le singe disparut par la fenêtre, et jamais on ne l'a revu. En même temps, bien que peu de minutes avant le ciel fût sans nuages, un orage épouvantable éclata, avec foudre, éclairs et grêle. On raconte en Haute-Bretagne une historiette à peu près semblable ; le singe exorcisé par un missionnaire s'en va, mais sans causer de dégâts[4]. Le loup blanc qui, dans la région ardennaise, attend le voyageur assis au pied d'un fayard, semble aussi en rapport avec le monde satanique ; il se lève et se fait suivre à distance ; il faut avoir grand soin de ne rien lui

1. J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. II, p. 362-365.

2. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 175 ; B. Souché. *Croyances*, p. 17 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 155 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. IX, p. 201, 205 ; E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 413-414, O. Colson, l. c. p. 208.

3. F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 14 ; Jaubert. *Gloss. du Centre*, cité par Rolland. t. I, p. 159 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. I, p. 157 ; Fouquet. *Légendes du Morbihan*, p. 89.

4. Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 393 ; Paul Sébillot, *ibid*, t. XI, p. 57. Au moyen âge le diable prenait parfois ce déguisement ; c'est sous la forme d'un grand singe qu'il apparut à un novice des dominicains de Paris. (Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 285).

dire, car il saute au cou de ceux qui lui parlent et les emporte au fin fond de l'enfer [1].

Suivant des croyances dont on verra des exemples dans plusieurs chapitres, les revenants se présentent sous diverses formes animales ; dans le pays de Lannion, plusieurs lièvres sont les âmes des anciens seigneurs condamnés à devenir le plus peureux des animaux, parce qu'ils ont fait trembler tout le monde de leur vivant ; ils seront délivrés quand ils auront essuyé des chasseurs tirant sur eux sans connaître leur qualité, autant de coups de fusil qu'ils en ont tiré ou fait tirer sur les pauvres gens qui étaient autrefois sous leur dépendance ; en Normandie dame Nicole, qui commit beaucoup d'actes injustes, se change en loup pour effrayer les voyageurs [2]. A Guernesey les trépassés empruntent parfois l'aspect d'une souris. C'est sous celui d'écureuils que des enfants, tués et enterrés dans un petit bois par leur mère, viennent lui labourer le sein avec leurs dents et leurs griffes en criant : « Mauvaise mère ! » Ils lui tirent autant de gouttes de sang qu'il eût fallu de gouttes d'eau pour les baptiser [3]. En raison de la blancheur de leur pelage, et de leur agilité qui les fait ressembler à des apparitions, les hermines passent en plusieurs pays, et principalement en Normandie où on leur donne le nom de *laitisses*, *létiches*, qui rappelle la blancheur du lait, pour être les âmes des enfants morts sans baptême. On racontait dans l'Orne que l'une d'elles, prise par un homme qui voulait la tuer, sortit deux petites mains, et lui dit que bien d'autres avaient essayé de lui faire du mal, même à coups de fusil, et que les hermines, qui étaient des enfants morts sans avoir été baptisés, ne nuisaient à personne. Les manteaux d'hermines des grandes dames ont pu suggérer des croyances analogues à celle, courante dans le Perche à la fin du XVIIIe siècle, d'après laquelle madame d'Hauteville revenait dans son château sous forme d'une *laitice* [4]. Dans la série de contes à laquelle on a donné ce titre : le mort reconnaissant, celui-ci, sous la figure d'un renard, vient au secours du passant charitable qui a fait enterrer décemment son cadavre abandonné [5].

D'après une idée très répandue autrefois, et qui subsiste

1. André Theuriet. *La chanoinesse*, p. 95.
2. A. Le Braz. *La légende de la Mort*, t. II, p. 83 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 267.
3. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 281 ; A. Le Braz, t. I, p. 339-341.
4. F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 13 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 214 ; Chrétien de Joué du Plein. *Veillerys argentenois*, Mss. ; P. Vallerange. *Le Clergé, la bourgeoisie* etc., p. 87.
5. W. Webster. *Basque Legends*, p. 184 ; J.-F. Cerquand. *Lég. du pays basque*, t. IV, p. 89-91 ; E. Cosquin, t. I, p. 210-211 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 3-6 ; F.-M. Luzel. l. c., t. II, p. 180, 184, 214-223 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 22 ; Aug. Gittée, in *Wallonia*, t. II, p. 27.

encore, l'âme peut être momentanément séparée du corps et s'en éloigner sous forme animale. Elle emprunte assez fréquemment celle de quelques-uns des petits mammifères sauvages renommés pour leur agilité. Dans une légende recueillie en 1900 dans la partie française des Côtes-du-Nord, une souris blanche est arrêtée sur le bord d'une rivière, qu'elle franchit lorsqu'un homme compatissant a courbé au-dessus des branches de saules pour lui faire un pont; il la voit ensuite disparaître dans la bouche d'un homme endormi, qui, ayant été réveillé, raconte qu'il a rêvé qu'au moment où il allait se noyer dans une rivière, quelqu'un lui a jeté un grand bâton qui lui a permis de la traverser [1].

Le diable qui a de nombreux animaux domestiques à son service, exerce moins fréquemment son pouvoir sur les bêtes sauvages; pourtant le lièvre du diable figure dans un conte du Finistère : mutilé par un chasseur, il prend la parole pour lui commander de venir chez son maître [2]. Les adeptes de la sorcellerie ne sont guère en relation qu'avec les loups, et ils ne les emploient pas, comme autrefois, à leurs chevauchées; on racontait au XIII[e] siècle qu'une femme de Bretagne vit entrer dans sa maison, dont toutes les portes étaient closes, une sorcière vampire à laquelle un loup servait de monture [3].

L'épisode des femmes qui accouchent d'animaux est fréquent dans les légendes et dans les contes; mais deux récits seulement parlent d'animaux sauvages (singes et ours) nés dans ces conditions [4]. Ces naissances anormales — et supposées — ont presque toujours lieu sans que les méchantes gens qui substituent des bêtes aux enfants, accusent les mères d'avoir eu des amours monstrueux. Une autre série de récits parle de relations entre la femme et un animal quasi anthropomorphe. Dans la région des Pyrénées, où les ours sont encore assez nombreux, on prétend qu'ils enlèvent les jeunes filles dont ils ont des produits moitié hommes, et moitié ours [5]. Une femme emportée par un ours dans sa caverne a un fils qui, au bout de sept ans, soulève la

1. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 626; dans la légende de Gontran, c'est aussi une souris qui, après avoir traversé la rivière sur une épée, rentre dans la bouche du dormeur, comme la belette qui sort de la bouche d'un soldat endormi. (Grimm. *Veillées allemandes*, t. I, p. 169; cf. aussi sur ce thème. Sébillot. *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 627 et *suiv.).*

2. Henri de Kerbeuzec. *Cojou-Breiz*, p. 143.

3. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 320.

4. Paul Sébillot. *Contes de marins.* Palerme, 1890, in-8, p. 27; W. Webster. *Basque Legends*, p. 178; cf. dans la *Tradition*, 1901-1903, une curieuse note de M. Adolphe Orain sur la persistance en diverses parties de l'Ille-et-Vilaine de cette croyance aux naissances monstrueuses (lièvres, hérissons, singes, ours, chiens, chats, grenouilles).

5. E. Rolland. *Faune pop.*, p. 43, d'a. Cordier, in *Bull. de la Soc. Ramond*, 1867, p. 133.

pierre dont la bête se servait pour la fermer, s'échappe avec sa mère et a ensuite des aventures où il développe sa force[1]. Un conte de Lorraine présente une atténuation, peut-être assez moderne ; la femme d'un bûcheron, qu'un ours emmène de force dans son antre, est déjà enceinte, et elle accouche peu après d'un enfant moitié ours et moitié homme, qui, parvenu comme celui du récit basque à l'âge de sept ans, soulève aussi la pierre et, sous le nom de Jean de l'Ours, est le héros d'aventures merveilleuses[2]. Ici, de même que dans d'autres versions, l'enfant devient fort, parce qu'il a été élevé par un ours ; un conte de la Haute-Bretagne parle d'un petit garçon, aussi emporté dans la tanière, qui traité comme un ourson devient poilu comme s'il avait été le fils d'un ours ; Jean l'Ourson, héros d'un conte de la Flandre française marche à quatre pattes et a l'apparence d'un ours, parce qu'il a été allaité par une ourse[3].

Des captives sont sous la garde de fauves puissants, qui ne vivent plus en France ; le plus habituellement ce sont des lions ; un léopard figure dans un récit lorrain, et deux contes, l'un basque et l'autre haut-breton parlent d'un lion qui dort, la tête sur les genoux d'une jeune fille[4]. Plusieurs des tâches difficiles imposées aux héros sont en relation avec des bêtes dont ils doivent débarrasser le pays ou auxquelles il faut dérober quelque chose : l'une d'elle consiste à aller prendre du lait de lionne[5] ; dans un conte du pays de Saint-Pol, il s'agit de passer la nuit sans être dévoré, avec un ours qui est au service d'un roi. D'autres fois l'aventurier doit garder des animaux renommés pour leur légèreté, écureuils, lapins ou lièvre, et les ramener le soir sans qu'il en manque un seul[6].

Les contes sont en général bienveillants pour les animaux sauvages, qui savent reconnaître les services, même minimes, que les hommes leur ont rendus. Les uns remettent au passant, qui a fait un partage équitable entre eux et d'autres bêtes, des talismans qui consistent

1. J.-F. Cerquand. t. IV, p. 11-12 ; dans le conte semi-littéraire de Jean de l'Ours, une veuve qui s'est réfugiée dans la caverne d'un ours, en sort au bout d'un an avec un enfant. (Hipp. Babou. *Les Païens innocents*, p. 175-176).

2. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 1.

3. Paul Sébillot. *Contes de la Haute-Bretagne*. Vannes, 1892, p. 22-23 ; Ch. Deulin. *Contes du roi Cambrinus*, p. 1-2. On a vu p. 7 un exemple de l'influence du nourricier sur les petits à naître.

4. E. Cosquin, t. II, p. 130, 136 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 43 ; 166, in *Almanach du Phare*, 1891, p. 108 ; Julien Vinson. *Le F.-L. basque*, p. 84-85 ; Paul Sébillot, l. c., t. I, p. 5.

5. E. Cosquin, l. c., t. I, p. 96 ; F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 363 (Ille-et-Vilaine) ; Paul Sébillot, l. c., t. III, p. 204.

6. E. Edmont, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 595 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. II, p. 153 ; Paul Sébillot, l. c., t. III, p. 610 ; Κρύπταδία (Haute-Bretagne), t. II, p. 49 ; abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 31.

parfois en des fragments de leur personne, grâce auxquels celui qui les possède peut prendre la forme de l'animal qui les leur a donnés[1]; d'autres aident celui qui, lors d'une famine, leur a fourni de la nourriture[2]. Les bêtes témoignent aussi leur gratitude à ceux qui les ont tirées d'embarras : un renard vient au secours d'un prince qui l'a délivré d'un piège, toutes les fois que celui-ci prononce une formule ; il en est de même du loup blanc d'un conte alsacien qu'un prince a débarrassé d'un serpent ; le loup, le singe et le lion tirés d'une fosse par un homme, le protègent contre un voleur qu'il avait délivré en même temps qu'eux. La reine des souris fait des dons à la jeune fille qui l'a réchauffée mourante, et elle accourt chaque fois qu'elle est appelée. En Basse-Bretagne, un renard, des lièvres secourent l'héroïne ; en Haute-Bretagne, un lièvre joue le même rôle que le renard-âme des contes où le héros a donné la sépulture à un pauvre ; dans un autre récit du même pays, qui se rattache à ce type, le renard secourable est une fée déguisée[3]. Parfois le secours donné n'a pas été précédé d'un service : dans des récits de Basse-Bretagne un lion, un lièvre, viennent en aide à un personnage embarrassé ; une biche allaite des enfants. Cet épisode figure aussi dans une légende chrétienne du même pays ; maintenant encore on étend, la veille du pardon, de la paille sous le porche de la chapelle des Sept saints, pour que la biche qui allaita ces sept frères puisse venir y dormir[4].

Dans les contes, le loup est le mangeur par excellence des petits enfants : Poucet et ses similaires sont avalés par lui, et chacun sait que dans le célèbre conte de Perrault et dans la plupart de ses parallèles modernes, c'est cette méchante bête qui, après avoir dévoré la mère grand', prend sa place dans le lit pour croquer le Petit Chaperon rouge[5]; dans une variante champenoise, le loup, au lieu de manger le Petit Chaperon d'or, n'attrape que son petit chapeau couleur de feu, qui le brûle et le fait s'enfuir en hurlant ; dans un conte wallon, après avoir

1. J.-F. Cerquand, l. c., t. IV, p. 64, 65, 68 ; Julien Vinson. *Le F.-L. du pays basque*, p. 84 ; E. Cosquin, t. I, p. 166 ; t. II, p. 129 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 275 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I. p. 62 ; in *Almanach du Phare*, 1892, p. 98 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. II, p. 392 ; Abbé L. Dardy, *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 225.

2. E. Cosquin, l. c., t. I, p. 38 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 12-13 ; F.-M. Luzel, l. c., t. I, p. 75, 111, 280.

3. H. Carnoy, l. c., p. 261 (Picardie), 97 (Alsace) ; Paul Sébillot. *Contes des Landes*, p. 219 ; H. Carnoy, l. c., p. 145-146 (Normandie) ; F.-M. Luzel, l. c., t. I, p. 332, 355 ; Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 58 ; *Contes de la Haute-Bretagne*, 1892, in-8, p. 3-4.

4. F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 354, 355, t. II, p. 33 ; *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 254 ; Robert Oheix. *Bretagne et Bretons*, p. 63.

5. E. Cosquin, t. II, p. 147 ; Henry Carnoy. *Contes français*, p. 169 (Berry) ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 136 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 95. (Catalogue des versions publiées jusqu'en 1894).

mangé la mère grand', il met la petite fille dans un sac, mais elle parvient à lui échapper, et même plus tard à le tuer[1].

Plusieurs saints contraignent des fauves à remplacer les chevaux ou les bœufs qu'ils ont dévorés. Cette donnée, fréquente dans les récits du moyen âge, se retrouve dans quelques-uns de ceux recueillis de nos jours ; saint Thégonnec attèle à la charrette qu'il employait à la construction de son église le loup qui avait mangé son cheval ; saint Envel oblige un de ces carnassiers à remplacer l'âme qu'il avait dévorée. Au moyen âge, l'ours remplissait ce rôle forcé presque aussi souvent que le loup ; il ne figure plus dans la légende dorée contemporaine, mais le héros basque Hamalau, prend un ours, le ramène par l'oreille et l'attelle à son chariot. Saint Hervé devenu aveugle était guidé par un loup, et saint Odon de Cluny en avait un pour l'accompagner dans ses expéditions nocturnes[2].

L'homme arrive, au moyen de ruses, à triompher d'animaux souvent plus forts que lui ; un militaire avisé, un remouleur, un marchand de peignes de buis, un bûcheron parviennent à se débarrasser du loup ou même à le tuer[3]. Un récit de la Belgique wallonne présente un épisode intéressant : un ménétrier rencontrant un loup, se met, après avoir essayé plusieurs moyens de l'écarter, à jouer du violon, et le loup disparaît parce que l'archet fait une croix dont le signe seul suffit pour chasser les mauvais esprits ; en Haute-Bretagne, des musiciens sont aussi préservés des loups, mais dans des circonstances qui excluent l'idée de la puissance de la croix : un loup s'élançait sur un violoneux dès que celui-ci cessait de jouer, et le son d'un biniou mit en fuite une bande de ces bêtes qui assiégeaient l'arbre sur lequel le musicien s'était réfugié[4]. Un boquillon du pays de Saint-Pol ayant échaudé un loup qui était venu dans sa cabane, celui-ci s'enfuit, et le lendemain, il assemble les autres loups qui font la courte-échelle pour arriver jusqu'à l'homme

1. Ch. Marelle. *Affenschwanz*, p. 42 ; Jean Marlin, in *Wallonia*, t. I, p. 49.

2. F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 471 ; Moyzan, *ibid.*, t. XIX, p. 440, cf. sur ce thème Maury. *Les Légendes pieuses*, p. 250 ; L. Duval. *Du rôle des Traditions populaires dans la protection des animaux*, p. 71 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. III, p. 46.

3. E. Cosquin. *Contes*, t. I, p. 28-29 ; J. Fleury. *Littérature orale de la Basse-Normandie*, p. 193 ; J. F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. III, p. 55 ; H. Carnoy. *Litt. orale de la Picardie*, p. 157 et suiv. ; Aug. Gittée et A. Lemoine. *Contes wallons*, p. 152 ; M. Camélat (Lavedan), in *Mélusine*, t. X, col. 272.

4. François Renkin, in *Wallonia*, t. III, p. 23 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 109 ; *Contes*, t. II, p. 338. Il existe à Médréac une croix des Sept Loups érigée par un voyageur qui, ayant fait un vœu, tue successivement un pareil nombre de loups. (Paul Sébillot. *Petite Légende dorée de la Haute-Bretagne*, p. 91-92). Au Puy Sainte Réparade une pierre grossière représente un loup cervier, en mémoire de celui qui désolait le pays et que sainte Réparade fit disparaître (J. de Kersaint-Gilly, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 478).

réfugié dans un arbre ; le boquillon ayant prononcé les mêmes paroles qu'au moment où il avait lancé la bouillie au loup, la bête a peur et s'enfuit [1]. Plusieurs animaux qui ont envie de connaître l'homme partent, guidés par le renard, pour aller à sa recherche. Le lion qui rencontre un vieillard sur sa route, demande si c'est là un homme ; le renard répond qu'il l'a été, mais qu'il ne l'est plus ; d'un enfant il dit qu'il est du bois dont on les fait ; ils trouvent enfin un homme véritable, et le lion demande à se battre avec lui : « Volontiers, répond l'homme, mais il faut se faire des menaces à distance ». Le lion se recule, et l'homme lui envoie une balle dans le front ; le lion voyant que les menaces sont aussi dures n'a plus aucune envie de se mesurer avec le passant. En Wallonie, le renard excite la vanité du loup qui déclare qu'il ne fera qu'une bouchée d'un homme : il voit, comme dans le conte français, passer un vieillard, un gamin, et le renard lui fait les mêmes réponses ; vient enfin un cuirassier que le renard lui dit être un homme ; le loup l'attaque, mais est tué d'un coup de pistolet ; dans une variante de la même région, le loup reçoit une décharge de fusil, et dans un conte du pays de Saint-Pol des gendarmes lui donnent un coup de sabre (le renard est remplacé comme conseiller par un vieux loup [2]).

Le loup et le renard sont les deux principaux acteurs de la comédie animale ; le loup auquel les conteurs attribuent moins d'intelligence que d'appétit, est le plus souvent trompé par le renard qui représente la ruse peu scrupuleuse. Comme le célèbre roman du moyen âge, la série contemporaine comprend plusieurs branches ; un certain nombre d'épisodes sont communs au poëme et à la tradition orale ; mais celle-ci est plus variée et plus riche.

Il a été recueilli de nombreuses variantes de l'aventure du renard qui, pour manger à l'aise la nourriture commune, feint d'être obligé de s'éloigner, parce qu'on l'appelle pour être parrain ; plusieurs versions sont très plaisantes, et figurent parmi les contes comiques les plus ingénieux [3]. Parfois les compères s'accusent réciproquement d'avoir dévoré la pitance, et ils conviennent de s'en rapporter à une espèce

1. Ed. Edmont, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 100-102.

2. Paul Sébillot. *Contes des Landes et des Grèves*, p. 227-229 ; Zephir Henin, in *Wallonia*, t. I, p. 188-189 ; A. Gittée et Lemoine. *Contes wallons*, 141-142 ; Ed. Edmont, l. c., p. 97.

3. E. Cosquin, t. II, p. 156, 159, 161 (contes antérieurs) ; Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, p. 320 (Bresse) ; *Contes des Landes*, p. 270 ; L. Adam. *Les patois lorrains*, p. 414 ; J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. III, p. 195 ; F. Arnaudin. *Contes de la Grande Lande*, p. 127 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 195 ; *F.-L. du Poitou*, p. 39 ; A. Gittée et Lemoine. *Contes wallons*, p. 159 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 458 ; V. May, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 241 (Franche-Comté) ; E. Edmont, *ibid.*, t. XIX, p. 212 (Artois) ; Louis Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 138 ; Ch. Roussey. *Contes de Bournois*, p. 17.

de grossier jugement de Dieu : celui qui aura les cuisses mouillées le matin, qui aura souillé son lit ou le long des pattes duquel coulera le beurre, sera le coupable ; pendant le sommeil de sa dupe le renard la barbouille ou l'arrose [1]. Dans le pays basque, où les personnages sont au nombre de trois (le troisième est un ours), on convient de sauter un large fossé : celui qui laissera échapper le plus grand vent aura mangé le pot de crème ; dans les Ardennes, où le troisième acteur est le lièvre, il s'agit aussi d'un saut : le plus lourd sera le coupable [2].

Plusieurs épisodes sont en relation avec la queue du loup : sur le conseil du renard il y attache un panier destiné à mettre le poisson à prendre, ou qui a servi à le pêcher ; il la plonge aussi dans un trou fait dans la glace, où elle se trouve gelée, et elle s'écourte quand il veut la retirer [3]. Cette rupture a aussi lieu lorsque, à l'instigation de son complice, il l'a attachée à un battant de cloche, ou que le renard la lui a arrachée en le faisant tourner [4]. Pour soulager son mal, le renard lui conseille de tremper sa queue écorchée dans une poêle remplie d'huile bouillante, ou de mettre son moignon dans une fourmilière [5]. Il lui refait aussi une queue avec du chanvre, mais il ne tarde pas à trouver le moyen de la faire flamber [6] ; parfois il conduit sa dupe chez un maréchal, qui sous prétexte de souder au loup une nouvelle queue, le brûle avec un fer rouge, et lui laisse un souvenir si désagréable, que lorsqu'il est au bas de l'arbre où s'est réfugié le renard, et qu'il supporte les loups qui, grimpant les uns sur les autres, sont sur le point d'atteindre le trompeur, il s'enfuit en entendant celui-ci appeler le maréchal [7].

C'est en excitant la gourmandise du loup que le renard lui persuade de s'étendre, en contrefaisant le mort, sur la route où passent des poissonniers, plus rarement des coquetiers, ce qui lui cause de nouvelles

1. V. May, l. c. ; Aug. Gittée et Lemoine, p. 162 ; Paul Sébillot. *Contes des prov.* p. 321 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 196 ; Félix Arnaudin, p. 130 ; A. Meyrac, p. 459 ; L. Lambert, p. 141 ; Lucien Adam, p. 415.

2. J.-F. Cerquand. *Lég. du pays basque*, t. IV, p. 136 ; A. Meyrac, p. 459.

3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 150 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 326 ; Louis Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 171, 175 (dans ces deux récits le loup se noie) ; Anselme Callon, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 231 (vallée d'Aspe). *Roman de Renart*, br. III, v. 380 ; E. Cosquin, t. II, p. 157 ; Paul Sébillot. *Contes des provinces*, p. 322 ; Lucien Adam, p. 415 ; A. Gittée et J. Lemoine, p. 165 ; F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. II, p. 240 ; C. Roussey, p. 33 ; *Renart*, br. III, v. 407 et suiv. 489 et suiv.

4. M. Camélat, in *Mélusine*, t. X, col. 211 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 118.

5. E. Rolland, l. c., Camélat, in *Mélusine*, t. X, col. 212.

6. E. Cosquin, t. II, p. 158 ; A. Gittée, p. 167 ; L. Adam, p. 416 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 193 ; Paul Sébillot. *Contes des prov.* p. 322 ; Ch. Roussey, p. 35.

7. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 327 ; *Trad.* t. II, p. 119 ; *Contes des Landes*, p. 275 ; F. Chapiseau, t. II, p. 243 ; L. Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 41.

disgrâces[1], ou d'entrer par d'étroites ouvertures dans des endroits d'où il ne peut plus sortir quand il a mangé[2]. A la même cause sont dues les mésaventures du puits, du fromage, de l'eau bue dont il crève, des dents, que le renard lui brise à coups de pierre pendant qu'il ouvre la gueule pour recevoir du fromage ou des poires[3]. Le renard lui persuade encore de se servir en guise de coin, de sa patte qui reste prise quand l'arbre se referme ; de s'avancer sur la glace qui se brise sous lui ; de sauter à un endroit où se trouve un piège[4]. Le loup ayant saisi le renard par la jambe, celui-ci lui fait accroire qu'il ne tient qu'une racine ou un buisson[5]. Le renard et le loup cultivant en commun, le renard s'arrange pour avoir la meilleure part ; il en est de même lors du partage des pots de beurre volés[6]. Dans un conte languedocien où c'est une femme qui a attaché au loup une queue de filasse, le renard lui persuade de sauter par dessus un feu, et la fait brûler ; en Gascogne, il lui dit qu'il guérira ainsi ses brûlures[7].

Dans un récit basque le Renard, moyennant l'abandon d'un chevreau, protège les chèvres contre le loup ; il leur attache sur la tête des paquets de mousse, et quand le carnassier se présente, il lui fait accroire que ce sont des têtes de loups, et que la place de la sienne est entre les cornes de la chèvre qui n'en a pas ; un conte du Lavedan présente un épisode parallèle[8].

Lorsque le renard est en concurrence avec l'homme, il arrive souvent à le tromper par ses ruses. Un épisode qui se lie d'ordinaire aux mésaventures du loup, en est parfois détaché par les conteurs. En Haute-Bretagne le renard voyant des charrettes chargées de poisson, court devant et fait le mort ; les charretiers pour avoir sa peau, le jettent sur les morues; alors le renard en fait tomber quelques-unes par terre, puis saute adroitement de la charrette pour aller les

1. E. Cosquin, t. II, p. 159 ; Paul Sébillot. *C. des provinces*, p. 322 ; *Contes des Landes*, p. 274 ; F. Arnaudin, p. 114 ; P. Redonnel, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 614 ; F. Chapiseau, p. 237 ; Louis Lambert, p. 175 ; C. Roussey, p. 27 ; *Renart*, br. VI, v. 750, XIV, 560 et suiv.

2. E. Cosquin, p. 158 ; E. Rolland, p. 149 ; L. Adam, p. 416 ; Paul Sébillot. *C. des prov.* p. 321 ; F. Arnaudin, p. 124 ; C. Roussey, p. 24 ; Ed. Edmont, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 150, t. X, p. 214 ; *Renart*, br. XIV, v. 661 et suiv.

3. Cf. t. II, p. 326, t. I, p. 27 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 439 ; Félix Arnaudin, p. 117 ; Aug. Gittée, l. c. p. 163 ; L. Pineau, p. 192.

4. Louis Lambert, l. c., p. 174 ; F. Arnaudin, p. 132, 136 ; *Coundes biarnès*, p. 120-121.

5. E. Rolland, p. 149 ; Arnaudin, p. 133 ; P. Redonnel, in *Rev. des Trad. pop.*, t. p. 625 ; abbé L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 347.

6. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 350 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 43-44.

7. Louis Lambert, p. 136-137 ; abbé L. Dardy, p. 347.

8. J.-F. Cerquand, t. IV, p. 138-139, et 141 ; M. Camélat, in *Mélusine*, t. X, col. 142.

manger[1]. Des contes du sud-ouest mettent en présence le renard et le meunier son compère ; celui-ci, rusé comme ses pareils, parvient à le duper ; mais le renard prend sa revanche, en se faisant passer en bateau par lui, à condition de lui dire trois vérités. En Béarn, il interrompt la besogne d'un vigneron occupé à entourer sa vigne de ronces en lui criant que le feu est à sa maison ; pendant que l'homme y court, il se régale de raisins[2].

Ce maître trompeur se laisse pourtant duper par des animaux plus petits, par des oiseaux ou même par des insectes. La plus connue de ces aventures est celle où le coq qu'il emporte dans sa gueule réussit à la lui faire desserrer. Voici une petite fable de Marie de France qui se retrouve, identique quant au fond, dans la tradition contemporaine :

Et li Werpil saut, si le prent
Vers la forest tut dreit s'en va.
Parmi un champ ù il passa
Current après tuit li Pastur,
Lor Chiens li huient tut entur,
Vers le Gourpiz qui le Cox tient..
Va, feit li Cos, si lur escrie :
Miens est li Coz, n'en aurez mie.
Li Goulpis volt parler en halt
Et li Coc de sa buche salt[3].

Dans un conte wallon, dont l'affabulation est la même que celle d'un récit de l'Ardèche, l'écureuil qui est dans les pattes du renard, lui dit : « Ton grand'père récitait toujours son Nom-du-Père avant de manger ». Pendant que le renard fait le signe de la croix, l'écureuil se sauve en haut d'un arbre[4]. L'écureuil dupe une autre fois le renard, en lui proposant de se charger d'un dindon que celui-ci a pris ; quand il l'a, il se sauve dans un arbre[5]. En Haute-Bretagne un merle, en Gascogne une merlesse, en Lavedan un rouge-gorge se vengent du renard qui a dévoré leurs petits ; dans un conte de marins les petits courlieux dont il a mangé le père, parviennent à le faire entrer dans une cave dont

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 117 ; au XVIe siècle le bonhomme Robin racontait: comme le renard desroboit le poisson [aux poissonniers] ; Noël du Fail. *Propos rustiques et facétieux.* V ; *Renart*, br. III, v. 40 et suiv.

2. *Coundes biarnés*, p. 111-113 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 45 (ici c'est un batelier) ; *Renart*, br. XIII, v. 1005 et suiv. ; *Coundes biarnés*, p. 116.

3. Marie de France. *Fables*, t. II, p. 240 ; *Roman de Renart*, br. II, v. 426 et suiv., cf. br. XVI, 572, chanson avant de mourir; Sudre. *Les sources du Roman de Renart*, p. 275 et suiv. ; J.-F. Cerquand. *Lég. du pays basque*, t. IV, p. 137 ; V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 102 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 439 ; F. Duynes, *ibid*, t. X. p. 32 (Aveyron) ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 461 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. II, p. 101 ; M. Camélat, in *Mélusine*, t. X, col. 270 ; J.-F. Bladé. *Contes*, t. III, p. 199.

4. Aug. Gittée et Lemoine. *Contes wallons*, p. 139-140 ; cf. une variante de *Wallonia*, t. I, p. 36 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 148.

5. Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 202.

il ne peut sortir ; dans un conte poitevin, le merle fait prendre au piège son compère qui l'a trompé[1].

Le loup est souvent représenté comme un naïf qui devient la dupe, non seulement du renard, mais de faibles animaux ; quelques-uns de ceux-ci emploient des ruses qui rappellent celles auxquelles le renard se laisse prendre. En Lavedan le troglodyte avalé par un loup ne cesse de crier dans son ventre : Parjure! le loup ouvre la gueule pour dire qu'il s'en moque, et le petit oiseau profite de cette circonstance pour lui échapper ; dans un conte basque, un âne demande au loup de lui laisser entendre une messe avant de mourir ; dans un autre récit de ce pays figurent des ânes, des chevaux, une truie et un cochon, et finalement des chèvres, qui le font entrer dans une église, et lui persuadent de hurler, sous prétexte d'accompagner leur chant ; un petit porc grimpé dans un noyer fait accroire au loup qu'il va lui jeter des noix, mais il lui lance des pierres et lui brise les dents[2].

En Lavedan, c'est l'ours qui joue le rôle de victime ordinairement rempli par le loup : un berger lui jette un chaudron au nez, des chèvres lui persuadent de leur aider à chanter les petites vêpres, (le bouc d'un coup de corne le jette dans le ruisseau), une jument lui dit qu'elle a une lettre sous la queue, et lui lance une ruade, une truie le saisit par la queue et, le faisant tournoyer, le lance dans la cave[3].

Nombre de contes parlent d'animaux domestiques qui, voyageant de compagnie et se gardant du loup, parviennent par ruse à triompher de lui ou même à le tuer[4]. Parfois ils pénètrent dans une maison d'où les loups (et quelquefois les voleurs) sont absents ; lorsque ceux-ci reviennent, ils sont malmenés ou épouvantés par leurs hôtes et se retirent, croyant avoir affaire à des êtres surnaturels[5]. Des cochons, des chèvres, des poules, etc., échappent au loup ou au renard en se cachant ou en construisant une petite maison[6]. La chèvre recommande à ses biquetons

1. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 333 ; J.-F. Bladé, t. III, p. 205 ; Paul Sébillot, t. III, p. 366 ; M. Camélat, in *Mélusine*, t. X, col. 87 et suiv. ; R.-M. Lacuve, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 34 ; *Renart*, br. XI, v. 1300 et suiv.

2. M. Camélat, in *Mélusine*, t. X, col. 258 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 45 ; J.-F. Cerquand. *Lég.*, t. IV, p. 140 ; Ch. Roussey. *Contes de Bournois*, p. 91. Dans un conte du Doubs, le loup mange l'âne après que celui-ci lui a joué maints tours (Ch. Roussey, p. 97 et suiv.).

3. M. Camélat, in *Mélusine*, t. X, col. 157-158.

4. H. Carnoy. *Contes français*, p. 18-20 (Picardie) ; A. Gittée, *Contes wallons*, p. 171 ; abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 143 ; M. Camélat, in *Mélusine*, t. X, col. 6 et 7.

5. E. Cosquin, t, II, p. 102 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 328-329 ; *Litt. orale*, p. 240 ; J.-F. Bladé, t. III, p. 169 ; *Roman de Renart*, br. VIII, v. 293 et suiv ; cf. L. Sudre, p. 207, 213 et suiv.

6. E. Cosquin, t. II, p. 313 ; H. Carnoy, p. 9-11 (Lorraine) ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 326 ; A. Meyrac, p. 461 ; Aug. Gittée, p. 147, 151 (ici le loup est déguisé en pèlerin) ; L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 86 ; Roussey, p. 85 et suiv ; Jules Lemoine, in *La Tradition*, 1892, p. 27 ; Ed. Edmont, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 452 (Artois).

de faire bonne garde et de n'ouvrir qu'à bon escient, et parfois quand elle revient, elle les sauve du loup[1].

Le proverbe : la chèvre a pris le loup, dont Lucien donne un similaire grec, est aussi, dit un de ses traducteurs du XVII[e] siècle, usité en notre langue, et l'on feint qu'une chèvre poursuivie d'un loup, se sauva dans une maison déserte, dont elle ferma la porte avec ses cornes, après que le loup fut entré, qui fut pris par ce moyen[2]. Ce conte est encore très populaire, mais le plus ordinairement, la scène se passe dans une église : une sculpture de celle de Bouteilles près de Dieppe représentait un loup, un mouton et un pieu, et commémorait une aventure bien connue dans le pays :

Un loup, quérant une proie
Vint à passer par ce lieu.
L'agneau bondit et se sauve,
Traînant la corde et le pieu,
Et pour fuir la bête fauve,
Vole à l'église du lieu.
Après lui, comme son ombre,
Le loup court, flaire le pieu ;
Tout deux en détours sans nombre
S'épuisent dans le saint lieu.
Mais l'agneau, passant la porte,
La referme avec le pieu,
Et la rage en vain transporte
Le loup captif dans ce lieu[3] !

Le plus ordinairement c'est une chèvre qui enferme son persécuteur, par un procédé analogue et des dictons rimés le constatent :

Et v'la comme à Papleux
La cabre a pris le leu[4].

C'est comme à Trigavou
Où la chieuve print le loup.

La chèvre contribue aussi à faire prendre le loup dans une église où elle est entrée avec lui par une ouverture étroite ; elle lui persuade de manger un gros pain, et comme il ne peut plus sortir, des gens accou-

1. E. Cosquin, t. II, p. 247 ; E. Rolland, t. I, p. 131, t. V, p. 202 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 339 ; *Litt. orale*, p. 242 ; H. Carnoy, p. 13-15 (Normandie) ; L. Lambert, p. 133 ; A. Gittée, p. 143, 147 ; L. Loiseau, in *Wallonia*, t. I, p. 60 ; F. Sluse, *ibid.*, t. IV, p. 13-15 ; Jules Lemoine, *ibid.*, t. VI, p. 92 ; Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX ; p. 424 ; *Coundes biarnés*, p. 87 ; abbé L. Dardy, t. II, p. 341 ; Aug. Stœber, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 292 (Alsace). La chèvre ouvre le ventre du loup où ses cabris étaient encore vivants et les remplace par des cailloux ; Gabrielle Sébillot, *ibid.*, t. XV, p. 424 (Auvergne) ; Ed. Edmont, *ibid.*, t. XIX, p. 102 (pays de Saint-Pol).

2. Perrot d'Ablancourt. *Note sur Lucien* ; Leroux de Lincy. *Le Livre des Proverbes*, t. I, p. 184.

3. Edouard d'Anglemont. *Légendes françaises*. Paris, 1829, in-8°, p. 118.

4. Fourtier. *Dictons de Seine-et-Marne*, p. 90 ; *La Thiérache*. Vervins, 1872, p. 172, cité par Rolland. *Faune pop.*, t. I, p. 135.

rent et le tuent. A Etigny, un sobriquet et un tableau dans l'église commémoraient une aventure semblable[1].

§ 7. LES MAMMIFÈRES MARITIMES

Le folk-lore de ces animaux est assez restreint en France, où quelques espèces seulement se montrent sur les côtes. Plusieurs de celles qui les fréquentaient autrefois ont à peu près disparu ; aussi le dicton du Midi « Dieu nous garde du bruit de la baleine » n'est guère qu'une survivance[2].

Aucune légende ne parle de leur création ; mais d'après les marins de la Manche, la baleine a subi, postérieurement à l'origine des choses, une transformation : la gorge lui a appetissé depuis qu'elle a englouti Jonas, et maintenant elle ne peut avaler un poisson plus gros qu'un hareng[3].

L'antique tradition qui faisait du dauphin un ami de l'homme s'applique aux environs de Toulon à une famille apparentée : on n'y tue pas les marsouins parce que l'on assure que quand un homme est menacé par un requin, ils se placent entre lui et le terrible squale. On prétendait au XVIe siècle que le veau marin aimait les hommes, comme le dauphin. Pline qui raconte nombre de fables sur l'affection des dauphins pour l'homme, dit que sur le littoral de Nîmes ils pêchaient de concert avec lui, lorsqu'un nombre infini de muges se précipitaient dans la mer au moment du reflux par l'étroite ouverture qui mettait l'étang de Latera en communication avec elle, et ils arrivaient bientôt dans un endroit où il n'était pas possible de tendre des filets. Le peuple venu sur le rivage appelait à grands cris Simon (c'était le nom familier du dauphin) les dauphins accouraient, coupaient aux muges la route de la mer, les pêcheurs tendaient leurs filets, et les dauphins fondaient sur ceux qui s'échappaient, les tuaient et attendaient pour les dévorer que la pêche fût terminée. Dans le Mentonnais on attribue à ce cétacé des actes quasi humains, et on dit qu'il pleure quand on le frappe. C'est à cette idée que se rattache ce trait rapporté par Guillaume Bouchet : Croiriez-vous bien que si on trouve un Dauphin prins aux rets où il mange les poissons prins, qu'on ne luy fait aucun mal, mais que seulement on le fesse et on le chastie comme on feroit des petits enfans[4].

Il est rare que des êtres anthropomorphes se présentent sous l'ap-

1. Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 336 ; J.-F. Bladé. *Contes*, t. III, p. 161 ; C. Moiset. *Dictons et sobriquets de l'Yonne*. Auxerre, 1889, in-8°, p. 9.
2. Mistral. *Tresor dou Felibrige*.
3. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 92.
4. Guyot-Daubès, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 10 ; Guillaume Bouchet. *Les Serées*, p. 207 ; *Histoire naturelle*, t. IX, c. 9 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 335 ; Guillaume Bouchet, l. c.

parence de cétacés. On racontait au moyen âge sur les bords de la Méditerranée qu'un jeune homme ayant blessé un des dauphins qui entouraient en grand nombre le navire sur lequel il était monté, il s'éleva aussitôt une tempête, et que, comme les marins ne savaient à quel saint se vouer, un cavalier dont le coursier marchait sur les eaux, s'approcha du navire et dit que l'orage s'apaiserait si on lui livrait le coupable. Celui-ci y consentit, et il fut transporté rapidement à un endroit où il vit, étendu sur un lit, un chevalier ; c'était le dauphin qu'il avait blessé; quand il l'eut pansé, il fut ramené rapidement à son vaisseau [1]. Dans un conte de la Haute-Bretagne, un feètaud (fée mâle) qui a pris la forme d'un marsouin, sauve des pêcheurs en danger de se noyer, et quand il arrive à la côte, il redevient homme [2]. Les pêcheurs de la baie de Saint-Malo respectent les marsouins parce que dans chacun d'eux réside l'âme d'un pêcheur noyé [3].

Les métamorphoses d'hommes en mammifères aquatiques semblent inconnues à la tradition française : la princesse Camion, moitié femme et moitié baleine par la volonté d'une fée, est vraisemblablement un produit assez peu gracieux de l'imagination de l'auteur du conte littéraire où elle figure; pour que son enchantement soit détruit, il faut qu'un homme l'épouse ou l'écorche toute vive [4].

Le rôle des cétacés dans les contes proprement dits est assez important : un homme jeté à la mer est avalé par une baleine, et celle-ci qui, comme toutes les bêtes de cette espèce, aime beaucoup la musique, s'approche d'un pont sur lequel un mendiant joue du violon. Celui-ci lui promet de jouer, à la condition que la baleine laissera l'homme prendre un peu l'air : elle lui permet de passer la tête, puis le buste, enfin tout le corps ; à ce moment l'homme qui avait le pouvoir de se changer en aigle, lui échappe [5]. Ces mammifères, comme ceux de la terre, se montrent reconnaissants : le dauphin d'un conte littéraire, pour remercier un prince qui, l'ayant pris, lui a rendu la liberté, lui donne du poisson en abondance, et vient plusieurs fois à son aide. Un récit du pays bretonnant fait de la baleine le roi des Poissons : échouée sur le rivage, elle promet son secours à une femme qui l'a aidée à regagner la mer [6].

Sur les côtes de la Manche, les marsouins sont en relation avec la féerie locale : un pêcheur qui s'etait endormi, en attendant la marée,

1. Gervasius de Tilbury. *Otia imperialia*, p. 981, éd. Leibnitz. On raconte en Ecosse un épisode analogue à propos d'un phoque blessé. (Loys Brueyre. *Contes de la Grande-Bretagne*, p. 267.)
2. Paul Sébillot. *Contes de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 80.
3. Eugène Herpin. *La Côte d'émeraude*, p. 451.
4. Mademoiselle de Lubert, in *Cabinet des Fées*, t. XXXIII, p. 189.
5. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. 1, p. 169.
6. Mme d'Aulnoy. *Le Dauphin* ; H. de Kerbeuzec. *Cojou Breiz*, p. 114-115.

dans sa barque échouée involontairement sur le sable du banc des Pourceaux, fut réveillé par des voix de femmes qui dansaient en chantant autour de son bateau. Quand elles l'aperçurent elles poussèrent des cris, et, s'étant jetées sur le dos des marsouins qui grouillaient dans le voisinage, elles disparurent dans la direction de la Goule aux Fées [1].

Ce cétacé figure aussi, à titre épisodique, dans quelques contes : c'est lui qui, sur l'ordre du roi des Poissons, va chercher au fond de l'eau les clés lancées par la belle princesse, et c'est aussi lui qui, dans un autre récit, dit où est situé le château suspendu dans les airs [2].

Un livre breton, écrit vers 1835, parle à deux reprises de la baleine des morts, dont le rôle est assez vaguement indiqué, et que je n'ai pas retrouvée ailleurs : elle mord à l'épaule un marin et frôle les bateaux en faisant un grand bruit. Il semble qu'on la regarde surtout comme de mauvais présage [3].

1. A. Orain. *Curiosités de l'Ille-et-Vilaine*, 1885, p. 15.
2. Paul Sébillot, l. c., t. III, p. 148, 185.
3. L. Kerardven. *Guionvac'h*, p. 108, 90.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES MAMMIFÈRES DOMESTIQUES

§ 1. ORIGINE

D'après la légende, populaire chez les Bretons, de création dualiste, Dieu a fait le cheval, et le Diable l'âne; Dieu a fait la vache, et le Diable la chèvre ; Dieu a fait le taureau, et le Diable le bouc. En Poitou, où semble subsister la tradition, beaucoup plus effacée qu'en Bretagne, d'une concurrence entre le génie du bien et celui du mal, quand Dieu voulut créer le chat, le Diable lui dit : « Tu feras le chat si tu veux, mais sa tête sera à moi. » Aussi la tête du chat appartient-elle au Diable, tandis que le reste du corps est à Dieu. Le proverbe provençal : *Li chien soun dóu bon Dieu et li cat soun dóu diable*, suppose aussi une croyance analogue [1]. On a vu au chapitre précédent, que le mouton et le chien ont pour contre-partie une bête sauvage et non pas un animal domestique réputé inférieur.

Quelques récits parlent d'animaux qui ont subi des modifications postérieurement à leur origine : d'après un récit du Puy-de-Dôme, les chèvres n'ont plus qu'un petit bout de queue, depuis que, au temps jadis, le loup a mangé celle d'un biqueton [2]. On dit assez communément en Haute-Bretagne que jadis les chats avaient des cornes, mais qu'ils les ont vendues pour aller boire, suivant d'autres, afin de se procurer du poisson, pour lequel ils ont un goût très prononcé ; on raconte même en quelles circonstances ils conclurent ce marché : Au temps où les bœufs et les vaches étaient encore dépourvus de cornes, un poissonnier qui passait avec sa charrette attelée d'un bœuf près d'une croix autour de laquelle dansait une bande de chats, les vit interrompre leur divertissement, entourer sa voiture et lui demander du poisson ; le pêcheur répondit qu'il leur donnerait tout son chargement s'ils vou-

1. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 202 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 23 ; Mistral. *Tresor*.
2. Gabrielle Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 424-425.

laient lui céder leurs cornes. Les chats s'empressèrent de les déposer dans la charrette qui en fut bientôt remplie. Il en plaça deux au front de son bœuf, et, de retour chez lui, il en mit aussi une paire à ses vaches ; il vendit les autres à ses voisins. Les bœufs et les vaches ont toujours eu des cornes depuis cette époque ; mais elles n'ont pas repoussé sur le front des chats [1].

Les particularités physiques de certains animaux domestiques, leurs qualités ou leurs défauts se rattachent à des actes accomplis par leurs ancêtres lors de la création, du déluge, ou pendant le séjour de Jésus sur la terre. Suivant une tradition que l'on peut considérer comme générale, le Sauveur a marqué le dos de l'âne du signe de la croix en reconnaissance des services qu'il lui a rendus ; en Eure-et-Loir cette distinction lui vient de ce qu'il a porté Jésus pendant la fuite en Egypte ; dans le pays de Liège elle est la récompense de sa charité : lors de cet exode, il accepta avec empressement de servir de monture aux divins voyageurs, et laissa aussitôt sa maigre pitance ; depuis il est resté sobre et se contente de peu [2]. Un récit de l'Albret raconte aussi que la vache a été récompensée de sa compassion : lorsque la Vierge coucha l'Enfant Jésus entre une mule et une vache, la première tirait à elle tout le foin, tandis que la vache le ramassait et en couvrait le nouveau-né qu'elle réchauffait avec son haleine. La Vierge lui dit : « Tu auras l'honneur de porter neuf mois comme les femmes ; soit l'été, soit l'hiver tu auras toujours le nez humide et l'haleine chaude en souvenir de ton bon cœur [3] ». La mule, au contraire, subit la peine de ses méchancetés : D'après une légende du Nivernais, lors de la création, elle donna, sans aucun motif, un coup de pied à la femelle du lièvre ; Dieu, pour la punir, lui a interdit de propager sa race ; d'autres disent qu'elle est stérile depuis que Noé l'a maudite quand, au sortir de l'arche, elle lança une ruade au lièvre et lui coupa la queue. Dans l'Albret, elle a été frappée de stérilité par la Vierge parce que, au moment où le Christ naquit entre elle et une vache, elle attirait tout le foin à elle et découvrait l'enfant [4]. Une particularité du cheval remonte à l'égoïsme de l'un de ses ancêtres : la Vierge Marie et saint Joseph lui ayant demandé de les porter sur son dos, disant que, grâce à lui, ils seraient promptement à l'abri des sicaires d'Hérode, le cheval qui mangeait son picotin d'avoine, se contenta de tourner la tête en *groum'tant*, puis, sans répondre, il se remit à la mangeoire. L'enfant

1. J.-M. Carlo, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 405 ; Paul Sébillot. *Traditions de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 43 ; in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 491.
2. F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 37 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 23, E. Rolland. *Faune populaire*, t. IV, p. 250 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. I, p. 53-54.
3. Léopold Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 9-11.
4. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 244 ; L. Dardy, l. c,

fit entendre une plainte, et, aussitôt le cheval fut pris d'une telle fringale que, depuis, il n'est jamais rassassié; gorgé d'avoine et de foin, on le voit encore se jeter avec avidité sur les feuilles des arbres et sur les herbes qui croissent entre les pavés[1].

Une légende wallonne explique d'une façon ingénieuse pourquoi le bœuf marche avec une sage lenteur: Dès que l'homme le vit, il se rendit compte de sa force et l'employa à traîner des objets pesants ; le bœuf docile à la voix de son maître enlevait d'un pas rapide les plus lourds fardeaux. Cependant, après de longues années de labeur, il demanda à son conducteur quand il pourrait enfin se reposer : « Jamais, répondit l'homme ; tu travailleras jusqu'à la fin de tes jours. — S'il en est ainsi, répondit le bœuf, je ne me hâterai plus désormais[2]. »

Tout le monde connaît l'antipathie qui existe entre les chiens et les chats ; bien que depuis des siècles ils soient domestiqués et vivent côte à côte, elle subsiste toujours, et elle est constatée par de nombreux proverbes. Suivant une légende wallonne, elle a été motivée, il y a bien longtemps, par une rivalité entre ces hôtes de la maison. Les chats ayant contesté aux chiens l'honneur de s'asseoir au foyer de l'homme, le différend fut porté devant l'Eternel. Les chiens firent valoir leur douceur envers les enfants et leur fidélité à leurs maîtres, ils reprochèrent aux chats leur fourberie et leur paresse. Dieu reconnut que les chats avaient ces défauts ; mais il tint compte du service qu'ils rendent en détruisant les rats et les souris. Et un compromis fut signé sur parchemin, portant que les chiens seraient les maîtres pendant le jour, mais que la nuit les chats pourraient errer en liberté par toute la maison. Ils observèrent pendant quelque temps la convention, puis ils prirent l'habitude de se réserver pendant le jour la meilleure place au foyer. Les chiens finirent par se lasser, et en appelèrent de nouveau à l'Eternel; au jour convenu, ils se rendirent au ciel avec le parchemin ; pendant qu'ils attendaient l'audience, chats et chiens se tournaient le dos ; vient à passer une souris ; un des chats s'élance après et le chien qui tenait le précieux titre, tourne la tête, malgré lui ; aussitôt un autre chat se précipite, saisit la pièce et la dévore ; il s'élève une dispute telle que saint Pierre met tout le monde à la porte. Mais depuis les chiens ont voué aux chats une telle haine, qu'ils ne peuvent en voir un sans se lancer à sa poursuite[3].

La singulière habitude qu'ont les chiens de se flairer au derrière lorsqu'ils se rencontrent est trop curieuse pour ne pas avoir été l'objet d'explications populaires. C'est à une légende bien antérieure au siècle

1. O. Colson, in *Wallonia*, t. I, p. 53.
2. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, 344-345.
3. O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 77.

d'Auguste que Phèdre emprunta le sujet de sa fable. « Députation des chiens à Jupiter » : Ceux qui furent envoyés en ambassade au maître des Dieux pour demander une condition plus douce eurent si peur lorsqu'ils se trouvèrent devant lui, qu'ils firent des crottes dans l'Olympe. On choisit d'autres ambassadeurs auxquels on parfuma l'anus ; aussi effrayés que les premiers, ils souillèrent le palais des dieux et ne revinrent jamais. Leurs commettants les attendent toujours ; aussi lorsqu'ils voient un chien, ils vont lui flairer au derrière pour savoir si ce n'est pas un de leurs députés qui revient[1]. Les traits essentiels de cet apologue se retrouvent dans un récit recueilli dans la partie des Côtes-du-Nord qui parle français : Au temps jadis, la nation des chiens ayant à se plaindre des hommes, chargea des délégués d'aller exposer ses griefs au Tout-Puissant ; lorsqu'ils furent arrivés au palais, on les fit attendre longtemps, et pris d'un pressant besoin, ils levèrent la patte dans un coin de la salle ; aussi ils furent chassés honteusement. On envoya une seconde ambassade, et de peur d'un nouvel accident, le corps du délit fut convenablement ficelé. Mais la crainte de ne pas réussir causa aux députés un plus grand malheur, et ils furent aussi jetés à la porte. L'assemblée générale des chiens résolut l'envoi d'une troisième députation, et il fut convenu que, cette fois, les ambassadeurs seraient cousus. Ils partirent ; mais ne sont jamais revenus ; voilà pourquoi, lorsqu'un chien en rencontre un autre, il vient le sentir, afin de savoir si c'est un des députés qui revient. D'après un conte du pays de Liège, les chiens outrés de ce que les chats étaient parvenus à se faire aimer de la dame de la maison, résolurent de les citer en justice. Une délégation fut chargée de consulter un avocat, et on les fit attendre dans son antichambre. Lorsqu'ils virent paraître l'avocat en robe noire, ils eurent si peur qu'ils s'enfuirent par la fenêtre ouverte, excepté l'un d'eux, dont la frayeur fut si grande qu'il s'oublia dans l'appartement, et fut cause qu'on ferma depuis la porte au nez des autres chiens[2].

Une facétie Tabarinique est intitulée : Pourquoy les chiens, s'entre saluant, se flairent au derrière l'un de l'autre, et voici comme Tabarin y répond : Les chiens s'assemblèrent un jour, car ils se voyoient aucunes fois bastonnez de leurs maistres et mal menez des serviteurs ; ils tinrent donc conseil. Les gros dogues, comme les plus grands, presidoient et recueilloient les sentences des plus petits : un qui avoit esté tousjours à la cuisine fut d'avis de faire une bourse commune et

1. *Fables*, l. IV, f. 16. Dans la Gironde on fait ainsi dialoguer deux chiens qui se rencontrent : — Comment que portes-tu ? — Sens mon cul. — Tu te portes bien ? — Sens le mien. (François Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 72).

2. Emile Enaud, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 433-434 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. III, p. 115.

d'acheter de la viande et ainsi trafiquer sans estre tousjours subjets à autruy... un autre vint à opiner et dire qu'il falloit aller aux Indes pour trafiquer en espiceries, et que c'estoit une matiere qui ne seroit consommée. Son conseil fut approuvé, chacun contribue et deleguerent un chien avec la bourse pour aller faire trafic aux Indes. Le chien, par cas fortuit, comme il estoit sur mer par une grande tempeste, fut jetté en l'eau, pour descharger le navire. Ses compagnons l'attendirent longtemps, et depuis, toutes les fois qu'il se rencontrent, curieux de savoir des nouvelles des Indes, viennent flairer au derrière l'un de l'autre pour voir s'il ne sent point les espices[1]. Deux légendes attribuent cet acte des chiens au désir de decouvrir un voleur, bien que dans la seconde, il ne soit plus question de l'odeur qui doit faire reconnaître le larron : On raconte en Provence que les chiens se convièrent à un grand dîner ; le premier arrivé, apercevant sur la table un pot de moutarde, l'avala et s'enfuit ; le suivant et successivement tous les autres se mirent à le poursuivre, mais il ne put être rattrapé, et depuis les chiens se sentent sous la queue dans l'espoir de retrouver leur moutarde. Un jour un horloger de Genève surprit un chien lui volant une montre ; il courut après, mais sans pouvoir la lui reprendre ; les autres chiens, se doutant que le voleur l'a avalée, se flairent pour la surprendre au débouché[2].

D'après d'autres récits, les chiens se livrent à cet acte singulier pour essayer de rentrer en possession de papiers, importants pour eux, qui ont été égarés. Au cours d'une famine, ils envoyèrent un ambassadeur au roi pour implorer des secours. Le délégué rencontrant une charogne, la dévora, et quand il entra au palais, il puait tellement qu'il fut chassé à coups de bâton. Mais comme il était rusé, il raconta à l'assemblée que le roi, touché des malheurs de la race canine, lui avait donné une charte stipulant que désormais les chiens pourraient aller chercher dans les boucheries la viande qui leur était nécessaire. Malheureusement, il avait eu tellement faim en revenant qu'il avait dévoré la charte pour sauver sa vie[3]. On dit en Hainaut que le bon Dieu, pour montrer sa reconnaissance à un chien qui lui avait rendu service pendant ses voyages sur terre, octroya par un diplôme à la nation canine le droit de manger de la viande tous les jours. Ce diplôme disparut, on ne sait en quelles circonstances. De là vient que chaque fois qu'un chien en rencontre un autre, ils se demandent : « As-tu vu le diplôme ? » Et chacun tient à s'assurer par l'oreille et l'odorat si son camarade ne l'a pas trompé. D'après une variante, les chiens, mécontents

1. *Recueil des Questions tabariniques.* Q. V, t. II, p. 36.
2. A. Certeux, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X. p. 176; Louis Morin, *ibid.* t. X. p. 26.
3. Gérard Aussens, in *Wallonia*, t. V, p. 11.

de ce que les hommes, au lieu de manger les os comme autrefois et de leur laisser la viande, ne leur donnaient plus que les os, remirent au roi des chiens une supplique écrite afin qu'il la fît parvenir au juge suprême. Malheureusement, il laissa tomber le précieux papier dans une marmite de bouillon ; pendant qu'il séchait, un chien qui passait saisit l'écrit, l'avala, et jamais l'on n'a pu parvenir à le rattraper et à le reconnaître. Une vieille mendiante des Côtes-du-Nord racontait qu'au moment du déluge, les chiens de grande famille, possesseurs de parchemins, les attachèrent à la queue du meilleur nageur de la bande; il se noya; mais les chiens nobles espèrent toujours retrouver leurs titres, et c'est dans cet espoir qu'ils flairent ceux qu'ils rencontrent[1].

Une autre habitude caractéristique des chiens a aussi suggéré des explications. A une question facétieuse faite par son maître, Tabarin répond que si les chiens lèvent la patte, lorsqu'ils sont près d'un mur, c'est afin de l'appuyer s'il venait à tomber. En divers pays de France, on dit que tel est en effet leur but, depuis qu'autrefois toute une troupe de chiens qui arrosaient une muraille furent écrasés par sa chute ; c'est à la suite de cet accident que les mères chiennes ont appris ce geste à leurs enfants[2].

Une légende du Finistère raconte pourquoi les chiens se plaisent à inonder la porte des églises. Jadis ils y entraient avec leurs maîtres, mais ils devinrent si nombreux qu'ils prenaient la place des chrétiens, et on institua les bedeaux pour les chasser. Humiliés, les chiens se plaignirent aux curés, mais n'ayant pas été écoutés, ils décidèrent d'envoyer un des leurs en ambassade à Rome ; et comme les anciens lui demandaient par quel moyen il retrouverait son chemin, il leur expliqua qu'il lèverait la patte contre les arbres, les tas de pierres, etc., et qu'en revenant il reconnaîtrait sa route. Comme au bout d'un an, il n'était pas de retour, on députa un autre chien qui, en sentant les endroits arrosés par son prédécesseur, arriva à Rome. Il fut bien reçu par le pape, qui lui répondit que cela regardait le bedeau. Lorsque, de retour en France, il eut rendu compte de son ambassade, les chiens décidèrent que, pour se venger de ce que l'entrée de l'église leur était interdite par les bedeaux, ils lèveraient désormaient la patte contre les portes des églises[3].

Voici, suivant les paysans du Rouergue, à la suite de quelle circonstance les chats ont pris l'habitude de se secouer après avoir mangé :

1. Amé Demeuldre, in *Revue des Trad. pop.*, t. III, p. 97 ; Alfred Harou, *ibid.*, t. IX, p. 165-6 ; Lucie de V.-H., *ibid.*, t. XIV, p. 379.
2. Tabarin. *Œuvres complètes*, t. I, p. 45 ; P. Guyot-Daubès, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 578; cf. le dicton : Tu ressemble les grands chiens, tu veux pisser contre les murailles. (*Comédie des Proverbes*, acte III, sc. 7).
3. Elvire de Cerny, *ibid.*, t. XIV, p. 206.

Autrefois les rats parvinrent, par surprise, à faire avaler au chat un grelot caché dans un morceau de viande, et dès qu'il se mettait en campagne, les rats avertis se réfugiaient dans leurs trous. Les chats, furieux, résolurent d'immoler leur congénère dont l'estomac contenait une sonnette. Depuis, chaque fois qu'ils mangent, ils ne manquent jamais de secouer les morceaux, de peur d'absorber un autre grelot [1].

On n'a pas relevé d'explication populaire des miaulements des chattes amoureuses ; il est vraisemblable pourtant qu'il en existe, et il ne serait pas impossible que la facétie suivante ait été empruntée à la tradition : La raison pourquoy les chattes crient si furieusement quand le matou les recherche, c'est qu'ils sçavent l'antipathie qu'il y a entre le chat et le rat, et de peur que le matou ne s'en aille de leur compagnie, si de fortune un rat luy venoit au devant, la femelle crie et se tourmente afin d'avertir le rat [2].

Les chats figurent parmi les bêtes Croquemitaines dont on menace les enfants pour les détourner de certains actes ou pour qu'ils n'aillent pas dans des endroits dangereux ; à Marbois, dans le Brabant wallon, on leur fait peur du chat Margotiat. En Eure-et-Loir pour les empêcher de descendre à la cave ou de monter au grenier on leur fait croire qu'ils y verront des chats à deux queues, ce dont ils ont une crainte extrême [3].

§ 2. LES AMOURS ET LA NAISSANCE

Les paysans, habitués depuis leur enfance à voir aux champs, sur la route ou dans les cours des fermes les accouplements des animaux domestiques, qui entendent journellement parler des circonstances qui les accompagnent, des mesures à prendre pour assurer leur réussite, ont sur ce sujet des idées très différentes de celles des habitants des villes : l'accoutumance leur fait regarder avec une indifférence à peu près complète les diverses phases de ces actes, et ils en causent tout naturellement, sans même songer à employer les formules d'excuses, usitées lorsqu'il s'agit de nommer simplement quelques bestiaux réputés ignobles, et si elles interviennent alors, on peut être certain qu'elles ne s'appliquent pas aux agissements des animaux, mais à leur espèce. Il n'est pas rare, du reste, et personne n'y trouve à redire, de voir des jeunes filles, de mœurs irréprochables, non-seulement assister, mais aider aux rapprochements des bêtes dont elles ont la garde.

Les gens de campagne s'adressent pour l'accroissement de leurs

1. F. Duynes, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 646.
2. *Inventaire universel des fantaisies de Tabarin.* Œuvres de Tabarin, t. II, p. 97, éd. Bibl. elzévirienne.
3. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 477 ; E. Rolland. *Faune populaire*, t. IV, p. 114.

troupeaux aux puissances célestes, et ils ont des observances analogues à celles usitées quand il s'agit de celui de leur propre famille. Ils les conduisent à des pèlerinages, qui sont surtout nombreux en Basse-Bretagne. Les eaux de plusieurs sources réputées pour assurer la fécondité des femmes sont également efficaces pour les bestiaux. On a vu, t. II, p. 289-290, qu'au XVIII[e] siècle, on avait coutume d'arroser les parties génitales des chevaux et des juments avec l'eau d'une fontaine située près de Plérin, dans la partie française des Côtes-du-Nord. Cette aspersion est encore en usage sur plusieurs points de la Bretagne ; au pardon de saint Herbot au Guerlesquin (Finistère), patron des juments, on les amène à la fontaine voisine de sa chapelle, et c'est le bedeau, qui, moyennant deux sous, y remplit une écuelle dont le maître de la jument lance le contenu sous la queue de sa bête. La source de Saint-Avaubourg, près de Saint-Léger sous Beuvray, supprimait la stérilité des animaux domestiques ; la Fontaine de Beurre près de Férel (Morbihan), rend les vaches fécondes [1].

On croyait autrefois que des gens, pour nuire à leurs ennemis, pouvaient rendre stériles les cavales, les brebis et les chèvres [2]. On verra plus loin des pratiques qui sont destinées à neutraliser ce maléfice.

Les périodes de l'année et le cours des astres influent sur la fécondation des bêtes et sur la bonne venue des produits qui en résultent. En Ille-et-Vilaine, on ne doit pas mener les vaches au taureau certains jours ; les plus observés s'appellent les *Trécoles* : ce sont les trois premiers jours de mai, ou les trois derniers, ou les trois du milieu du mois ; les veaux qui naîtraient à la suite de cet accouplement seraient tortus ou bossus. Dans le Loiret, la vache restée jusqu'alors stérile est à peu près certaine de concevoir le premier vendredi de la lune ; en Anjou, la conception des mâles a lieu pendant le croissant ; dans le Puy-de-Dôme et dans le Finistère, les veaux mâles sont conçus en vieille lune [3].

Les personnes chargées de conduire la femelle observent parfois des pratiques bizarres, et ont même recours à des espèces de conjurations, qu'elles croient pouvoir influer sur la réussite de l'acte auquel elles vont présider. Dans la Beauce, au commencement du XIX[e] siècle, on avait soin, avant de partir, de mettre du sel dans sa poche afin de préserver la vache du berger qui aurait pu lui jeter un sort et l'empêcher de retenir. Dans l'Yonne, la femme qui mène sa truie doit être à jeun, tourner la poche de son tablier à l'envers, et ne cesser de répéter tout

1. Comm. de M. Yves Sébillot (1904) ; L. Lex. *Le Culte des eaux en Saône-et-Loire*, p. 37 ; C. d'Amézeuil. *Récits bretons*, p. 139-140.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Superstitions*, t. I, p. 155.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 23 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 97 ; G. de Launay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 94 ; E. Rolland, l. c., p. 16.

le long du chemin : « Dix coichons, quate coches », sans quoi la portée qu'elle veut avoir ne réussirait pas. En Ille-et-Vilaine, le conducteur de la chèvre ne manque pas de mettre à l'envers son bonnet ou son chapeau ; s'il a revêtu une peau de bique, il faut qu'il la retourne. Dans la Côte-d'Or, le conducteur de la truie doit mettre un sabot et un soulier ; dans le Maine s'il vient à blasphémer, les petits porcs viennent au monde tachés de noir. En Poitou, la portée comprendra plus de mâles que de femelles si la fille qui conduit la truie pense aux garçons [1]. Dans les Deux-Sèvres, on attache parfois au cou du bouc, sans doute pour le préserver du nouement d'aiguillette, un collier de toile neuve rempli de sel ; en Limousin on en place entre les cornes de la vache [2].

Il est probable que de tout temps des incantations ont été adressées aux étalons ; celles qui ont été relevées sont courtes, mais leur forme est fixe et sans doute traditionnelle ; au XVIe siècle, le valet et la chambrière disaient au taureau pour lui donner courage : « Sus, Robin, sus, sus, sus, Robin, sus, sus, Robin, sus ! », formule qui se rapproche de celle de la Haute-Normandie : « Elle est belle, elle est belle, sus, ô bure ! elle est belle, elle est belle, sus, sus, sus, ô bure, sus ! [3] ». En Hainaut, pour savoir combien de petits cochons aura une truie, il faut compter jusqu'à 12, et répéter cette opération pendant tout le temps que dure la monte ; autant de fois on aura atteint ce nombre, autant naîtront de cochonnets [4].

Plusieurs observances suivent l'accouplement ; celle qui consiste à frapper la femelle est assez usitée : dans la Côte-d'Or on donne un coup de bâton sur la hanche de la jument ; la vache est l'objet, dans le Loiret, du même traitement ; en Normandie, on ne manquait jamais de lui donner sur le flanc trois coups d'une baguette de coudrier ; dans les Deux-Sèvres, deux hommes lui passent un bâton sur l'épine dorsale, en appuyant fortement ; dans le Finistère, on lui frotte les reins, sec et ferme, avec un bâton ou avec un caillou. Dans le Loiret, on pique le bout de la queue avec une aiguille, on y fait une incision, puis on la frotte avec de l'ail ; en Normandie on fendait autrefois en quatre la dernière articulation de la queue. Dans la Beauce orléanaise, on fait avaler à la vache de l'ardoise pilée mélangée avec du son ; dans le Loiret on lui donne à manger une feuille de chou dans laquelle on a

1. *Société des Antiquaires*, t. I, p. 242 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 124 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 73-74 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 255 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 403 ; B. Souché. *Croyances*, etc., p. 16.
2. B. Souché. *Proverbes*, p. 9 ; J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. VII, col. 234.
3. Philippe d'Alcripe. *La Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité*, p. 74 ; Delboulle. *Glossaire de la vallée d'Yères*.
4. Alfred Harou. *Le Folklore de Godarville*, p. 22-23.

cousu une aiguillée de soie. Dans ce pays, on a soin de la faire rentrer à reculons dans l'étable, probablement pour éviter la fascination [1].

Il est nécessaire de prendre des précautions pendant la période qui s'écoule entre la conception et la naissance, et aussi d'observer certaines pratiques. Celle qui suit, usitée au XV[e] siècle, n'a pas été relevée de nos jours : Sitôt qu'on pensait qu'une jument avait retenu, on la menait en un lieu où elle voyait de beaux chevaux et hardis, afin que sa portée fût de plus vigoureuse inclination [2]. On croyait au XIII[e] siècle que la jument qui sentait l'odeur et la fumée de la chandelle éteinte avorterait ; cette superstition est encore courante dans le Sud-Ouest de la France, où la lampe éteinte dans l'écurie cause cet accident. Dans l'Albret on prévient l'avortement en faisant boire aux vaches, aux brebis et aux chèvres pleines, de l'eau dans laquelle on aura placé le charbon réduit en poudre provenant du reste de la bûche de Noël mise au feu pendant la messe, neuf dimanches de suite. La condition essentielle pour la réussite des pèlerinages assez fréquents que l'on fait dans la Beauce à saint Blaise qui empêche les vaches d'avorter, est que la personne qui vient l'invoquer soit à jeun. En Haute-Bretagne, si l'on veut que les vaches aient leur veau en jour, on doit avoir soin de cesser un dimanche de leur tirer du lait [3].

Des croyances et des pratiques assez nombreuses sont en relation avec la naissance des animaux domestiques, et surtout avec celle des veaux et des poulains. Dans l'Albret les bêtes en général naissent péniblement en lune vieille. Au XVII[e] siècle, on croyait qu'un fragment de la bûche de Noël trempé dans le breuvage des vaches prêtes à vêler les délivrait promptement. Dans le Loiret, pour que le veau vienne bien vivant, on coupe, pendant le croissant, des baguettes de viorne cotonneuse dont on enlève l'écorce, et qu'on enroule en forme de cercle, et cette sorte de collier est mis autour du cou pendant le vêlage, sitôt que la tête est dégagée. On prétend dans le Finistère qu'un poulain qui vient de naître a la rate dans la bouche ; pour en faire un cheval infatigable, il faut la lui retirer, mais sans perdre de temps, car c'est la première chose qu'il avale. Dans la Côte-d'Or, sitôt qu'un veau est né, on lui met dans la bouche une poignée de sel ou un œuf, pour qu'il n'attrape pas des boutons. En Wallonie on a coutume de lui verser du sel ou du genièvre dans la gueule; on appelle cela le baptiser;

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 194, t. V, p. 96 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 339 ; B. Souché. *Proverbes*, etc. p. 8 ; E. Rolland, t. V, p. 97, 96 ; L. du Bois, l. c. ; E. Rolland, l. c.

2. *Les Evangiles des Quenouilles*, App. B. III, 32.

3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 194 ; abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 359 ; A. S. Morin. *Le Prêtre et le Sorcier*, p. 262, 265 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 31.

en Bourbonnais, sitôt après le vêlage, on fait une croix sur le dos de la vache avec son premier lait [1]. Dans les Deux-Sèvres, il est prudent de soustraire à tous les regards les cochons qui viennent de naître, de peur qu'on ne leur jette un sort [2].

Les qualités, et plus souvent les défauts de certaines bêtes tiennent aux circonstances et surtout à l'époque de leur naissance. Au XVe siècle la première portée d'une chienne nourrie à la maison devait être noyée, parce que les petits devenaient mauvais et étaient dangereux de la dent. Dans la Gironde, on noie les chiens et les chatons d'une première portée, les uns parce qu'ils enragent facilement, les autres parce qu'ils ne sont pas bon ratiers. [3] Les chats de mars sont regardés comme excellents en Anjou ; ils passent dans le Finistère pour être batailleurs ; quelques-uns vont même au sabbat ; ceux d'avril sont bons chasseurs de souris, mais ceux du mois d'août ne savent prendre que des reptiles qu'ils apportent en triomphe à la maison [4]. Au XVe siècle, les chats de mai étaient, comme encore de nos jours en beaucoup de pays, réputés ne rien valoir : S'en vostre maison avez une chatte qui faonne des petis ou mois de may, faittes-les incontinent jetter au loin ; car qui en esleve doit savoir que jamais ils ne font nulz biens [5]. Aux environs de Lorient, où l'on dit d'une personne méchante qu'elle est mauvaise comme un chat de mai, on tue ceux qui sont nés dans ce mois ; d'ailleurs le père chat lui même se charge ordinairement de les étrangler ; en Haute-Bretagne et dans les Deux-Sèvres, on accuse aussi les matous de cette exécution ; mais dans le second de ces pays les chats venus dans ce mois sont, contrairement à la croyance la plus répandue, meilleurs que les autres. En Wallonie, les chats nés après la Saint-Jean ne grandissent pas, et sont généralement dédaignés ; à Malmédy, dans la Prusse wallonne, on a soin de leur couper le bout de la queue [6].

Il existe dans certaines localités de la Lozère des personnes ayant la réputation de sorcières et auxquelles on doit présenter les petits chiens pour qu'ils les bénissent. Les chiens qui n'ont pas été soumis à cette

1. Abbé L. Dardy. *Anthol. de l'Albret*, t. I, p. 271 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 378 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 103 ; t. IV, p. 194 ; t. V, p. 103 ; Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 21 ; Emile Guillemin. *La vie d'un simple*, roman. Paris, 1904, p. 251.

2. Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 7.

3. *Les Evangiles des Quenouilles*, App. B. III, 31 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 23.

4. A. de Soland. *Dictons rimés de l'Anjou*, p. 15 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 198.

5. *Les Evangiles des Quenouilles*, App. B. III, 33.

6. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 110 ; B. Souché. *Croyances*, p. 6 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 43 ; Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 16 ; in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 371.

bénédiction sont en général privés d'odorat. En Poitou, on a l'habitude, huit jours après la naissance d'un mulet, de manger des crêpes ; dans le canton de Lezay, on fête celle d'un poulain par un repas d'amis appelé coya. Dans le Bocage vendéen une vache qui a plusieurs veaux d'une portée, doit être vendue ou abattue, pour détourner le malheur de la maison [1].

Il est vraisemblable qu'il y a aussi plusieurs observances au moment de l'opération, souvent dangereuse, de la castration. Autrefois on s'y préparait par des actes qui touchaient à la religion et à l'hygiène : « Et doit lors le berger estre sans peché et est bon de soy confesser, et ne doit ce jour menger des aux pour avoir meilleure aleine. » En Poitou, au commencement du XIX[e] siècle, celui qui castrait les agneaux devait opérer au déclin de la lune et n'avoir pas l'haleine mauvaise. Dans l'Albret si on fait châtrer la truie à celui qui vient de châtrer un cheval la truie mourra [2].

§ 3. LE LAIT

Le lait joue un rôle trop considérable dans l'alimentation des hommes et des bêtes, et aussi dans le bien-être des fermiers, pour ne pas être l'objet de nombreuses observances. Le nom de la Fontaine au Beurre à Férel, dans le Morbihan gallo, vient de la propriété que lui attribuent les paysans de donner aux vaches un lait abondant et qui produit le beurre le plus fin et le plus jaune de toute la Bretagne. Plusieurs fontaines de Saône-et-Loire sont à la fois efficaces pour les animaux et pour les nourrices [3].

La production du lait peut être influencée en bien, et surtout en mal, par des actes accomplis en dehors de l'étable. On prétendait en Brie que les vaches donnaient plus abondamment le lait quand, le premier jour de mai, on en avait laissé manger à discrétion aux gens de la maison. Dans le Loiret, pour qu'une vache qui vient de faire son premier veau soit bonne laitière, il faut exposer sur l'autel de la Vierge, sans l'avoir pesé, environ une livre de beurre fait avec son lait [4].

Au XV[e] siècle, des herbes, même sans être mangées, influaient sur la production du lait : Femme qui desire que ses vaches donnent chascune autant de lait comme celles de ses voisines, elle doit par chascun jour son vaissel à moudre froter de bonnes herbes cueillies sur la nuit de

1. J. Baffie, in *Le Chasseur français*, 1[er] juin 1904 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 18 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 463.
2. Jean de Brie. *Le Bon Berger*, ch. XLVI ; B. Souché. *Proverbes, etc.*, p. 10 ; Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 241.
3. C. d'Amézeuil. *Récits bretons*, p. 139 ; L. Lex. *Le Culte des eaux en Saône-et-Loire*, p. 5.
4. Ladoucette. *Mélanges*, p. 419 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 103.

sainct Jehan tandis qu'on sonne nonne.... Qui metteroit ces herbes deseure l'uys de l'estable où les vaches couchent en disant: Que Dieu les sauve et saincte Bride, elles donneront lait tousjours de bien en mieulx. Deux cents ans plus tard, on frottait les pieds (sic) des vaches, des truies, des cavales, etc. avec un certain simple qui devait avoir été cueilli ce même jour avant le soleil levé. Dans le Loiret, c'est avec de la rosée de mai qu'on frotte le pis des laitières le matin du premier mai. En Poitou, pour que la vache se laisse traire sans difficulté, on doit lui faire boire le premier lait que l'on tire après qu'elle a vêlé[1].

Certaines circonstances peuvent amener le tarissement des vaches : il se produit en Poitou si on les trait sur la litière, en Haute-Bretagne si elles ont été mises dans une maison bénite ; dans le Tarn, si on laisse tomber le lait à terre et qu'on mette le pied dessus, ou si on le renverse dans le feu[2]. Suivant la croyance la plus répandue, lorsqu'elles cessent sans cause apparente de donner du lait, ou qu'il se présente sous un aspect anormal, elles ont été l'objet d'un maléfice. Il y a longtemps que l'on accuse les sorcières de s'adonner à ces pratiques coupables ; c'était au XVII[e] siècle une de leurs malfaisances habituelles :

Elle sçavoit par artifice
Nouer l'aiguillette et bien pis
Elle faisoit tarir le pis
Tant des asnesses que des vaches[3].

Quelques-uns de ces actes s'accomplissent à l'intérieur des maisons ou dans l'étable même ; au XVII[e] siècle, une herbe séchée à la cheminée amenait le tarissement des vaches. On attribuait autrefois, dans les environs de Sarrebourg, à certaines gens la puissance de soustraire le lait d'un village à un autre ; on les avait vus le recevoir dans un seau en trayant le cramail de la cheminée. En Auvergne, des personnes peuvent, rien qu'en entrant dans l'écurie et en regardant la vache, faire passer son lait chez elles ; lorsque celle qu'on soupçonne est partie, il faut prendre une touffe de poil de la bête et la cacher dans un trou du mur[4].

Ainsi qu'on l'a vu, t. II, p. 373, plusieurs de ces pratiques sont en relation avec les eaux ; mais des femmes ont recours à d'autres sortilèges pour détourner la crème d'autrui : en Anjou, elles doivent opérer le 1[er] mai, avant le lever du soleil ; elles traînent avec une ficelle leur *couloir* (filtre à lait) en disant à mi-voix : « Lait et beurre, viens tout chez moi, et rien chez mes voisines. » Aux environs de Quintin

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, V. 6. Il était bon aussi que la vache fît trois fois le tour du taureau avant l'accouplement, *ibid.*, 7 ; J.-B. Thiers. *Traité des Superstitions*, t. I, p. 377 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 102.

2. Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 23 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 32 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne noire*, p. 372.

3. L. Richer. *L'Ovide bouffon* (1651), IV[e] partie.

4. J.-B. Thiers, l. c., t. I, p. 153 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 161 ; D[r] Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 44.

(Côtes-du-Nord) elles courent toutes nues, la nuit, emplissant leur baratte de la rosée prise dans les champs. Des fermières de la Mayenne font la même promenade nocturne : celle qui l'accomplit marche toute nue, traînant après elle par terre les chiffons qui servent au nettoyage du four, et elle fait le tour des maisons et des étables des fermes voisines ; elle enlève au lait des vaches comprises dans ce circuit les principes qui forment le beurre, et elle le fait passer dans son étable ; n'eût-elle qu'une seule vache, elle fera du beurre en abondance, et il n'y aura qu'elle à pouvoir en faire, jusqu'à ce qu'une autre ménagère, plus puissante dans l'art des sorciers, ne délivre les villages et les femmes du sort qui pèse sur eux. On peut aussi détruire ce maléfice en allant dans un champ à trois cornières où l'on jette du sel derrière soi en disant : « Crème pour moi, et lait pour ma voisine ! [1] » Le sel est un préservatif contre le tarissement : en Franche-Comté, la femme à laquelle une voisine vient demander du lait pour ses besoins en jette une pincée dans le vase qu'elle va remplir, de peur que sans cette précaution sa vache ne devienne tout à coup stérile. En Normandie, pour empêcher qu'une vache que l'on vient d'acheter n'aît reçu un mauvais sort qui tarisse son lait, on lui met du sel fondu au pis et à la naissance de la queue, ainsi que dans le vase où elle doit être traite la première fois [2]. Pour obtenir du lait de la vache tarie les paysans du Coiron (Ardèche) mettent entre ses cornes deux branches de genêt en croix et placent deux branches de buis sur la queue en disant :

Crous de St André
Duono dé lé,
Crous de Barabas
N'en douno pas.

puis ils tirent un crin de sa queue qu'ils conservent pour le brûler dès que la vache mettra bas. La recette employée dans le pays de Liège, est plus compliquée : il faut entrer à reculons dans l'écurie après s'être signé, et dire : « Bonjour, ma vache. » Ensuite on se met à la traire. Le lait qui sort le premier jour doit passer par la fenêtre avec précaution ; on le dépose sur le four du côté de l'orient, puis on dit : « Sois bonne, ma vache ! » et on la trait de nouveau. On revient une troisième fois à l'étable en marchant obliquement, on pose la main gauche sur la corne droite en disant : « Merci, ma vache. » Alors on peut traire ; après ces prescriptions, le lait sort en abondance [3]. En Haute-Bretagne, on fait

1. Comm. de M. C. Fraysse ; L. Bonnemère, in *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*, 1884, p. 819 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 555, 463 ; cf. aussi p. 610.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 101 : Le sel dans le lait est aussi usité dans l'Allier, les Hautes-Pyrénées, etc. ; Tuchmann, in *Mélusine*, t. VII, col. 234 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 340-341.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 101 ; Aug. Hock. *Croyances du pays de Liège*, p. 33-34.

faire le tour d'un champ à trois cornières, c'est-à-dire en triangle, à la vache dont le lait a disparu par ensorcellement [1]. En Bourbonnais, le défaiseur de sort donne le conseil de se rendre avant minuit au carrefour de la place de l'église, et d'y poser un petit pot neuf de six sous plein de la mauvaise crème ; quand sonnent les douze coups de minuit, on tourne douze fois autour de ce pot en traînant, au bout d'une corde de six pieds de long, les chaînes d'attache des vaches ; au douzième coup on s'arrête net, on fait quatre fois le signe de la croix dans quatre directions opposées, et l'on part au grand galop, abandonnant le pot et rapportant les chaînes. Un autre remède consiste à couper à chaque bête un bouquet de poils de la tête, un du garrot, un de la queue, à les tremper dans l'abreuvoir tous les jours de la semaine sainte avant le lever du soleil, et à les porter à la messe le jour de Pâques ; au retour on les fait brûler sans être vu [2]. Dans les Vosges, si en se disposant à traire une vache on a soin de former une croix avec ses trayons en les prenant deux par deux, au cas où quelque sorcier en aurait empoisonné le lait, on voit le poison monter en bouillonnant à la surface du liquide et prendre l'apparence d'une couche d'huile. En Normandie, lorsqu'une vache cesse de donner du lait ou qu'il ne produit plus de crème, elle a été ensorcelée par un homme qui a le *cordeau*, et qui, par cette possession, fait passer tout le lait et tout le beurre de la bête maléficiée. Pour dissiper cet enchantement et en punir l'auteur, le maître de la vache achète un cœur de bœuf dans lequel il enfonce un paquet d'aiguilles ; puis il chauffe le tout à grand feu dans sa marmite : l'ensorceleur est obligé de venir à merci. En Ille-et-Vilaine on fait bouillir des épingles dans le lait de la bête ; elles piquent celui qui a jeté le sort, et il se hâte de l'enlever. Dans le Montalbanais, où l'on croit que certains individus peuvent faire perdre le lait aux vaches rien qu'en les regardant d'une certaine façon, on va les chercher, et d'un simple regard, ils font cesser cette stérilité [3].

Des consultations et des présages sont en rapport avec le lait. En Lorraine, une jeune fille qui en mange peut apprendre par le nombre des gouttes qu'elle laisse involontairement tomber à terre, quel sera celui des enfants qu'elle aura quand elle sera mariée. Il arrivera infailliblement malheur à la personne qui laisse choir un vase rempli de lait. Quand le lait qu'on a mis sur le feu n'entre pas promptement en ébullition, c'est d'un mauvais augure pour la maison [4].

1. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 32.
2. Emile Guillaumin. *La Vie d'un simple* (roman). Paris, 1904, in-18, p. 140.
3. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 143-143 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 341-342 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 32 ; Abbé C. Daux. *Croyances du Montalbanais*, p. 5.
4. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 160.

Le lait, outre ses vertus thérapeutiques, possède certains privilèges : en Lorraine celui des vaches noires peut seul éteindre le feu allumé par la foudre, en Haute-Bretagne, il est efficace contre tous les incendies[1]. Il influe aussi, suivant une idée analogique, sur les aptitudes physiques des nourrissons ou même des adultes. On prétend en Ille-et-Vilaine que les enfants élevés avec du lait de chèvres sont lestes et sautent comme l'animal qui les a nourris. Cette croyance était courante autrefois : le médecin Joubert qui la rapporte, parle d'une fille qui, pour cette raison, voulait toujours grimper et sauteler ; il ajoute qu'on disait que ceux qui, adultes, en usent longuement, deviennent si remuants qu'ils ne font que sauter, danser, monter et courir, et Vigneul-Marville raconte qu'un enfant repris par son père de quelques légèretés, lui répondit en avouant sa faute : « Souvenez-vous s'il vous plaît, que j'ai été nourri par du lait de chèvre ». C'est en raison de cette prétendue vertu que, dans un conte littéraire du XVIIIe siècle, on voit donner du lait de chèvres à trois princesses pour les corriger de leur lenteur[2]. Dans *Renard le Nouvel*, II, br. 31, un enfant nourri avec du lait de truie a pris le caractère d'un cochon[3].

Le beurre est l'objet de maléfices assez nombreux : On croyait au XVIIe siècle que des gens pouvaient l'empêcher de se faire en frappant trois fois avec un bâton, sur la baratte, et en disant un verset du psaume 31 ; ou en récitant à rebours *Nolite fieri*. Bodin raconte qu'à Chelles en Valois une chambrière dont le beurre ne prenait pas à cause d'un charme jeté par un petit laquais, l'ayant menacé de le faire fouetter s'il ne l'ôtait, il dit à rebours le verset du psaume, et le beurre se fit aussitôt[4]. Dans plusieurs pays, le mendiant qui se présente quand la ménagère baratte est assuré de recevoir quelque chose, dans la crainte que si on le repoussait, il ne jette un sort sur ce beurre. Dans le Finistère la femme qui s'aperçoit que le sien est lent à se faire, ne tarde pas à comprendre qu'elle est le jouet de quelque sorcier ; pour couper court au sortilège, elle n'a qu'à changer son ribot de bout. Dans le Maine on croit qu'une femme qui a ses règles ne peut faire de beurre[5].

Au XIIIe siècle certains prétendaient que le fromage qui avait été fabriqué par une personne venant de commettre un adultère ne se conservait pas et était à bref délai envahi par les vers[6].

1. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 267 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 32.
2. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 210 ; *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1699, in-12, p. 296 ; Comte de Caylus. *Cadichon*, in *Cabinet des Fées*, t. XXV.
3. Rothe. *Les Romans du Renard*, p. 406.
4. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, I, p. 418 ; Cyrano de Bergerac. *Lettre pour les Sorciers* ; Jean Bodin. *Le Fléau des Sorciers*, l. II, c. 1.
5. E. Rolland. *Faune pop.* t. V, p. 101 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 62.
6. Gervaise de Tilbury. *Otia imperialia*, p. 993, éd. Leibnitz.

Suivant l'époque à laquelle il a été fait, le beurre jouit de plusieurs privilèges; dans le Finistère le beurre fait pendant les Rogations ne se corrompt jamais, et constitue le baume par excellence pour panser les plaies ou pour rendre au corps fatigué son élasticité et sa vigueur[1]. En Auvergne et en Berry celui de mai guérit certaines blessures, et il est aussi employé pour panser les bêtes à cornes qui ont les pieds blessés. En Berry, il sert aux coquettes de village qui veulent donner du brillant à leur teint. Au XVIe siècle, les dames employaient dans le même but :

De la graisse de loup et du beurre de may,

et d'après Brossette, le commentateur de Regnier, on en préparait encore pour le visage à l'époque de la Régence[2].

§ 4. ERREURS ET PRÉJUGÉS

On n'a pas relevé jusqu'ici beaucoup de superstitions sur les particularités physiques des animaux domestiques. Comme le cheval mâche longtemps avant d'absorber sa nourriture, on dit en Haute-Bretagne qu'il a le gosier plus étroit qu'une poule, et qu'il lui est impossible d'avaler un grain d'avoine sans l'avoir broyé. On croit en plusieurs pays que l'anatomie du cochon présente un rapport considérable avec celle de l'homme. En Ille-et-Vilaine, la main de la Vierge est marquée sur les côtés d'une vache écorchée ; c'est le grand pectoral, qui dessine la forme grossière d'une main ; mais on ne dit pas en quelle circonstance cette empreinte s'est produite[3].

Suivant une croyance assez répandue, basée, comme beaucoup d'autres, sur le besoin d'explication, les animaux dont la force est supérieure à celle de l'homme lui obéissent parce que leur œil le lui fait voir beaucoup plus gros qu'il ne l'est en réalité. En ce qui concerne le bœuf, on l'a relevée en Beauce, en Poitou, dans le Morbihan, la Loire-Inférieure, dans le Maine-et-Loire, et l'on trouve en plusieurs pays des variantes de ce dicton de Haute-Bretagne :

Si bœuf savait,
Si sourd entendait,
Si taupe voyait
Homme sur terre ne vivrait[4].

Les paysans de Beauce et ceux du Loiret disent qu'aux yeux du cheval l'homme paraît un géant, et que ce quadrupède voit tous les objets avec un fort grossissement[5].

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 102-103.
2. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 233-234 ; Regnier. *Satire* XI.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 65, 32.
4. Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 271 ; B. Souché. *Croyances*, p. 25 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 29 ; *Mélusine*, t. I, c. 555.
5. Félix Chapiseau, l. c., t. I. p. 276 ; E. Rolland, t. IV, p. 201.

Comme le chat est difficile à tuer, on assure en Béarn, dans la Gironde et dans l'Aude qu'il a neuf vies ; à Guernesey, ce privilège semble réservé à ceux qui sont noirs :

..... La vieille dame
Avait sept vies coum un ner cat [1].

Le cheval, qui ne peut nager longtemps, se noie, d'après les paysans du Loiret et de la Gironde, par le fondement ; en Poitou, on croit que lorsqu'un animal a l'arrière-train tourné contre le courant, l'eau lui entre par l'anus, et que, pour qu'il soit perdu, il suffit qu'il en pénètre une faible quantité [2].

Le corps du chat est doué de propriétés diverses, dont quelques-unes assez singulières : on dit dans le Maine que la vipère qui mord un chat rouge crève, alors que l'animal ne ressent aucun malaise. En Haute-Bretagne un pommier qui souffre redevient florissant, si l'on encave à son pied un chat ; mais il peut faire périr d'autres arbres, les ormes par exemple ; en Béarn un petit chat enterré vivant dans un champ en fait disparaître les mauvaises herbes [3].

On croit, en Eure-et-Loir, que l'âne, en raison de son rôle dans la légende n'est jamais atteint par la foudre ; mais en Corse, les chiens l'attirent [4].

On dit en Hainaut que le porc reconnaît le boucher qui va le tuer, et que dès qu'il l'aperçoit, il donne les marques de la plus grande frayeur ; il retient son sang si un spectateur dit : Pauvre bête ! et en prononçant ces paroles, on le fait souffrir davantage [5].

L'usage de mutiler la queue des chats et des chiens est à peu près général ; ceux qui le pratiquent en donnent des raisons qui tantôt se rattachent à une prétendue hygiène, tantôt à une sauvegarde contre la sorcellerie : En Haute-Bretagne, dans le Perche, en Wallonie, on ampute la queue des chiens pour enlever le ver qui s'y trouve et qui causerait leur mort [6] ; en Poitou c'est aussi pour conserver les jeunes chats que l'on coupe l'ongle, d'autres disent, comme dans le Perche, le ver qu'ils ont au bout de la queue ; en Wallonie, cette amputation est

1. V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 201 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 23 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 107 ; Métivier. *Rimes guernesiaises*, p. 38.
2. E. Rolland, t. IV, p. 194 ; F. Daleau, l. c. ; B. Souché. *Proverbes*, p. 7.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 42 ; X. de La Perraudière. *Trad. locales*, p. 15 ; D. Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 733 ; Au XVI[e] siècle la « teste d'un chat roux » entrait dans la composition de maléfices dangereux et compliqués (Agrippa d'Aubigné. *Les Tragiques*, l. I).
4. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 250 ; Jules Agostini, in *Rev. des Trad. pop.* t. XII, p. 516.
5. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 268, 397.
6. Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 78 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 275 ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 17.

faite au chat malade, dans la croyance que son mal est causé par un ver qui est logé dans sa queue[1]. En Haute-Bretagne, les chats ont du v'lin (poison) dans la leur ; quand un de ces animaux est endormi ou immobile, le bout de sa queue ne laisse pas que de remuer ; suivant d'autres, ils y ont le *plot* du diable, c'est-à-dire un de ses cheveux, ou bien un serpent, et l'on assure que si on ne leur en coupait pas un peu ils deviendraient sorciers ; en Normandie, cette mutilation ou celle d'une oreille les empêche d'être admis au sabbat. Il est probable que l'on croit, comme dans le Loiret, que seuls peuvent y assister ceux dont le corps est au complet[2]. On rencontre au moyen âge plusieurs exemples de ces amputations ; ceux qui les ont rapportées disent qu'elles ont pour but de retenir ces bêtes au logis ; mais il est possible que celle qui suit, et qui est la plus caractéristique, ait été fondée sur une croyance analogue à celles encore courantes en Normandie et dans le Loiret : Un homme se pleint à son veisin qe sa chat ne vout demorer a meison. Non ? fet l'autre, escourtez sa cowe, et copés les orailles, et broillés la pel, et ele demorra a meison[3]. Ces actes sont aussi destinés à guérir les félins de leurs défauts. Voici la raison de l'un d'eux, usité au XVe siècle : Qui vœult enlever les aguetz et perilz de son chat, si lui coupe tout jus une paulme de sa queue ; car, après que il a quatre ans, il pense nuyt et jour comme il porra son maistre estrangler[4] ; dans le Maine, on leur coupe le bout de la queue et un petit coin de l'oreille gauche, afin qu'ils n'aillent pas faire leurs ordures dans les tas de blé. Dans le Finistère la mutilation de la queue des chats nés en août doit leur faire perdre l'habitude de rapporter au logis, au lieu de rats, des reptiles de toutes sortes[5].

Certaines observances sont en relation avec le poil des animaux : Dans le Loiret, les chats, dont on a coupé la moustache ne prennent plus de souris ; en Haute-Bretagne, à Nantes et dans la Beauce, ils ne les sentent plus ; en Anjou, ils ne voient pas clair la nuit[6]. Dans le Finistère, on ne doit pas arracher, mais couper le crin des chevaux,

1. B. Souché. *Croyances*, etc., p. 6 ; Félix Chapiseau, l. c., p. 274 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 374.

2. Paul Sébillot. *Notes sur les traditions*, p. 15 ; *Trad.*, t. II, p. 44 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 218 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 107.

3. Nicole Bozon. *Contes moralisés*, p 74. Un homme qui avait un beau chat, mais qui au lieu de rester à la maison, allait rôder dans celles du voisinage avec les autres chats, lui brûla la queue et depuis il resta au coin du feu. (Jacques de Vitry. *Exempla*, p. 84-85.)

4. *Les Evangiles des Quenouilles*, App. B, III, 17.

5. G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 554 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 198.

6. E. Rolland, l. IV, t. IV, p. 107 ; Paul Sébillot, t. II, p. 43 ; Mme Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 584 ; F. Chapiseau, t. I, p. 273 ; Comm. de M. C. Fraysse.

sous peine de leur enlever leur force ; en Poitou arracher des crins à la queue d'une jument pleine la fait avorter; au XVI[e] siècle on disait que pour empêcher une jument d'entrer en chaleur, il suffisait de lui tondre le crin [1].

On sait que l'on met le nez du chat dans ses ordures pour l'empêcher de les renouveler ; ce procédé était connu au XV[e] siècle, où on l'appliquait à un autre défaut : Qui tient un chat larron, et il est pris en present meffait, l'en lui doibt frotter son museau à ce qu'il a dommagié, et par trois fois, et jamais plus ne s'i vouldra rembattre [2].

En Poitou, pour qu'un chat soit bon, il faut qu'il ait été volé ; en Haute-Bretagne, qu'il soit voleur ; dans le Limbourg belge, celui qui a tué son chat doit, s'il veut en garder chez lui, le payer avec de l'argent, et non le recevoir gratuitement [3].

Quelques superstitions se rapportent au caractère égoïste ou hypocrite attribué à ce félin : Si l'on en donne un à un ami, on est sûr de se brouiller avec lui. En Provence, on recommande aux enfants de ne pas jouer avec les chats qui sont les serviteurs du diable. On les a aussi accusés de malfaisances et de méchanceté : au XVI[e] siècle, un illustre chirurgien adoptait encore cette croyance : Je diray davantage que le Chat est une beste pernicieuse aux enfans au berceau, parce qu'il se couche sur leurs visages et les estouffe. Actuellement on dit dans le Finistère qu'il s'étend sur leur poitrine [4]. Dans la Creuse on établit un parallèle entre le chien et le chat : ami fidèle de son maître, le chien se réveille trois fois par nuit pour veiller sur lui, tandis que le chat se réveille trois fois pour l'étrangler. Dans l'Albret, comme au reste en d'autres pays, le chat aime la maison et le chien le maître [5].

Suivant un proverbe poitevin, l'âne garde longtemps un coup de pied à son maître, c'est-à-dire, il a beaucoup de rancune. Dans le Doubs, celle du mulet dure sept ans, disent les uns, trente ans, disent les autres ; une anecdote rapportée par Béroalde de Verville constate cette croyance : après un assez long espace de temps, un mulet apercevant le « siffleur » qui l'a châtré le poursuit avec acharnement [6]. Le chat se venge aussi quand on lui a fait du mal ; quelquefois il se contente de

1. E. Rolland, t. IV, p. 194 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 7 ; Jean Bouchet. *Les Serées*, XI.
2. *Les Evangiles des Quenouilles*, App. B, III, 25.
3. B. Souché. *Croyances*, p. 11 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 371.
4. E. Rolland, t. IV, p. 113 ; *Armena prouvençau*, 1890 ; Ambroise Paré. *Œuvres*, liv. XXII ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 198.
5. E. Rolland, p. 67 ; Léopold Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. I, p. 235.
6. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 227, 271 ; *Le Moyen de parvenir*, p. 239-240.

pisser sur son ennemi ou sur ses biens, mais il lui arrive aussi de venir le tuer[1].

Dans le Finistère on prétend que si l'on veut tenir une chose secrète, il faut se garder d'en parler devant un chat; lors même qu'il semble endormi, il ne perd pas un mot de la conversation. En Haute-Bretagne, plusieurs chats ayant écouté ce que disent leurs maîtres se mettent à parler; en Wallonie, si un chat passe pendant que deux personnes causent d'une troisième, celle-ci sera prévenue de ce qu'on aura dit d'elle[2].

Malgré les accusations diverses portées contre les chats, il faut se garder de leur faire du mal, sous peine d'éprouver des disgrâces. Au XV[e] siècle, comme de nos jours, on croyait que la façon dont ils étaient traités influait sur la réussite des affaires du cœur : Nulles jeunes gens ne doibvent hayr les chatz; car ilz produisent grant eur et avanchement en amour et parvenir en belle dame et gracieuse[3].

Suivant une superstition générale, la fille qui marche sur la queue d'un chat ne trouvera pas d'épouseur de toute l'année, ou son mariage est retardé d'un an, et même, dit-on à Quimper, de sept. Dans le Loir-et-Cher autant l'animal poussera de miaulements, autant d'années elle devra attendre un épouseur[4]. On dit en plusieurs pays que, pour avoir un joli mari ou une jolie femme, il faut bien soigner les chats. En Wallonie, de même qu'en Haute-Bretagne, celui qui aime bien les chats aime les femmes et réciproquement. Dans le Gâtinais on dit d'un homme marié : Comme il aime son chat, il aime sa femme. Un proverbe du Finistère : Qui du chat est ami épousera sûrement une femme de mœurs dissolues, semble en contradiction avec les idées ordinaires[5].

L'attouchement de quelques animaux est tantôt funeste, tantôt favorable. Dans la Flandre française on croit s'assurer la chance en passant la main sur un mouton[6]. Dans les Ardennes toucher aux rênes d'un cheval en l'absence de son propriétaire porte malheur[7]. En divers pays, et notamment en Bretagne, on prétend qu'il est bien plus dangereux de tomber d'un âne que d'un cheval; au XV[e] siècle, on en donnait cette explication : Onques homme sage ne monta sur asne, pour l'onneur de Nostre Seigneur, qui dessus monta, mais tresbien

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 44, 54.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 115; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 48-49; O. Colson, in *Wallonia*, t. IX, p. 204.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, App. B, II, 40.
4. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 79; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 100; B. Souché. *Croyances*, p. 13; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 198; François Houssay, *ibid.*, t. XV, p. 373.
5. B. Souché, l. c., p. 14; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 40; O. Colson, in *Wallonia*, t. III, p. 66; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 112.
6. A. Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre française*, t. II, p. 284.
7. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 181.

sur cheval, car qui chiet de l'asne il dist criève, et qui chiet de cheval il dit liève. On recommande aux enfants provençaux de ne pas monter sur le chien, parce que s'il venait à les jeter, ils pourraient tomber du mal caduc [1].

Le chien, disent les paysans du Poitou, n'a que sa queue pour exprimer ce qu'il pense, et en plusieurs autres pays on prétend qu'il parle avec sa queue [2]. Un vieil écrivain poitevin fait allusion à cette croyance : Selon l'opinion des sages, Dieu a baillé les oreilles et la queue aux animaux, et au lieu de cela les yeux flexibles aux humains, pour par un langage muet témoigner leurs intérieures affections [3].

Les paysans qui traduisent le chant des oiseaux par tant de phrases burlesques, facétieuses ou sentimentales, ordinairement inspirées par une assimilation entre les sons qu'ils émettent et certains mots usuels, ont plus rarement essayé d'interpréter de la même manière les cris des mammifères domestiques. Ils croient cependant qu'ils peuvent parler : dans le Finistère quand les chats en rut sont réunis, ils s'appellent du nom de leur maître, Reno, François, etc., et le matou dans la maison duquel se fait la réunion défie les autres en breton. Leur ron ron a donné lieu à diverses assimilations à des bruits ou à des murmures : ils filent, ils rouent, font aller leur rouet, récitent leurs pâtenôtres ou leurs prières. Quand ils sont assis dans le foyer ils prononcent, en certaines circonstances, des paroles qui ont quelque rapport avec leurs cris habituels, et que comprennent aisément ceux qui les écoutent [4].

Il y a des interprétations, parfois ingénieuses et qui sont en quelque sorte traditionnelles, de la voix des bêtes : une petite légende de la Haute-Bretagne rentre dans cet ordre d'idées ; c'est la chèvre qui a appris aux tailleurs à faire les aiguillettes : un jour que l'un d'eux était embarrassé, une chèvre lui cria : « De biais ! de biais ! [5] ». En Rouergue, le cheval qui est tout fier de ne pas être né âne, se moque du pauvre bourriquet : « *Hi, hi, hi ! qun poulit pouli !* Hi, hi, hi ! quel beau poulain ! ». L'âne en a dépit, et de rage brait des injures au cheval : *Nigau ! nipau ' nijau ! oida ! oida ! oida* ! Nigaud, gros nigaud, maroufle ! oui-da, oui-da, oui-da ! [6]

Quand les bœufs sont fatigués, ils prient le bouvier de venir les dételer :

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 4 ; *Armana prouvençau*, 1890.
2. Comm. de M. Léo Desaivre.
3. *Le Printemps d'Yver*, éd. Panthéon litt. 1840, p. 612.
4. H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 198 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 89 ; E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 110 ; Noëlas. *Trad. foréziennes*, p. 263.
5. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 73.
6. Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 306.

Simoun
Es miejoun :
Anen-nou'n !

Simon — il est midi — allons-nous en en ! Lorsque bœufs et taureaux de deux métairies voisines se voient dans les pâturages, ils s'adressent des beuglements de défi, se rapprochent, et derrière la haie ou le mur qui les sépare, ils se provoquent en duel de la corne et s'insultent :

— Bourrut !
— Mourrut !
— Bamat !
— Sanat !
— Te crebarai !
— T'estriparai !

Poilu ! — Gros mouflu ! — Crevé ! — Châtré ! — Je te crèverai ! — Je t'étriperai ![1] Voici comment on interprète, en Basse-Normandie, les propos de deux matous qui se rencontrent et se querellent : « Où allez-vous ? — Voir la femme à vous. — Voir la femme à moi ! rouah ! ». Et ils tombent l'un sur l'autre à coups de griffes ; en Haute-Bretagne ils disent : Marca...ou...a...ou, pourqua q'tu viens chez nou-ous ? — Qué qu'ça t'fout ! qué que ça te fout ! En Basse-Bretagne, le chat en ronronnant, avoue un des défauts dont on l'accuse habituellement :

A re da re,
Ma zad zo laer ha me zo ie.

De race en race, — Mon père est voleur et je le suis ausssi[2].

Le mouton et l'âne figurent parmi les animaux dont le cri habituel est le plus facile à imiter ; on les rencontre réunis dans un fabliau du moyen âge :

Cestui n'est mie fils bèhè
Ce ne fu mie fielz berbis.
— Tu dis voir, par saint Felix,
Cestui fu filz ihan, ihan[3].

Quand on emmène les moutons pour les abattre, voici le dialogue qui s'établit (cela se bêle) entre ceux qui restent et ceux qui partent : Où qu'tu t'en vas ? — A la boucherie. — Quand qu'tu r'viendras ? — Jamais. En Saône-et-Loire, la conversation a lieu entre le mouton et l'enfant :

Mouton bèh,
Où vas-tu ?
— A la boucherie,
Perdre la vie.
— Mouton bèh,

1. Antonin Perbosc, in *la Tradition*, 1904, p. 77, 233.
2. Jean Fleury. *Littérature orale de la Basse-Normandie*, p. 211 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 46 ; L.-F. Sauvé, in *Rev. Celt.*, t. V, p. 194, cf. *ibid.* une formulette plus longue.
3. Des deux Anglois et de l'Anel. *Rec. g. des Fabliaux*, t. II, p. 181.

Quand reviendras-tu ?
— Jamais...
— Mouton beh ! [1]

Quelquefois un dialogue s'engage entre les bêtes de l'étable et les oiseaux de la basse-cour. La phrase attribuée à chacun d'eux s'adapte en quelque sorte à son cri le plus habituel, et ceux qui la prononcent s'efforcent de reproduire l'intonation musicale particulière à chaque espèce. Voici une des confidences que, en Basse-Bretagne, les divers animaux échangent à propos de leur maître :

AR C'HILLOK. — *Erru ann oac'h d'ar ger.*
AR C'HAZ. — *Hag hen meo, meo, meo.*
AR C'HI. — *Atô, 'tô, 'tô, vez.*

Le COQ. — Le chef de la famille arrive à la maison. — Le CHAT. Et il est ivre, ivre, ivre. — Le CHIEN. Toujours, toujours il l'est[2]. On raconte en Ille-et-Vilaine qu'une bonne femme étant allée à une noce s'y amusa tellement qu'elle y resta trois jours. Comme personne ne soignait ses bêtes, elles avaient faim, et la vache disait : *Jeânne* ! *Jeânne* ! Le cochon : *Hé bien* ! *Hé bien* ! Le poulain : *La vois-tu veni', veni', veni' ?* Le coq : *O* (elle) *s'en viendra tantôt* ! et la cane répétait : *Quand, quand quand*[3]. Dans un sermon sur la Nativité (XVI[e] siècle), un moine faisait ainsi dialoguer les animaux lors de la naissance de Jésus ; le coq chanta : *Christus natus est* ! (le Christ est né), le bœuf demanda en mugissant : *Oubi* ? (*ubi*, où ?) l'agneau répondit en bêlant : *In Be e-e-thle-em* (à Bethléhem), sur quoi l'âne conclut en brayant de tout son gosier : *Hin-hamus* ! (bis) *Eamus,* allons[4]. Une variante de cette saynette est populaire en Rouergue :

Sa dis lou Poul : Dius es nascut.
Sa dis lou Biou : E ount ?
Sa dis la Crabo : A Betelem.
Sa dis l'Aze : I cal ana! i cal ana!

Ce dit le Coq : Dieu est né. — Ce dit le bœuf : Et où ? — Ce dit la chèvre : A Bethléem. — Ce dit l'âne : Il faut y aller ! Il faut y aller ! [5]

On n'interprète pas toujours de cette façon le langage des animaux qui, en raison de leur rôle dans la légende de la nuit de Noël, ont alors, suivant de nombreux récits, la faculté de parler ; mais les gens que la curiosité pousse à entrer dans l'étable pour s'en assurer, les entendent causer de leur trépas, et ils meurent sur-le-champ ou à bref

1. Jean Fleury, l. c., p. 211 ; François Fertiault, in *Revue des Trad. pop.*, t. III, p. 417 ; A. Meyrac, *ibid.*, t. V, p. 408, a donné une variante recueillie aux Antilles.
2. L.-F. Sauvé. *Lavarou-Koz*, p. 40, 41 ; cf. in *Rev. Celtique*, t. V, p. 194, une variante en bas vannetais, moins expressive, et dans la *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 199, une version du Cap Sizun.
3. Paul Sébillot. *Traditions de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 4-5.
4. A. Canel. *Recherches sur les fous des rois de France*. Paris, 1873, in-18, p. 35.
5. Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 303.

délai. Ordinairement ce sont les bœufs qui causent ensemble ou conversent avec l'âne [1]; dans un récit de Haute-Bretagne, des chevaux dialoguent et apprennent à leur maître que sa mort est prochaine [2].

Les bêtes de l'étable font pendant cette nuit d'autres actes merveilleux : en Auxois, les vaches se détachent toutes seules ; en Haute-Bretagne, les ânes s'agenouillent à minuit sonnant ; en Dauphiné, en Touraine, les bœufs au moment de l'élévation [3] ; suivant une croyance plus générale, ils prennent cette position pendant toute la messe ; mais il est dangereux d'aller les regarder ; dans le Gers, contrairement à l'idée ordinaire, ce sont les bêtes qui sont exposées à crever, si l'on viole cette défense [4].

Les paysans n'ont pas une considération égale pour tous leurs bestiaux ; le cheval pour eux est un animal noble ; aussi ils n'emploient pas quand il s'agit de lui, la formule d'excuse dont ils se servent si fréquemment, lorsqu'ils parlent à un étranger ou à un supérieur, d'une vache, d'un veau et surtout d'un cochon. Deux passages de Rabelais montrent que de son temps on connaissait des incidentes de politesse analogues à celles des rustiques actuels : Je les ameine, dit Dindenault de ses moutons, d'un pays onquel les pourceaulx (Dieu soit avecques nous) ne mangent que myrobalans. Les truies en leur gesine (saulve l'honneur de la compagnie) ne sont nourries que de fleurs d'orangers [5]. Il est rare que les paysans ne se servent pas, en un cas pareil, de formules qui sont l'équivalent de : si j'ose m'exprimer ainsi ; ceux de la Haute-Bretagne disent : respé de vous, en vous respectant, respé d'la compagnie, parlant par respect ; ceux du Berry et de l'Yonne : sans vous offenser, au respect que je vous dois, sous vot' respect ; en Basse-Normandie, comme en Haute-Bretagne, ces formules s'appliquent aux vaches et aux veaux [6]. Quand on compare quelqu'un à un chien, on dit : Sans comparaison puisqu'il (un tel) a été baptisé [7].

Le préjugé suivant lequel il est imprudent de désigner un animal

1. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 16-17 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 8 (Poitou) ; E. Rolland, t. V, p. 108 (Creuse) ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 37, 64 ; F. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 378 (Loir-et-Cher) ; Léon Pineau, *ibid.*, t. XIX, p. 480 (Touraine), les bœufs disent qu'ils porteront leur maître en terre ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 275.

2. Paul Sébillot, l. c., p. 64.

3. H. Marlot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 21 ; Paul Sébillot, l. c., p. 7 ; Aug. Ferrand, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 23 ; Léon Pineau, *ibid.*, t. XIX, p. 480.

4. E. Rolland, t. V, p. 109.

5. Rabelais. *Pantagruel*, l. IV, c. 7.

6. Paul Sébillot. *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 315 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 119 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 151 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 203.

7. Paul Sébillot. *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 315.

par son nom, s'applique rarement à ceux qui sont domestiqués ; cependant les Dieppois défendent de parler de chat sur leurs barques[1].

Comme les bêtes sauvages, quelques animaux domestiques ont une sorte de nom de baptême qui précède leur désignation d'espèce ; Bernars li asne n'est plus usité[2]; Martin l'âne, qui était connu au XVIIIe siècle[3], a été remplacé par l'âne Martin, surtout dans les chansons, ou par Martin tout court. Jean Lapin ou Jeannot est toujours populaire. Robin Mouton est encore en usage, en Haute-Bretagne, comme au XVIe : Voyez ce mouton-là, il a nom Robin comme vous, Robin, Robin, bes, bes, bes, bes. A la belle voix[4].

Le cochon est désigné par un assez grand nombre de sobriquets sous lesquels il n'est pas toujours aisé de le reconnaître : un conte du XVIe siècle nous a conservé un exemple des méprises auxquelles certaines de ses appellations pouvaient donner lieu : Deux cordeliers logés chez un boucher, entendant celui-ci dire à sa femme « Mamye, il me fault demain lever matin pour aller veoir noz cordeliers, car il y en a un bien gras, lequel il nous faút tuer, » se sauvent tous deux, croyant qu'on veut les égorger[5]. Cette qualification, qui faisait allusion à la vie oisive des moines et à leur physique florissant, n'est plus connue ; mais on se sert encore de termes facétieux qui rentrent dans un ordre d'idées voisin ; on peut citer : monsieur, noble, bourgeois, — ce dernier terme est populaire à Porrentruy dans la Suisse romande[6] — que l'on retrouve dans un grand nombre de départements ; syndic, usité sur les bords de la Manche ; Rohan, en Haute-Bretagne ; *Mab Rohan*, fils de Rohan, dans le pays bretonnant, semblent avoir aussi un sens péjoratif, comme Anglais, qui se dit dans quelques parties des Côtes-du-Nord. Dans le Loiret, le cochon est appelé l'hôte ; en Picardie : *oûhai d'saint Antone*; en Wallonie : oisieu de saint Antoine, compagnon de saint Antoine, plus souvent usité, rappellent ses accointances avec le célèbre ermite. Ses poils désignés sous le nom de soies, ont inspiré des jeux de mots : le cochon est l'habillé ou le vêtu de soie, terme qui a des formes dialectales nombreuses, telles que : vêtu d'sé en Normandie, *vestid de sedo* dans le Gard, *habiî d'sôïe* en Wallonie ; en Rouergue, on l'appelle : *sereno de courtil*, sirène de basse-cour, à cause de ses cris bruyants. L'âne a des sobriquets qui se rattachent au même ordre d'idées : au XVIIe siècle il était qualifié : Sereine de moulin ; en Wallonie, on le nomme : *Râsquignou â longuès orèie*, rossignol aux longues

1. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 308.
2. *Roman de Renart*, t. I, p. 6, v. 181.
3. Leroux. *Dictionnaire comique*.
4. Rabelais. *Pantagruel*, l. IV, c. 6.
5. *L'Heptaméron des nouvelles*, 34e nouvelle ; on trouve le même conte dans : D'Ouville. *Contes aux heures perdues*, t. I, p. 269.
6. Daucourt, in *Archives suisses des Trad. pop.*, t. VIII, p. 52.

oreilles qui répond au français : Rossignol d'Arcadie, usité au XVII[e] siècle et depuis, et au terme plaisant : Rossignol de moulin qui est tombé en désuétude[1]. On donne aussi plaisamment le nom de Ministre aux chevaux et surtout aux ânes : pour ces derniers c'est peut-être par souvenir des ministres protestants ; une estampe de Lagniet (XVIII[e] siècle) représente un meunier monté sur un âne sur l'oreille duquel est le nom de Calvin ; dans le Centre on appelle Mazarin un cheval de bât[2].

§ 5. PRÉSAGES ET RENCONTRES

Suivant les circonstances dans lesquelles ils se présentent, les mammifères domestiques présagent l'heur ou le malheur. En Brie, un troupeau qui venait au devant du voyageur était pour lui une marque de bon accueil à l'endroit où il se rendait ; s'il lui tournait le dos, il pouvait s'attendre à une mauvaise réception ; c'était un hasard fâcheux que de trouver fortuitement un troupeau de bêtes à cornes[3].

Les augures que l'on tire d'un ou de plusieurs animaux, en raison de leur espèce, et qui reflètent parfois le caractère ou l'influence que l'on attribue à chacune, sont beaucoup plus nombreux. Dans les Vosges on aura des disgrâces toute l'année si la première rencontre que l'on fait le jour de l'an est celle d'un chat ; en Provence, celui qui voit plusieurs de ces félins jouer ensemble le matin peut être assuré que rien ne lui réussira dans la journée[4]. Au pays de Liège, la vue sur la route de cochons, animaux qui grognent souvent, indique que l'on sera *regrogné*, grogné ; c'est-à-dire qu'on aura un mauvais accueil. Dans plusieurs parties du nord et de l'est, croiser un troupeau de moutons lorsqu'on se rend en visite ou qu'on sollicite quelque chose, présage qu'on sera bien reçu. A Liège la jeune fille qui voit venir neuf moutons épousera le premier jeune homme qui lui donnera la main ; celle qui aperçoit un cheval, surtout s'il est blanc et qu'il remue la queue, est sûre de rencontrer son amoureux ; celle qui compte cent chevaux blancs épousera le premier jeune homme qui lui tendra la main, qui la regardera ou lui adressera la parole. Les pêcheurs de la baie de Saint-Malo considèrent comme de bon augure la vue d'un

1. E. Rolland. *Faune populaire*, t. V, p. 214 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 116, en 1506 un titre désignait le cochon par le terme : baron ; Paul Sébillot. *Traditions de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 83 ; Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 114 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 151 ; L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 313 ; Duez. *Dict. italien et françois*. Leide, 1660 ; J. Defrécheux, l. c., p. 202 ; Duez, l. c. ; Leroux. *Dict. Comique* ; *Dict. de Trévoux* ; Duez, l. c.

2. Jaubert. *Glossaire du Centre*.

3. Ladoucette. *Mélanges*, p. 420-421.

4. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 12 ; Régis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 274.

cheval ou d'un âne lorsqu'ils se rendent à leur bateau. En Périgord, la venue fortuite d'un chien annonce l'arrivée prochaine d'un ami, ou le rétablissement du malade auquel on s'intéresse. Au XVII[e] siècle, la chèvre vue le matin présageait du bonheur. En Wallonie, on dit que si un chat vient se faire caresser par une personne qu'il ne connaît pas, celle-ci sera certainement trahie ; si c'est un chien au contraire, elle peut compter sur la fidélité de son ami ou de son amie[1]. Le chat, par sa seule présence, exerce une sorte de fascination. On croit en Anjou que s'il entre dans la boulangerie pendant que la pâte est dans les paniers, elle ne lève pas, cuit mal ou fait de mauvais pain. Les marins d'Audierne prétendent qu'il porte malheur au bateau dans lequel il se trouve ; les pêcheurs de la Manche bretonne se hâtent de rentrer chez eux, dans la crainte de quelque fâcheuse aventure, si en sortant la nuit pour aller en mer, ils en rencontrent un ; ceux de l'île de Houat (Morbihan) n'aiment pas à le voir, même en jour ; d'une manière générale en Haute-Bretagne, le chat et le chien portent malechance à ceux qui s'embarquent pour la pêche[2].

Ronsard, qui semble avoir eu pour le chat une aversion marquée, a réuni dans un petit poëme plusieurs des idées populaires courantes à son époque, qui n'ont pas toutes été relevées depuis:

L'un disoit que bon signe c'estoit
Quand un Chat blanc son maistre reflatoit,
L'autre disoit que le Chat solitaire
Estoit la fin d'une longue misere.
Et lors fronçant les plis de mon sourci
La larme à l'œil je leur respons ainsi :
« Le Chat devin miaulant signifie
Une fascheuse et longue maladie,
Et que longtemps je gardray la maison
Comme le Chat qui en toute saison
De son seigneur le logis n'abandonne[3]. »

Les animaux de couleur noire sont l'objet de plusieurs croyances ; c'est au chat noir que s'attachent les plus nombreuses. Dans la Gironde et la Loire-Inférieure il est considéré comme la bête du bonheur et aussi comme celle du diable, et, de même que dans le Midi, il assure la chance à l'habitation dans laquelle il se trouve ; en Béarn il préserve du sorcier, en Wallonie où la possession d'un chaton de cette couleur est d'un bon

1. L. Hock. *Croyances*, etc., p. 218 ; A. Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre française*, t. II, p. 284 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 182 : Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 222 ; E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 15 ; A. Hock, l. c., p. 89 ; E. Monseur, l. c., p. 12 ; Paul Sébillot. *Le F.-L. des pêcheurs*, p. 186 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 67 ; J.-B. Thiers. *Traité des Superst.* t. I, p. 209 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. III, p. 66.

2. G. de Launay. in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 94 ; Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 194, 185-186.

3. Ronsard. *Œuvres*, t. VI, p, 70.

présage, on s'attire des disgrâces en donnant celui qui est né dans la maison. Ce félin a plus souvent encore une influence funeste : en Provence, il porte malheur à celui qui le rencontre à minuit ; en Lorraine sa vue, le matin, est de mauvais augure; en Auxois, on redoute de le voir dans la maison où l'on entre, et un peu partout on lui attribue des accointances diaboliques[1]. Le chien noir est aussi regardé avec crainte : celui qui, en Normandie, en aperçoit un le matin en sortant pour la première fois, doit retourner sur ses pas, sans terminer aucune affaire ; au XVII[e] siècle, on tirait des présages de l'arrivée d'un chien noir dans une maison étrangère ; en Poitou, celle dans laquelle il entre a quelque accident à craindre[2], et l'on verra plusieurs fois des exemples de la répulsion qu'il inspire. En Corse, la naissance d'agneaux noirs avec une tache blanche à l'épaule gauche ou à la droite, pronostique la mort d'un membre de la famille du berger ou de celle de son maître. Un agneau noir est considéré, dans la Côte d'Or, comme de fâcheux présage[3].

Le rôle augural des cris des animaux est encore considérable. Le hurlement des chiens est pour beaucoup d'habitants des campagnes et même des villes un sujet de terreur, comme au XV[e] siècle, où l'on disait : Quant on oit chiens uller, on doit estoupper ses oreilles, car ilz apportent mauvaises nouvelles. Ils pronostiquent surtout le trépas, et si on a un parent alité au logis ou même au loin, on dit parfois qu'ils aboient sa mort ; dans les Ardennes, le chien qui hurle avec obstination devant une maison est l'avant-coureur d'un décès, lors même que personne n'y serait indisposé[4].

En Poitou, la bergère dont le chien aboie en rêvant se croit assurée de voir le dimanche son amoureux venir du côté où il a la tête tournée. Le hennissement du cheval est généralement regardé comme favorable ; au XV[e] siècle, alors qu'on se bouchait les oreilles en entendant un chien, on disait au contraire : On doit oyr le cheval crier et haynir. En Wallonie le cheval qui hennit annonce du beau temps[5].

Dans les Alpes vaudoises les amoureux tirent des présages du cri des animaux à Noël : celui qui, la veille de cette fête, entre onze

1. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 108 ; M[me] E. Vaugeois, in *Revue des Trad. pop.*, t. XV, p. 584 ; Mistral. *Tresor* ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 31 ; Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 738 ; A. Body, in *Wallonia*, 1900, p. 87 ; Régis de la Colombière. *Les cris de Marseille*, p. 274 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 78 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV., p. 112.

2. A. de Nore. *Coutumes*, p. 268 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 211 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 4.

3. J. Agostini, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII. p. 516. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V. p. 170.

4. *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 9 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 183.

5. B. Souché. *Proverbes*, p. 6 ; *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 9 ; E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 112.

heures et minuit, se rend près des assots à porcs et les entend grogner se mariera dans l'année. On va aussi frapper à la porte de l'étable des brebis : si c'est une petite voix qui répond, la personne qu'on épousera sera de petite taille ; si c'est une grosse voix, elle sera grande. Autrefois une consultation analogue avait lieu à la Saint-André vers minuit : Pour savoir si on épouserait veuve ou fille, on allait, sans saluer qui que ce soit, à une étable où une truie était enfermée avec ses cochons ; on frappait doucement à la porte : si la truie grognait la première, c'était signe qu'on épouserait une veuve [1].

En Poitou, on remarque la position des bêtes dans leur écurie : quand les bœufs ou les vaches sont couchés sur le même côté le fils ou la fille de la maison ne sera pas longtemps avant d'être marié [2].

Les pronostics météorologiques tirés des gestes des animaux familiers sont nombreux ; je me contenterai d'en signaler quelques-uns, en renvoyant pour les détails aux livres cités et aux recueils de proverbes des diverses provinces. C'est surtout le chat auquel on fait attention. Au XVe siècle, lorsqu'assis sur une fenêtre au soleil, il léchait son derrière et levait sa patte au-dessus de l'oreille, il devait pleuvoir dans la journée ; le second de ces gestes lui est attribué en plusieurs pays. Les marins de la Basse-Bretagne ont une longue série de couplets rimés et chantés qui constatent les croyances dont il est l'objet, et qui sont en rapport avec le vent. Les habitants de l'intérieur l'observent aussi, soit pour la prédiction du temps, soit pour celle des saisons [3]. On attribue moins de prescience aux autres bêtes ; sur le littoral breton les porcs grognent, éparpillent leur litière, les moutons deviennent folâtres et se heurtent quand une tempête est prochaine ; en divers pays de France, les animaux présagent aussi le vent et plus rarement la pluie ; en Bretagne, le chien qui se roule annonce du vent ; s'il mord l'herbe il pleuvra ; dans les Vosges, à l'approche d'un ouragan il a le museau en l'air ; les bêtes à cornes reniflent, les vaches mettent plus de temps à boire qu'à l'ordinaire et se laissent traire plus facilement, les ânes chauvissent des oreilles et braient lamentablement [4].

On rencontre en Hainaut, appliquée à un animal domestique, une superstition apparentée à celle qui veut que les rats abandonnent la maison qui menace ruine : lorsqu'un chat quitte, sans raison apparente,

1. A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 329-330 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. IV, p. 454.
2. B. Souché. *Croyances*, p. 13.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 22 ; Paul Sébillot. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 219-221 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 111, 112, 40 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 18 ; E. Monseur ; *Le Folklore wallon*, p. 10 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 137, 139, 140.
4. Paul Sébillot, l. c., p. 219 ; E. Rolland, l. c., t. V, p. 150, t. IV, p. 41 ; L.-F. Sauvé, l. c., p. 137.

le logis d'un malade, c'est l'indice de la fin prochaine de celui-ci ; dans l'Eure on prétend que celui qui a l'habitude de monter sur le lit de son maître, cesse de s'y coucher si sa maladie est mortelle [1].

Suivant une croyance, surtout relevée dans les villes, les excréments des bêtes portent chance à la maison, et, plus rarement, aux personnes. A Marseille lorsqu'on promenait le bœuf qui devait figurer à la Fête-Dieu, les marchands étaient ravis s'il entrait dans leur magasin, encore plus s'il y laissait quelque grosse ordure ; cela leur présageait quelque bonne aubaine dans l'année. Le boutiquier girondin qui voit un chien faire ses nécessités le long de sa devanture doit toucher aussitôt sa poche pour argenter toute la journée ; s'il le chasse sa vente sera mauvaise. En Wallonie, c'est signe d'argent si un cheval laisse son engrais devant la porte. A Marseille, lorsqu'un chien arrose une femme enceinte, elle aura un garçon [2].

On établit parfois une sorte de relation entre le décès de certains animaux et la santé ou la chance des gens. En Normandie, si un cochon crevait naturellement quelqu'un de la maison ne devait pas aussi tarder à mourir. En Lorraine le chat qui meurt est un présage de disgrâces pour le logis. Les comédies du XVIIe siècle parlent de personnes qui ont la berlue et voient trouble pour avoir été au trépassement d'un chat. En plusieurs endroits on redoutait des chiens fantastiques : à Guernesey, le Chien Bodu qui était tout noir, annonçait quelque malheur, de même que Tchico, le chien des trépassés. En Corse où les morts apparaissent quelquefois la nuit, sur la place publique, dans leur bière entourée de cierges, on voit toujours le chien du défunt à côté de son cercueil [3].

Le lapin peut causer des accidents à la voiture dans laquelle il se trouve ; on dit en Auvergne qu'elle est sûre de verser [4], et des personnes croient que le wagon dans lequel il y en a un est plus exposé que les autres.

Les songes dans lesquels se montrent les animaux domestiques sont l'objet d'interprétations conformes, la plupart du temps, au caractère attribué à l'espèce. Aux environs de Lorient, et en Vendée le chat présage des contrariétés, à Liège des batailles, dans les Vosges, une trahison, aux marins bretons un ouragan ; au XVIIe siècle, il était un

1. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.* t. XVII, p. 71 ; E. Rolland, l. c., t. IV, p. 112.
2. Régis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 274 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 107 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 112 ; Régis de la Colombière, p. 263.
3. F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 39 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 21 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 79 ; *La Comédie des proverbes*, act. II, sc. 5. Molière. *Don Juan*, act. II, sc. 1 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 237 ; Métivier. *Dict. franco-normand* ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 67.
4. Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 547.

signe de vol, de maladie ou d'affliction. Dans les Vosges et en Beauce le chien annonce la sécurité; au XVII[e], c'était la fidélité. L'âne présageait aux paysans vosgiens chagrin d'esprit et revers de fortune. Le cheval annonce fréquemment des disgrâces ; on disait au XV[e] siècle : Qui songe d'estre entre chevaux, de cheoir de dessus eulx ou d'en estre mors, lendemain n'eschappera sans grant traveil, anoy ou destourbier. Dans la Côte-d'Or, rêver qu'on monte à cheval signifie qu'un deuil est prochain dans la maison ; en Vendée et à Liège les chevaux que l'on voit galoper apportent des nouvelles ; dans la vallée d'Aoste, des chevaux noirs ou des mulets sont signe de mort. Dans les Vosges, rêver d'animaux domestiques, principalement de chevaux qu nous poursuivent, présage persécutions ou calamités [1].

§ 6. L'HOMME ET SES BÊTES

Les animaux domestiques, associés aux travaux de l'homme, qui l'accompagnent dans ses courses, et vivent presque sous le même toit, parfois dans la même pièce, sont considérés par les paysans comme faisant en quelque sorte partie de la famille. Plusieurs actes en rapport avec cette idée ont été relevés de nos jours. En Wallonie, le fermier, sitôt levé, va à l'étable, et souhaite la bonne année à chacune de ses bêtes [2]. Cet usage est vraisemblablement rare en France : je n'en ai relevé aucune trace écrite, et ceux auxquels je me suis adressé pour savoir si on le connaissait dans leur région m'ont répondu négativement. Les observances, lorsqu'arrive un décès, sont plus nombreuses : Dans la Flandre française il faut aller immédiatement à l'écurie et en faire part à tous les chevaux et aux juments en particulier ; si l'on négligeait cette coutume, les chevaux seraient en danger de mort pendant un an et les juments pleines avorteraient presque certainement. Les animaux domestiques comme les gens, portent la livrée du deuil : On croit dans la Gironde que si on oublie d'attacher un crêpe au parc aux cochons le jour de la mort de leur propriétaire, ceux qui y sont enfermés crèveront avant peu. Dans la vallée de l'Yères (Seine-Inférieure) où les animaux sont parés de touffettes en laine rouge, lors d'un décès dans la famille elles sont remplacées par des touffes de laine bleue ; dans le Tarn on leur retire les clochettes qu'ils portent d'ordinaire ; un ruban noir est mis au cou du chien ou

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 112 ; J. de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 286 ; A. Harou, *ibid*, t. XVII, p. 371 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 28 ; Paul Sébillot. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 223 ; Vulson de la Colombière. *Le Palais des curieux*, p. 72 ; F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 302 ; Vulson de la Colombière, l. c., p. 71 ; *Les Evangiles des Quenouilles*. App. A. 18 ; E. Rolland, l. c. p. 191 ; J. de la Chesnaye, l. c. A. Harou, l. c. ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 280. L.-F. Sauvé, l. c.

2. O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 12.

du chat, dans plusieurs pays du Nord ; en Hainaut, on passe au chat un collier de crêpe[1]. Dans l'Yonne on ne doit pas se servir des chevaux le jour du décès du maître ou de la maîtresse. En Hainaut on n'attelle pas ceux du défunt au char funèbre parce qu'ils ne pourraient, dit-on, le conduire à sa dernière demeure. Vers 1830, dans le Finistère, on ne donnait jamais un coup de fouet à ceux qui traînaient un corbillard; s'ils s'arrêtaient on attendait qu'ils se remettent en marche, et l'on essayait seulement de les y déterminer par des paroles ; en Hainaut, ceux qui transportent un mort transpirent toujours. Dans le canton de Saint-Michel de Maurienne le cercueil d'un chef de famille est suivi par une chèvre que la faim fait bêler, et qu'on abandonne ensuite au curé[2].

Les animaux domestiques ont, comme les chrétiens, des jours fériés. Dans l'Allier par exemple le repos dominical est observé avec plus de rigueur pour le bétail que pour les hommes, et en dehors des dimanches et des grandes fêtes, il y a plusieurs jours où il ne faut pas lier. Les campagnards de diverses communes de la Gironde sont persuadés qu'il arrivera malheur à ceux qui attellent les bœufs lors des fêtes de la Vierge ou de la Fête-Dieu. En Touraine, on ne les soumet à aucun travail le vendredi saint avant trois heures ; le bœuf qui a assisté à la naissance du Christ doit se reposer le jour qui rappelle sa mort ; dans le Morbihan, les bœufs n'ont pas de force, et si on les faisait travailler, ils crèveraient dans l'année ; dans les Deux-Sèvres, on est exposé à de graves accidents en les mettant sous le joug ; dans les Vosges des dangers menacent ceux qui, ce jour-là et le mercredi des Cendres, attellent une bête quelconque avant midi. Dans les Deux-Sèvres on peut avoir des malheurs si on se sert des bœufs le jour Saint-Jean[3]. Quelquefois les animaux ont pour ainsi dire congé lors de la fête de leurs protecteurs ; un poëte de la Pléiade disait dans un hymme à saint Gervais et à saint Protais :

> Oisifs par les prez vous chomment
> Les bœufs affranchis du labeur[4].

Au XVIIe siècle, des gens ne voulaient pas faire sortir les chevaux de l'écurie le jour de la fête et celui de la Translation de saint Eloi ;

1. D. Dergny. *Usages, coutumes*, etc., p. 258, 262 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 110 ; D. Dergny, l. c., p. 262 ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 82.
2. C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 60 ; Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 84 ; Boucher de Perthes. *Chants armoricains*, p. 16 ; Alfred Harou, l. c. ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 205 ; d'a. Richard. *Guide à Aix*.
3. E. Rolland, l. c., t. V, p. 108 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 107 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 432 ; F. Marquer, *ibid.* t. XI, p. 42 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 17 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 51, 112 ; Léo Desaivre, l. c., p. 17.
4. Ronsard. *Œuvres*, t. V, p. 268.

dans l'Allier, les bœufs doivent, sous peine des plus graves accidents, rester à l'étable le jour Saint-Blaise ; en Berry, on ne les met pas sous le joug à la Saint-Roch, afin qu'ils soient préservés de la peste[1]. Quelques autres interdictions étaient en rapport avec des solennités religieuses : au XVII[e] siècle, les bêtes à laine que l'on tondait pendant l'octave de la Fête-Dieu mouraient dans l'année. Dans les Alpes vaudoises il n'est pas prudent de faire sortir le bétail pour l'abreuver les jours de Noël, du nouvel an et des Trois Rois, les loups pourraient venir le dévorer pendant l'été suivant[2].

Plusieurs des actes qui intéressent la prospérité des bestiaux doivent être, au contraire, accomplis lors de certaines fêtes. Quelques-uns ont lieu pendant la semaine sainte. Voici comment l'un deux se pratiquait en Sologne, il y a cent ans : il faut que le vacher qui conduit habituellement les vaches au pâturage baptise le veau, le taureau ou la génisse qu'il associe à son troupeau. Cette cérémonie ne se fait que le Vendredi saint qui suit la naissance du veau. Il entre dans l'étable, frappe trois coups de son bâton sur le derrière du nouveau-né, en lui disant : « A l'avenir tu t'appelleras... et je défends au loup de te manger. » Les assistants répondent : « Non non, le loup ne te mangera pas. » Alors le baptisé fait partie du troupeau. C'est ce même jour que dans les Alpes vaudoises on marque le bétail à l'oreille pour le garantir des maléfices et des bêtes féroces, et qu'en Ille-et-Vilaine les bergers coupent un peu de poil entre les cornes des vaches afin que pendant l'année elle ne prennent pas la mouche. Dans l'Yonne, on doit couper le bout de la queue de tous les chevaux, vaches et moutons, pour qu'ils soient bien portants toute l'année : en Poitou, c'est la veille de la Saint-Jean qu'on lave les moutons, afin d'avoir de plus jolie laine ; au XVII[e] siècle c'était pour les mettre à l'abri de la gale[3].

Suivant un usage à peu près général autrefois, les hommes sautaient, afin d'acquérir de la force ou pour être préservés de maladies, par dessus les brasiers de la Saint-Jean ; dans plusieurs pays on y conduit, aux mêmes intentions, les animaux domestiques. Les paysans du Bocage normand lançaient les vaches, les moutons et les chèvres à travers le feu ; dès lors ils ne couraient plus le risque d'être ensorcelés, et pendant un an ils étaient garantis de toute maladie contagieuse ;

1. J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 308 ; E. Rolland, l. c., t. V, p. 111 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 291.

2. J.-B. Thiers, l. c., t. I, p. 404 ; A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 333.

3. Legier, in *Académie Celtique*, t. II, p. 217 ; A. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 334 ; F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 248 ; G. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 125 ; Léon Pineau, *Le F-L. du Poitou*, p. 499 ; J-B. Thiers, *Traité des Sup.*, t. I, p. 298.

dans la Gironde on y mène les bœufs et l'on expose leur joug à sa flamme pour leur porter bonheur. Aux environs de Lorient on fait, avant le feu proprement dit, un feu de fougère verte qui donne une grande fumée, à travers laquelle on fait passer les bestiaux ; il porte le nom de Fumée des vaches. Un usage à peu près semblable existait dans le Perche, où certains fermiers allumaient dans leur cour de petites *marolles* ou feux ; toutes les têtes de bétail qui traversaient la fumée qui s'en dégageait étaient préservées des sorciers ou des maladies. Une coutume très apparentée était courante au XVII[e] siècle : des gens faisaient passer leurs chevaux, leurs vaches et leurs moutons par des feux faits de certains bois, et les faisaient tourner une certaine quantité de fois autour, afin de les garantir de maléfices toute l'année. A la même époque on assemblait dans un carrefour, la veille de la Saint-Jean, tous les brebis et les agneaux d'une paroisse, et on les enfumait avec des herbes cueillies le même jour, l'année précédente, avant le lever du soleil[1]. Dans la Famenne, province de Namur, on allume, le jour du Mardi Gras, un feu sur le chemin que les bestiaux suivent habituellement pour se rendre à l'abreuvoir, et on les fait marcher sur la cendre encore chaude, pour les préserver durant une année des coliques et de tout maléfice. En Limousin, celui qui, le lendemain de la fête, aura fait passer le premier son troupeau sur la braise éteinte du bûcher aura le plus beau bétail du village[2].

L'usage d'admettre les animaux dans les églises était assez fréquent autrefois : au moyen âge, l'âne y prenait part à une cérémonie pendant laquelle on récitait une prose en son honneur. Cette fête est tombée depuis longtemps en désuétude ; mais jusqu'à une époque récente, des bœufs ou des agneaux ont pu entrer, à des jours déterminés, dans les temples catholiques. Jadis on conduisait dans l'église de Moncontour au moment de la fête annuelle, les animaux offerts à Saint Mathurin, afin que ce bienheureux pût les voir ; on leur permettait même, dit-on, de toucher les reliques. En Provence, à la Noël, au moment de l'offrande, on voyait arriver une troupe de bergers suivis d'un petit char décoré de verdure, traîné par une brebis blanche enrubannée ; il portait un agneau sans tache qui était ensuite offert à l'église. Actuellement les bergers mentonnais apportent un agneau qui est béni par le curé et protège le troupeau contre les mauvais esprits. Autrefois on faisait faire aux bêtes à cornes le tour de l'église de Saint-Herbot, comme aux pèlerins, et quand on ne les y conduisait

1. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 223 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 52 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 110 ; Félix Chapiseau. *Le F-L. de la Beauce*, t. I, p. 320 ; J-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 170-171, 298.

2. François Crespin, in *Wallonia*, t. VII, p. 50 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 242.

pas, disaient les vieillards, ils y venaient d'eux-mêmes. A Saint-Mathurin de Moncontour, on attache les cordes des cloches aux cornes des bœufs et des vaches ; ils sont préservés de tout accident, surtout s'ils ont pu faire sonner la cloche.[1]

Les animaux domestiques ont été et sont encore associés dans une certaine mesure, aux fêtes chrétiennes. En Poitou, on chantait le Vendredi saint, après l'office, dans les écuries ou les étables, une sorte de psaume pour attirer sur les bestiaux la bénédiction du crucifié[2]. C'est l'époque de Noël qui donne lieu au plus grand nombre d'observances. Dans le Loiret, pour que les bœufs engraissent facilement, il ne faut pas oublier de les envoyer boire la veille de cette fête, entre onze heures et minuit, au moment de la messe. Dans les Vosges on leur met du fourrage un peu avant le départ pour l'église ; en Sologne où les vaches s'agenouillaient pendant l'office, leur lait tarissait si on ne leur portait pas à manger avant qu'elles fussent relevées; mais il fallait marcher à reculons. Au XVII[e] siècle, on faisait boire les bestiaux au retour de la messe, avant de rentrer au logis et avant que de parler à personne. Dans l'Yonne, la Côte-d'Or, l'Allier, pour leur conserver la bonne santé pendant le cours de l'année, on leur donne à manger avant de se mettre soi-même à table ; en Poitou, on ne doit se coucher qu'après leur avoir fait faire réveillon ; il en est de même dans la Gironde, où l'on raconte qu'un bouvier qui l'avait oublié mourut le lendemain[3].

Le nombre des saints auxquels on s'adresse spécialement pour les animaux domestiques est considérable, et il varie suivant les régions. En Berry où il y a bien d'autres pèlerinages, les bestiaux de toute sortes, lavés et ornés de rubans, défilent processionnellement, la veille de la Saint-Jean, autour de la chapelle du Fer à Saint-Plantaire; dans le Puy-de-Dôme, chacun mène le jour Saint-Roch, son bétail, et même les lapins en panier, près d'une croix en pierre, à laquelle sont pendus de nombreux morceaux de pain que le prêtre bénit et qui sont ensuite donnés aux bêtes ; à Prissac on célèbre chaque année, le 17 janvier, une messe solennelle, à la suite de laquelle on dit des Evangiles pour la santé des cochons ; en Touraine la même cérémonie a lieu pour les moutons le jour Saint-Jean ; en Poitou pour le bœufs, le jour Saint-

1. E. Hamonic, in *Rev. des Trad. pop.* t. III, p. 279 ; Cte de Willeneuve. *Stat. des Bouches-du-Rhône*, p. 229 ; J. B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 213; Alex. Bouet. *Breiz-Izel*, t. I, p. 146 ; E. Thoison. *Saint-Mathurin*, p. 164.

2. Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 496.

3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 109 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 371 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 54 ; Léon de Buzonnière. *Les Solonais*, t. I, p. 50 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 378 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 42 ; H. Marlot, in *Rev. des Trad. pop.* t. XI, p. 21 ; E. Rolland, l. c. p. 111 ; Léon Pineau, l. c. p. 503 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 22.

Blaise. Dans l'Yonne on fait bénir une botte de foin, une poignée d'avoine ou un morceau de pain que l'on donne aux bestiaux ; la même coutume est observée dans quelques villages du Puy-de-Dôme, et les animaux amenés sur la place publiques reçoivent, principalement le jour Saint-Roch, la bénédiction du prêtre. A Villars (Eure-et-Loir) on allume des cierges devant la statue du saint ; à Fraize, on va le prier à jeun pour les bêtes malades[1]. Pour attirer tout spécialement l'attention du bienheureux on apporte à son autel des présents empruntés au corps des animaux pour lesquels on l'implore : Les cultivateurs poitevins qui supplient saint Jean de protéger leurs bergeries déposent sur son autel un bouchon de laine ; à Champagnac-Saint-Hilaire une statue qui est, soit celle de saint Roch, soit celle de saint Blaise, reçoit la même offrande. Lors de la fête de saint Eloi, qui est surtout invoqué par les Bretons comme protecteur des chevaux, lorsqu'ils ont été arrosés avec l'eau de la fontaine sacrée, et qu'ils y ont bu, on suspend à l'intérieur de la chapelle des crins arrachés à leur queue, et souvent des queues entières. En Bretagne saint Antoine reçoit du lard pour la santé des cochons et la coutume est encore observée dans plusieurs paroisses des Côtes-du-Nord ; au Faou (Finistère) dont ce saint est le patron, il lui revient de droit un pied de chaque cochon tué ; quand il a été bien fumé, on le dépose devant la statue qui, quatre fois par an, est exposée près de la porte du cimetière à l'adoration des fidèles[2].

Les bestiaux ont aussi des talismans individuels, destinés à les protéger dans toutes les circonstances de leur vie. A Orcet (Puy-de-Dôme), le jour Saint-Roch, les habitants vont chercher le matin de petites pierres dans une carrière dite de Saint-Roch ; lorsqu'elles ont été bénies par le prêtre à la messe, ils les écrasent et les mettent dans un sachet qu'ils attachent à une des cornes de la vache ; chacune a le sien pour la préserver des accidents et des maux. Dans la même région on les garantit de la maladie et du mauvais œil en leur plaçant entre les cornes un petit sac contenant du sel, une pièce de deux liards avec la croix, une branche de buis béni, ou parfois un morceau d'écarlate trempé dans l'eau bénite ; en Limousin, on y met, pour prévenir la fascination, une pièce de monnaie d'argent ; en Normandie, un petit sac est suspendu à une des cornes[3]. Pour prévenir la panique

1. L. Martinet. *Lég. du Berry*, p. 24 ; Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 98 ; L. Martinet, l. c. ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 479 ; Beauchet-Filleau. *Pèlerinages du diocèse de Poitiers*, p. 533 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 14 ; Dr Pommerol, l. c. p. 91, 98 ; A.-S. Morin. *Le prêtre et le sorcier*, p. 285 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 137.

2. Beauchet-Filleau. *Pèlerinages du diocèse de Poitiers*, p. 534 ; F.-M. Luzel. *La légende de saint Eloi* ; Alexandre Bouet, in *Magasin des familles*, mars 1853. A la fin du XVIIIe siècle, suivant une coutume qui a persisté, quand un cheval baillait, on lui disait : Saint Eloi vous assiste. (Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 164).

3. Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 98 ; t. XV, p. 44 ; J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. VII, col. 205, 234.

qui affole tous les animaux d'une foire, les paysans du Loiret coupent à leurs bestiaux quelques pincées de poil le jour de Noël. En Poitou, on les calme instantanément avec un bâton de néflier coupé la veille d'une grande fête ; si les bœufs sont sous le joug, on doit saisir celui de gauche de la main gauche, placer le bâton sous le joug, et en toucher les bœufs à diverses reprises[1].

Ainsi qu'on l'a déjà vu, quelques actes étaient interdits aux bergers ; un proverbe : Loup mange bien brebis comptées ou : Brebis comptées le loup les mange, constatait un autre préjugé, dont on avait donné une explication à apparence rationnelle, en disant que ce n'est pas assez d'avoir compté son bien ; mais qu'il faut encore avoir soin de le garder. Il est possible que cette interdiction se rattache plutôt au préjugé suivant lequel il est dangereux d'attirer l'attention des carnassiers sur les bêtes dont ils font d'ordinaire leur proie. En Languedoc on ne compte ni les brebis pleines ni les agneaux à l'époque de leur naissance :

Fëdo countado
Lou lou l'a manjhaio.

Au commencement du siècle dernier, on disait en Sologne que ce carnassier mangeait les brebis qui avaient été comptées un vendredi [2].

On emploie plusieurs pratiques pour que les animaux soient fidèles à leur maître, ou qu'ils ne soient pas tentés de quitter la maison où on les conduit. Quelques-unes de celles qui concernent les chiens ont pu être suggérées par la subtilité de leur odorat. Dans la Gironde, celui qui désire qu'un chien s'attache à lui, doit se couper une touffe de poil sous les aisselles et lui en frotter le nez, ou, comme en Lorraine, lui faire manger un morceau de pain frotté au même endroit. Ces deux moyens sont efficaces pour toutes sortes d'animaux : le second était recommandé au XVIe siècle. Dans la Belgique wallonne, pour empêcher un chien de fuir la maison où il est nouvellement arrivé, il faut lui donner une pâtisserie qu'on a laissé séjourner sous l'aisselle pendant un certain temps ; en Lorraine, on crache trois fois dans la gueule de la bête ou l'on urine dans la soupe qui lui est destinée[3]. Au XVe siècle, on se servait, pour attraire le chat, de plusieurs procédés qui ne sont pas tous tombés en désuétude : Qui veult son chat ou sa geline tenir à l'ostel sans les perdre, si prengue ou le chat ou la geline et la tourne par trois fois entour la crameillie, et puis leur frote leurs pattes contre

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 96 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 7.
2. Baïf. *Les Mimes*, t. I, p. 85 ; Leroux. *Dict. comique* ; J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. IX, col. 36 ; Legier, in *Acad. Celtique*, t. II, p. 217.
3. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 103 ; *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. 27 ; Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 17 ; Ch. Sadoul, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 255.

le mur de la cheminée, et sans nulle faulte jamais de cest hostel ne se departiront... Femme qui jamais ne veult perdre son bon chat, on doit lui oindre les quatre pates de bure par trois vesprez, et jamais de cestui hostel ne se departira. Un procédé analogue est en usage dans la province de Liège : on frotte un peu de beurre sous les pattes du chat nouvellement acquis, on le prend ensuite des deux mains, on lui fait faire trois fois le tour de la crémaillère, puis on le force à gratter avec les pattes de devant sur la contre-cœur de la cheminée ; dans la Gironde, on le contraint à y tracer une croix. Dans les Deux-Sèvres on doit, à son arrivée, lui graisser les pattes ; aussitôt lâché, il se cache, lèche la graisse et oublie de partir ; ce moyen est usité en Normandie et en Lorraine ; dans ce dernier pays on suspend aussi à la porte de la maison un paquet de sarriette desséchée [1].

L'efficacité de plusieurs des procédés employés pour dompter les animaux semble liée à des oraisons traditionnelles. Voici comment l'une d'elles était récitée au XV[e] siècle : Quand vous veez un cheval si terrible qu'il ne veult souffrir qu'on monte sur lui, ou ne veult entrer en un navire ou sur un pont, dites-luy en l'oreille ces paroles : « Cheval, aussi vray que meschine de prestre est cheval au dyable, tu veuilles souffrir que je monte sur toy ». Et tantost il sera paisible et un ferez vostre volenté. Dans les Vosges, on peut ferrer sans crainte tout cheval si difficile qu'il soit, après qu'on en a fait le tour en disant: « Je te conjure au nom de Dieu, et te commande d'avoir à te laisser ferrer pour homme porter, ni plus ni moins que Jésus fut porté en Egypte par la sainte Vierge [2]. » Au XV[e] siècle, une conjuration spéciale prévenait les mouvements brusques des vaches : Quant une femme entre au matin en son estable pour moudre ses vaches, s'elle ne dist : « Vous sauve Dieux et sainte Bride ! » volentiers les vaches du pied de derrière regimbent et souvent brisent le pot ou repandent le laict. En Ille-et-Vilaine une vache fringante devient tranquille lorsqu'elle a été touchée par une fille-mère [3].

Les procédés populaires usités pour le dressage des chiens sont vraisemblablement très rares, puisqu'un seul, à ma connaissance, a été relevé ; mais on peut penser qu'il n'est pas unique : En Poitou,

1. *Les Evangiles des Quenouilles.* II, 24, V. 9 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 10-11 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 23 ; B. Souché. *Croyances*, p. 32 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 340 ; Ch. Sadoul, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 255.

2. *Les Evangiles des Quenouilles*, VI, 11 ; L-F. Sauvé. *Le F-L. des Hautes-Vosges*, p. 355. Au XVII[e] siècle on croyait empêcher de s'user la corne d'un cheval déferré en mettant, comme cela se fait encore en Poitou, un de ses étriers à l'envers (J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I., p. 376 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 5).

3. *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 17 ; Paul Sébillot. *Notes sur les traditions*, p. 14.

pour qu'un chien de berger soit bon, on doit, quand il est jeune, le faire tourner sept fois autour de sa tête en le tenant par la queue [1].

Plusieurs observances sont en relation avec les bêtes que l'on conduit au marché. Les paysans du Morbihan regardent quel est le pied que la vache met le premier dehors en sortant de l'étable ; si c'est le droit elle sera vendue. Voici quelques pratiques destinées à garantir les animaux du mauvais sort: En Bas-Limousin, on fait sortir le veau de dos et en reculant, on trace une croix sur l'échine des porcs, ou l'on prend à la première croix que l'on rencontre un peu de mousse ou un fragment de bois. Dans la Vienne, on répand du sel sur la tête des bœufs avant de les conduire au foirail[2]. En Wallonie, pour empêcher que l'animal acheté n'apporte un sortilège qui infecterait l'étable, le fermier, sitôt le marché conclu, trace en cachette avec le pouce une croix sur l'échine de la bête, et la fait sortir à reculons. Dès qu'il l'a conduite à la ferme, il lui donne de l'eau bénite ; il crache devant elle à l'entrée de l'étable, ou l'y fait entrer à reculons, en la faisant passer sur une pièce de monnaie posée sur le seuil ; certains lui frottent la patte gauche avec, ou la lui tournent autour du front ; la pièce de monnaie doit être ensuite donnée au premier mendiant qui se présentera [3]. En Lorraine pour que les bestiaux que l'on vient d'acquérir oublient plus vite leurs anciens maîtres, on trace une petite croix sur le linteau de leur écurie, on conserve la corde qu'ils avaient au cou, on leur donne du sel avec la main droite plutôt qu'avec la main gauche ; on leur offre, le matin, avant de les sortir, une tartine de beurre tournée trois fois autour de la crémaillère, et qui doit leur être présentée de la main droite ; on a soin en outre de leur mettre pour litière de la paille tirée du lit de leur nouveau maître. Dans la Suisse romande, pour préserver un cheval nouvellement acheté de l'influence du malin, on a soin de le faire entrer à reculons dans l'écurie ; dans le pays de Liège, le même procédé est employé pour les vaches [4].

Les paysans, témoins des beuglements douloureux que font entendre les vaches lorsqu'on enlève leur progéniture, se sont ingéniés à adoucir leur chagrin par des procédés assez variés. En Poitou, on donne à manger à la mère un peu du poil de la queue de son veau, enveloppé dans une feuille de chou ; dans l'Allier trois poils dans une feuille de vigne ; dans le Loiret, on lui met en outre son licol, en Lorraine on lui jetait ses liens ; dans les deux pays, on fait sortir le veau à reculons de

1. Léo Desaivre. *Croyances*, p. 18.
2. Fr. Marquer, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 41 ; M.M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 284 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 505.
3. O. Colson, in *Wallonia*, 1905, p. 50-51.
4. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 53, 266 ; A. Daucourt, in *Archives suisses des Trad. pop.*, t. VII, p. 184 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 397.

l'étable, suivant un usage qui était courant au XVII[e] siècle[1]. On s'est moins occupé des veaux privés de leur mère ; cependant on croit en Lorraine qu'ils ne tardent pas à l'oublier quand ils ont mangé quelques poils coupés au bout de sa queue[2]. Une coutume relevée dans le Finistère semble attribuer une vertu particulière aux poils : si lorsqu'on tue un porc, on a soin d'arracher une poignée des soies qui garnissent le dos et de le déposer en toute hâte, avant qu'il ne soit complètement mort, dans la crèche qu'il vient de quitter, on peut être assuré de voir prospérer et engraisser à souhait le petit cochon qui le remplacera[3].

Les animaux domestiques sont rarement soumis à des traitements cruels. Pourtant à La Brède, dans la Gironde, on avait coutume de berner les chiens le lendemain de la fête locale, de les lancer ensuite verticalement à perte de vue, souvent jusques à ce que mort s'ensuivit. Dans la Côte-d'Or lors d'un charivari fait au mari qui se laisse battre par sa femme, on se passe un chat de main en main en le maltraitant ; c'est ce qu'on appelle « faire le chat[4] ». En plusieurs endroits, et même à Paris, existait l'usage de placer des chats dans un sac ou dans un muid et de les brûler dans le feu de la Saint-Jean ; à Metz il ne fut aboli qu'en 1765, et dans la Meurthe il s'est perpétué jusqu'à nos jours. Aux environs de Semur, le dimanche des Brandons, les enfants qui font la quête du combustible destiné à faire la borde, portent un chat attaché au bout d'une perche ; celle-ci est plantée ensuite au milieu du feu, et la pauvre bête périt brûlée. Le jeu du chat, qui se pratique à Aix lors de la Fête-Dieu, consiste à jeter un chat en l'air et à le rattraper lorsqu'il tombe[5].

Le meurtre volontaire des animaux domestiques, autres que ceux destinés à la boucherie, est considéré comme un acte blâmable, et dangereux. On disait au XVII[e] siècle : Quant on tue un chien ou un chat, cela porte malheur ou à celui qui le tue ou à quelqu'un de la maison où il demeure. Dans les Deux-Sèvres, l'Eure-et-Loir, la Saintonge, la Gironde, à bord des navires français, le meurtre du chat est tout aussi funeste ; en Provence celui qui l'a commis est exposé pendant sept ans à des infortunes[6]. En Saintonge tuer un chien, même

1. B. Souché. *Croyances*, p. 30. E. Rolland. *Faune pop.* t. V, p. 98-97 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 267 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 273.

2. Richard, l. c., p. 267.

3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 255.

4. De Métivier, de l'*Agriculture des Landes*, p. 431 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 115 ; A. Benoist, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 14.

Plusieurs explications ont été données de cette cruauté ; d'après l'une d'elles, elle venait de la croyance où l'on était qu'ils se rendaient tous à un sabbat général la veille de la Saint-Jean (*Caquets de l'accouchée*, p. 23-24 note).

5. E. Rolland, *Faune pop.*, t. IV, p. 115, 114 ; Fr. Mistral. *Tresor*.

6. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 212 ; B. Souché. *Croyances*, p. 25 ; E. Roland, *Faune pop.*, t. IV, p. 113 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*,

devenu vieux, entraînait des conséquences fâcheuses ; en Ille-et-Vilaine le fermier qui met à mort son cheval est l'objet d'une certaine réprobation, et l'on s'attend à ce qu'il éprouve quelque disgrâce [1]. Les équarisseurs sont regardés comme des espèces de bourreaux ; en Berry on les appelle « équarisseurs de bois rouge, » et leur profession est en horreur ; au commencement du XIX[e] siècle l'écorcheur ne prenait point ses repas avec les gens du domaine pour lequel il travaillait ; on le servait à part dans une sébile de bois qu'il portait toujours avec lui. Dans la Gironde le « belet » est craint et méprisé des campagnards, qui ne lui offrent jamais un verre de vin, et prétendent qu'il ne peut voter ni être cité en justice ; en Basse-Bretagne, ceux qui faisaient métier de dépouiller les bêtes mortes étaient l'objet d'une répulsion, et aucun fermier ne leur aurait donné sa fille [2].

§ 7. LES LUTINS DE L'ÉTABLE ET DE LA PATURE

D'après une croyance assez souvent relevée pour qu'on puisse la considérer comme générale, la demeure des chevaux, et plus rarement celle des bêtes à cornes, est visitée la nuit par des personnages fantastiques, ordinairement de petite taille, qui y accomplissent des actes tantôt bienveillants, tantôt espiègles ou même quelque peu méchants.

La plupart appartiennent à la grande tribu des lutins, ainsi que l'indiquent leurs gestes et les noms particuliers sous lesquels ils sont connus. Au milieu du XVIII[e] siècle, celui des écuries était appelé *Mœstre Yan* en Basse-Bretagne, nom qu'il y porte encore, et qui est identique à celui de Mait'Jean, usité en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-du-Nord, dont il n'est peut-être que la traduction bretonne ; dans les Côtes-du-Nord et dans l'Ille-et-Vilaine, ce follet est aussi nommé Petit Jean, ou Jeannot, et Thomas aux environs de Dinan ; à Callac, dans la partie bretonnante des Côtes-du-Nord, on lui donne le nom de *Nautrou* (Monsieur) ; en Basse-Bretagne le *Boudic*, qui dans le Quimpérois s'appelle *Bom noz*, est également un lutin des chevaux [3]. Les lutins de l'étable ou de l'écurie s'appellent encore Sotré, Souttré, Soltrait, dans la Meuse, Sotré dans les Vosges, Penette en Anjou, Folaton en Dauphiné, Drac en baucoup de pays de langue d'oc, Fouletot en Franche-

p. 122 ; C. de Mensignac, *Sup. de la Gironde*, p. 107 ; Jal. *Scènes de la vie maritimes*, t. III, p. 307 ; T. Reymond, in *Revue des Trad. pop.*, t. VI, p. 601. On lit pourtant dans *les Evangiles des Quenouilles*, App. B. II, 48 : Quoy que devant soit dit, qui tue son chat, il tue son mal.

1. J.-M. Noguès, l. c.

2. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 186-187 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 18 ; Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 51.

3. Grégoire de Rostrenen. *Dict. françois-celtique* ; Troude. *Dict. breton-français* ; Paul Sébillot. *Trad.* t. I, p. 127, 141 ; Comm. de M[me] Lucie de V.-H. ; F. Le Men. *Rev. Celtique*, t. I, p. 422.

Comté et en Bourgogne ; *Foulta*, Servant, dans la Suisse romande[1].

La forme de ces petits esprits n'est pas décrite avec une grande précision : ceux des paysans du Berry qui prétendaient avoir vu le follet, disaient qu'il était gros comme un petit coq, et qu'il avait aussi une crête rouge ; ses yeux étaient de feu, il avait des griffes au lieu d'ongles ; quant à sa queue, elle ressemblait tantôt à celle du coq, tantôt à celle d'un rat, et il s'en servait en guise de fouet pour faire courir sa monture ; en quelques parties de la Haute-Bretagne, le Mait'Jean a des jambes de bouc, et il prend parfois une forme animale qui n'est pas facile à distinguer ; le Sotré des Vosges est un petit bonhomme, laid, difforme, aux pieds fourchus ; le Soltrait de la Meuse, un nain vêtu et coiffé de rouge ; un Sotré lorrain a une petite calotte rouge[2]. Quelquefois ces génies de la nuit manifestent leur présence par des lumières : Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mort en 1248, auquel on doit la plus ancienne mention un peu précise de leurs gestes, dit que des gens prétendaient avoir vu de malins esprits qui, sous la forme de femmes vêtues de blanc, pénétraient parfois dans les écuries, tenant à la main des flambeaux de cire dont les gouttes se voyaient le matin sur le cou des chevaux[3]. Naguère encore le follet de la Beauce se glissait avec une lanterne le long des rateliers, et, dans le Jura, on voyait aussi des *chandelottes* aller et venir dans les écuries fréquentées par les lutins[4]. La résidence de ces nains pendant la période où on ne les voit pas n'est pas toujours connue : cependant en Haute-Bretagne, certains passent leur vie dans les greniers, et un servant des Alpes vaudoises se tenait en haut d'une échelle[5].

Les génies qui fréquentent la demeure des bêtes sont très souvent animés d'intentions bienveillantes. C'est le rôle qui leur est attribué par un poète du XVIe siècle qui habita l'ouest de la France ; après avoir parlé des « démons » qui pendant la nuit remplissent les « tymbres » destinés au bétail, il arrive à ceux qui s'occupent plus spécialement de la cavalerie :

Comme aussi un cheval en l'estable souillé
Qu'on auroit mis au soir, le trouver estrillé
Et net le lendemain, sans que de creature

1. Cordier. *Dict. du patois meusien* ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 238 ; G. de Launay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 95 ; F. Mistral. *Tresor* ; D. Monnier et A. Vingtrinier. *Trad.*, p. 649 ; Clément-Janin. *Sobriquets de la Côte-d'Or*. Châtillon, p. 44 ; Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 121.
2. George Sand. *Légendes rustiques*, p. 76-77 ; Paul Sébillot, l. c. p. 142 ; L.-F. Sauvé, l. c. p. 232 ; H. Labourasse. *Ancien us etc. de la Meuse*, p. 159 ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 264.
3. Grimm. *Teutonic Mythology*, t. I, p. 287.
4. F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 255 ; D. Monnier et A. Vingtrinier. *Trad.*, p. 640.
5. Paul Sébillot, l. c. p. 142 ; A. Ceresole, l. c. p. 41.

Il eust esté touché pour en oster l'ordure.
On a fait prou de fois un tel experiment
A ce que m'a conté homme d'entendement
Et digne d'estre creu à sa simple parolle.

Il est aussi fait allusion à ces soins dans une pièce représentée en 1696 : Voyez-vous ce lutin qui tient une étrille d'une main et un fouet de l'autre ? C'est un lutin qui ne s'attache qu'à étriller et à panser les chevaux qu'on néglige. Suivant une croyance du Finistère, quelques-uns de ces lutins sont d'anciens valets de ferme qui ayant négligé les chevaux qui leur étaient confiés, sont condamnés à venir les soigner après leur mort ; mais c'est une exception, et dans ce pays, ce sont ordinairement de véritables lutins qui viennent nettoyer l'écurie, et donner à manger aux chevaux. En Normandie, ils poussent la sollicitude jusqu'à les mener boire ; dans la Beauce, en Franche-Comté, etc., ils les étrillent, les soignent, leur donnent à manger ; en Haute-Bretagne les chevaux se mettent à hennir au moment où le Mait' Jean apporte leur nourriture. Le fouletot franc-comtois se faisait même voleur pour gratifier sa bête préférée du meilleur foin de la contrée si le maître n'en avait pas dans son fenil, et en Normandie le lutin volait les plus beaux épis d'avoine pour ses favoris[1]. Les bêtes à cornes sont l'objet des mêmes sollicitudes : les Sotrés des Vosges soignent le bétail, renouvellent la litière et donnent aux vaches un fourrage appétissant ; le follet de la Suisse romande dérobe aux autres des brins d'herbe fraîche pour les donner à sa vache favorite ; en Basse-Bretagne, Teuz-ar-pouliet, l'espiègle de la mare, soignait les bêtes et barattait même le lait[2].

Les visiteurs nocturnes de l'écurie y laissent fréquemment des traces de leur passage. La plus ordinaire est celle que l'on remarque sur la crinière des chevaux. Au XIIIe siècle de malins esprits, sous la forme de femmes vêtues de blanc, tressaient avec soin les crins des chevaux et l'on voyait au matin sur leur cou des gouttes de cire tombées des flambeaux qui les avaient éclairées pendant cette opération. Ces espèces de fées ne sont plus guère connues de la tradition contempo-

1. *Les Honnestes Loisirs* de messire François Le Poulchre, seigneur de la Roche Messemé. Paris, 1587, in-8°, p. 84 ; *Les Bains de la porte Saint-Bernard*, acte I, sc. 6 ; Recueil Gherardi, t. VI, p. 378 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 199 ; F. Le Men, in *Rev. Celtique*, t. I, p. 423 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 14 ; F. Chapiseau, l. c. p. 248 ; D. Monnier et A. Vingtrinier. *Trad. pop.*, p. 642 ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 264 ; dans une variante le Sotré maltraite les chevaux toute la nuit, et ils maigrissent à vue d'œil ; Paul Sébillot, l. c., t. I, p. 141 ; D. Monnier et A. Vingtrinier, p. 641 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 128.

2. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 233 ; D. Monnier et A. Vingtrinier, p. 653, cf. aussi p. 647 ; Chapiseau, l. c. p. 249 (Beauce) ; Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 32 ; F.-M. Luzel. *Veillées bretonnes*, p. 77 ; E. Souvestre. *Le Foyer Breton*, t. I, p. 203.

raine : cependant vers 1830, on disait dans la Manche lorsqu'un cheval avait les crins mêlés ensemble, qu'il avait servi de monture aux fées qui aiment à courir la nuit sur les chevaux dont elles nouent la crinière pour se faire des étriers ; on attribuait le même acte aux fées quasi maritimes du Cotentin, dont la taille était si petite qu'elles ressemblaient presque à des lutins[1]. Actuellement c'est à ces minuscules génies masculins que l'on attribue presque toujours l'embrouillement des crins : ceux de la Haute-Bretagne s'en font des étriers pour chevaucher sur l'encolure des bêtes ; en Berry on estimait beaucoup autrefois les « chevaux bouclés » qui avaient servi de monture au follet ; dans les Vosges, ceux dont le Sotré a tressé la crinière ou la queue valent généralement mieux que les autres, et l'on disait jadis en Normandie que les lutins désignaient ainsi leur favori[2].

Il arrive aussi, mais plus rarement, que cet acte, et d'autres accomplis dans l'écurie ne sont pas inspirés par la pure bienveillance : dans la Suisse romande le servant s'amuse parfois à tresser les crinières ou à attacher les chevaux deux à deux par la queue ; le *Boudic* ou *Bom noz* breton prend plaisir à les tourmenter et à leur embrouiller les crins ; en Ille-et-Vilaine, le lutin emmêle la crinière des chevaux qui passent la nuit dehors, pendant que le garçon dort dans sa loge ; dans la Creuse ce n'est plus au follet, mais au diable lui-même que cet acte est attribué[3]. Les poils de l'âne en raison de leur nature s'embrouillent moins que ceux des chevaux ; aussi on dit que les follets ne les tressent pas ; en Berry, on explique cette immunité en disant qu'ils n'osent les toucher à cause du rôle de cet animal au moment de la Nativité. La mule n'a pas ce privilège, et on dit dans la Montagne-Noire que le drac embrouille à plaisir le crin qui a été tressé par le garçon d'écurie[4].

On accuse aussi les esprits de la nuit de voler les crins des chevaux ; en Haute-Bretagne, le Mait' Jean vient les arracher, et en Basse-Bretagne *Mestr Iann* coupe parfois ceux de la queue[5].

On emploie plusieurs moyens pour empêcher les nains facétieux de tresser les crins des bêtes ; dans la Suisse romande pour garantir le cheval de la visite du *foulta*, on suspend à sa crèche une pierre trouée

1. Grimm. *Teutonic Mythology*, t. I, p. 287, d'a. Guillaume d'Auvergne ; F. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 199, d'a. Fillastre. Sup. du canton de Bricquebec ; Jean Fleury. *Litt. orale de la Basse-Normandie*, p. 56-57.

2. Paul Sébillot. *Trad.* t. I, p. 142-148 ; George Sand. *Légendes rustiques*, p. 75 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 182 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 127.

3. F. Le Men, in *Rev. Celtique*, t. I, p. 422 ; Jacques Gaudeul, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 445 ; E. Rolland, l. c. p. 198-199.

4. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 15 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 357.

5. Paul Sébillot, l. c. p. 143. Troude. *Dict. breton-français*.

naturellement, en Basse-Bretagne, on le préserve du *boudic* en plaçant le soir dans le ratelier le bâton de charrue. On dispose aussi des graines sur une planche équilibre ou dans un vase, que le lutin renverse et qu'il ne peut parvenir à ramasser complètement (cf., t. I, p. 141). Dans le Finistère on loge un bouc dans les écuries pour l'écarter; en Haute-Bretagne, si on brûle les crins avec un cierge bénit, le lutin ne revient jamais, mais les bêtes sont, par suite de son départ, exposées à dépérir [1]. Il est d'ailleurs imprudent de défaire son ouvrage ; en Berry cet acte a pour conséquence de faire les juments avorter ou crever, en Franche-Comté d'amener leur mort dans l'année ; dans la Gironde on défend de peigner les crinières des chevaux nouées pendant la nuit; ils dépérissent si on les coupe, alors qu'ils engraissent si on n'y touche pas ; en Haute-Bretagne, c'est à l'homme que le lutin s'en prend, et il vient le fouler; dans le Lyonnais il le bat [2]. Dans le Finistère pour dénouer sans trop de danger ces crins embrouillés, on doit se servir d'une faux.

Les lutins exercent diverses malices dans la demeure des bêtes à cornes ; le drac du Cantal se plaît à attacher les bœufs par la queue ; le follet de la vallée d'Aoste fait la même espièglerie aux vaches, ou s'amuse, comme le servant de la Suisse romande, à en attacher deux au même licol. Le berger de ce pays qui, au matin, voit deux de ses bêtes prises ainsi doit, sans les perdre de vue, couper aussitôt leurs liens sous peine de les voir étrangler dans cette rude étreinte. Le Mait' Jean de la Haute-Bretagne délie les vaches la nuit. Aux environs de Pithiviers, un fermier présente chaque année un pain bénit à la messe de minuit, persuadé que, s'il ne le faisait pas, le diable délierait toutes ses vaches, et les ferait sortir pêle-mêle dans la cour avec les moutons, si bien qu'on ne pourrait les faire rentrer de toute la nuit [3]. Le lutin des Alpes se permet aussi de traire les vaches ; quand le Sotré des Vosges vient pour prendre leur lait, il commence par leur enlever les cornes, et s'il est surpris dans son travail, il ne les leur remet pas [4].

Suivant une croyance qui n'a été relevée qu'en Vendée les farfadets

1. A. Daucourt, in *Archives suisses des Trad. pop.*, t. VII, p. 184 ; F. Le Men, in *Rev. Celtique*, t. I, p. 422 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 356 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 199 ; Paul Sébillot. *Notes sur les traditions*, p. 4.
2. George Sand. *Légendes rustiques*, p. 76 ; D. Monnier et A. Vingtrinier. *Traditions*, p. 645. Il faut même se garder de dire en voyant les tresses des chevaux qu'on en ferait bien de pareilles ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 32 ; Paul Sébillot, *Trad.*, t. I, p. 144 ; D. Monnier et A. Vingtrinier, l. c., p. 648.
3. Audigier. *Coutumes de la Haute-Auvergne*, p. 45 ; J.-J. Christillin. *Dans la Wallonie*, p. 268 ; A. Daucourt, in *Archives suisses des Trad. pop.*, t. VII, p. 184 ; Comm. de Mme Lucie de V. H.; E. Rolland, t. V, p. 109.
4. A. Ceresole, l. c. p. 36 ; L.-F. Sauvé, l. c. p. 234.

viennent, le soir, frotter les vaches avec la litière des étables ; c'est pour cela que des croûtes couvrent le poil de leurs cuisses ; aussi il est rare qu'un métayer cherche à les nettoyer, car d'après la légende, mal adviendrait à celui qui voudrait détruire le travail des esprits de la nuit [1]. Lorsque ceux du pays de Léon sont fâchés, ils s'amusent à jeter aux oiseaux l'avoine des bêtes chevalines et à couvrir leur foin d'immondices ; le drac éparpille quelquefois à terre le foin de la crèche et le remplace par du fumier [2]. On se gardait autrefois de contrarier ces esprits, de peur de ressentir les effets de leur mécontentement ; on racontait en Languedoc, où le cheval de tournée des meuniers reste un jour à l'écurie pour que le drac s'en serve dans ses courses, qu'un meunier ayant contrevenu à cet usage, le matin avant l'aube son cheval avait disparu, et il ne revint que le soir, brisé de fatigue et ruisselant de sueur. Le drac de la Montagne Noire retourne parfois malignement la selle du cheval que l'on a disposé pour un voyage, de sorte que la croupière renferme les oreilles et que la bride enlace la queue [3].

Les animaux qui se trouvent dehors après le coucher du soleil sont aussi exposés aux malices des lutins. Ceux de la Haute-Bretagne s'amusent à prendre les chevaux par la bride et à les faire passer en dommage, ou bien à cacher un bœuf pour forcer le bouvier qui ne trouve plus son compte, à se mettre à sa recherche [4]. Aux environs de Dinan, beaucoup de laboureurs ont soin de ne jamais laisser leurs chevaux dans les champs, la nuit de la Toussaint, parce qu'ils les croient exposés, non aux entreprises des lutins, mais à celles des morts. Ceux-ci les prendraient pour monture afin d'arriver plus vite aux endroits qu'il leur est permis de visiter pendant ces quelques heures, et le lendemain on les retrouverait couverts de sueur et si fatigués que pendant tout le mois on serait obligé de les garder à l'écurie sans les faire travailler [5].

Si par hasard on vient à surprendre le Sotré, il n'y faut pas prendre garde, autrement on a à redouter sa colère, et l'on peut être aussi ennuyé que l'homme qui, ayant vu un lutin qui s'amusait à faire entrer un cheval dans le réduit à porcs, voulut voir quelle malice le Sotré faisait. Le Sotré le battit, et de plus, pour retirer son cheval, il fut obligé de démolir le refuge de fond en comble ; un autre Sotré change en âne un homme qui lui avait pris sa calotte. Ceux qui ferment les

1. A. de Soland. *Dictons rimés de l'Anjou*, p. 116.
2. Elvire de Cerny. *Saint-Suliac et ses traditions*, p. 55 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 356.
3. Hipp. Babou. *Les païens innocents*, p. 142 ; A. de Chesnel, l. c.
4. Paul Sébillot, l. c., t. I, p. 114, t. II, p. 33.
5. Lucie de V. H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 607.

yeux sur leurs faits et gestes, sont au contraire récompensés, comme ce fermier de la Franche-Comté qui, ayant vu un fouletot qui lui prenait du foin pour le donner à un autre cheval, lui pardonna ce méfait ; depuis, l'esprit vint chaque nuit donner des soins particuliers à ses chevaux qui ne tardèrent pas à devenir les plus beaux du pays [1].

§ 8. LUTINS ET ESPRITS SOUS FORME ANIMALE

Les lutins ont le pouvoir de varier leur apparence, et parfois ils se montrent sous celle d'animaux domestiques ; en Haute-Bretagne, ils se changeaient en bœufs et allaient à l'ouvrage tout de travers, pour faire endêver les bouviers ; c'est afin de se préserver de ce maléfice qu'on lie les jougs en croix. Dans un grand nombre de pays, on raconte que des chevaux se présentent aux passants, en ayant l'air de les inviter à monter sur leur croupe ; deux, trois, quatre, parfois davantage y prennent place, parce qu'elle s'allonge pour ainsi dire indéfiniment ; lorsqu'ils sont tous sur son dos, le cheval se met à courir, et va les noyer, ou tout au moins les force à prendre un bain désagréable [2]. Parfois il est blanc et n'admet qu'un seul voyageur, qu'il va aussi, après une course effrénée, jeter dans quelque rivière ; en Poitou, il s'appelle le cheval Malet ; en Normandie, où sa couleur est indéterminée, le cheval Bayard [3]. En Haute-Bretagne, où le lutin Mourioche ressemble parfois à un poulain, celui qui le monte n'éprouve pas toujours des inconvénients, à la condition qu'il réussisse à lui faire peur : un tailleur qui l'avait enfourché, le rendit parfaitement docile en le menaçant de ses ciseaux, un autre vola même la bride du Fersé, lutin à apparence chevaline, qui vint pendant plusieurs nuits la réclamer d'une voix très distincte [4].

D'autres animaux s'amusent au contraire à se faire porter ; ordinairement ce sont des moutons, qui deviennent de plus en plus lourds, à mesure qu'on s'éloigne de l'endroit où on les a trouvés. Quelquefois même ils prennent la parole, comme ce bélier noir auquel un laboureur de la Creuse dit un soir : « Tu pèses comme le diable ! — Je suis le diable en effet », répondit l'animal qui se sauva en ricanant. On raconte la même histoire en Franche-Comté [5]. Dans la Beauce un paysan qui

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 234 ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 264 ; D. Monnier et A. Vingtrinier, l. c., p. 641-642. Il faut aussi avoir soin de ne pas injurier le lutin ; ou l'on aurait des désagréments comme ceux qu'éprouva un valet de ferme après boire. (F.-M. Luzel. *Veillées bretonnes* p. 77).

2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 33 ; E. Souvestre. *Foyer Breton*, t. I, p. 115 ; Paul Sébillot, l. c., p. 66-67 ; Elvire de Cerny. *St-Suliac*, p. 58.

3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 200 ; Léo Desaivre. *Le monde fantastique*, p. 16 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 128 ; cf. t. II, p. 356, 441, *du Folk-lore de France.*

4. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 69. *Contes*, t. II, p. 286.

5. Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 25 ; Elvire de Cerny. *St-Suliac*, p. 55 ; E. Rolland, t. V, p. 169 ; Perron. *Proverbes de Franche-Comté*, p. 34.

avait chargé sur ses épaules un mouton agenouillé près d'une croix, l'entendit lui dire, quand il fut arrivé dans le bourg : « Reporte-moi où tu m'as pris ». Une femme de la Bigorre rencontrant un joli petit chat blanc qui semblait égaré, l'enveloppa dans une serviette pour l'emporter chez elle ; quand elle passa devant une maison du village dans laquelle on croyait qu'il y avait une sorcière, le petit chat sauta à terre en disant d'une voix très douce : « Merci, Jeanne ». En Haute-Bretagne, des chats apportés au logis par un homme compatissant, après avoir bien mangé, lui ordonnent de les remettre où il les a trouvés[1]. Un lutin de la Loire-Inférieure, qu'on appelle Misti Courtin, prend le soir la forme d'un animal égaré, surtout celle d'un beau mouton ; c'est en vain qu'on l'enferme dans l'étable ; un instant après, il est dehors. Dans le nord de la Haute-Bretagne, le mouton errant se présente sous l'apparence d'un de ceux du troupeau, et il s'amuse à faire courir le pâtre après lui ; il se promène aussi dans les clairières et les avenues au clair de lune, et frappe à coups de cornes le passant qui s'approche. Aux environs de Saint-Malo, c'est à un mouton tout blanc qu'on attribue cette méchante humeur ; quelquefois il se place sur une passerelle étroite pour précipiter dans l'eau celui qui s'y est engagé, et c'est aussi ce que fait le mouton noir des campagnes de Lorient. Le lutin de la Creuse revêt la forme d'une bête à laine pour amuser le créancier ou l'huissier qui se rend chez un débiteur et donner à celui-ci le temps de s'échapper : il se présente à eux, et ils essaient, sans jamais y parvenir, de l'attraper[2]. Le bouc et la chèvre, qui ont des accointances sataniques, figurent aussi parmi les bêtes qu'il n'est pas de bon de rencontrer. Dans le Centre, la Chèvre du diable fait courir et sauter comme des fous ceux qu'elle ensorcelle avec son regard ; dans la Creuse, on fait peur aux enfants de la Chèvre bourrue ; le bouc-lutin du Finistère se plaît surtout à tourmenter ceux qui se sont attardés aux veillées ou aux pardons ; il barre la route au voyageur, saute sur ses épaules, le serre, l'empeste de son haleine, et le contraint de fournir une course désordonnée à travers les buissons et les flaques d'eau ; en Berry, un bouc à barbe argentée et aux cornes flamboyantes se montre aux carrefours, et entraîne on ne sait où celui qui a le malheur de le suivre[3].

Il n'est pas toujours aisé de déterminer à quelle classe d'esprits

1. P. Vallerange. *Le clergé, la Bourgeoisie*, p. 100 ; Deville. *Annales de la Bigorre*, p. 246 ; Paul Sébillot, p. 47, 53.

2. Edmée Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 332 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 14, 15, 17 ; Jacques Gaudeul, in *Revue des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 444 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 159, 160.

3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 207-208 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 155.

appartient celui qui se montre sous l'apparence animale. A la fin du XVIII[e] siècle, lorsque quelqu'un tombait à l'eau, les femmes et les enfants supposaient que le diable sous la forme d'un chien noir, l'y avait précipité ; le *Teuz ar Pouliet*, sorte de lutin à apparence canine, d'autres disaient le diable, se plaçait sur une passerelle pour noyer les passants. Dans quelques localités de la Creuse, ou parle comme d'une incarnation de Satan, d'un grand cheval noir, qui paît la nuit dans les cimetières en agitant ses entraves avec un bruit sinistre [1].

En Berry où la Grand'Bête ressemble parfois à une chienne de la taille d'une génisse, on la dépeint aussi comme une levrette ; sous la figure d'une grande chienne blanche efflanquée, elle rôde autour des bergeries, effraie ou disperse le gros bétail qui paît dans les herbages. On essaie souvent de la tuer avec des balles bénies de la Chandeleur, mais il semble qu'elles l'atteignent rarement. A Pléchâtel (Ille-et-Vilaine), la Levrette blanche, qui est en relation avec des mégalithes, va glisser son museau pointu sous la porte des étables, et glace les animaux de terreur ; son plaisir est surtout de jouer des tours aux bonnes gens qui reviennent des foires, de les renverser ou de se faufiler entre leurs jambes pour les porter pendant quelques mètres et les jeter ensuite sur des haies d'ajoncs. A Noirmoutier, la Grand'queue est une espèce de chien à la queue démesurée, qui court les champs, mais a l'usage de la parole [2].

La croyance à un taureau bigarré appelé à cause de cela *Taro-Briz* est fort répandue ; dans la région de Morlaix, on voit errer parfois parmi les décombres du château de Bodister en Plourin, un grand taureau à la robe étrangement bigarrée, qui vient même se mêler aux troupeaux qui paissent aux alentours ; le soir venu, il rentre dans le vieux château. Un soir il suivit le bétail de la ferme et se laissa docilement enfermer dans l'étable, mais le lendemain quand on l'ouvrit, il avait disparu. A Plougoulm, un taureau bigarré et furieux hantait un carrefour, et il ne cessa d'apparaître que lorsqu'on y eut érigé une croix dite *Croaz an Taro-Briz* [3].

Plusieurs trésors ont des gardiens redoutés qui se présentent sous l'aspect d'animaux domestiques. En Basse-Bretagne ils ont souvent celui de barbets noirs ; celui qui surveillait la montagne d'Arez conduisait au sabbat le passant qui, à sa vue, ne faisait pas le signe de la croix. En Basse-Normandie, le Chien noir se rend parfois dans quelque demeure du voisinage. Si les habitants lui donnent à manger et le

1. Cambry. *Voy. dans le Finistère*, p. 333 ; F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 178 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 200.

2. George Sand. *Légendes rustiques*, p. 41-42 ; Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. I, p. 176-177 ; A. Orain. *Géographie de l'Ille-et-Vilaine*, p. 471 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 70.

3. L. Guennec, in *Bull. Soc. Arch. du Finistère*, 1904, p. 54.

reçoivent bien, il finit par parler et les conduit au trésor qu'ils peuvent lever sans qu'il leur arrive aucun mal. Certains trésors sont sous la garde de poulains sauvages qui font grand bruit, mais ne se laissent pas approcher, d'un bœuf qui peut parfois parler, ou d'une truie qui vomit des flammes [1].

§ 9. LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET LA SORCELLERIE

A l'exception du chat qui est par excellence la bête du diable et des sorciers, les mammifères domestiques ne jouent qu'un rôle secondaire dans la diablerie ; quant à ce félin, il est en liaison étroite avec le monde satanique ; on dit même, dans la Loire-Inférieure, qu'au jour du jugement dernier on verra tous les chats grimper le long du mur de l'enfer [2].

On désigne en plusieurs pays sous le nom de Sabbat des chats les réunions de ceux qui ont des accointances avec les sorciers ou avec Satan lui-même ; ils se rassemblent à des croisements de chemins, dans des lieux déserts, parfois dans le voisinage de grosses pierres, et ils manifestent leur présence par des miaulements. Ces réunions se tiennent à des époques déterminées ; en Poitou et dans la Creuse c'est le soir du mardi gras, à des endroits que l'on désigne ; dans l'Indre l'assemblée se fait au pied d'une croix, mais ceux qui ont sur leur pelage quelque trace de brûlure n'y sont point admis [3]. Dans le Finistère, il n'est pas rare, surtout à l'époque des Avents, de voir les chats quitter la maison à la tombée de la nuit. Ils se rendent à un lieu planté d'arbres ou à quelque carrefour ; bientôt des cris furieux s'élèvent ; ils se provoquent, se jettent les uns sur les autres, et ceux qui peuvent les entendre sont surpris de les ouïr proférer d'épouvantables blasphèmes dans la langue des chrétiens. Un gros matou noir, qui n'est autre que le diable lui-même, préside ordinairement à ce « sabbat des chats [4] ». Dans le Maine les chats âgés d'au moins huit ans pouvaient seuls y prendre part ; à chaque assemblée on en tuait un ; ils parlaient le langage de l'homme et l'un d'eux dit à son maître : « Renaud est mort ! » Renaud était le chat du voisin. En Haute-Bretagne, des danses de chats ont lieu autour des croix de carrefour ; parfois ils chantent la chanson des jours de la semaine, et

1. Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 165 ; A. Bouet. *Breiz-Izel*, t. III, p. 150 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 201 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 150-151.

2. Mme E. Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 584.

3. B. Souché. *Croyances*, p. 17 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 116 ; Laisne de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 155-6. L'assemblée près des croix est fréquente un peu partout ; en Haute-Bretagne on dit parfois que ces croix ont été plantées par des sorciers.

4. E. Rolland, t. IV, p. 118.

sont en relation avec des bossus qui complètent leur refrain[1].

Les chats noirs sont des suppôts du démon, qui les a attachés à la personne qui a fait un pacte avec lui. Voici comment, en Basse-Bretagne, on se procure ce serviteur précieux : lorsqu'on a évoqué le diable à un carrefour où se réunissent cinq chemins, on voit accourir par celui qui est en face de l'opérateur un chat noir, et d'autres animaux par les trois autres ; l'un deux, et d'ordinaire c'est le chat, appartient à celui qui a vendu son âme et le suit pour rester à son service. Quand on veut qu'il aille quérir de l'argent, il faut, avant d'aller se coucher, placer près de lui une bourse remplie d'un seul côté et lui commander d'aller faire son devoir. Dès que la chandelle est éteinte, le chat se met en campagne emportant l'argent, et l'on peut être sûr de le voir le lendemain ou l'un des jours suivants, rentrer au logis avec le double de la somme qui lui a été confiée[2]. Mais il est nécessaire de soigner ces bêtes, de les nourrir et de les dorloter comme de petits enfants au maillot ; l'un d'eux ayant été un jour maltraité par son maître, un cultivateur des environs de Quimperlé, le diable accourut pour le venger, et Satan provoqua, en s'en allant la tempête qui, en mars 1903, causa tant de dégâts sur les côtes du Finistère[3]. En Gascogne, un homme nourrissait de viande de boucherie deux chats noirs qui étaient ses *mandagots* ; ils dansaient toute la journée, n'attrapaient pas de souris, mais lui apportaient chaque soir deux louis de 24 livres ; quand il se vit opulent, il les négligea et ils l'étouffèrent pendant une nuit de Carnaval[4].

Dans le Finistère on rencontre quelquefois le chat noir, à minuit, dans un carrefour ; c'est le diable qui a pris cette forme pour garder

1. G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 432 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 45-6 ; *Contes*, t. I, p. 310 ; en beaucoup de circonstances les chats annoncent la mort de l'un des leurs ; cf. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 47 et suiv. Les chats courtauds d'Ille-et-Vilaine, qui sont de taille extraordinaire, tiennent conseil vers minuit sur les échaliers. Ils sont méchants et n'aiment pas à être dérangés. Quand un intrus trouble leur entretien, ils lui font subir mille avanies ; ensuite le président de la réunion se munit d'une longue aiguille et l'enfonce dans le cœur du patient, qui devient hypocondriaque et dépérit lentement (Paul Féval. *Les Dernières fées*, p. 178, note). Je n'ai pas retrouvé dans la tradition ce rôle attribué aux chats par le romancier breton.

2. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. V, p. 85-86. Voici un petit fait qui montre la persistance de cette superstition : Un homme avait acheté d'une vieille femme, moyennant trois cents francs, un chat noir qui était réputé faire de l'argent ; comme il ne donnait pas le résultat désiré, il l'assigna devant le juge de paix qui la condamna à restitution (F.-M. Luzel. *Veillées bretonnes*, p. 135, 136).

3. H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 200 ; *Union agricole de Quimperlé*, mars 1903.

4. E. Ducom. *Nouvelles gasconnes*, p. 39. Une religieuse racontait naguère à M. H. Gaidoz que le confesseur d'une vieille femme qui avait trop d'affection pour son chat lui ayant donné pour pénitence de le tuer, elle cria qu'elle ne le ferait pas ; la nuit suivante le chat se jeta sur elle et l'étrangla. (*Mélusine*, t. IX, col. 221).

un trésor. Pour l'avoir, il faut se vendre à lui, et passer un contrat signé avec le sang du petit doigt gauche. On lui appartient après sa mort ; toutefois on peut lui échapper : ses marchés sont inscrits sur son cahier, mais il n'a un droit incontesté qu'à chaque neuvième inscription. Pour lui enlever son argent sans qu'il arrive de mal, il faut se munir d'une fourche de coudrier, de la pousse de l'année, d'une poule blanche sans aucune tache et de l'herbe d'or. Au carrefour on lâche la poule, le chat noir courra après ; la poule en se sauvant criera, et l'herbe d'or fera comprendre ses paroles et celles du chat noir quand il l'aura prise ; on saura où est le trésor, et on n'aura plus qu'à le déterrer avec la fourche [1].

Il est rare que les moutons soient en relation avec la sorcellerie ; cependant on raconte en Haute-Bretagne que tous les soirs cinq de ces animaux, les uns blancs, les autres noirs venaient chez un bonhomme qui passait pour sorcier et ils avaient des entretiens avec lui dans une pièce à côté de la cuisine ; quand il mourut, sans confession, ses moutons le suivirent jusqu'au cimetière [2].

Le corps des animaux ou certaines de ses parties figurent dans la magie rustique : les chats, et surtout le chat noir y tiennent le premier rang. En Vendée ceux qui veulent faire un pacte avec Satan en mettent un à bouillir tout vivant dans une marmite. On dit en Basse-Bretagne que chacun d'eux a un seul poil blanc qui confère une grande puissance à celui qui le trouve [3]. En Normandie, en Eure-et-Loir, l'os frontal d'un chat complètement noir, en Haute-Bretagne, sa cervelle mangée toute chaude rendent invisible celui qui les porte. On croit dans les Vosges que la patte gauche fraîchement coupée d'un chat noir, mise sans qu'il le sache, dans la gibecière d'un chasseur, l'empêche de bien viser. Le poil de bœuf rouge est employé en Poitou à bourrer les fusils qui doivent tirer sur les sorciers. Au XVI[e] siècle, la peau d'un chat noir servait à envelopper des parties d'animaux sauvages destinées à des sortilèges [4].

Le cœur des bêtes de l'étable ou de la bergerie est associé à des opérations magiques qui ont quelquefois un caractère d'envoûtement : les sorciers du Loiret lardent celui du bœuf avec une aiguille, afin d'occasionner la mort de la personne qu'ils désignent en faisant cet acte ; dans la Beauce, il y a une centaine d'années, lors d'une épidémie, on cloua le

1. H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 199-200.
2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 19.
3. Léo Desaivre. *Croyances, etc.*, p. 23 ; Boucher de Perthes. *Chants armoricains*, p. 49.
4. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 218 ; E. Rolland. *Faune populaire*, t. IV, p. 114 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 42 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 348 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 8 ; Nicolas de Troyes. *Le Grand Parangon*, p. 240.

cœur d'un taureau à la porte de la ferme et on invita chaque passant à le percer avec une alène qui était mise auprès. A Charleroi, pour s'assurer de la fidélité de son amoureux, la jeune fille pique, à minuit, dans le cœur d'un mouton nouvellement tué, neuf épingles en forme de croix, puis elle l'enfouit pendant six mois dans la cave ; si au bout de ce temps, le cœur s'est corrompu, c'est qu'elle est trompée. Dans la nomenclature des aphrodisiaques d'une sorcière du XVI[e] siècle figurent une cervelle d'âne, du sang de bouc, et « un petit » des barbes qui lui ont été coupées[1].

Un poëte du XV[e] siècle fait allusion à une amulette dont le pouvoir semble aujourd'hui oublié :

Je ne tiens dent de poulain,
On le voit bien à ma chiere ;
Vielle m'a dit : Je te prain,
Tu porteras ma banniere[2].

D'autres fragments constituent des talismans efficaces : Dans les Vosges, une bague faite avec un morceau de corne blanche provenant du pied d'un âne est excellente contre l'épilepsie ; en Normandie des rognons de porc desséchés portaient bonheur presque autant que la corde de pendu. Dans les Landes, pour préserver l'enfant nouveau-né de tout accident, on lui met au cou un sachet contenant, entre autres choses, des os de petit chien pour un garçon et de chienne pour une fille[3].

Le fer à cheval est considéré d'ordinaire comme un signe de chance pour celui qui le trouve ; on disait au XV[e] siècle : Qui treuve le fer d'un cheval ou partie d'icellui, il aura bonne fortune. Maintenant il est d'usage de le rapporter à la maison comme porte-bonheur ; cependant on croit dans le Finistère que sa trouvaille pronostique un malheur, et dans la Côte-d'Or s'il est cassé, on pourrait bien avoir une dispute dans la journée. Il est aussi employé comme amulette : à Valenciennes, il préservait de la crampe s'il était disposé entre les matelas ; dans la Creuse un vieux fragment dans la paillasse est efficace contre le mal de dents[4].

Ainsi qu'on l'a vu aux sections précédentes, les animaux sont exposés au moment de leur naissance et lors des circonstances importantes de leur vie à des maléfices, dont on peut les préserver par divers moyens.

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 98 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. V, p. 37-38 ; Nicolas de Troyes. *Le Grand Parangon*, p. 227, 240.
2. Eustache Deschamps. *Œuvres*, t. V, p. 45 ; cf. une note de Grimm. *Teutonic Mythology*, t. II, p. 658, sur l'usage ancien de ce talisman en guise de préservatif.
3. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Vosges*, 271 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 344 ; P. Cusacq. *La Naissance, le Mariage, etc.*, p. 28.
4. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 16 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 192 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 97 ; E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 581.

A ceux déjà cités, il convient d'ajouter l'usage si répandu de loger un bouc dans les étables, qui est fondé sur la croyance qu'il les assainit, et qu'il en éloigne les esprits ; en Béarn il garantit du sorcier, en Languedoc il préserve les moutons des sortilèges, et les bergers en placent toujours un à la tête de leur troupeau quand ils le mènent dans la montagne pour y passer l'été[1].

Les animaux peuvent être aussi fascinés : le procédé qui consiste à leur nuire en faisant leur éloge a été très fréquemment employé. Au moyen âge, on croyait aux environs d'Arles que le cheval ou le bétail qui était loué par quelqu'un crevait aussitôt, ou se trouvait en danger de mort. Au XVIe siècle, on citait même les paroles dites à cette intention : une sorcière de la Savoie, arrêtée sur la porte d'une étable pendant qu'on mettait sous le joug une paire de bœufs, s'étant écriée : « Ho ! les gaillards bœufs, Dieu les gard ! » l'un d'eux périt peu après. Une femme du pays de Montbéliard ayant dit en voyant des porcs : « Les belles bestottes, elles croissent comme la paste ! » il en creva un le même jour. On se préoccupe moins aujourd'hui de l'effet de semblables paroles, bien que l'on croie en plusieurs pays, comme en Wallonie, qu'une sorcière peut rendre un animal malade ou le faire périr en disant qu'il est beau, bien portant, etc[2]. On n'a pas recueilli de formule spéciale, bien qu'il y en ait probablement.

Certaines personnes qui s'introduisent dans la demeure des bêtes sont fortement soupçonnées d'intentions malveillantes : dans les procès de sorcellerie, on trouve souvent des accusations comme celle-ci : On l'a veuë sortir de l'estable ou bergerie de son ennemy, et puis après le bestail meurt. Parfois des gens malintentionnés se servent de procédés matériels dont le plus ordinaire consiste à enterrer « sous l'esseuil des estables et bergeries des poudres administrées par le diable » ; les bestiaux qui passent par dessus crèvent; ces poudres sont presque toujours cachées un pied sous terre, et elles ont assez de puissance pour faire périr en un moment, comme en une bergerie de Berry, trois cents bêtes blanches[3].

Les anciens poètes parlent, comme d'une chose connue de tous, des fascinations à distance pratiquées par des femmes :

> Fourrant des sorts dans quelques caches
> Elle faisoit à deux cents pas
> Mourir le bestail tas à tas[4].

1. Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 733 ; J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. VIII, col. 15.

2. Gervasius de Tilbury. *Otia imperialia*, p. 987 ; J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. V, col. 230, 175 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 90.

3. Jean Bodin. *Le Fléau des Démons et des Sorciers*, l. IV, ch. 5 ; Henry Boguet. *Discours des sorciers*, ch. XXIII ; J. Bodin, l. c., l. II, ch. 8. On verra au chapitre des reptiles qu'ils servent à ces sortes d'opérations coupables.

4. L. Richer. *L'Ovide bouffon*, 1651, IVe partie.

Tu es la frayeur du village
Chacun craignant ton sorcellage
Te ferme la maison,
Tremblant de peur que tu ne taches
Ses bœufs, ses moutons et ses vaches
Du jus de ta poison.
J'ai veu souvent ton œil senestre
Trois fois regardant de loin paistre
Le guide du troupeau,
L'ensorceler de telle sorte
Que tost apres je la vy morte
Et les vers sur la peau.

Cette mauvaise influence a aussi été attribuée aux pâtres :

Tu me verrois sécher sous le poids de mes fers
Comme un troupeau que voit un berger de travers [1].

A une époque plus moderne la croyance a été relevée en nombre de pays ; elle est encore assez vivante pour provoquer des crimes ; en 1884, un habitant de Saint-Romain-les-Atheux (Loire) fut assassiné parce qu'il avait le mauvais œil, et cette année même un cultivateur du Cher a assommé avec sa fourche sa nièce qu'il accusait d'ensorceler le bétail [2].

Quelques sorcelages qui paraissent oubliés avaient aussi pour but de nuire aux bêtes : Le bœuf est enchanté, dit un vieux livre, aussi bien que le cheval, pour avoir passé sous la croix de festu charmée ou sur la buchette enseignère. Une sorcière du pays de Saint-Claude avoua qu'elle avait fait périr plusieurs vaches en les touchant d'une baguette, tout en disant certaines paroles. D'autres composaient des maléfices : des sorciers après avoir broyé dans un mortier une poudre blanche et des araignées, y mettaient des crapauds écorchés et jetaient le tout sur quelque pâturage pour faire mourir le bétail. On croyait peu d'années avant la Révolution qu'on pouvait faire crever les chevaux en enterrant sous leurs pieds le foie grillé d'une vieille jument [3].

Un missionnaire relevait en Basse-Bretagne, au commencement du XVII[e] siècle une singulière superstition qui semble avoir disparu ; les morts y jouaient le rôle ordinairement dévolu aux sorciers : les prestres persuadoient aux pauvres villageois que leur grand-père ou quelque autre de leurs parents décédés, avoit frapé leurs bestes si elles estoient malades, ou qu'il les fraperoit et les rendroient malades si elles ne l'estoient pas, et que pour faire cesser ou prevenir ce malheur, il faloit apaiser ces redoutables défunts par neuf messes consécutives [4].

1. Ronsard. *Œuvres*, t. II, l. II, ode 14 ; Corneille Blessebois. *Œuvres satiriques.* Leyde, 1676, in-12, Le Rut, églogue, t. I, p. 43.
2. J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. V, col. 230 ; *Le Matin*, 5 juillet 1905.
3. *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. XXII ; Henry Boguet. *Discours des Sorciers*, ch. III ; de Lancre. *De l'inconstance des démons*, l. II, p. 107 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 198.
4. Henri Gaidoz, in *Rev. Celtique*, t. II, p. 486, d'a. la Vie de Michel Le Nobletz (1666).

Suivant une croyance constatée surtout dans la Bretagne bretonnante, tel individu peut prendre la force d'un cheval, d'un taureau ; tout le temps qu'il la conserve, l'animal auquel il l'a enlevée reste sur la litière souffrant, épuisé, haletant, et il ne retrouve son état normal que lorsque le sorcier redevient lui-même[1]. Aux environs de Lorient, si un bœuf n'a plus de forces, c'est que des lutteurs les lui ont enlevées au moyen de sortilèges. Vers le milieu du XIX[e] siècle, on décrivait ainsi dans le Morbihan, les procédés assez compliqués au moyen desquels l'un d'eux avait emprunté celles de plusieurs animaux : une jeune fille l'avait vu monter sur un talus, tirer de sa ceinture un morceau d'écorce de bouleau, tracer des cercles interrompus, décompter des nombres. A l'instant les bœufs et les chevaux qui se trouvaient dans le champ tombèrent dans une asphyxie apparente. Leurs forces avaient passé dans le corps de Boudaü qui se mit à rouler de grosses pierres et à déraciner des jeunes arbres ; le soir il leur rendit leur force. Dans un conte de Basse-Bretagne, un héros se fait frotter avec l'écume de chevaux battus tout exprès, et sa vigueur s'accroît de toute celle qu'ils ont perdue[2]. Un conte de la Haute-Bretagne présente un autre exemple de la transmission à l'homme, au moyen de mutation d'organes, des propriétés des animaux. Celui auquel on a mis un œil de chat pour remplacer celui qu'un médecin lui avait enlevé et qui a été dérobé, voit la nuit, et un autre auquel, dans des circonstances analogues, on a mis un cœur de cochon, a de l'appétit pour les ordures. Un célèbre recueil du moyen âge contient un épisode parallèle : un corbeau ayant ravi un des yeux d'un médecin pendant que son confrère se préparait à le lui remettre, celui-ci le remplace par un œil de chèvre, et lorsqu'il l'a fait son compagnon lui dit que l'un de ses yeux regarde toujours aux arbres[3].

On a cru à diverses époques que l'on pouvait, au moyen de paroles ou de gestes, charmer les chiens. Voici une recette du XV[e] siècle : Qui ne veult estre assailli ne abayé des chiens, de jour ne de nuit, si ait du bon fromage rosti et leur donne en disant : *In chamo et freno*, tout au long, et pour certain ils le laisseront en paix, voire et se fussent-ilz rabis. En Anjou, pour les empêcher de mordre, on se place devant eux, en les regardant avec fixité, et l'on récite cette formule : « Arc de Thabor, le cœur se pend, la queue dépend, la croix de saint Pierre te ferme la gueule jusqu'à demain ». Un petit conte du XVI[e] siècle fait allusion au pouvoir des conjurations : un garçon apprend de son

1. Boucher de Perthes. *Chants armoricains*, p. 49.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 96 ; L. Kerardven. *Guionvac'h*, p. 255 ; F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. I, p. 163.
3. Paul Sébillot. *Contes des Landes et des Grèves*, p. 204 ; *Le Violier des Histoires romaines*, p. 187-188.

compère une oraison qui empêchait les chiens de méfaire ; il la récite, mais les chiens n'en tiennent pas compte, et comme il se plaint à son compagnon, celui-ci lui répond qu'il faut la dire, mais qu'il est nécessaire d'avoir le bâton au bout[1]. Dans le Maine, on arrête les chiens courants, sans qu'ils puissent reprendre la voie, en retournant la paille de ses sabots ; dans les Deux-Sèvres, en jetant sur la route la poussière qui s'y amasse[2].

§ 10. MALADIES ET MÉDECINE

Suivant des préjugés dont quelques-uns ont pu à l'origine être inspirés par le désir d'empêcher des actes réputés dangereux, quelques animaux exercent une influence funeste sur la santé des hommes. On prétend dans le Vivarais, que si on enjambe un porc, on contracte sûrement le mal caduc ; en Haute-Bretagne, dans l'Auxois, on peut gagner des dartres en embrassant un chat ou en le caressant ; en Béarn on risque d'être affligé d'un goître ; en Poitou, on dit aux enfants qu'ils attraperont des vers en jouant avec les chiens ; en Wallonie, qu'ils dépériront[3]. En avalant des poils de chat, on s'expose aux plus terribles conséquences : en Haute-Bretagne, si un seul venait à se coller sur le cœur, il causerait infailliblement la mort ; en Wallonie, il donne des écrouelles ou rend phtisique, comme aussi en Basse-Bretagne où, lorsqu'il s'attache à la muqueuse de la gorge ou de l'estomac, il pousse et quelquefois même se change en serpent[4].

La chair de quelques parties, et surtout celle de la tête, est particulièrement nuisible à certaines personnes. On ne doit point, disent les *Evangiles des Quenouilles*, laissier mengier aux jones filles à marier de teste de mouton, affin qu'elles ne cheent du mal sainct Loup par derrière. A Liège, on recommande aux femmes grosses de se priver de viande de cochon pour préserver des croûtes de lait le petit être à venir. Dans la Gironde, on défend aux enfants âgés de moins de sept ans, de manger des têtes d'animaux. La viande de chat était, au XV[e] siècle, regardée comme particulièrement malsaine : Pour eschever de non venir palasineux (paralytique) de la teste ou des rains, il se fault abstenir de mengier de teste ne de char de chat[5].

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, V. 5 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 491 ; Cholières. *Les Matinées*, p. 261-262, éd. Jouaust.
2. X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 12 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 24.
3. H. Vaschalde. *Superstitions du Vivarais*, p. 15 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 43 ; M[me] E. Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 584 ; E. Rolland, t. IV, p. 110 ; D. Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 733 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 8 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. IX, p. 204.
4. Paul Sébillot. *Additions*, p. 32 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 371 ; H. Le Carguet, *ibid.*, t. XIX, p. 198.
5. *Les Evangiles des Quenouilles*, I, 9 ; Aug. Hock. *Croyances du pays de Liège*, p. 128 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 110 ; *Les Evangiles*, III, 2.

Le rôle des mammifères domestiques vivants n'est pas considérable dans la médecine traditionnelle. On croyait au XVI[e] siècle, dans les environs de Rennes, que pour faire passer les verrues, il suffisait de les frotter à la laine d'un mouton. Autrefois, pour être guéri de la fièvre et de quelques autres maladies, on se mettait le cou sur une auge à cochons en disant : Au nom du Père, etc. ; dans la Mayenne, ceux qui souffrent des oreillons s'y frictionnent parfois les joues, en établissant peut-être un rapprochement entre leur infirmité et les appendices que certaines espèces de porcs ont au-dessous de la mâchoire ; dans la Beauce on s'en guérit en mangeant dans l'écuelle aux chats, ou seulement dans une assiette qu'ils ont léchée. On croit au reste en plusieurs pays à l'efficacité de pratiques analogues : en Beauce on fait boire les enfants atteints de ce mal dans un vase qui vient de servir à abreuver un âne ; dans le Vivarais on emploie pour la guérison de la fièvre un procédé, relevé au XVII[e] siècle, et qui consiste à boire dans un seau d'eau où un cheval s'est désaltéré [1].

L'emploi de peaux est moins fréquent aujourd'hui qu'aux siècles passés : A l'époque de la Renaissance, on enveloppait celui qui était tombé d'en haut d'une peau de mouton écorchée sur le champ ; appliquée sur les parties du corps froissées ou battues, elle constituait un soudain et singulier remède, à la condition de n'avoir pas reçu la dent du loup. En cas de maladie grave, les bonnes femmes de la Mayenne usent encore de ce remède ; mais on ne connaît plus le procédé ainsi décrit par un auteur du XV[e] siècle : Se une femme est malade des varoles, il convient que son mari achate un noir aigneau de l'année et qu'il couche et lye sa femme en la peau de cellui agneau toute chaude, et qu'il face son pelerinage et offrande à saincte Arragonde et pour certain elle en garira. Actuellement la peau de chat est encore réputée, même parmi les civilisés, pour les rhumatismes : en Wallonie, c'est surtout celle du *marcou* noir qui les soulage [2].

La salive animale exerce sur les blessures une action généralement favorable : en Wallonie, on fait lécher la morsure d'un chien par une chienne. L'ancien proverbe :

Langue de chien,
Sert de médecin

s'applique à une croyance encore très répandue. Dans le Finistère, on dit que la langue du chat empoisonne, tandis que celle du chien guérit

1. Noël du Fail. *Œuvres*, t. I, p. 112 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 433 ; Ch. Bellier-Dumaine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 245 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 273 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 251 ; J.-B. Thiers, l. c., p. 374 ; H. Vaschalde. *Sup. du Vivarais*, p. 20.

2. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 165 ; *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. XXIV ; Ch. Bellier-Dumaine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 245 ; *Les Evangiles des Quenouilles*, VI, 9 ; J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 144.

la blessure qu'il lèche : un proverbe du pays de Tréguier constate la même opinion :

Teod ar c'hi zo iec'peduz
Teod ar c'haz zo binimus.

La langue du chien est salutaire — La langue du chat est venimeuse[1]. En Hainaut, la salive du chien est efficace contre les coupures ou plaies de toutes sortes. Au XVI[e] siècle, on disait que sa langue était médicinale et qu'elle guérissait les ulcères[2]. En Haute-Bretagne, quand on est mordu par un chien, il faut se garder de le tuer ou bien la morsure ne guérirait pas[3]. On pratique dans les Deux-Sèvres une sorte de médication, non par la salive, mais par le souffle humide, qui n'a pas été relevée ailleurs : comme l'haleine du bœuf rouge passe pour faire cesser les convulsions infantiles, on place pendant quelques instants la tête de l'enfant sous le moufle de l'animal[4].

Le lait de jument est employé en Poitou contre la coqueluche, et dans le Finistère le meilleur remède contre la fièvre est celui de jument blanche[5].

On attribue des vertus au sang du chat : dans la Seine-Inférieure, on évite les suites d'une chute en suçant celui de la queue, fraîchement coupée, d'un matou noir ; dans le Finistère trois gouttes prises à l'oreille d'un chat quelconque et mises dans un verre de vin rouge guérissent de la pneumonie. Au XVI[e] siècle, quelques sorciers s'aidaient pour soigner les malades de la cervelle d'un chat. Dans la Gironde, on frictionne les contusions avec du fiel de porc, et dans les Deux-Sèvres on en met sur l'épine entrée dans la chair pour l'en faire sortir[6].

L'usage des excréments est très répandu ; je me contenterai de quelques exemples : Dans le Finistère, on lave et on frotte les dartres avec l'urine d'une brebis qui n'a pas encore vu le mâle ; dans les Deux-Sèvres, l'urine du bœuf rouge, appliquée sur une dent malade, dissipe la douleur et fait périr la dent[7]. Au XVII[e] siècle, on conseillait en cas de brûlure de prendre du crottin d'un cheval noir qui avait été aux herbes quinze jours dans le mois de mai. La fiente de chat délayée dans de l'eau était regardée en Bessin comme un spécifique contre les contusions ; en d'autres contrées de la Normandie, la dissolution devait

1. A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 17 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 198 H. Gaidoz, in *Rev. archéologique*, 1884, p. 218.
2. A. Harou. *Mélanges de traditionnisme*, p. 49 ; Léon Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 167.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 78.
4. Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 8.
5. Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 9 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 195.
6. Spalikowski. *Paysages normands*, p. 44 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 199 ; Henry Boguet. *Discours des Sorciers*, ch. XXXV. Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 40 ; B. Souché. *Croyances*, p. 31.
7. E. Rolland, l. c., t. V, p. 169 ; B. Souché. *Croyances*, etc., p. 31.

être faite dans du poiré ou du vin blanc, et il fallait la prendre à jeun ; en Lorraine, on la jetait dans un demi-setier de vin rouge que le malade atteint de coliques buvait tiède ; au XVI[e] siècle la fiente de pourceau fricassée avec un peu de beurre et donnée au patient, arrêtait le crachement de sang. Dans le Morvan, on traite les brûlures par l'application de bouse de vache fraîche qui, en Haute-Bretagne, est mise sur la gorge de ceux qui en souffrent ; en Lorraine les emplâtres de crottes de brebis guérissent toutes sortes de verrues ou de clous [1].

Les poils de certaines espèces possèdent diverses vertus thérapeutiques. Suivant une opinion ancienne la morsure du chien se guérit avec son poil appliqué sur la plaie ; l'allusion de Rabelais : Reprendra-t-il de ce poil du chien qui le mordit ? montre la popularité de cette croyance. Elle s'appliquait même à celui des chiens hydrophobes ; mis en cendre et bu avec du vin, il pouvait guérir un enragé, et empêcher qu'il n'enrage, ce venin pris le dernier chassait le premier. Dans les Ardennes, pour dissiper la colique, il suffit de mettre des poils de baudet en croix sur le ventre, au moment où les souffrances sont les plus vives ; mais il faut que l'animal ait au moins vingt ans, et qu'il n'ait jamais reçu de coups de bâton. Dans la Mayenne, on empêche les enfants de baver trop abondamment, en leur faisant baiser le dos d'une ânesse dont le poil est rayé de deux traits de couleur foncée formant une croix. La laine du mouton apaisait les douleurs ou tumeurs de la partie sur laquelle on l'appliquait, moyennant qu'elle n'eût été blessée ou touchée des dents du loup ; car elle produisait alors l'effet contraire [2].

On relève aussi l'emploi des parties solides du pied de quelques bêtes : Dans les Vosges, pour rafermir les dents qui se déchaussent, on frotte les gencives avec un onguent composé de miel et de corne de pied de bœuf brulée ; même seule, pourvu qu'elle ait été calcinée, elle constitue un puissant vermifuge; celle du porc, desséchée et réduite en poudre, est souveraine contre les coliques et les tranchées de toute sorte. Au XVI[e] siècle, l'ongle de l'âne brûlé et pulvérisé guérissait le mal Saint-Jean [3].

1. (M[me] Fouquet). *Recueil de Receptes choisies*. Villefranche, 1665, in 12, p. 126 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux* ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 349 ; Spolikawki : *Paysages normands*, p. 45 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 272 ; D[r]. Bidault. *Sup. médicales du Morvan*, p. 28 ; *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. XXIII ; L.-F. Sauvé, l. c. p. 246.

2. F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 39 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad., pop.*, t. XVII, p. 372 ; Rabelais. *Pantagruel*, liv. V. Prologue ; Guillaume Bouchet. *Serées*, p. 215 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 180 ; Ch. Bellier-Dumaine, in *Rev. des Trad., pop.*, t. XIV, p. 245 ; *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. XXIV.

3. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Vosges*, p. 38, 271 ; *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. XXIX.

Dans les campagnes les animaux sont plus souvent traités par les maréchaux ou les rémégeux que par les vétérinaires. Plusieurs de ces empiriques se servent de procédés qui appartiennent à la magie la plus grossière : Le guérisseux poitevin visite la bête avant le lever du soleil, il l'examine, se coiffe d'un bonnet de coton, fait le signe de la croix, récite une prière et quand il a terminé il jette son bonnet sur l'animal, qui doit guérir. En Normandie, le sorcier auquel on s'adresse pour le cheval atteint de tranchées, s'informe simplement de sa couleur, dit tout bas quelques mots mystérieux, fait un signe de croix, et tout est fini ; mais ce sortilège devra être renvoyé au lendemain si le sorcier a déjà fait dans la journée ce signe qui n'a de valeur qu'une fois par jour ; dans la Côte-d'Or le devin fait sur la jambe de l'animal qui a une entorse trois signes de croix avec l'orteil du pied gauche, au commencement et à la fin d'une formule traditionnelle[1]. Au XIVe siècle, plusieurs oraisons étaient usitées pour la guérison des chevaux : Pour celui qui avait les avives, on disait ces mots avec trois Patenôtres ✝ Abgla ✝ Abgly, ✝ Alphara ✝ asy ✝. Contre le farcin, il fallait, pendant neuf jours en jeun, dire par trois fois et chascune fois dire trois patenostres et toucher le mal ✝ *In nomine* etc. Je te conjure, mal felon, de par Dieu omnipotent et de par le Pere etc., et de par tous les sains et de par tous les anges.... par les vertus que Dieu fist de faire le ladre guérir de sa maladie : et que tu, mal felon, n'ailles plus avant, et que ne doubles ne ne enfles, n'en fenestres ne en fistules, néant plus que firent les cinq plaies nostre Seigneur Jhésu Crist, et aussi le monde sauva, et pour ce se firent les cinq plaies de N.-S. J.-C. *In nomine*, etc[2]. Au XVIIe siècle on connaissait, rien que pour les chevaux, six formules, dans plusieurs desquelles intervenait saint Eloi, comme dans celles du *Médecin des pauvres* et du *Grimoire du pape Honorius*, et il y en avait un pour le chancre des bêtes à laine. Maintenant encore les guérisseurs prononcent des conjurations plus ou moins christianisées, qui sont parfois accompagnées d'actes accessoires, comme celle-ci, qui était usitée en Normandie pour guérir radicalement l'écart : on faisait à jeun des signes de croix sur la partie douloureuse avec le pouce de la main gauche, en récitant ces paroles : *Ante super ante*, *Ante te*. Vers 1805, un berger des environs de Montereau faisait avaler à une vache malade un papier sur lequel étaient écrites quelques prières ou paroles mystérieuses[3]. En Champagne des bergers n'avaient besoin pour

1. Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 514 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 323 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 196.
2. *Le Ménagier de Paris* (v. 1393), t. II, p. 78.
3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 474 et suiv. ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 195-196 ; (chevaux) t. V, p. 106-107 (vaches) 168 (moutons) ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 323-324 ; Dulaure, in *Mém. de l'Académie Celtique*, t. II, p. 452.

éloigner la maladie d'un troupeau souffrant que d'en prendre une brebis dont ils écartaient une partie de la toison, afin de lui souffler sur la peau, en répétant des paroles cabalistiques[1]. Au XVII[e] siècle, on dressait un bûcher de certains bois, on y mettait le feu et l'on y poussait les animaux atteints de certaines maladies, on les faisait tourner tout autour et l'on offrait aux saints le premier des animaux qui y avait été poussé ou qui tournait tout autour ; pour les moutons, on les faisait passer sur le seuil de la bergerie après avoir enfoui dessous une oreille de charrue que l'on avait dérobée[2].

On a relevé en Haute-Bretagne un exemple, jusqu'ici unique, de la guérison d'un animal domestique par l'attouchement d'une bête d'une autre espèce : aux environs de Moncontour on vient chercher les chats sorciers qui sont de couleur rouge pour *démulotter* (guérir un mal attribué au mulot), les pourceaux ; on met le chat sous l'animal et on lui fait gratter son ventre avec les pattes[3].

Pour guérir le cheval encloué, on s'est servi à diverses époques d'un procédé qui, comme beaucoup d'autres, était fondé sur la croyance à la transmission de la maladie au moyen d'un objet enfoncé. Au XVI[e] siècle, une sorcière après avoir dit certains mots en forme de prière, plantait dans la terre un clou qu'elle ne retirait jamais ; cent ans plus tard, on l'enfonçait dans une muraille ou dans un morceau de bois sur lequel on pissait ; en Normandie, on se hâtait de le ficher dans un arbre ou dans un mur. Voici la recette indiquée par un vieil auteur pour les moutons atteints de la maladie du bouchet : On doit prendre un baston de sceur vert et le fendre au bout en croix : et mettre iceluy en la gueulle de l'aigneau, on le doit mettre en lieu où il puisse bien tost seicher et lorsqu'il seiche l'aigneau treuve bien tost garison[4].

On croit pouvoir, au moyen d'observances pratiquées dans les demeures des animaux domestiques, assurer leur santé, et les garantir des maux donnés par les ensorceleurs, ou de ceux dont la cause est plus naturelle. L'usage de loger un bouc dans les étables ou dans les écuries est fondé sur l'idée qu'il éloigne les esprits et surtout qu'il préserve les bêtes des maladies ; dans le Morbihan, elles tombent toutes sur lui et épargnent les autres bestiaux ; en Béarn, s'il y a une épidémie, il la chasse. On se sert aussi d'objets talismaniques : en Wallonie une dent de herse trouvée par hasard, et suspendue au plafond juste au-dessus des bêtes constitue une excellente amulette ; il en est de même

1. Ladoucette. *Mélanges*, p. 412.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 374, 415.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 46.
4. Henry Boguet. *Discours des Sorciers*, ch. XXXV, p. 286 ; Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 388 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 359 ; Jean de Brie. *Le Bon Berger*, ch. XXXV, p. 139.

du rognon de silex ou de grès perforé : il arrête les mauvais sorts qui restent dans ses trous et ne font aucun mal au bétail ; à Farciennes, des pierres qui doivent aussi ne pas avoir été cherchées, sont suspendues au-dessus de la porte ou au-dessus de l'échine des bêtes, parfois on les place en dedans de la porte : pour rentrer, les sorcières sont obligées de passer au travers. Dans l'Albret, on place en travers de la porte des brebis des charbons de la Saint-Jean, ou l'on met en croix sur celle du parc ou de l'étable deux tisons de la bûche de Noël ; dans l'Allier, les bœufs et les vaches de l'écurie dans laquelle ces fragments ont été déposés ne boîtent pas dans le cours de l'année[1].

La coutume observée au XVII[e] siècle, et qui consistait à enterrer un bœuf, une vache, une chèvre, un cheval, et dans l'étable où il était crevé pour empêcher la mort des autres, semble tombée en désuétude ; parfois le cadavre devait être placé, les pieds en haut, sous le seuil de la bergerie ou de l'étable. Cent ans auparavant, dans la Brie pour faire cesser une épidémie, on tuait une certaine bête, qu'on pendait les pieds contremont sous l'esseuil de l'estable en disant quelques paroles[2].

Il est aussi utile de promener les bêtes malades ; j'en ai donné quelques exemples au t. I[er], p. 207 de cet ouvrage. On n'a pas relevé de nos jours ce singulier moyen qui était usité au XV[e] siècle : Se un cheval s'est estors la gambe ou le pied, il convient le chevauchier vers l'ostel du prestre et le appeler par dehors, et sans parler à lui tantost s'en retourner et pour certain le cheval yra tout droict comme devant sans sentir aucune douleur. Dans les Ardennes, quand une vache a la goutte laitière, on va répandre un peu de son lait à l'endroit où deux chemins se croisent[3]. La superstition qui consistait à faire changer de paroisse les chevaux malades des tranchées ou des avives, dans la pensée qu'ils n'en guériraient point sans cela, subsiste encore en Poitou où l'on va promener le cheval atteint de coliques dans une autre commune ; en Haute-Bretagne, ce remède est appliqué à celui qui a été météorisé ; et dans les Vosges où il est nécessaire qu'il se promène dans trois communes différentes[4].

1. X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 7 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 341 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 205 ; D. Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 733 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. V, p. 116 ; in *Wallonia*, 1905, p. 49. On verra au chapitre des Reptiles et à ceux de la Flore d'autres talismans protecteurs de l'étable ; L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 359 ; E. Rolland, l. c., t. V, p. 109.

Lors de la grande peste qui désola la vallée d'Aoste au XVII[e] siècle, on prétendit que tous ceux qui vécurent avec des troupeaux de chèvres en furent préservés par la présence des boucs. (J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 64.)

2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 377, 271 ; Jean Bodin. *Le Fléau des Sorciers*, liv. III, ch. 5.

3. *Les Evangiles des Quenouilles*, VI, 10 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 179

4. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 379 ; B. Souché. *Croyances*, p. 20 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 60 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 195.

§ 11. LA RAGE ET LES BÊTES

Suivant une croyance sans doute antérieure au XVIII[e] siècle où elle est constatée par un document écrit, et qui a été relevée plusieurs fois de nos jours, les chiens éperonnés ne sont pas sujets à la rage, et certains chasseurs attribuent aux chiennes la même immunité[1]. On la procure aussi aux bêtes par des opérations : au XVI[e] siècle des gens pensaient que les chiens auxquels on avait ôté un petit nerf qu'ils ont sous la langue et qui ressemble à un petit ver, n'enrageaient jamais. « L'éverration » dont parle Pline, comme d'une chose déjà ancienne, s'est continuée jusqu'à nos jours, et en 1864, le *Bulletin de la Société protectrice des animaux* s'élevait contre l'extraction d'un prétendu ver à la langue et à la queue des chiens[2]. L'efficacité de divers autres procédés prophylactiques est liée à une cérémonie qui, d'ordinaire, est en relation avec la fête de saint Hubert. A l'église Sainte-Croix de Liège, on brûlait naguère de petits ronds sur la tête des chiens, et on leur donnait à manger du pain bénit tout exprès, comme celui qui en Bretagne était sanctifié le même jour après la messe des chasseurs ; à Chantilly et en plusieurs autres endroits, on disait une « messe des chiens » à la Saint-Hubert, pour qu'ils fussent préservés de la rage, et à Altroff en Lorraine l'avoine destinée à en garantir les bestiaux était bénie lors de la même fête[3].

Au XV[e] siècle on se servait pour mettre les chiens à l'abri de cette maladie ou pour en reconnaître les symptômes, de quelques pratiques qui semblent oubliées : Quant on craint que son chien ne soit mors de chien enragié, faittes-le mengier et boire parmi un trepié, et il sera ce jour asseuré de la rage... Qui veult affranchir son chien de devenir enragié, si lui donne à mengier, tous les jours, au matin, du propre pain qui aura esté porté à l'offrende le dimence derrain passé, et si le reffuse, sachiez pour vray qu'il est mal disposé[4]. Une centaine d'années plus tard, en Poitou, pour savoir si le chien dont on avait été mordu était enragé, on lui baillait du pain, s'il le prenait et le mangeait, il n'était pas malade. On pratiquait encore une autre épreuve : Si la playe qu'aura faicte un chien est frottée de pain, et un autre chien n'en veulle manger, le chien qui l'a mordu est enragé : aussi bien comme

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 75 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 23 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 79.

2. Guillaume Bouchet. *Serées*, p. 213 ; *Maison rustique* (1597), l. I, ch. 27 ; Henri Gaidoz. *La Rage et saint Hubert*. Cette intéressante monographie contient beaucoup de superstitions relatives aux personnes mordues, et aux divers procédés pour les guérir, dont il ne sera pas question ici.

3. Aug. Hock. *Croy. du pays de Liège*, p. 145 ; E. Rolland, l. c., p. 79, 80 ; Reinsberg-Düringsfeld. *Trad. de la Belgique*, t. II, p. 255 ; H. Gaidoz, l. c., p. 148-149.

4. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 24, V, 5.

quand une poulle meurt dans les vingt-quatre heures après avoir mangé le pain qui a touché à la blessure[1].

Il n'est pas nécessaire, pour qu'un chien devienne hydrophobe, qu'il ait été mordu : En Poitou celui qui mange beaucoup de vers blancs, en Haute-Bretagne beaucoup de hannetons, attrape la rage, de même que celui qui, sur le littoral de la Manche, boit l'écume dont le flot se couvre à la mer montante, comme celui auquel on donne à manger de la soupe chaude (Finistère) ou en Poitou, du pain chaud, et en Beauce, le chat qui a avalé du pain bénit[2]. Au XVe siècle le sang menstruel provoquait aussi l'hydrophobie :

> Les chiens enragent tout sus
> D'atouchier telle matere[3].

Un écrivain de la Renaissance rapportait ainsi une superstition qui est encore populaire en Poitou : Si un chien vous mord, encore qu'il ne soit point enragé, et que puis apres il vienne à enrager, vous serez en danger de l'estre.... par quoy il seroit bon de faire tuer le chien ou autre beste qui vous auroit mordu, de peur qu'elle enrage, et vous aussi[4].

La durée de la période d'incubation varie suivant les pays : En Haute-Bretagne, ce n'est qu'au bout de treize lunes, en Basse-Bretagne qu'après neuf lunaisons, qu'un chien ou un homme qui ont été mordus sont à l'abri de la rage[5].

Les chiens hydrophobes sont en relation avec la mer ; on dit en Haute-Bretagne que leurs accès ont lieu à la marée montante, et qu'ils viennent prendre leur écume au fil de l'eau ; un poète du XVIe siècle fait allusion à une croyance apparentée :

> ..... La dent d'un chien malade
> Et la bave qu'il rend en contemplant les flots.

Vers la même époque incontinent que l'on s'apercevait que le chien était malade, on le plongeait trois ou quatre fois par jour, par l'espace de vingt jours continus dans l'eau de mer[6].

Les chiens enragés ont des patrons spéciaux qui, en certains pays, passent pour exercer sur eux un véritable pouvoir ; des légendes de la Basse-Bretagne disent en quelles circonstances ces bienheureux

1. Guillaume Bouchet. *Les Serées*, p. 219-220.
2. B. Souché. *Proverbes*, p. 6 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 78 ; *Légendes de la Mer*, t. I, p. 110 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 76 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 273.
3. Eustache Deschamps. *Œuvres*, t. II, p. 257.
4. Guillaume Bouchet. *Les Serées*. p. 222 ; B. Souché. *Proverbes*. p. 5.
5. Paul Sébillot, l. c. 79 ; H. Le Carguet. *Les clés de saint Tujen*, p. 12.
6. Paul Sebillot. *Trad.* t. II, p. 76 ; Agrippa d'Aubigné. *Les Tragiques*, livre I. *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. 27. cf. sur les cautérisations sacrées destinées à prévenir la rage ou à guérir les animaux mordus ; H. Gaidoz, l. c. p. 127 et suiv.

en furent investis : Saint Sesné avait été, à cause de ses vertus, nommé saint tutélaire des femmes, mais il fut tellement effrayé de cette charge qu'il supplia Dieu de la lui ôter ; Dieu lui apparut pendant son sommeil et lui dit que, pour le contenter, il serait désormais le patron des chiens malades[1] ; la même fonction est plus habituellement attribuée à saint Tujean, qui est le saint Hubert breton, et auquel elle a été donnée dans des conditions différentes ; n'ayant pu, malgré tous ses soins, préserver sa sœur des entreprises des hommes, il s'était écrié qu'il était plus aisé d'empêcher un chien enragé de mordre qu'une fille de mal faire. Dieu survint, et le prenant au mot, le chargea de veiller sur les chiens fous de la Bretagne et d'en préserver les bons chrétiens qui le prieraient en invoquant le nom de Dieu. La rage est appelée *Drouk Sant-Tujean*, mal de saint Tujent, et aussi *Drouk sant Weltas*, mal de saint Gildas[2]. C'est ce dernier qui est le plus souvent invoqué dans les conjurations destinées à préserver de la morsure des chiens :

Ki klan, chanj a hent
Arru 'r baniel hag ar zent
Arru' r baniel hag ar groaz
Hag ann aotro sant Weltas.

Chien enragé, change de route. — Voici la bannière et les saints. — Voici la bannière et la croix. — Ainsi que Monsieur saint Gildas. En Haute-Bretagne on récite cette oraison :

Notèr-Dame et ses enfants
Préservez-nous du loup et des serpents
Et du chien qui court le vent.

Suivant la croyance bretonne, un seul morceau de pain percé avec la clé de saint Tujean met en fuite le chien enragé devant lequel on le jette ; d'autres disent que l'animal s'accroupit sur la clé, la broie avec ses dents et donne à l'homme le temps de se sauver[3].

Les petites clés en plomb de ce saint, les images en plomb de saint Mathurin de Moncontour, préservent aussi de ces morsures. Ceux qui ont été baptisés dans l'église de Bieuzy (Morbihan), qui est sous l'invocation de saint Bieuzy, autre patron des chiens fous, n'ont rien à craindre de la rage. Cette immunité s'étend au territoire de quelques pays : les chiens enragés ne s'arrêtent pas sur les paroisses de Vendel et d'Ercé-près-Liffré (Ille-et-Vilaine) parce qu'elles ont pour patron saint

1. H.-C. Murray-Aynsley, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 88-9.
2. H. Gaidoz. *La rage et saint Hubert*, p. 178-179 ; H. Le Carguet. *Les clés de saint Tugen*, p. 6-7 ; daprès cette version, c'est après sa mort que le saint fut investi de ces fonctions. Les chiens enragés sont obligés de venir lui rendre compte de leur conduite à la chapelle qui porte son nom en Primelin, cf. *Folk-Lore de France*, t. II, p. 245.
3. L.-F. Sauvé. *Lavarou-Koz*, p. 138-139 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 80 ; H. Le Carguet. *Les clés de saint Tugen*, p. 10-11.

Jean ; en Anjou saint Denis défend celle de Pontigné de la présence et des méfaits des chiens hydrophobes ; la terre aurait brûlé les pattes de celui qui aurait tenté de pénétrer dans celle de Cuon, dont le patron était saint Roch. Beauveau devait un semblable privilège à saint Hubert, et à une procession faite chaque année, vers le mois de mai ; elle parcourait une partie de la paroisse, et l'on y promenait un chien tenu en laisse. De retour à l'église, il était amené devant la statue du saint protecteur, le prêtre le renversait et lui mettait le pied sur la tête, faisant le simulacre de le terrasser. On assure que dans le village de la Latte, près du fort de ce nom (Côtes-du-Nord) qui est sous le patronage de saint Hubert dont la statue se voit au pied du donjon, personne n'a jamais été mordu par un des nombreux chiens qui, suivant une croyance locale très vivante, s'y rendent de tous les points de la contrée ; on racontait au mois de juillet 1901 que trois chiens avant de répandre la désolation dans le voisinage étaient venus y prier. Les chiens malades font d'autres pèlerinages : dans le Morbihan ils viennent boire à une fontaine de Bieuzy ; ceux de la Brie se rendaient d'eux-mêmes à la chapelle de Saint-Mammès, y faisaient trois tours, et s'en allaient guéris[1].

On a constaté fort peu de superstitions se rattachant aux bêtes, autres que le chien, qui sont atteintes de la rage. La plus intéressante est celle du Poitou où l'on dit que la Sainte Vierge a donné un coup de baguette sur les reins du chat enragé ; c'est pour cela qu'il se traîne sur ses pattes et ne peut faire de mal[2].

§ 12. CONTES ET LÉGENDES

Les métamorphoses d'hommes en animaux domestiques, fréquentes dans les contes, sont, d'ordinaire, l'œuvre des fées, plus rarement des magiciens ou des sorcières ; presque toujours temporaires, elles cessent à l'échéance prédite, ou quand s'accomplit une certaine condition, qui parfois n'est connue que de l'enchanteur et de sa victime.

Plusieurs sont en relation avec l'amour : un chien d'or, un bouc blanc, une chatte blanche reprennent leur forme dès qu'ils ont trouvé quelqu'un qui consent à les épouser ; la chatte blanche d'un conte haut-breton, lorsque le Serpent vert qu'elle gardait se marie à l'église avec une princesse. La fille transformée en truie, en punition de l'orgueil de sa mère, garde cette figure tant qu'elle n'a pas mis au monde des enfants ayant l'apparence humaine[3].

1. Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 245 ; H. Gaidoz. *La rage et saint Hubert*, p. 180 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 245 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 576 ; H. Gaidoz, l. c. ; H. Fourtier. *Dictons de Seine-et-Marne*, p. 96.
2. Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 524.
3. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 470-473 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 99 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 596 ; Paul Sébillot. *Contes*, t.

La métamorphose est détruite par divers autres actes, qui supposent une intervention étrangère : la fille du roi d'Écosse changée en ânesse par le géant magicien Pharaüs redevient femme quand on a enlevé l'épingle qui traverse ses deux oreilles ; l'amant infidèle de la filleule d'une fée, transformé par celle-ci en cochon, reprend sa forme quand il a été touché avec une baguette magique ; une petite fille que sa marâtre a métamorphosée en une petite chèvre blanche, dès qu'elle a mis le pied sur une bague talismanique. Un conte des environs de Dinan présente un épisode curieux : un prince qui avait été condamné par un mauvais génie à finir ses jours à la porte de l'enfer, se sauve à l'aide d'un petit garçon et il traverse une large rivière sur un bateau ; dès que ses pieds ont touché le bord, il redevient un beau seigneur[1]. La métamorphose en chiens d'une multitude de gens venus à un château enchanté n'est détruite que si une personne peut enrouler autour de son bras les cheveux d'une princesse qui se baigne à midi dans une fontaine, et ne consentir à les lâcher qu'après qu'elle a promis de les rendre à leur état primitif. Le chien capitaine d'un conte de marins ne redevient homme que lorsqu'on a réussi à précipiter une vieille fée dans une fontaine[2].

Dans un conte littéraire du XVIII[e] siècle une princesse doit épouser celui qui sera assez adroit pour marcher sur la queue d'un gros matou, son favori ; un prince, après bien des tentatives infructueuses, parvient à appuyer de toutes ses forces le pied sur la queue de Minou endormi ; celui-ci se réveille et prend la figure d'un grand homme[3].

Parfois une opération cruelle est nécessaire pour détruire l'enchantement : une jument blanche redevient une belle dame quand elle a été tuée et que son cœur a été coupé en deux morceaux ; la chatte blanche du conte littéraire si connu, lorsqu'on lui a tranché la tête et la queue, qui doivent être promptement jetées au feu ; le cheval d'un conte canadien qui parle pour aider un petit garçon à retrouver ses aînés, lui ordonne de le décapiter ; dès qu'il l'a fait, il voit ses deux frères que les fées avaient métamorphosés[4]. Pour délivrer des femmes changées en chèvres, il faut que leur libérateur subisse un véritable martyre[5].

II, p. 120-125. Il semble qu'il en est de même du petit chien d'un conte poitevin, dont la peau est brûlée par ses belles-sœurs pendant qu'il était à se promener. (Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 19 ;) F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. I, p. 294.

1. F.-M. Luzel. *Veillées bretonnes*, p. 125-127 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 21, 235 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 368.

2. F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 285 ; Paul Sébillot, l. c., t. I, p. 194-195.

3. M[me] Leprince de Beaumont. *Le prince Désir*.

4. Paul Sébillot, l. c., t. III, p. 141 ; M[me] d'Aulnoy, in *Cabinet des fées*, t. III, p. 487 ; Henri Carnoy. *Contes français*, p. 54-59.

5. Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 163, t. III, p. 44 ; *Contes des Landes et des Grèves*, p. 10 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 220.

On sait que, d'après les prescriptions de leurs livres sacrés, les Juifs ne mangent pas de porc : des légendes satiriques donnent le motif de cette abstinence. D'après celle du Béarn, Jésus-Christ rencontra un Juif caché dans un coffre à pain. — Qui est là ? demanda-t-il. — Un porc, répondit le mystificateur. — C'est bien ; porc tu as dit, porc tu seras ». On raconte en Provence que Jésus, exténué de fatigue, demanda à passer la nuit dans une bastide isolée qui appartenait à des Juifs ; ceux-ci lui dirent : « Puisque vous êtes le fils de Dieu, devinez ce qu'il y a dans ce pétrin couvert, au fond de la pièce, et nous vous donnerons l'hospitalité ». Or, on y avait caché un homme qui, de temps en temps, grognait ; Jésus répondit : « Vous l'entendez comme moi, dans ce pétrin, il y a un cochon ». Les Juifs éclatèrent de rire ; mais quand le couvercle eut été soulevé, on vit sortir un porc véritable. Comme celui qui avait été ainsi transformé ne reprit pas la figure humaine, les Juifs n'usent plus de viande de porc, de peur de manger un de leurs semblables [1].

La métamorphose en cochons de personnages qui ont osé se moquer des sacrements est populaire en plusieurs provinces. Dans le midi, c'est un ivrogne qui va chercher un prêtre sous prétexte d'administrer un malade en danger de mort, et qui le fait entrer dans l'étable ; quand il en sort, on voit deux cochons au lieu d'un, de sorte qu'on ne sait lequel est le véritable ; un récit de la Haute-Bretagne est à peu près semblable ; mais les deux cochons sont devenus tellement méchants qu'on est obligé de les tuer. Des soldats bernois qui avaient tenté de renverser une croix furent transformés en cochons [2].

Dans une petite légende facétieuse de la Haute-Bretagne, c'est un animal qui devient un homme ; lorsque saint Antoine voyageait au pays breton, il rencontra un cochon, et, comme il n'avait pas de domestique, il le prit par les pattes de devant et le fit se planter sur les pieds de derrière : aussitôt l'animal devint semblable aux Bretons qui viennent en pèlerinage à saint Mathurin de Moncontour [3].

La croyance à la possibilité de la métamorphose temporaire d'une personne vivante en animal est attestée par plusieurs récits. Le conte du voleur âne par pénitence, qui a été populaire au moyen âge, est en réalité fondé sur elle. Dans une version recueillie en Bourgogne au milieu du XVIII[e] siècle, deux compères voyant un paysan naïf qui venait d'acheter un âne, projettent de le duper : l'un d'eux lui raconte

1. Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 362 ; Bérenger-Féraud, in *La Tradition*, 1894, p. 37.
2. Emile Pouvillon. *Césette* ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 86 ; A. Dessaix. *Trad. de la Haute-Savoie*, p. 9.
3. Paul Sébillot. *Petites légendes chrétiennes*, p. 16.

des histoires pour détourner son attention, pendant que son complice vole la bête, puis il le quitte ; lorsque le paysan veut monter sur son âne, il se retourne et voit une forme humaine, qui a le chevêtre sur sa tête, et qui lui dit de ne pas s'étonner, qu'il lui a été imposé comme pénitence de rester âne pendant deux ans, et que sa pénitence vient de finir [1]. Dans un conte littéraire en patois de la Charente, c'est pendant le sommeil d'un homme qu'un filou emmène son âne, et que son compère se met à la place de la bourrique [2]. En Haute-Bretagne, deux moines complotent de s'emparer de l'âne d'un meunier ; l'un d'eux se fait attacher au piquet où l'âne pâturait, et quand son maître vient le rechercher au clair de lune, il voit un moine à sa place. Celui-ci lui dit qu'il a été condamné pour ses péchés à faire pénitence sous cette forme et que son temps est achevé [3].

D'autres récits localisés parlent de ces transformations comme de choses réellement arrivées. Au XVI[e] siècle, il y avait dans les Alpes des sorcières qui, en faisant manger un certain fromage aux passants, les changeaient en bêtes pour porter les fardeaux, puis les rechangeaient en hommes. En Lorraine une fermière qui était sorcière transformait un de ses domestiques en cheval en lui passant un mors pendant qu'il dormait et toute la nuit elle se promenait sur son dos ; une nuit où le garçon était sur ses gardes, il lui arracha le mors magique, le lui passa dans la bouche, et la contraignit, sous forme de jument, à faire le même parcours qu'elle avait l'habitude de lui imposer [4]. On racontait à Plougasnou (Finistère), qu'un prêtre qui passait pour magicien, ayant été mis en interdit par son évêque, alla le trouver et revint amenant avec lui un chien extraordinaire ; quelque temps après il le confia à son domestique en lui disant de l'offrir à tous les prêtres du canton et de le lui ramener si aucun n'en voulait. Aucun n'ayant consentit à prendre le chien, le prêtre ordonna à son domestique de creuser une fosse, d'y faire avancer le chien à reculons, de couper la corde et de s'enfuir au plus vite. L'homme obéit, puis quand il fut à quelque distance du trou, il se détourna, et vit sortir l'évêque de la fosse [5].

Ordinairement les loups-garous, pendant la période où ils courent, prennent l'apparence que leur nom indique ; parfois cependant ils se

1. Restif de la Bretonne. *Les Contemporaines par gradation*, p. 87-90.
2. Chapelot. *Contes balzatois*, t. I, p. 65.
3. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 633. Au XVIII[e] siècle, Piron avait versifié le Cordelier cheval, qui se rapproche de cette version et de celle de Restif (*Œuvres*. Paris, 1857, in-8°, p. 232 et suiv.).
4. Jean Bodin. *Le Fléau des Sorciers*, l. II, c. 6 ; un conte du XVI[e] siècle suppose la croyance à la possibilité de changer une jument en femme et réciproquement. (Cholières. *Après dîners*, 1587, p. 217, éd. Jouaust). L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 179-181.
5. Elvire de Cerny, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 241.

présentent sous celle d'un animal domestique. Dans le Maine, celui contre lequel les prêtres, qui seuls possédaient ce pouvoir, avaient fait la *Kérémonie*, revêtait le soir, au pardon sonnant, la forme d'un mouton, d'un bouc, d'un poulain, parfois d'un porc, et ne la quittait que le lendemain matin au son de l'Angelus ; ces gens étaient invulnérables, sauf au front ; si on en faisait jaillir une seule goutte de sang, ils redevenaient hommes aussitôt ; parfois, comme dans le récit de Restif de la Bretonne, et dans un autre de l'Anjou, le garou prie un ami de le blesser ; un domestique qui, pendant un certain nombre d'années, devait courir sous forme de chien, est délivré quand son sang a coulé, de même qu'une jeune fille que les sorciers avaient condamnée à rester truie dix ans, qu'un homme de l'Ille-et-Vilaine qui ayant fait un pacte avec le diable, courait sous l'apparence d'une levrette blanche [1]. Suivant un récit des Côtes-du-Nord, un bœuf qui dispersait furieusement avec ses cornes l'avoine qu'on avait mise pour la battre dans l'aire d'une ferme, fut blessé par une fourche qui resta si profondément enfoncée dans son front qu'il l'emporta en s'enfuyant. Quelque temps après celui qui la lui avait lancée, vit sa fourche à la porte d'une auberge, et un homme qui y était attablé, le remercia de l'avoir délivré en le blessant avec cet instrument ; un mouton sur lequel un bonhomme avait tiré, après avoir mis dans son fusil une miette de pain bénit, se met à se plaindre comme une personne [2]. Deux voyageurs de l'Albret ayant vu trois hommes disparaître derrière un buisson, dont il sortit presque aussitôt trois chiens, le fouillent et y trouvent trois vêtements, et coupent un morceau dans l'un d'eux. Plus tard, ils rencontrent à l'auberge un homme à la veste duquel manque justement ce morceau [3]. En Haute-Bretagne, un soldat logé dans une maison qu'il sait être hantée, a la précaution de se cacher sous le lit ; il voit entrer une grande truie qui, après avoir fouillé les draps inutilement, vient se chauffer, ôte sa peau de truie et montre aux yeux du soldat une vieille femme ; il pense qu'elle est sous la haire du diable, et au moment où elle allonge les bras pour reprendre sa haire, il la frappe d'un coup de sabre, et fait la garde toute la nuit autour de la peau ; quand vint le jour, elle s'envola par la cheminée, et la femme cessa d'être sous le pouvoir du diable [4] ; un boucher de Normandie qui

1. G. Dottin. *Les parlers du Bas-Maine*, p. 289 ; Restif de la Bretonne. *Les contemporaines par gradation*, p. 81 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. Pop.*, t. XX, p. 11-13 ; dans la région de Baugé (Maine-et-Loire) où la croyance aux personnes condamnées à courir le garou est encore très répandue, il semble avoir toujours la forme d'un animal domestique ; A. Orain. *Curiosités de l'Ille-et-Vilaine*, 1887, p. 11 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. I, p. 292, 293-294.
2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 34, 18.
3. L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 49.
4. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 240.

s'apprêtait à saigner un beau mouton noir qu'il avait apporté sur ses épaules, l'entend dire qu'il est un de ses voisins, condamné avec six autres de ses camarades, à courir le garou pendant sept ans ; en Poitou un petit mouton garou se fait aussi transporter[1].

Quelquefois c'est le diable lui-même qui a opéré la transformation d'hommes en bêtes de course ou de charge : Un couturier rencontre le soir un monsieur habillé de noir, monté sur une jument toute noire aussi, qui en descend et lui dit de tenir la bride de sa monture ; dès qu'il est éloigné, le couturier voit ruisseler des larmes des yeux de la jument, et il fait un signe de croix croyant voir le diable. Mais aussitôt elle recouvre la faculté de parler, et lui dit qu'elle est condamnée à servir de monture au démon jusqu'à ce qu'elle ait été blessée à sang. Dans un conte de la vallée d'Aoste, le Petit Poucet a été chargé par le diable de faire porter les plus lourds fardeaux à un mulet; celui-ci lui revèle qu'il est sa tante, ainsi changée en punition de ses fautes. Plusieurs chevaux qui se trouvent dans le château du diable, sont des personnages métamorphosés et parfois, comme la jument blanche d'un conte de marins, ils aident à l'évasion du valet du diable[2].

Un conte lorrain présente un trait unique jusqu'ici en France : Le sotré auquel un paysan a enlevé sa calotte rouge, le change en bourrique et ne lui rend sa forme qu'après être rentré en possession de sa coiffure[3].

Ceux qui mangent certains fruits ou certaines plantes (cf. les chapitres des Arbres et des Plantes) sont métamorphosés en animaux domestiques. La même mésaventure punit la violation d'une défense : un petit garçon devient agneaulet quand il a bu à une source interdite. C'est probablement pour n'avoir pas observé une interdiction qu'un jeune séminariste de Basse-Normandie, ayant lu dans un livre qu'il avait trouvé ouvert chez son supérieur, fut changé en chien, et revint sous cette forme au foyer de son père où, sur le point d'être chassé, il recouvra la parole pour raconter son malheur[4]. Parfois l'homme n'est que partiellement animal, comme le seigneur à tête de poulain d'un conte breton, qui garde cette particularité tant qu'un enfant ne lui est pas né[5].

Les hommes métamorphosés conservent assez souvent la faculté de parler ; elle est aussi attribuée dans nombre de contes à des animaux

1. V. Brunet. *Contes pop. du Bocage*, p. 127 ; L. Pineau. *Le Folk-lore du Poitou*, p. 108.
2. Dr Fouquet. *Légendes du Morbihan*, p. 13-15 ; J.-J. Christillin, in *la Tradition*, 1903, p. 37 ; Paul Sébillot. *Contes de la Haute-Bretagne*, t. III, p. 132.
3. E. Cosquin. *Contes*, t. II, p. 264.
4. Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 125 ; *Le F.-L. du Poitou*, p. 10 ; J. Fleury *Litt. orale de la Basse-Normandie*, p. 81-83.
5. F.-M. Luzel. *Contes de la Basse-Bretagne*, t. I, p. 295-301.

qui, bien que doués d'intelligence, ne semblent pas avoir subi de transformation ; tel sont le Maître Chat, Cabriole, le chien d'Avenant, Camarade, la monture du chevalier Fortuné ; dans un conte lorrain un cheval donne à son cavalier des avis utiles, de même que la jument blanche qui figure dans des récits du pays basque, de la Haute et de la Basse-Bretagne, le cheval d'un conte basque, les mules d'un conte de marins et d'un conte lorrain, le poulain d'un récit bas-breton [1].

Lorsqu'il s'agit de personnages puissants ou surnaturels, leur métamorphose est presque toujours volontaire ; une fée se change en brebis afin d'éprouver le bon cœur des gens, une des filles du diable en chatte blanche, pour secourir un garçon qui lui a plu ; le bon ange d'un joueur de biniou prend l'apparence d'un mouton pour le défendre des séductions de la diablesse déguisée en belle dame ; c'est sous la forme d'une mule que le parrain d'un petit garçon l'emporte dans un palais et lui aide à accomplir les épreuves qui lui sont imposées [2].

Le diable se montre sous des apparences animales variées : des personnes qui avaient été en relation avec lui confessaient que « lorsqu'il s'apparut pour la première fois, il avoit la figure d'un gros mouton noir portant des cornes : aussi est-il le plus souvent au Sabbat en mouton ou en bouc.... et tantost en forme de chien, tantost en forme de chat ». Suivant d'autres Satan prenait d'ordinaire la figure d'un bouc puant et salace [3]. D'après une croyance de la Creuse, il se change quelquefois en un gros chat noir et se place au pied du lit pour guetter au sortir du corps l'âme du pêcheur mourant. Une superstition du Montalbanais est en relation avec cette idée : en 1875 l'abbé Daux ayant eu à administrer les derniers sacrements à une femme qui passait pour sorcière, vit un petit chat attaché au pied du lit, et les assistants lui dirent que si on le détachait personne ne resterait dans la chambre, car au moment où la sorcière expirerait, son âme devait passer dans le chat, ou à son défaut, dans la personne qui serait auprès d'elle [4].

1. Perrault. *Le Chat botté*; Mme d'Aulnoy. *Le chevalier Fortuné* ; *La Belle aux Cheveux d'or* ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 133 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 112 ; Paul Sébillot. *Contes*, 1892, p. 39 ; *Contes de la H.-B.*, t. III, p. 132 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 100 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. IV, p. 85 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 85 ; E. Cosquin, l. c., t. II, p. 292 ; F.-M. Luzel, l. c., t. I, p. 159.

2. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 469 ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 11 ; Paul Sébillot. *Légendes du pays de Paimpol*. Vannes, 1894, p. 6-7 ; E. Cosquin, t. II, p. 291.

3. Henry Boguet. *Discours des sorciers*, ch. VII ; cf. aussi ch. III, ch. XII, Jean Bodin. *Le Fléau des Sorciers*, l. II, ch. 6 ; Le Loyer. *Dict. des spectres*, l. IV, p. 352. On appelait communément Lane de Aquellare (lande de bouc) le lieu désert où se tenait le sabbat (De Lancre. *De l'inconstance des démons*, p. 99).

4. E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 116 ; Abbé Daux. *Croyances du Montalbanais*, p. 13.

Le diable figure aussi, dans des circonstances analogues, et en concurrence avec un ange, dans un récit recueilli en Morvand, au XVIIIe siècle : Deux femmes qui veillent le corps d'une meunière qui n'avait pas de conscience, voient sur le lit deux gros Béliers, dont un tout noir et l'autre tout blanc, qui se disputaient, et le noir disait : C'est moi qui ai l'âme, je veux aussi avoir le Corps. Il fit la même réponse au curé qui était venu avec son grimoire ; mais le prêtre ayant fait trois signes de croix, le Bélier noir s'en alla, en fumée noire, au lieu que le Blanc monta en l'air comme une petite étoile claire [1]. Dans un récit du XVIe siècle, un chat est en relation avec la mort d'un réprouvé : Une jeune fille de Quintin qui s'était donnée au diable pour avoir de beaux vêtements, fut étranglée par lui ; on la mit dans un cercueil, mais il fut impossible de le soulever ; on l'ouvrit et on ne trouva dedans qu'un chat noir, qui sortit dehors incontinent et qui disparut sans qu'on pût savoir ce qu'il devint [2].

Les sorciers et les sorcières empruntent souvent la figure d'un animal domestique. C'était une chose admise au commencement du XVIIe siècle : On a vu des sorciers se transformer en chien, en chat, en d'autres animaux en se lavant les mains dans quelque eau qui était dans un pot et reprendre leur forme quand ils voulaient. Une fille qui passait avec son père sur la montagne de la Rhune rencontra trois insignes sorcières qui se transformèrent en un âne et un chien [3]. Suivant une croyance qui était courante au XIIIe siècle, et qui remontait encore plus haut, leur forme favorite était, comme de nos jours, celle d'un chat. Il est à ma connaissance, dit Gervaise de Tilbury, que des femmes qui avaient pris, la nuit, l'apparence de chattes, ont été atteintes par ceux qui les avaient vues, et que le lendemain on s'apercevait qu'elles étaient blessées ou qu'un de leurs membres avait été coupé [4]. Vers l'époque de la Renaissance « trois sorciers près de Strasbourg assaillirent un laboureur en guise de trois grands chats, et en se defendant il blessa et chassa les chats qui se trouverent au lict malades en forme de femmes fort blessées à l'instant mesme : et sur ce enquises elles accuserent celuy qui les avoit frapees qui dist aux Juges l'heure et le lieu qu'il avoit

1. Restif de la Bretonne. *Les Contemporaines par gradation*, p. 78-79.

2. *Discours miraculeux inouï et espouvantable* d'une jeune fille qui par la vanité et trop grande curiosité de ses habits et collets à fraise goderonnée à la nouvelle mode fut estranglée du diable et son corps transformé en chat noir, en présence de tout le peuple assemblé, 1582. Rép. dans A. de la Borderie. *Mosaïque bretonne*. Rennes, 1893, 2e partie.

3. De Lancre. *De l'inconstance des démons*, l. I, p. 135.

4. Gervasius de Tilbury. *Otia imperialia*, éd. Leibnitz, p. 993.

Dans une assemblée de sorcières en Auvergne, un énorme chat prenait de l'eau avec sa queue et en aspergeait les assistants à la ronde. (Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 323). Cf. p. 35.

été assailly des chats et qu'il les avoit blessés [1]. » Les parallèles de cette superstition sont nombreux dans le folk-lore contemporain : en Wallonie un chat noir, rencontré à minuit, fut rapporté dans une maison où il se mit à parler ; une vieille femme lui lança à la tête de la bouillie brûlante, et, le lendemain on vit une mendiante dont le visage était couvert de brûlures ; un juif d'Alsace ayant aperçu un gros chat dans un endroit hanté, comprit que c'était une sorcière qui avait oublié ses paroles cabalistiques ; il lui cassa la patte, et plus tard il vit une vieille femme blessée à la main ; à Obernai (Alsace) il faut se garder, en chassant d'une écurie le chat noir que l'on soupçonne de s'y être introduit pour nuire aux animaux, de lui briser un membre : la blessure se retrouverait identique chez quelque vieille femme du voisinage [2]. Un jeune homme de l'Albret qui avait tiré un soir sur une sorcière qui, pour le suivre, s'était changée en chèvre, la vit tomber, et plaça son chapelet sur elle ; le lendemain quand il l'enleva, on trouva dessous le corps d'une jeune fille [3] ; un jeune garçon ayant frappé avec son bâton une génisse qui passait sa tête au-dessus de la haie du verger où demeurait sa bonne amie, elle disparut : le lendemain, il apprit que sa belle était morte d'un coup qu'elle avait reçu dans les reins : elle se transformait ainsi pour surveiller son amoureux dont elle était jalouse [4] ; en Gascogne un sorcier sous l'apparence de chien est blessé à la jambe d'un coup de feu [5].

Quelquefois un objet sacré met fin au déguisement : on raconte en Wallonie qu'une bouteille d'eau bénite ayant été jetée à la tête d'un poulain qui se montrait toutes les nuits, il redevient une vieille femme [6]. Une jeune sorcière de l'Albret, délaissée par son amant, se changea en une chatte blanche qui se mettait sur ses genoux quand il était chez sa nouvelle bonne amie ; celle-ci l'enferma dans un sac, avec une paire de chapelets bénits, et, le lendemain, en y regardant, elle y vit la fille

1. Jean Bodin. *Le Fléau des Sorciers*, l. II, p. 6, l. IV, p. 242.

Je ne fais paroistre aux personnes ennuitées que rencontrent les sorciers allant au sabbat qu'une troupe de chats dont le prince est Marcou (Cyrano de Bergerac. *Lettre pour les Sorciers)*. Suivant une croyance du Bas-Maine, les chats tout noirs sont des sorciers métamorphosés ; si on en tue un et qu'on l'enterre, on ne le retrouve plus le jour suivant dans sa fosse. (X. de la Perraudière. *Traditions locales*, p. 15).

2. Joseph Defrécheux, in *Wallonia*, t. IV, p. 78-79 ; Stauben. *Scènes de la vie juive en Alsace*, p. 27 ; L. Jacquot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 368.

La vicomtesse qui étoit peureuse ne douta pas qu'un chat qu'on avoit enfermé par hazard ce soir-là dans sa chambre et qui en sautant avoit cassé une porcelaine, ne fût un Lutin qui avoit paru sous cette figure. (Madame de Murat. *Les lutins du château de Kernosy*. Leyde, 1753, p. 66).

3. Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 293-295.

4. O. Colson, in *Wallonia*, t. VI, p. 77.

5. E. Ducom. *Nouvelles gasconnes*, p. 326.

6. O. Colson, in *Wallonia*, t. IX, p. 206.

toute nue. Les fatsillières ou sorcières d'Auvergne se mettaient en chattes ou en chiennes pour étouffer les enfants en s'endormant sur leur cou[1]. Une légende alsacienne parle de transformations successives : un juif ayant jeté ses téphelines au milieu d'une vingtaine de vieilles sorcières, elles se changèrent en autant de chats noirs qui grimpèrent sur les arbres voisins où étaient leurs vêtements, puis reprirent leur forme de vieilles femmes, dès qu'elles les eurent revêtus[2].

L'apparition des esprits sous l'apparence de barbets noirs est assez fréquente dans les récits de Basse-Bretagne : c'est celle que revêt le diable pour venir sucer le petit doigt d'un enfant, et le lutin *Teuz-ar-Pouliet* pour pénétrer dans les maisons. Dans certains collèges de jésuites, un chien noir était une sorte de croquemitaine pédagogique qui venait emporter l'âme et parfois même le corps des enfants impies. Le bélier de toutes couleurs d'un conte de la Haute-Bretagne est une incarnation du démon [3].

Lorsque le diable vient sur terre, sous forme humaine, on le reconnaît à une imperfection qu'il ne peut entièrement dissimuler ; l'un de ses pieds est toujours difforme et ressemble à un sabot de cheval, plus rarement à celui d'un âne ; en Picardie il a des pieds de bouc [4].

Des revenants sont parfois condamnés à subir une expiation sous la figure d'animaux domestiques. Une comédie du XVIIe siècle fait allusion à cette croyance, et un valet s'en sert pour persuader à un fermier qu'il veut duper, que son maître a cessé de vivre :

Crispin..... Pour vos intérêts
Le pauvre mort nous est apparu tout exprès,
Tantôt en pigeon blanc, tantôt en chien barbet.....
Perrette. Je m'en vais avoir peur de tous les chiens barbets,
J'en viens d'en voir un là, plus grand qu'à l'ordinaire,
Que je croyois qui fût l'âme de votre père.
Le sang m'a remué jusqu'au fin bout des doigts [5].

En Basse-Bretagne, les femmes mariées qui contrarient l'augmentation de la famille se montrent sous la forme de truies, accompagnées d'un nombre de petits cochons égal à celui des enfants qu'elles auraient eus en obéissant à la loi de la nature. Les jeunes filles qui, par crainte des douleurs de l'enfantement, ne se marient pas, sont exposées à une plus cruelle punition posthume. La vierge Berhette

1. Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 289 ; C. Audigier. *Coutumes de la Haute-Auvergne*, p. 44.
2. Stauben. *Scènes de la vie juive*, p. 32.
3. F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. I, p. 165, 177, t. II, p. 175 ; George Doncieux, in *Mélusine*, t. IX, col. 218-219 ; H. Gaidoz, *ibid.*, col. 220-221 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 268.
4. Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 291 ; *Litt. orale*, p. 173 ; Henri Carnoy. *Contes français*, p. 199.
5. Hauteroche. *Le Deuil*, 1672, sc. 5 et 6.

qui avait fait serment de ne se marier que quand elle serait assez vieille pour ne plus craindre de devenir mère, mourut subitement à l'âge de vingt-huit ans. La nuit qui suivit son enterrement, elle se montra enveloppée de son suaire, traversa la maison paternelle en essayant de s'y arrêter, mais reprit aussitôt sa course en voyant derrière elle sept cochonnets blancs qui la poursuivaient en geignant comme de petits enfants qui demandent à téter. La même scène se répéta pendant plusieurs nuits de suite. Ces septs petits cochons étaient les sept enfants que Berhette aurait eus si elle s'était mariée. Ils finissent par la dévorer, et ils se transforment en sept beaux garçons qui vont au ciel. Dans une autre légende bretonne une vieille truie qui apparaît suivie de sept petits cochons noirs, est une mère infanticide. En Beauce, une dame avait été condamnée à revenir dans son jardin sous forme de chien, en punition de la faute qu'elle avait commise en enterrant avec cérémonie un petit chien qu'elle aimait beaucoup[1]. Les exorcistes de la Basse-Bretagne changent parfois en chiens les défunts qu'ils ont conjurés; on a vu, t. I, p. 246 que plusieurs de ces animaux étaient conduits par leur ordre au Mont Saint-Michel-de-Braspartz ; le recteur qui exorcisa la marquise de Trévaré qui revenait dans un château, la changea en un petit chien qu'il remit à son domestique en lui disant de le conduire dans un bois et de lui donner trois coups sans plus; lorqu'il l'a fait, la terre s'ouvre, et le chien, après avoir parlé, y est englouti[2]. Une princesse délivre un mouton attaché à une branche, qui poussait des bêlements plaintifs ; c'était une âme que ce lien empêchait d'aller en paradis[3].

Un fableau intitulé *De la jument au Deable* se rapporte à une croyance très répandue au moyen âge, à savoir que la *prestresse* (c'est ainsi qu'on appelait la concubine du prêtre) était, après sa mort, changée en jument noire et chevauchée par le diable. Ce motif de métamorphose semble avoir été oublié plus tard, lorsque ce genre de concubinat devint moins fréquent. Il ne figure plus dans un conte recueilli en Morvand par un écrivain du XVIII[e] siècle : Une petite fille rencontre un monsieur tout de rouge habillé et monté sur une jument noire comme de l'encre. Il en descend, et lui remet un fouet en lui disant de la frapper de toutes ses forces, et qu'elle ramassera un écu à chaque coup qu'elle la fera saigner. Quand le monsieur s'est éloigné, la jument prend la parole et dit à la fille qu'elle est sa marraine, damnée pour lui avoir donné le mauvais exemple, et qu'elle

1. F. Le Men, in *Rev. Celt.*, t. I, p. 421 ; Calixte De Langle. *Le Grillon du foyer*, Paris, 1870, p. 144-172 ; A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. II, p. 85 ; P. Vallerange. *Le clergé, la bourgeoisie*, p. 102-103.
2. F. Le Men, in *Rev. Celtique*, t. I, p. 425.
3. H. de Kerbeuzec. *Cojou Breiz*, p. 113-114.

sert de monture au diable quand il va de par le monde pour mal faire. En Basse-Bretagne, un cheval attelé au carrosse du diable est une âme en peine, qui aide au domestique venu chez lui à s'échapper de son château [1].

Dans un récit picard figure aussi un animal qui est, sinon un personnage métamorphosé, tout au moins une bête au service de Satan : Un homme ayant assisté au sabbat, le diable le fit monter sur un veau qui prit aussitôt sa course et franchissait tous les obstacles ; arrivé à un rideau élevé, le veau le franchit d'un seul bond « Voilà un beau saut pour un veau ! » ne put s'empêcher de dire le paysan. « En voilà encore un plus beau ! » dit le veau en lançant son cavalier dans l'espace. Au XVI[e] siècle une sorcière avoua qu'elle était allée au sabbat sur un bouc noir qui la porta si vite en l'air qu'elle ne put se reconnaître [2].

Au chapitre précédent j'ai parlé de femmes qui sont mères de bêtes sauvages ; le plus ordinairement, dans les contes français, elles accouchent d'animaux domestiques. Ce thème qui figure dans l'ancienne littérature a été étudié dans *Mélusine* par M. H. Gaidoz. Nous trouvons, dit-il, dans notre poésie du moyen âge le même incident que dans nos contes. On fait aussi croire à un mari que sa femme est accouchée de petits chiens et que, par conséquent elle a eu commerce avec un chien :

> Ahy, royne dame, or est li meskies grans ;
> La vostre porture est orde et mescheans,
> Car de vous ay rechut. VII. chiens trestous puans.

La croyance à la possibililé du fait était tellement reçue qu'en un cas la mère elle-même croit réellement avoir mis au monde des chiens.

> Lasse ! dist la royne, vechy mon corps trahy.
> Tres douce mere Dieu, de cuer vous ay siervi,
> Mais par confait peciet pui-ge avoir desiervi
> Que. VII. kiens sont issut eussi du corps de my [3].

Lorsque, à l'instigation de la reine, la sœur de Belle Etoile lui dit qu'elle est accouchée d'un chien et d'une chienne, la pauvre princesse ne doute pas non plus de son malheur, et elle croit avoir donné le jour

1. G. Raynaud, in *Romania*, t. XII, p. 219-220. Une meschine de prestre perseverant dans son péchié jusques à la mort sachiez qu'elle est chevalet au dyable. (*Les Evangiles des Quenouilles* IV. 5.) ; Restif de la Bretonne. *Les contemporaines par gradation*, p. 79-80 ; Henri de Kerbeuzec. *Cojou Breiz*, p. 116 et suiv.

2. H. Carnoy, in *Romania*, t. VIII, p. 255 ; Henry Boguet. *Discours des sorciers*, ch. XIV.

3. *Le Chevalier au Cygne*, v. 343-345, cité in *Mélusine*, t. III, col. 255 ; *Le Chevalier au Cygne* l. c. v. 571-574, cf. aussi la référence donnée par E. Cosquin, t. I, p. 195, à d'autres romans du moyen âge, et *Le Roman de Dolopathos* p. 324, 327, éd. élzévirienne.

à deux chiens et à une chienne que vient de faire sa doguine et qui ont chacun une étoile au milieu du front; dans le conte littéraire de l'Oiseau de vérité, la reine-mère écrit au roi que sa femme a mis au monde deux chats et une chatte [1]. Dans le conte breton des Trois Filles du boulanger, il y a trois accouchements successifs, et chaque fois un chien est subtitué à l'enfant ; dans un conte troyen, il y a un chien, un chat, puis un chien ; en Haute-Bretagne, on trouve un chat et un chien, deux petites bêtes, deux chiens, en Poitou deux chiens et une chienne, un chat et un chien en Lorraine et en Basse-Bretagne, en Limousin trois chiens, à Menton un porc [2].

La croyance à la possibilité pour une femme de concevoir un animal de l'espèce de celui dont elle a mangé une partie est conservée dans deux contes recueillis en des endroits très différents de la péninsule armoricaine ; dans la version de Basse-Bretagne, une méchante belle-mère fait manger à sa bru un ragoût de chat, pensant la faire mourir ; n'y ayant pas réussi, elle l'abandonne dans une barque, qui aborde à une île déserte ; peu après elle accouche d'un chat noir, sans avoir eu aucun rapport avec un homme ; dans une variante des environs de Saint-Malo, une domestique qui a mangé une tête de chat, devient enceinte, ses maîtres la mettent dans une barrique qui flotte sur la mer ; elle aborde à une île et donne le jour à un chat [3].

Des personnages qui s'en vont dans les pays du soleil ou des morts, y voient des animaux dont les gestes les intriguent ; mais dont ils ne peuvent avoir l'explication que lorsqu'ils sont parvenus dans cette contrée mystérieuse. C'est ainsi qu'ils apprennent que les vaches grasses dans les prés maigres sont des riches qui, sous cette forme, expient leurs péchés, alors que des vaches maigres dans des prairies grasses sont des pauvres qui ont vécu honnêtement et contents de leur condition ; les chèvres se heurtant avec fureur sont deux voleurs qui ne cherchaient que noise et bataille de leur vivant [4].

Les épisodes qui sont catalogués dans les notes qui suivent appartiennent en grande majorité aux contes proprement dits. Plusieurs

1. Mme d'Aulnoy. *La Princesse Belle Etoile.* Cabinet des Fées, t. III, p. 191 ; Le Noble. *Le Gage touché.* Paris, 1712, in 12, p. 257.

2. F.-M. Luzel, in *Mélusine*, t. I, col. 207. Obs. de Reinhold Kœlher qui ne visent pas les parallèles français ; L. Morin, in *Revue, des Trad., pop.*, t. V, p. 736 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 209, t. II, p. 215 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 72 ; R.-M. Lacuve, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 480 ; E. Cosquin, t. I, p. 186 ; F.-M., Luzel. *Lég. chrét.*, t. II, p. 251 ; Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 535 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 22, 193

3. F.-M. Luzel. *Contes*, t. III, p. 139-145 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 267.

4. F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 9, 36, 49, 60 ; A. Le Braz. *Légende de la Mort*, t. II, p. 388, 394, 404 ; F.-M. Luzel, l. c., t. I, p. 10-12.

animaux sont doués de propriétés merveilleuses : Des ânes, dont le plus célèbre est celui du conte de Peau d'âne, plus rarement des chevaux, font, au lieu de crottin, des écus d'or[1]. Parfois des larrons vendent à leurs dupes, en leur faisant accroire qu'ils possèdent ce don, un vieux cheval ou une jument, auxquels ils ont mis un louis sous la queue[2]. Quelques coursiers sont si rapides qu'à chaque pas ils franchissent dix, quinze ou dix-huit lieues[3]. Des chevaux et des chiens possèdent, en raison de leur naissance, des qualités exceptionnelles. Dans plusieurs récits, les écailles du roi des poissons données à une jument produisent des chevaux extraordinaires, ou des chiens doués de force et d'adresse, et qui sont ordinairement au nombre de trois[4].

Les chiens ont parfois des noms qui indiquent leur valeur : Dans un conte d'Haïti, trois chiens nés de l'accouplement d'un chien avec une chèvre, s'appellent Mâchoire en fer, Marteau d'Enfer et Coups sans parade ; comme leurs congénères ils viennent, à l'aide du héros ; Brise-Fer, Plus rapide que le vent, Passe-Partout, figurent dans un conte wallon. Brise-Tout, Passe-Partout et Plus vite que le Vent d'un conte breton sont donnés par un roi en échange d'une chèvre : deux chiens, Brise-Fer et Sans-Pareil, en retour d'un agneau blanc[5].

Des animaux fantastiques présentent des anomalies ; c'est ainsi que des chevaux acéphales jouent un rôle dans les légendes : Dans le Jura, un cheval blanc sans tête emporte quelquefois les voyageurs et jamais on ne les revoit ; on connaît en Franche-Comté d'autres coursiers possédant cette particularité ; dans une légende poitevine, le diable a pour monture un cheval sans tête ; en Franche-Comté un cheval a trois pieds. Dans le pays de la Hague, on est quelquefois poursuivi, quand la nuit est bien noire, par des têtes de veaux qui apparaissent à travers les haies avec des flammes dans la bouche. Ces têtes suivent, ou plutôt poursuivent le voyageur, mais sans s'approcher de lui[6].

L'apparition ou la création d'animaux s'opère par des procédés magiques ; un coup de baguette donné sur la corde d'une vache crée

1. E. Cosquin. *Contes*, t. I, p. 51, t. II, p. 65, 169 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 84, t. III, p. 226, 239 ; *Litt. orale*, p. 215 ; C. Baissac. *Le F.-L. de l'île Maurice*, p. 120 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 129 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 250 ; Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 119 ; abbé L. Dardy. *Anthol. de l'Albret*, t. II, p. 25 (ce sont des gouttes d'or).

2. E. Cosquin, t. II, p. 125 ; Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 125.

3. Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 80 ; E. Cosquin, t. I, p. 133.

4. E. Cosquin. *Contes*, t. I, p. 60, 64. t. II, p. 56 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 125 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 28 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 88 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 137 (Normandie). J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 176 ; J.-F. Bladé *Contes*, t. I, p. 279.

5. Général Alibée Féry. *Essais littéraires*, Port-au-Prince, 1876, in-18, fasc. III, p. 168 et suiv. ; Auguste Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 25 ; F.-M. Luzel. *Les trois chiens*, Rennes, 1893, in-8° ; *Contes bretons*, p. 25.

6. D. Monnier et A. Vingtrinier. *Traditions*, p. 242, 688, 696 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. IV, p. 200 ; D. Monnier, l. c., p. 696 ; E. Rolland, l. c., t. V, p. 112-113.

des vaches et des moutons ; le diable en frappant la terre du pied en fait sortir un cheval noir très rapide ; des ossements touchés par une baguette se transforment en châteaux[1].

Les animaux qui viennent au secours des personnes en danger, sans que cet acte soit motivé par un service rendu, figurent dans plusieurs contes ; un taureau bleu emporte sur son dos une jeune fille ; des chiens dérobent des aliments pour les porter à sainte Déodié, abandonnée dans le haut d'un arbre, à une fille qui s'était réfugiée dans un tronc creux, ou à la femme aux bras coupés ; une vache donne à téter à Roland ; une chèvre tresse les poils de sa queue pour en faire une corde à l'aide de laquelle elle retire un héros jeté dans un puits ; dans un conte de la Bigorre, un chat et un chien conseillent utilement une petite fille tant qu'elle leur fait manger du bon pain frais[2].

Plusieurs contes, dont une version était populaire en France au XVI[e] siècle, parlent d'un pays où les chats sont inconnus, et où un aventurier qui en possède un fait une grande fortune[3].

Une donnée de conte très répandue est celle où le héros, de très petite taille, est avalé par une vache ou par un bœuf, et se met à parler dans le ventre de l'animal[4].

Dans un conte dont il n'a été recueilli que peu de versions en France, une chèvre qui parle est envoyée au pâturage sous la garde des enfants de son maître, et bien qu'elle soit rassasiée, quand il l'interroge, elle répond qu'elle est à jeun ; le père tue cet enfant et successivement les six autres ; dans la version lorraine, elle tue son maître qui a été lui-même la conduire au pâturage ; dans celle de l'Ille-et-Vilaine, c'est au contraire elle qui est alors précipitée dans un puits, et les sept garçons qui y avaient été jetés, ressuscitent[5].

Le cheval d'or d'un conte alsacien, doué d'une rapidité merveilleuse, indique à son cavalier où se trouve ce qu'il est venu chercher. Lorsque

1. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 69 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 158 (Berry) ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 330, t. II, p. 170 ; *Contes des Landes*, p. 232.

2. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 15 ; F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 15, 93 ; Paul Sébillot. *Contes de marins*, p. 24 ; F.-M. Luzel, p. 248 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 214 ; Abbé L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 319 ; J.-F. Cerquand. *Lég. du pays basque*, t. III, p. 15 ; Paul Sébillot, l. c., t. III, p. 162 ; Gabrielle Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 511.

3. Nicolas de Troyes. *Grand Parangon*, p. 42-43 ; Paul Sébillot, in *Almanach du Petit Rennais*, 1884, p. 32-33, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 379 ; *Contes des Landes et des Grèves*, p. 107-108 ; *Contes de la Haute-Bretagne*, Vannes, 1892, p. 20 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. II, p. 145, 197.

4. E. Cosquin, l. c., t. II, p. 147-148, cf. remarques ; Paul Marchot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 698 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 168 ; Montel et Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 60 ; Nérée Quépat, in *Mélusine*, t. I, col. 42.

5. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 115 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 463 ; Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 337 ; Marie de Grandpré in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 369.

le héros est chez le diable ou chez le magicien, leur fille ou un animal secourable lui disent qu'il verra à l'écurie plusieurs chevaux, mais qu'il doit prendre le moins beau[1].

Parfois un animal dont la chair a été mangée se retrouve intact, par la puissance de la fée ou de la divinité ; on a déjà vu, au chapitre des Eaux stagnantes, deux épisodes de ce genre (t. II, p. 393). Les Margot-la-Fée qui viennent à la maison d'un fermier dépècent sa vache et la mangent ; le lendemain le paysan la retrouve entière dans l'étable, à l'exception d'un petit morceau que lui-même avait mangé. On raconte la même chose en Basse-Bretagne ; ce sont des nains au lieu des fées[2]. Un singulier épisode figure dans un conte lorrain : une vieille fée dit à un homme qui désirait avoir des enfants, qu'il en aura un s'il peut se faire mordre par un chien[3].

Les peaux d'animaux figurent dans les contes où la ruse peu scrupuleuse est glorifiée ; c'est ainsi qu'une peau de vache qu'un personnage a montée en haut d'un arbre, tombe au milieu des voleurs et les épouvante, parce qu'ils croient voir le diable. Le héros persuade parfois à sa dupe qu'il a vendu des peaux à un prix exorbitant ; celle-ci fait tuer les siennes, et ne recueille que des moqueries[4].

Un des plus jolis fableaux est celui du testament de l'âne :

Li asne morut de viellesse
Qui mult aida à la richesce,
Tant tint li prestre son cors chier
C'onques non laissast acorchier
Et l'enfoy ou semetiere.

L'évêque auquel on dénonce ce sacrilège fait venir le prêtre qui lui dit que son âne a

..... espargnié .XX. livres
Pour ce qu'il soit d'enfer delivres
Les vos laisse en son testament.

Dans un conte du XV[e] siècle, il s'agit d'un chien, et le prêtre sur le point d'être mis en prison, demande à parler à son évêque, et lui dit que son chien a fait un très beau testament par lequel il lui lègue cinquante écus d'or[5]. Cet épisode figure dans un récit assez fruste qui

1. Henri Carnoy. *Contes français*, p. 94-95 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 203 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. III, p. 81, 89 ; Abbé L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 25.

2. Paul Sébillot. *Les Margot-la-Fée*, p. 17-18 ; F. Le Men, in *Rev. Celtique*, t. I, p. 239.

3. E. Cosquin. *Contes*, t. II, p. 164.

4. E. Cosquin. *Contes*, t. I, p. 108 ; C. Baissac. *Le F.-L. de l'île Maurice*, p. 46 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 213 ; in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 343, 345 ; E. Cosquin, t. I. p. 222 ; F.-M. Luzel. *Contes bretons*, p. 85 ; H. Carnoy. *Litt. orale de la Picardie*, p. 192 ; Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 129 ; in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 343.

5. Rutebeuf. *Œuvres*, t. I, p. 84 et suiv. ; Louis XI. *Les Cent Nouvelles nouvelles*, p. 473. Ce fabliau a été versifié par Imbert. *Choix de fabliaux mis en vers*, Genève et Paris, 1788, t. I, p. 264.

m'a été fait en Haute-Bretagne, il y a une vingtaine d'années, et que je n'ai pas publié.

Un conte, populaire au XVI[e] siècle et sans doute avant, racontait qu'un moine ayant été appelé par son seigneur pour confesser un chien qui mourait de vieillesse, fit sortir tout le monde, et lui prenant l'oreille, dans un bâton fendu, lui pose diverses questions auxquelles le chien répond : Ouan ! ouan ! En Haute-Bretagne, un vicaire appelé aussi à confesser une chienne, emprunte deux alènes, les lui enfonce dans la chair en lui posant chaque fois une interrogation, et celle-ci répond : houoh ! houoh ! et c'est ainsi qu'il lui fait approuver un don de plusieurs milliers de francs, aux pauvres et à lui-même[1].

Le proverbe : Il est comme le chien du jardinier qui ne mange pas de choux, mais qui ne veut pas que les autres en mangent, s'applique à un envieux, et il est fondé sur un petit conte dont un parallèle était connu au XIII[e] siècle :

Li samble par droite raison
Le chien, qui garde le mulon
Enmi le pré ; et il avient
Que por mangier à ce fain vient
La vache seule. Li chien salt
Contre la vache ; si l'assalt
Et chace loing. Tex est li chiens :
Il ne lairoït pour nuls riens
Mangier la vache, qui a fain ;
N'il ne puet mangier du fain.
Tel est la vie au losangier[2].

1. Béroalde de Verville. *Le Moyen de parvenir*, p. 328-329 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 392-393.
2. Leroux. *Dict. comique* ; Raoul de Houdanc. *Des eles de cortoisie*, p. 149.

CHAPITRE III

LES OISEAUX SAUVAGES

§ 1. ORIGINE ET PARTICULARITÉS

Suivant les idées de création dualiste populaires en Bretagne, quelques-uns des oiseaux sauvages sont une sorte de contrefaçon des oiseaux domestiques : Dieu ayant fait la poule, le diable fit le corbeau : Dieu ayant fait le pigeon, le diable fit la pie. Cependant le cygne a été créé par Dieu, et le diable a fait l'oie, qui en est la réplique moins élégante, mais plus utile. Parmi les oiseaux sauvages eux-mêmes, les uns sont l'œuvre de Dieu, d'autres celle du diable ; en voici le tableau :

Œuvres de Dieu	*Œuvres du diable*
L'Aigle	Le Chat-huant
La Tourterelle	Le Geai,
Le Pinson et le Rossignol	Le Moineau
L'Hirondelle	La Chauve-souris [1]
Le Merle	La Grive
L'Alouette.	L'Epervier [2]

Des légendes assez nombreuses attribuent les particularités de couleur du plumage des oiseaux à des actes postérieurs à la création. Quelques-uns sont devenus, comme Prométhée, les bienfaiteurs de l'humanité en allant chercher au ciel, plus rarement dans l'enfer, le feu qui manquait à notre globe, et c'est au cours de ces dangereuses expéditions que l'aspect de leurs plumes s'est modifié. On a recueilli plusieurs traditions relatives à cette entreprise : celle de l'Orléanais y fait participer trois oiseaux ; le roitelet ayant dérobé le feu du ciel, descendait l'apporter sur la terre ; mais ses ailes brûlèrent et il fut obligé de confier son précieux fardeau au rouge-gorge ; ce dernier l'ayant posé sur sa poitrine, eut à son tour le cou brûlé ; l'alouette vint recueillir le feu sacré et put atteindre la terre, où elle abandonna son trésor aux hommes [3] ; en Ille-et-Vilaine le rouge-gorge a été chercher

1. Pour nombre de paysans, la chauve-souris est un oiseau ; cf. aussi la légende trécorroise sur l'origine des chauves-souris, ch. I, p. 7.
2. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 202.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 294.

le feu dans le ciel, mais c'est le roitelet qui l'alluma. En Normandie comme en d'autres pays, le roitelet tout seul a descendu le feu qui, d'après les paysans du Perche, a imprimé deux taches rousses sous ses ailes ; en Poitou, c'est pour cela qu'il a sous la queue deux plumes frisées. A Guernesey, le rouge-gorge a traversé la mer pour apporter dans l'île le feu qui y était inconnu. En Normandie, en Haute-Bretagne et à Guernesey on raconte que lorsque les autres oiseaux virent que le plumage de l'oiseau porte-feu avait été brûlé chacun, à l'exception du chat-huant, offrit une plume pour le rhabiller ; on dit même en Normandie que le rouge-gorge fut si empressé qu'il s'approcha du roitelet qui était encore en flammes ; son plumage fut rôti, et depuis il porte une tache rouge sur la poitrine[1]. Aux environs de Lorient, c'est le roitelet qui a été chercher le feu, non pas dans le ciel, mais en enfer : en passant par la serrure, il a roussi ses plumes ; on dit aussi en Haute-Bretagne que cet oiseau y a été prendre un tison dont il conserve la marque[2].

Suivant d'autres récits, peut-être moins anciens, ces empreintes se rattachent aussi à la légende dorée, et d'ordinaire elles attestent le rôle compatissant que ces oiseaux jouèrent dans le drame de la Passion. C'est à sa pitié que le rouge-gorge doit la couleur de son plastron, et le nom qui le désigne habituellement : En Normandie et en Haute-Bretagne, on dit qu'il suivit Jésus daus les stations de sa voie douloureuse, et qu'ayant vu une épine qui s'enfonçait dans son front, il l'enleva doucement ; la tache rouge qu'il porte rappelle la goutte de sang qui perlait au front du Christ[3] ; en Basse-Bretagne, celle du roitelet a été produite par le sang qui tomba sur sa gorge, pendant qu'il essayait d'arracher les épines de la couronne[4]. On raconte en Wallonie que les rouge-gorges s'empressèrent pour étancher le sang de la blessure faite par la lance au flanc de Jésus, et que ne pouvant y parvenir ils pleurèrent : depuis ils ont gardé une tache rouge sur la poitrine[5].

D'après une gracieuse légende lorraine, de forme littéraire, la nuance

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 214 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 220 ; P. Vallerange. *Le clergé, la bourgeoisie*, etc., p. 116 ; Léo Desaivre. *Mythologie locale*, 1880, p. 6-7 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 501-502 ; E. Rolland, l. c., p. 264. Paul Sébillot, l. c. p. 209, 214. Edgar Mac Culloch, l. c. p. 502, note.

2. E. Rolland, l. c. p. 294 ; Paul Sébillot, l. c. p. 210.

3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 248 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 69-70.

4. E. Rolland, p. 263, d'a. la Chasse illustrée 30 fév. 1872. Dans la gracieuse Fauvette du Calvaire d'Hégésippe Moreau (*Le Myosotis*), c'est ce petit oiseau qui joue le rôle ordinairement dévolu au rouge-gorge ; cette subtitution n'est peut-être pas uniquement due au poète, bien qu'on ne l'ait pas jusqu'ici relevée dans la tradition populaire.

5. Ch. Bartholomez, in *Wallonia*, t. II, p. 207.

lie de vin de la linotte des vignes a une origine en rapport avec son arbuste favori : un jour que saint Vincent, le patron de la vigne, était assis dans une cabane de vigneron du pays de Toul, dont le maître était absent, la linotte se plaignit à lui d'être toute grise, sans aucune décoration ; le saint se versa un verre de vin, et invita l'oiseau à s'y désaltérer ; comme celui-ci n'y trempait que son bec, il le saisit et le plongea jusqu'à la poitrine dans le jus, qui a taché son plastron en rouge [1].

Le plumage de certains oiseaux a subi, à cause de leur manque de charité, des modifications qui l'ont enlaidi. Le chat-huant, jadis le plus bel oiseau de la terre, en est devenu le plus laid pour avoir refusé de donner une de ses plumes au rouge-gorge. On raconte aux environs de Dinan que la pie avait autrefois un vêtement d'une richesse incomparable ; mais qu'elle était orgueilleuse et peu compatissante. Alors que les autres oiseaux avaient pitié de Jésus attaché à la croix, elle se mit à insulter à son supplice. Alors Notre Seigneur lui dit que, pour la punir de son mauvais cœur, elle aurait désormais, au lieu de sa brillante parure, des plumes noires et blanches, l'emblême du deuil. Des variantes de cette légende ont été recueillies en Basse-Bretagne, en Saintonge, en Ille-et-Vilaine et en Wallonie [2]. D'autres oiseaux, autrefois d'une blancheur immaculée, sont devenus noirs à la suite d'actes coupables ou imprudents. Le corbeau resta blanc jusqu'au jour où il se présenta devant Dieu tenant dans son bec un morceau de chair humaine ; Dieu irrité le condamna à devenir le plus noir des oiseaux. On dit en Ille-et-Vilaine que la corneille perdit aussi sa robe blanche lorsque, envoyée par Noé pour voir si les eaux étaient retirées, elle se mit à croquer les morts [3]. Suivant un conte de l'Ain, le merle qui était du blanc le plus pur, ayant vu la pie déposer des diamants et de l'or dans le creux d'un arbre, lui demanda où elle les avait pris, et elle lui dit qu'il fallait aller trouver dans les entrailles de la terre le prince des richesses, lui offrir ses services, et qu'il lui permettrait d'emporter tout ce qu'il pourrait prendre dans son bec, mais qu'il devait se garder de toucher aux trésors étalés dans les cavernes qu'il aurait à traverser. Le merle obéit d'abord ; mais à la seconde caverne, il enfonça son bec dans la poudre d'or étendue sur le sol. Aussitôt un affreux démon parut, qui jeta sur lui feu et fumée ; le merle s'enfuit, mais la fumée vomie par le monstre ternit à jamais son plumage : il devint tout noir,

1. Henri Maire, in *Le Pays lorrain*, juillet 1905.

2. G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 235 ; Paul Sébillot. *Petites légendes chrétiennes*, p. 20 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 264 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 69-70 ; Ch. Bartholomez, in *Wallonia*, t. II, p. 207.

3. Paul Sébillot. *Petites légendes chrétiennes*, p. 20 ; R. Le Chef, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 581.

à l'exception de son bec qui garde la couleur de l'or qu'il avait voulu dérober[1].

Une légende lorraine rattache à un épisode du déluge les belles colorations du Martin-pêcheur. Noé après avoir lâché la colombe, chargea l'oiseau bleu d'aller voir si la terre reparaissait. Lorsque celui-ci quitta l'arche le matin, il s'éleva un si grand vent, que pour ne pas être précipité dans l'onde, il prit son essor vers le ciel. Il arriva bientôt dans le bleu du firmament où il n'hésita pas à s'enfoncer : de gris qu'il était auparavant, son plumage se colora de bleu. Parvenu à une grande hauteur, il vit le soleil qui se levait bien loin au-dessous de lui ; il dirigea son vol de ce côté pour le voir de plus près ; plus il en approchait, plus la chaleur devenait vive ; les plumes de son ventre commencèrent même à roussir et à prendre feu. Il se hâta de venir l'éteindre dans les eaux qui couvraient la terre. Mais il eut beau regarder, l'arche avait disparu, parce que Noé l'avait démolie pour en faire une maison et des étables. L'oiseau se mit à appeler Noé, en poussant des cris aigus. Aujourd'hui encore, on le voit cherchant le long des rives s'il ne retrouvera pas l'arche ou quelques-uns de ses débris. Il a conservé sur la partie supérieure de son corps le plumage bleu de ciel qu'il a acquis dans le firmament, et son ventre est encore tout roussi par suite de l'imprudence qu'il a commise de s'approcher du soleil[2].

L'échancrure triangulaire de la queue de l'hirondelle remonte, d'après les paysans wallons, à une des tentatives faites pour apporter le feu aux hommes : lorsqu'il fallut le chercher au ciel, cet oiseau se présenta le premier, et le bon Dieu lui donna le feu, en lui recommandant de ne pas le lâcher avant d'être sur la terre ; mais pendant qu'il descendait, le feu s'étant mis dans sa queue en brûla le milieu, et il lâcha le feu qui remonta au ciel[3]. La tradition de la Côte-d'Or est différente : au moment où les animaux devaient sortir de l'arche, le serpent, plein de prudence, envoya le cousin pour savoir, en pompant le sang de toutes les créatures, quel était le meilleur. Lorsque le moustique, ayant accompli sa mission, vint dire que celui des hommes était supérieur à celui de tous les autres animaux, l'hirondelle lui coupa la langue d'un coup de bec ; le serpent furieux happa l'hirondelle par la queue pour la dévorer, mais les plumes seules du milieu lui restèrent dans la gueule ; depuis elles n'ont plus repoussé[4].

Une légende normande du moyen âge, dont le parallèle n'a pas été relevé de nos jours, explique l'origine d'une particularité d'un oiseau de passage. Sainte Opportune, abbesse d'Almenesches, voyant ses

1. E. Rolland. *Faune populaire*, t. II, p. 250.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 74-75.
3. Alphonse Hanquet, in *Wallonia*, t. II, p. 187.
4. Mme N. Guyot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 217.

prairies envahies par les oies sauvages, leur commande de par Dieu de ne plus y revenir. Les oiseaux prennent leur volée, mais au lieu de s'éloigner :

Or s'en vont les jantes volant,
Autour de l'abbaye et criant
En leur langaige appelant haut
Une compagne qui leur faut.

L'abbesse fait venir ses gens et leur demande s'ils n'auraient pas dérobé quelques-uns de ces oiseaux ; un sergent avoue qu'il en avait pris un et l'avait mangé. Quand tous les os ont été apportés

La dame les os signa,
Moult doucement Dieu réclama
Que luy rende l'oysel volant
Ainsy comme estoit devant.

Sa prière fut exaucée, et l'oiseau reprit sa forme première, à l'exception d'un os de la cuisse qui ne put être retrouvé ; aussi

Pour un os qui fut faillant
Vont les jantes d'un pied clochant [1].

Ainsi qu'on l'a vu, chacun des oiseaux offre une plume pour remplacer celles que le rouge-gorge ou le roitelet avaient perdues en allant chercher le feu. Un trait semblable se trouve dans une légende béarnaise, inspirée sans doute par la diversité de couleur du plumage du geai ; celui-ci avait été condamné à mort, et les oiseaux, après lui avoir arraché toutes ses plumes se préparaient à le pendre, lorsque survint le coucou qui fit reconnaître l'innocence du geai, et ordonna à ceux qui l'avaient dépouillé de lui donner chacun une plume [2].

Les différentes tonalités du chant des oiseaux sont l'objet d'explications, qui parfois interprètent leur chanson la plus habituelle en la rattachant à un épisode légendaire. Plusieurs de ces récits sont en rapport avec la Passion : On raconte en Ille-et-Vilaine que Jésus ayant appris que ses ennemis avaient décidé sa mort, s'en alla prier dans un champ de choux ; ses persécuteurs n'avaient pas réussi à le trouver, lorsqu'une pie se mit à chanter : « Dans les choux y est ! » un corbeau indigné s'écria : « Y n'y est pas ! » D'après une légende limousine lorsque, le jeudi saint, Judas cherchait son maître caché sous des javelles, le geai le dénonça : *Jous lou javelat*, sous les javelles, dit-il, en son chant, et le Roitelet de lui répondre : *Tais-te, tros de couqui*. Tais-toi, espèce de coquin ! Et le fils de l'homme maudit l'oiseau bavard, qui dès lors tombera d'un mal en punition, la Saint-Jean venue [3]. En

1. *La vie de sainte Opportune*, publiée par M. de la Sicotière, citée par L. Duval. *Rôle des croyances pop. dans la protection des animaux*, p. 17-18.

2. *Coundes biarnès*, p. 123 et suiv.

3. A. Orain. *Le Folk-Lore de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 68-69 ; Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 309.

Le dicton de Haute-Bretagne : « Les jayes de maï chèyent du mal cadu' (épilepsie) fait probablement allusion à une légende analogue.

Wallonie, c'est le moineau qui, par ses cris perçants et précipités, fit découvrir le Sauveur dans le Jardin des Oliviers. Depuis il est maudit, et le peuple de Liège traduit son cri par ces mots : « Juif ! Juif ! Juif ! » On dit aussi que pendant que le rouge-gorge essayait de refermer la plaie au flanc du Christ, la pie ricanait, disant : « Rac, rac ! rac ! » en prévoyant qu'il n'y parviendrait pas ; depuis elle ne peut plus dire autre chose [1]. La tourterelle a gardé le cri plaintif qu'elle poussait, posée sur l'un des bras de la croix. Dans le Luxembourg c'est la verdière qui a fait découvrir le tombeau du Christ, et on traduit son cri par : *Dizo, dizo sis' pir.* Dessous, dessous cette pierre. Voici comment on explique le chant du ramier dans les villages du Condroz : Lors d'une famine qui désolait le pays, la mésange lui offrit une gousse de féverolles en échange de sa sœur. Le ramier, pressé par la faim, la livra : elle fut emmenée dans les profondeurs de la forêt et n'en revint jamais. Depuis cet acte criminel, le ramier roucoule plaintivement sous la ramée : « Pauvre sou ! [2] »

Plusieurs récits fondés sur une traduction, parfois assez libre, de la phrase la plus fréquente du chant des oiseaux, racontent qu'ils ont contribué à des inventions utiles, en donnant des conseils à des ouvriers qui ne pouvaient résoudre une difficulté de leur métier : en Nivernais, la corneille a appris aux couturières à couper les chemises en criant à l'une d'elles qui ne pouvait y parvenir : « De bia ! (de biais) ». On dit en Haute-Bretagne qu'un maçon occupé à bâtir un mur ne savait comment faire tenir un moellon quand une caille qui était derrière lui se mit à répéter : « Bout par bout ! » D'après une petite légende bretonne, c'est à la pie que l'on doit de pouvoir souder le fer : un forgeron essayait en vain d'en souder un morceau ; une pie perchée dans un chêne voisin lui criait : « Mets de l'argile ! » Le forgeron se fâcha d'abord et dit des injures à l'oiseau ; mais il finit tout de même par suivre son conseil, et le fer se souda on ne peut mieux. On raconte en Languedoc qu'un homme qui pelait un cheval, et qui avait enlevé la moitié de la peau était bien embarrassé pour écorcher le reste, la bête étant couchée sur le flanc, lorsqu'il entendit le verdier qui chantait : *Jeu lou viraio !* il suivit le conseil de l'oiseau et put achever son travail [3].

Le rossignol fait entendre son chant presque sans discontinuer pendant les nuits de printemps : des légendes attribuent cette circonstance,

1. Ch. Bartholomez, in *Wallonia*, t. II, p. 208.
2. Ch. Bartholomez, in *Wallonia*, t. II, p. 207 ; E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 17 ; Z. Henin, in *Wallonia*, t. II, p. 208.
3. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 172 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 154 ; J. Loth, in *Annales de Bretagne*, t. III (1888), p. 429 ; Antonin Perbosc, in la *Tradition*, 1904, p. 278.

soit à la peur du serpent, soit à la crainte qu'il éprouve d'être entortillé par la rapidité des pousses. La première de ces données se trouve dans un auteur de la Renaissance :

Au printemps, doux et gracieux,
Le rossignol à pleine voix
Donne louange au dieu des dieux
Tant qu'il faict retentir les boys.
Peur du serpent il chante fort,
Toute nuict et met sa poictrine
Contre quelque piquante espine
Qui le réveille quand il dort[1].

Au commencement du siècle dernier, les Solognots disaient que le rossignol et l'anvot (orvet) n'avaient qu'un œil chacun. Depuis très longtemps ils vivaient en bonne intelligence ; mais le rossignol, invité de la noce, pria l'anvot de lui prêter son œil afin d'y paraître avec deux yeux. L'anvot le lui prêta ; mais le rossignol, à son retour, refusa de le rendre à son ami ; l'anvot jura de s'en venger sur lui ou sa progéniture ; mais le rossignol ingrat lui répondit : « Je ferai mon nid si haut, si haut, si haut, si bas que tu ne le trouveras pas. » Et voilà pourquoi l'anvot ne voit pas clair. L'opinion des Solognots est que non loin du nid d'un rossignol, souvent sous l'arbuste où il est, si l'on cherche, on trouvera certainement un anvot[2]. Une version de la Côte-d'Or ne diffère de celle-ci que par la forme. On retrouve aussi cette légende en Languedoc, et dans le Loiret ; dans ce dernier pays, le rossignol surprend l'orvet et lui vole son œil pour aller à la noce du roitelet. « Quand tu dormiras, je te le reprendrai, dit l'orvet. — Mais je ne dormirai pas, » répondit l'oiseau ; et depuis ce temps, de peur de s'endormir, il chante jour et nuit[3].

On raconte en Nivernais que l'anvo avait deux yeux et le rossignol un seul ; lorsque celui-ci eut refusé de rendre les yeux qu'il avait empruntés, le petit reptile lui dit qu'il se vengerait tôt ou tard, de jour ou de nuit, pendant son sommeil, et le rossignol répondit qu'il resterait toujours éveillé. Une nuit pourtant, il s'endormit de fatigue au milieu d'une vigne et les vrilles d'un jeune cep s'enroulèrent autour de son cou ; réveillé en sursaut, il se croit pris par l'anvo, se débat et se dégage. A la pique du jour il reconnut son erreur ; mais depuis il ne dort plus, et pour se tenir en éveil il chante :

La vign' pouss' pouss' pouss', pouss',
Je n' dors ni nuit ni jour.

En Poitou, le rossignol dormait autrefois comme les autres oiseaux : une nuit qu'il était couché sur une vigne, le bout s'entortilla autour

1. Aneau. *Description philosophale des oiseaux*, p. 31.
2. Legier, in *Mém. de l'Académie Celtique*, 1805, t. II, p. 204-205.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 21-22 ; *Revue des langues romanes*, t. IV, p. 318 ; E. Rolland, t. II, p. 270.

de sa jambe , et quand il se réveilla il eut beaucoup de mal à se déprendre ; voilà pourquoi tant que la treille pousse, il chante jour et nuit. En Forez c'est à la suite d'une mésaventure analogue arrivée autrefois à l'un des leurs que ses frères résolurent de chanter toute la nuit pour se tenir éveillés[1]. On dit la même chose dans les Deux-Sèvres, et en Franche-Comté, où l'on interprète son chant, il crie au vigneron : « Teille vite, teille vite, qui peuille dormi » ; dans le Morvan, il répète à ses petits : La vigne au mois de mai pousse (ter) vit' (7 fois)[2]. En Périgord, il s'endormit autrefois sur une branche d'arbre où il y avait une clématite dont les vrilles s'entortillèrent si bien autour de ses pattes qu'il ne put s'envoler ; aussi il chante : *Dormiraï pu, pu, pu, pu, me toursounaïo la vi* (la vigne m'entortillerait) ; en Dauphiné l'arbre enlaceur est un chèvrefeuille ; en Agenais c'est un liseron qui s'enroula au pied de l'oiselet endormi sur un rameau de vigne ; un oiseau coupa la plante avec son bec, et le rossignol s'envola en disant : *M'i pausarèi plus, plus, plus, sur la ramo de vit !* Je ne m'y poserai plus, plus, plus, sur le rameau de vigne[3]. Les paysans berrichons racontent que l'anœil avait autrefois d'excellents yeux ; le rossignol qui en était alors dépourvu, les lui ayant empruntés pour assister à la noce d'une fée, ne voulut plus les lui rendre au retour. Depuis le rossignol chante jour et nuit pour adoucir les chagrins de son trop confiant ami. Dans l'Allier, l'orvet prêta aussi ses yeux au rossignol qui promit de les lui restituer à la chute des feuilles de ronces ; ces feuilles étant persistantes, l'orvet est toujours aveugle[4].

Les paysans qui savent que le coucou cesse de se faire entendre vers la fin de juin, attribuent son départ à diverses causes : assez souvent il est motivé par le souvenir de mésaventures anciennes : en Haute-Bretagne, il s'enfuit, dit-on, dès qu'il entend battre les faux, parce qu'il fut blessé jadis d'un coup de cet instrument[5]. On raconte en Poitou qu'au temps des moissons, la pie faisait la charretée tandis que le coucou donnait les gerbes, et la bavarde répétait toujours : « Cha quatre ! (par quatre) » à son compagnon qui approchait lentement une gerbe unique. A la fin le coucou s'impatienta et chargea plus amplement sa fourche. La pie s'empressa à son tour, mais bientôt elle ne put suffire, la gerbe lui échappa et alla tomber si malheureusement sur le dos de son

1. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 177 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 515 ; V. Smith, in *Romania*, t. VIII, p. 122.
2. Léo Desaivre. *Croyances*, p. 26 ; Perron. *Proverbes de la Franche-Comté* ; J.-G. Bulliot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 267.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 271, d'a. *Les Poësies pop. de la France* ; A. Ferrand, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 149 ; Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 376.
4. Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. II, p. 245 ; E. Rolland, l. c., p. 22.
5. Paul Sébillot. *Traditions de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 173.

pourvoyeur qu'elle lui cassa le cou. Depuis, le coucou s'en va dès que l'on met les faucilles dans l'orge, de peur d'être encore employé aux travaux de la moisson[1]. Le début d'une légende nivernaise est le même, et la pie crie au coucou : « Boute ichi ! boute lai ! ». Le coucou ne pouvant aller assez vite, jeta sa fourche et s'enfuit au mépris de son engagement, ce qu'il fait encore chaque année pour éviter de travailler[2] ; en Béarn c'est aussi parce que la pie l'a forcé autrefois de courir en l'importunant de son cri : Garba ! qu'il s'en va avant la saison des gerbes[3]. La première fois que le coucou vint en Bretagne, il fit son nid comme les autres oiseaux, puis, tout joyeux, il alla se promener dans une prairie ; une charretée de foin lui passa sur le corps, et lui brisa les reins ; c'est pour cela qu'il a le derrière cassé et qu'il vole lourdement ; par crainte d'un nouvel accident, il émigre quand les foins sont mûrs. La tourterelle revient aussi en Armorique vers la Saint-Jean, au moment où l'on fauche. Au temps jadis, elle prit le coucou à son service pour ramasser son foin ; mais un jour il resta embourbé avec sa charretée ; la tourterelle se mit à le gourmander en criant : « Troue ! troue ! oue ! » ; le coucou fit de si grands efforts qu'il faillit se casser les ailes. C'est depuis ce temps qu'il a les ailes élargies, tandis que celles des autres oiseaux sont resserrées : maintenant, dès qu'il entend la tourterelle, il s'enfuit[4]. Dans la vallée d'Aoste, il cesse de chanter quand il voit les meules de foin dans les prés, parce qu'un de ses ancêtres fût brûlé dans un tas de foin[5].

D'après une autre série légendaire, le coucou est un débiteur qui refuse de s'acquitter : on dit en Bas-Limousin que n'ayant plus de blé, il en emprunta à la tourterelle, en promettant de le lui rendre à la moisson ; mais quand elle fut faite, il s'en alla sans l'avoir restitué. De là est venu ce dicton :

A la proumieira javela
Lou coucu quita la terra.

Les paysans franc-comtois racontent que cet oiseau, n'ayant rien à manger, devint si maigre qu'on dit encore aujourd'hui : Maigre comme un coucou. Pour vivre, il fut obligé d'emprunter deux mesures de blé ; il les doit encore. C'est pour cela qu'on ne voit jamais le coucou pendant le mois d'août ; aussitôt qu'il entend battre les faux et les faucilles, il quitte nos pays[6]. Dans le Nivernais, il n'a pas non plus rendu le grain qu'on lui avait prêté ; dès qu'approche la moisson, il

1. Léo Desaivre. *Etudes de Mythologie locale*, p. 10.
2. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 263.
3. *Coundes biarnès*, p. 128.
4. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 173, 211.
5. J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 282.
6. M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 235 ; Charles Beauquier. *Les mois en Franche-Comté*, p. 104.

s'enfuit pour éviter de nouvelles réclamations, et aussi parce qu'il craint d'être châtré par les faucheurs qui l'en ont menacé. Il fiente sur la première meule de foin et part. On dit en proverbe de quelqu'un qui a les yeux tendres, qu'il les a rouges comme un coucou ; une légende nivernaise en explique l'origine. Lorsque le coucou et la pie exploitaient un domaine en commun, l'orage était menaçant un jour qu'ils avaient donné congé à leurs ouvriers ; ils allèrent ramasser le foin sur le pré, et le coucou passait le foin trop lentement au gré de la pie ; quand la charretée fut à la maison, la Margot se posta à l'entrée du fenil; mais le coucou n'allait pas assez vite. Alors la pie lui dit de prendre sa place : elle lui passa du foin avec tant de rapidité que bientôt la charrette fut déchargée, mais la poussière et la chaleur étaient telles que les yeux du coucou devinrent et restèrent rouges comme du sang. Il rompit son association avec la pie ; mais elle ne cesse de le lui reprocher et toutes les fois qu'elle l'aperçoit, elle lui crie : « Coucou, tu as les yeux rouges ! ». C'est cette insolence de la Margot qui l'oblige à quitter le pays trois mois après son arrivée [1].

On dit dans les Vosges que le coucou cesse de chanter dès que les fraises mûrissent ; à la première qu'il mange, il a la voix coupée. Suivant un dicton de Guernesey, s'il s'en va en août, c'est que :

La barbe d'orge,
Lui coupe la gorge [2].

Ce oiseau subit aussi une métamorphose à laquelle on croit encore dans beaucoup de campagnes. Comme il ressemble par son plumage à différents oiseaux de proie qui sont à peu près de la même grosseur que lui, on s'est figuré qu'à une certaine époque, lorsqu'il cesse de chanter, il devenait oiseau de proie ; un dicton de la Seine-Inférieure y fait allusion :

Entre juin et juillet
Le coucou devient émouchet.

Il reprend sa forme première au printemps et revient dans nos contrées sur le dos du milan [3].

En plusieurs pays, le pivert est appelé l'avocat ou le procureur des meuniers ; son nom et l'interprétation de son chant indiquent qu'il implore la pluie qui, suivant la croyance générale, peut seule le désaltérer [4]. Des légendes expliquent pourquoi il est ainsi puni : les

1. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 263.
2. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 125 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 505.
3. E. Rolland. *Faune pop.* t. II, p. 95. Cette croyance qui remonte à l'antiquité est beaucoup plus répandue en Angleterre que chez nous : cf. Swainson. *F.-L. of Bristish birds*, p. 113.
4. Léo Desaivre. *Etudes de Mythologie locale*, 1880, p. 8 (Poitou) ; François Daleau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 420 (Charente).

paysans de la Gironde disent que lorsque le bon Dieu fut à même de creuser la mer, les fleuves et les fontaines, il chargea de ce travail les oiseaux du ciel, qui tous se mirent à l'œuvre, sauf le pivert. La besogne achevée, Dieu déclara que le pivert n'étant pour rien dans le creusement des réservoirs terrestres, ne boirait d'autre eau que celle de la pluie, happée en l'air comme il pourrait[1]. Suivant une tradition du pays de Dinan, après la fin du déluge, le globe se trouva si parfaitement désséché qu'il n'y restait plus la moindre humidité ; Dieu ordonna à tous les oiseaux de se rendre au Paradis, de prendre chacun une goutte de rosée sur les arbres qui y croissent, et de venir la déposer à un endroit qu'il leur indiqua. Ils obéirent, et, en quelques minutes, la mer fut remplie et les ruisseaux se remirent à couler. Le pivert, qui seul avait refusé de se déranger, fut condamné à ne jamais se désaltérer aux ruisseaux et aux fontaines : c'est pour cela que, lorsque la soif le dévore, il frappe les troncs d'arbres avec son bec, espérant y trouver la goutte de rosée qu'il n'a pas voulu aller chercher au ciel[2].

Les paysans accusent le chat-huant d'être orgueilleux et aussi, comme on l'a vu dans plusieurs récits, d'avoir mauvais cœur. Quelques légendes disent comment des hommes furent à cause de l'un ou de l'autre de ces méfaits, métamorphosés en cet oiseau de nuit détesté. Suivant celle du Nivernais, un pauvre ayant rencontré le bon Dieu, celui-ci lui accorde du pain en abondance. L'homme en est d'abord content, puis, poussé par sa femme, il demande successivement de la viande, du vin, de l'argent, puis enfin la puissance même de Dieu. Celui-ci lui répond qu'il la trouvera à la maison ; dès qu'il y est entré, sa femme, ses enfants, ses parents et lui-même sont changés en chats-huants et s'envolent par la cheminée. C'est depuis ce temps que l'on dit que les chats-huants c'est du monde. En Limousin un petit pêcheur prend une truite, qui n'était autre que le bon Dieu, et qui le prie de la lâcher, en promettant de lui accorder tout ce qu'il lui demandera ; il commence par des souhaits modestes, un cheval, un domaine, puis il veut être fils de roi ; il demande enfin que son père soit le bon Dieu, sa mère la sainte Vierge, et lui le fils de Dieu. Alors la truite lui dit : « Ton père sera chat-huant, ta mère chouette, et toi le fils du chat-huant et de la chouette. » On raconte en Wallonie que pendant un de ses voyages sur terre, Jésus pressé par la faim entra dans une boulangerie et demanda du pain ; la boulangère se hâta de confectionner une miche, afin que le voyageur pût la manger toute chaude ; mais sa fille qui était très gourmande s'empara d'une partie

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 63, d'après H. Sclafer, *le Paysan riche.*
2. Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 420.

de la pâte, et Jésus, pour la punir la changea en chouette [1].

En Lorraine les filles qui ont passé l'âge de trente ou quarante ans et qui commencent à trouver le temps un peu long de n'être pas encore recherchées en mariage vont souvent dans la forêt crier à la chouette, c'est-à dire accompagner ses tristes lamentations. On croit dans les campagnes aux environs de Châteaubriant, qu'après leur mort les vieilles filles sont métamorphosées en chouettes, et qu'elles vont crier la nuit. D'après une tradition de la partie centrale des Côtes-du-Nord un chêne séculaire de la forêt de Coat an Hay est habité depuis un temps immémorial par une chouette rousse, dans le corps de laquelle se serait incarnée l'âme de Perrinnaic, la très problématique compagne de Jeanne d'Arc. Le bruit fait autour de cette héroïne a pu contribuer à faire donner son nom à un oiseau en relation avec les filles réfractaires au mariage [2].

Une légende très répandue et fort ancienne, puisqu'on en trouve la trace dans Aristote et dans Pline, rapporte que les oiseaux voulurent un jour se choisir un roi ; la couronne devait être décernée à celui qui s'élèverait le plus haut dans les airs. L'aigle croyait gagner le prix, et fatigué s'apprêtait à redescendre, quand le roitelet qui s'était caché sous l'une de ses ailes, s'élança de sa retraite et s'éleva bien au-dessus de lui ; il fut proclamé le roi ou plutôt le petit roi des oiseaux et c'est pour cela qu'il est désigné dans nombre de pays par un nom qui fait allusion à cette royauté [3]. D'après une version des Côtes-du-Nord, lorsque Jésus-Christ était sur la terre, il assembla tous les oiseaux et leur dit que celui qui volerait le plus haut serait leur roi : l'aigle s'éleva à la plus grande hauteur ; mais la petite « bérée » s'était mise sur sa tête, et quand l'aigle fut hors d'haleine, elle s'envola en l'air bien au-dessus de lui [4].

Un récit de Basse-Bretagne explique pourquoi le pivert vole de haut en bas ; lorsqu'il vint en Armorique, il était en compagnie de la huppe ; mais il se trouva très fatigué en traversant la mer, et il se serait noyé si la huppe ne lui avait rendu courage par ses cris en l'appelant chaque fois qu'il faiblissait [5].

Une légende du pays messin raconte que la buse étant allée porter au paradis une pétition demandant que les enfants marchent en venant au monde, le bon Dieu lui donna une lettre agréant la requête des

1. Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, p. 124-127 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 264-5 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 637.
2. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 82 ; Goudé. *Histoires et lég. de Châteaubriant*, p. 37-38 ; Moysan, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 441.
3. A. de Gubernatis. *Mythologie zoologique*, t. II, p. 219 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 293.
4. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 215.
5. Yves Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 484.

femmes, à condition qu'elles ne coucheraient plus avec leurs maris. Elles ne voulurent pas y consentir, et refusèrent de payer le messager qui ne leur avait pas apporté de bonnes nouvelles. Alors la buse leur dit qu'elle se paierait en prenant les poules et les oies[1].

Des oiseaux sont torturés ou respectés en raison de circonstances qui se lient parfois à la légende dorée : Suivant une tradition du Berry la pie grièche apporta les épines dont fut couronné le Christ ; aussi lorsque les petits paysans en attrapent une, ils lui font subir la peine du talion, en lui enfonçant dévotement des épines ou des épingles dans la tête[2]. L'hirondelle, au contraire, est venue enlever, une à une, dans son bec, les épines qui déchiraient le front de Jésus : dans les villages de Wallonie celui qui abattrait son nid passerait pour sacrilège, et l'on croit qu'il s'attirerait infailliblement la punition du ciel ; la même légende est populaire en Saintonge[3].

L'usage de laisser debout, lors de la cueillette du chanvre, un ou deux des plus beaux pieds mâles, pour que le martinet puisse s'y reposer, existe dans plusieurs pays ; des légendes normandes en expliquent l'origine en même temps que celle du nom de l'oiseau. Le premier laboureur qui cultiva le chanvre se trouva dans un grand embarras lorsque la graine commença à atteindre sa maturité. Une multitude d'oiseaux venaient la dévorer, et il était obligé, pour les éloigner, de rester en faction, même les dimanches et fêtes. Enfin il implora le grand saint Martin, et un dimanche il vit tous les oiseaux du voisinage se rassembler dans une grange ouverte, et y rester tant que durait l'office. Ce miracle se continua jusqu'à la fin de la récolte, et il suffisait d'une simple herse de laboureur placée à l'entrée de la grange pour y contenir les oiseaux. Seul le martinet s'échappait quelquefois et sautait entre les dents de la herse, mais il ne faisait aucun dommage aux champs. Dans le Bocage normand, on dit que le martinet rendit au laboureur un service plus direct ; envoyé par le saint, il délivra pour toujours son champs des bandes de pillards[4].

§ 2. LES AMOURS, LA NAISSANCE ET LA SOCIOLOGIE

A en juger par les traits relevés jusqu'ici, les amours des oiseaux semblent avoir moins préoccupé les paysans et les bergers qu'on ne serait tenté de le supposer. Suivant un petit récit de Haute-Bretagne, les geais pratiquent une sorte de mariage par capture. Lorsqu'ils font

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 16-19.
2. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 243.
3. Ch. Bartholomez, in *Wallonia*, t. II, p. 208 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 66.
4. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 219-220 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 244.

la cour à une femelle, ils se rassemblent au nombre de sept ou huit ; elle passe devant eux, puis s'envole en criant : « Qui m'attrapera, m'aura ! » Aussitôt tous les galants prennent leur volée ; celui qui tient la tête dit : « De rang en rang ! » l'oiseau qui vient après : « Les plus délibérés vont devant. » La femelle se rend à celui qui parvient à la rejoindre. En Poitou la scène est différente ; le geai qui veut se marier passe devant et répète : « Tous ces bois sont à moi ! » La demoiselle suit en répétant : « Tu es riche ! » et le beau-père qui vient le dernier dit : « I'n'sais ! [1] »

Au XVIe siècle, il y avait des combats entre les mâles des perdrix, et l'on disait que la femelle était tant féconde qu'elle concevait à la voix seule, au vol ou haleine du mâle. Le héron était alors regardé comme très lascif :

Il est si très luxurieux
Et plein d'affection charnelle
Que quand il couvre sa femelle
Le sang luy distille des yeux

Cette superstition paraît inconnue maintenant, aussi bien que le trait qui figure dans cette comparaison du XIVe siècle : Il ressemble au rossignol, car quand le rossignol a jouy de ses amours, il suble [2].

D'après les paysans, l'union des oiseaux coïncide avec des fêtes chrétiennes qui varient suivant les régions; dans l'Yonne, elle se fait à la Chandeleur, en Basse-Normandie, à la Sainte Agathe (5 février) en Ille-et-Vilaine, dans l'Albret, dans la Beauce, etc., à la Saint-Joseph (19 Mars). En Poitou, les pies se courtisent en carême et se marient à Pâques ; quand on en voit beaucoup réunies au printemps dans un pré, on dit aux enfants qu'elles se font la cour, ou que c'est une noce ; en Basse-Bretagne, elles cherchent à s'apparier le 24 février, jour Saint-Mathias [3]. La construction des nids a lieu à des époques à peu près fixes : les gens de campagne rattachent celui des pies à des dates du calendrier ecclésiastique ; dans les Bouches-du-Rhône, elles le commencent à la Saint-Valentin ; dans le Maine, le Mercredi des Cendres ; en Normandie, à la Mi-Carême ; en Basse-Bretagne, le Vendredi saint ; dans l'Albret, la pie et le geai le font en mai [4].

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 177-178 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 518.
2. *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. 21 ; Aneau. *La Description philosophale des oiseaux*, p. 42 ; *Le Livre du chevalier de La Tour Landry*, p. 224.
3. C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 14. On dit en Anjou :

Quand la Chandeleur est arrivée
La perdrix grise est mariée.

(A. de Soland. *Dictons rimés*, p. 7); J. Fleury. *Litt., or. de la Basse-Normandie*, p. 383; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 280 ; L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 217 ; B. Souché. *Croyances*, etc., p. 30 ; L.-F. Sauvé. *Lavarou Koz*, p. 101.
4. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 134 ; X. de la Perraudière. *Traditions locales*, p. 5 ; L.-F. Sauvé. *Lavarou-Koz*, p. 105 ; L. Dardy. l. c.

Plusieurs particularités des nids sont expliquées par des traditions. Celui de la pie est l'objet des plus nombreuses : on raconte en Saintonge que Jésus, poursuivi par les Juifs, s'étant réfugié dans un bois, les pies vinrent en foule piquer des épines dans ses pieds nus et sur sa tête découverte ; pour les punir de leur méchanceté, le Sauveur les condamna à faire leur nid à la plus haute cime des arbres[1]. D'après une légende du Morbihan, lorsque saint Gildas couchait sur la pierre et qu'il se protégeait avec des branches d'arbres, les pies s'assemblaient autour de lui en criant : « Regarde, regarde ! » et elles les lui enlevaient. Le saint finit par les maudire en disant qu'elles seraient désormais obligées de couvrir leur nid, mais qu'elles ne pourraient empêcher la pluie d'y tomber et de mouiller leurs œufs. En Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan, c'est Jésus qui au moment de la Passion condamna la pie, à peu près dans les mêmes termes, à ne faire qu'un nid mal abrité ; suivant la tradition wallonne, depuis que cet oiseau s'est moqué des efforts du rouge-gorge pour refermer la plaie au flanc du Christ, il lui est interdit de poser son nid sous la feuillée, et comme il a perdu le don de le bien faire, il reste ouvert aux quatre vents, et, à la moindre pluie, il est trempé par l'eau du ciel. Dans l'Albret, c'est la Vierge qui pour punir la pie d'avoir montré ses traces pendant la fuite en Egypte, lui annonce que son nid de buisson et de terre sera le plus laid de tous[2].

Certains nids ont au contraire des privilèges qui récompensent les bonnes actions accomplies jadis par les oiseaux qui les construisent : On dit en Ille-et-Vilaine que Jésus-Christ, pour remercier le corbeau d'avoir cherché à éloigner ses persécuteurs, lui prédit que la demeure de sa couvée pourrait rester sans abri, mais que la pluie ne l'atteindrait pas ; suivant la légende morbihannaise cette faveur fut accordée lorsqu'il eut arraché une épine au front du Crucifié ; en Saintonge, où l'hirondelle enlevait les épines que la pie enfonçait dans les chairs de Jésus, celui-ci lui dit qu'elle éléverait sa couvée à l'abri de tout danger[3]. Dans la baie de Somme, on récite, en parlant du courlieu, cette phrase proverbiale :

Corlu, corlu, va où tu voudras,
Jamais ton nid on ne trouvera,

et l'on assure qu'en effet l'on n'y a jamais découvert celui de cet échassier. Une légende bretonne raconte l'origine de cette immunité: Lorsque le vaisseau qui portait la Sainte Famille en Egypte fut sorti

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 320.

2. F. Marquer, in *Rev. des Trad., pop.*, t. XIV, p. 251 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 70 ; F. Cadic. *Contes et Légendes de Bretagne*, p. 20 ; Ch. Bartholomez, in *Wallonia*, t. II, p. 207 ; L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 11.

3. A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 69-70 ; F. Cadic. *Contes de Bretagne*, p. 20 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 320.

du port, des milliers d'oiseaux voltigèrent autour ; quelques-uns même entrèrent dans la cabine où se trouvaient les saints voyageurs, et, parlant breton, les avertirent qu'un orage allait éclater. Saint Joseph comprenant leur avis, demanda une embarcation pour le reconduire à terre, et, pendant la traversée, ils chantaient autour de lui. Ils avaient sauvé la sainte Famille, car une tempête s'éleva presque aussitôt et le vaisseau fut submergé ; or ces oiseaux étaient des courlis, et Jésus, pour les récompenser, a permis que leurs nids ne tombent jamais sous la main cruelle des enfants. Dans l'Albret, la bécasse a le même privilège parce que, lors de la fuite en Egypte, elle effaçait les traces que laissaient les fugitifs ; en récompense la Vierge lui dit qu'elle serait un oiseau distingué et que l'on ne pourrait jamais découvrir son nid [1].

La huppe passe en plusieurs pays pour employer à la construction du sien des excréments humains, ou ceux de divers animaux, tels que la vache, le cochon ou le chien. Un écrivain ascétique du XVI[e] siècle parle de cette habitude : Le Diable fait comme la Houppe bastissant son nid en toute ordure et infection [2]. Nombre de proverbes l'accusent aussi de saleté, et beaucoup des interprétations de son chant parlent de la mauvaise odeur de son gîte ; en Haute-Bretagne, elle répète : Mon nid pute ! dans la Charente :

Puput, puput, puput,
Jhe seu bèle, mais mon nid put.

Cette particularité remonte, d'après une tradition de la Franche-Comté, à la sortie de l'arche : Noé donna à tous les oiseaux une leçon sur la manière de construire leur nid ; mais il oublia la huppe, qui, timidement, se tenait à l'écart. Elle se hasarda à lui demander avec quoi elle ferait le sien : « Avec de l'or », répondit Noé. La huppe n'ayant pas compris répéta sa question, et Noé lui dit : « Avec de l'argent ! » La huppe répéta encore sa question, et Noé impatienté lui répondit : « Avec de la merde ! [3] » A Guemené-sur-Scorff, la tourterelle ne sait pas non plus construire son nid et voici pourquoi : la pie avait l'obligeance de venir faire le nid de la tourterelle ; celle-ci, pendant qu'elle y travaillait, ne cessait de répéter : « C'est bien cela ! — Malédiction ! s'écria la pie, si tu le sais mieux de moi, fais-le [4]. »

1. A. Bout, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 89 ; Elvire de Cerny, in *Journal d'Avranches*, juillet 1859, reprod. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 698 ; abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 11.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 103 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 242 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 27 ; *Les six livres de similitudes tirées de toutes sortes d'animaux*. Paris, 1577, in-8°, p. 39.

3. E. Rolland, l. c. d'a. Jouain ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 518 ; Perron, *Proverbes de la Franche-Comté*.

4. J. Loth, in *Annales de Bretagne*, 1888, t. III, p. 428.

Les campagnards wallons croient que les œufs de corbeau éclosent pendant la journée du Vendredi saint[1].

Il est vraisemblable que la diversité de couleur des œufs est l'objet d'explications légendaires, et que celle-ci, qui vient de Basse-Bretagne, n'est pas unique : Les œufs du rouge-gorge sont bleus comme le ciel depuis que cet oiseau s'est montré compatissant lorsque le Christ agonisait sur la croix[2].

En Picardie ce n'est pas un œuf, mais une pierre aux couleurs brillantes qu'un oiseau appelé houpe pond dans son nid ; si on pouvait la trouver, on serait invisible en la portant sur ses vêtements. D'autres pierres sans avoir été pondues par l'oiseau possèdent le même privilège, comme celle qu'on trouve en Corse dans le nid du traquet ; et l'on dit dans le Luxembourg belge, que le tarin, au moyen d'une pierre connue de lui seul, parvient à dérober son nid à tous les regards[3].

Le nid que plusieurs oiseaux construisent le long des murs de la maison ou sur les arbres du voisinage est un porte-bonheur. En ce qui concerne l'hirondelle, la croyance est générale. Autrefois elle donnait lieu en Provence à une sorte de fête : le paysan qui la voyait s'établir sous son toit ne manquait pas de réunir ses voisins pour célébrer cet heureux évènement par des libations. Au XVe siècle, on disait dans le nord de la France : Quand une cygoingne fait son nyd dessus une cheminée, c'est signe que le seigneur de l'ostel sera riche et vivra longuement. Dans l'est, et surtout en Wallonie et en Alsace, ce nid présage du bonheur à la maison. Les nids des moineaux et ceux des pies constituaient un excellent pronostic : Se moussons gargonnent ou font leurs nyds, c'est signe de bon air et de bonne fortune ; et se la pie fait son nid en un pourpriz, c'est tout bon signe. Une croyance analogue est populaire en Haute-Bretagne : lorsque cet oiseau vient nicher dans le jardin d'une ferme où il y a des filles à marier, l'une d'elles sera épousée dans l'année ; en Beauce, c'est le nid du chardonneret qui a ce privilège. Au XVe siècle le nid d'hirondelle ne passait pas toujours pour un porte-veine : Quant vous voyez arondelles faire leur nyd en aucune maison, sachiez que c'est tout signe de povreté[4].

Le respect pour certains nids est entretenu non-seulement par le

1. J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 78.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 263, d'a. *La Chasse Illustrée*, 30 déc. 1872.

3. H. Carnoy, in *Romania*, t. VIII, p. 259 ; E. Rolland, l. c., t. II, p. 258 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 402.

4. Cte de Villeneuve. *Stat. des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 257 ; *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 7 ; IV, 14 ; Defrécheux. *Vocabulaire de la Faune wallonne*, p. 70 ; D. Monnier et A. Vingtrinier. *Trad.* p. 153 ; *Les Evangiles des Quenouilles*, B. II, 24 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 200 ; F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 283 ; *Les Evangiles*, VI, 14.

récit des circonstances légendaires qui l'ont motivé, mais encore, et surtout, par les disgrâces auxquelles s'exposent, d'après des idées traditionnelles, ceux qui oseraient violer l'espèce de *tabou* dont ils sont l'objet. Dans la Montagne Noire, en Saintonge et en nombre d'autres endroits, ce serait un sacrilège de détruire le nid ou les petits de l'hirondelle, parce qu'elle a essayé d'arracher la couronne d'épines ; en Franche-Comté cet acte pourrait faire devenir boiteuse, avant l'année révolue, une des bêtes de l'étable. En Haute-Bretagne, la pie maudit ceux qui dénichent ses œufs ; aussi il arrive malheur aux gens de la maison où habite le coupable, ou les bestiaux crèvent. Dans les campagnes liégeoises, on dit aux enfants que s'ils détruisaient le nid du roitelet, celui-ci mettrait le feu à la maison ou aux granges[1], croyance qui se lie vraisemblablement à la légende d'après laquelle il a apporté le feu sur la terre. En raison du même service les paysans du Perche respectent le nid du troglodyte ; c'est un péché de le défaire, et le délinquant est puni ; en Ille-et-Vilaine, le dénicheur reste estropié des doigts qui ont perforé le nid, et enlevé les œufs ou les petits ; dans la Sarthe, ses doigts peuvent être raccourcis ; dans la la Loire-Inférieure, s'il a des bêtes, elles auront mal aux pieds. Dans les Côtes-du-Nord, les enfants qui touchent dans leurs nids les petits de cet oiseau du bon Dieu attrapent le « feu Saint Laurent », et il vient des panaris à la main qui a été en contact avec leur fiente[2].

Quelques interdictions traditionnelles sont destinées à protéger les nids contre les entreprises des animaux. Dans la Gironde, on recommande aux enfants de ne pas aller en regarder un, le mercredi ni le vendredi, car le serpent mangerait les œufs ou les petits. Si ces jours-là, on parle d'un nid, on doit dire : « Il y a des cailloux » et non des œufs, de peur d'être entendu par le serpent qui irait les avaler. En Poitou, pour la même raison, on évite de raconter sous la latte qu'on sait un nid et, de crainte des reptiles, quand on en trouve un, il ne faut pas compter les œufs. Ces croyances se rattachent à l'idée assez répandue, suivant laquelle on attire l'attention des bêtes méchantes en parlant de certaines choses. (Cf. t. III, p. 20). En Provence, si on rit devant un nid, ou si on lui montre les dents on attire les fourmis[3].

Les paysans nivernais expliquent l'habitude bien connue du coucou de pondre dans le nid des autres, en disant qu'il aime tant à chanter qu'il ne pourrait se taire en couvant, et qu'il ne tarderait pas à

1. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne noire*, p. 372 ; E. Rolland, p. 321 ; D. Monnier et A. Vingtrinier. *Trad.*, p. 156 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 200 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 402.

2. P. Vallerange. *Le clergé*, etc., p. 116 ; Paul Sébillot, l. c. p. 214 ; E. Rolland, p. 295 ; *Mélusine*, t. I, col. 555 ; Paul Sébillot, l. c. p. 214.

3. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 57 ; B. Souché. *Croyances*, p. 10 ; F. Daleau, l. c. ; Lou Cascarelet, in *Armana Prouvençau*, 1890.

être découvert. Dans le pays de Chimay il va déposer son œuf dans le nid du ramier, en d'autres contrées de la Wallonie dans celui du rouge-gorge, et l'on assure dans la Hesbaye qu'il ne pond jamais dans celui de la morette (accenteur mouchet). On croit en Nivernais que lorsqu'il se met à redoubler son chant en le pressant, il avale les œufs d'un nid, et qu'il dit à l'oiseau qui les couve :

Coucoucou, Coucoucou,
Groue les coques (couve les coquilles)[1].

Quelques préjugés sont en rapport avec la couvaison. On prétendait au XVIII[e] siècle en Saintonge que l'engoulevent couvait ses œufs, comme l'autruche, uniquement des yeux. En Haute-Bretagne le rossignol chante pendant quarante jours alors que sa femelle est sur le nid ; mais il ne sait pas qu'elle réchauffe ses œufs, aussi il s'écrie après l'éclosion : « Ah ! que j'étais bête ! [2] » On dit dans le Rouergue que pendant que sa compagne couve, il lui chante doucement d'abord, puis à plein gosier : *Madouli, Madouli, la nostro Madouli a quicou de poulit, poulit, poulit !... Madouli, Madouli, m'as embaboujit, embaboujit ! N'aimi pas cap pus, cap pus, cap pus, M'as panat lou cur, cur cur... N'aimi pas que tu, tu, tu, pla segur, Madouli, Madouli, Madouli !... Jut, jut, jut, jut, Madouli ! Madouli, jut ! jut ! quai auzit un bruts... Lou bruts qu'ai auzit, ni ploures pas ni, Madouli, Madouli ! — aco's l'aio del riu, riu, riu, riu, que rajo abal al rajet a fa, reclic, reclic, reclic, reclic, rapataclic !* Madouli, Madouli, la mienne Madouli, a quelque chose de joli, joli, joli !... Madouli, tu m'as ensorcelé, ensorcelé ! Je n'en aime aucune autre, aucune autre, aucune autre, aucune autre... Tu m'as volé mon cœur, cœur, cœur... Je n'aime que toi, toi, toi... bien sûr. Madouli ! Madouli ! Madouli ! chut ! chut ! chut ! chut ! Madouli, chut ! chut ! car j'ai entendu un bruit (silence). Le bruit que j'ai entendu, va ne pleure mie, Madouli ! c'est l'eau du rieu, rieu, rieu, rieu, qui coule là-bas au courant et fait : reclic, reclic, reclic, repataclic [3] !

Les relations familiales des oiseaux sont l'objet de plusieurs croyances traditionnelles. Quelques-uns exercent sur leurs oisillons le droit de vie et de mort : Au XVI[e] siècle on disait que l'aigle faisait subir une épreuve aux siens :

Quand ses petits veullent voller,
Il les eslève haut en l'air ;
Si l'un le soleil ne regarde
Il le tue et point ne le garde.

On prétend dans la Nièvre que lorsque les jeunes hirondelles ne se

1. Ach. Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 344 ; A. Harou, *ibid.* t. XVIII, p. 401 ; J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 84, 159 ; Ach. Millien, l. c.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 328 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 207.
3. Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 277, d'a J. Bessou. *Contes de la Tata Mannou*, p. 319.

mettent pas assez tôt à manger, leur mère leur arrache la langue, et quand on trouve une petite hirondelle morte dans la cheminée ou dans le foyer, c'est sa mère qui l'a tuée[1]. Au moyen âge on disait du corbeau: Tant con si corbeillot sont sanz plume, parceq'il ne sont noir et qu'il ne le ressamblent, ja ne les regardera, ne ne les paistra : ains ne vivent se de la rousée non, dusq'à tant qu'il sont vestu de plume et qu'il puent bien resambler lor père[2]. Le pélican au contraire a été regardé comme un parangon d'amour paternel :

Le pelican fait contre terre
Son nid, et quand des petits a
Si le serpent se trouve là,
De ses dents les estrangle et serre.
Lors quand il voit ses petits mors
Il se navre et d'un cœur tres franc
Il les arrose de son sang
Dont il leur rend la vie au corps[3].

Une formulette des environs de Dinan lui attribue ce rôle :

Le grand pélican blanc
Qui se déchire les flancs
Pour nourrir ses petits enfants.

En Alsace, la cigogne est considérée comme très dévouée à ses petits. Au moyen âge l'hirondelle savait comment rendre la santé aux siens : Quant on li a emblez ses petits arondeaus, s'on lor criève les iols et on les remet el nit, ja por ce ne demorera qu'il ne voient, ains qu'il soient parcréu, et pense-on bien que l'aronde les garit ; mais on ne sait par quel medecine. On est mieux renseigné actuellement, et l'on dit encore que si l'on crève les yeux à l'un des petits de l'hirondelle, elle va chercher sur le bord de la mer une pierre avec laquelle elle lui rend la vue[4].

La corneille passait au XVIe siècle pour un modèle de fidélité conjugale :

Ell' est de si chaste courage
Et ayme son masle si fort
Que s'il est surpris de la mort
Tousiours ell' demeure en veufuage[5].

Toutefois elle est beaucoup moins renommée à ce point de vue que la tourterelle qu'un poète du XIIIe siècle appelait :

Turtre qui ces amors ne mue[6].

1. B. Aneau. *La description philosophique des oiseaux*, p. 19 ; Mme Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 229.
2. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 10.
3. Aneau, l. c. p. 15.
4. D. Monnier et A. Vingtrinier. *Traditions*, p. 153 ; Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 28 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 42.
5. B. Aneau. *La Description philosophale*, p. 39.
6. Rutebeuf. *Œuvres*, éd. Jubinal, t. II, p. 157. C'est sur cette idée qu'est fondée la jolie vilanelle de Jean Passerat : J'ay perdu ma tourterelle. (*Œuvres choisies des poëtes français du XVIe siècle*. Paris, 1880, p. 20).

Une gracieuse formulette des Deux-Sèvres fait allusion à cette idée qui est toujours populaire :

— Que fais-tu, petite tourterelle, parmi ces bois ?
— Je pleure et je gémis ma compagne fidèle.
— N'as-tu pas peur que les grands oiseaux du ciel te mangent ?
— Non, car je file de la soie
Sur mes petits doigts,
Pour faire un jupon
A Jésus mon mignon.

On en a aussi fait le symbole de l'amour constant, et l'on dit en Corse : Bienheureux ceux qui depuis leur mariage sont toujours amoureux comme la tourterelle[1]. A Paris et ailleurs un mari et une femme qui, après plusieurs années d'union, se recherchent sont : tourtereau et tourterelle. On croyait au moyen âge que les cigognes punissaient la femelle qui avait forfait à la foi conjugale. Un mauvais plaisant du pays d'Arles ayant mis un œuf de corbeau dans un nid de cigogne, il en sortit naturellement un petit corbeau ; les cigognes s'assemblèrent et ayant jugé que la mère avait été adultère, ils lui arrachèrent ses plumes ainsi qu'à l'oiselet, et les précipitèrent tous les deux du haut d'une tour fort élevée. Dans un autre récit, la femelle est coupable et son crime est découvert parcequ'elle n'a pu se laver à une fontaine[2].

Quelques oiseaux sont réputés pour leur piété filiale ; les paysans normands disent que les petits de la huppe, devenus grands, se dépouillent d'une partie de leurs plumes pour vêtir leurs père et mère glacés par l'âge ; ils les couvent même pour les réchauffer et leur fournissent la pâture quotidienne. On prétendait au XIV[e] siècle que la cigogne avait grand soin de ses parents âgés, et c'était aussi une opinion courante deux cents ans plus tard.

La cigongne a telle pitié
De son père et mère en vieillesse
Qu'elle les nourrit par amitié
Au nid et jamais ne les laisse ;
En l'air les porte doucement...[3]

Une gravure d'un livre ascétique représente :

Une cygogne qui porte
Sur ses ailes son vieux père.

Cet amour filial est encore attribué en Alsace à cet oiseau qui y est très respecté[4]. En Nivernais, le coucou est aussi un bon fils, et c'est

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 333.
2. Gervasins de Tilbury. *Otia imperialia*, éd. Leibnitz, p. 993 ; *Le Violier des histoires romaines*, p. 216.
3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 242 ; Jacques de Vitry. *Exempla*, p. 109 et notes, p. 245 ; *Maison rustique*, 1597, liv. I, p. 17 ; Aneau. *Description philosophale*, p. 7.
4. *Les Emblemes d'amour divin et humain expliquez par des vers françois par un Père capucin.* Paris, 1631, in-12, p. 26 ; D. Monnier et A. Vingtrinier. *Trad.*, p. 153.

pourquoi il perche dans les arbres ; au temps jadis il trouva son père pendu à un chêne, et il en fût tellement frappé qu'il déserta le pays : Seulement chaque année il y revient et y chante pendant trois mois le *Libera* de son malheureux père [1].

Suivant les dires populaires, il existe une espèce d'association amicale entre des oiseaux d'espèces différentes : On croit dans la Gironde que le roitelet voyage sous l'aile de la bécasse ; en Haute-Bretagne, la huppe est la compagne du pivert, qui lui est reconnaissant d'un acte accompli à une époque lointaine : ils avaient résolu d'émigrer ; mais il leur fallait traverser la mer ; à mi-chemin, le pivert, lassé, s'endormait et la huppe ne cessait de lui crier : Houpe ! houpe ! pour le ranimer. C'est ainsi qu'il finit par arriver au but de son voyage ; pour la remercier de son aide il se mit à creuser dans le tronc des arbres des trous pour servir au nid de la huppe. Les Solognots disaient au XVIII[e] siècle, que lorsqu'on avait découvert un nid de ramier, on pouvait être assuré qu'il y avait dans le voisinage un nid d'émerillon, parceque l'émerillon protège le ramier contre les autres oiseaux de proie. Dans le Bocage normand, le pinson, qui part et revient en même temps que la grive, édifie souvent son nid près du sien et dans le même arbre [2].

On explique le proverbe : les corbeaux ne crèvent pas les yeux aux corbeaux, en disant qu'ils cherchent à crever les yeux des oiseaux qu'ils combattent, mais qu'entre eux ils n'agissent pas de même ; on prétend que celui de ces oiseaux qui perd la vue devient pour ceux de son espèce un objet de commisération [3].

Un poète satirique d'origine normande fait allusion à des inimitiés qui ne semblent pas très connues maintenant :

Entre les Chats-huans et jasardes Corneilles
Entre les Chardonnets et grivelez Mauvis
La meme antipathie est aux Amans ravis [4].

Quelquefois les oiseaux s'égosillent à crier et semblent injurier et provoquer leurs adversaires. Les paysans traduisent parfois leur langage par des phrases patoises ingénieusement adaptées à leurs cris. En Auvergne, la pie dit au merle : *Ja ! ja ! te vau gafa, gafa, gafa !* Ha ! Ha ! Ha ! je vais te mordre, mordre, mordre ! Le merle répond : *Agasso ! trasso d'agasso ! trasso ! trasso ! meissanto pesso ! grresso !*

1. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 26. Cette légende est en contradiction avec la croyance suivant laquelle le coucou devenu grand avale son père et sa mère. (E. Rolland, l. c., t. II, p. 96).
2. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 61 ; Paul Sébillot. *Traditions de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 185 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 330, d'a. Salerne *Ornithologie*, 1757 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 249.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 115.
4. Courval-Sonnet. *Satire* VII (1622), p. 207.

'rrresso ! *'rrrresso !* Agace ! espèce d'agace ! gueuse ! gueuse ! mauvaise pièce ! grresse ! rrresse ! rrresse [1] !

On trouve dans un poëme du XIII[e] siècle une sorte de cri de guerre qui est aussi fondé sur une interprétation d'un chant d'oiseau :

Et le rossignol ça et ci
Crie : fier ! fier ! oci ! oci !
Si que sa manace tormente
Tout le vergier [2].

Une sorte d'aversion héréditaire excite les unes contre les autres diverses espèces ; le chat-huant, que, ainsi qu'on l'a vu, tous les oiseaux détestent est, en Haute-Bretagne particulièrement, persécuté par les pies, et l'on dit en proverbe des gens qui en veulent à quelqu'un : Ils sont autour de lui comme la pie après le chouan [3]. Au XVI[e] siècle, on prétendait que les oiseaux manifestaient surtout leur animosité en allant détruire les œufs de leurs adversaires :

Le chat-huant est un oyseau
Plus laid mille fois qu'il n'est beau,
Et pour desrober, de nuict veille
Humant les œufs de corneille.
Quand il s'en est remply le ventre
La corneille alors ne sommeille
Et au nid du chat-huant entre
Si bien qu'el' lui rend la pareille [4].

L'aigle meine guerre avec le petit Roytelet et grimpereau qui luy fait de grants outrages, car lorsqu'il sent l'aigle absente, il luy casse ses œufs [5].

Quelques oiseaux manifestent leur charité à l'égard des hommes : on dit en Haute-Bretagne que le rouge-gorge et la fauvette chantent pitié près des corps morts et qu'ils se tiennent auprès jusqu'à ce qu'on soit venu les chercher ; d'après un Almanach, le *Postillon lorrain*, 1884, le rouge-gorge amasse des feuilles sur les cadavres de deux orphelins morts de faim dans les bois, et une légende, probablement de la Haute-Normandie, dit qu'il couvre de feuilles et de mousse les corps de ceux qui n'ont pas été ensevelis. On raconte en Franche-Comté qu'au moment où l'on exorcisait un homme qui avait vendu son âme au diable, une mystérieuse hirondelle laissa tomber à terre le pacte infernal qu'elle portait sous ses ailes ; en Alsace, c'est une cigogne (année 1613) qui, dans les mêmes circonstances, rapporte le fatal écrit [6].

1. Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 305.
2. Huon de Méry. *Le Tournoiement de l'Antechrist*, p. 98.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 162.
4. E. Rolland. *Faune pop.*, p. 116, d'a. Aneau. Ce passage ne se trouve pas dans l'exemplaire de la Bibliothèque du Museum.
5. B. Aneau. *La description phil. des oiseaux*, p. 20.
6. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 210 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 263; Delboulle. *Glossaire de la vallée d'Yères* ; Ch. Thuriet. *Trad. pop. de la Haute-Saône*, p. 584 ; J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. IX, col. 243.

D'autres espèces au contraire passent pour avoir des habitudes de vol ; c'est ainsi que l'on a prétendu que l'engoulevent tétait les chèvres. L'ancien proverbe : Larron comme une pie, est encore usité sous les formes : Voleur ou fripon comme une pie. Les lavandières de la Haute-Bretagne assurent que les agaces sont friandes de savon, et que si en quittant leur pierre, elles n'avaient pas soin de le cacher, elles viendraient le leur dérober. En Ille-et-Vilaine comme en Basse-Normandie, on les accuse de voler les poussins et les canetons. Dans plusieurs pays on connaît la légende de la pie qui ayant dérobé et caché un objet précieux, fait soupçonner faussement une servante ; en Alsace, une fille fut pendue parce qu'on prétendait qu'elle avait pris une cuiller d'argent, qui fut plus tard retrouvée à l'endroit où la pie l'avait portée ; il pleut toujours à l'anniversaire de son supplice[1]. La mauvaise renommée de la chouette est attestée par des proverbes :

Quel qu'il soit, il n'est point Poëte
Mais filz aisné d'une Chouvette,
Ou aussi larron pour le moins.

On disait au XVIIIe siècle de celui qui avait coutume de dérober, qu'il était larron comme une chouette ; le conte de la *Nouvelle fabrique des excellens traits de vérité* intitulé : Comment un pauvre mechanique devint un Monsieur, est fondé sur la trouvaille faite par un ouvrier dans les murs d'un vieux château ruiné, d'un nid où des chouettes avaient apporté une quantité fantastique d'objets dérobés[2].

§ 3. NOMS, CRIS ET CONJURATIONS

Les oiseaux ont leurs prénoms et leurs sobriquets : en Languedoc les enfants donnent au chat-huant le nom de *Jan l'Oli*, Jean de l'Huile, et de *Béu l'Oli*, boit l'huile, parce qu'ils l'accusent de boire celle des lampes. Le héron est appelé en Basse-Bretagne *Mac'harit an ot*, Marguerite du rivage, *Mac'harit-ar-garz*, Marguerite de la haie, *Mac'harit he-gouk hirr*, Marguerite au long cou ; dans le Midi *Berna pescaïre* (Bernard pêcheur) *Giraud Peschade*, en Auvergne et dans le Tarn[3] ; en Béarn, le roitelet est Marie Chourre, et le pinson *Yan Pinsaa*[4] ; dans le pays messin un des noms de la chevêche est Gliaudot, Claude ; en Anjou l'Oiseau Jacques est la Strix passerina ; en Poitou Jon d'au bois, dans le pays messin Chan Horan est le moyen duc ;

1. J. Defrécheux. *Vocabulaire de la Faune wallonne*, p. 87 ; Leroux. *Dict. comique* ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 199 ; J. Lecœur. *Esq. du Bocage*, t. I, p. 251 ; Paul Sébillot. *Notes*, p. 16 ; Stœber. *Die Sagen des Elsasses*, n° 213.
2. Marot. *Epistres*, p. 157 ; J. Leroux. *Dict. comique* ; Philippe d'Alcripe. *La nouvelle fabrique des excellens traits de vérité*, p. 158 et suiv.
3. A. Montel et L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 35 ; Troude. *Dict. breton-français* ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 372.
4. V. Lespy. *Proverbes de Béarn*, p. 100.

dans les Vosges Jean Boubou est la huppe. D'autres prénoms sont donnés à divers oiseaux, tels que Jaque, Jaquot, Richard, Nicolas Tuyau, Charlot, etc., au geai, Colas, au corbeau, Colin, Charlot, *Charlot de gariga*, au courlis, Guillaume, Guillaumet, Glaumet, au pinson, Catelinette à la grèbe, Marion la Reuche, Marie Godrée, au rouge-gorge; Margot la pie ou simplement Margot à la pie[1].

Quelques appellations supposent une certaine familiarité ; dans nombre de pays on connaît le loriot sous le nom de Compère Loriot qui a des formes dialectales variées ; dans les Deux-Sèvres le proyer est le Compère Guilleri, dans les Côtes-du-Nord ma Commère Margot est un des sobriquets de la pie. Les marins de la Manche désignent le coucou sous le nom du « parent : » En Orléanais le rouge-gorge était appelé au XVIIIe siècle, Misère, Bonhomme Misère, Pauvreté. D'autres surnoms font allusion à leurs habitudes : c'est ainsi qu'on appelle le pivert, avocat ou procureur des meuniers, parce que son cri annonce la pluie, le grimpereau mesurous d'feuve, râclous d'feuves, en raison de son goût pour ce légume[2]. Des sobriquets donnés aux oiseaux de proie sont peut-être fondés sur l'idée qu'il est dangereux de parler des bêtes malfaisantes, parce qu'elles pourraient accourir, croyant qu'on les appelle ; le nom de bon oiseau est donné en Savoie à la buse, et dans la Suisse romande à l'épervier[3].

On a pu voir dans plusieurs passages de cette monographie que la traduction de la ritournelle de certains oiseaux est en relation étroite avec le rôle qu'ils jouent dans les légendes. Parmi les formulettes recueillies, il en est beaucoup qui sont ironiques, plaisantes ou simplement rythmiques, alors qu'un plus petit nombre se rapportent à leurs occupations habituelles, à leur caractère, ou à leurs appétits. C'est à une époque assez récente qu'on s'est préoccupé de les relever ; en 1879, la *Faune populaire* de E. Rolland n'enregistrait qu'une quarantaine d'explications du cri d'une douzaine d'oiseaux, alors qu'une enquête (1880-1882), en Haute-Bretagne m'en fournissait plus de cent, attribuées à trente-deux oiseaux. Je donnerai seulement quelques-unes de celles qui ont un sens, en laissant de côté celles, beaucoup plus nombreuses, qui sont onomatopiques, ou qui, pour être comprises, nécessiteraient un commentaire parfois hypothétique.

Celles du roitelet, inspirées par le contraste de sa petitesse avec les arbres sur lesquels il se pose, lui prêtent des sentiments d'outrecuidance et de vanité. En Basse-Bretagne on prétend qu'il chante : *Dir, dir*,

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 55, 52, 99, 143, 109, 351, 404, 262, 132.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 231, 197 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 169, p. 205, 181 ; E. Rolland, l. c. p. 261, d'a. Salerne.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 13, 35.

pa na dor ; la branche sur laquelle je suis perché est donc d'acier, puisqu'elle ne rompt pas. En Forez, il sautille sur les branches mortes qu'il essaie de briser, tout en poussant un cri de désappointement et de colère que l'on traduit ainsi : *Bisqua ! qu'ou es fort !* Bigre, que c'est solide ! en Haute-Bretagne, il se place sur la grosse poutre d'un pressoir et dit :

Ne te casse pas !
Me port'ras tu ben ?

En Poitou, il raconte à un moineau qu'il vient d'un pays éloigné : Il y fait si froid, dit-il, qu'on s'y chauffe avec des bûches grosses comme ma cuisse[1].

Ainsi qu'on la vu, de petites légendes rapportent que des oiseaux ont contribué, par l'interprétation de leurs cris, à résoudre des difficultés de métier. Actuellement encore, il en est qui, par leurs chants, indiquent aux travailleurs l'époque où la besogne doit être faite : un passage d'un poëme célèbre montre que les paysans du moyen âge y faisaient attention :

J'ai oï les grues chanter
Qui nos tesmoignent par raison
Que de semer avons saison.

Peut-être traduisaient-ils leurs cris comme ceux du Poitou : Quand la grue passe pour la première fois, elle dit : « Sème ton blé, paresseux ! Quand i' retourn'rai, i' en mangerai mon saoul[2] ! » En Rouergue le cujelier chante : *Cubri, cubri*, couvre, couvre (ton grain). Dans le Midi, l'ortolan préside aux travaux de la vigne ; aussi l'appelle-t-on *poudiquet* dans le Lauraguais, et *bino-vit* entre Montauban et Toulouse ; plusieurs de ses cris indiquent la besogne aux vignerons : *Cal ponda ! Cal ponda !* Il faut tailler ! il faut tailler ! *Bino, bino, bino, vit !* Bine, bine, bine la vigne ! en Poitou, il dit aussi : Bines, bines-tu ! En Savoie son chant se traduit par : Pouvre, pouvre, pouvre fossori ! ou : Fauche, fauche, faucheri, d'où ses noms de *fossori* et *faûchié*. Les paysans arden-

1. Troude. *Diction. breton-français* ; Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 275, d'a. Gras. *Evangiles des Quenouilles foréziennes* ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 27, cf. Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 517.

Le nombre de ces présomptueuses formulettes est considérable ; rien qu'en Haute-Bretagne, on en a recueilli onze. (Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 212-213) ; quelquefois elles s'appliquent aussi à l'hirondelle (p. 183). Les noms de *Pel de bou* (pas de bœuf), en Savoie et en Dauphiné, de *Pey de boux* (poil de bœuf), en Savoie de *Pa de sri* (pet de souris), au pays messin, *cargoulet* (escargot), dans les Pyrénées orientales et en Languedoc ; *Fabarèlo, Nozeta*, Tarn, *Nouzilio*, noisette, Languedoc, indiquent qu'il est très petit. (E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 291-292).

Une raillerie qui se rattache au même ordre d'idées avait suggéré les redevances féodales où il figurait ; c'est ainsi qu'on en conduisait un au seigneur de la Mardelle, en Berry, attaché avec des forts cordages neufs sur une voiture attelée de quatre bœufs noirs. (Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 249).

2. *Roman de Renart*, br. IX, v. 70 et suiv. ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 518

nais croient que la huppe les encourage, en disant auprès d'eux : Boute ! Boute ! c'est-à-dire : Pousse ! pousse [1] !

Parfois les oiseaux donnent aux hommes des conseils d'économie, voire même de conduite ou de morale. En Wallonie la caille, dont un des noms est Paie-tes-dettes ! répète au débiteur :

Kwit' po kwit !
Pây tè dèt'.

En Poitou, la femelle dit : Paie qui doit ! Paie qui doit ! ; le mâle répond : Paie qui peut ! Paie qui peut ! ; en Wallonie on interprète de la même manière le chant de la mésange charbonnière :

Si si deu (bis)
Pây tè dèt'
Si tu deu [2].

Dans le Midi l'alouette dit : *Que te fa fa-li* ; fais-lui ce qu'il te fait [3].

Le corbeau qui est carnassier, exprime cyniquement sa voracité ; plusieurs formulettes méridionales se rapprochent de celle-ci usitée en Auvergne : *Couac ! couac ! couac ! Vole de la car ! vole de la car !* Couac ! couac ! je veux de la chair ; aux environs de Rennes, il répète : Cadavre [4] ! cadavre !

En Languedoc voici sa formulette :

Courbatas,
Niblatas,
Ounte vas ?
— Dins aquel carnas.

Vilain corbeau des murs, où vas-tu ? — Dans ce charnier.

Dans le pays de Tréguier, deux corbeaux, l'un dans l'arbre, l'autre qui mange de la charogne à terre, dialoguent ainsi :

— Perâ, perâ, perâ ?
— Breîn, breîn, breîn,
— Goag he ! goag he ! goag he !
— Goag, goag, goag.

— Quoi, quoi — (Corps) pourri (bis) — Est-il mou ? (ter) — Mou, mou, mou [5].

En Haute-Bretagne, les geais imitent tous les cris des animaux ; ils aboient comme les chiens, bêlent comme les moutons, miaulent comme

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 219 ; Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 234-235 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 12 ; E. Rolland, l. c., t. II, p. 204 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 398.

2. E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 10 ; Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. I, p. 222 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 15 ; E. Rolland, t. II, p. 342 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 518 ; E. Monseur, l. c. p. 15.

3. *Romania*, t. VIII, p. 124.

4. Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 168 ; Comm. de M. Guyot-Daubès ; *Rev. des langues romanes*, 1873, p. 575.

5. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 35.

les chats, etc. Ils savent aussi contrefaire les bruits de divers métiers comme celui du tisserand :

Tric trac de olu (bis)

ou des scieurs de long :

Hire o zigue !

ou parlent comme les charretiers ou les conducteurs de charrue[1]. Des surnoms tels que : limeur de scies appliqué à la mésange charbonnière, indiquent l'assimilation de leur chant à des occupations humaines[2].

Les enfants et parfois aussi les grandes personnes adressent aux oiseaux, pour les éloigner, plusieurs conjurations, parfois assez bruyantes. Lorsque les petits garçons Normands voient les corneilles s'abattre dans un champ pour manger l'avoine naissante, ils se mettent à chanter à plein gosier :

Cônille, cônille emmantelée,
Ta mère est brûlée,
Ton père est pendu, etc.

Aux environs de Brest ils crient :

Corbeau, corbeau,
Le feu est dans ta maison.

Dans le Genevois, ils saluent les corbeaux et les corneilles par diverses formulettes :

Corbeau, corbeau, sauve-toi.
Voici le petit fils du roi
Qui te coupera le p'tit doigt !

Aux environs de Lorient, ils disent :

Corbi, corbasse,
La mort t'eimbrasse,
Car dein ton nid,
Tè petits son péris ! [3]

En Languedoc, on récite aussi une formule de malédiction, dont voici le commencement :

Corb, Corb,
Vai t'en a la mar, etc.

Corbeau, corbeau, va-t-en à la mer. Les pêcheurs de la Haute-Bretagne adressent aux goëlands pour les chasser ces rimes menaçantes :

Goeland,
Va-t'-en aux bruments (hannetons),
Si tu n'y vas pas,
Je te couperai ton sang[4].

Plusieurs observances ont pour but de chasser les oiseaux de proie

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 179-180.
2. Arthur Daguin. *Faune pop. de la Haute-Marne*, p. 17.
3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 253 ; E. Rolland, l. c. p. 113 ; Blavignac. L'*Empro genevois*, p. 153.
4. *Revue des langues romanes*, 1873, p. 576 ; Paul Sébillot, l. c., p. 181.

ou de les empêcher de nuire à ceux de la basse-cour : Dans les Vosges, on donne de la viande à la volaille, le jour du vendredi saint pour la préserver de la buse ; dans les Alpes vaudoises on fait manger aux poules du pain de communion pour que le « bon oiseau » ne les prenne pas[1]. Au XVIII[e] siècle on éloignait le petit milan (hobe) des poulets en criant : Hobe ! hobe ! et en frappant des mains. Dans le pays messin, pour empêcher les buses et les milans de manger les poulets, on leur adresse cette conjuration : *Halér ! halér ! fa treûs fouos lo to de lè môhon, t'éré lo pu bê de mes ôssons.* Buse, buse, fais trois fois le tour de la maison, tu auras le plus beau de mes oisons. Dans le Loiret, pour écarter l'émouchet, on plante dans la basse-cour une perche surmontée d'une faucille ; en Wallonie les fermiers clouent à leur porte un épervier, comme pour montrer à ses pareils que l'homme peut les tuer[2].

Dans le Centre les enfants crient aux grues qui passent dans les airs : « Tribouillez-vous ! Tribouillez-vous ! » ou « En rang, en rang, les belles ! » Ils prétendent que le premier cri suffit pour porter la confusion dans les lignes de leur triangle, et que le second, au contraire, les remet en ordre lorsqu'elles ont rompu leurs rangs[3] ; les enfants girondins disent aux grues qui volent :

Rolez, rolez (roulez)
Mesdames les grues,
Vot' maison qu'est abattue,
Vos petits qui sont dedans
Y criant tant qui pouvant :
Rolez, Rolez.

A Malmédy (Prusse Wallonne), les enfants crient :

A lè grow !
Lè dwèt son`sèrèy ;
Lè dklè son yèrdot.

Ah ! les grues ! Les portes sont fermées, les clés sont perdues[4].

En Nivernais, en Haute-Bretagne, ils s'efforcent de faire taire le coucou en lui disant :

Coucou, coucou,
De la miche en mon cou
De la m... en l'teinne.

Coucou, coucou,
Chante, le diabl' te cass' le cou !

Va t'en aller, coucou,
Ou gare ma faux : je te coupe le cou[5] !

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 113 ; A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 334.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 15-16 ; p. 96 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 397.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 370.
4. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 74 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 477.
5. Ach. Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 344 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 171.

On a déjà vu qu'on laissait le plus beau brin de chanvre pour l'oiseau Saint-Martin. La pie reçoit aussi des présents à certaines époques. Il y a une centaine d'années, les bergères et les bouvières du Poitou portaient le jour du Carnaval, la crêpe à la pie ; elles la suspendaient aux plus hautes branches d'un arbre auxquelles elles attachaient des bruyères, des lauriers, des rubans, et elles dansaient autour ; en récompense la pie avertissait de l'approche du loup. Cet usage n'est pas tombé en désuétude, mais il n'est plus accompagné de bouquets ni de danses ; dans quelques villages des Deux-Sèvres, la pie a en outre la dernière javelle pour faire son nid, parce qu'elle prévient les vignerons de l'approche des animaux nuisibles [1].

Quelques oiseaux sont en relation avec les fêtes religieuses, parfois en raison de circonstances légendaires. Les hirondelles arrivent toujours avant le Vendredi saint, pour assister à la Passion. On dit en Périgord que le roitelet était présent à la naissance de l'enfant Jésus et avait son nid sur la crèche de Bethléem ; en Berry qu'il apporta toute la mousse et tout le duvet de son nid pour faire une couchette à l'enfant. En Normandie on prétend que chaque nichée se réunit le jour ou la veille des Rois, avec les père et mère, pour prendre part à cette fête. Aux environs de Dinan, les oiseaux fêtent la Résurrection : le premier qui chante *l'Alleluia* est le berruchet (troglodyte) qui a ce privilège parce qu'il ne travaille jamais le dimanche. Dans l'Yonne, l'alouette commence à chanter à la Chandeleur, au moment de la messe où l'on distribue les cierges en récitant : *Lumen ad revelationem gentium* [2].

Le coucou est généralement regardé comme le messager du printemps ; en Haute-Bretagne on lui dit :

Coucou, coucou,
Ramène le temps doux.

Et de nombreux proverbes parlent de l'époque, variant suivant la latitude, où il doit se faire entendre s'il n'est pas mort [3].

Les formulettes adressées à l'alouette supposent qu'on la regarde comme une sorte d'intermédiaire entre les hommes et la divinité, rôle qui lui est vraisemblablement attribué parce qu'à chaque instant elle s'élève vers le ciel. Les unes, comme celle du Loiret :

1. Guerry, in *Soc. des Antiq.*, t. VIII, p. 451 ; Desaivre. *Etudes de myth. locale*, p. 11-12.

2. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 184 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 295, d'a. *le Chroniqueur du Périgord* ; Laisnel de la Salle. *Croyances du centre*, t. II, p. 250 ; E. Rolland, l. c. p. 295. Com. de Mme Lucie de V.-H. ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 14.

3. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 170 ; E. Rolland, l. c. p. 83-84.

Alouette du printemps,
Prie l'bon Dieu qu'il fasse beau temps
Pour faire pousser du bon froment,
Pour faire du bon pain blanc
Pour tous ces petits enfants,

expriment le désir que le temps soit propice aux récoltes ; plus nombreuses sont celles où les petits bergers lui demandent de la chaleur ; en voici une de Guernesey, dont il existe de nombreuses variantes, beaucoup plus longues :

L'alouette, l'alouette qui vole en haut,
Prie Gyu pour qu'il faiche caud,
Pour ses poures p'tits aloutiaux
Qui n'ont ni manches ni mantiaux[1].

§ 4. ERREURS ET PRÉJUGÉS DIVERS

A part celles qui s'attachent à la naissance et à la sociologie, les erreurs populaires relevées jusqu'ici sur la nature et les gestes des oiseaux sauvages ne sont pas très nombreuses. Dans beaucoup de campagnes wallonnes les enfants sont persuadés que la pie est la femelle du corbeau ; les noms de *Feme de Faisan* et de *Fumello d'aou faisan*, donnés en Languedoc à la canepetière supposent une croyance analogue[2].

La pie a, dit-on en Morvan, sept poils du diable sur la tête ; le peuple de Provence prétend que le héron est pourvu de sept vésicules de fiel. On dit en Ille-et-Vilaine que la tête du Martin-pêcheur est brillante la nuit et qu'elle éclaire comme un feu-follet[3].

On paraît avoir oublié le préjugé du moyen âge d'après lequel un oiseau vivait uniquement de l'air du temps ; comme la taupe se nourrissait de terre, la carpe d'eau, le loup en certaines circonstances de vent, le pluvier ne prenait que cette dernière nourriture. *Le Menagier de Paris*, t. II, p. 183, en parle, et il y est fait clairement allusion dans un passage des *Folles Entreprises :*

Hélas ! nous disnons au couvent
Ainsi que les pluviers, de vent[4].

Au XVIII[e] siècle, les Solognots disaient que la vie du merle était courte, parce qu'il avait coutume de dormir le cul au vent contrairement aux autres oiseaux qui tournent toujours la tête du côté où il

1. E. Rolland. *Faune populaire*, t. II, p. 210 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 490 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 152-154 ; Jean Fleury, in *Mélusine*, t. I, col. 538 (pays de la Hague).
2. Alfr. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 398 ; E. Rolland, t. II, p. 345.
3. E. Rolland, p. 139 ; Mistral. *Tresor* ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 188.
4. Gringore. *Œuvres*, Bibl. elzév., t. I, p. 108.

souffle[1]. Deux vers de Villon parlent d'une singulière habitude du butor qui ne semble plus connue :

Quatre mois soit en ung vivier chantant
La teste au fond, ainsi que le butor[2].

La façon dont les oiseaux se servent de leurs ailes, la hauteur de leur vol, sont l'objet d'explications ou de préjugés traditionnels. Les marins croient que la caille, fatiguée, se pose sur la mer et se laisse pousser par le vent avec une aile relevée en guise de voile[3]. Les alouettes volent toujours haut, dit-on en Franche-Comté, parce qu'elles vont boire au-dessus du temps (ciel) ; Dieu les a condamnées à y aller pour les punir de ce que en volant, elles disent toujours : « Bougre, bougre, bougre de mâtin.[4] » Dans le pays de Tréguier on explique autrement cette particularité : au temps des premiers hommes, l'alouette allait ouvrir la porte du ciel à l'âme des morts ; c'est de là que lui est venu son nom de *Alc'houeder*, porte-clefs. Elle faisait deux voyages par jour, le matin pour ceux qui mouraient dans la nuit ; le soir, pour ceux qui mouraient le jour. Mais quand Jésus-Christ monta au ciel, il ne voulut plus d'elle pour portière parce qu'elle jurait souvent : Diu ! et il la remplaça par saint Pierre. Depuis, de temps en temps, elle veut encore pénétrer au séjour céleste et on la voit monter à perte de vue en chantant et en protestant qu'elle ne jurera plus ; mais quand elle a vainemeut supplié saint Pierre, elle se met en colère et redescend à tire d'ailes en jurant de plus belle[5]. En Beauce elle s'imagine, pouvoir monter jusqu'au ciel[6]. En Languedoc, les hirondelles semblent dans leur vol capricieux, rapide et continu, éviter un invisible ennemi, acharné à les poursuivre, et cet ennemi, c'est le drac[7].

Plusieurs oiseaux de proie fascinent, dit-on, les bêtes qu'ils veulent prendre en décrivant autour d'elles des cercles concentriques de plus en plus rapprochés ; des noms y font allusion, tels que celui d'endormeur de mulots donné en Beauce à la crécerelle ; dans la Gironde, l'épervier charme les oiseaux qu'il veut manger ; on prétend en Haute-Bretagne qu'il bat des ailes pour les endormir, et qu'il leur dit :

Sauvez-vous où vous voudrez,
Plus je serai haut, mieux je vous verrai[8].

En Basse-Bretagne le corbeau qui s'approchera sans crainte d'un

1. E. Rolland, l. c., p. 249 d'a. Salerne.
2. Villon. *Œuvres*, p. 225.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 343.
4. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 2.
5. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII. p. 54-5.
6. Félix. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 269-270.
7. H. Babou. *Les païens innocents*, p. 55.
8. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 32 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 51 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 175-174.

cadavre, s'éloigne d'un homme endormi [1]. En nombre de pays on dit qu'il sent la poudre ; en Haute-Bretagne, de même que les autres oiseaux de proie, l'épervier la devine aussi [2].

D'après une croyance très répandue, lorsque le pivert a donné un coup de bec dans un arbre, il va de l'autre côté pour voir s'il l'a traversé. En Haute-Bretagne, où l'on assure qu'il aiguise son bec sur des tiges d'anis; s'il frappe les arbres, c'est qu'il espère y trouver la goutte d'eau qu'il n'a pas voulu aller chercher en paradis [3].

Au XVI[e] siècle on attribuait, comme bien auparavant à la cigogne l'invention de la seringue : Quand elle se sent grevée par trop manger, la cigogne prend de l'eau en son bec qu'elle met en son corps par le fondement pour amollir la matière qui est trop dure dans son corps et par ce elle se purge [4].

Ainsi qu'on l'a déjà vu, les nids de quelques oiseaux sauvages attirent la chance sur les habitations ; d'autres l'y amènent par leur seule présence. Dans les Vosges, le roitelet porte bonheur à la maison : le pain qui profite le plus à l'homme est celui que l'on émiette à son intention [5].

Bien que les hirondelles soient regardées comme inoffensives, et que dans le Bordelais on assure qu'elles ne font de mal que dans le pays au poivre où elles mangent du poivrier, on croit qu'elles peuvent nuire au bétail ; en Franche-Comté, une vache est harondalée, lorsqu'un de ces oiseaux a passé sous son ventre, et l'on y croit, comme dans la Meuse, que son lait s'est converti en sang, et que rien ne peut la guérir, pas même si l'on verse à un carrefour ce lait échauffé [6].

Le meurtre de plusieurs oiseaux, surtout de ceux auxquels la légende attribue des actes charitables, attire des disgrâces sur la personne ou sur les biens du coupable. On croit généralement que tuer une hirondelle porte malheur, et dans quelques pays on précise : en Franche-Comté le laboureur est certain de perdre une partie de ses bestiaux, comme celui qui, en Haute-Bretagne, tue le père et la mère avant que les petites pies ne soient grandes ; en Languedoc, et dans quelques autres parties du midi, le meurtre d'une bergeronnette fait crever le plus beau mouton du troupeau ; dans l'Albret, celui d'une hirondelle attire la pluie, dans les Alpes vaudoises, celui d'un corbeau peut causer un malheur. En Haute-Bretagne, celui qui tue un oiseau le dimanche de

1. Boucher de Perthes. *Chants armoricains*, p. 112.
2. J.-F. Bladé. *Proverbes*, p. 78 ; Rolland, l. c., p. 116 ; B. Souché. *Croy.*, p. 30.
3. E. Rolland, p. 62 ; Paul Sébillot, t. II, p. 206 : Lucie de V.-H.. in *Rev. des Trad pop.*, t. XVI, p. 420.
4. Aneau. *La description philosophale des oiseaux*, p. 8.
5. L. F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 115.
6. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 35 ; M. Monnier, in *Soc. des Antiq. de France*, t. IV, p. 411 ; H. Labourasse, *Anciens us. etc., de la Meuse*, p. 183.

Pâques, est exposé à toutes les disgrâces, alors que Dieu fait revivre sa victime et la rend plus heureuse qu'elle ne l'aurait été [1].

Les marins et les habitants du littoral croient qu'il est dangereux de tuer les oiseaux de mer ; il arrive des accidents aux navires lorsqu'on a tué un pétrel ou un goéland [2]. Les sauniers de la Camargue n'oseraient tirer à la nuit tombante sur le *gabian*, l'oiseau du bon Dieu qui, disent-ils, traverse les nuages après le coucher du soleil pour remonter au ciel [3].

Suivant une idée assez peu répandue, le meurtre de certains oiseaux est méritoire, comme dans les Vosges, celui de la buse, qui est un oiseau du malheur [4].

Le roitelet et le rouge-gorge ont joué dans les coutumes populaires jusqu'à une époque récente, un rôle dont l'origine et le motif sont assez obscurs et qui semble en contradiction avec les sentiments que les paysans professent d'ordinaire à leur égard. A Carcassonne, la fête du Roitelet que l'on faisait remonter aux Templiers, était le privilège de la jeunesse qui habitait la rue Saint-Jean dans la basse ville. Chaque année le 31 décembre, le vainqueur de la fête de l'année précédente réunissait au son du tambour et des fifres les jeunes gens ayant droit d'assister à la fête pour le lendemain 1er janvier, à une heure déterminée sous un ormeau de la rue St-Jean ; ils se rendaient à un bois, et armés d'une baguette ils cherchaient à abattre un roitelet. Le premier qui y parvenait recevait une couronne des mains du précédent vainqueur, et l'on plaçait l'oiseau entouré d'une guirlande de chêne au bout d'une perche aussi longue que possible. Le 6 janvier, le nouveau Roitelet, décoré d'une croix de Malte et un sceptre à la main se rendait avec ses compagnons à la messe de l'église Saint-Vincent, puis il allait souhaiter la bonne année aux magistrats municipaux. Si la chasse avait été infructueuse, l'ancien Roitelet jetait en l'air l'oiseau de l'année précédente, et celui qui s'en emparait était proclamé roi. Ce divertissement interrompu vers 1792 fut repris au retour de Louis XVIII [5]. A la Ciotat, près de Marseille, cet usage était pratiqué pendant la Révolution, aux premiers jours de

1. Régis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 278 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 114 ; Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 223 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 200 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 228 ; Eugénie de Guérin. *Journal*, 1834 ; L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. I. p. 231 ; A. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 332 ; Com. de Mme Lucie de V.-H.

2. Cf. t. II, p. 79 ; Le naufrage du *Républicain* vers 1794, arriva après que le capitaine eut tué un goëland.

3. Mme Louis Figuier. *Le Gardian de la Camargue*, p. 23.

4. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 317.

5. Gaston Jourdanne. *Contribution au F.-L. de l'Aude*, p. 7-8 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 296, donne une autre description de la fête telle qu'elle se passait en 1819.

Nivôse (23 déc.) l'oiselet était promené de la même manière ; il y avait ensuite un festin [1]. Dans le Loiret, le jour de la Chandeleur, on tue un rouge-gorge mâle ; on l'embroche avec une baguette de coudrier et on le pose sur les chenets devant le feu ; aussitôt placée, cette broche improvisée se met à tourner seule [2]. C'est probablement à un usage du même genre que fait allusion un vieil auteur : Comment est-ce que le petit oiseau nommé le Roitelet estant mis dans une brochette de corneiller se tournant de luy-même se rostit au feu. Possible se tourneroit-il tout aussi bien en une brochette de quelque autre bois verd, et un autre petit oisillon tout de mesme [3].

En raison des privilèges qu'on leur accorde on conserve dans les maisons les cadavres de certains oiseaux ; en Lorraine une pie suspendue aux soliveaux d'une grange en éloigne les rats et les souris ; en Haute-Bretagne, elle chasse la vermine du grenier, lorsqu'elle a été tuée dans le décours d'août [4]. Les paysans clouent assez souvent aux portes des écuries ou des granges les chats-huants qu'ils peuvent tuer, pensant qu'ils préservent les granges des maléfices ; dans l'Yonne, on y attache les oiseaux de proie [5]. En Poitou on tire des présages de bon ou de mauvais temps d'après le martin-pêcheur suspendu au plafond [6].

Les oiseaux en captivité sont l'objet d'un certain nombre de croyances : Dans la Nièvre, mettre une hirondelle en cage porte malheur ; aussi quand on en attrape une, on lui attache un ruban à la patte et on la laisse s'envoler ; cette action donne de la chance à celui qui la fait. A Paris, vers 1860, des personnes de toutes les classes achetaient des hirondelles aux marchands d'oiseaux, et leurs rendaient la liberté, pensant par ce moyen s'attirer la bénédiction du ciel et pouvoir réussir dans leurs entreprises [7].

L'usage de remettre en liberté des oiseaux capturés qui existait naguère encore dans le Vaucluse se rattachait à des idées un peu différentes ; chaque année au moment de l'Elévation de la messe de minuit on lâchait des oiseaux de diverses espèces ; à Mazan, on remarque si ces captifs ainsi délivrés prennent leur vol vers le maître autel, ou s'ils se juchent sur les corniches ou sur les statues des saints. Dans plusieurs pays, c'était un roitelet que l'on s'efforçait de prendre vivant, et qu'on donnait au curé qui, après la messe de minuit,

1. Swainson. *Folk-Lore of British Birds*, p. 42 d'a. Sonini Travels.
2. E. Rolland. *Faune populaire*, t. II, p. 264.
3. Scipion du Pleix. *Curiositez naturelles*, Paris, 1606, in-8°, p. 241.
4. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 242 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 200.
5. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 49 ; Dr Pommerol, in *Rev. des Trad pop.*, t. XII, p. 548 ; Moiset. *Us. de l'Yonne*, p. 119 ; Paul Sébillot, t. II, p. 163 ; E. Rolland, p. 53.
6. Léo Desaivre. *Myth. locale*, p. 8-9.
7. Mme Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 249 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 321.

montait en chaire tenant l'oiseau enrubanné de couleur rose et le lâchait dans l'église ; l'oiseleur était exempt pendant un an de la dîme des olives, et il l'appelait « lou réi de la vaquéte ». Si la prise de l'oiseau avait été effectuée par les femmes, elles avaient le droit de bafouer les hommes ayant pris part à la chasse, qui se sauvaient à toutes jambes pour ne pas avoir le visage barbouillé de suie ou de boue [1].

A Nantes on place une aiguille dans le nid des oiseaux pour préserver leurs œufs de l'orage et les empêcher de devenir clairs ; à Paris il faut mettre un ruban rouge à l'un des barreaux de la cage pour garantir les petits nouvellement éclos de la maladie ou de la mort. On croit, dans le peuple, qu'il ne faut pas manquer de vendre les oiseaux si quelqu'un vient les marchander ; ce refus leur porte malheur et les fait mourir [2]. A Nantes quand une personne meurt dans une maison où il y a des oiseaux en cage, on s'empresse de les couvrir ; sans cela ils mourraient aussi. Aux environs de Liège, une vieille femme, à la mort de son mari, avait mis un ruban noir au cou de son merle ; celui-ci étant crevé quelque temps après avoir égaré ce ruban, elle attribua sa mort à cette perte [3].

Les oiseaux en certaines circonstances deviennent, à ce qu'on assure, infanticides ; Dans la Gironde quand on met une nichée dans une cage pour la faire nourrir par le père ou la mère, il arrive souvent qu'au bout de quelques jours, les parents empoisonnent leurs petits pour qu'ils ne soient pas en captivité [4].

§ 5. PRÉSAGES ET RENCONTRES

Les augures que l'on tire du vol ou de la vue des oiseaux sauvages, sont rarement favorables. On peut cependant noter des exceptions : en Ardennes, celui qui en se levant voit voler des moineaux, des corbeaux, des pies ou des buses, réussira toute la journée au gré de ses souhaits ; en Haute-Bretagne, une pie vue de bon matin annonce qu'on recevra une lettre ; dans le Loiret, un merle qui traverse le chemin devant quelqu'un lui porte bonheur [5]. Lorsque la première hirondelle paraît au printemps les garçons à marier de la Saintonge trouvent, en

1. Barjavel. *Dictons du Vaucluse*, p. 127-128.

2. Mme E. Vaugeois, in *Rev. des Trad.*, t. XV, p. 590 ; Léon Sichler, *ibid.*, t. IV, p. 398.

3. Mme E. Vaugeois, l. c. p. 591 ; Alfred Harou, *ibid.*, t. XVIII, p. 397.

4. Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 57.

Cette année, à Paris, deux pierrots que ma fille avait recueillis d'un nid d'où ils étaient tombés, et mis dans une cage, ont été jusqu'à un certain moment nourris par un moineau adulte qui venait, sans être effarouché, leur apporter de la nourriture ; quand ils furent à peu près élevés, ce même moineau vint leur mettre dans le bec une sorte de graine, et peu d'instants après, les deux petits tombèrent comme foudroyés.

5. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 186 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 201 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 249.

regardant sous leur soulier, un cheveu qui est de la couleur de ceux de la femme qu'ils épouseront ; en Poitou, si l'on y voit un poil on aura de la chance toute l'année. En Wallonie, la jeune fille près de laquelle une hirondelle passe en rasant l'eau se mariera avant l'âge de dix-neuf ans. Les petits enfants de la Haute-Bretagne font attention aux pies qu'ils rencontrent en allant à l'école ; si elles présentent leur partie blanche, ils pensent qu'ils arriveront à l'heure ; si c'est la noire, qu'ils seront en retard ; une femme qui se croyait trahie par son mari était persuadée que si l'un de ces oiseaux lui montrait le côté noir de son plumage, elle était menacée d'une infidélité [1].

La liste des oiseaux dont la vue constitue un pronostic fâcheux est beaucoup plus longue. La rencontre d'une pie est souvent défavorable : en Lorraine, dans la Montagne Noire, en Normandie, en Haute-Bretagne elle annonce un accident prochain à celui qui entreprend un voyage ; en Basse-Bretagne le bazvalan se gardait bien de continuer sa route, certain que la demande en mariage qu'il allait faire serait rejetée. Dans la Beauce, une seule pie présage un malheur, deux un bonheur, trois un mariage, quatre un baptême. En Anjou, on dit en proverbe : Une pie, tant pis ; deux pies tant mieux ; et l'on regarde comme de bon augure d'en voir deux s'envoler du même côté [2]. Les pêcheurs de Guernesey sont persuadés que s'ils voient un cormoran avant d'apercevoir une mouette, ils ne prendront pas de poisson de la journée ; ceux de Haute-Bretagne que s'ils en voient un sur les rochers leur marée est manquée ; s'ils entendent en partant le matin chanter le coucou avant qu'ils n'aient déjeuné, ils se croient voués à la mauvaise chance. Quand les mouettes crient « Caré ! caré ! » on peut caretter (replier) les lignes, on ne prendra pas grand'chose [3].

La position de l'oiseau relativement à celui qui l'aperçoit influe sur la nature du présage ; au XVII[e] siècle, il arrivait malheur à celui qui trouvait en chemin, à sa gauche un certain nombre de pies ou d'autres oiseaux ; dans les Ardennes, les pies qui volent de droite à gauche sont un mauvais signe pour celui qui part en voyage, alors qu'en Haute-Bretagne c'est tout le contraire ; en Vendée la pie qui traverse de gauche à droite le chemin de la noce porte malheur à la mariée [4]. Au

1. Rolland, t. II, p. 322 ; B. Souché. *Croyances*, p. 7 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. III, p. 64 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 201-202.

2. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 242 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne noire*, p. 370 ; A. Bosquet. *La Normandie*, 219 ; Paul Sébillot, t. II, p. 201 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 504 ; Cambry. *Voy. dans le Finistère*, p. 346 ; A. Bouet. *Breiz-Izel*, t. I, p. 94 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 283-284 ; Com. de M. C. Fraysse.

3. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 506 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 169, 172, 194.

4. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 209 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 183 ; Paul Sébillot, l. c., p. 201 ; Léo Desaivre. *Et. de Mythologie locale*, p. 12.

moyen âge l'oiseau volant à gauche était parfois regardé avec crainte :

La rien qui plus le desconforte,
Ce fu quant il vint à la porte.
Entre un frenne et un sapin
A veü l'oisel Saint Martin,
Asez huca « a destre a destre ! »
Mes li oisiauls vint a senestre.
Or vos di que ce fu la chosse
Qui plus l'esmaie et plus le donte ;
Son cœur dit que il aura honte
En grant ennui et grant vergoigne[1].

Les oiseaux en nombre impair sont en général funestes : Dans la Beauce, voir deux pies ou deux corneilles, c'est du bonheur ; n'en voir qu'une seule, c'est de la malechance. Dans les Vosges, la rencontre de trois corbeaux, le vendredi, présage un malheur dans la famille. Dans le Morbihan, il passera bientôt un enterrement sur la route où trois pies sautillent[2].

On n'a pas relevé à l'époque contemporaine la tradition, rapportée sans détail par Cambry, d'après laquelle aux environs de Quimper deux corbeaux présidaient à chaque maison, et prédisaient la vie ou la mort ; mais on croit encore en Basse-Bretagne que ces oiseaux sont des annonceurs de trépas pour le logis sur lequel ils planent, comme la fresaie qui, en Haute-Bretagne, signifie que quelqu'un y mourra le jour ou le lendemain. En Lorraine, la pie qui vole au-dessus d'une maison ou celles qui en nombre tournent autour sont d'un funeste augure ; quelqu'un doit mourir dans l'année, suivant les montagnards du Tarn, dans celle au-dessus de laquelle elles tournoient ; en Basse-Bretagne l'oiseau de la mort voltige autour du logis et frappe à la vitre quand vient la mort ; à Malmédy, dans la Prusse wallonne, la pie devant la fenêtre porte malheur[3]. Dans la Charente-Inférieure, la fresaie qui vient auprès du logis d'un malade présage sa fin. En Haute-Bretagne, quelqu'un mourra dans le voisinage de l'habitation autour de laquelle picotent les corbeaux, qui, dit-on, sentent la mort[4]. Au XVIII[e] siècle, la fresaie qui se posait sur une maison en criant *chiou*, annonçait le trépas ; cette croyance existait en Limousin vers 1817. En Basse-Bretagne le corbeau en se perchant sur le toit pronostique un décès. Dans les Ardennes, la chouette indique la mort, dans l'année, d'une personne de la maison, ou tout au moins un grand malheur. Dans la

1. *Roman de Renart*, éd. Martin, t. I, p. 23, v. 753 et suiv.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 140 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Vosges*, p. 9 Fr. Marquer. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 41.

3. Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 346 ; Vérusmor. *Voy. en Bretagne*, p. 341 ; L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. VI, p. 497 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 195 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 242 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 370 ; A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. I, p. 6 ; Quirin Esser, in *Mélusine*, t. IV, col. 354.

4. E. Rolland, l. c. p. 48 ; Paul Sébillot, l. c. t. II, p. 167.

Meuse on considère comme de mauvais augure l'entrée d'une hirondelle dans un logis [1].

Au XVII[e] siècle, le butor qui volait la nuit au-dessus de la tête de quelqu'un était d'un funeste présage. Dans la Montagne Noire, si des oiseaux passent au-dessus d'une femme occupée à laver les langes de son enfant, il sera atteint prochainement de quelque maladie [2].

Les bandes de corbeaux qui volent d'une certaine manière ont été de tout temps regardées comme un signe avant-coureur de calamités, et parfois elles menaçaient toute une contrée : Avant que celle grande peste qui a affligé Paris et presque toute la France en 1561, 1562 et 1563, on ne voyoit que corbeaux en l'air sentans l'indisposition d'iceluy et s'assemblans à l'odeur de la prochaine mortalité [3]. Les batailles d'oiseaux figurent aussi parmi les pronostics notés par les anciens auteurs. Théodule, évêque d'Orléans, a décrit un combat singulier entre deux troupes d'oiseaux qui aurait eu lieu en 798 sur les frontières du pays toulousain et du Quercy et dont il aurait été témoin. En 1451 des pies et des geais se livrèrent bataille sur les confins de la Bretagne, et ce prodige se renouvela au moment où la guerre éclata entre ce pays et la France (1488) ; en Normandie les corneilles qui se battent annoncent la guerre [4]. En 1492, on vit le quatre Mai, entre Paris et Villejuif, plus de quatre cents corbeaux s'entre battre avec tant de furie et croasser si effroyablement que le lieu rougit de leur sang ; après quoi sur les neuf heures du soir, il commença à pleuvoir à seaux, ce qui dura toute la nuit, et enfin cette ravine fut si grande que l'eau entroit dans les maisons et jusques dans les églises [5]. Dans le Finistère à la fin du XVIII[e] siècle des corbeaux en voltigeant au-dessus des villes annonçaient des maladies. En Normandie les troupes de corneilles qui volent en l'air marquent la famine, et par la direction de leur vol ou les inflexions de leur voix, elles présagent aussi la disette ou l'abondance [6].

Les changements d'habitude ou le départ prématuré des oiseaux de passage n'annoncent rien de bon. Au XVI[e] siècle, on disait : Se arondes habandonnent la place de l'an passé pour autre, c'est signe de malheur. Cette croyance se retrouve en Auvergne : le mois ne se passera pas sans accident, si les hirondelles qui avaient l'habitude de nicher à

1. E. Rolland, p. 47; d'a. Salerne. *Ornithologie*, t. II, p. 109 ; J.-J. Juge. *Changements dans les mœurs des habitants de Limoges*, p. 178 ; A. Le Braz, l. c. p. 5 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 187 ; H. Labourasse. *Anciens us de la Meuse*, p. 179.
2. J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 209 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 370.
3. Belleforest. *Histoires prodigieuses*, p. 281.
4. Rabelais, éd. Burgaud des Marets. 1873, t. II, p. 8, note 1 ; Pogge. *Facéties*. CCLXX ; Belleforest, l. c. p. 284 ; A. de Nore. *Coutumes*, p. 272.
5. Sauval. *Antiquités de Paris*, t. II. p. 533.
6. A. Cambry. *Voy. dans le Finistère*, p. 164 ; A. de Nore. *Coutumes*, etc., p. 272.

la maison ou dans la grange n'y suspendent plus leur nid. Dans la Gironde on croit voir un présage d'épidémie dans leur disparition avant l'époque ordinaire de leur départ. En Hainaut, on n'aperçoit, en temps de contagion, aucune hirondelle, ni aucun oiseau chanteur; ils quittent le pays quelque temps avant qu'elle se déclare et n'y reviennent que lorsqu'elle est passée [1].

Le peuple tire aussi des interprétations augurales du chant des oiseaux ; quelques-uns jouissent d'un mauvais renom exceptionnel. On disait au XV[e] siècle : Lors que perchevez les corbeaulz en grant nombre eulz assembler en lieu non accoustumé, crians haultement et menant grant friente, c'est tout signe d'aucune grande et prochaine adversité advenir. Dans la Montagne Noire si, en sortant de bonne heure le matin, on entend le croassement des corbeaux ou des pies, un des actes de la journée sera malheureux. En Lorraine quand ces chants coïncident avec le son d'une cloche annonçant un décès, il y aura prochainement une mort violente. La pie qui, suivant une croyance de la Franche-Comté, a dans la tête un os du diable, ne peut annoncer que des malheurs. Dans la Gironde, ses cris entendus dans le voisinage d'un logis présagent des choses fâcheuses à ses habitants. On disait au XV[e] siècle : Quant agaches ou pyez gargonnent dessus une maison, c'est signe de très mauvaises nouvelles. Dans les Ardennes le cri de l'orfraie ou du hibou au dessus d'une maison annonce la mort, comme celui de la fresaie en Normandie, en Saintonge et en bien d'autres pays ; dans la Vallée d'Aoste, le cri de la chouette près des habitations prédit le décès de quelqu'un du pays [2].

Au moyen âge les chats-huants avaient la réputation d'être « annonceurs de mauvaise aventure » comme à l'époque où Ronsard les qualifiait ainsi, et comme on l'a constaté bien des fois de nos jours :

...Moult i brait et se démente
Li chahuan o sa grant hure ;
Prophètes de male aventure,
Hideus messagier de dolor.

Le cahuant chante et murmure
Ses chans de mort [3].

Le chant des oiseaux fatidiques est surtout redouté quand il se fait

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, App. B. II, 20 ; Grivel. *Chroniques du Livradois*, p. 51 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 114 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 269.

2. *Les Evangiles des Quenouilles*. Appendice, B. III, 21 ; A. de Chesnel, l. c. p 371 ; E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad.*, t. X, p. 278 ; E. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 107 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 113 ; *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 7 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 183 ; E. Rolland, p. 47-8 ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 280.

3. *Roman de la Rose*, t. I, p. 199, éd. Francisque Michel ; Eustache Deschamps *Œuvres*. éd. Anc. text. t. II, p. 191.

entendre dans le voisinage d'un malade. On disait au XV[e] siècle : Quant un corbauld vient crier dessus la cheminée ou la maison où le pacient gist, c'est grant signe qu'il mora de ceste maladie. Lorsque la fresaie a chanté autour du logis d'un malade, les paysans normands considèrent sa guérison comme impossible. Dans un grand nombre de pays de France, comme aussi dans la Suisse romande, celles qui chantent sur la maison pronostiquent le décès prochain d'un de ses habitants ; dans les Landes, et en Béarn, pour détourner le présage, on se hâtait de jeter du sel dans le feu[1]. La superstition qui suit n'a été relevée qu'à Gerbamont, dans les Vosges : quand un coucou chante plus près d'un logis qu'à l'ordinaire, quelqu'un y mourra bientôt[2].

On tire la même conclusion de la pie qui s'obstine à jacasser près de la fenêtre ; dans la Gironde, si la chouette y vient crier, c'est signe de mort ; en Haute-Bretagne, elle répète au-dessus de la cheminée : Coudre ! coudre ! indiquant ainsi que l'homme sera cousu dans son linceul. Dans la Manche, le chat-huant vient frapper le soir à la fenêtre de la maison où il y a un malade ; en Basse-Bretagne, on dit qu'alors il chante : *Sin, sin, sin, sin. An Ankou : hou, hou, hou ! Digered d'an Ankou, hou, hou* ! Le signe, le signe de la Mort ; ouvrez à la Mort. Une des plus anciennes interprétations onomatopiques du chant des oiseaux qui aient été relevées est celle du cri du corbeau : *Cras ! cras !* Demain ! que les écrivains mystiques du XIV[e] siècle appliquaient au pécheur qui, pour faire pénitence, attend toujours le lendemain[3]. En Haute-Bretagne, les corneilles qui sont dans le voisinage d'un malade chantent : J't'areu, j't'areu ! (je t'aurai), j't'attends !

Au XV[e] siècle, contrairement à la superstition actuelle, le chant de la pie était en cette circonstance de bon augure : quant une agache vient gargonner c'est bon signe et le pacien garira[4].

D'autres chants présagent des disgrâces d'un autre ordre : dans la Gironde un pinson qui chante avec acharnement près de quelqu'un occupé à travailler loin de chez lui indique un malheur à la maison. En Poitou quand il vient jeter près du laboureur son cri plaintif, quelque accident ne tardera pas à lui arriver ; dans la Charente l'augure est aussi mauvais. En Basse-Bretagne, le paysan marié qui entendait plusieurs pies babiller autour de sa demeure en concluait que

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 5 : L. Du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 342 ; A. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 331 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 113 ; Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 39 ; Ladoucette. *Mélanges*, p. 420 (Brie) ; Ceresole, l. c., p. 331 ; Métivier. *De l'agriculture des Landes*, p. 433 ; Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 733.

2. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 106.

3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 165 ; E. Rolland, p. 48 ; G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 55 ; Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 105.

4. *Les Evangiles des Quenouilles*, III. 5.

l'harmonie serait bientôt troublée dans son ménage[1]. Dans la Nièvre si un coq répond au coucou, c'est que dans la maison la femme trompe le mari ou qu'une fille y est enceinte. On prétend dans la Lozère que si on chante coucou à cet oiseau, il répond cocu, et réciproquement[2].

En Poitou, lorqu'on entend chanter la grolle pendant qu'on fait un marché, il sera mauvais[3].

Suivant une croyance très répandue, le chant de certains oiseaux influe sur la santé, la chance ou la richesse de celui qui l'entend pour la première fois, ou lui prédit tout au moins ce qui lui arrivera ; des circonstances accessoires font qu'il est tantôt funeste, tantôt favorable. Le coucou est le plus connu de ces prophètes ailés ; mais d'autres oiseaux, qui d'ordinaire sont aussi passagers, ont également ce privilège. L'influence fâcheuse s'exerce presque toujours sur les personnes à jeun : aussi vers 1839, les villageoises de la Charente-Inférieure ne laissaient pas sortir leurs maris avant de leur avoir fait « tuer le ver » ; en Haute-Bretagne, en Lorraine, ceux qui n'ont pas pris cette précaution et qui entendent le coucou sont exposés à ne pouvoir, de toute l'année, satisfaire leur appétit ; en Poitou, dans le Nivernais, dans l'Yonne, ils seront mous et sans courage ; dans le Loir-et-Cher, dans l'Albret, ils auront la fièvre ; en Limousin, ils seront mangés par les puces. En Limousin celui qui, étant au lit, entend cet oiseau sera fainéant toute l'année ; en Haute-Bretagne s'il est à faire ses besoins, il aura pendant la même période un dérangement de corps[4]. D'autres oiseaux, entendus pour la première fois à jeun, annoncent aussi des disgrâces. Dans la Charente-Inférieure la tourterelle fait dormir ; dans les Deux-Sèvres, la Vienne et en Saintonge, le moissonneur qui entend la caille, en Poitou celui qui entend le rossignol se coupera les doigts ; s'il entend une huppe, il ne peut s'empêcher de se donner en marchant des coups de pied dans les chevilles ; la tourterelle, dite tourtoule, fait tordre la goule, le rossignol amène le torticolis ; en Saintonge la huppe, dans les Deux-Sèvres le rossignol, dans la Vienne le loriot

1. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 32 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 526 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 179 ; Alex. Bouet. *Breiz-Izel*, t. I, p. 94.

2. Ach. Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 344 ; E. Rolland, p. 91. Dans *Le Mercure galant*, 1683, act. III, sc. 4, Boursault fait aussi allusion à ce chant :

Un misérable oiseau pourra me rendre fou
A force de crier : Coucou ! coucou ! coucou !

3. B. Souché. *Proverbes*, p. 13.

4. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 90 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 171 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 96 ; Léo Desaivre. *Etudes de Mythologie locale*, p. 11 ; Ach. Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 345 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 118 ; F. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 376 ; abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 219 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 234 ; Paul Sébillot, l. c., p. 172.

étaient cause que les femmes se coiffaient de travers, parfois pendant toute l'année[1].

En France, en Wallonie, dans la vallée d'Aoste, à Guernesey les personnes qui, la première fois qu'elles entendent le coucou, ont de l'argent sur elles n'en manqueront pas de l'année; dans le cas contraire elles seront pauvres pendant le même espace de temps[2]; à Liège et dans la Gironde il est bon, pour assurer la chance, de porter la main dessus, ou de tenir une pièce entre ses dents; à Guernesey, on remue l'argent, et quelques personnes se mettent même à genoux; dans l'Yonne, on fait la culbute[3].

L'influence favorable de ce chant s'étend sur la chance et la santé; surtout si elle est accompagnée de quelques gestes: Au XVII[e] siècle, on croyait qu'il arriverait du bonheur à celui qui, entendant le coucou pour la première fois, prenait quelque chose de ce qui se rencontrait par hasard sous ses pieds et le portait quelque temps sur lui[4]. A Guernesey, il faut faire quelques pas en avant pour être dispos toute l'année; certains avant de courir se mettent une grosse pierre sur la tête. Les pêcheurs de Saint-Jacut (Côtes-du-Nord) considéraient cet oiseau comme de bon augure; ils l'appelaient le parent; leurs voisins prétendaient que celui qui, étant en mer, entendait le premier son chant recevait cinquante francs de prime. L'équipage du premier bateau qui le voyait lui jetait une raie comme offrande, se croyant assuré d'avoir de la chance pendant la campagne. Ceux de Saint-Cast qui, en partant de bonne heure pour la pêche au maquereau, entendaient chanter cet oiseau avant d'être embarqués, se réjouissaient, fumaient une pipe en l'honneur du « parent »; mais s'ils l'entendaient à jeun, ils se croyaient ensorcelés et assurés de ne rien prendre[5].

Dans la Gironde, pour éviter d'avoir le lumbago dans le courant de l'année, il faut se laisser tomber sur le dos quand on l'entend pour la première fois; dans les Vosges, on peut se débarrasser du mal de dos en se roulant à terre; dans les Ardennes, on se préserve ainsi de toute colique; dans l'Yonne, il faut faire une culbute, et pour

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 332; Léo Desaivre. *Etudes de Mythologie locale*, p. 11; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 517; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 117; Léon Pineau, l. c.; Léo Desaivre, l. c.; J.-M. Noguès, l. c.; Léo Desaivre, l. c.; Léon Pineau, l. c.

2. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 96; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 172; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 92; Ach. Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 345; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 282.

3. Aug. Hock. *Croyances etc. de Liège*, p. 58; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 114; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 47; E. Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 504; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 118.

4. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 212.

5. E. Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 504; Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 157, 189-190.

n'avoir pas mal aux reins pendant la moisson, se rouler sur le sol, ou se bousculer sur une taupinière fraîche ; en Basse-Bretagne, frotter sur la terre la partie malade [1]. Dans l'Albret, quand on voit la première hirondelle, on doit se laisser tomber d'échine pour n'avoir ni la sciatique ni le mal de dents [2].

Au XVII[e] siècle lorsqu'on entendait le coucou pour la première fois, on cernait la terre qui était sous le pied droit, et on la répandait dans la maison afin d'en chasser les puces. Dans la Gironde, si dans la même occurrence, l'on prend une poignée de terre et qu'on la jette sous son lit, on est certain de ne pas avoir de toute l'année la visite de ces insectes [3]. Les enfants wallons font un signe de croix, puis un cumulet, et se croient alors certains de faire une trouvaille agréable, ordinairement, un petit couteau ; ceux du Nivernais font la culbute, cul par dessus tête, pour trouver des nids [4].

Certains oiseaux jouent à l'égard des hommes le rôle d'avertisseur qui est attribué à la pie par un vieil écrivain agricole : Et combien que elle soit assez tricheresse, toutesfois principalement quand elle brait et agache et crie souvent et seulement et se tient près des hayes et buissons en demenant sa noise, ce signifie qu'il y a loup ou regnart ou aulcune male beste, assez près [5].

En Poitou, la pie est l'amie des chasseurs et des bergers : un lièvre se relaisse-t-il, elle se perche près de lui et prévient le chasseur par ses croassements ; elle rend le même service aux gardeurs de moutons en leur signalant l'apparition du loup dans la campagne ; quand on entend le vacarme de plusieurs pies réunies, il y a auprès de l'arbre où elles sont un chien enragé ou un lièvre. Le corbeau avertit les bergères que le loup vient pour manger les ouailles en criant : Gare ! gare ! la pie au contraire dit : « Pique bûret, i en mangerai ma part [6]. »

En Basse-Bretagne, les pies qui se rassemblent plus nombreuses et plus bruyantes que de coutume prédisent quelque tourmente révolutionnaire, quelque guerre longue et sanglante. Celui qui les entend se fait un devoir d'interrompre cette réunion, et par ses cris, à coups de pierre, il les force à s'éloigner. Dans l'Albret, celles qui crient au

1. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 40 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 24 ; Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 181 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 118 ; L.-F. Sauvé, in *Mélusine*, t. III, col. 258.

2. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 219.

3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 377 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 59.

4. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 13 ; Ach. Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 345.

5. Jehan de Brie. *Le bon Berger* ou le vray regime et gouvernement des Bergers et Bergères (composé en 1379). Paris, Liseux, in-12, 1879, p. 53.

6. Léo Desaivre. *Etudes de Mythologie locale*, p. 11 ; B. Souché. *Croyances*, p. 30 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 516.

devant de quelqu'un annoncent des visites ennuyeuses ou quelque malheur [1].

Les cris de plusieurs oiseaux sont en relation avec la grossesse : En Saintonge, en Poitou, en Savoie, le chat-huant ou le hibou qui se fait entendre autour des habitations, annonce qu'il y a une femme enceinte dans les environs. Dans la Gironde, la chouette qui habite quelque arbre situé dans le voisinage d'une maison et qui chante régulièrement indique qu'une des femmes qui y demeurent est grosse ; le chant du petit duc près du logis d'un jeune ménage prédit le même événement. En Limousin, lorsque l'effraye chante sur la cheminée de celui où se trouve une femme enceinte, elle accouchera d'une fille [2].

On consulte le coucou pour savoir combien d'années l'on a encore à vivre ; autant de fois il répète son cri, autant on peut s'attendre à échapper à la mort. Cette superstition est ancienne ; elle figure expressément dans un des poèmes du Renart : celui-ci entendant le chant de cet oiseau s'écrie :

Jou te conjur',...
Cucus, que me dies le voir
Quans ans jai á vivre, savoir
Le veil.

L'oiseau, après avoir répété treize fois : cucu !

Atant se taist, que plus ne fu
Li oisiaus illuec, ains s'envolle [3].

En Franche-Comté, on récite une formulette, comme dans l'Yonne et dans la Nièvre, où elle est assez longue et débute ainsi :

Cocu blanc, cocu noir, cocu de la ville,
Argarde sur ton livre
Dis-moué combien qu'jai d'temps à vivre.

Dans la vallée d'Aoste on lui dit : *O coucou ver'an te mé donné ancor à vivé ?* à Guernesey :

Coucou, cou-cou, dis mé,
Combien d'aus je vivrai ? [4]

Un sermonnaire du XIII[e] siècle, en rapportant cet usage, dit que la consultation se faisait le premier mai [5].

En Basse-Bretagne, à la fin du XVIII[e] siècle, le chant de cet oiseau

1. Alexis Bouet. *Breiz-Izel*, t. I, p. 95 ; L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. I, p. 273.

2. Rolland, l. c. p. 49 ; B. Souché. *Croyances*, p. 28 ; Constantin. *Litt. orale de la Savoie*, p. 31 ; A. de Nore. *Coutumes*, p. 100 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 113 ; Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 36 ; J.-J. Juge. *Changements dans les mœurs des habitants de Limoges*, p. 178.

3. *Le Couronnemens Renart*, v. 214 et suiv.

4. E. Rolland, l. c. p. 93 : Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 343 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 118 ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 281 ; Sir E. Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 505.

5. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 59-60 e' p. 315.

annonçait par sa répétition l'année où devait se faire le mariage. En plusieurs autres pays, les jeunes filles le consultent pour savoir dans combien d'années elles se marieront et elles lui adressent des formulettes, qui sont en général des variantes de celle-ci, en usage dans les Deux-Sèvres :

Coucou des bois,
Coucou des maras
Comben ai-z-y d'annayes à me maria.

On suppute les années d'après le nombre de fois que l'oiseau fait entendre son chant [1].

Une ballade du XV[e] siècle semble attribuer à ce chant une influence sur les affections :

Soudain en mon lit m'esveillay
Car a Amours vouls rendre mon salu ;
Mais d'oysel nul n'oy chanson ne glay
Fors seulement que le chant du cucu.

Adonc me pris forment a esbahir,
Et de son chant durement me courçay
Qu'en lieu d'amer me rouvoit à hair :
. . . .

Me dist Pitez : Ne laisse a estre gay ;
L'en voit souvent son contraire avenir:
Esté es froy, Yver chaut ; je ne sçay
Dont sont ores tel contraire venu,
Car l'en oit poy rossignol, papegay
Fors seulement que le chant du cucu... [2]

Les paysans croient pouvoir prédire le temps d'après les gestes des oiseaux. Plusieurs des pronostics donnés dans les citations qui suivent sont encore regardés comme à peu près certains dans beaucoup de pays : Quant les anettes sentent la tempeste esmouvoir en l'air et qu'elles volent et crient sur l'eaue en bas, c'est signe qu'il plouvera sans tempeste ; mais quand elles se taisent, elles redoubtent fort le tonnoire. Quant les cynes ou les oies se baignent et se débatent en l'eau, il n'y aura aucune faulte qu'il ne pleuve cellui jour [3]. Le heron, triste sur le bord de l'eau et ne se mouvant, signifie l'hyver prochain ; l'arondelle volant près de l'eau predit la pluie et volant en l'air le beau temps. Le geay, se retirant plus tost que accoustumé, sent l'hyver qui approche, les grues volant haut, sentent le beau temps et serain. Le pivert infailliblement chante devant la pluye. La chouette chantant durant la pluye, signifie temps beau et clair [4].

1. Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 96 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 246 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 118 ; Fr. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 372 (Loir-et-Cher); J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 281 ; Léo Desaivre. *Formulettes*, p. 4.
2. E. Deschamps. *Œuvres*, t. III, p. 296-297.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 8.
4. Noël du Fail. *Œuvres*, t. I, p. 31, éd. Assézat.

Voici, à titre de spécimens, quelques-uns des augures contemporains : En Haute-Bretagne, la chouette qui chante le soir, la grive au haut d'un arbre, le rouge-gorge chantant de bon matin, présagent du beau temps, comme dans les Vosges les ramiers qui roucoulent et gagnent les montagnes, les hirondelles qui s'élèvent à perte de vue. On peut s'attendre à la pluie, lorsque le merle et surtout le pivert chantent, que les corneilles volent par groupes, que les mouettes picorent les vers à terre, que les corbeaux croassent près des cours d'eau, que les geais et les pies se querellent, que les hirondelles rasent la terre, etc.[1]; à du vent, si les mouettes battent de l'aile au-dessus des maisons, si les culs-blancs rasent la terre, si les pies vont au devant les unes des autres et sont plus bavardes que d'ordinaire, si les hirondelles se rapprochent des arbres[2].

Quand les étourneaux sont en bande, l'hiver sera rude ; le chat-huant et la chouette annoncent le froid, comme la grive en Périgord, et en Haute-Bretagne les merles qui galopent en criant le long des haies[3].

En Berry, en Rouergue et en Saintonge, les pies construisent leurs nids dans les basses branches des arbres lorsque l'année doit être orageuse ; si elle doit être calme, elles nichent tout à fait au sommet[4].

On rencontre dans le Centre une consultation par les entrailles des oiseaux : les chasseurs examinent les premiers canards tués à l'automne : si le sternum ou brechet est rouge, l'hiver sera rude, s'il n'est que partiellement rouge, l'hiver ne sera que partiellement froid[5].

Dans les Vosges, rêver d'oiseaux présage la joie. Au XVII[e] siècle l'augure était aussi d'ordinaire favorable, à moins qu'il ne s'agît de corbeaux[6]. A l'époque de la Renaissance les présages étaient analogiques :

Mais s'il songeoit une grue ou un cygne
Ou le pluvier, ce luy seroit signe
De voyager.

En Nivernais si un homme rêve que le coucou chante, c'est que sa femme le trompe ; si une femme fait le même rêve, elle doit se défier des mauvaises langues ; elle est ou va être accusée près de son mari[7].

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 165, 182, 209 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 138 ; Paul Sébillot, *ibid.*, p. 189, 205, 166, 195, 184 ; E. Rolland (hirondelles), l. c., p. 315 (Nord).

2. Paul Sébillot, *ibid.*, p. 195 ; *Légendes de la Mer*, t. II, p. 215.

3. Paul Sébillot. *Trad.*, p. 175, 163 ; E. Rolland, l. c., p. 235 ; Paul Sébillot, l. c., p. 189.

4. Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. II, p. 282 ; E. Rolland, l. c., p. 139.

5. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 395.

6. L.-F. Sauvé. *Le Folk-lore des Hautes-Vosges*, p. 29 ; Vulson de la Colombière. *Le Palais des curieux*, p. 60-61.

7. Ronsard. *Œuvres*, t. VI, p. 71 ; Ach. Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 344.

§ 6. SORCELLERIE ET MÉDECINE

La pie est l'oiseau sauvage qui a le plus d'accointances avec les suppôts du diable ; on dit en Poitou qu'elle obéit aux sorciers et leur sert de messagère lorsqu'ils veulent jeter des sorts sans être vus. Dans le Bocage vendéen deux filles se transformèrent en pies pour arracher tous les jeunes choux que l'on venait de planter dans un champ. A Toulouse, on prétendait que les pies allaient au sabbat le jour de la Transfiguration, et que toute cette journée on en voyait très peu. On dit en Haute-Bretagne que les geais sont sorciers ; peut-être n'est-ce qu'une allusion aux malices qu'ils font aux bêtes et aux gens [1].

Les campagnards foréziens donnent le nom de Chèvre-Martine à la bécassine dont le cri lugubre consiste en un bêlement plaintif, et ils disent que c'est la femelle du diable qui crie ainsi [2].

Certaines parties des oiseaux étaient ou sont encore employées dans les enchantements : au XVIIe siècle, on disait qu'il fallait, pour se rendre invisible, porter une perruque faite des cheveux d'un pendu et arrosée du sang d'une pupu (huppe). On croyait empêcher les gens de dormir en mettant dans leur lit un œil d'hirondelle ; cent ans plus tard, c'était un nid. Cette superstition a disparu ou s'est modifiée ; dans les Vosges, un œuf de cet oiseau placé dans le lit produit le même résultat [3]. Les anciens sorciers s'aidaient pour leurs enchantements de la tête d'un corbeau. Au XVIe siècle, on faisait porter à un homme marié le cœur d'une caille mâle et à sa femme celui d'une caille femelle afin qu'ils vécussent toujours en paix. En Corse pour obtenir l'objet de tous ses vœux, on arrache la langue d'un vautour, sans couteau ni instrument, on l'enveloppe dans du linge neuf, et on la met à son cou. En Saintonge, celui qui portait des yeux de huppe dans le creux du nombril disposait, rien qu'en le regardant, son ennemi le plus acharné à se réconcilier avec lui. La tête de cet oiseau mise dans une bourse de peau de taupe préservait de la ruse et de la fraude des marchands [4].

La chair ou le sang des oiseaux peut exercer sur la santé, le bonheur ou les passions une influence qui est parfois considérable. Il en est dont la viande est pour ainsi dire tabouée ; dans la Gironde on ne doit pas manger l'hirondelle parce qu'elle est un oiseau du bon Dieu ; en

1. Léo Desaivre. *Etudes de Myth.*, p. 12 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 468 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 139, d'ap. Poumarède ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 179.

2. F. Noelas. *Légendes foréziennes*, p. 226.

3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 380, 155 ; E. Rolland, l. c. p. 322 d'a. Bardou ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 314.

4. Henry Boguet. *Discours des sorciers*, ch. XXXV ; J.-B. Thiers, l. c. t. I, p. 383 ; E. Rolland, p. 7, d'a. Sorbier. *Esquisse des mœurs de la Corse*, 1848 ; J.-M. Noguès, *Mœurs d'autrefois*, p. 117.

Picardie il arrivera malheur à la maison dans laquelle on aura apporté un hibou, et son propriétaire n'aura plus de récolte ; en Ille-et-Vilaine, la cervelle de pie rendrait idiot celui qui la mangerait; en Picardie une omelette aux œufs de hibou dérange l'esprit ; dans la Meuse celui qui mange une tête d'hirondelle devient immédiatement sorcier. Au XVI[e] siècle, on disait que la chair du moineau, qui est très ardent en amour, provoquait la luxure [1]. En Haute-Bretagne on relève un exemple assez typique de la croyance à la possibilité de s'assimiler les qualités d'un animal. Celui qui a avalé le cœur d'un rossignol chante aussi bien que lui, et, comme lui, il ne dort que deux heures par nuit, mais si le vent vient à changer dans les vingt-quatre heures, il est exposé à devenir fou [2]. Des parties d'oiseaux exercent une action nettement favorable : Dans la Suisse romande on fait manger à un enfant pour qu'il ait de l'intelligence et une bonne mémoire, un cœur d'hirondelle ; en Béarn pour vivre longtemps ou même éternellement il faut manger une grive. Au XVI[e] siècle celui qui avait mangé d'un cicoigneau était assuré de ne pas avoir de toute l'année les yeux chassieux [3].

Dans la Gironde une omelette composée de 5, 9 ou 13 œufs de chouette guérit les personnes adonnées à la boisson ; dans le pays de Liège, le remède est efficace quel que soit le nombre d'œufs [4]. Parmi les ingrédients qui entrent dans la composition d'un charme figure :

D'un chat-huant le fiel, la langue d'un corbeau,
. . . . le palais de fresaie [5].

Les excréments des oiseaux occupent une certaine place dans la pathologie et dans la superstition. Au XVI[e] siècle, on croyait, comme encore en Haute-Bretagne et dans la Beauce, que la fiente d'hirondelle en tombant sur les yeux pouvait faire perdre la vue ; en Saintonge celle de la buse porte malheur, alors qu'en Corse on est assuré de ne pas mourir dans l'année si on reçoit sur sa personne celle d'un oiseau qui vole [6].

Les plumes de quelques espèces influent sur la santé : au moyen âge celles du vautour passaient pour faciliter l'accouchement : Si femme travaille de enfant e ne peot delivrance aver, pernez un penne ou

1. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 113 ; Corblet. *Gloss. picard* ; Paul Sébillot. *Notes sur les traditions*, p. 16 ; Corblet, l. c. ; H. Labourasse. *Anciens us de la Meuse*, p. 179 ; E. Rolland. *Faune pop.* t. II, p. 159, d'a. Aneau.
2. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 207.
3. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 329 ; Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.* t. VI, p. 733 ; *Maison rustique*, 1597, l. I, ch. 17.
4. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, 165 ; A. Hock. *Croyances*, etc. p. 219.
5. Agrippa d'Aubigné. *Les Tragiques*, l. I.
6. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 184 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 184 ; F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 282 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 15 ; J. Agostini, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 515.

deus de un oysel q'est appellé voutre et fetez lier al pié senestre de ceste femme travaillant, e par cel penne trovera eide meigtenant [1]. On disait au XVII[e] siècle qu'un malade ne pouvait mourir s'il était couché sur un lit garni de plumes d'ailes de perdrix ; en Poitou cette superstition s'applique à tous les oiseaux tués à la chasse [2].

Les oiseaux sauvages sont bien moins employés par la médecine superstitieuse que ceux de la basse-cour. Voici les seuls exemples un peu typiques que j'aie relevés : Dans les Côtes-du-Nord, pour couper les fièvres, on fend une pie en quatre, et on en applique tout chauds deux morceaux sur les reins, et les deux autres sur la plante des pieds. En Basse-Bretagne, celui qui veut se débarrasser de la teigne doit s'emparer d'un corbeau gris, au moment où il fait son nid. On le descend au fond d'un puits desséché, et on l'y retient trois jours prisonnier, en ayant soin, chaque matin au lever du soleil, de lui adresser une assez longue formulette dans laquelle on le prévient qu'il ne recouvrera sa liberté que s'il indique au malade ce qu'il a à faire pour être guéri. Le troisième jour le teigneux trouvera près du puits une herbe que les frères du captif auront apportée pour obtenir sa délivrance [3].

On a cru autrefois que l'œil de certains oiseaux possédait une sorte de puissance thérapeutique : Le loriot étant regardé guérit ceux qui ont la jaunisse recevant quelquefois par antipathie une fascination naturelle par les yeux comme les petits enfants en regardant un crapaud. Cette vertu était, au XVII[e] siècle, attribuée au goeland, mais l'oiseau mourait en même temps, parce que le mal lui était transmis [4] ; il en était de même d'un oiselet : Celui que les François appellent Rubicum a cette propriété qu'il guérit la maladie du pourpre en regardant le patient et prenant par les yeux le mal d'iceluy [5].

Au XVI[e] siècle on accordait des vertus spéciales à quelques parties des oiseaux : Le fiel des perdrix éclaircit la vue et mêlé en égale portion avec du miel guérit la contusion des yeux. Le sang de l'aile dextre de la tourterelle instillé en l'œil est souverain pour les coups et ulcères de l'œil, et le foie est bon pour les taies des yeux. En Basse-Bretagne, on se guérissait de la fièvre en se frottant avec la graisse d'un goeland tué le vendredi [6].

La pierre d'hirondelle passe assez généralement pour avoir une

1. Nicole Bozon. *Contes moralisés*, p. 101.
2. J. B. Thiers. *Traité des Sup.* p. t. I, p. 274 ; R. M. Lacuve, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 326.
3. Dr Aubry, in *Rev. des Trad. pop.* t. VII, p. 597 ; L.-F. Sauvé, in *Rev. Celt.* t. VI, p. 75.
4. Guillaume Bouchet. *Les Serées.* II, 19 ; Duez. *Dict. fr.* cité p. Rolland, t. II, p. 387.
5. Guillaume Bouchet, l. c.
6. *Maison rustique*, 1597, t. I, c. 21 ; E. Sue. *Kernok le Corsaire.*

grande vertu curative. Voici, dit-on en Normandie, comment on peut se la procurer : Si l'on crève les yeux aux petits d'une hirondelle, elle va chercher sur le bord de la mer une petite pierre avec laquelle elle leur rend la vue. Celui qui est assez heureux pour la trouver dans le nid, possède un remède miraculeux [1].

§ 7. CONTES ET LÉGENDES

Les métamorphoses d'hommes en oiseaux figurent assez souvent dans la tradition populaire ; suivant des légendes que j'ai données au début de ce chapitre, les chouettes doivent leur origine à des gens qui ont subi ce changement en punition de leurs désirs immodérés.

Dans une série plus nombreuse de récits, la métamorphose est temporaire et elle se produit à la suite d'opérations magiques. Quelquefois il suffit pour l'opérer d'enfoncer une épingle dans la tête de la victime, qui reprend sa forme première dès qu'elle en a été débarrassée : la jeune mère d'une légende bretonne devient un petit oiseau bleu, quand sa marâtre lui a percé la tempe gauche avec une épingle noire ; dans une variante, une aiguille noire qui lui traverse la tête la change en cane ; la méchante marraine d'un conte basque transforme sa filleule en une jolie petite colombe en lui traversant le front avec une épingle de fer ; un seigneur, probablement un enchanteur, charge un jeune homme qu'il a pris à son service de garder ses oiseaux, en lui défendant de toucher aux épingles que chacun d'eux a dans la tête : le garçon désobéit, et dès qu'il en a ôté une, il se trouve en présence d'une belle demoiselle, qui redevient oiseau quand il la lui a remise. Le prince d'un conte breton auquel un magicien a confié le soin de sa volière, se pique le doigt en caressant un moineau, et ayant enlevé l'épingle qui était cachée sous ses plumes, il voit la fille du roi de Naples, métamorphosée ainsi que les autres oiseaux à l'aide de cet objet. Le prince Charmant du joli conte littéraire de Mme d'Aulnoy est changé pour sept ans en oiseau bleu par la fée Soucio : dans une version ardennaise qui n'en est guère qu'un abrégé, c'est sa marraine qui le métamorphose ainsi pour qu'il puisse aller voir sa belle amoureuse. L'oiseau qui figure dans une légende de Guernesey était vraisemblablement une fée, soumise comme plusieurs de ses congénères, à revêtir à certains jours une forme animale : Un meunier qui passait près de son bief entendant le bruit d'un superbe canard qui était empêtré, le tira de l'eau, le déposa dans son moulin, et s'absenta quelques instants. Quand il revint, il fut bien surpris de voir à la place

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 317-319 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 184 ; Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 42. La pierre du nid d'aronde figurait au XVIe siècle parmi les remèdes donnés aux amoureux. (*Le Grand Parangon*, p. 327).

de l'oiseau, une belle dame richement vêtue, qui le remercia de son assistance, et lui dit que aussi longtemps qu'il garderait le secret de cette aventure, il trouverait, toutes les fois qu'il en aurait besoin, une somme d'argent déposée sur la roue de son moulin [1].

Plusieurs récits parlent d'oiseaux sauvages qui parfois sont des filles de magiciens ; leur plumage est une sorte de vêtement qui s'élargit ou s'apetisse, et qu'elles peuvent revêtir ou dépouiller à volonté ; mais si un homme parvient à le leur dérober, il acquiert sur elles un certain pouvoir. Un jeune pâtre de l'île d'Ouessant qui gardait son troupeau sur le bord d'un étang, surpris de voir s'y reposer des cygnes blancs, d'où sortaient de belles filles nues, qui, après le bain, venaient reprendre leur peau et s'envolaient, raconta la chose à sa grand'mère ; elle lui dit que ce sont des filles-cygnes, et que celui qui parvient à s'emparer de leur vêtement, les force à le transporter dans leur beau palais retenu dans les nuages par quatre chaînes d'or ; un autre conte bas-breton présente des incidents analogues. Trois jeunes dames d'un récit basque laissent sur la berge, avant d'entrer au bain, leur plumage de colombe. Les filles de Barbe-Bleue, personnage d'un conte assez fruste de l'Ille-et-Vilaine, arrivent sous forme de canes au bord d'un lac, et redeviennent femmes pour s'ébattre dans l'eau. Trois cigognes d'un conte lorrain se changent en trois belles filles, et pendant qu'elles se baignent, leur peau reste sur le rivage ; celui qui la prend, et s'en enveloppe peut devenir oiseau [2]. Dans une tradition picarde, il ne s'agit plus de femmes, mais de nains. Une mare de Warloy était hantée à l'heure de minuit, par une foule de canards que plusieurs personnes avaient entendus pousser des can ! can ! qu'on aurait dits articulés par une voix humaine. Un paysan muni d'une grosse pierre, se cacha et vit des petits hommes qui tenaient tous une peau de canard à la main. Celui qui paraissait le chef fit un signe, et les lutins métamorphosés en canards se jetèrent à l'eau. L'homme lança sa pierre et atteignit l'un des volatiles ; après avoir ôté la peau qui le couvrait, le paysan reconnut un jeune homme enlevé quelques années auparavant par les gobelins. On l'emmena, mais il resta lutin, s'échappa avec sa peau, et rejoignit les lutins ses camarades [3].

D'après une légende du moyen âge six frères et leur sœur pouvaient

1. F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 303 ; *Contes*, t. III, p. 109 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. IV, p. 114 ; Paul Sébillot, in *Almanach du Phare* (Nantes), 1892, p. 107 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 431 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 480 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 365.

2. F.-M. Luzel, in *Rev. de France*, avril 1874, p. 197-199 ; in *Soc. arch. du Finistère*, t. IX, p. 92 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 121 ; E. Cosquin. *Contes*, t. I, p. 9-10 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 167 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 120.

3. H. Carnoy, in *Romania*, t. VIII, p. 256-257.

successivement prendre la forme humaine ou celle de cygnes ; mais cette faculté était subordonnée à la possession de chaînes d'or. Lorsqu'elles leur ont été enlevées ils sont forcés de rester oiseaux, mais :

En cigne fut lor suerz muée ;
Cigne et famme estre pooit
Por ce ke la chaaigne avoit[1].

Voici comment on racontait à la fin du XVII[e] siècle une légende de métamorphose volontaire de fées en oies sauvages, qui était localisée à l'ancien château de Pirou sur la côte de Basse-Normandie, que les bonnes gens du pays croyaient avoir été bâti par les Fées : Ils disent que ces Fées qui étoient filles d'un grand Seigneur du Païs célèbre magicien, se métamorphoserent en Oyes sauvages quand les Normands descendirent à Pirou, et que ce sont ces Oyes-là mêmes qui reviennent tous les ans faire leurs nids dans cet admirable château. Au pied des murailles, on compte dix-huit ou vingt niches de pierre où l'on a soin tous les ans de mettre des nids faits de paille ou de foin pour les oyes sauvages qui ne manquent pas, le premier jour de Mars, de venir la nuit faire plusieurs rondes autour du château pour voir si leurs nids sont prêts.... Les spéculatifs du pays prétendent que c'est bon signe quand il vient à Pirou un grand nombre d'oyes sauvages. Le seigneur de ce château qui a grand soin que leurs nids soient bien molets et que la nourriture ne leur manque point, nous a mandé qu'il en a paru cette année une infinité, et qu'il en est sorti plus de cent petits de dessous les ailes des mères, d'où l'on conjecture que l'année sera bonne ou que nous aurons la paix. Ces oiseaux présageaient la destinée de ceux de la famille qui naissaient dans ce château : J'ai connu, dit Marville, un vieux Gentilhomme Bas-Normand qui disoit qu'estant enfant, il avoit apris à lire dans une tres ancienne chronique, qui raportoit que quand il naissoit un enfant dans l'illustre maison de Pirou, les mâles de ces oyes paraissoient revêtus de plumes grises, et prenoient le dessus du pavé dans les cours du Château ; mais que quand ç'étoit une fille, les femelles en plumes plus blanches que neige, prenoient la droite sur les mâles. Et que si cette fille devoit être Religieuse, on remarquoit une de ces oyes entre les autres, qui n'aïant point de mâle ne nichoit point, mais demeuroit solitaire dans un coin, mangeant peu, et soupirant dans son cœur je ne sai pourquoi[2].

En Haute-Bretagne une autre métamorphose volontaire était assez célèbre pour devenir le surnom d'une ville : une jeune fille, pour échapper au déshonneur avait supplié saint Nicolas de la changer en cane ; dans une autre légende du littoral, c'était sainte Brigitte qu'avait invoquée une jeune fille poursuivie par un seigneur ; toutes les deux

1. *Li Romans de Dolopathos*, p. 334.
2. De Vigneul-Marville. *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1699, in-12, p. 121-125.

revenaient à jour fixe à l'église ou à la chapelle de leur patron[1].

Une légende poitevine de ville engloutie présente un épisode unique en France ; trois femmes qui malgré la défense qui leur a été faite, se sont retournées au moment de la catastrophe sont transformées en grues[2].

Certains actes peuvent faire revenir à son état naturel la personne métamorphosée : Une princesse changée en cane sauvage par la malice des démons reprend sa forme quand un meunier, la voyant sur un étang, a tiré sur elle. Il est vraisemblable, quoique le récit ne le dise pas expressément, qu'elle avait été blessée à sang, et que c'est à cette cause qu'elle devait, comme les lycanthropes, sa délivrance. Dans un conte de la vallée d'Aoste, un oiseau d'une espèce non désignée a été un homme et il est condamné à transporter les voyageurs dans une île, jusqu'à ce que s'accomplisse une condition qu'il ignore, et qu'il prie celui qu'il passe de découvrir[3].

La conception d'après laquelle l'âme se présente sous l'aspect d'un oiseau a été souvent relevée. Suivant une croyance bretonne, après qu'elle s'est dégagée des liens du corps, elle monte au ciel sous forme d'alouette pour recevoir son jugement ; en Haute-Bretagne l'âme de ceux dont l'agonie a été pénible, et qui sont morts sans avoir obtenu la rémission de leurs péchés, quitte le cadavre sous l'apparence d'un corbeau, et ceux qui sont en la grâce du bon Dieu le voient s'envoler[4]. En Basse-Bretagne, les âmes des gens dont Dieu ne sait pas, au moment de leur mort, s'il les sauvera ou s'il les damnera, sont condamnées à rester sur la terre sous la forme de corbeaux, jusqu'au jugement dernier. Une idée apparentée semble exister en Languedoc, bien qu'elle ne soit pas exprimée avec autant de précision : en voyant passer un corbeau, les enfants disaient : « C'est un mauvais prêtre ; » une corneille : « C'est une mauvaise nonne[5]. » Les âmes en peine dont la mer garde les corps se montrent sous l'aspect d'oiseaux maritimes : sur la côte bretonne, ce sont d'ordinaire des goëlands, et les oiseaux noirs qui voltigent près des navires terreneuvats sont de méchants capitaines, ou les âmes des

1. Paul Sébillot. *Petite Légende dorée*, p. 115-121. Le P. Barleuf avait publié en 1652 le *Récit véritable de la Venue d'une canne sauvage en la ville de Montfort*, qui a été réimprimée par M. Jouon des Longrais *(Jacques Doremet sa vie et ses œuvres*. Rennes, 1894, in-18), qui a donné de curieuses notes sur cette apparition, les chansons et les cantiques qui s'y rattachent. Jusqu'à la Révolution la ville s'est appelée Montfort-la-Cane.

2. Léon Pineau. *Le Folk-Lore du Poitou*, p. 158.

3. F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 198 ; J.-J. Christillin, in *La Tradition*, 1903, p. 132.

4. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. V, p. 190 ; Paul Sébillot. *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 157.

5. A. Le Braz. *La légende de la Mort*, t. II, p. 86 ; Hipp. Babou. *Les Païens innocents*, p. 194.

matelots morts en mer qui viennent implorer des prières[1]. En Roussillon, un meunier se montra sous la forme d'un oiseau blanc pour recommander de payer ses dettes. En Vendée, une mendiante qui mourut peu après qu'une femme lui avait adressé de mauvaises paroles, revint sous l'apparence d'un gentil oiselet voleter autour d'elle. A Guernesey où certains croient que les esprits des morts peuvent prendre la forme d'oiseaux, une femme dont le mari avait été noyé, pensait que son âme était peut-être dans le corps d'un roitelet qui voltigeait constamment aux environs de sa demeure[2].

C'est dans un pays inconnu et situé hors du monde réel que pénètre le compagnon alsacien qui chemine à la suite d'une tête de mort ; il tire le volet d'une maison, et un nombre infini d'oiseaux en sortent ; quand il est arrivé à un château mystérieux, la tête de mort lui apprend qu'il a délivré de pauvres âmes qui y faisaient pénitence[3]. Suivant une croyance du Finistère et du Morbihan, l'âme des enfants morts sans baptême se transforme en oiseau ; c'est pour cela qu'on entend dans les bois des chants si doux et si tristes, que l'on prend souvent pour ceux d'oiseaux véritables, mais les vieilles gens ne s'y trompent pas ; d'après une tradition forézienne, Dieu leur donne ailes et plumes et ils gazouillent sur l'orme du cimetière pour amuser les morts[4].

Le corbeau a des accointances avec le diable qui, dans quelques légendes en relation avec la mort, emprunte la forme de cet oiseau funèbre. Dans un récit de la vallée d'Aoste, il semble l'avoir prise pour guetter une âme à la sortie du corps : ceux qui assistaient au décès d'un usurier qui passait pour s'être vendu au diable, aperçurent à travers les vitres un grand corbeau qui se tenait devant la fenêtre et qui disparut tout en flammes aussitôt que l'agonisant eut rendu le dernier soupir[5]. Les légendes et les gwerziou de Basse-Bretagne parlent d'un corbeau noir, qui est plus clairement désigné comme l'esprit du mal ; il dispute l'âme à une colombe blanche qui est le bon ange du défunt. Lorsque meurt un ermite coupable de bien des crimes, l'exécuteur de ses dernières volontés brûle son corps, et va déposer sur le mur du cimetière le plus voisin un fragment d'os calciné placé sur un linge blanc, ou des cendres mises dans un cercueil. Si ces restes tombent sur la terre bénie, l'ermite dont le sort est indécis, sera sauvé,

1. Moreau de Jonnès. *Aventures de guerre*, t. II, p. 87 ; E. Herpin. *Terreneuvats*, p. 149 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 198.

2. Horace Chauvet. *Légendes du Roussillon*, p. 75 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 468 ; E. Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 501.

3. Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, p. 228-229 ; trad. d'un conte de Flaxland, in *Alsatia*, 1858-61 p. 264.

4. A. Le Braz, l. c., t. II, p. 80 ; E. Herpin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 579 ; F. Noëlas. *Légendes foréziennes*, p. 282.

5. J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 33-34.

alors qu'il ira en enfer s'ils tombent dans le chemin qui longe le cimetière. Quand ces reliques ont été placées en équilibre, un corbeau noir leur donne un coup d'aile, et les fait pencher du côté de la route ; la colombe blanche, d'un vigoureux coup d'aile, les rétablit dans leur première position et, après une longue lutte, avec des chances diverses, elle fait basculer dans le cimetière les restes de l'ermite qui, dès lors, est sauvé. Le même épisode figure dans le gwerz de Marie Quelen, où le cœur d'une fille infanticide est aussi déposé sur le mur du cimetière [1]. En Wallonie les sorciers empruntent la forme du corbeau et parfois ils parlent [2].

Dans les voyages vers le soleil, figurent des corbeaux qui se battent en un endroit situé en dehors de notre terre ; d'après une version de l'Ille-et-Vilaine, ce sont des âmes qui tombent en enfer ; suivant un conte breton, des époux qui, pendant leur vie mortelle, faisaient mauvais ménage [3]. Le héros d'une légende alsacienne voit dans le pays des morts deux corbeaux qui se battent avec acharnement : ce sont deux frères qui, de leur vivant, se sont haïs [4]. Le garçon qui voyage vers le soleil voit trois troupes d'oiseaux qui sont des âmes et qui portent des feuilles de laurier : les premiers ont été distraits à la messe, les seconds y ont été plus attentifs, mais pas assez; aussi sont-ils en Purgatoire et leurs feuilles leur échappent ; les troisièmes qui n'ont pas laissé tomber à terre leur laurier, y ont assisté pieusement. Deux colombes noires, que des colombes blanches passaient par le feu, étaient ses père et mère qui, après avoir été purifiés de leurs péchés, s'en vont en paradis [5].

On a vu dans les sections précédentes nombre d'interprétations du chant des oiseaux. On a cru au moyen âge que des gens pouvaient suivre leur conversation et en faire leur profit [6]. Cette donnée figure dans plusieurs contes. On y trouve aussi des oiseaux qui révèlent des crimes, parfois même à des gens qui n'ont pas appris leur langue. Ceux qui par leur chant dénoncent les mères infanticides sont souvent apprivoisés : toutefois dans la vallée d'Aoste un blanc coucou révèle les circonstances du meurtre, et en Haute-Bretagne un petit oiseau répète à une fillette : Tu cuis ton petit frère [7] !

1. F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. I, p. 173, 278 ; *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, p. 95.
2. O. Colson, in *Wallonia*, t. IX, p. 202, 204.
3. R. Le Chef, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 571 ; F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. I, p. 38.
4. Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, p. 228-229.
5. F.-M. Luzel. *Contes*, p. 19-23.
6. E. du Méril. *Etudes d'archéologie*, 1862, p. 448.
7. W. Webster. *Basque Legends*, p. 136 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 133 ; *Contes des Landes*, p. 47 ; *Trad.*, t. II, p. 327 ; in *Almanach du Phare*, 1891, p. 111 ;

Des parallèles de la légende bien connue des grues d'Ibycus ont été recueillis en France à différentes époques. L'un d'eux était populaire au moyen âge : Un juif s'étant mis sous la garde d'un seigneur, auquel il donna une bonne partie de son avoir, celui-ci le confia à un sien serviteur, chargé de l'accompagner au lieu qu'il lui désignerait. Au milieu du chemin l'écuyer s'écria : « Je veux te tuer ! ». Au même instant, une troupe de perdrix prit son vol. « Ne le fais pas, dit le Juif, les perdrix t'accuseraient ! ». Il le tua néanmoins, et, quelques jours après ce même écuyer découpant devant son maître des perdrix que l'on avait fait cuire, une vessie se mit à siffler. L'homme pâlit, se rappelant la parole du Juif, et se mit à trembler de tous ses membres. Le seigneur le questionna, et quand le crime fut reconnu, il le fit pendre [1]. On raconte aux environs de Vire qu'un marchand de beurre assassiné par des brigands et sur le point d'expirer, aperçut des corbeaux et s'écria : « Oiseaux du ciel, je vous prends à témoin de ma mort ! » Plusieurs années après, les brigands assistant à une exécution par le feu, virent passer deux corbeaux près du bûcher, et l'un d'eux s'écria : « Tiens, voilà les témoins de Pousias ! » — « Oui, ce sont eux ! » répondit un autre individu. Ils furent entendus, interrogés et finalement convaincus du crime [2]. Deux voyageurs d'assez mauvaise mine furent distraits par le croassement de quelques corbeaux perchés sur des arbres voisins : « Tiens, dit l'un d'eux à voix basse, il semble que ce sont les mêmes corbeaux qui étaient là, lorsque nous assassinâmes ce coquin de marchand de fil, à pareil jour ; fort heureusement que ces mauvaises bêtes crient, mais ne parlent pas ». Un berger qui les avait entendus se hâta de prévenir la justice, et les deux coupables furent contraints d'avouer l'assassinat qu'ils avaient commis [3].

La reconnaissance que les oiseaux délivrés d'un danger montrent à celui qui les a secourus est un épisode familier aux contes littéraires de la fin du XVIIe siècle, qui avaient pu l'emprunter à la tradition. Le corbeau que le gentil Avenant a mis à l'abri des serres d'un aigle, le hibou qu'il a débarrassé de ses filets, lui viennent en aide, comme la tourterelle sauvée du sacrifice par Belle-Etoile [4] ; cet incident se retrouve, avec une circonstance plus prosaïque, dans un conte limousin où la

Aug. Gittée et L. Lemoine. *Contes wallons*, p. 16 ; F.-M. Luzel. *Lég. chrétiennes*, t. I, p. 302 ; H. Carnoy. *Contes français*, (Lorraine), p. 121, 204 ; J.-J. Christillin, in *La Tradition*, 1903, p. 98 ; Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 224.

1. Lecoy de la Marche. *L'esprit de nos aïeux*, p. 153-154.

2. V. Brunet. *Contes de la Basse-Normandie*, p. 107-110.

3. Abbé Grivel. *Chroniques du Livradois*, p. 99. A propos d'une légende apparentée qui, sous la Restauration, était populaire à Orléans, M. Anatole Loquin a fait une curieuse enquête (*Mélusine*, t. IX, col. 138, 149) où il suit l'origine littéraire de ce rifazimento.

4. Mme d'Aulnoy. *La Belle aux cheveux d'or* ; *la princesse Belle-Etoile*.

tourterelle mourant de froid a été réchauffée par un garçon compatissant[1] ; dans d'autres contes, une corneille prise au piège, un corbeau empêtré, un oiselet, un corbeau tirés des lacs, une fauvette dont le héros a ramassé le nid et les oisillons, donnent à leur sauveur une plume de leur queue[2]. Le passant qui a fait un partage équitable entre des bêtes et des oiseaux, reçoit des plumes grâce auxquelles il peut prendre la forme du donateur, aigle, faucon, oiseau de mer, pie, etc. Le roi des éperviers vient en aide à un personnage qui a rassasié ses sujets[3].

Quelquefois les oiseaux se montrent secourables sans que leur bienveillance ait été précédée d'un service, comme le chat-huant qui donne à un aventurier une plume qui transporte, la colombe qui porte à manger à une sainte, la pie qui nourrit la fille aux bras coupés, l'oiseau doré d'un conte alsacien[4]. Ils avertissent aussi des dangers : en Haute-Bretagne, un petit oiseau chante à une servante pour qu'elle se hâte de quitter un château prêt à s'écrouler ; en Lorraine, un hibou dissuade une jeune fille de son entreprise ; en Haute-Bretagne, un petit oiseau envoyé par une magicienne indique ce qu'il faut faire ; dans un conte du pays de Bitche, un moineau qui entend une jeune fille se plaindre d'être enfermée par sa marâtre, trouve moyen de la délivrer et de la marier ; la reine des colombes vient au secours du pâtre qui l'a appelée et lui permet de prendre sa forme. D'autres oiseaux chantent pour découvrir une supercherie ou pour indiquer un nom difficile à retrouver[5].

Dans un conte wallon, un vieillard, qui est le roi des oiseaux, les convoque tous, et une hirondelle conduit le héros au château des Sept Montagnes. En Provence, un génie appelle aussi les oiseaux, de même qu'un ermite breton qui est leur maître, ou un prince qui est leur roi[6]. L'oiseau assez puissant pour transporter un homme sur son dos à condition qu'on lui donne un morceau de viande chaque fois qu'il ouvre le bec, figure dans plusieurs contes ; dans un récit provençal un aigle rapporte des hommes sur son dos sans exiger de nourriture, et c'est aussi gratuitement que le merle blanc picard transporte le héros[7].

1. Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 536-537.

2. J.-F. Cerquand. *Légendes*, t. IV, 74, 93 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 150 ; Paul Sébillot, in *Alm. du Phare*, 1892, p. 97 ; *Contes*, t. II, p. 206.

3. Webster. *Basque Legends*, p. 81 ; E. Cosquin, t. I, p. 166 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 61 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 277 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 75.

4. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 106, t. II, p. 195 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 209 ; A. Stœber, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 298.

5. Paul Sébillot. *Légendes locales*, t. II, p. 55 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 204-208 ; Paul Sébillot. *Contes des landes*, p. 98 ; Ulysse Hinglais, in *Rev. moderne*, déc. 1867 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. II, p. 274, 276 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 21, 300.

6. Louis Loiseau, in *Wallonia*, t. I, p. 157 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 37 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 181 ; in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 481 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 180, 185.

7. E. Cosquin, t. II, p. 137 ; F.-M. Luzel, t. I, p. 182, 331 ; in *Rev. des Trad.*

L'oiseau doré d'un conte d'Alsace vient à l'appel de celui qui l'invoque avec une formulette, et il lui fait les dons les plus variés ; l'oiseau de feu figure dans un autre récit de ce pays[1]. On trouve l'oiseau vert qui dit tout dans un conte littéraire du XVII[e] siècle, et les oiseaux de vérité sont bien connus des conteurs modernes. Souvent il faut aller les dérober dans des conditions dangereuses ; la conquête de l'oiseau parleur d'un conte provençal, de l'oiseau chanteur d'un conte lorrain est tout aussi difficile[2]. Les contes parlent aussi d'oiseaux guérisseurs, comme le merle blanc qui ramène les vieilles gens à l'âge de quinze ans, le merle blanc qui rajeunit, le merle d'or, l'oiseau qui guérit[3]. Des oiseaux pondent un œuf d'or, et celui qui a mangé leur cœur trouve tous les matins un œuf d'or sous son oreiller ; en Haute Bretagne celui qui mange la tête de l'oiseau devient roi[4]. Dans un conte créole celui qui mange la tête d'un oiseau aura un sac d'argent tous les matins, celui qui mangera son cœur, un sac d'or tous les soirs[5].

La légende dorée populaire parle assez souvent d'oiseaux qui ont été conjurés par des saints à cause de leur importunité, et qui ne peuvent plus se montrer dans certains endroits. Landry évêque de Mâcon excommunia les passereaux qui entraient dans l'église Saint Vincent, la souillaient et troublaient les offices, en les menaçant de mort s'ils osaient enfreindre sa défense ; depuis ils l'ont quittée, et quoiqu'une multitude y aient fait leurs nids, ils n'y entrent jamais[6] ; on disait même que si l'un d'eux y était introduit de force, il mourrait aussitôt[6]. A Saint-Guillem du Désert il n'y a plus de pies depuis que ce saint les a excommuniées, et si l'on y en apporte une, elle ne peut plus y vivre plus de trois jours. On ne voit plus d'hirondelles à la cathédrale de Clermont : elles ont été maudites par un évêque parce qu'elles faisaient trop de bruit pendant qu'il prêchait[7].

pop., t. III, p. 382 ; J.-F. Cerquand, t. IV, p. 78 ; Paul Sébillot. *Contes des Landes*, p. 21-22 ; *Contes*, t. I, p. 46-47, t. III, p. 177, 186 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 510 ; H. Carnoy, in *Mélusine*, t. I, col. 447, t. II, p. 147 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 38, 262, 264.

1. A. Stœber, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 298 ; Henry Carnoy, *Contes Français*, p. 91.

2. Mme d'Aulnoy. *Belle Etoile* ; L. Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 737 ; E. Cosquin, t. I, p. 188 ; Paul Sébillot. *Contes*, 1892, p. 21 ; W. Webster. *Basque legends*, p. 177 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. III, p. 289 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 108 ; E. Cosquin, I, 34-35.

3. Auguste Gittée, in *Wallonia*, t. II, p. 27 ; W. Webster, l. c., p. 44 ; Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 56 ; J.-F. Cerquand, t. IV, p. 88 ; A. Meyrac, p. 517 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 3 ; H. Carnoy. *Contes fr.*, p. 259 ; Cosquin, t. I, p. 262.

4. Paul Sébillot. *Contes des Landes*, p. 51, 55. *Contes*, t. I, p. 98 ; in *Alm. du Phare*, 1891, p. 116, 117 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. III, p. 50.

5. C. Baissac. *Le F.-L. de l'île Maurice*, p. 60.

6. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 256-256.

7. Amédée de Beaufort. *Légendes de la France*, p. 282 ; Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 549.

Grâce à l'intervention des bienheureux, les corbeaux ne font pas de dégâts dans plusieurs communes de Bretagne : à Saint-Vran, à Saint-Maurice (Côtes-du-Nord) depuis que saint Lambert et saint Maurice enfermèrent dans une grange ceux qui les importunaient ; à Landébia grâce à l'intervention de saint Guillaume ; mais cette immunité tient aussi à ce que dans ce dernier pays les veuves ne se remarient pas[1]. En Berry, autour de la chapelle du saint qui guérit les maux de tête, on ne voit jamais de moineaux ; le saint les éloigne comme trop bruyants, mais il tolère les hirondelles[2]. D'autres saints enferment dans la grange des oiseaux importuns ou les rassemblent de façon qu'ils deviennent inoffensifs[3].

Un petit oiseau figure comme personnage épisodique dans un conte du moyen âge qui a été retrouvé dans la tradition contemporaine : un écolier ayant blâmé Adam d'avoir été assez sot pour manger le fruit défendu, alors qu'il y en avait de meilleurs dans le Paradis, et déclaré qu'à sa place, il s'en serait bien gardé, son maître alla placer entre deux belles et grandes écuelles un oiseau, et l'invita à entrer dans sa chambre en disant qu'il lui permettait de toucher à ses livres et à tout le reste, mais non à l'écuelle, puis il partit pour la messe. Avant qu'il en fût de retour l'écolier avait soulevé les écuelles et l'oiseau s'était envolé[4]. En Basse-Bretagne c'est un fermier qui se lamente de sa misère en répétant que c'est la faute d'Adam ; il rencontre un vieillard auquel il se plaint, et qui lui assure qu'il ne manquera de rien s'il laisse renversée une vieille écuelle placée près de son lit sur la fenêtre ; ils la gardent six mois sans y toucher ; mais la femme ne pouvant plus maîtriser sa curiosité soulève l'écuelle, et il s'en échappe un petit oiseau ; à partir de ce jour, ils deviennent encore plus misérables qu'auparavant[5].

1. Paul Sébillot. *Petite Légende dorée*, p. 156 ; B. Oheix. *Bretagne et Bretons*, p. 60 ; Paul Sébillot. l. c. p. 158-161.
2. A. Beauvais, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 113.
3. Paul Sébillot. *Petite Légende dorée*, p. 153 ; *Contes*, t. I, p. 331 ; Albert Le Grand. *Vies des Saints de Bretagne*, Saint Pol, § 83.
4. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 251. Dans un des exemples de Jacques de Vitry le personnage est un ermite, et c'est une souris qui est enfermée sous le plat (p. 4 ; les parallèles sont cités p. 139) comme dans un conte auvergnat où une charbonnière force son mari à soulever le couvercle d'une soupière qui lui avait été remise par un roi (Paul Sébillot. *Litt. orale de l'Auvergne*, p. 43 et suiv. ; traduction d'un texte patois de A. Bancharel. *Veillées auvergnates*, 1887). Rabelais a aussi donné une version où un pape sollicité par des religieuses d'avoir la permission de se confesser mutuellement, la leur accorde si elles peuvent se garder d'ouvrir une petite boîte qu'il leur remet ; elles ne peuvent résister à la tentation et il s'en échappe une petite linotte. (*Pantagruel*, l III, c. 34) ; Grécourt a versifié ce conte en lui donnant le titre de : La Linotte de Jean XXII ; (*Œuvres choisies*, Genève, 1777, p. 1 et suiv).
5. F.-M. Luzel, in *Ann. des Trad. pop.* 1888, p. 1 et suiv. ; c'est d'après ce conte que j'ai composé un petit poème : C'est la faute d'Adam. *La Bretagne enchantée*, 1899, p. 61.

Dans plusieurs contes des domestiques se sont engagés à servir jusqu'au premier chant du coucou, qui comme on le sait, arrive à des périodes assez fixes ; ordinairement le maître qui veut se débarrasser de lui, charge sa femme ou sa fille de monter dans un arbre et de chanter coucou, et le domestique la tue [1]. Un conte basque est un peu différent : un garçon doit être tué s'il n'a pas coupé une pièce de fougère avant que le coucou n'ait chanté ; il se lève avant le jour, mais entendant le coucou, il tire sur l'arbre d'où le chant partait et c'est sa maîtresse qui en tombe [2].

On a recueilli des parallèles du joli fableau intitulé le *Dit des Perdriz* : une femme qui les a mangées fait accroire au prêtre invité au repas par son mari, que celui-ci prépare son couteau pour le châtrer ; le prêtre voyant accourir le vilain le coutel à la main s'enfuit en toute hâte [3]. En Gascogne, dans la Charente, les personnages sont les mêmes, alors que dans les versions de Lorraine et de Bretagne, c'est le curé qui est censé couper les oreilles aux gens [4].

1. Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 157, 160 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. III, p. 217, 229; in *Mélusine*, t. I, col. 472 (obs. de Koelher) ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 50; Ortoli. *Contes de l'île de Corse*, p. 217 ; Paul Sébillot. *Litt. orale de l'Auvergne*, p. 57 ; cf. aussi Cosquin, t. II, p. 51.

2. J. Vinson. *Le F.-L. basque*, p. 53.

3. *Recueil général des Fabliaux*, t. I, p. 188; ce conte figure dans l'*Elite des Contes* du sieur d'Ouville ; 1680, et il a été mis en vers par Désaugiers. *Chansons complètes*, 1858, in-32, p. 620 qui en a aussi fait un vaudeville. *Le Dîner de Madelon*, que cite E. du Méril dans ses *Etudes d'archéologie*, p. 473 n. où il dit que la donnée du fabliau est populaire en Normandie.

4. E. Cosquin, t. II, p. 349 ; *Contes balzatois*, t. I, p. 63; Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 137 ; J.-F. Bladé. *Contes*, t. III, p. 289.

CHAPITRE IV

LES OISEAUX DOMESTIQUES

§ 1. ORIGINES ET PARTICULARITÉS

Suivant les croyances dualistes de Bretagne qui attribuent au diable, mais toujours avec un caractère d'infériorité, l'imitation des œuvres de Dieu, celui-ci a fait la poule et le pigeon, qui ont comme contre-partie le corbeau et la pie, créés par le diable. C'est aussi ce dernier qui a fait l'oie, pour rivaliser avec Dieu, qui venait de créer le cygne[1]. Cette courte et sèche énumération contient tout ce qui a été recueilli jusqu'ici en France à propos de l'origine et des particularités des oiseaux domestiques. Le contraste est frappant entre eux et les oiseaux sauvages, auxquels s'attachent de si nombreuses et si intéressantes légendes, et il y a lieu de s'étonner de ne rencontrer aucune explication populaire du casque rouge du coq, de son beau plumage, des yeux de la queue du paon, et de mainte autre circonstance des hôtes de la basse-cour. Il y a quelques années j'essayai de savoir si vraiment on ne racontait rien : ni mon enquête personnelle, ni celles qui ont été ouvertes dans la *Revue des Traditions populaires*, n'ont révélé un seul fait nouveau ; plusieurs des éminents traditionnistes auxquels je me suis adressé m'ont répondu que, surpris comme moi de cette sorte de « carence » ils avaient fait dans leur région des recherches dont le résultat fut toujours négatif.

Les amours des oiseaux de basse-cour tiennent aussi une assez petite place dans le folk-lore. Si l'on songe que le coq est souvent considéré comme un galant, et même comme un paillard, et qu'il figure avec cette attribution dans les comparaisons et dans les proverbes, on a presque lieu d'en être surpris. Au XVe siècle, on employait une recette pour rendre leur vigueur à ceux qui semblaient l'avoir perdue: Quant une femme a son coq lent et niche, elle lui doit faire mengier des aux et lui en oindre la creste, affin qu'il en deviengne plus fort et plus vigoureux, et aussi il en gardera mieulx ses drois envers ses

1. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 202.

gelines. Dans les Côtes-du-Nord, on se contente en pareil cas de lui donner de l'ail[1]. Les préjugés relatifs à la génération ou au sexe de ces volatiles sont également peu nombreux. Les paysans poitevins disent que si l'oie ne s'accouple pas dans l'eau, les œufs pondus par la femelle seront stériles ; ils prétendent aussi que les canes changent de sexe quand elles sont vieilles [2].

Les oiseaux nés d'un œuf de poule déposé dans un nid de pie ont des propriétés particulières : en Poitou la poule qui en provient est excellente pondeuse ; si c'est un coq, il aura les oreilles blanches et aucun œuf de ses poules ne sera clair. Dans les Côtes-du-Nord, le *coq-pie*, éclos dans les mêmes conditions, chante toutes les heures régulièrement et peut servir d'horloge ; mais la poule est très méchante. Dans le Maine le *cô-pie* passe pour être très batailleur[3]. L'époque de l'éclosion des poussins influe sur leurs qualités : en Poitou, ceux nés en vieille lune ne sont jamais aussi forts que les autres ; dans l'Eure on élève difficilement ceux éclos en morte lune. Les coqs du Vendredi saint possèdent plusieurs privilèges : dans les Vosges ils croissent plus vite, sont plus vigilants, plus querelleurs et ont la voix plus éclatante que les autres ; en Hainaut, ils changent sept fois de couleur dans l'année, dans le pays de Liège, tous les ans seulement[4]. Les femmes, qui sont toujours chargées de chaponner les jeunes coqs, connaissent des moyens de les préserver de tout inconvénient : en Quercy elles se mettent à l'abri des regards indiscrets, parce que, disent-elles, si elles sont observées par quelqu'un, l'opération tourne mal et le chapon meurt ; en Normandie, elles ne manquaient jamais de faire avaler au patient les testicules qu'elles lui avaient enlevées [5].

La croyance, encore générale aujourd'hui, d'après laquelle le pigeon n'a pas de fiel était populaire au XIV[e] siècle :

Coulon est oisel gracieux.
Sans fiel est et moult amoureus.

Elle doit venir de ce qu'on a dit à l'origine que cet oiseau, symbole de la douceur, n'avait pas de rancune, de fiel. On aura pris à la lettre ce qui n'était d'abord qu'une manière de parler figurée [6].

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, IV, 18 ; Lucie de V. H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 162.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 174, 187.
3. Léo Desaivre. *Croyances*, p. 6 ; D[r] Aubry, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 764 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 133 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 139.
4. E. Rolland, t. VI, p. 95 ; L.-F. Sauvé. *Le Folk-Lore des Hautes-Vosges*, p. 116 ; A. Harou. *Le Folklore de Godarville*, p. 13 ; J. Defrécheux. *Vocabulaire de la Faune wallonne*, p. 170.
5. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 95 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 340.
6. G. Raynaud. Poëme moralisé sur les propriétés des choses, in *Romania*, t. XIV, p. 480 ; E. Rolland, l. c. p. 137.

Les paysans croient que plusieurs oiseaux de basse-cour qui appartiennent à des espèces relativement peu communes et remarquables par leurs particularités ont des sentiments qui rappellent ceux des hommes. On prétend que le paon cesse tout à coup de faire la roue quand il jette par hasard les yeux sur ses pieds et devient tout honteux de les voir si laids ; en Hainaut, il se fâche si on les regarde. Au XVI[e] siècle, on lui adressait une sorte de compliment :

O qu'il est bon ! ô qu'il est beau !
Ainsi les enfans les pans louent
Quand panadans leur plumail rouent.

Ceux de la Picardie se figurent que le dindon et le paon sont sensibles à la louange comme au blâme ; ils leur crient à plusieurs reprises : « Qu'alle est belle ! » dans l'espoir de leur faire faire la roue. Ce moyen ne réussit guère et l'enfant crie en se sauvant : « Qu'alle est laite ! » On dit en plusieurs pays que le coq d'Inde se met en colère quand on l'appelle : Jésuite ! en Haute-Bretagne, lorsqu'on lui répète : « Plus rouge que toi ! » On assure en Hainaut qu'il a de l'aversion pour la couleur rouge, et que sa vue seule suffit pour l'irriter. En Haute-Bretagne, il se rengorge quand on lui dit : « Glou, glou, glou ! » Une allusion d'un poète du XVII[e] siècle montre qu'on lui récitait une formule analogue :

... Le Juif errant qui se guinde
Ne plus ne moins qu'un grand coq d'Inde
A qui l'on dit : goulu, goulu[1] !

Les ménagères connaissent plusieurs pratiques destinées à corriger les oiseaux qui reprenant, par une sorte de regression, le goût d'une existence indépendante, s'écartent de la maison. Celle-ci était usitée au XV[e] siècle : Pour faire que une geline ne laisse point ton hostel, prens la geline et la tourne par trois fois autour de la crameillie, puis frotte les piez du poulet au mur de la cheminée. A Spa, on empêche la poule d'aller pondre dans les bois en la forçant à gratter le contre-cœur de la cheminée, tout en disant :

Poule, ponds pour moi
Et gratte pour moi[2].

Au XVII[e] siècle, pour détourner les poules de s'écarter, on faisait le matin, comme cela se pratique encore en Lorraine et en Poitou, une

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 149 ; A. Harou. *Mél. de traditionnisme*, p. 45 ; Baif. *Les Mimes*, t. II, p. 96, éd. Blanchemain ; Alcius Ledieu. *Trad. de Demuin*, p. 117, mêmes formules en Wallonie ; J. Defrécheux. *Les Enfantines liégeoises*, p. 175 ; E. Rolland, l. c. p. 146 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 240 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 209 ; d'Esternod. *L'Espadon satyrique*. Cologne, 1680, p. 86.

2. *Les Evangiles des Quenouilles*. App. B. II, 32 ; cf. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 275 : la poule était simplement tournée autour de la crémaillère ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 110.

croix à la cheminée ; aux environs de Dinan, on place deux branchettes en croix sur la route que la vagabonde a l'habitude de prendre ; elle ne peut les franchir, et elle est obligée pour se débarrasser de son fardeau de rentrer au poulailler. Dans les Deux-Sèvres on attache un ruban rouge à la patte de ces poules ; en Lorraine, on leur donne à manger des miettes d'un morceau de pain béni dans trois églises différentes, ou on leur pique la tête à plusieurs reprises avec une épingle. Au XVII[e] siècle, on mettait la pellicule d'un œuf à sécher dans la cheminée[1].

Le colombier est l'objet de plusieurs pratiques : en Wallonie pour qu'un pigeon que l'on a acquis ou volé ne retourne pas à son ancien maître, on lui arrache la huitième penne d'une aile, et on l'attache à une paroi du pigeonnier. Au XVI[e] siècle, les pigeons ne s'enfuyaient pas si l'on mettait sur la tour une tête de chauve-souris ou un rameau de vigne vierge. En Hainaut, on les attire ou on les retient en plaçant dans les colombiers de l'huile d'aspic faite avec de la grande lavande. On croit dans la Côte-d'Or qu'ils abandonnent celui où une fouine est entrée ; pour les faire revenir on y suspend un renard mort. Au XVI[e] siècle, on conseillait, pour éloigner les bêtes qui font la guerre aux pigeons, de pendre dans leur demeure la tête d'un loup qui par son odeur et sa figure les chassait, ou de poser un rameau de rue aux fenêtres et aux portes ; on plaçait encore à toutes les ouvertures des tronçons de la corde d'un pendu. Une autre recette consistait à prendre les petits d'une buse, à les enclore chacun à part dans des vases de terre, puis, les ayant bien étoupés de plâtre, les mettre au coin du colombier[2].

Dans les chapitres précédents, j'ai donné les pratiques assez nombreuses destinées à garantir les hôtes du poulailler de la dent des carnassiers ou du bec des oiseaux de proie. Au XVI[e] siècle, on recommandait, pour empêcher les poules d'être mangées du renard, de mêler parmi leur mangeaille de la chair de ce carnassier cuite et divisée en petits morceaux, et l'on disait qu'elle retenait quelque odeur qui était cause que les renards n'osaient approcher d'elles[3].

Quelques saints exercent aussi une protection efficace : Au XVI[e] siècle les oies n'avaient pas moins de trois patrons : Les uns disent que saint Fereol est le plus habile du monde à garder les oyes ; les autres disent que c'est à faire à saint Andoche, ou qu'il faut en

1. J.-B. Thiers, l. c. ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 245 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 4 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 162 ; Léo Desaivre, l. c. p. 16, Richard, l. c. p. 245 ; J.-B. Thiers, l. c. t. I, p. 384.

2. E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 15 ; *Maison rustique*, 1597, l. I, 22 ; Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 14 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI ; p. 137 ; *Maison rustique*, l. c. ; Olivier de Serres. *Théâtre d'agriculture.* Lieu V, ch. 8.

3. *Maison rustique*, 1597, l. c. XV 89.

parler à Saint Galicet. Dans le Finistère, les basse-cours de ceux qui avaient acheté les poulets offerts à sainte Gertrude de Treflez étaient préservées de tout accident. Des fermières de la Bresse se rendent le jour du marché à une église dédiée à saint Denis, et lui demandent la santé de leurs poules ; il y en a même qui y apportent leurs poussins malades[1]. Dans les Vosges, le pain ou le sel bénits à la messe de saint Hilaire préserve les volailles de tous maux. Pour les garantir de la vermine, il faut les faire passer à travers une couronne composée de saule ou de laurier bénit le jour des Rameaux et réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur de la Vierge, de saint Jean, de saint Pierre et de saint Paul. En Franche-Comté on nettoie les poules au Carnaval ; en Poitou, pour faire prospérer les oies, on grille les gaules avec lesquelles on les conduit[2].

En Bresse, le pigeon influe, comme le bouc, sur l'état sanitaire des étables ; il assainit celles dans lesquelles on lui laisse élire domicile ; sous le duvet de ses ailes, il emporte le « ta » maladie vague, indéfinie, mais qui comprend tout ce qui est malsain ou pernicieux pour le bétail. On croit à Guernesey qu'il n'est pas bon d'avoir des pigeons dans la maison ; s'ils sont dans une cage et que quelqu'un du logis vient à mourir, ils meurent aussi, à moins que l'on ne place un crêpe sur le haut de la cage[3].

On a vu que des fermières lorraines donnent parfois des miettes de pain bénit à leurs poules ; mais elles ont soin auparavant d'accomplir certains rites, et c'est pour cela que cet acte leur est favorable ; d'habitude, il est considéré comme une sorte de profanation qui entraîne les conséquences les plus fâcheuses : ordinairement les oiseaux deviennent enragés ; les coqs du Finistère crèvent les yeux des enfants, les poules de la Haute-Bretagne sautent à la figure de ceux qui leur ont fait ce présent ; dans les Vosges le coq enrage, mais il a le privilège de voir venir le vent ; dans ce pays, comme aux environs de Lorient, s'il n'enrage pas, il est possédé du diable[4].

Les observances des paysannes au moment de partir pour le marché avec leurs volailles semblent peu nombreuses. Il est probable toutefois qu'elles tirent de certains actes des augures analogues à celui-ci qui a été relevé au XV[e] siècle : Quant aucune femme porte des chappons à la

1. Henri Estienne. *Apologie pour Hérodote*, ch. XXXVIIII ; Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 164 ; F. Renard. *Superstitions bressannes*, p. 20.

2. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 19, 111 ; Perron. *Proverbes*, p. 16 ; Léon Pineau. *Le F.-Lore du Poitou*, p. 506.

3. Fr. Renard. *Sup. bressannes*, 15-16. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 105, n.

4. L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 340 ; E. Rolland, t. VI, p. 89 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 134 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 279 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 19 ; E. Rolland, l. c.

bonne ville pour les vendre, s'elle, d'aventure, chausse au matin son pied droit premier, elle aura bon eur de bien vendre. Avant de se mettre en route, les ménagères des environs de Dinan frottent leurs volailles avec de la verveine sauvage, dans la persuasion qu'elles en obtiendront un meilleur prix[1].

De même que celui des oiseaux sauvages, le chant de ceux de la basse-cour est fatidique. Les plus nombreux présages sont ceux que l'on tire des coqs qui se font entendre à des heures insolites. En Poitou et en Quercy celui qui chante au milieu de la nuit annonce un brouillard pour le lendemain ; en Basse-Bretagne, il indique la mort ou quelque calamité ; dans l'Allier, celui que l'on entend entre le coucher du soleil et minuit prédit le décès d'un parent ou d'un ami ; aux environs de Lorient, il pronostique un mariage s'il coquerique un nombre de fois pair, une mort si c'est un nombre impair. A Guernesey, la pêche manque si le coq chante à une heure extraordinaire. On croit en Bretagne que les coqs sont fous pendant les Avents, c'est pour cela qu'alors ils chantent à toute heure ; dans le Finistère on ne s'en effraie pas pour cette raison, mais en Haute-Bretagne c'est le présage d'un décès ; dans la partie française du Morbihan, la prédiction ne concerne que le maître[2]. A Longuyon, dans le pays messin, si pendant que les cloches annoncent un décès les coqs chantent, les poules caquent, c'est le signe d'un nouveau deuil dans la famille. Dans la Meuse le coq qui chante sur le seuil est un messager de malheur. Au XVII[e] siècle, c'était un mauvais augure quand dans une maison la poule chantait avant le coq. En Corse, lorsqu'une poule chante ou vient gratter dans l'âtre, une personne de la maison mourra dans l'année. Dans la Meuse les oies qui crient la nuit présagent une calamité[3].

Le plus redouté de tous les augures est celui de la poule *qui chante le coq*, c'est-à-dire qui se met à chanter comme un coq ; la croyance à son rôle fatidique est attestée par des proverbes, des comparaisons et des superstitions variées. En Poitou, ce chant anormal est de triste présage : des œufs de la poule naissent des serpents ; suivant les paysans girondins, elle a frayé avec un reptile ; en Normandie, dans le Mentonnais, et dans nombre d'autres pays, elle prédit la mort de son maître ou la sienne ; en Lorraine, elle annonce qu'il y aura bientôt un

1. *Evangiles des Quenouilles*, III, 16 ; Lucie de V. H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 162.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 86 ; Alex. Bouet. *Breiz-Izel*, t. I, p. 159 ; E. Rolland, l. c., p. 87 ; Victor Hugo. *Les Travailleurs de la Mer* ; E. Rolland, l. c. ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 133 ; D[r] Fouquet. *Légendes du Morbihan*, p. 138-146.
3. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad.*, t. X, p. 278 ; H. Labourasse. *Anciens us etc. de la Meuse*, p. 133 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 211 ; Jules Agostini, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 513 ; H. Labourasse, l. c.

décès dans la maison, qn'il y a de la sorcellerie, de la discorde dans le ménage ou que la femme veut y être la maîtresse absolue[1]. Il existe heureusement plusieurs moyens d'éviter ces malheurs : dans la Gironde, en Haute-Bretagne, en Normandie, en Lorraine, etc., on se hâte d'égorger la coupable ; à Marseille on cloue sa tête à la porte du jardin ou du poulailler ; dans le Loiret, on la jette par dessus la maison. En Corse, pour éviter la mort de quelqu'un de la famille, elle est tuée, puis pesée ; dans la Gironde certains croient que cette dernière précaution suffit ; à Marseille le propriétaire qui n'arrive pas à reconnaître celle de ses poules qui chante, les vend toutes ; dans la Gironde, on vend parfois l'oiseau fatal, et avec le produit on fait brûler des cierges[2].

La façon d'agir insolite des volailles donne lieu aussi, quoique plus rarement, à des interprétations augurales : à Cornimont, lorsque les poules se battent entre elles, des personnes absentes ou dont on n'a pas eu de nouvelles depuis longtemps sont décédées. Dans la Côte-d'Or les poules qui montent sur un bâtiment et y grattent, présagent la famine[3].

Les paysans tirent des pronostics des gestes des oiseaux. Les deux qui suivent, relevés au XVI[e] siècle en Haute-Bretagne, sont encore regardés comme assurés dans ce pays et dans les Vosges : Les oyes et cannes se plongeans continuellement en l'eau sentent la pluye prochaine. Quand les poules ne se retirent sous le couvert par la pluye, d'assurance elle continuera. Dans les Vosges et en Haute-Bretagne la pluie est aussi prochaine si les coqs chantent à des heures inaccoutumées, si les poules se grattent avec rage et se roulent dans la poussière. Les marins croient que lorsque étant en mer, on entend le coq chanter, un grain est imminent. Sur les côtes de la Manche, les oies qui caquent et battent des ailes annoncent le vent, en Ille-et-Vilaine le pigeon qui roucoule prédit le beau temps[4].

Suivant une idée fort ancienne, puisqu'on en trouve des traces dans l'*Avesta* où le chant du coq accompagne la fuite des démons, la voix de cet oiseau a le pouvoir de mettre fin aux enchantements et de

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 84 et suiv. ; B. Souché. *Croyances*, p. 25 ; E. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 24 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 44 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 117 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 246.

2. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 110 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 136 ; Richard, l. c., p. 246 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 21 ; Régis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 277 ; E. Rolland, p. 85 ; Jules Agostini, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 465 ; C. de Mensignac, l. c., p. 116 ; Regis de la Colombière, l. c. ; C. de Mensignac, l. c., p. 110.

3. Richard. *Traditions de Lorraine*, p. 244 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 84.

4. Noël du Fail. *Œuvres*, t. I, p. 32 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 126, 134 ; L.-F. Sauvé. *Le Folk-Lore des Hautes-Vosges*, p. 137, 139 ; *La France Maritime*, t. IV, p. 365 ; Paul Sébillot, l. c., p. 142, 143.

chasser les esprits de la nuit. Dans *li Romans de Dolopathos*, trois sorcières disparaissent quand il a chanté :

Ne sai s'elles les colx oirent
Ou ce ke fut certainnement,
Mais je vos dis bien vraiement
Que maintenant s'esvanoïrent[1].

La croyance est encore générale en France, où à ce signal les revenants rentrent dans leurs tombeaux. Le sabbat des sorciers cessait au premier chant du coq, et tout disparaissait en un instant ; dans les contes il chasse les démons. C'est aussi la voix de Chanteclair qui arrête les travaux que les êtres surnaturels ne peuvent exécuter que la nuit, et que dans un grand nombre de légendes, où le diable doit avoir achevé son œuvre avant son premier cocorico, une personne trouve, par ruse, le moyen d'éveiller son coq plus tôt que d'habitude ; la construction demeure inachevée, parce qu'il reste encore quelques pierres à placer, et le diable est obligé de s'en aller sans avoir reçu son salaire[2].

Les plumes de divers oiseaux domestiques sont l'objet de plusieurs préjugés. On croyait au XVe siècle qu'elles influaient sur l'affection : Se une femme mettoit en l'oreille de son mari des plumes d'un chappon qui auroit mené jones pouchins, il ne pourroit jamais oublier l'amour d'elle. Actuellement le pouvoir attribué aux plumes de coq est surtout facétieux ; on dit en Poitou que si on peut glisser dans un balai une plume qui lui a été arrachée pendant qu'il s'accouple, les femmes qui l'emploieront seront prises d'une envie d'uriner pendant tout le temps qu'elles le tiendront à la main ; en Ille-et-Vilaine, il faut de plus que la plume ait été bénie à l'église[3].

D'après une superstition relevée dans l'Orléanais, la Loire-Inférieure, la Gironde, et qui semble même partagée par des habitants des villes, les plumes de paon portent malheur à la maison où elles se trouvent ou à ceux qui y demeurent. Elle n'est pas toutefois générale : dans le Midi les gens du peuple décorent leurs cheminées avec ces plumes, en Auvergne et en Rouergue les chefs des bergers en ornent leurs chapeaux. La croyance à la malfaisance physique des plumes de pigeon est plus commune : dans la Côte-d'Or, celui qui coucherait dans un lit où il y en aurait deviendrait poitrinaire ; en Saintonge et en Poitou, à Guernesey, on évitait de les mettre dans les couettes ou dans les

1. A. de Gubernatis. *Mythologie zoologique*, t. II, p. 297 ; *Li Romans de Dolopathos*, p. 305.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. V, p. 88 ; Henry Boguet. *Discours des sorciers*, ch. XVIII, p. 91, 99 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 101, 202 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 164 ; *Les Travaux publics*, p. 27, 157, 158, 161 à 164, 311.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, V, 1, glose. ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 25 ; Comm. de M. Yves Sébillot.

oreillers ; le mourant qui y reposerait aurait une longue agonie ; dans le Doubs ce préjugé est si enraciné que lorsqu'un malade est à l'agonie on s'empresse de lui enlever ses oreillers, parce que, dit-on, on ne peut mourir tant que l'on a la tête sur de la plume, et surtout si c'est de la plume de pigeon [1].

Le coq est de tous les animaux domestiques celui dont on a le plus souvent interprété le chant ; c'est en effet celui dont la voix a le plus de puissance, de modulations et de variété. Il est vraisemblable que depuis un temps très reculé on a parodié son coquerico, mais les témoignages écrits sont assez rares ; celui-ci est l'un des plus anciens :

Ce coq qui faisait tant de bruit...
Et qui scandalisoit tout notre voisinage ;
On l'a tué ce coq, nous ne le verrons plus ;
Sans cesse l'importun chantoit en son ramage :
Que de cocus ! que de cocus !

Cette médisance forme aussi le thème favori du coq de Basse-Bretagne qui le développe, ainsi que d'autres cris, avec un certain cynisme [2] : Plus fréquemment le dialogue a lieu entre deux ou plusieurs. C'est ainsi que dans le Loiret, le coq du paysan pauvre dit : « Ah ! que l'hiver est long ! » Le coq du fermier riche : « Ça ne me gêne pas, j'ai des pillons (grains de blé) ; » la même formulette, à quelques mots près, est populaire en Haute-Bretagne, et dans le Maine, où le second coq est celui du meunier. En Haute-Bretagne, le coq de la basse-cour du château chante : « Pauvre noblesse ! » dans la ferme à côté, le petit coq lui répond : « C'est encore pis ici » ! Un vieux noble du Berry, préoccupé de son état de gêne, se figurait qu'un de ses voisins avait dressé ses coqs à se moquer de sa détresse, et qu'ils chantaient en le voyant passer : « Pauvre noblesse ! — Depuis quand ? — Depuis Adam ». Aux environs de Lorient le grand coq chante : « Dites au grand garçon de se lever ! » Les petits coqs avec leur voix aigüe répondent : « Il a des points de côté [3] ».

Les animaux domestiques médisent parfois de leur maître, et c'est généralement le coq qui est le coryphée.

Ar c'hillok (coq). *Erru ann oac'h d'ar ger,*
Ar c'haz (chat), *Hag hen meo, meo, meo.*
Ar c'hi (chien). *Atô' 'to 'tô, 'tô, vez.*

1. *Revue des Trad. pop.*, t. I, p. 47 ; Mme Vaugeois, *ibid.*, t. XV, p. 588 ; Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 33 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 194 ; Mistral. *Tresor dou Felibrige* ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 137 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 30 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 9 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 105 ; Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 392.

2. Le chevalier d'Aceilly. *Poësies*, 1667, in-12 ; L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. V, p. 191-192.

3. E. Rolland. *Faune populaire*, t. VI, p. 113 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 596 ; J.-M. Carlo, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 57 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 202 ; E. Rolland, l. c., p. 113.

Le chef de la famille arrive à la maison — Et il est ivre, ivre, ivre. — Toujours, toujours il l'est ». Dans la Suisse romande, le dialogue s'engage à propos de la pauvreté : Le coq dit : *Nos daìn tot* (nous devons tout). La poule : *No payerain tot* (nous payerons tout). Le canard : *Quiain ?* (quand). La brebis : *Djemaîs* (jamais). On raconte dans le Maine que trois animaux suivent le convoi du meunier : le coq qui chante : *Monnier, restitue !* la cane qui dit : *Pas près ! pas près !* la bique qui dit : *Jamais, jamais* [1].

Les poules qui viennent de pondre, chantent suivant les paysans du Maine : *Kèti, kèta, j'erai des souliers à Pâques ;* en Haute-Bretagne : Je ponds pour Paques ! comme en Languedoc :

Coudis, coudis, coudisco,
Fara moun iou per Pasco.

Cot, cot, cot, cot, codète !
J'ai pondu un œuf pour mon maître,

dit la poule du Loiret ; une formulette analogue est usitée en Lauraguais [2].

Plusieurs des phrases que l'on déduit du chant des coqs se rapportent à leurs galanteries. Au XVI[e] siècle, lorsque la poule ayant pondu chantait : « Il n'est que de l'être ! » le coq répondait : « Je le fais quand je le veux. » C'est ce que dit encore le coq en Haute-Bretagne : « J'embrasse quand je veux » ; ce à quoi un autre répond : « Tu es bien heureux ! » Voici, d'après les paysans de Basse-Normandie, ce que disent les coqs d'un ou de plusieurs hameaux en se répondant la nuit. Le maître coq, le sultan : « Moi j'caouque quand j'veux ». Le coq subordonné : « Et moi quand je peux. » Le jeune coq : « Et moi jamais. » Dans la Gironde au contraire, le coq adulte chante : *Lou fay quan boli !* et le vieux répond : *Et you quan podi* [3] *!*

Dans le Caorsin, le roucoulement du pigeon et de la colombe a inspiré un dialogue, dont il existe plusieurs versions : Le pigeon : *Roucou* ! *Janou*. Roucou, Jeannette ! La colombe : *Non, non, non* ! Le Pigeon : *Sabi un garroufal*. Je sais une vescière. La colombe : *Meno-me i* ! *menome i* ! Mène-m'y ! En Basse-Bretagne la conversation a lieu entre le pigeon et sa femelle :

Ar pichounez : *Poket d'in ma dous* !
Ar pichoun : *Poket am euz deac'h.*
Ar pichounez : *N'am euz ket a jonch.*

1. L.-F. Sauvé. *Lavarou-Koz*, p. 40 ; cf. in *Rev. Celt.*, t. V, p. 194, une variante morbihannaise ; Kolher. *Les Paniers*, etc., Porrentruy, 1849, p. 20, cité par Rolland, t. VI, p. 112 ; (cf. une formulette de Meurthe-et-Moselle, dont les interlocuteurs sont trois coqs, un canard et une chèvre) ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 355.

2. G. Dottin, l. c. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 130 ; E. Rolland, p. 112.

3. Béroalde de Verville. *Le Moyen de parvenir*, p. 180 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 130 ; Jean Fleury. *Littérature orale de la Basse-Normandie*, p. 210 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 13.

La femelle. « Un baiser, mon doux (ami) ». — Le pigeon: « Je vous en ai donné hier. — La femelle : Je n'en ai pas souvenance ». En Haute-Bretagne, les oies disent :

Casaque, saque, saque
Je ponds pour Jacques !

et dans un conte de ce pays elles tournent autour de leur gardienne en chantant : « Casaque, saque, saque, saque, la jolie petite pâturette que j'avons ! » On dit en Poitou que lorsque le jars, l'oie et les oisons arrivent dans un champ de blé, ils disent : L'oie : *Jhal, jhal, jhal !* Le jars: *Mangeons le grain ! mangeons le grain.* Les pirons : *Ne gâtons pas la paille à thiau l'homme !* [1]

§ 2. LES ŒUFS

Les œufs qui tiennent si peu de place dans le folk-lore des oiseaux sauvages, en occupent une très grande dans celui de la basse-cour. Ils sont l'objet de la préoccupation constante des fermières, et depuis le moment où la poule les a pondus jusqu'à celui où ils éclosent, d'innombrables pratiques ont pour but de les préserver de toute fâcheuse influence, et même d'attirer sur eux la protection des puissances surnaturelles.

On n'a jusqu'ici relevé qu'un petit nombre d'observances relatives aux œufs pendant la période qui précède celle où ils sont placés sous la femelle ; la seule qui présente quelque intérêt est usitée en Tarn-et-Garonne où l'on apporte en offrande les œufs d'oie destinés à être couvés : bénis par le prêtre, ils sont vendus à l'encan à la porte de l'église ; ceux qui ont été offerts aux croix des Rogations, ou mis dans le bassin des œuvres du Purgatoire sont achetés chèrement, et l'on prétend que leur éclosion réussit mieux [2].

Plusieurs pratiques influent sur la production des œufs : dans l'Yonne, la Gironde, le Perche, etc., pour que les poules soient bonnes pondeuses, on leur fait manger des crêpes le jour de la Chandeleur; en Poitou, c'est la première crêpe de Carnaval. Dans ce pays, si on apporte dans la maison des fleurs de coucous, les poules cessent de pondre ; celles auxquelles on jette des coques ne pondront plus ou mangeront leurs œufs. Aux environs de Dinan on emploie divers procédés pour faire cesser la ponte : celle à qui on fait avaler du poivre ne songe plus dès lors qu'à son coq ; un crapaud placé dans le poullailler fait qu'aucune poule n'y pond plus [3]. Au moyen de pratiques que connaissent les « devins » on peut jeter un sort sur celles de son ennemi, et pendant

1. Antonin Perbosc, in *La Tradition*, 1904, p. 237 ; L.-F. Sauvé, in *Revue Celtique*, t. V, p. 191 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 141 ; *Contes*, t. I, p. 17; B. Souché. *Proverbes*, p. 15.

2. Abbé Camille Daux. *Croyances du Montalbanais*, p. 14.

3. C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 127 ; L. Pineau. *Le F.-Lore du Poitou*, p. 492 ;

quinze jours, trois semaines, un mois ou davantage, elles ne font plus d'œufs[1]. Dans le Loiret, pour détourner une poule de couver, il suffit de lui arracher une plume pleine de sang qui doit se trouver dans une des ailes ; en Wallonie, on lui plonge le derrière dans l'eau ; en Haute-Bretagne, on attache à sa queue un ruban rouge[2].

Il est des époques ou des jours pendant lesquels il faut bien se garder de mettre les poules à couver ; parfois comme en Limousin, si les œufs sont placés sous la couveuse durant la semaine sainte, quelqu'un de la famille est exposé à mourir. Le plus ordinairement la mauvaise influence s'étend sur l'éclosion ou la qualité des poussins : en Haute-Bretagne, on ne fait pas commencer la couvade en Mars parce que la coque des œufs est trop dure pour qu'ils puissent éclore ; en Poitou, les poulets qui proviennent des œufs pondus ou couvés pendant le mois de Mai ne font que piauler[3]. Certains jours sont considérés comme défavorables : On ne doit jamais, disent les *Evangiles des Quenouilles*, mettre couver œfs de geline ne d'anettes par le jour du vendredy, car pour vray, les pouchins qui en viennent sont volentiers devorez des oyseaux et bestes sauvages. Cette croyance ne semble plus générale : en Poitou, en Saintonge les poulets provenant des œufs mis sous la poule le vendredi n'ont pas de fiel ; en Poitou les œufs disposés ce jour-là dans le nid donnent naissance à des coqs ; il en est de même dans le Lot, à la condition qu'ils soient placés par un homme[4]. Les ménagères du Beaujolais évitent de mettre des œufs sous la poule le jour de la semaine correspondant à celui où sera tombée la fête de saint Clair, parce qu'ils seraient *clairs*, et ne produiraient pas de poussins ; celles du Loiret se gardent de faire commencer l'incubation un jour dans lequel entre un R, persuadées que les poulets seraient faibles et ne pourraient engraisser. D'après la croyance de l'Ille-et-Vilaine et celle de la Beauce, ceux provenant des œufs placés sous la poule le jour Saint-Jean sont plus beaux que les autres et profitent mieux ; un dicton limousin affirme au contraire que si on le fait, il y aura dans l'année même, trois cadavres dans la maison[5]. Au XVII[e] siècle, pour

C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 129 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 279 ; H. Desbordes, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 640 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 97.

1. Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 162.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 97 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 400 ; Lucie. de V.-H. *ibid.* t. XIX, p. 162.

3. M.-M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 237 ; Paul Sébillot, l. c. t. II, p. 133 ; Léo Désaivre. *Croyances*, p. 16.

4. *Les Evangiles des Quenouilles*, V. 13 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 93 ; E. Rolland. l. c. p. 93 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 16 ; en Touraine ce privilège est réservé à ceux qui ont été placés le Vendredi Saint. (Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 432).

5. Claudius Savoye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 104 ; E. Rolland, l. c. ; Paul Sébillot. l. c. ; F. Chapiseau ; *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 278 ; J.-B. Champeval. *Proverbes bas-Limousins*, p. 92.

que la couvée fût heureuse, on faisait mettre les poules à couver le jour du mardi gras par une personne qui avait beaucoup bu [1].

L'état du ciel et des astres exerce aussi son influence ; on disait au XV[e] siècle : Il fault se garder de mettre œfs couver le jour devant que la lune se reface et le jour après qu'elle est refaitte, car les pouchins qui en viennent ne font jamais bonne fin. En Sologne on avait soin de ne donner à la poule ou autre volatile, des œufs à couver qu'après le soleil couché, parce qu'alors les sorciers et les vents ne sont plus à craindre ; vent de galerne ou solaire rend tous les œufs clairs, vent haut produit des coqs et vent bas des poules. Dans le Loiret, pour n'avoir que des coqs la couvade doit commencer le vendredi avant le lever du soleil ; dans l'Albret, on pose les œufs vers midi pour que les poulets éclosent le jour et soient éveillés en naissant [2].

Les ménagères placent des talismans de diverses natures dans le nid des poules. Celles de la Bresse y mettent des branches d'un if planté devant une église dédiée à saint Denis [3]. Plus répandue est la coutume d'y poser un morceau de fer, en même temps que les œufs, souvent il est destiné à les préserver d'être gâtés par l'orage ; dans la Beauce, c'est un fragment de fer à cheval. Parfois le talisman n'est placé que lorsqu'il tonne, comme cela se faisait dans le Finistère à la fin du XVIII[e] siècle, et actuellement dans la Gironde, afin d'empêcher les œufs de tourner. En Franche-Comté, le buis est disposé en croix avec du fer, pour que les couvées réussissent ; dans le Finistère la ferraille est en croix ; dans les Ardennes une croix en fer cru sous la poule facilite la couvaison [4].

Il est utile, en certaines circonstances, d'interrompre l'incubation. En Hainaut il faut enlever les couveuses de leurs nids pendant les orages ; sinon les poussins risqueraient d'être étouffés dans les œufs. En Poitou, laisser couver sous la tuile la nuit qui précède la Saint-Jean, porte malheur au maître de la maison ; dans le Loiret, les ménagères se lèvent pour ôter les couveuses de dessus leur nid, au moment où va sonner le premier coup de minuit, tant elles redoutent ce dicton :

Si saint Jean trouve poule couant
I aura mort de bête ou de gens.

Dans la Beauce, on veillait autrefois les poules le jour de Saint-Jean Porte-Latine, et à minuit on les enlevait du nid, parce que :

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 296.

2. *Les Evangiles des Quenouilles*, V. 13 ; Legier, in *Acad. Celtique*, t. II, p. 208 ; E. Rolland, l. c., t. VI, p. 93 ; abbé L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. I, p. 271.

3. F. Renard. *Sup. bressannes*, p. 20.

4. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 136 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 94 ; F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 278 ; Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 165 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 23 ; E. Rolland, l. c. ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 186.

Saint Jean rencontrant poules couvant
Leur tortille le cou en passant,
Ou meurent dans l'année bêtes et gens.

En Touraine où existe aussi la croyance à un malheur, les femmes ont soin d'ôter les œufs, vers dix heures du soir; parfois elles les prennent dans leur lit et les remettent le lendemain matin à la première heure [1].

L'époque à laquelle les œufs ont été pondus influe sur la qualité des poussins. Les coqs et les poules provenant de ceux du Vendredi saint changent de couleur tous les ans, ou sept fois dans l'année. En Poitou les coqs qui sortent des œufs pondus pendant la messe du même jour chantent en sortant de la coque; dans l'Yonne pour se procurer des poulets à trois pattes, on fait couver des œufs du Vendredi saint [2].

La matière qui sert à la confection du nid, la façon dont les œufs sont placés et quelques menues pratiques assurent le succès des couvées. En Saintonge, on ne confectionne les nids qu'avec de la paille de seigle, et les œufs sont toujours en nombre pair; dans les Vosges, ils doivent être posés pointe contre pointe; dans la Gironde, pour avoir des mâles et des femelles, il est nécessaire de répéter en les plaçant: Poule et jau! (coq). A Marseille, le nombre treize est préféré; si on dépasse ce chiffre, il faut toujours qu'il soit impair, comme aussi en Wallonie, en Poitou et dans le Maine; dans ce dernier pays, la personne qui place les œufs doit avoir sa coiffure de travers; aux environs de Lorient, elle se sert alternativement de la main droite et de la main gauche; en Lauraguais, on se signe en posant les œufs qui souvent ont été plongés dans de l'eau bénite; il ne faut pas les mettre sur une table ou les poussins qui en naîtraient seraient atrophiés des jambes [3].

Les actes accomplis en dehors du poulailler pour assurer la qualité de la couvée ne paraissent pas nombreux. Dans le Gâtinais, pour qu'il ne sorte que des mâles des œufs de dinde mis à couver, on danse le dimanche des Brandons, autour du feu allumé dans les champs, en chantant: « Tous cos! tous cos! [4] ».

1. Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 14; B. Souché. *Proverbes*, p. 14; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 95; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 278; (dans les autres pays le jour fatal est le 24 juin et non le 6 mai, jour de Saint Jean Porte Latine). Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 478.

2. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 116; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 246; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 183; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 496; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 118; dans le Morvan, on marque ces œufs avec du charbon, et comme ils sont naturellement bénits, on ne les met jamais sous la couveuse. (E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 91).

3. J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 189; L.-F. Sauvé, l. c., p. 20; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 23; Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 225; E. Monseur. *F.-L. wallon*, p. 16; E. Rolland, l. c.; B. Souché. *Croyances*, p. 6; X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 6; E. Rolland. *Faune populaire*, t. VI, p. 94; P. Fagot. *Le Folk-Lore du Lauraguais*, p. 315.

4. E. Rolland, l. c., t. VI, p. 145.

Suivant une croyance très répandue, des œufs plus petits que les autres ont été pondus par des coqs, et on leur attribue une malfaisance toute particulière. Je parlerai au chapitre des serpents des redoutables reptiles auxquels ils passent pour donner naissance. Dans les Alpes valaisannes, le nom du servant ou lutin domestique est *coqwergi*, nain issu d'un coq, et l'on raconte que pour avoir un servant de la sorte, il faut se procurer un œuf de coq, d'autres disent de poule noire, et les couver soi-même sous l'aisselle [1].

Au XVI[e] siècle, on expliquait ainsi l'origine de cette ponte extraordinaire : Quelques-uns forgent l'origine et naissance du basilic en ceste sorte, à sçavoir que quand un coq commence à devenir fort vieil, ce qui arrive au septieme ou neuvieme ou au plus tard au quatorzieme de son âge, il pond un œuf aux plus chauds mois de l'esté, qui s'est formé de l'excrement pourri de sa semence ou d'un ord et bourbeux amas d'humeurs, et de cet œuf plusieurs pensent que le basilic naist [2].

L'œuf de coq sert à la confection d'un horrible maléfice qui, en Basse-Normandie, est ainsi préparé : après l'avoir écrasé, on remplit un des morceaux de sa coque des gouttes de la rosée d'une épine blanche recueillie à l'aurore, puis on l'expose aux rayons du soleil. Quand l'astre du jour a bu la rosée, la personne désignée est frappée d'un mal subit et inconnu et, malgré tous les remèdes, elle dépérit lentement. Placé parmi les œufs des poules du voisin, celui du coq les empêche d'éclore [3]. En Wallonie, à Pâques, on fait accroire aux enfants que les œufs ont été pondus par des coqs ; lorsque l'enfant est désespéré d'attendre trop longtemps, il prend un bâton et va frapper sur la queue du coq dans l'espoir d'en faire sortir un bel œuf rouge ou bleu [4].

L'œuf dépourvu de coque est aussi regardé avec crainte ; en Vendée et en Basse-Normandie, il peut en sortir des serpents ; dans les Vosges, la poule qui l'a pondu doit être brûlée vivante, entre minuit et une heure du matin ; mais la mort seule de l'indiscret pourrait préserver de tout danger celui qui aurait été vu pendant cette opération [5].

L'usage de briser les coques des œufs dont on a avalé le contenu existe dans un grand nombre de pays d'Europe. Au XVII[e] siècle, on disait que l'on procédait ainsi afin que ses ennemis fussent aussi brisés ; actuellement ceux qui, tout au moins à la campagne, écrasent les coquilles d'œufs croient se préserver de la sorcellerie et se mettre à l'abri de maléfices analogues à ceux que l'on redoutait au XVI[e] siècle :

1. A. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 33.
2. Leonard Vair. *Trois livres des charmes, sorcelages ou enchantemens*, trad. Baudon Angevin. Paris, 1583, in-8, p.
3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 262.
4. George Delaw, in *Wallonia*, t. X, p. 67.
5. L.-F. Sauvé. *Le Folk-Lore des Hautes-Vosges*, p. 20.

Richelet, le commentateur de Ronsard, dit que si les sorcières pouvaient se procurer un œuf que celui qu'elles devouaient eût mangé, elles le piquaient à coups d'aiguilles ou de canivets, et passaient le mal aux personnes contre lesquelles cette opération était faite. En Normandie, on croit qu'un malveillant peut, en remplissant de rosée une de ces coquilles, et en la posant sur une épine blanche, faire sécher sur pied celui qui a mangé l'œuf ; car, à mesure que le soleil boit cette rosée, la personne maléficiée se dessèche et meurt ; en Vendée les jeteux de sort pourraient introduire dans la coque un liquide mortel ; en Wallonie, les sorcières y déposeraient une mèche des cheveux de celui à qui elles en veulent ; en Franche-Comté, si on négligeait de casser les coquilles, les poules cesseraient de pondre [1].

L'interdiction, presque aussi générale, de faire brûler les coques d'œufs est expliquée de diverses manières. Autrefois, on s'abstenait de cet acte de crainte de brûler une seconde fois saint Laurent qui avait été grillé avec de pareilles coques ; en Haute-Bretagne, où l'on dit la même chose, on aurait peur de faire souffrir ce saint, dans la Beauce un saint qui n'est pas nommé. Dans les Côtes-du-Nord, on dit aussi qu'en les jetant dans le brasier, on alimente le feu de l'enfer. Dans les Vosges, la femme qui allaite dans la maison où l'on a contrevenu à cette défense, ou la nourrice qui y entre perdront infailliblement leur lait. Dans le Finistère, en Poitou, en Haute-Bretagne, les poules cessent de pondre [2].

Les œufs avec lesquels on a formé des colliers constituent des espèces de talismans : dans la Creuse, le jour de Carnaval, on enfile toutes les coques que l'on a conservées et on les suspend à la cheminée pour empêcher les poules d'être dévorées par le renard ; à Treffiagat, dans le Finistère, quand les chevaux sont tourmentés par les C'horriquets, on pend dans l'écurie un chapelet d'œufs de poules avec lequel les lutins vont jouer, laissant les chevaux tranquilles [3].

Le premier œuf pondu par une poulette confère plusieurs privilèges à celui qui le mange ; dans les Vosges, il fait devenir l'enfant bon chanteur, en Poitou il le fait parler de bonne heure. Aux environs de Dinan, celui qui le mange est assuré de n'avoir aucune maladie pen-

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 154 ; Ronsard. *Œuvres*, t. II, p. 211, n. ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 97 ; en Poitou, le maléfice est jeté sur une épine noire ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 463 ; Alfred Harou, *ibid.*, t. IX, p. 599 ; E. Rolland, l. c., p. 98.

2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 269 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 141 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 278 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 19 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 98 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 14 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 133.

3. E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 579 ; G.-P. de Ritalongi. *Les Bigoudens*, p. 76.

dant sept mois ; quelques personnes gardent aussi ces œufs pour les donner aux jeunes femmes et les rendre fécondes [1].

Les croyances à l'influence des œufs sur l'amour n'ont guère été jusqu'ici relevées que dans les Côtes-du-Nord ; mais il est vraisemblable qu'on retrouverait ailleurs les superstitions qui suivent : une femme qui mangerait dans la même journée sept œufs semblables serait sûre de devenir mère sans l'intervention d'un homme ; on recommande de ne pas trop donner d'œufs à manger aux jeunes filles ; le jaune d'œuf rend les hommes amoureux. Dans les Landes, si une jeune fille ou femme mange un œuf à deux jaunes, elle aura des couches multiples ; en Haute-Bretagne, c'est un présage de prospérité [2].

Suivant l'époque de la fête chétienne à laquelle ils ont été pondus, les œufs possèdent, outre les privilèges dont il a été parlé, d'autres propriétés. On disait au XVI[e] siècle que ceux pondus après la nouvelle lune d'août, ou au défaut de la lune de Novembre, ceux du jour de Noël et de l'Ascension ne se corrompaient facilement. Ceux du Vendredi saint, d'après la croyance marseillaise, se conservent deux ou trois ans, en Hainaut ils restent toujours frais ; en Corse et dans le Mentonnais, on assure que ceux du jour de l'Ascension ne pourrissent pas ; d'après les paysans de l'Albret, de l'Allier, des Vosges et du Hainaut ceux pondus entre les deux fêtes de la Vierge se conservent indéfiniment [3].

Ces œufs, et en première ligne ceux du Vendredi-saint, possèdent de nombreuses vertus : en Auvergne, on se préserve des fièvres en les mangeant à Pâques ; en Lorraine, en Bourgogne ils garantissent de cette maladie pendant un an, sans qu'il soit nécessaire d'observer un jour déterminé, mais dans les Ardennes ils doivent être absorbés à jeun. Dans l'Allier ils préservent les enfants des coliques, dans l'Yonne, ils mettent à l'abri de cette maladie ceux qui les mangent à Pâques ; à Marseille ces œufs, lorsqu'ils ne sont ni desséchés ni corrompus, sont efficaces contre le flux de ventre, dans les Vosges ils préservent de l'hydrophobie [4]. A Saint-Dié celui qui mange un de ces œufs n'a pas à craindre la mort subite ; dans l'Aube la maison qui en possède un est

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 20 ; B. Souché. *Croyances*, etc., p. 25 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 162.

2. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 163 ; P. Cuzacq. *La naissance, le mariage, etc.*, p. 21 ; Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 241 ; Lucie de V.-H., l. c.

3. *La Maison rustique*, 1597, l. I, ch. 15 ; Régis de la Colombière. *Les cris de Marseille*, p. 279 ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 13 ; J. Agostini, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 464 ; J.-B. Andrews, *ibid.* p. 215 ; L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 241 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 91 ; L.-F. Sauvé. l. c. p. 228 ; A. Harou. l. c. p. 66.

4. D[r]. Pommerol in *Revue des Trad. pop.*, t. XIII, p. 94 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 237 ; Ph. Salmon, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 287 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 178 ; E. Rolland. l. c. ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 118 ; Richard. l. c.

à l'abri de la foudre. Dans les Vosges, on est persuadé que, jeté sur le faîte d'une maison atteinte par le tonnerre, il arrêterait immédiatement les progrès du feu ; dans les Ardennes, dans la Meuse, en Wallonie, pour éteindre un incendie, il suffit d'en lancer un au milieu des flammes. En Corse les tempêtes ou les orages violents ne tardent pas à s'apaiser, si on met sur la fenêtre un œuf pondu le jour de l'Ascension ; si on le jette dans une rivière l'effet est encore plus immédiat[1]. Dans les Vosges, les œufs du Vendredi saint peuvent faire découvrir les sorciers. Il faut le matin se glisser sans être vu, dans un poulailler, et en sortir de même, après s'être emparé d'un œuf encore chaud. Arrivé, sans être vu, à la demeure de la personne suspecte, on le lance sur l'avant-toit, de telle sorte qu'il s'y écrase et y demeure collé. Tout aussitôt, le sorcier, en menant grand bruit, accourt pour enlever l'œuf, et en faire disparaître la trace. Mais celui qui l'a jeté doit se hâter de rentrer chez soi, et s'y tenir tout le jour, car si le sorcier démasqué parvenait à le rejoindre il lui ferait payer cher sa curiosité. Suivant une croyance alsacienne, en regardant au travers d'un de ces œufs les sorcières qui sont à l'église, on voit qu'elles ont à la main, au lieu d'un livre, un morceau de lard, et sur la tête un baquet à traire ; il faut avoir soin de sortir avant le *Pater* et de casser ou de jeter l'œuf ; sans cette précaution, elles pourraient jouer un mauvais tour au curieux. Dans les Vosges si l'on porte à la messe de minuit un œuf pondu le Vendredi saint par une poule entièrement noire, on force les sorciers à tourner le dos à l'autel au moment de l'élévation, mais il est nécessaire que l'on n'en ait parlé à personne[2].

Contrairement à l'opinion la plus répandue, les œufs pondus pendant certains jours de la semaine sainte sont en quelque sorte maudits : en Touraine ceux du Vendredi saint renferment des serpents, en Basse Normandie des crapauds, et l'on raconte qu'un impie en ayant mangé un fut dévoré intérieurement par ceux qui s'y trouvaient ; à Argentan, on assure que le vendredi et le samedi de cette semaine ils contiennent des crapauds[3].

Les œufs servent à des consultations qui, le plus ordinairement, se rapportent aux choses du cœur, et sont faites par les jeunes filles. Dans la Gironde, celles qui sont désireuses de connaître l'état de celui qu'elles doivent épouser cassent, la nuit de la Saint-Jean, un œuf frais

1. L. Morin. in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 256 ; *ibid.* t. V, p. 448 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 237 ; H. Labourasse, *Anciens us de la Meuse*, p. 179 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 175 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 94 ; Alf. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 13 ; Jules Agostini, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 464.
2. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 114 ; A. Stœber. *Die Sagen des Elsasses*, nº 221 ; L.-F. Sauvé, l. c. p. 372.
3. Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 432 ; J. Lecœur. *Esq. du Bocage*, t. II, p. 45 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 53.

sur un verre d'eau, l'y laissent tomber doucement, et placent le verre sur la fenêtre. Le lendemain elles verront par les figures que le blanc forme dans l'eau le métier de leur futur mari ; à Guernesey cette pratique se fait à Noël ou à la Saint-Jean [1]. Aux environs de Lorient la jeune fille met un blanc d'œuf dans un verre d'eau et elle l'expose au soleil toute la journée ; le soir, elle regarde la figure qu'il a formée ; si par exemple elle a l'aspect d'un navire, elle épousera un marin ; la même superstition a été relevée à Quimper. Les jeunes filles girondines qui veulent voir en songe leurs futurs époux, ou leurs amoureux, placent dans le saloir pendant trois jours le jaune durci d'un œuf de poule, puis elles le mangent en se couchant, et elles voient en rêve celui qu'elles doivent aimer ou épouser venir leur offrir un verre d'eau [2]. En Poitou les personnes désireuses de savoir combien d'années les séparent du mariage renversent dans un coquetier la coquille de l'œuf qu'elles ont mangé et essayent d'y faire pénétrer la pointe d'un couteau en frappant à grands coups : autant d'essais, autant d'années à attendre. Sur la côte de Saint-Malo, pour connaître l'avenir ou le passé lointain et ignoré, on pétrit un blanc d'œuf de façon à bien diviser sa masse gélatineuse, puis on le verse dans un verre d'eau froide, où il passe la nuit ; le lendemain apparaissent des cristallisations dont les formes variées permettent de suivre des conjectures plus ou moins probables. On raconte que la femme d'un capitaine au long-cours vit un matin que ce blanc avait pris l'aspect d'un navire avec sa coque, ses mâts et ses vergues ; à l'une de celles-ci se balançait le corps d'un pendu ; quelque temps après on sut que le capitaine, très dur envers ses hommes, avait effectivement été pendu par eux [3].

On fait aussi intervenir les œufs dans des opérations magiques : en Wallonie certains croient que si, après avoir mis dans le fumier un œuf dans lequel on a introduit quelques poils de l'anus d'un cheval, on se rend, le treizième jour, à l'endroit où il est, en criant : « Viens-tu, ou ne viens-tu pas ? » un petit diablotin arrive, et après avoir fait signer un pacte, se place dans une petite boîte dont il faut toujours être porteur. Dans le Mentonnais pour nuire à son ennemi, on met quelques-uns de ses cheveux dans un œuf ; quand celui-ci pourrira, il tombera malade [4]. Dans l'Autunois, il faut se garder de toucher aux œufs que l'on trouve dans les champs ; ils ont été déposés par le diable

1. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 18 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 410.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 99 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 197 ; C. de Mensignac, l. c. p. 18-19.
3. L. Desaivre. *Croyances*, etc. p. 25 ; Jh. M. des Noyers, in *Rev. de Bretagne*, 1905, p. 308.
4. Joseph Lesuisse, in *Wallonia*, t. II, p. 155 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.* t. IX, p. 256.

ou par un sorcier qui veut jeter un sort. D'autres croient qu'on doit les casser pour détourner le maléfice que le sorcier a jeté sur une personne malade [1].

Ceux qui veulent se débarrasser d'une maladie en la transmettant à une personne ou à un objet emploient fréquemment des œufs comme intermédiaires : dans les Côtes-du-Nord, en cas de fièvre on en casse un par le bout, et on le porte dans une fourmilière ; à mesure que les fourmis le mangent, le mal disparaît ; en Poitou, celui qui y place, en récitant à genoux un *Pater* et un *Ave*, un œuf fraîchement pondu, ne doit être aperçu d'âme qui vive. Une superstition du XVII[e] siècle consistait à faire durcir un œuf, le peler, le piquer de divers coups d'aiguille et le tremper dans l'urine d'une personne qui a la fièvre, puis le donner à ...; en Normandie, on porte à un carrefour l'œuf cuit dans l'urine d'un fiévreux ; celui qui le ramasse prend la maladie ; en Périgord, il suffit que l'œuf ait été déposé au croisement de quatre chemins [2]. En Wallonie, l'œuf est employé pour exciter l'amour ; à Herstal, la jeune fille qui a pu se procurer trois ou sept cheveux de son amoureux les introduit dans un œuf qu'elle enterre sur une éminence : au fur et à mesure que le tout pourrira le jeune homme s'enflammera ; quand il ne restera plus rien, il deviendra amoureux enragé [3].

En Franche-Comté, on appelle lune la partie vide qui se remarque sur un œuf cuit dur : ce vide est dû à ce que la Vierge a d'abord pris sa part de l'œuf ; en Haute-Bretagne, elle l'a enlevée pour le petit Jésus ; dans le pays messin, on dit : C'est le bon Dieu qui a mordu dedans, c'est la part du bon Dieu ; dans la Suisse romande, l'œuf qui a une lune au côté est bon, celui qui l'a au bout ne vaut rien [4].

En Corse on a coutume de porter les œufs qui présentent des signes anormaux chez certaines femmes qui savent les interpréter, et qui, d'après leur inspection, prédisent ce qui doit arriver [5].

Dans la Côte-d'Or quand à un dîner il se trouve un œuf gâté parmi ceux que l'on sert à son hôte, c'est un mauvais présage [6].

Aux environs de Dinan, les ménagères pour mieux vendre leurs œufs, les trempent dans du lait ribot (petit lait) avant d'aller au marché [7].

1. M[me]. J. Lambert, in *Rev. des Trad.*, t. XI, p. 480.
2. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 137 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 93 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 387, il y a une ligne de points dans les deux éditions ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 102 ; P. Bouscaillou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 230.
3. O. Colson, in *Wallonia*, t. V, p. 39.
4. Roussey. *Gloss. de Bournois*, p. 192 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.* t. XIX, p. 163 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 97 ; *Archives suisses des Traditions populaires*, t. VI, p. 5.
5. Jules Agostini, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 464.
6. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 96.
7. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 162.

Les œufs jouent un rôle assez important dans les coutumes : La question posée au XVI[e] siècle par Joubert : Que signifie le présent qu'on fait des œufs et du sel à un enfant, dès la première fois qu'il vient à la maison de quelque sien amy[1], est expliquée par des usages contemporains : dans les Ardennes, quand après le baptême, la mère porte son enfant chez les voisins, on lui donne un paquet de sel et un œuf qu'il doit tenir un instant dans ses petites mains. A Guernesey, on en plaçait un dans la main de l'enfant, sitôt après la cérémonie. Dans la Côte-d'Or, lorsqu'un enfant vient pour la première fois dans une maison, les personnes auxquelles il rend visite lui donnent habituellement un ou plusieurs œufs en lui disant : « Voici ta maison, voici ta grange, etc ! » on la lui souhaite aussi remplie de bonheur que l'œuf est plein ; si on n'a pas d'œuf, on lui met du sel dans la bouche[2]. A Saint-Saturnin-les-Apt, le jour de Pâques, les petits garçons comme les petites filles, qui ont atteint leur deuxième ou troisième année, et dont la démarche commence d'être assurée, vont trouver eux-mêmes leurs grands parents, qui se font un plaisir de donner à chacun deux œufs de poule en leur disant : « Voilà ton emblême d'homme. » Autrefois, dans la Côte-d'Or, quand une grande personne allait pour la première fois dans une maison étrangère, elle portait un œuf qu'elle donnait au maître du logis en lui disant : « Voici mon étrenne[3] ».

Dans la Haute-Saône, au retour des mariés au logis, la cuisinière présente au mari, dans une cuiller à pot, un œuf qu'il doit lancer par dessus la maison ; s'il le lance bien, il dominera sa femme ; s'il le lance mal et que l'œuf n'arrive pas de l'autre côté de la maison, c'est signe que la femme dominera[4].

Un jeu consiste à se défier de jeter des œufs : c'est en Seine-et-Oise que paraît exister la formule la plus complète : un enfant tenant un œuf à la main dit à un camarade : *Chique d'œuf !* Si l'interpellé lui répond : *Chique d'œuf !* il le lui lance par la figure, mais s'il répond : *la Mère Alleu !* l'enfant qui possède l'œuf le réserve pour un autre qui acceptera le défi[5].

L'usage de quêter des œufs pendant les derniers jours de la semaine sainte est très répandu en France, et il est accompagné de chansons traditionnelles qui figurent dans la plupart des recueils de chants populaires. Les enfants de chœur et les garçons ne font que suivre

1. *Erreurs populaires*.

2. A. Meyrac, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 454 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 410 ; E. Rolland. *Faune populaire*, t. VI, p. 104 ; M[me] N. Guyot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 543, XIV, p. 376.

3. B rjavel. *Dictons du Vaucluse*, p. 167 ; E. Rolland, l. c. A la Martinique, les nègres de la campagne offrent aussi un œuf sans l'accompagner, semble-t-il, d'une formule. (Th. Bentzon. *Yette*).

4. E. Rolland. *Faune populaire*, p. 103.

5. E. Rolland, l. c., p. 106 ; *Mélusine*, t. I, col. 143.

la coutume des processions des œufs et des quêtes faites au moyen âge par les écoliers et les jeunes gens[1]. En plusieurs pays, on choque les œufs : autrefois à Chauny, c'étaient les petites filles, qui la récolte faite, le Jeudi saint, dit Jeudi-jaudiau, établissaient sur la place de la ville un plan incliné sur lequel chacune des écolières faisait, à tour de rôle, rouler chacune un œuf. Celle dont l'œuf avait résisté à tous les chocs était proclamée la reine du Jaudiau, et on la promenait dans les rues le sceptre à la main. Le plus habituellement, c'est le jour de Pâques, que l'on fait choquer les œufs. Dans l'Yonne les œufs teints s'appellent des roulées parce qu'on les fait servir à cet usage le lundi de Pâques. Dans les Vosges autrefois les jeunes gens avaient leurs poches remplies d'œufs durs, et lorsqu'ils se rencontraient avant la messe, ils se défiaient. Tout œuf brisé devenait la propriété de celui qui l'avait mis en cet état sans endommager le sien. Les malins se servaient d'œufs pondus à la Saint-Jean, le seul jour de l'année où les poules pondent des œufs dont la coquille peut résister à tous les chocs. En Wallonie un des joueurs tient son œuf serré dans son poing ; le bout pointu (*bètch*) dépassant seul ; l'autre heurte l'œuf de son adversaire avec le bec du sien. Celui dont l'œuf est entamé le retourne et le serre dans la main de façon à ne laisser accessible que le bout arrondi, dit le cul ; celui qui a réussi à bec contre bec, joue alors à bec contre cul. Quelquefois, comme en Touraine, on se contente de les faire rouler dans les prairies, ou, comme en Belgique, à les jeter en l'air dans les prés[2].

L'époque de Pâques est celle par excellence des œufs offerts à diverses personnes ; la coutume remonte à une époque fort ancienne ; autrefois on s'envoyait entre parents, amis et voisins des œufs bénits qui étaient teints en rouge, en bleu, ou bariolés de diverses couleurs[3]. De là est venue l'expression : Donner les œufs de Pâques, à laquelle les conteurs du XVIe siècle font plusieurs allusions : Des gourmands s'attendent comme à leurs œufs de Pasques à un repas friand... La maistresse eut ses œufs de Pasques à toutes restes (de son galant)[4]. Dans les Vosges, il est d'habitude dans les maisons où il y a des enfants, d'en cacher quelque part le samedi matin. Quand les cloches

1. Chéruel. *Dict. des Institutions de la France*, t. II, p. 883 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 105 ; Paul Sébillot. *Litt. orale de la Haute-Bretagne*, p. 261-262 ; *Coutumes*, p. 230-241 ; Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. I, p. 68-69 ; Mme N. Guyot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 544 (Côte-d'Or) ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 28-30 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p. 173 et suiv.

2. E. Rolland, l. c., p. 105 ; C. Moiset, l. c., p. 31-33 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 119 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 127-128 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 432 et suivantes ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 127.

3. Chéruel. *Dict. des Institutions de la France*, t. II, p. 883.

4. Bonaventure des Periers. *Les Contes et joyeux devis*, Nelle XXVIII, éd. Nodier, p. 144 ; Noël du Fail. *Œuvres*, éd. Assézat, t. II, p. 33.

annoncent le retour de Rome, on leur dit de chercher les œufs de Pâques qu'elles rapportent ; à Liège on leur assure qu'elles les sèment dans les jardins, et qu'à midi arrive un bateau d'osier sur le quai de la Batte, qui en est tout rempli [1].

Au XVII[e] siècle songer à des œufs présageait gain et profit ; s'il y en avait un grand nombre, soucis et procès. Dans la Côte-d'Or si on rêve d'œufs, on aura du chagrin dans la journée ; dans la Creuse on se fâche ; en Haute-Bretagne, c'est signe de chicane ou de procès ; en Poitou, le présage est mauvais. D'après les croyances vosgiennes la signification du rêve varie suivant l'état de l'œuf ; les œufs vieux présagent soucis, les frais du plaisir, ceux à deux jaunes et pourris l'adversité. Si on rêve qu'on les laisse tomber, c'est un pronostic de mort ; à Marseille les œufs cassés signifient malheur, les entiers bonheur [2].

§ 3. LA SORCELLERIE ET LA CHANCE

La couleur du plumage des oiseaux domestiques exerce une influence tantôt favorable, tantôt funeste sur l'endroit où ils se trouvent ou sur les gens qui les possèdent. Dans la Gironde une poule blanche est un porte-bonheur pour le logis ; à l'île de Batz une poule blanc pur ou entièrement noire écarte des gens qui l'habitent tout le malheur qui pourrait leur arriver. On croit dans la Côte-d'Or que la maison qui a beaucoup de poules ou de poussins noirs est hantée par les sorciers. Les poules de cette couleur étaient torturées, tuées et brûlées comme sorcières, vers la première moitié du XIX[e] siècle, en Limousin [3].

C'est en effet la poule entièrement noire qui joue surtout un rôle considérable dans la sorcellerie et dans les pactes faits avec l'esprit des ténèbres. En Berry il la donne parfois en échange de l'âme ; dans la Creuse, elle est une incarnation diabolique au service d'une personne qui s'est vendue à Satan ; elle pond de l'argent à celui qui la possède, et il peut s'en servir pour ses affaires courantes, mais jamais pour acheter du bien ; les voisins qui reçoivent cet argent craignent de le voir s'en aller de leur armoire. Elle habite ordinairement le cendrier, espèce de caisse pratiquée dans l'épaisseur du mur de l'âtre. Selon plusieurs personnes les plumes des ailes et de la queue seraient privées de barbes. En Dauphiné et en Limousin, ceux qui avaient fait un pacte avec le diable recevaient tout l'argent qu'ils voulaient en

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 117 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 126-127.

2. Vulson de la Colombière. *Le Palais des Curieux*, p. 63-64 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 96 ; E. Auricoste, in *Rev. des Trad.*, t. IX, p. 580 ; J.-M. Carlo, *ibid.*, t. XIII, p. 405 ; B. Souché. *Croyances*, p. 33 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 28 ; Régis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 283.

3. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 110 ; G. Milin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 52 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 101 ; Béronie. *Dict. du patois limousin.*

disant seulement : *Argènt de ma poulo negro*[1] *!* On croit en Touraine que si, la veille de Noël, on tire trois coups de fusil contre une croix, il arrive une poule noire qui pond des œufs d'or. En Savoie on dit d'un homme industrieux et économe qui parvient à une fortune rapide, qu'il en a acquis une en échange de son âme ; dans une légende basque c'est une Lamigna qui, par pure bienveillance, apportait à ceux qui étaient honnêtes et laborieux, une poule noire qui ne pondait qu'un seul œuf par jour, mais d'or massif, qui ne tardait pas à les enrichir; maintenant encore on dit des gens qui vivent bien sans travailler : Il a peut-être une poule noire. En Haute-Bretagne, les poules de cette couleur, qui sont fées ou sorcières, pondent tous les matins un œuf ou une pièce de cent sous ; celles qui ont de plus la crête rouge, rendent au lieu de crottes, l'argent que le diable leur a introduit dans le corps. Suivant une superstition du Bocage vendéen, la poulette qui rapporte à son propriétaire deux pièces quand il lui en met une dans le bec, est dans le cercueil de son maître, et fait entendre son cri devant la croix de bois du chemin[2].

La poule noire sert aussi à évoquer le démon ; en Berry, on la lui présente à un carroir ou à l'aboutissement de quatre routes ; dans le Béarn, l'offrande a lieu à l'embranchement de trois chemins ; si on supporte la vue et la conversation du diable, il laisse une somme d'argent, mais il affuble celui qui hésite d'une peau de loup-garou ; en Wallonie, il suffit de se rendre, porteur de trois poules noires, dans un carrefour isolé, un vendredi à minuit, et d'y crier : *Poïe neêre à vînde*! En Haute-Bretagne, il faut aller dans un champ à trois cornières, entouré de routes, à minuit, avec une poule noire, et en faire le tour en disant : Qui veut acheter ma poule ! En Wallonie, on se procure un bon numéro en en abandonnant une, à la même heure, la veille du tirage, au croisement de trois chemins[3]. La poule blanche est d'un usage moins fréquent ; dans le Gers, on en porte une à un carrefour à minuit, on la fait chanter, puis on évoque le diable qui, après l'avoir marchandée, finit par la payer un prix fantastique ; elle est aussi employée par les sorciers du midi qui appellent le diable au clair de lune en répétant trois fois : *Vertu de ma poulo blanco*[4] !

Le pouvoir des oiseaux domestiques qui servent à des opérations de

1. Laisnel de la Salle, t. II, p. 240 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 100-101 ; Mistral. *Tresor*.

2. Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 480 ; E. Rolland, p. 100, d'a. Andrevetan. *La Savoie poétique*, p. 109 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. III, p. 58 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 138, Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 459.

3. Laisnel de La Salle, l. c., II, 249 ; E. Cordier. *Légendes des Pyrénées*, p. 69 ; J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 188 ; R. Le Chef, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 581 ; Jules Dewert, in *Wallonia*, t. VIII, p. 27.

4. E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad.*, t. X, p. 534 ; Mistral. *Tresor*.

sorcellerie, tient souvent à leur couleur. Dans les Vosges, si parmi les poussins nés le Vendredi saint se trouve un coq dont le plumage soit entièrement noir, on le tue l'année suivante à pareil jour, on le fait cuire entre onze heures et minuit ; celui qui aura mis la main sur le plus petit de ses os peut se rendre invisible en le plaçant dans sa bouche[1]. Une sorcière de Basse-Normandie qui voulait punir un sorcier malfaisant, et l'amener à récipiscence, prit, après une sorte d'incantation, deux pigeons noirs, les mit dans une marmite suspendue à la crémaillère, puis avec une longue fourchette aux dents aigües, elle larda les deux oiseaux ; elle ne cessait de grommeler des paroles secrètes, que parfois elle interrompait pour écouter, puis elle étendait la main et avec l'index traçait dans l'air quelques signes mystérieux. Peu après, la porte s'ouvrit et un homme dont les habits étaient couverts de sang entra en s'écriant : « Grâce ! ». Dans les Hautes-Alpes, des gens pour découvrir un sorcier volaient des clous neufs et une poule noire qu'ils faisaient bouillir avec du vinaigre dans un pot de terre neuf. Dans la Gironde, on compose un maléfice amoureux en lardant un cœur de pigeon d'autant d'épingles que l'on peut en mettre, mais toujours en nombre impair ; lorsqu'on a jeté le cœur ainsi préparé dans les flammes d'un grand feu de sarments, on dit : « Je veux que le cœur de telle ou telle personne brûle d'amour pour moi comme ce cœur brûle dans le foyer ». On termine l'opération en récitant autant de *Pater* et *d'Ave* qu'en indique l'heure à laquelle on fait ce sortilège, et cette heure doit toujours être impaire [2]. Dans la Creuse, pour conjurer le mauvais sort le jour du mariage, les garçons poursuivent une poule toute noire en lui tirant les plumes pour la faire souffrir et crier, puis ils la jettent toute vivante dans la marmite, sans la plumer et sans la vider. La poule noire a servi aussi à découvrir l'auteur d'un vol : dans une garnison des Alpes, vers 1795, on en plaça une dans le coin le plus reculé de la chambre qui était dans une obscurité à peu près complète, et on invita chaque homme à lui passer la main sur le dos ; elle devait crier quand le voleur la toucherait [3].

Plusieurs récits populaires parlent de charlatans qui charment les spectateurs au point qu'un coq leur semble traîner une lourde poutre, alors qu'un simple fétu est attaché à sa patte ; au XIII[e] siècle, un magicien par le secours du diable, produisait la même illusion[4].

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 115.

2. J. Lecœur. *Esq. du Bocage*, t. II, p. 117 ; Ladoucette. *Histoire des Hautes-Alpes*, p. 461 ; C. de Mensignac. *Superstitions de la Gironde*, p. 78.

3. Bonnafoux. *Légendes de la Creuse*, p. 31 ; *Le Temps*, suppl. 18 juin 1905, analyse des Mémoires de Duviquet.

4. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 12 (env. de Lorient) 80, pays de la Hague ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 221 ; P. Vallerange. *Le clergé, la bourgeoisie, etc.* (Perche), p. 116 ; Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 200.

16

Les os des oiseaux domestiques ont vraisemblablement servi à plusieurs consultations : celles qui suivent ont trait au mariage : Dans la Gironde, quand on mange des poulets, on donne la clavicule aux enfants ; chacun tire de son côté cette sorte de fourchette, et celui à qui reste le plus gros morceau se mariera le premier ; c'est pour cela qu'on le nomme : os qu'on tire ; en Anjou, la même épreuve est pratiquée par les jeunes filles, et en Poitou par les deux sexes [1].

Au XVI[e] siècle, la *Pronostication ancienne des laboureurs* décrivait ainsi une divination par les entrailles : Prenez de la poitrine d'un canard en automne ou apres, et gardez bien. Si elle est partout du long blanche, il signifie que nous aurons ung yver chauld. Et si elle est au commencement rouge, et après blanche, signifie que nous aurons l'yver au commencement ; et si elle est devant et derriere blanche et au milieu rouge, signifie grant froit au milieu de l'yver. Si elle est rouge vers le bout derriere signifie que nous aurons l'yver à la fin [2]. On a vu p. 202 une consultation contemporaine analogue faite au moyen d'un oiseau sauvage.

§ 4. LA MÉDECINE

La chair de certaines parties des oiseaux domestiques a passé, pour des raisons qu'il n'est pas toujours aisé d'expliquer, pour exercer de l'influence sur ceux qui s'en nourrissent. Un préjugé du XV[e] siècle interdisait de laisser manger de la crête de coq aux jeunes filles à marier [3]. Actuellement c'est la tête qui est réputée dangereuse : dans l'Albret, celui qui avant d'être majeur mange celle d'une volaille, sera épileptique ; dans la Gironde, on risque de devenir fou en mangeant celle d'un pigeon. Il semble que vers la fin du XVI[e] siècle, on attribuait à la chair de ce volatile le pouvoir de modifier la voix ; le médecin Joubert demande s'il est vray, que pour avoir mangé des pigeons on parle gros. En Poitou, manger des pattes de volailles fait dormir. En Haute-Bretagne, en mangeant quelque chose que les poules ont becqueté, on est exposé à attraper un cancer [4].

Au XVI[e] siècle, on cherchait dans le gésier du chapon une pierre aussi grosse qu'une fève qui rendait les hommes hardis et vertueux au combat du lit, et les rendait favorables et gracieux envers les femmes [5].

Le coq intervenait dans des opérations de sorcellerie médicale ; l'une

1. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 56 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 499 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 25.
2. *Anciens poètes français*, Bibl. elz., t. II, p. 95.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, I, 9. App. B. 9.
4. Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 233 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 114 ; L. Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 182 ; Léo Desaivre. *Croyances, etc.*, p. 9 ; Paul Sébillot. *Additions*, p. 32.
5. *La Maison rustique*, 1597, l. I, c. 15.

d'elles consistait à tuer un coq en présence d'une personne qui est en langueur et qui semble ne pouvoir mourir, afin qu'elle meure ou guérisse bientôt[1]. Un témoin interrogé à l'époque des procès de sorcellerie raconte qu'un homme lui demanda s'il vouloit qu'on baillast son mal à un coq qu'il avoit en sa maison, et sur ce l'estranger fit enterrer le coq au jardin de Mathieu qui guérit. Voici une autre déposition : un jour que le fermier du père d'un jeune garçon que l'on croyait avoir été ensorcelé, passait devant la maison du soupçonné, celui-ci lui dit : qu'estant arrivé en la maison de son maître, il deust mettre la poule qu'il portoit à terre, et que si le garçon la tuoit il guériroit, mais que l'on se gardast bien de manger ceste poule ; le garçon qui estoit malade la tue, et à l'instant guérit[2].

On a relevé quelques exemples du rite si souvent usité de la transmission de la maladie au moyen d'une conjuration, ou de l'application directe de la partie douloureuse sur l'animal qui devient une sorte de victime expiatoire. En Béarn, lorsqu'un enfant a le muguet, on le porte près d'une volière à poules, et, après en avoir ouvert la porte, on l'y introduit neuf fois en disant chaque fois :

Passe, passe, passerie,
Peu hourat de la garie.

Passe, passe, muguet — par la porte de la poule. En Haute-Bretagne, pour se débarrasser du hoquet on répète aussi neuf fois de suite à un dindon : « Plus rouge que toi ! [3] ». En Provence, un jeune pigeon, placé sur la tête d'un mourant, attire à lui et boit tout le mal. A Lille, on a constaté dans des cas de méningite l'intervention de trois pigeons vivants : on les met successivement sous l'enfant, le bec placé dans son anus ; pour que l'effet produit soit favorable, le pigeon doit gonfler, se débattre et crier. Le premier et le second moururent étouffés, le troisième se débattit et cria, mais si peu que l'on conclut que le pauvre petit malade était perdu ; le pigeon devait, disait-on, débarrasser l'intestin. En Hainaut, on applique le derrière d'un pigeon volant déjà sur celui de l'enfant ; l'oiseau qui se débat doit être maintenu énergiquement et meurt d'autant plus vite ; sa mort est expliquée par la maladie qu'il a prise[4]. A Guernesey, pour faire disparaître une affection assez peu définie, connue sous le nom de mal volant, le patient frictionne le siège de la maladie avec une poule noire, qui doit avoir été achetée, mais non donnée. Après l'opération, elle ne doit être ni gardée ni tuée, mais il faut en faire cadeau

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 388.
2. Henri Boguet. *Discours des Sorciers*, ch. XXXV, p. 307, 390.
3. H. Barthety. *Pratiques de sorcellerie en Béarn*, p. 22 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 27.
4. E. Rolland, p. 138 ; P. Haan, in *Bull. de la Soc. d'Anthrop.* 1897, p. 126 ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 31.

à quelqu'un [1]. L'usage d'appliquer sur le mal un pigeon fendu est plus ancien que le procès de sorcellerie où il est ainsi décrit : Barbe Dorée qui fut bruslée à Senlis en 1577, confessa avoir guari quelques-uns qu'elle avoit ensorcelez après avoir fendu un pigeon et mis sur l'estomac du patient en disant ces mots : Au nom du Père, du fils, etc., de monsieur Saint Anthoine et de monsieur Saint Michel l'Ange, tu puisses guarir du mal. Cent ans plus tard, en cas de fièvre continue, on fendait un pigeonneau par la moitié et on le plaçait sous la plante des pieds du malade, la tête tournée vers le talon. En Wallonie, on pose sur le front de celui qui est atteint d'hydrocéphalie, un pigeon fendu en deux ; le même traitement est usité à Menton pour la fièvre typhoïde, à Lille et dans le Morvan pour la méningite ; à Lille le pigeon ouvert de la tête à la queue est appliqué tout chaud sur la paroi costale du côté de l'épanchement pleurétique ; si le sang noircit très vite, le présage est excellent ; dans le Vivarais, on ouvre une poule ou un coq et on le place sur l'estomac pour guérir la pleurésie. En Ille-et-Vilaine celui qui a les pieds enflés par suite d'une maladie de cœur, fend un coq par la moitié avec une hache et se les enveloppe dans cette chair saignante. Au XVI[e] siècle, on posait sur la morsure faite au cheval par une vipère, un coq tout vif fendu par le milieu ; la poule ouverte attirait au dehors le venin des serpents [2].

L'emploi médical du sang des oiseaux domestiques est encore fréquent. Dans les Vosges et en plusieurs autres contrées, pour qu'un enfant ait ses dents sans douleur, on lui frotte les gencives avec une crête de coq saignante ; dans le Vexin, on se rend à la fontaine de sainte Apolline, et après avoir coupé la tête du coquet, on en frictionne les gencives malades [3]. Dans le Morvan nivernais, on soigne les blépharites en faisant tomber quelques gouttes de sang de pigeon dans l'œil enflammé. Pour le zona, il faut boire, suivant une croyance wallonne, le sang d'un coq noir mêlé au lait d'une femme qui allaite son premier enfant [4].

On n'a relevé qu'un petit nombre de fois un procédé qui tient plus de la magie que de la médecine, et qui rappelle certains actes accomplis près des pierres ou des arbres. L'oiseau destiné à prendre la maladie n'est pas mis en contact avec le patient, mais promené autour

1. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 403.

2. Jean Bodin. *Le Fléau des Sorciers*, l. III, c. 5 ; d'Emery. *Nouveau recueil des Curiositez*, t. I, p. 246 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 26 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 262 ; P. Haan, in *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1897, p. 126 ; Dr Bidault. *Sup. méd. du Morvan*, p. 34 ; H. Vaschalde. *Sup. du Vivarais*, p. 21 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 240 ; *Maison rustique*, 1597, l. I, c. 28, 15.

3. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 38 ; Rolland, l. c. t. VI, p. 92 ; Léon Plancouard, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 383.

4. Bidault. *Sup. médicales*, p. 37 ; Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 29.

de lui. Dans le Morvan, pour se débarrasser du mal caduc, on décrit un certain nombre de cercles en courant avec un canard d'une blancheur immaculée, tué, mais encore chaud, placé sous le bras gauche. A Guernesey, on guérit la maladie de la *nère poule*, en faisant tourner trois fois autour de la tête du patient une poule parfaitement noire [1].

La médecine stercoraire fait usage de la fiente des oiseaux de basse-cour : dans le Finistère, celle de poule est employée en cataplasme contre les maux de dents, pour combattre principalement l'inflammation du visage, et prévenir la formation des abcès. Au XVI[e] siècle, la fiente d'oie désséchée, pulvérisée et prise au matin le poids d'une drachme avec vin blanc, guérissait totalement de la jaunisse, si l'on continuait d'en user l'espace de neuf jours ; celle de paon était souveraine contre les affections des yeux, mais on n'en pouvait trouver, parce que, disait-on, cet oiseau la mange de crainte qu'on ne la trouve. Dans la Gironde, pour avoir de la barbe, il faut se frotter avec de la fiente de poule, à laquelle on attribuait jadis le pouvoir de faire revenir le poil [2].

La *Maison rustique* indique plusieurs emplois médicaux de l'oie, qui ne semblent plus usités aujourd'hui : la graisse d'oye en ce est proffitable, parce que meslée avec ius d'oignon et instillée en l'oreille, elle apaise la douleur et en tire l'eau. La langue d'oye desseichée et mise en poudre, est bonne contre retention d'urine [3].

Dans l'Yonne, on croyait se débarasser des maux d'oreilles en buvant après une poule [4].

Dans la Gironde, pour guérir le panaris, on place le doigt malade dans un œuf frais jusqu'à ce qu'il devienne dur ; en Poitou, la pellicule de l'œuf mise autour du petit doigt d'un fiévreux attire à elle le mal [5].

Je n'ai pas retrouvé dans la tradition contemporaine l'usage suivant signalé au XVI[e] siècle : en Touraine, on offrait à saint Christophe un coq pour un mal venant au bout du doigt ; mais il fallait, sous peine de courroucer le saint, que le coq fût blanc [6].

§ 5. COUTUMES ET JEUX

Quelques oiseaux domestiques jouent un rôle dans des cérémonies publiques ou privées. C'est ainsi qu'en plusieurs pays la poule est un accessoire pour ainsi dire obligé des mariages rustiques. Aux environs d'Eguzon (Indre) on porte devant la fiancée qui se rend au bourg, une poule blanche, que l'on fait crier en lui arrachant quelques plumes, et

1. D[r] Paul Bidault. *Sup. méd. du Morvan*, p. 28 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 403.
2. *Maison rustique*, 1597, l. I, c. 15, 19 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 33.
3. *Maison rustique*, 1597, l. 1, c. 16.
4. C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 121.
5. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 164 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 4.
6. H. Estienne. *Apologie pour Hérodote*, ch. XXXVIII.

qu'on finit par tuer à coup de bourres de pistolets ; dans les Vosges, la poule était également attachée sur une haute perche, avec des quenouilles en sautoir et celui qui en était chargé tirait de temps en temps un ruban noué à une des ailes de l'oiseau, et le faisait crier pour témoigner des regrets de la fiancée de cesser bientôt d'être vierge ; cette poule n'était portée que devant les filles de réputation intacte. Dans la Creuse, la poule confiée à un des garçons de la fête est le plus ordinairement noire ; le soir après dîner, on la fait danser en la tenant par les pattes et on l'assomme en frappant de sa tête les uns et les autres ; d'autres fois, c'est avec un chat qu'on l'assomme. On fait cuire ensemble le chat et la poule et on les sert aux mariés quand ils sont au lit ; ce sacrifice est accompli pour que la mariée soit féconde et bonne nourrice. Sur quelques points du Berry, on apporte à l'église une poule ornée de rubans, dans l'espoir que le couple qui va se marier aura de nombreux enfants [1].

Aux environs de Niort, quand un mariage a lieu entre le dernier garçon et la dernière fille de deux maisons, les garçons invités par le marié prennent un coq et les filles invitées par la mariée une poule, que l'on suspend au bout d'une perche ; on les promène en chantant, puis on les tue, on les fait cuire, et ceux qui ont la tête boivent des rasades en l'honneur des époux. Dans la Gironde, c'est le lendemain de la noce qu'a lieu la promenade d'une poule, vivante également, placée sur une perche ; quand elle a été montrée par les chemins, on met à tour de rôle un bandeau sur les yeux des convives qui, armés d'un bâton, vont à tâtons la frapper jusqu'à ce que mort s'ensuive ; dans la Côte-d'Or le dernier jour d'une fête de noces les garçons d'honneur s'en vont par le village avec une gaule au bout de laquelle sont attachées plusieurs poules destinées à être mangées le dimanche suivant dans un repas offert aux mariés [2].

Lors de certaines fêtes des oiseaux domestiques étaient et sont encore la récompense de l'adresse de ceux qui parviennent à les atteindre. Voici comment se pratiquait un de ces jeux une trentaine d'années avant la Révolution : Gravir l'Oye est un plaisir assez ordinaire pour le peuple troyen, dans les temps de réjouissance. On prend une perche, la plus longue qu'on peut trouver, de 25 ou 30 pieds, que l'on suspend en l'air par le moyen d'une corde qui traverse la rue d'un grenier à un autre, de façon que le gros bout de la perche est en haut et le petit bout en bas ; on la choisit la plus unie qu'il est

1. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 37 ; A. Montémont. *Voyage à Dresde et dans les Vosges*, p. 85-86 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 102 ; Laisnel de la Salle, t. II, p. 37.

2. B. Souché. *Proverbes*, etc., p. 43-4 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 36 ; E. Rolland, t. VI, p. 103.

possible, et on la graisse d'huile pour la rendre plus glissante ; il y a environ deux pieds à dire qu'elle ne touche le pâvé ; au bout d'en haut on attache un oye vivant, enjolivé de rubans, avec une tasse d'argent ou quelques effets semblables pour servir de prix à celui qui parviendra en grimpant le long de cette perche, à prendre l'oye [1]. Au milieu du XVII[e] siècle un jeu plus cruel était pratiqué sur la Seine, à Paris,

Comme l'on voit dans la saison
Les Mariniers tuant l'Oison,
Ces rustres sans miséricorde
Sauter à l'envy sur la corde,
Et s'escarbouillant le museau
Secouëz et plongez en l'eau
Empoigner de la pauvre beste
Les aisles, le col ou la teste
Et des ongles ou bien des dents,
Tordans, déchirans et mordans,
A la fin emporter la piece
Et pour marque de leur prouësse
Faire voir au peuple aussi fou
Les aisles, la teste ou le cou,
Jamais le pauvre Conchini
Ne fut par le peuple effaré
En tant de pièces dechiré [2].

A Grez-Doiceau, dans le Brabant wallon, le second jour de la kermessé, une oie vivante était suspendue à une corde qui réunissait les extrémités supérieures de deux longues perches fichées en terre. Un personnage juché sur un tréteau rappelait toutes les calamités dont la commune avait été frappée dans l'année, et accusait l'oie d'en être la cause ; elle était aussi rendue responsable des faits et des farces qui étaient relatées par de grossiers dessins sur de grandes feuilles de papier, et finalement elle était condamnée à mort. Les membres de la jeunesse, à cheval, couraient l'oie ; armés de pistolets chargés à blanc et bourrés de papier, ils passaient à la file, au galop ou au trot entre les deux perches et tiraient dans le cou de la victime expiatoire ; celui qui décrochait la tête était proclamé vainqueur [3].

A Saint-Malo, jusqu'au milieu du siècle dernier, tous les ans, le dimanche crêpier, on se rendait sur la grève où une oie était attachée au haut d'un piquet. Chacun tirait sur cette cible vivante ; le vainqueur était celui qui lui traversait le cou. Dans la même ville, un autre jeu, celui du tire-jars, a existé jusque vers 1840: Un jars était suspendu par les pattes à un arbre dans une avenue ; des hommes à cheval, rangés sur deux files après avoir tiré au sort, partaient tour à tour à un signal donné, passant au galop sous l'arbre où était suspendu le jars, dont on

1. Grosley. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions*, etc, *ci-devant établie à Troyes en Champagne*, s. l. 1768, p. 163 n.
2. Richer. *L'Ovide bouffon*, III, 1652.
3. G. J. Schepers, in *Wallonia*, t. II, p. 169-171.

devait arracher la tête avec la main, sans quitter la selle. A la fête de Béhobie, Basses-Pyrénées, on suspendait par les pattes à une corde attachée à deux maisons, successivement cinq ou six oies vivantes, la tête en bas : les concurrents à cheval devaient essayer de l'arracher en passant au galop ; mais la tête n'était presque jamais séparée du premier coup. Le jeu du *Cou de l'oie* qui se pratique encore dans certaines localités d'Auvergne est sensiblement le même, sauf que depuis l'application de la loi Grammont, les bêtes sont déjà mortes. En Wallonie l'oie était naguère la victime d'un jeu cruel aujourd'hui interdit ; on l'attachait toute vivante par la tête, et au moyen de longues baguettes de fer qu'on lançait à distance, on s'efforçait de l'abattre en lui rompant le cou [1].

L'oie n'était pas la seule victime emplumée de ces jeux barbares : en Provence, il y a une centaine d'années, lors de plusieurs romivages, le coq après avoir été promené dans les places publiques, au son des fanfares, était suspendu par les pieds à une corde tendue entre deux poteaux. On bandait les yeux au premier qui se présentait, et moyennant une légère rétribution, on lui mettait un sabre à la main, et on le poussait, après l'avoir éloigné à dix pas, dans la direction du but. En quelques contrées, au lieu de périr par le sabre, le malheureux volatile était lapidé, et son agonie n'en était que plus longue [2]. Dans les Landes, on plaçait un poulet attaché à une perche ou à terre contre deux branches, et celui à qui il appartenait donnait quatre pierres pour un sol, à celui qui, à une distance donnée, voulait essayer de l'atteindre mortellement [3]. A la fête de Gorbio (Alpes maritimes), on tuait en trois coups de sabre, les yeux bandés, une poule suspendue ; maintenant il suffit de la toucher avec un bâton [4].

A Noirmoutier, vers 1800, on sacrifiait un coq le jeudi gras ; on le décorait de rubans et on le promenait dans la ville au son du tambour ; celui qui avait l'adresse de le tuer prenait le titre de roi et était ramené en triomphe. En Ille-et-Vilaine, on enterre jusqu'au cou un canard, et l'un des joueurs, auquel on a mis un bandeau sur les yeux, se place à cinquante mètres de l'animal, et on lui remet une faux avec laquelle il doit faucher la tête ; autrefois à Bouvignes, pays de Liège, les joueurs, les yeux bandés, devaient à l'aide d'une perche écraser la tête d'un coq vivant, qui seule émergeait du sol ; dans le Brabant wallon, il s'agissait de le décapiter à l'aide d'une faucille. La « courrerie de

1. E. Herpin. *La côte d'Emeraude*, p. 272 ; Jacques Gaudeul, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 449 ; E. Rolland, l. c. p. 175-6 ; Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 416 ; J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 26 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. II, p. 174-175.

2. De Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. III, 241.

3. De Métivier. *De l'agriculture des Landes*, p. 431.

4. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 216.

coqs » a subi aux environs de Rennes une atténuation intéressante à noter. L'animal est représenté par un simple piquet fiché en terre et surmonté d'un papier. On bande les yeux aux joueurs qui, chacun à leur tour, et armés d'une faux sont placés à quelque distance du but. Celui qui parvient à faucher le piquet a comme récompense un lapin ou plus ordinairement un coq [1].

A Bulat-Pestivien, le pardon du coq a lieu le dimanche qui suit la saint Blaise. Des fidèles ont l'usage d'offrir au saint des chapons qui sont vendus au profit de l'église, à l'exception d'un seul. Après la messe le sacristain monte au clocher, l'y dépose et l'excite à prendre son vol; il sera la propriété de celui ou de celle qui l'attrapera et l'on prétend que les blés de l'année seront plus beaux du côté de la commune où le coq est venu s'abattre [2].

On connaissait au XVII[e] siècle une superstition qui n'a pas été relevée de nos jours, et qui consistait à manger un coq le jeudi saint, en mémoire de celui qui, ayant chanté trois fois, fit souvenir saint Pierre de son péché [3].

Je parlerai dans un autre volume du sacrifice du coq lors des constructions ou de la prise de possession des maisons.

§ 6. CONTES ET LÉGENDES

Le rôle des oiseaux domestiques dans les récits populaires est bien moins considérable que celui des oiseaux sauvages. La liste de leurs métamorphoses est assez courte, même si l'on y joint celles qui figurent dans quelques contes littéraires. Dans un récit de la Haute-Bretagne, une princesse changée en oie blanche par une fée ne doit reprendre sa forme que lorsqu'un homme aura consenti à l'épouser [4]. Parfois la transformation est produite par un objet matériel : un chercheur d'aventures endormi devient dindon après qu'un petit oiseau lui a passé une plume sous le nez ; une dame est changée en colombe quand une sorcière lui enfonce une épingle de fer dans la tête. Les fées métamorphosent en coq un petit garçon qui a mangé leur poule ; une fée lorraine, croyant avoir affaire à sa bru qu'elle déteste, change une vieille en cane; dans un conte littéraire, une nourrice bavarde devient poule dès qu'une fée l'a touchée de sa baguette. Dans un récit berrichon un petit garçon qui a été tué revient, sous l'aspect d'un coq, chanter sur le toit de la maison de son meurtrier [5].

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. VI, p. 103 ; A. Orain. *Le Folk-Lore de l'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 234 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. II, p. 173 ; C. S. Schepers, *ibid.* ; Paul Sébillot. *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 252.
2. *Union libérale de Dinan*, 26 février 1893.
3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 388.
4. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 120-123.
5. Paul Sébillot. *Contes*, 1892, p. 21 ; J.-F. Cerquand, *Lég. du pays basque*, t. IV,

Alors que les oiseaux sauvages servent assez fréquemment d'enveloppe à des personnages métamorphosés, on n'a relevé qu'un seul exemple où des oiseaux domestiques jouent ce rôle ; trois jeunes filles quittent pour se baigner leur plumage de colombes [1].

Les récits dans lesquels l'âme, au moment de la mort, s'échappe du corps sous la forme d'un oiseau familier sont très nombreux ; dans la cantilène de sainte Eulalie, le plus ancien spécimen des légendes chantées, quand elle a subi le martyre, son âme

In figure de colomb volat a ciel.

Un des hommes d'armes qui avaient assisté au supplice de Jeanne d'Arc, déclara qu'il avait vu en l'émission de l'esprit de la dite Jeanne une colombe blanche sortir de la flamme du bûcher [2]. On retrouve quelques traces de ces idées dans les traditions contemporaines. Parfois l'âme s'échappe, non au moment de la mort, mais à celui où le cadavre reçoit sa destination définitive : en Auvergne, l'homme qui peut mettre le pied sur celui du prêtre à l'instant où il jette la pelletée de terre, voit l'âme s'envoler dans les airs [3]. Dans la chanson populaire de Malbrough, lorsque le cercueil du héros a été déposé dans la tombe.

On vit voler son âme
A travers les lauriers,

A la fin d'une messe dite pour un chrétien enterré sous un dolmen, une colombe prit son vol vers les voûtes de l'église, et disparut ensuite [4]. Lorsqu'une demoiselle mariée au diable a passé trois nuits dans une église le recteur ne la retrouve plus, mais ayant remué avec sa canne un petit tas de cendre blanche, il s'envole un beau petit pigeon blanc qui lui dit que sa place sera près de lui dans le ciel [5]. Deux colombes blanches emportent au ciel le linge qui contenait les cendres de pénitents. Des âmes prennent la forme d'oiseaux pour venir se baigner, comme les trois pigeons blancs d'une chanson de la Haute-Bretagne, comme l'ermite saint Ceneré à l'anniversaire de son martyre [6].

La sainte Vierge fait avec les os d'un enfant qui avait été tué par sa mère ou par sa tante un petit pigeon blanc qui parle [7].

On a recueilli dans la région du nord une singulière légende que

p. 114 ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 235 ; Paul Sébillot, in *Soc arch. du Finistère*, t. XIII, p. 224 ; Mme d'Aulnoy, in *Cabinet des fées*, t. III, p. 110 ; Maurice Sand, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 209.

1. W. Webster. *Basque Legends*, p. 121.
2. Alfred Maury, *Essai sur les légendes pieuses*, p. 184.
3. Dr. Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 447.
4. G. Musset. *La Charente-Inférieure avant l'histoire*, p. 140.
5. Paul Sébillot. *Légendes chrétiennes*, Vannes, 1892, p. 32.
6. F.-M. Luzel. *Légendes Chrétiennes*, t. II, p. 29 ; Paul Sébillot. *Le Folk-Lore de France*, t. II, p. 205.
7. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 337 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 75.

voici en substance : un jeune ouvrier lillois qui rentrait d'habitude tard le soir, voit, au moment d'arriver chez lui par une nuit sombre, une douzaine de petits poulets qui, par leurs cris, semblaient le prier de les prendre ; il les met dans sa blouse, mais quand il l'ouvre pour les montrer à sa mère, il s'en échappe douze têtes de mort qui vont se placer sur les meubles ; par le conseil du curé, il va les reporter, entre minuit et une heure, à l'endroit où il a vu les poussins, et les têtes de mort se transforment en oiseaux qui s'envolent ; dans la version liégeoise, un ivrogne emporte les poussins qui, au logis, deviennent des ossements et non plus des têtes de mort ; par le conseil du curé, il va les remettre dans le cimetière, mais il reçoit une formidable raclée de mains invisibles[1].

Les Juifs d'Alsace racontaient que pendant les jours terribles un bedeau fut assailli par une troupe d'oies blanches, pécheurs ainsi métamorphosés et en peine, qui tournaient autour de lui en poussant des cris lamentables ; ils l'accompagnèrent jusqu'à la synagogue et là disparurent subitement sous terre pour reparaître au même endroit les jours suivants[2].

D'après les démonologistes, le diable assistait parfois au sabbat sous l'apparence d'une poule[3].

Plusieurs récits d'Alsace parlent de sorcières qui empruntent la forme de volatiles domestiques : un homme du guet ayant rencontré un énorme canard qui battait des ailes le jeta dans le soupirail de sa cave qui était ouverte. Le lendemain il y vit sa femme qui boitait et qui l'accabla d'injures et d'insultes[4].

On trouve dans la tradition contemporaine des parallèles d'une légende célèbre au moyen âge, qui figure aussi dans les complaintes du Pèlerinage de Saint-Jacques et dans les images populaires : un pèlerin innocent ayant été pendu ne mourut pas grâce à la protection de l'apôtre ; ses parents étant venus raconter ce miracle au juge, celui-ci s'écria : « Si cela est vrai, je veux que le coq qui tourne embroché saute sur la table et chante ! » ce que fait aussitôt le coq par permission divine[5]. Dans un gwerz breton, un personnage dit qu'il n'ajoutera pas foi à ce qu'on lui dit, à moins que ne chante le chapon rôti qui est sur la table ; à peine avait-il dit ces mots que le chapon chanta sur le plat d'une voix claire. Une des oies de saint Seny ayant été volée, le saint

1. Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre française*, t. II, p. 321-322 ; Joseph Vrindts, in *Wallonia*, t. II, p. 161.
2. Stauben. *Scènes de la vie juive en Alsace*, p. 84.
3. Henri Boguet. *Discours des Sorciers*, ch. III.
4. A. Stœber. *Die Sagen des Elsasses*, n. 219.
5. Alexandre Nicolaï. *Monsieur saint Jacques de Compostelle*, Bordeaux, 1897, in-8°, p. 3-5, 9, 19, etc. et planche I ; cf. *Mélusine*, t. VI, col. 25, 69.

vint la réclamer et le larron répondit qu'il ne l'avait pas vue. L'oie qui cuisait dans la marmite cria : J'y suis [1] !

Les oiseaux de basse-cour doués de privilèges merveilleux sont assez rares. Dans un conte champenois, saint Pierre donne au bonhomme Maugréant, venu le trouver au Paradis, un coq magique ; quand on lui adresse une formule, il chante, et de son bec tombent des grains d'or et des diamants ; saint Pierre fait cadeau d'un beau coq doré à un petit garçon qui avait partagé son pain avec lui. Un coq et une poule en or parlent pour rappeler à un prince qu'il n'a pas tenu sa promesse de rester fidèle à sa fiancée ; dans un conte mentonnais un sorcier possède une poule qui rend invisible la personne qui lui adresse cette formule : « Nuit devant moi, et jour derrière afin que personne ne puisse me voir [2] ».

Plusieurs contes parlent de personnes qui entendent le langage des oiseaux domestiques, comme les comprenait la chambrière qui figure dans un recueil du moyen âge, où deux coqs sont immolés pour avoir dit la vérité. Dans un conte wallon un berger sur le point de mourir par la volonté de sa femme, entend un coq dire que son maître est trop bête, et qu'il devrait faire comme lui qui a treize femmes, et qui corrige à coups de bec celle qui lui a manqué. Petit Jean interroge un coq qui lui répond qu'il y a des malades au château parce qu'un crapaud est sous le lit [3].

Les oiseaux domestiques figurent rarement parmi ceux qui sont secourables : il n'est absolument pas sûr qu'un canard blanc comme neige qui fait passer la rivière à deux enfants égarés soit un canard apprivoisé ; il en est de même de la colombe blanche d'un conte haut-breton qui fait présent d'un œuf magique à Point-du-Jour, de la reine des Oies, qui promet de venir au secours du héros qui a émietté du pain aux oies qui nagent sur un étang et se pressent autour de lui [4]. D'autres fois la domestication est certaine, comme celle des oies qui dans un conte lorrain, donnent un renseignement à un héros qui les interroge. Dans un récit assez fruste de la Haute-Bretagne, l'oiseau qui transporte, au lieu d'être comme d'habitude un aigle ou un corbeau, est une grosse oie à laquelle il faut donner de la viande [5].

1. F.-M. Luzel. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, p. 211 ; F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 275.
2. Charles Marelle. *Affenschwanz*, etc., p. 17 ; Paul Sébillot. *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*. Vannes, 1892, p. 14 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. III, p. 243-245 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 69 et suiv.
3. *Le Violier des histoires romaines*, ch. LXVI ; Aug. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 17-18 ; Paul Sébillot. *Contes des Landes*, p. 47.
4. A. Stœber, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 297 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 211 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. II, p. 396.
5. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 138 ; Paul Sébillot. *Contes*, 1893, p. 14.

L'oiseau chargé de désigner la personne qui sera investie d'une fonction figure dans un conte wallon : un pigeon lâché par des prêtres pour l'élection du pape, vient par trois fois, malgré eux, se poser sur la tête d'un petit garçon [1].

Dans plusieurs contes, qui roulent sur un thème déjà courant en France au XVIe siècle, un garçon fait fortune grâce à son coq, avec lequel il arrive dans une contrée où cet oiseau est inconnu : les habitants qui vont chercher le jour avec des charrettes, l'achètent fort cher à son possesseur quand ils sont convaincus que le jour arrive dès qu'il a chanté [2].

On a recueilli en France plusieurs versions d'un conte populaire en bien d'autres pays, dont le principal acteur présente cette particularité singulière d'être non pas un volatile entier, mais une moitié (et il porte un nom propre basé sur cette idée), qui cependant agit comme un animal complet ; les conteurs au reste ne le décrivent pas d'ordinaire, et il est possible qu'il s'agisse tout simplement d'un animal très petit qu'on aura appelé moitié ou bout, comme on dit un petit bout d'homme. Dans une version champenoise, le volatile est appelé Bout de Canard, à cause de l'exiguité de sa taille, et comme dans les contes parallèles, il parvient avec l'aide de divers personnages, à triompher du roi qui l'avait dépouillé de son argent [3].

L'allusion la plus ancienne qui ait été faite, en France, à ce conte se trouve dans une comédie du XVIIIe siècle : une fille prétendue naïve, interrogée sur ce qu'elle sait de la fable, répond : Je sais le conte de Peau d'âne, la Moitié de Coq, etc. [4] C'est ce titre que portent les plus nombreuses versions ; mais on rencontre aussi en Poitou une Moitié de Cane (*La Mouété de Quene*), en Champagne, Bout de Canard [5].

Dans un conte du bas Limousin Poussin Pelé volé par les fils du roi rentre en possession de sa bourse en portant dans son ventre le loup, le renard, le feu, l'étang ; dans la Haute-Marne, en Picardie, en Gascogne, c'est un coq qui admet aussi dans son ventre le loup, le renard

1. O. Colson, in *Wallonia*, t. II, p. 118.
2. Nicolas de Troyes. *Le Grand Parangon*, p. 39-46 ; H. Carnoy. *Litt. orale de la Picardie*, p. 283 ; Paul Sébillot, in *Almanach du Petit Rennais*, 1884, p. 31, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 278, t. XI, p. 238 ; *Contes des Landes et des grèves*, p. 105-106 ; *Contes de la Haute-Bretagne*, 1892, p. 200 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 516 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. III, p. 200.
3. Charles Marelle. *Affenschwanz*. Berlin, 1889, in-8°, p. 27.
4. Destouches. *La Fausse Agnès* (1759), acte II, sc. 6.
5. Nerée Quépat, in *Mélusine*, t. I, col. 181 (pays messin) ; Paul Sébillot. *Contes de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 317 ; Louis Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 142 ; G. Willame, in *Wallonia*, t. I, p. 11 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 454 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 169 (né d'un demi-œuf) ; L. Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 481 ; Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, p. 280, rep. d'un conte en patois de Fontenay, publié en 1858 par Mlle Clémentine Poey-Davant, dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (Nantes) ; Charles Marelle, l. c.

et la rivière ou la flaque d'eau ; dans une variante gasconne, le coq qui va s'amuser à la foire, porte des mouches, des frêlons, un bœuf ; dans un récit de l'Albret, ce sont le loup, le renard, un essaim [1].

Des oiseaux de basse-cour se débarrassent par ruse des animaux sauvages ; c'est ainsi que le coq attrapé par le renard réussit à lui faire desserrer la gueule (cf. p. 66 du présent volume). D'autres, associés pour voyager avec d'autres animaux domestiques, leur aident à triompher des fauves ou des voleurs dans la maison desquels ils ont pénétré ; lorsque ceux-ci y rentrent à la nuit, ils les mordent, leur donnent des coups de bec [2], ou bien les effraient par leurs chants [3].

Des poules qui se sont imprudemment risquées à courir le monde construisent ou se font construire de petites maisons, que le loup ou le renard essaient en vain de détruire ; un conte franc-comtois présenté un dénouement différent : le loup parvient à démolir les cabanes dans lesquelles une oie et une cane se croyaient à l'abri [4].

1. Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 423 ; Morel-Retz, *ibid.*, t. X, p. 362 ; H. Carnoy. *Litt. orale de la Picardie*, p. 211 ; J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. III, p. 225, 221 ; L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 183.
2. E. Cosquin. *Contes*, t. II, p. 102 ; J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. III, p. 171 ; Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 240 ; *Contes*, t. II, p. 328.
3. Henry Carnoy. *Contes français*, p. 19 ; J.-F. Bladé, l. c. p. 173 ; Aug. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 172.
4. Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 325, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 521 et suiv. ; L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 86 ; C. Roussey. *Contes de Bournois*, p. 87-88.

CHAPITRE V

LES REPTILES

§ 1. ORIGINE ET PARTICULARITÉS TRADITIONNELLES

D'après les légendes bretonnes de création dualiste les reptiles sont la contrefaçon diabolique de l'œuvre de Dieu : Lorsqu'il eut créé l'anguille, le diable fit la couleuvre, et quand le Créateur eut fait les poissons, Satan fit les serpents qui vivent dans l'eau [1].

Quelques reptiles ont été, postérieurement à l'origine des êtres, privés dans des circonstances légendaires, de certains de leurs organes. On raconte en Picardie que lorsque Dieu eut tiré une côte à Adam pour créer la femme, il la déposa à côté de lui pendant qu'il recousait la plaie. Le serpent s'en empara furtivement, et comme à cette époque il avait des pattes, il s'enfuit rapidement. Dieu envoya à sa poursuite l'archange saint Michel qui réussit à lui saisir les pattes ; mais le serpent se dégagea par un violent effort, en les lui laissant entre les mains. L'archange les rapporta au Père Eternel qui souffla dessus et créa ainsi Eve ; voilà pourquoi la femme est perfide, et c'est aussi depuis ce temps que le serpent n'a plus de pattes [2].

Suivant une croyance générale en France, constatée par la plupart des noms patois ou dialectaux de l'orvet (*anguis fragilis* L) et aussi par des dictons, ce petit serpent est aveugle [3] : des récits populaires que j'ai donnés au chapitre des Oiseaux sauvages disent qu'il a perdu la vue pour s'être trop fié au rossignol ; celui-ci lui a emprunté ou dérobé ses yeux et a ensuite refusé de les lui rendre. Le crapaud avait autrefois une queue : d'après les paysans du Languedoc, de la Gironde, de l'Armagnac et des Landes, il l'a cédée à la taupe qui, en échange, lui a donné ses yeux [4]. On raconte aux environs de Dinan que jadis les crapauds étaient de couleur verte, et que, comme les grenouilles de ce temps, ils étaient pourvus d'une queue ; ils ont perdu ces avantages

1. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 203.
2. E. Rolland. *Faune pop.*. t. III, p. 34.
3. Voir la série réunie par E. Rolland. *Faune populaire*, t. III, p. 17-19.
4. E. Rolland, p. 56 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 62 ; *Variétés bibliographiques*, t. , col. 104 ; J.-F. Bladé. *Proverbes*, p. 106.

depuis qu'ils ont mangé un homme ; et de plus ils furent condamnés à vivre sous terre. Suivant d'autres la privation de cet appendice se lie à des épisodes de la vie de Jésus : ces batraciens ont continué à chanter le jour de la mort du Sauveur, et les grenouilles, ordinairement si bavardes, refusèrent de chanter au moment de la Nativité [1].

Une légende recueillie dans les Côtes-du-Nord explique l'aplatissement de la tête de la vipère : lorsque l'arche flottait sur l'abîme, deux rats y firent un trou par lequel l'eau entrait : Noé ne sachant comment le boucher, se plaignit à Dieu, qui lui dit de prendre une vipère et de l'introduire dans le trou ; Noé était bien embarrassé, car en ce temps-là les vipères avaient la tête énorme, cependant il obéit ; c'est depuis que les vipères ont la tête plate, et un V marqué sur le crâne [2].

Des récits satiriques assez répandus disent que la femme a la tête du diable et celui-ci celle de la femme ; dans le Nivernais, le serpent a remplacé le diable qui figure dans la plupart des autres versions : Après la désobéissance d'Eve, l'ange Gabriel, transporté de colère, abattit d'un coup de sabre la tête de la femme et d'un autre celle du serpent. Dieu le père le blâma et lui dit : « C'était assez de la chasser du Paradis ; va rendre à chacun sa tête. » L'ange Gabriel se hâta, et, par mégarde, mit la tête du serpent sur les épaules de la femme [3].

L'horreur que les hommes éprouvent à la vue du sourd remonte, d'après une tradition normande, à un épisode de la Passion : Les Juifs, pour rendre plus douloureuse l'agonie du Sauveur sur la croix, firent passer sous ses yeux les bêtes les plus immondes et les plus hideuses. Jésus les regarda avec bonté, mais, quand vint le tour du *mouron*, l'aspect repoussant de ce petit reptile, suant le venin, lui fit détourner les yeux avec dégoût. De là vient la répulsion qu'il inspire et ce vieux dicton : « Qui tue un mouron gagne cent ans d'indulgence. » Les paysans du Finistère qui haïssent aussi ce reptile et se plaisent à le torturer racontent qu'ils le punissent du sacrilège qu'il commit jadis : la Sainte Vierge s'étant endormie au pied d'un arbre en allaitant l'Enfant Jésus, un sourd osa s'approcher d'elle et la téter [4].

§ 2. CROYANCES ET PRÉJUGÉS

D'assez nombreux préjugés se rattachent à la naissance des reptiles. On disait au XVI[e] siècle :

1. Comm. de M[me] Lucie de V.-H.
2. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 445. On dit dans la Beauce que la vipère a un V sur la tête et la couleuvre un C. (F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 185), même croyance à Givet, dans les Ardennes (Alf. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 400).
3. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 63.
4. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p. 33 ; H. Diverrès, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 27-28.

Une vipere proprement
Conçoit par la gueule son fruict,
Puis serre les dents fermement
Dont le masle estrangle et destruict,
Pour sortir les petits luy mangent
Le ventre, dont leur pere vengent :
Et pour ce on dit que la Vipere
Ne vit iamais pere ne mere.

Cette croyance est encore répandue en plusieurs régions ; en Franche-Comté, la couleuvre qui est, comme on sait, ovipare ne porte qu'une fois et seulement trois petits ; ceux-ci lui fendent le ventre et elle périt ; sans cela, ces reptiles se multiplieraient tellement que bientôt la terre deviendrait inhabitable [1]. Une particularité rapportée par Pline (IX, 12) semble avoir été populaire à l'époque de la Renaissance : On dit, selon le conte des bonnes femmes que les tortues couvent leurs œufs avec les yeux [2].

Il est vraisemblable que la superstition d'après laquelle des poils ou des cheveux peuvent produire des reptiles est basée sur une analogie d'aspect entre des petits serpents très déliés, et des crins auxquels l'eau communique une sorte de mouvement. Suivant les paysans poitevins les aspics naissent de crins de cheval plongés dans l'eau dormante, au lever du soleil, à certaines époques de l'année ; d'après ceux d'Auvergne un crin mis dans l'eau ou dans du fumier se transforme en serpent. Dans les Côtes-du-Nord, si une jument en chaleur perd les poils de sa queue et qu'ils tombent dans une mare, où le soleil les chauffe, ils ne tardent pas à devenir serpents ; dans le Finistère, le crin remonte le courant du ruisseau et se change en reptile. En Poitou les cheveux mis dans l'eau, ou même abandonnés à l'air libre, se métamorphosent en reptiles ; une vieille sorcière de ce pays avait infecté de serpents le champ d'un voisin en venant s'y peigner chaque jour. Un conte de la Basse-Bretagne suppose aussi cette croyance : une magicienne s'arrache deux cheveux et les présente au héros en lui disant d'attacher avec son cheval et son chien ; le jeune homme souffle dessus et les cheveux se changent en deux vipères. Quelques personnes du Finistère croient que le morceau de pain bénit que l'on fait manger à une vipère se transforme en serpent [3].

L'erreur populaire qui fait de deux êtres d'une espèce différente, mais présentant une ressemblance physique, le mâle et la femelle,

1. B. Aneau. *La description philosophale des oiseaux*, p. 56 ; une explication analogue, en prose, est donnée à la page suivante ; cf. aussi Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 223 ; Ch. Thuriet. *Trad. de la Haute-Saône*, p. 636.
2. Béroalde de Verville. *Le Moyen de parvenir*, p. 182.
3. Guerry, in *Soc. des Ant.*, t. VIII, p. 454 ; Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 550 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 64, 65 ; E. Rolland, l. c., t. IV, p. 195 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 29 ; F.-M. Luzel. *Contes bretons*, p. 75 ; Com. de M. A. Dagnet.

s'applique en Hainaut à la grenouille qui passe pour être la femelle du crapaud, comme dans le Centre, où l'on dit en proverbe : Il n'y a pas de grenouille qui ne trouve son crapaud. Au XVI[e] siècle, Ambroise Paré disait qu'il fallait éviter de manger des grenouilles au mois de mai, parce que les crapauds frayent avec elles ; un conte de la Haute-Bretagne parle du mariage du crapaud avec la grenouille [1].

Les reptiles ne s'accouplent pas seulement avec des animaux à sang froid, mais avec des oiseaux ou avec des poissons : Dans la Vienne, on dit que du coït du mâle de la couleuvre verte et jaune avec la poule vient le *cocatri* ou œuf de coq ; la poule ainsi fécondée se reconnaît à ce que son chant, qui imite celui du coq, est très rauque ; dans les Deux-Sèvres, le crapaud s'accouple avec la cane ; aux environs de Menton, la couleuvre fraie avec la murène qu'elle appelle en sifflant ; en Ille-et-Vilaine elle s'accouple avec les anguilles [2].

Les reptiles, même nés d'une façon normale, peuvent subir des transformations : en Haute-Bretagne une couleuvre qui reste sept ans sans voir âme se change en serpent ; les serpents, dans les mêmes conditions, deviennent très longs et vont à la tour de Babylone ; suivant d'autres, c'est parfois après leur mort qu'ils s'y rendent, et quand la cloche sonne, ils retombent dans un trou. Le plus ordinairement il pousse des ailes à ceux qui, pendant sept ans, ont pu se soustraire à la vue des hommes ; c'est, dit-on en Poitou, l'origine des serpents ailés qui semblent s'éloigner peu de leur contrée d'origine, où ils sont l'objet d'un grand effroi [3]. En d'autres pays au contraire dès qu'ils sont pourvus d'ailes, ils s'envolent à la tour de Babylone ; cette superstition a été relevée en Sologne, au commencement du XIX[e] siècle, en Berry où la *cocadrille* après avoir pris un accroissement énorme devenait aussi ailée, en Auxois où les serpents, les crapauds et les lézards éprouvaient cette transformation ; chaque année le pape allait en chercher à la tour, pour faire les saintes huiles. Une croyance des Côtes-du-Nord suppose que les reptiles n'ont ce privilège que lorsqu'ils ont atteint le sommet de l'énorme édifice : au moment où le prêtre frappe à la porte de l'église le dimanche des Rameaux, tous les serpents tombent au pied de la tour, et ils ne peuvent remonter ; s'ils n'étaient pas abattus ce jour-là, ils se mettraient à voler et dévoreraient les gens [4].

1. A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 18 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 49 ; ; L. Duval. *Du rôle des croyances populaires dans la protection des animaux*, p. 75 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 175.

2. E. Rolland, l. c., p. 42-54 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 335 ; Paul Sébillot, *ibid.*, t. VII, p. 107.

3. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 218, 223 ; Léo Desaivre, *Croyances*, p. 29.

4. Legier, in *Mém. de l'Acad. celtique*, t. II, p. 204 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 200 ; H. Marlot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 210 ; Paul Sébillot. *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 234.

Ainsi qu'on l'a vu dans la légende picarde de la p. 255, les serpents avaient autrefois des pattes. Les paysans poitevins croient encore qu'ils en ont quatre, dont ils servent pour sauter, et qui, d'ordinaire, restent cachées sous la peau ; c'est pour les voir que les enfants font griller les reptiles qu'ils assomment, croyant que le feu les oblige à les attirer. Dans la Vienne, on prétend qu'une certaine espèce de couleuvre (*coluber viridiflavus*) a deux pattes, et qu'elle peut à volonté les faire sortir de son corps pour courir avec plus de vitesse. Les paysans des Deux-Sèvres accordent une grande agilité aux serpents ; certains prétendent avoir été poursuivis par des reptiles qui sautaient sept sillons d'un coup ; quand on est pourchassé par eux, il faut suivre les sillons et ne pas chercher à couper au travers [1].

Les reptiles sont l'objet de diverses autres croyances singulières. Les paysans de la Gironde attribuent deux queues à la vipère ; en Ille-et-Vilaine, l'orvet a deux têtes dont l'une veille, tandis que l'autre dort ; dans la Creuse, s'il est cassé en deux, il donne naissance à un individu sans yeux dont on doit éviter la rencontre. En Poitou, quand on coupe un serpent en plusieurs morceaux, ses fragments se rapprochent, finissent par se recoller et l'animal apparaît bientôt tel qu'il était tout d'abord. On sait que la queue du lézard, par une sorte d'action réflexe, remue pendant quelques instants après qu'elle a été détachée du corps ; les gamins de Marseille croient que cette queue qui s'agite tant jure le nom de Dieu. Dans la Creuse, la tête de la vipère séparée du tronc siffle encore pendant quinze jours ; en Poitou il faut écraser la tête d'un serpent pour le tuer tout à fait. C'était un préjugé courant au XIII[e] siècle ; on lit dans les mémoires de Joinville que : qui vouloit tuer premier le serpent, il li devoit escacher le chief [2], Dans la Gironde on recommande d'enterrer le serpent qu'on a tué, car si ses arêtes piquaient les pieds, il y viendrait du mal. En Poitou la vipère attend sa mort ou celle de son agresseur, elle ne fuit pas ; quand on tire sur un serpent, le fusil éclate [3]. On croit en Haute-Bretagne que la carapace des tortues est si solide qu'une charrette peut passer dessus sans l'écraser [4]. Les paysans vosgiens prétendent que les serpents changent de peau à chaque nouvelle lune ; ceux du pays de Liège, que la couleuvre en mue tous les sept ans, et que l'on connaît son âge aux anneaux qui recouvrent sa peau [5]. D'après une croyance wallonne

1. Léo Desaivre. *Croyances*, p. 29 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 34, 24.
2. Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 61 ; E. Rolland. *Faune pop*, t. III, p. 21 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 29 ; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 272 ; E. Rolland. l. c. p. 34 ; Léo Desaivre, l. c. ; Leroux de Lincy. *Le Livre des Proverbes français*, t. II, p. 497.
3. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 61 ; B. Souché. *Croyances*, p. 29.
4. Paul Sébillot. *Trad.* t. II. p. 243.
5. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 6 ; A. Harou. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 112, *ibid.*, t. XVIII, p. 400.

on trouve dans les os de la grenouille les instruments de la Passion [1].

On dit en Haute-Bretagne d'un couteau bien aiguisé qu'il coupe comme un v'lin (reptile), peut-être par allusion au pouvoir attribué aux animaux à sang froid de rendre les outils plus tranchants. En Ille-et-Vilaine, la faucille qui a coupé un crapaud sera en meilleur état pendant toute la moisson. Dans le pays de Liège, la langue de la couleuvre est utilisée pour aiguiser les faux [2].

On sait qu'un chœur de grenouilles figure dans la comédie athénienne qui porte leur nom ; il est fort possible que l'idée en ait été suggérée à Aristophane par une interprétation populaire de leur coassement, apparentée à celles qui sont usitées en plusieurs pays. Parfois c'est une petite saynète où le dialogue s'engage entre un coryphée et une sorte de chœur. Dans le pays fougerais, la première grenouille qu'on entend le soir est la reine et elle dit aux autres :

Qu'est-ce qui lavera
L'écuelle au roi?

Alors toutes de répondre :

Ça n'est pas ma,
Ni ma, ni ma, etc.

Jusqu'à ce qu'elles soient endormies l'une après l'autre ; alors leur prière est finie. A Genève, on traduit ainsi leur coassement :

Le roi
Est allé,
Où ! où!
A Cognac [3] !

Ainsi qu'on le verra à la section des contes, des gens savent comprendre ces bêtes et se faire entendre d'elles. On interprète aussi par des espèces d'onomatopées les coassements des batraciens : en Haute-Bretagne le crapaud répète pour annoncer la pluie : *Klouk ! klouk !* il en est de même dans le Midi :

Quand canto le grapaud
Dits : Plau ! Plau ! Plau !

La grenouille répète : *Lous teus*, *lous meus*, *lous teus*, *lous meus*, *lous teus* [4].

Aux environs de Dinan, on entend quelquefois sortir de dessous terre une musique délicieuse ; ce sont les crapauds qui chantent.

Je parlerai ailleurs des récits populaires qui rapportent que des seigneurs obligeaient leurs vassaux à battre l'eau pour les faire taire Les

1. Louis Westphal, in *Wallonia*, t. II, p. 62.
2. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 228 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad.*, t. XVI, p. 112.
3. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 234-235 ; A. Dagnet. *Au pays fougerais*, p. 103 ; Blavignac. *L'Empro genevois*, p. 110.
4. Paul Sébillot, l. c., p. 227 ; *La Tradition*, 1904, p. 169.

saints n'avaient pas besoin pour imposer silence aux batraciens, de recourir à ce remède qui peut sembler pire que le mal; il leur suffisait de commander. On trouve en France des traces anciennes de cette tradition : Un jour que saint Martin accompagné de son ami saint Brice se rendait à Levroux, il s'arrêta pour dire la messe à Argy ; mais les grenouilles des fossés voisins se mirent à coasser d'une façon si indiscrète et si persistante, qu'il fut forcé de s'interrompre et de leur envoyer saint Brice pour leur commander de se taire.

A Arge, com j'oï conter,
Volt une feiz Martins chanter.
Si oït raines qui chanteient
Et joste l'église crieient
En fossez qui ilec esteient,
Où si grant noise li faseient.
Qu'il ne poeit à riens entendre,
Lors lor manda, sanz plus atendre,
Par saint Briz, que se teussent.

L'office terminé, les deux pèlerins s'acheminent vers Levroux ; mais en route ils se rappellent qu'ils ont quitté Argis sans rendre la voix aux grenouilles :

Si dist à saint Briz justement
Que la sentence relaschast......
Vers le fossé s'est abaissé,
Si dist : Raine, Martin te mande
Que tu chantes et te commande.
Une sanz plus, lor en chanta,
N'onc puis, si cum l'om me conta
N'en chanta plus nule saison[1].

Plusieurs légendes racontent en quelles circonstances d'autres grenouilles cessèrent de troubler ceux que leur coassement monotone eunuyait. En Bretagne saint Hervé ordonna de se taire à des grenouilles qui importunaient un châtelain chez lequel il avait trouvé l'hospitalité. On voit près des Cordeliers de Montpellier, dit un voyageur du XVII[e] siècle, un lac rempli de grenouilles qui ne font aucun bruit (à ce que disent les gens du païs) depuis que saint Antoine de Padoue, qui en étoit interrompu dans ses prières et méditations, leur commanda de se taire, et on remarque que si on y porte de celles qui font ailleurs le plus de bruit, elles deviennent muettes : et qu'au contraire, si l'on transporte celles de ce lac dans d'autres endroits, elles ne sont pas les dernières à entonner la musique grenouïllère. Des religieuses d'un couvent à Ermeton sur Bière (Belgique wallonne) troublées par les coassements des « raines-corettes » qui pullulaient dans les étangs voisins, demandèrent à Dieu de leur enlever la voix ;

1. Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. I, p. 136. *Péan Gatineau, poète du XIII[e] siècle*. Vie de Mgr. Saint-Martin de Tours.

c'est pourquoi les grenouilles de Behoute sont devenues muettes [1].

On a pu voir au chapitre des îles, qu'en raison de circonstances légendaires, aucun reptile ne pouvait y vivre. Plusieurs pays de la terre ferme possèdent ce privilège : à Lucé dans la Beauce, saint Pantaléon a la spécialité de préserver des couleuvres tout le territoire de sa paroisse [2]. Les couleuvres meurent dès qu'elles ont touché le territoire de Brévilly, parce que saint Gery les a maudites. Jadis pour une question de limite, une dispute s'élevait entre les habitants de Mairy et ceux de Brévilly ; une couleuvre trancha le différend. On l'avait posée sur les bords d'un petit ravin que revendiquait Brévilly : elle mourut, donc le terrain n'appartenait pas à Mairy. De même jamais les couleuvres ne purent vivre à Noyers Pont-Maugis, parce que saint Lambert les avait maudites ; mais lorsque la section de Thelonne fit construire une église, qu'elle dédiait à saint Lambert, les couleuvres arrivèrent en foule et sans danger vécurent dans cette section. A Chaumont, écart de Noyers, les eaux de la fontaine saint Hilaire, qui lui aussi avait maudit ces reptiles, cicatrisent et rendent inoffensives la morsure des couleuvres [3].

Les gens de Bonfol dans le Jura bernois, où il y a beaucoup d'étangs, remplis de crapauds, ont comme sobriquet « les Bats = crapauds » ; on fait accroire aux enfants et aux naïfs que le « gros bat » est enchaîné à une arche du pont et qu'on doit le saluer en entrant sur le tablier [4].

Quelques reptiles passent pour avoir avec des animaux d'espèces différentes, non seulement des rapports sexuels, (voir p. 258) mais des relations affectueuses. En Haute-Bretagne, la couleuvre est amie de l'anguille ; on prétend dans le pays de Liège qu'il existe une grande sympathie entre le crapaud et la couleuvre, et que quand on en voit une, le crapaud n'est pas loin [5].

Par contre d'autres ont une sorte de haine constitutionnelle soit à l'égard de reptiles, soit à l'égard de mammifères ou même d'insectes. En Limousin, le crapaud est l'ennemi du serpent, et sa présence suffit pour l'éloigner de l'étable. Dans le Bessin on raconte des choses merveilleuses des combats de la salamandre avec le crapaud, son ennemi mortel [6]. Le serpent charme l'oiseau ou le crapaud pour en faire sa proie : en Poitou, ce dernier ne peut résister à sa fascination ; dans

1. Albert Le Grand. *Vies des saints de Bretagne* ; saint Hervé, § 1 ; Jordan. *Voyages historiques* ; Alfred Harou, in *Rev des Trad. pop.*, t. XIV, p. 401.
2. A. S. Morin. *Le Prêtre et le Sorcier*, p. 268.
3. A. Meyrac. *Villes et villages des Ardennes*, p. 403.
4. A. Daucourt, in *Archives suisses des Trad.* t. VIII, p. 50.
5. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 223 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 212.
6. M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 273 ; Fr. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 43.

la Haute-Vienne si le crapaud et la belette se rencontrent, le premier qui voit l'autre le dévore. Dans la Gironde, le crapaud la charme et la mange; en Poitou, il la regarde fixement et décrit en sautant un cercle autour d'elle ; il lui est impossible de dépasser la limite tracée par le crapaud, et de guerre lasse, poussant des cris, elle vient tout droit se fourrer dans sa gueule béante. Contrairement à la croyance wallonne qui fait du crapaud l'ami de la couleuvre, on dit en Provence que lorsque ces deux reptiles se rencontrent, ils s'arrêtent à une certaine distance, dirigeant l'un vers l'autre leur haleine et leurs regards enflammés, jusqu'à ce que l'un d'eux l'emportant, force le plus faible à se jeter dans la gueule de son ennemi [1].

On croit dans la Suisse française à une animosité mortelle entre le crapaud et l'araignée ; dans le Luxembourg belge, il la fascine de sorte qu'elle tombe de sa toile dans sa gueule ; Dans la Côte-d'Or, le serpent est l'ennemi déclaré du grillon, il l'attend au bord de son trou et le dévore [2].

Le lézard est connu pour être l'ami de l'homme ; au moyen âge on disait dans le midi de la France que lorsqu'il voyait un serpent s'approcher d'une personne endormie il lui sautait subitement sur la face et la réveillait ; en Auvergne on raconte encore des faits de ce genre. Au XVI[e] siècle, Camus évêque de Belley disait que lorsque le petit lézard appelé *Saura* voyait un serpent s'avoisiner d'un homme qui dort, il l'éveillait en le piquant tout doucement. En Poitou, le grand lézard vert des ajoncs prévient le dormeur du danger qui le menace en passant sur sa figure, ou en le chatouillant [3]. Plusieurs formulettes languedociennes font allusion à ce rôle :

Lazer, lazer, lazer,
Apara-me de la ser,
Que quan vendras à mon ouslau,
Te dounarai un gran de sau !

En Périgord, le lézard garde l'homme pendant son sommeil, et l'on cite même ses combats contre des serpents ; un petit conte limousin parle d'un berger qui voyant un serpent, crie au lézard de venir à son secours [4]. Dans quelques lieux de la Normandie, le peuple appelle le crapaud l'ami de l'homme, dans la persuasion qu'il avertit les gens

1. B. Souché. *Proverbes*, p. 16 ; E. Rolland, l. c. p. 51 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 61 ; Guerry, in *Soc. des Antiquaires*, t. VIII, p. 454 ; Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 805.

2. E. Rolland, t. III, p. 51. ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.* t. XVIII, p. 399 E. Rolland, l. c. p. 37.

3. E. Rolland, t. III, p. 11, d'a. Raynouard. *Lexique roman* ; A. Dauzat, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 392-393 ; L. Duval. *Rôle des traditions populaires dans la protection des animaux*, p. 72 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 27. On dit la même chose en Bretagne du lézard ordinaire (Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 239).

4. *Revue des langues romanes*, t. IV, p. 581 ; W. de Taillefer. *Antiq. de Vésone*, t. I, p. 249 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 278.

endormis dans les bois de l'approche des reptiles. L'orvet passe aussi, dans les Deux-Sèvres, pour éveiller par un coup de sifflet les moissonneurs sur le point d'être mordus par une vipère [1].

Suivant une idée assez répandue, le lézard a pour la femme des sentiments tout opposés à ceux qu'il éprouve pour l'homme : en Haute-Bretagne, il la déteste et lui saute à la figure ; aux environs de Dinan, le vert-creux, lézard de grande taille dont le corps est vert, la tête bleue et la queue grise, se plaît avec les hommes, surtout quand il les entend siffler et chanter, et il y en a qui s'approchent tout près pour les écouter ; mais il ne peut souffrir les femmes ; s'il en survient une, il devient furieux et s'élance vers elle pour la mordre. A Spa le crapaud est l'ami de l'homme et l'ennemi de la femme ; dès qu'il en aperçoit une, il se gonfle et offre tous les signes d'une violente colère [2].

Les reptiles passent en plusieurs régions, et surtout dans le Midi, pour exercer une influence favorable sur le lieu où ils se montrent d'habitude. En Périgord, les serpents qui se trouvent dans les étables portent bonheur aux bestiaux et les font prospérer ; on va même jusqu'à dire qu'ils pansent les bœufs, les chevaux et soignent leur crinière ; dans le Tarn, les sorciers n'ont aucun pouvoir sur les vaches près desquelles on a mis un crapaud enfermé dans une cruche. La rainette est considérée dans la Gironde comme un porte-veine pour la maison où elle entre ; dans le pays de Liège, le crapaud qui s'y introduit amène la chance. Dans le Loiret, il absorbe le mauvais air et condense dans son corps le venin de l'atmosphère ; on trouve cette croyance en Haute-Bretagne, en Languedoc, à Jersey et en Limousin où on le suspend dans l'étable pour qu'il en prenne les miasmes [3].

On se sert des reptiles pour se préserver des insectes, des oiseaux ou de la sorcellerie : En Limousin, un lézard vivant attaché aux poutres de l'étable empêche le serpent de téter les vaches. En Bas-Languedoc, en Lauraguais le crapaud suspendu vivant par une patte de derrière au poulailler tue les mites ou les poux ; en Franche-Comté on le pend par la patte dans l'écurie pour la mettre à l'abri des sorts ; les marins bordelais en placent un dans les navires pour en éloigner les rats ; les habitants de la Montagne Noire croyaient chasser les souris d'un lieu quelconque en y déposant un crapaud enfermé dans une cruche [4]. Au

1. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 40 ; E. Rollaud, t. III, p. 21.

2. Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 282 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 238-239. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 398. Le crapaud est tout aussi amateur de la musique humaine ; Alfred Harou, *ibid*, t. XIII, p. 576.

3. W. de Taillefer. *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 249 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 359 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 116 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 112 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 51 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 276 ; *Trad.* t. II, p. 231 ; B. Souché. *Croy.* p. 28. P. Fagot. *Le F.-L. du Lauraguais*, p. 316 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 272.

4. M. M. Gorse. *Au bas pays de Limousin*, p. 273 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. VI,

XVIIe siècle, existait l'usage de mettre une grenouille de buisson dans un pot de terre neuf et de l'enterrer au milieu d'un champ afin d'empêcher les oiseaux de manger ce qu'on y avait semé. Dans la Gironde, on plante un crapaud au bout des échalas pour préserver les vignobles des divers fléaux qui pourraient les atteindre [1].

Si les reptiles portent parfois bonheur ou sont utiles, il en est dont la présence est importune, et qu'on essaie d'écarter de la maison ou des étables par divers procédés. Dans la Bresse, on fête les serpents à un certain jour : un fermier qui l'avait oublié une fois vit pendant toute l'année les serpents pulluler autour de chez lui, en sifflant, et pénétrer même dans sa cuisine. Tous les ans le premier mai les Solognots attachaient une petite branche à la porte des cénacles de leurs habitations, étables, bergeries, etc., afin de faire fuir les serpens, couleuvres, crapauds et autres animaux venimeux [2].

Au XVIe siècle, on disait en proverbe :

Salive d'homme
Tous serpens domme (dompte).

Cette opinion, qui était celle de l'antiquité, est encore très répandue en France : dans la Gironde, la Dordogne, etc., on croit que si l'on peut humecter les lézards ou les serpents d'un peu de salive, on les tue. Dans le Mentonnais, lorsqu'on réussit à cracher dans la bouche d'une couleuvre elle meurt [3]. A Bordeaux on rend le crapaud aveugle en lui crachant dans les yeux. Dans la Dordogne, on fait souffrir les serpents en crachant sur leur corps ; dans l'Orne, les enfants sont persuadés que s'ils crachent dans la gueule d'une couleuvre ou d'un lézard, la bête ne pourra plus leur faire aucun mal [4]. Les reptiles, comme d'autres bêtes dangereuses ou importunes, peuvent être envoyés par des sorciers : Une métairie du Morvan est appelée la métairie aux serpents, parce qu'il y en a un grand nombre, inoffensifs d'ailleurs, mais importuns ; c'est un sorcier qui les y a mis pour se venger de ce que les habitants lui avaient refusé l'hospitalité. En Corse les gens de Chiliagni avaient infesté de crapauds le territoire de leurs voisins [5].

Au XVIIe siècle, on regardait comme funeste la rencontre d'un

p. 549 ; P. Fagot. *Le F.-L. du Lauraguais*, p. 334 ; P. Bonnet, in *Mélusine*, t. I., col. 371 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 50 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 373.

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 381 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 115.

2. F. Renard. *Sup. bressanes*, p. 23-24 ; Legier, in *Acad. celt.* t. II, p. 205.

3. Leroux. de Lincy. *Le livre des proverbes français*, t. I, p. 201 ; C. de Mensignac. *La salive et le crachat*, p. 74-75.

4. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 335 ; C. de Mensignac, l. c.

5. H. M. Marlot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 661 ; E. Chanal. *Voyages en Corse*, p. 139.

serpent ou d'un lézard ; dans la Suisse romande, si un serpent coupe le chemin à une femme enceinte, son enfant aura une vie pleine de malheurs. En Poitou, si le premier serpent que l'on voit dans l'année est mort, c'est signe qu'on n'en verra pas de vivant ; naguère encore en Saintonge, la vue du *lavert* et des reptiles était redoutée le matin, comme l'est, dans la Côte-d'Or, celle d'un gros crapaud avant le déjeûner. Le crapaud est plus ordinairement de bon augure : au XVIIe siècle, il devait arriver du bonheur à celui qui, le matin en voyait un ; dans le Bocage normand et en Saintonge, c'est encore un présage de chance [1].

On peut par divers procédés se préserver des reptiles : Dans le Loiret celui qui tue le premier papillon qu'il aperçoit au printemps est garanti pendant toute l'année de la morsure des couleuvres ; dans la vallée d'Aoste, on est à l'abri, pendant le même espace de temps, de celle des serpents et des vipères, si, le jour Saint-Pierre, on a eu la précaution de n'employer aucune épingle ou aucun objet pointu [2].

Plusieurs passages d'écrivains du moyen âge constatent l'idée encore populaire, suivant laquelle des reptiles, qui sont parfois des incarnations du diable, sont en rapport avec le cadavre des damnés : Au moment où une dame venait d'expirer « il sembla par advision à cellui chapelain qui confessée l'avoit, que il veoit l'ennemi, qui emportoit l'âme et veoit un gros crapaut sor le cœur d'icelle. » On fit ouvrir le cercueil et l'on y découvrit un crapaud qui, ayant été conjuré par le prêtre, répondit qu'il était un diable, que pendant vingt-cinq ans l'avait tentée et spécialement d'orgueil, et la dame ne fut pas mise en terre sainte [3]. Lorsque les amis d'un chevalier qui avait été excommunié et dont le corps était en dehors du cimetière, voulurent l'ensevelir, ils virent un grand serpent qui entourait son cou et son ventre, et quand ils essayèrent de le chasser, il entra dans sa bouche [4]. La présence de reptiles dans le cimetière indique que le mort avec lequel ils se trouvent en relation est damné. En Auvergne quand on déterre le cadavre d'un réprouvé, un crapaud ou un serpent s'échappe de sa bière. Une jeune bretonne voit sortir du cercueil descendu dans la fosse, au moment où le prêtre l'asperge d'eau bénite, des couleuvres, des crapauds, des salamandres qui y rentrent dès qu'il a cessé l'aspersion. Huit jours après le défunt apparaît et dit qu'il est damné [5].

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I. p. 209 ; A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 334 ; Souché. *Proverbes*, p. 16 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 118 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 50 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 19 ; J.-M. Noguès, l. c.

2. E. Rolland. *Faune populaire*, l. c. p. 32 ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 281.

3. *Le Livre du chevalier de La Tour Landry*, p. 203.

4. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 264.

5. Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 551 ; F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 138-139.

Voici quelques exemples des pronostics que l'on tire des gestes des reptiles : au XVIe siècle, les grenouilles chantant plus que d'accoutumée sentaient la pluie prochaine ; dans les Vosges, elles prennent alors de bruyants ébats dans les mares ; dans les Côtes-du-Nord, on dit que lorsqu'il y a besoin d'eau, elles montent dans les arbres pour en demander ; dans les Vosges, la Haute-Bretagne, et d'autres pays les crapauds sautent ça et là et on leur adresse des formulettes en relation avec cette idée :

Saute, crapaud,
Nous aurons de l'eau !

Dans les Vosges les orvets sont paresseux et comme engourdis. En Haute-Bretagne et en Poitou quand on entend chanter les grenouilles, c'est signe de beau temps, en Basse-Bretagne, c'est surtout le soir .[1]

On interprète de diverses manières les songes dans lesquels un serpent s'est montré au dormeur. Dans la Côte-d'Or si en rêve on a exterminé des vipères, les nouvelles que l'on attend seront favorables ; dans la vallée d'Aoste songer aux serpents est une preuve que des gens disent du mal de vous, et si on a été mordu par eux, on sera victime de mauvaises langues ; en Poitou celui qui rêve aux serpents est averti que des gens veulent lui nuire ; s'il peut s'en défendre le présage est heureux ; en Vendée songer à des vipères signifie qu'on a un ennemi qui travaille à votre perte ; dans la Gironde, serpent vu en rêve présage une trahison qui échouera si on tue le reptile, dans la Suisse romande une calomnie ; en Ille-et-Vilaine, songer à des crapauds indique qu'on a besoin d'aller à confesse. Dans les Vosges les serpents au repos présagent inquiétude, et s'ils déroulent leurs anneaux, prison ; rêver de grenouille est un pronostic de pauvreté. Au XVIe siècle, la tortue était, comme d'autre bêtes lentes, l'objet d'un préjugé analogue :

L'homme de nuict songeant ces animaux
Peut bien penser que longs seront ses maux [2].

§ 3. MALFAISANCES ET POUVOIRS

Au XVIIIe siècle, les Bretons n'osaient nommer, par timidité superstitieuse, la salamandre par son véritable nom, craignant que, s'enten-

1. Noël du Fail. *Œuvres*, t. I, p. 32 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 138 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 237 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 48-49, à Marseille, le tonnerre est appelé le tambourin des grapaus ; Paul Sébillot, l. c., p. 226, 236 ; B. Souché. *Croy.* p. 4 ; Paul Sébillot. *Lég. de la Mer*, t. II, 221.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 36 ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 280-281 ; B. Souché. *Croy*, p. 13. Au XVIIe siècle, celui qui, en rêve, tuait un serpent devait triompher de ses ennemis (Vulson de la Colombière. *Le Palais des curieux*, p. 64) ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 286 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 60 ; A. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 334 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 191 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 28 ; Ronsard. *Œuvres*, t. VI, p. 71.

dant nommer, elle ne crût qu'on l'appellait et ne vînt faire du mal. En Languedoc, des paysans pour la même raison, au lieu de désigner la couleuvre par son nom, lui donnaient celui de *longo* En Poitou, il ne faut pas dire en parlant d'un serpent, qu'il est gros comme la jambe, le bras, etc., parce qu'il pourrait entendre et ne manquerait pas de venir se mesurer au membre auquel il a été comparé [1]. Une conjuration usitée en Gascogne suppose aussi que les reptiles sont aux aguets et la comprennent : les enfants se servent pour maudire un nid, découvert par un camarade qu'ils envient, de la formule suivante, à la suite de laquelle les œufs ou les petits oiseaux sont voués aux couleuvres :

Serp dessus, serp debat ;
L'i trouberas pas douman.

Couleuvre dessus, couleuvre dessous, — Tu ne l'y trouveras pas demain [2].

J'ai parlé à la section des puits, t. II, p. 309, des fabuleux basilics qui y demeurent et dont le seul regard suffit pour foudroyer celui qu'ils voient avant d'être aperçus de lui. Au moyen âge, on croyait que ce reptile pouvait exercer sa malfaisance même en plein air. Un vieil historien de Paris rapporte : qu'un pélerin qui estoit venu faire ses dévotions à l'église Saincte Opportune et s'en retournant fut occis par l'aspect d'vn serpent Basilic qu'il trouva en son chemin. Eustache Deschamps lui compare les femmes :

Basiliques les puis bien appeller
Qui de son vir tue l'omme en present.

Au XVI[e] siècle, on disait en proverbe :

Le Basilic tue
Seulement avec sa vüe [3].

On est encore persuadé dans beaucoup de pays que le coq pond un œuf qui, en certaines circonstances, donne naissance à un reptile doué des mêmes propriétés que le basilic, dont il porte parfois le nom ; la principale consiste aussi dans l'effet mortel de son regard. Les paysans emploient divers moyens pour l'empêcher de naître ; dans le Loiret, ils plantent sur le fumier, le 1[er] mai, avant le lever du soleil, une longue branche d'aubépine garnie de ses feuilles ; dans les Côtes-du-Nord, dès qu'on aperçoit un œuf de coq, on crie : Baselic ! Baselic ! pour qu'il n'éclose pas ; mais la conjuration reste sans effet, si le coq a vu auparavant celui qui l'a prononcée ; il en sort un « baselic » qui mange les gens auxquels appartient le coq. En Auvergne, on est sauvé

1. Dom Le Pelletier. *Dictionnaire de la langue bretonne*, 1753, v° Bouzar ; E. Rolland, p. 37 ; Léo Desaivre. *Croyances, etc.*, p. 29.
2. J.-F. Bladé. *Proverbes recueillis en Armagnac*, p. 111-112.
3. Du Breul. *Le théâtre des Antiquitez de Paris*, p. 617 ; Eustache Deschamps. *Œuvres*, t. III, p. 317 ; Baïf. *Mimes*, t. I, p. 104.

du regard du basilic né de cet œuf anormal éclos dans du fumier, quand on a un coq auprès de soi, car il dévore la progéniture du monstre. En Berry tant que la Cocadrille n'est pas sortie de l'œuf, elle y vit sous la forme d'un serpent très délié, mais fort long. Celui qui a l'imprudence de casser l'œuf tombe mort si le serpent le voit le premier ; dans le cas contraire, le reptile crève instantanément. Il n'acquiert tout son développement qu'au bout de sept ans ; au sortir de l'œuf, ce n'est toujours qu'un serpent au regard homicide ; un peu plus tard, il lui vient des pattes, ce qui accroît encore son funeste pouvoir, à tel point qu'il lui suffit de passer sous le ventre d'un bœuf pour l'éreinter [1].

Dans le Loiret, après que la codrille ou cocadrille, éclose naturellement, s'est cachée dans les broussailles, les ruines ou la toiture de l'étable, il lui pousse des pattes et elle ressemble à une salamandre : elle tue aussi celui qu'elle voit la première, mais si elle est d'abord aperçue par lui, elle tombe foudroyée. En Bas-Languedoc, l'aspic né d'un œuf de coq tue celui qu'il voit le premier ; d'après une croyance girondine, le serpent issu d'un œuf cocatrix fait mourir dans l'année seulement. On raconte à Pont-l'Abbé (Finistère), qu'un serpent éclos d'un œuf de coq se glissa dans du bois mort déposé près du foyer ; chassé par les gens de la maison, il se mit à grandir, se déroula sur une longueur de plusieurs mètres, traversa un ruisseau et se précipita dans la petite montagne voisine de Treméoc, en y creusant la grotte de *Toul ar Serpent* [2]. D'autres reptiles, sans avoir la même origine fantastique, possèdent un pouvoir analogue ; dans le Jura, dans la Loire, le regard de la salamandre est également mortel si elle voit avant d'être vue ; dans le Bocage normand, elle peut tuer par son seul regard, et on attribue quelquefois en Ille-et-Vilaine la même puissance à l'orvet [3]. On croyait en Poitou, au commencement du XIXe siècle, que si un homme fixait longtemps un crapaud, il finissait par le tuer, mais que le contraire pouvait bien arriver [4].

Cette superstition du moyen âge n'a pas été relevée de nos jours : Aussi com il avient à la wivre, qui est de teil nature que quant ele voit un home nu, si en a paor et le fuit sans soi asseurer ; et s'ele le voit vestu, si li ceurt sus, ne ne le prise noient [5].

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 42 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 136 ; Abbé Grivel. *Chroniques du Livradois*, p. 5 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 198. Dans le Finistère, l'œuf de coq couvé par une cane ou par une oie produit un serpent. (E. Rolland, l. c., t. VI, p. 89).
2. E. Rolland, l. c., t. III, p. 42 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 549 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 9 ; G.-P. de Ritalongi. *Les Bigoudens*, p. 513.
3. E. Rolland, l. c., p. 79 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 31 ; E. Rolland, l. c., p. 21.
4. Guerry, in *Soc. des Antiq.*, t. VIII, p. 454.
5. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 9.

L'haleine des reptiles suffit quelquefois pour amener la mort de ceux qui la respirent, et son action peut s'exercer jusqu'à une assez grande distance. Dans le Puy-de-Dôme, le souffle, petit serpent qui vit dans les mares, les puits, sous les pierres humides, est ainsi appelé parce qu'il tue par son souffle celui qu'il voit le premier ; mais on n'a point de mal si on l'aperçoit avant ; suivant d'autres, c'est une salamandre qui donne simplement la peur à celui qu'elle voit la première. La *lebraude* est une espèce de gros lézard noir et jaune qui respire une fois toutes les vingt-quatre heures ; si elle se trouve alors près d'un homme, d'un arbre ou d'une plante, son souffle les tue. Dans le Vaucluse, la respiration de la salamandre fait qu'une personne enfle jusqu'à ce qu'elle crève dans sa peau ; en Auvergne, ce reptile qui porte le nom de *soufflet*, *souffle*, *enflebœuf*, cause la mort des bœufs et des vaches ; en Berry, sa présence, même assez éloignée, suffit pour les faire enfler. Le peuple de Provence croit que le crapaud tue, par son haleine empestée, les petits oiseaux qui se trouvent dans son voisinage [1].

Dans les Hautes-Pyrénées, le reptile sorti d'un œuf de coq aspire tous les êtres qui sont à sa portée et les dévore ; il fait venir à lui par la puissance de son haleine les petits oiseaux et les petits enfants. Dans le Cher, le crapaud exerce sa fascination sur les rûches : il se place devant une, ouvre la gueule et les abeilles viennent s'y précipiter. Au commencement du XIX[e] siècle, on disait en Franche-Comté qu'il y avait des maisons où personne ne prospérait : un basilic, né d'un œuf de coq, couvé par un crapaud et tout couvert d'yeux, y était caché sous le toit ou dans quelque trou des murs [2].

C'est surtout l'attouchement des reptiles qui est funeste, et parfois mortel ; certains, sans mordre l'homme, sans lui lancer du venin, peuvent le tuer en peu d'instants ; cette malfaisance est attribuée même à ceux qui, comme le crapaud et la salamandre, sont inoffensifs. Dans le Maine, un crapaud qui monterait la nuit sur une personne la ferait mourir étouffée ; en Haute-Bretagne, il tue aussitôt l'homme couché sur le ventre s'il parvient à grimper sur son dos ; parfois arrivé à l'endroit du cœur, il s'écrie trois fois, se dresse sur ses pattes de derrière, et quand les camarades du dormeur s'approchent de lui, il est mort. Plusieurs récits populaires parlent de cette malfaisance des reptiles, comme d'une chose arrivée réellement, dont ils donnent le détail. En Basse-Normandie, on voulut autrefois savoir si le crapaud était plus dangereux que la salamandre ; on plaça sous un van un

1. Paul Sébillot. *Litt. orale de l'Auvergne*, p. 212 ; E. Rolland, l. c., p. 79 ; Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. II, p. 199 ; A. de Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 804.

2. Eugène Cordier. *Légendes des Hautes-Pyrénées*, p. 34 ; J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. IV, col. 482 ; M. Monnier, in *Antiq. de France*, t. IV, p. 405.

condamné à mort, et on lâcha près de lui un crapaud et un moron. Le crapaud tourna autour du van, essaya de le soulever, et n'y ayant pas réussi s'en alla ; le môron ne put trouver un trou pour passer, mais il se planta sur le van, là où était le cœur de l'homme, tout droit sur la tête, puis il s'éloigna ; quand on retira le van, l'homme avait cessé de vivre. Dans le Bocage normand un *mouron*, après avoir fait en rampant le tour d'un homme endormi, monta sur lui, chercha l'endroit où battait le cœur et y frappa trois coups avec sa tête ; l'homme ne se réveilla pas. Une histoire à peu près semblable est populaire en Haute-Bretagne [1]. Le contact de plusieurs reptiles suffit pour amener des conséquences funestes : en Haute-Bretagne si un homme ou un animal boit dans une fontaine où une couleuvre s'est désaltérée, il devient malade ; en Berry, la source où la salamandre a bu est pour longtemps empoisonnée et le fruit qu'elle a touché peut causer la mort de celui qui le mange ; en Wallonie, où elle se nomme Rogne, elle a la gale et donne le poison ; dans la Loire, un animal qui avale une salamandre d'eau (Triton) est perdu [2].

Plusieurs reptiles exercent leur funeste pouvoir, même à distance, même s'ils sont séparés de leur victime par une couche de terre : On assure en Ille-et-Vilaine, qu'une femme qui, ayant ses règles, se coucherait sur un endroit où une *sourde-chaude* (salamandre femelle) est cachée, serait estropiée de quelque membre, si la bête n'était pas à plus de sept pieds au-dessous du sol. Il est dangereux de s'étendre sous les châtaigniers et surtout sous les noyers ; il y a des sourds entre leurs racines qui peuvent estropier, s'ils sont rapprochés de la terre. En Basse-Normandie, une ferme avait été abandonnée parce que tout le monde y mourait : il y avait en-dessous un nid de morons. On dit au pays fougerais que, dans les vieilles haies vivent des reptiles de toutes sortes, qui peuvent estropier à plus d'une toise. On a, aux environs de Marseille, une appréhension extraordinaire d'être touché par une *taranto*, petit lézard gris très innocent (*gecko fascicularis*) ; on éloigne les plantes des habitations parce qu'il y grimperait, on ne place pas de treillages, on se prive de tout ombrage, sans autre motif que cette crainte [3].

La salamandre qui dans un grand nombre de dialectes du nord et

1. G. Dottin. *Parlers du Bas-Maine*, pr 305 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 192 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 229-30 ; Jean Fleury. *Litt. orale de la Basse-Normandie*, p. 95 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 32 ; Paul Sébillot, l. c., p. 241.

2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 224 ; Laisnel de la Salle, l. c., t. I, p. 199 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 374 ; E. Rolland, l. c., p. 79.

3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 242 ; Jean Fleury. *Litt. orale de la Basse-Normandie*, p. 94 ; A. Dagnet. *Au pays fougerais*, p. 109 ; Regis de la Colombière. *Les cris de Marseille*, p. 273.

de l'ouest de la France, est désignée sous le nom de sourd, passe pour n'avoir point d'ouïe, et l'on dit en proverbe, d'un homme : Il « oit » dur comme un sourd en Haute-Bretagne ; ou en Normandie : Il est sourd comme un mouron. Et l'on prétend que c'est fort heureux pour les gens ; plusieurs dictons constatent la croyance à son pouvoir néfaste, et l'associent à ce point de vue à l'orvet, tout aussi inoffensif, et qu'on dit aveugle. Le dicton qui suit et, qui a des parallèles en d'autres pays, est populaire en Haute-Bretagne :

Si anva vayait
Si sourd entendait,
Homme sur terre ne vivrait.

En Bas-Languedoc, si la salamandre entendait et si l'orvet voyait, ils descendraient un cavalier ; suivant un proverbe breton :

Mar klewfe ar zord, mar welfe ar c'hô
Ne vefe beo den ebet ar vro.

Si sourd entendait et si taupe voyait. — Au pays homme vivant ne serait [1].

Voici d'autres dictons où l'orvet ne figure plus à côté de la salamandre : Donnez-moi des yeux, dit l'annivet d'Auvergne, et je tuerai le cheval et son cavalier. D'après un proverbe du pays de Blois, si aneu voyait clair, il n'y aurait personne sur terre ; la même croyance existe en Limousin :

Se l'adert (l'endormeur),
Avio l'er,
Et lou serpent
La dent,
N'y aurio pu d'home vivent.

Si le scorpion, avait la vue, et le serpent la dent, il n'y aurait aucun homme vivant [2].

Presque partout on ne dit pas que les serpents mordent, mais qu'ils piquent ; c'est leur langue, assimilée à un dard, qui cause la blessure ; en Béarn ce dard a la propriété de percer les chairs et d'y introduire un venin mortel ; dans le Maine, tous les reptiles, même les lézards qui y passent pour venimeux, piquent avec la langue. Les paysans vendéens croient que le mâle de la vipère fait deux piqûres et la femelle quatre. Une personne mordue par un serpent peut, dit-on en Touraine, communiquer par son haleine aux personnes qui l'entourent le poison dont elle est infectée [3]. Les plantes et les objets inanimés ressentent

1. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 241 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 78 ; p. 20, 78 ; Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. I, p. 199 ; X. de la Perraudière. *Trad. locales du Maine*, p. 5 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 549 ; L.-F. Sauvé. *Lavarou Koz*, p. 144.

2. Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 550 ; Thibault. *Du Dialecte blaisois*, p. 17 ; J.-B. Champeval. *Proverbes bas-limousins*, p. 115-116.

3. Souché. *Proverbes*, p. 16 ; *Coundes biarnès*, p. 169, note ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 400 ; X. de la Perraudière, *Trad. locales du Maine*, p. 5 ; E. Rolland. *Faune populaire*, t. III, p. 29.

aussi la malfaisance du venin : en Haute-Bretagne les arbres peuvent mourir s'ils ont été piqués par un reptile. On racontait au XIII[e] siècle, qu'un laboureur des environs de Tarascon ayant trouvé un serpent dans son champ, le frappa, et qu'alors le venin passa dans son bâton qui tomba tout de suite en pourriture [1].

Plusieurs reptiles sont regardés, à tort, comme très venimeux : L'orvet se nomme vendredi dans la Gironde, parce qu'il ne mord que ce jour-là ; mais la blessure qu'il fait conduit l'homme au tombeau ; les piqûres des tritons et des salamandres causent la mort ; en Poitou c'est la morsure de la salamandre ordinaire ; dans les Côtes-du-Nord, celle de la couleuvre est aussi dangereuse que celle de la vipère [2]. En certains pays le lézard vert est tout aussi redouté ; s'il pique les vaches au nez, elles en crèvent, dit-on en Haute-Bretagne, où le vert-creux, qui est de grande taille, peut occasionner une enflure souvent mortelle [3]. On croit dans la Gironde, en Provence, dans la Loire-Inférieure, que le crapaud rend aveugle celui aux yeux desquels il pisse ; et en Poitou que de jeunes crapauds naissent dans l'œil où l'urine s'est introduite [4]. Son corps lui-même est venimeux : on raconte en Haute-Bretagne qu'une femme ayant baratté du lait dans lequel se trouvait un crapaud, tous ceux qui en mangèrent moururent. Un gwerz fut composé à l'occasion de la mort de dix-neuf personnes empoisonnées par un de ces batraciens qui s'était introduit dans le pot au lait [5]. Dans le Mentonnais un crapaud écrasé sous le pied empoisonne ; en Beauce, s'il est blessé, il jette du venin par tous les pores. En Auvergne une vache qui en passant touche du nez une salamandre dépérit et meurt [6].

Suivant un préjugé très répandu, lorsqu'un sourd a mordu, on ne peut lui faire lâcher prise ; on dit en proverbe en Haute-Bretagne en parlant d'un homme obstiné : « Il est comme le sourd ; il ne démord pas » ; on attribue la même tenacité au lézard vert. En Basse-Normandie les morons (sourds) sautent au visage de celui qui les attaque et y demeurent attachés ; si on les arrache, ils emportent le morceau et l'on en meurt ; il faut tâcher de les faire démordre, soit en leur offrant du lait, soit en approchant d'eux un fer rouge, soit encore en leur montrant leur ennemi mortel le crapaud ; ils quittent alors l'homme pour se jeter sur

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 303 ; Gervasius de Tilbury. *Otia imperialia*, éd. Leibnitz, p. 994.
2. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 57 ; Léo Desaivre. *Croyances, etc.*, p. 12 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 223.
3. X. de la Perraudière. *Trad. du Maine*, p. 5 ; E. Rolland, p. 15 ; Paul Sébillot, l. c., p. 238 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 598.
4. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 33 ; *Armana Prouvençau*, 1900 ; Irène Paquet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 25 ; Souché. *Proverbes*, p. 16.
5. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 227 ; F.-M. Luzel. *Veillées bretonnes*, p. 285.
6. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 335 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 280. D[r] Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 550.

lui ; dans le pays de la Hague, une fille portait, dit-on, un moron à la joue dans un petit fourreau qu'elle lui avait fait faire[1].

La facilité avec laquelle les reptiles s'enroulent a donné naissance à plusieurs croyances erronées. Dans la Côte-d'Or, on recommande aux enfants de ne pas marcher pieds nus, parce qu'un lézard pourrait monter le long de leur jambe et la tordre. On dit en Poitou que si un serpent arrive à s'enrouler autour de la jambe, il avale sa queue et forme ainsi un lien sans bout qui serre de plus en plus jusqu'à ce qu'il ait brisé le membre ; on attribue le même acte dans la Beauce à la couleuvre vipérine. Au commencement du siècle dernier, les Solognots désignaient sous le nom de *sangle* un reptile qui, dès qu'il apercevait un passant, se jetait sur lui, s'entortillait par trois ou quatre fois autour de son corps, et le serrait avec tant de vigueur et surtout tant de célérité qu'il lui ôtait la respiration et ne le laissait que quand il l'avait étouffé. Dans la Loire on croit que lorsqu'on tourmente le gicle, il se prend par la queue et tourne ensuite comme un cercle pour courir après son agresseur et le piquer[2].

Les reptiles, qui sont en effet très friands de lait, passent pour se le procurer en suçant les mamelles des animaux, et, plus rarement, le sein des femmes. On disait en Sologne que les gros serpents tétaient les vaches ; la bête dépérissait, elle avait des abcès et finissait par mourir ; le seul remède était de la changer de pacage, ou de tuer le serpent[3]. Dans nombre de pays on accuse les couleuvres d'avoir sucé pendant la nuit le pis des vaches qui donnent du lait rouge. Dans le Maine elles les font tarir ; dans le Luxembourg belge, le Loir-et-Cher, la Beauce, etc. on attribue le même méfait au crapaud[4] ; en Auvergne, la salamandre tette les vaches couchées dans les bois, et leurs mamelles périssent. Aux environs de Rennes, on accuse le lézard de sucer le sein des femmes et les faire maigrir ; dans les Côtes-du-Nord un « aspi » tétait une jeune fille qui ne pouvait s'en débarrasser ; on la fit monter sur une jument, et quand celle-ci pissa le reptile lâcha prise croyant que c'était du lait. Une historiette de la Franche-Comté suppose une croyance analogue : un jour que deux ménagères se querellaient, l'une ayant dit à l'autre dans sa colère : « Que lou serpent te

1. Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 241 ; E. Rolland, t. III, p. 15 ; 79 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 31-32 ; Jean Fleury. *Littérature orale de la Basse-Normandie*, p. 25.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 13 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 16 ; Legier, in *Académie Celtique*, t. II, p. 216 ; E. Rolland, l. c., p. 25.

3. Legier, in *Ac. celt.*, t. II, p. 205.

4. B. Souché. *Croyances*, 28 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 223 ; J. Lecœur. *Esquisses*, t. II, p. 23 ; X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 5 ; A. Harou. *F.-L. de Godarville*, 18 ; F. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 377 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 380 ; E. Rolland, p. 79.

tosse ! que le serpent te tette ! » aussitôt un serpent se jeta sur la femme qui venait d'être maudite et s'attacha à son sein [1]. Dans le Mentonnais, si on laissait un enfant seul, un serpent pourrait venir lui sucer le lait par la bouche en frappant sa poitrine avec sa queue [2]. C'est sur la passion des reptiles pour le lait qu'est fondée cette superstition de la Haute-Bretagne : quand on a blessé une vipère et qu'elle n'est pas morte, il faut mettre du lait devant elle : elle siffle, toutes les autres vipères accourent pour le boire et on les tue facilement [3].

On rencontre en Bretagne le parallèle d'une superstition qui s'attache aux chiens enragés (cf. t. III, p. 245) : en Ille-et-Vilaine, la vipère qui a mordu va boire ; si le blessé peut boire avant elle, il est sauvé ; dans le Finistère, elle meurt si elle n'a pu le devancer ; si elle l'a prévenu, c'est lui qui succombe [4]. Suivant une formulette franc-comtoise, on guérit la morsure de l'orvet en enlevant la plaie avec un rasoir, celle du serpent en l'entourant avec un ruban, et il n'y a qu'à descendre au cimetière quand on a été mordu par une vipère. Plusieurs dictons indiquent le degré de nocuité des divers reptiles. Celui qui suit est usité dans le Loiret :

Aspi — met au lit
Couleuve — donne la fieuve,
Vipère — met en bière
Anveau — couche au tombeau [5].

Joubert signale cette erreur populaire : comment toute beste venimeuse porte son contrevenin, et si la beste est morte, est mort le venin. La croyance au dicton : Morte la bête, mort le venin, existe encore en plusieurs pays : en Haute-Bretagne si on peut écraser la tête de la vipère qui a mordu et la mettre sur la plaie, on est bientôt guéri ; dans la Creuse l'application de la tête coupée produit le même résultat ; en Poitou, c'est le foie ; en Basse-Bretagne, le sang. Dans un conte breton, un seigneur ayant été mordu par une vipère, un enchanteur se met à siffler, et de tous côtés sortent des reptiles de toutes sortes qui viennent lécher la blessure ; mais la guérison ne se fait que lorsque celle qui avait fait la morsure vient à son tour lécher la plaie [6].

En Lorraine, celui qui a été mordu par une salamandre doit faire autant de pèlerinages que ce reptile a de petits points noirs sur le dos ;

1. E. Rolland, t. III, p. 79 ; Dr Pommerol, in *Rev.*, t. XII, p. 550 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 238-239, 244 ; Ch. Thuriet. *Trad. du Doubs*, p. 286.
2. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 113.
3. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 243.
4. F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 250 ; Com. de M. A. Dagnet.
5. Roussey. *Gloss. du Bournois*, p. 54 ; E. Rolland, p. 29.
6. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs* (1580), p. 163 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 243 ; E. Rolland, l. c. ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 4 ; Com. de M. Dagnet ; F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. II, p. 109-110.

on disait autrefois qu'il lui fallait autant de médecins qu'elle a de taches sur le corps, et dans le Jura on assure qu'il est nécessaire de pratiquer autant d'incisions sur la partie lésée que l'animal a de points jaunes sur le dos[1]. Dans les Ardennes, si après avoir été « piqué » par une vipère, on se rend sur le territoire de Margut près de Carignan, la plaie se cicatrise dès qu'on y a mis le pied, et l'on n'a plus rien à craindre[2]. Dans les Vosges la piqûre des reptiles entre les deux fêtes de la Vierge reste sans effet; en Franche-Comté on assure que jamais serpent n'a osé se montrer pendant cette période[3].

Suivant une croyance très répandue, les reptiles s'introduisent dans l'intérieur de l'homme, parfois sans que le patient le sache, et ils produisent de graves désordres. En Poitou, la couleuvre peut y pénétrer par le fondement; en d'autres pays, elle entre par la bouche des enfants endormis au soleil, et va jusque dans leur estomac pour y déposer ses petits. Pour guérir ceux qui sont ainsi attaqués, il faut les suspendre la tête en bas, au-dessus d'un vase de lait chaud, afin que les petits, gourmands de ce breuvage, se hâtent de sortir de l'estomac du malade; le même remède est appliqué dans le Mentonnais. Il était connu au XVIe siècle: J'ay [dit frère Jean] autrefois ouy dire que le serpent entré dedans l'estomac ne fait desplaisir aucun et soudain retourne dehors si par les pieds on pend le patient, luy presentant prés la bouche un paeslon plein de laict chauld. En Haute-Bretagne, on emploie un procédé analogue pour débarrasser les gens des reptiles qui se sont introduits dans leur corps: une femme qui avait avalé un sourd plaça dans son grenier, par le conseil du devin, un bassin rempli de lait; le sourd la quitta pour aller le boire[4].

En Ille-et-Vilaine ceux qui sont nés le 25 janvier, jour de la conversion de saint Paul guérissent la morsure des reptiles et peuvent les toucher sans en être piqués. Pour enlever le mal, il leur suffit de passer la main sur les désordres venimeux occasionnés par les sourds et les crapauds. Celui qui est mordu doit aller trois matins de suite à jeun chez le « guérissou » et il est indispensable que celui-ci n'ait pas encore pris de nourriture[5].

Le regard de saint Amable, dit la légende, suffit pour guérir toute morsure de reptiles; une dent de ce saint est souveraine contre celle de la vipère. En plusieurs pays, on croit pouvoir neutraliser le venin

1. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 259; E. Rolland, t. III, p. 79.
2. A. Meyrac. *Traditions des Ardennes*, p. 189.
3. Sauvé. *Le Folk-Lore des Hautes-Vosges*, p. 228; E. Rolland, t. III, p. 37.
4. B. Souché. *Proverbes*, 15: E. Rolland, t. III, p. 28; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 335; Rabelais. *Pantagruel*, l. IV, ch. 44; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 242-3
5. Paul Sébillot. *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 179; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 24-25.

des serpents au moyen de conjurations : en Anjou, le guérisseur fait sur la morsure une croix de la main gauche, récite une prière à saint Amable et prononce gravement les paroles du psaume : *Super aspidem et basiliscum ambulabis*, etc. On dit en Poitou : « Vipère ou serpent ou aspic, je te touche pour le venin, morte ou en vie, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, je te croise et t'arrête, que le bon Dieu nous fasse la grâce d'arrêter le venin de la vipère ou serpent ou aspic, morte ou en vie, je te promets que sous vingt-quatre heures ton venin sera arrêté[1]. » Dans la Bresse, lorsqu'on est mordu par une vipère, on récite cette formule :

Saint Simon s'en va z à la chasse,
A chassé trois jours et trois nuits,
N'a trouvé qu'une mauvaise couleuvre
Qui l'a mordu lui et ses chiens.
Simon fit un cri,
Dieu l'entendit.
— Simon,
Qu'as-tu donc ?
— Seigneur, v'là trois jours et trois nuits que je chasse,
J'nai trouvé qu'une mauvaise couleuvre
Qui m'a mordu, moi et mes chiens.
— Simon, prends de la graisse de porc
Et tu t'en graisseras neuf fois,
Et tu prendras neuf feuilles de ronce
Avec lesquelles tu t'essuieras.

Il faut dire à chaque fois un Pater et un Ave en l'honneur de saint Simon ; une variante, un peu plus longue, de cette sorte de prière est usitée en Bourbonnais[2].

En Ille-et-Vilaine, pour guérir les vaches empoisonnées par les reptiles, on leur fait une croix jusqu'au sang avec une épingle jaune, sur le nez, sur les deux oreilles et sur le devant de la tête à l'endroit où il n'y a point de poil, puis on leur frotte la croupe avec du beurre et on leur fait avaler une poignée de sel mélangé avec du beurre et enveloppé dans une feuille de chou[3].

Les paysans qui attribuent aux reptiles tant d'actes de malfaisances, connaissent des moyens de les rendre inoffensifs ou de les détruire ; on en a déjà vu plusieurs. Ils savent aussi des conjurations qui les mettent en fuite. Au XVI[e] siècle, quelques-uns faisaient profession de prendre des serpents à la main sans crainte, disant ces mots : *Damoiselle, Noël fut le Samedy*, sans dire néanmoins le vray jour auquel escheut Noël dernier passé. Une formule apparentée est encore en usage dans le

1. E. Rolland, t. III, p. 29-30 ; Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 570.
2. Gabriel Vicaire. *Etudes sur la poësie populaire*, p. 159 ; Francis Pérot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 299-300.
3. A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 17.

Morvan, et on parle aussi au serpent au féminin ; quand on en rencontre il faut le regarder en face et lui dire : « Te voilà, servante du Peut ; je te dis que Noël était (indiquer le jour de la semaine de la dernière fête de Noël) et je t'ordonne de ne pas aller plus loin ». Dès qu'elle a entendu ces mots, la mauvaise bête rebrousse chemin. En Poitou, on récite ce verset des Psaumes : « Tu marcheras sur l'aspic et le basilic », et lorsqu'on a fait un signe de croix le serpent fuit. Au XVI[e] siècle, on le récitait dans son texte latin : *Super aspidem etc* ; et le baron de Fæneste qui parle gascon et indique des recettes de magie dit : à prendre les serpens bou abez : *Et conculcavis leonem et draconem* [1].

On emploie aussi pour arrêter les reptiles, une sorte de mimétisme qui est en relation analogique avec leur forme : Dans la Gironde et en Saintonge, on enroule quelque chose, le plus souvent son mouchoir ou son tablier. Les paysans des Deux-Sèvres tordent leur mouchoir en forme de serpent au repos et chantent d'une voix langoureuse en regardant la couleuvre : « Je t'endors, belle demoiselle, je t'endors ». Lorsqu'une femme replie un coin de son tablier, à la vue d'un reptile, il ne peut se traîner et on l'assomme facilement [2]. Pour se garantir de la salamandre, les habitants du Vivarais ôtent leur veste et en mettent les manches en croix en disant :

Lebreno qué lebrénoras
Lo crous soubre tu aouras.

Dans la Loire-Inférieure, celui qui croit savoir conjurer les serpents prend un jour une vipère et fait sur elle trois signes de croix en prononçant successivement en trois mots : « Ozi, oza, ozoa [3] ».

Certaines essences d'arbres, parfois même des plantes fragiles, font périr les serpents, sans qu'il soit besoin de leur en donner des coups violents. En Poitou, on tue sans peine un reptile en le frappant modérément avec un brin de noisetier n'ayant jamais eu de fruits ; en Ille-et-Vilaine, toute baguette de ce bois est bonne pour le mettre à mort. En Haute-Bretagne, l'aspic frappé avec un brin de fougère crève aussitôt ; dans la Loire-Inférieure, on tue raide l'orvet de la même façon [4].

Les ménagères connaissent des moyens d'empêcher les reptiles de s'introduire dans les étables pour sucer le pis des vaches. Celles de Haute-Bretagne les éloignent en mettant du sel sur les litières neuves,

1. Tabourot. *Les Bigarures du sieur des Accords*. Paris, 1662, p. 506 ; E. Rolland, p. 32 ; L. Pineau. *Le Folk-Lore du Poitou*, p. 514 ; *Les Bigarures*, l. c. ; Agrippa d'Aubigné. *Les Aventures du baron de Fœneste*, p. 65.

2. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 61 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 177 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 32 ; B. Souché. *Proverbes*, etc., p. 16.

3. E. Rolland, l. c., p. 79, 32.

4. B. Souché. *Proverbes*, p. 16 ; A. Dagnet. *Au pays fougerais*, p. 107 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad.*, t. VI, p. 107 ; L. B., in *Mélusine*, t. I, p. 556.

ou en plaçant du sureau sur le sol et dans les coins. Dans la Côte d'Or dès que les vaches ont fait le veau, on les trait et l'on répand le lait sur le fumier autour de l'étable. En Morvan, la fermière remplit une écuelle du bouillon de Mardi-Gras, et avec un rameau de buis, asperge les alentours de sa maison en disant à haute voix :

Sarpan, sarpan, va-t'en,
Voiqui l'bouillon d'Cairmentran.

Aux environs de Lorient quand le lait est teinté de rouge, ce qui indique que la vache a été tétée par une couleuvre, on met son lait dans une fourmilière, ce qui fait périr la couleuvre ; dans le Finistère pour empêcher ce reptile d'épuiser les laitières, il suffit de le répandre sur une fourmilière [1].

Le meurtre de quelques reptiles est considéré comme méritoire, parfois en raison de préjugés légendaires ; en Basse-Normandie, on gagne cent jours d'indulgence, d'autres disent cent ans, en tuant un *mouron* (salamandre) qui, ainsi qu'on l'a vu, inspira une si violente répulsion au Christ en croix ; dans la Côte d'Or ceux qui ont occasion de détruire un serpent et ne le font pas en seront punis, parce qu'il est la bête du diable et du mal. Dans le Finistère, des gens empalent le sourd et le laissent mourir lentement, croyant qu'on ne peut assez le faire souffrir parce qu'un de ses ancêtres a sucé le lait de la Vierge [2].

Les paysans girondins qui tuent le premier serpent rencontré dans l'année se croient sûrs de réussir dans leurs affaires. Dans la Côte d'Or si l'on ne peut mettre à mort le serpent qu'on a vu, c'est un présage de malheur. Dans la Gironde pour désensorceler, il faut tuer un petit lézard gris [3].

On dit dans le Bas-Maine que si on blesse un crapaud sans le tuer raide, il reviendra, la nuit, monter sur la poitrine du meurtrier et l'étouffera ; la même superstition existe dans les Landes, et en Haute-Bretagne, où l'on dit que, bien des années après, le batracien mutilé vient se venger, ou même jeter du venin sur la tombe de son ennemi. Dans la Loire-Inférieure, on a soin de l'embrocher avec un bois pointu qu'on plante solidement en terre par le bout opposé. En Basse-Bretagne, si on n'achève pas le crapaud blessé, on a la fièvre, et l'on ne peut se débarrasser qu'en le tuant [4].

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 33 ; E. Rolland, l. c., t. III, p. 28, 32, t. V., p. 100.

2. E. Rolland, p. 79, ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 33 et 38 ; E. Rolland, p. 36 ; H. Diverrès, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 27-28.

3. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 61 ; E. Rolland, p. 36 ; F. Daleau, p. 37.

4. G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 304 ; E. Rolland, t. III, p. 50 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 228 ; *Mélusine*, t. I, col. 555 ; Alex. Bouet. *Breiz-Izel*, t. III, p. 161.

En plusieurs pays, certains reptiles sont encore torturés avec des raffinements cruels ; ils s'exercent surtout sur le crapaud : un passage du célèbre pamphlet royaliste *Les Actes des Apôtres* y fait allusion, et montre qu'à la fin du XVIII[e] siècle, leur supplice le plus ordinaire était bien connu : Il faudrait se repaître du spectacle de voir tous les démagogues subir le même sort que nous faisons subir aux crapauds dans les campagnes, en les accrochant au bout d'une perche pour les faire mourir, à petit feu [1]. Dans le Finistère, où le crapaud est détesté, on l'empale au moyen d'une baguette aiguisée, et on l'expose dans un lieu apparent ; les paysans du Centre enfoncent l'extrémité aigüe d'une baguette fichée en terre dans une des pattes de derrière de l'animal qui reste ainsi suspendu la tête en bas jusqu'à ce que mort s'en suive ; c'est ce qu'ils appellent lui faire faire de la toile ; les enfants poitevins, qui ont le même jeu cruel, l'exposent aussi au soleil. En Auvergne comme dans la Loire, on lui introduit dans la bouche une petite branche ou une paille recourbée comme un hameçon, puis on le suspend à une branche d'arbre où il gigotte jusqu'à ce qu'il expire ; on dit qu'il pisse aux yeux de ses bourreaux. En Ille-et-Vilaine et dans les Deux-Sèvres, on exécute ce pauvre batracien : on le place sur l'extrémité d'une planche, et puis on le lance à une grande hauteur; comme il a la vie très dure, il n'est pas mort du premier coup, on recommence deux ou trois fois, puis on le perce d'un bois pointu, et ainsi empalé, on l'expose au soleil pour terminer sa malheureuse existence. Dans la Loire, on le met sur une planche qui forme bascule, et en frappant avec un instrument quelconque sur le bout qui lève, on le fait voler en l'air d'autant plus haut que l'on frappe plus fort [2]. Dans les Pyrénées si le mauvais œil a frappé le bétail, il est urgent de faire tournoyer dans l'étable un crapaud expirant au bout d'un fil [3].

Dans quelques villages des Pyrénées, on place dans le feu de la Saint-Jean des couleuvres qui sont introduites dans des fagots cernés de cercles de tonneaux, et l'on s'amuse à voir les efforts qu'elles font pour sortir du feu. En Poitou, les enfants mettent les serpents aux trois quarts assommés dans le feu pour leur faire tirer les pattes, la seule patte qui apparaisse parfois est une sorte de phallus bifide [4].

Certains reptiles sont au contraire respectés à cause des services qu'ils rendent, et ceux qui se montrent cruels à leur égard peuvent être punis. En Vendée, il faut s'abstenir de tuer les crapauds dans les

1. Marcellin Pellet. *Les Actes des Apôtres.* Paris, 1873, in-18, p. 198.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 49-50 ; D[r] Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 550 et 609 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 28 ; E. Rolland, t. III, p. 49, d'a. *Bull. de la Soc. prot.* t. V, p. 258 ; l. c., p. 50.

3. Eugène Cordier. *Légendes des Hautes-Pyrénées*, p. 58.

4. M. Grimaud, in *Rev des Trad. pop.*, t. XIV, p. 592 ; B. Souché. *Croyances*, p. 29.

jardins, parce qu'ils empêchent la brume de nuire aux plantes. En Normandie, faire du mal au crapaud qui est l'ami de l'homme, c'est s'attirer volontairement quelque disgrâce ; cette croyance, sans être générale, est celle de plusieurs paysans de la Haute-Bretagne. Dans la Gironde celui qui tue la grenouille de rosée (*rana agilis*) attrape la fièvre ; le meurtre d'une cingalette, sorte de petit lézard gris, fait tomber la pluie [1]. Suivant une croyance des environs de Quimper, qui est en contradiction avec l'opinion générale, on ne doit jamais tuer un crapaud, parce que dans son vilain corps peut se trouver l'âme d'un ancêtre qui y a été mise par Dieu pour expier ses péchés ; quand ces animaux viennent avec insistance près des hommes, c'est qu'ils demandent des messes [2].

§ 4. SORCELLERIE ET TALISMANS

Les reptiles, et en particulier les batraciens, ont joué dans la sorcellerie un rôle considérable, dont il reste encore des traces dans le folk-lore contemporain. A l'époque où l'on fit tant de procès à ceux que l'on prétendait avoir des accointances avec le diable, les juges qui écrivaient pour guider leurs collègues, leur signalaient parmi les présomptions de culpabilité la possession de certains reptiles : Bodin conseille de ne pas hésiter à poursuivre si on trouve celle qui est accusée d'estre sorcière saisie de crapaux ou de lézards ... Il est tout vulgaire que les sorcières sont ordinairement trouvées saisies de crapaux qu'elles nourrissent et accoustrent de livrées et les appellent au pays de Valois les Mirmilots [3]. Au XVII[e] siècle, on disait en Béarn que chacune avait un crapaud dans une cachette, qui accourait quand elle l'appelait par son nom et qui était un gage que le démon lui avait donné ; un conte de la même région parle d'un grand crapaud qu'une sorcière cachait au chevet de son lit, sous un paquet de hardes [4]. Naguère encore on croyait dans l'Armagnac noir que les crapauds assistaient au sabbat où ils étaient amenés par leurs possesseurs ; de petits bergers suivaient une personne soupçonnée de s'y rendre, en criant : « Au sabbat ! oh ! le joli porteur de crapauds ! [5] Dans l'Albret, pays voisin, on dit que celui qui va au sabbat trois fois a un petit

1. B. Souché. *Croyances*, p. 28 ; A. de Nore. *Coutumes*, p. 272 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 37 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 105.
2. H. Diverrès, in *Rev. des Trad. pop*, t. XIX, p. 27.
3. Jean Bodin. *Le Fléau des sorciers*, l. IV, ch. 2, et 5, l. II, ch. 8.
4. V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 9-10 ; Anselme Callon, in *Rev. des Trad. pop.*, t. 1. p. 88.
5. E. Ducom. *Nouvelles gasconnes*, p. 204, 283. Les petits enfants et les filles gardoient les troupeaux du sabbat qui sont un monde de crapaux près d'un ruisseau avec des petites gaules blanches qu'on leur donnoit, sans les laisser approcher des autres sorciers (De Lancre. *De l'inconstance des démons*, l. II, p. 131).

crapaud sur le blanc de l'œil contre la prunelle, ou au pli de l'oreille ; en Béarn les sorciers et les sorcières, outre les autres marques qu'elles pouvaient porter sur le corps, avaient à l'œil celle d'une patte de crapaud. C'est à cette croyance que font allusion les termes : *Qu'ha pates à l'œlh* ou *Crepaut à l'œlh*, qui sont l'équivalent de : C'est un sorcier ou une sorcière [1]. Les juges des procès de sorcellerie recueillaient des témoignages de cette opinion : Une fille nous a dit que toutes les sorcières de Béarrix estoient marquées à l'œil gauche d'une marque semblable à une patte de crapaud, ce que celles de la dicte paroisse qui confessoient avouoient aussi [2].

Ce batracien n'est pas le seul reptile auquel on attribue des vertus magiques. On croît en Haute-Bretagne que si une femme parvenait à apprivoiser le vert-creux, grand lézard qui ne peut souffrir les personnes de son sexe, elle verrait, quand elle le porterait dans son corsage, ce qui se fait ou ce qui se dit à dix lieues à la ronde, elle aurait le don d'ubiquité et pourrrait guérir toutes les maladies [1]. Suivant une croyance de Basse-Bretagne, pour se mettre en rapport avec le diable il faut prendre une grenouille verte, le jour de la pleine lune et la déposer dans une fourmilière en disant :

Heb aoun na spount,
Gweskler glaz, kê en da roud
Gra konesans gant ann diaoul
Evit ma zigaso d'in eun neubeut aour,
Hag evit ma vezo moïenn
Da choum hep labourat da vizikenn [3].

Sans peur ni effroi, — grenouille verte, poursuis ta route, — fais connaissance avec le diable, — pour qu'il m'apporte un peu d'or — et que j'aie le moyen — de rester à jamais sans travailler [4].

Le crapaud est fréquemment associé aux maléfices préparés pour nuire au bétail. Agrippa, que Cyrano fait parler, dit qu'il instruit les paysans à mettre sous le seuil de la bergerie qu'ils veulent ruiner un crapaud, avec maudissons, pour faire mourir étiques les moutons qui passent dessus. Cette pratique n'est pas oubliée ; dans le Bocage normand le crapaud doit avoir été baptisé, comme au temps de la sorcellerie ; si on parvient à le tuer, la mauvaise influence cesse ; en Lorraine et dans la région ardennaise, il suffit de placer ce batracien sous une pierre de l'étable, comme en Basse-Bretagne, où l'on cite des exemples récents : c'est ainsi qu'il y a quelques années un fermier de Guingamp, dont les chevaux mouraient sans cause

1. Léopold Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 273 ; V. Lespy, *Proverbes du Béarn*, p. 185.
2. De Lancre. *De l'Inconstance des démons*, l. III, p. 184.
3. Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 398.
4. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celt.*, t. VI, p. 84.

apparente souleva, par le conseil d'un devin, une grande pierre qui se trouvait au bas de son écurie, et il y vit un énorme crapaud, qu'il salua trois fois et auquel il offrit un pain blanc, trois chandelles de résine et trois liards : le crapaud disparut en un instant ainsi que les présents qui lui avaient été faits. En Berry, un crapaud, arrangé avec des charmes dans le pâtural des bœufs, leur donne des maladies quand ils passent à côté. En Saintonge une grenouille verte laissée neuf jours dans la fourmilière, avec des milliers de malédictions, réduite en poudre et dispersée, rend les bestiaux malades [1].

Les reptiles entrent dans la composition des breuvages magiques et des talismans : les sorcières du Béarn, au moyen d'un crapaud, préparaient un philtre pour pervertir les jeunes filles. En Poitou, on se fait suivre de celle qu'on aime en mettant une grenouille verte dans une boite percée de petits trous, que l'on abandonne dans une fourmilière ; on reprend au bout de quelques jours ce qui reste de la bête, on le broie avec soin et on jette la poussière sur la personne sur laquelle on veut opérer le maléfice ; en Haute-Bretagne, après que les fourmis ont disséqué la grenouille, on jette tous ses os dans le ruisseau ; il y en a un qui remonte le courant ; c'est celui qui, écrasé et mêlé au tabac à priser, force la jeune fille à se mettre à la dévotion de celui qui le lui a donné. A Liège la grenouille est déposée vivante dans un nid de fourmis noires ; quand il n'en reste plus que les os, on en choisit deux formant la fourche, et on les porte sur soi ; suivant une variante lorsque la petite bête se sent piquée par les fourmis, elle crie, et celui qui l'entend devient sourd ; treize jours après, on prend parmi ses os le bréchet, qui ressemble à une pince, et dont la tête a la forme d'un petit marteau ; la pince force la jeune fille à aimer, le marteau approché de ses vêtements la guérit de son amour. Dans le Luxembourg, trois os choisis parmi le squelette sont usités conjointement avec la poule ou le chat noir dans les cérémonies faites pour évoquer le diable [2].

Grégoire de Toulouse raconte que sur le conseil d'une sorcière (brulée en 1460), un prêtre du diocèse de Soissons désireux de se venger de ses ennemis, baptisa un crapaud auquel il donna le nom de Jean et lui fit manger une hostie ; elle déchira ensuite l'animal par morceaux et en composa un poison qu'elle donna à ce prêtre pour le porter dans

1. Cyrano de Bergerac. *Lettre pour les Sorciers* ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p. 39 ; Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 20 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 181 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 254 ; George Sand. *Légendes rustiques*, p. 51 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*. p. 180.

2. V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 164 ; B. Souché. *Proverbes*, etc, p. 31 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 237 ; A. Hock. *Croyances et remèdes*, p. 242 ; Louis Westphal, in *Wallonia*, t. II, p. 62-63 ; Alfred Harou, *ibid.* p. 63.

la maison de ses ennemis, qui moururent misérablement[1].

Le cœur d'un vieux crapaud forme l'un des ingrédients d'un maléfice assez compliqué du XVI[e] siècle. Des chants populaires de Basse-Bretagne montrent qu'il était aussi considéré comme puissant. Jeanne la Sorcière avoue au juge que dans le sortilège qui doit faire périr les blés figure le cœur d'un crapaud, et que dans un petit coffre elle a trois vipères qui couvent un serpent destiné à incendier le monde entier ; ces traits se retrouvent dans une pièce de *Barzaz-Breiz*, où la sorcière est devenue Héloïse, l'amante d'Abélard. Dans le Calvados, on obtenait une huile excellente pour les philtres ou pour la transmutation des métaux en l'extrayant du corps des serpents nés des œufs pondus par les coqs[2].

Les campagnards attribuent un pouvoir somnifère ou calmant à des poussières ou à des breuvages composés avec le corps des batraciens. Des recettes que l'on trouve dans des livres du XVII[e] siècle, qui n'étaient pas uniquement destinés au peuple, sont fondées sur cette croyance. Il faut, dit l'un d'eux, couper subtilement la tête à un crapaud tout vif, et tout d'un coup, et laisser sécher en observant qu'un œil est fermé l'autre ouvert ; celui qui se trouve ouvert fait veiller et le fermé dormir, en le portant sur soy[3]. Les paysans des Côtes-du-Nord croient que celui qui prise la poudre provenant d'un os de crapaud, introduite à son insu dans une tabatière, restera vingt-quatre heures endormi ; dans le Mentonnais une grenouille séchée, pilée et bue avec du vin ou de l'eau, endort comme du chloroforme[4]. L'eau de crapaud est connue aux environs de Dinan ; on la fabrique en faisant bouillir dans une chopine d'eau un de ces batraciens coupé en deux ; un seul verre de ce breuvage suffit pour rendre doux comme un mouton l'homme le plus méchant[5].

Au XVI[e] siècle, d'après le médecin Mizauld, on faisait dire à une femme tout ce qu'elle avait de secret en lui mettant le cœur d'un crapaud sur la mamelle gauche pendant qu'elle dormait. A la même époque on attribuait à une partie de la grenouille un pouvoir analogue :

Ta langue charmeresse peut
Faire conter à la pucelle
Les propos que veut sçavoir d'elle
Le jeune amant qui la poursuit,
La luy pendant au col de nuit[6].

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. II, p. 78.
2. Agrippa d'Aubigné. *Les Tragiques*, livre I ; F.-M. Luzel. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, p. 56-57 ; H. de la Villemarqué. *Barzaz-Breiz*, p. 156-7 ; Du Méril. *Dict. du patois normand*, cité par Delboulle. *Gloss. de la vallée d'Yères.*
3. D'Emery. *Nouveau Recueil de curiositez*, t. I, p. 31-32.
4. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 220 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 335.
5. Lucie de V.-H. *ibid.* t. XVIII, p. 46.
6. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 389 ; Ronsard. *Œuvres*, t. VI, p. 817. A la Grenouille.

Des fragments de reptiles, parfois l'animal entier, sont portés comme talismans : en Haute-Bretagne on est assuré d'avoir de la chance, si on a sur soi une langue de couleuvre, ramassée sans tuer la bête, enveloppée dans un drap et mise dans la poche ; elle fait aussi avoir un bon numéro au conscrit [1]. Une rainette morte porte bonheur à celui qui l'a dans ses vêtements, suivant la croyance de la Gironde ; dans le même pays, une queue d'angrotte (lézard) mise dans la poche fait gagner au jeu, et est aussi utile au conscrit qui l'a sur soi sans le savoir ; dans les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure, une queue de lézard donne de la chance au joueur [2]. Aux Sables d'Olonne celle de lézard vert fait prendre du poisson au pêcheur dans le pantalon duquel elle a été cousue à son insu ; une peau de serpent mâle, une patte de crapaud cousue dans les vêtements du conscrit girondin lui assurent un bon numéro ; les écoliers de la même région, afin de mieux savoir leurs leçons, portent constamment une queue d'angrotte dans leur poche [3]. En Bas-Languedoc, pour trouver de l'argent, il faut avoir dans son soulier un fragment de petit lézard des murailles. En Ille-et-Vilaine une queue de lézard dans la bourse y fait venir l'argent [4]. La peau de serpent, à laquelle on attribue des vertus guérissantes, influe aussi sur la chance et préserve de la sorcellerie. Dans le Cantal on ramasse précieusement celle qui provient de la mue, parce qu'elle porte bonheur; dans la plupart des fermes, on peut en voir une accrochée dans un coin de la pièce principale ; on l'enroule autour d'un bâton, et on la conserve dans l'armoire à linge ; les bergers sont aussi très heureux d'avoir une de ces peaux dans leur étable, et les charretiers les recherchent pour les placer dans les écuries. En Saintonge, en Auvergne, un fragment suffit pour assurer la chance à celui qui l'a sur soi ; dans la Brie champenoise, on dit d'un homme chanceux qu'il a de la peau de couleuvre dans sa poche [5]. Dans le Mentonnais une peau de vipère cousue dans le vêtement d'un conscrit à son insu, lui procure un numéro élevé. En Auvergne celle d'un serpent empêche les ensorcellements, et divulgue les tours de passe-passe [6].

Le reptile entier vivant, ou un morceau de sa dépouille, dissipe les enchantements et fait voir les choses telles qu'elles sont en réalité. Dans les Alpes vaudoises et dans le Morbihan on est à l'abri des charmes si l'on porte sur sa personne ou dans un faix, un serpent, sa

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 224 ; *Coutumes*, p. 81.
2. Mensignac. *Sup.*, p. 225 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 31, 39 ; J.-M. Noguès, p. 152 ; C. de Mensignac. *Sup.*, p. 225.
3. Charles Lejeune, in *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*, 1903, p. 275 ; F. Daleau, l. c.
4. *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 550 ; F. Duine, *ibid.*, t. XV, p. 507.
5. Antoinette Bon, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 230 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 33 ; A. Fourtier. *Dictons de Seine-et-Marne*, p. 72.
6. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 258 ; Dr Pommerol, *ibid.*, t. XII, p. 550.

tête ou seulement sa langue, ou sa queue. En Basse-Normandie et en Haute-Bretagne, les sorciers et les charlatans ne peuvent en imposer à celui qui a sur soi ou dans un paquet un reptile quelconque [1].

§ 5. MÉDECINE

La médecine populaire contemporaine fait encore usage de reptiles. C'est souvent à eux que l'on a recours pour qu'ils débarrassent le patient de sa maladie en la prenant. En Poitou le crapaud est placé dans la chambre du patient pour absorber le mauvais air ; à Marseille, on l'introduit dans celle du fiévreux, parce qu'il attire à lui le mal : plus il est gros et hideux, plus grande est la dose qu'il aspire de la malignité de la fièvre. En Ille-et-Vilaine, on met un crapaud sous l'oreiller des varioleux pour les empêcher d'être marqués [2].

D'autres emplois sont fondés sur l'idée si répandue de la transmission du mal par le contact. En Basse-Normandie, un crapaud, pris dans son trou avant le lever du soleil, est appliqué tout vivant entre deux linges sur le pouls du bras droit du fiévreux, et laissé seulement jusqu'au premier frisson. Dans l'Ain, pour faire disparaître les névralgies, on le maintient pendant une nuit sur la tête ; en Haute-Bretagne et dans le Maine, on le place sur un cancer, et il le guérit en suçant le venin [3]. Cette pratique était en usage au XVII[e] siècle, mais sous une forme plus compliquée : quand le Cancer est ouvert, il faut prendre un crapaud tout vif sans luy couper quoy que ce soit et l'appliquer immédiatement sur la playe : un gros si la Playe est grande, un petit si la Playe est petite : quand il sera appliqué, il le faut bien bander pour le faire tenir... Vous le laisserez sur la Playe l'espace de vingt-quatre heures. Quand vous l'osterez il faut prendre garde s'il est mangé : car s'il est mangé, c'est un témoignage que le cancer est mort... Pourtant pour bien connoistre si le cancer est mort, il y faut appliquer d'autres Crapaux jusqu'à ce que vous remarquiez qu'ils ne sont plus mangés. Ce même remède était conseillé contre la Peste : prenez un Crapaut tout en vie, appliquez-le sur le Bubon ou Charbon et changez souvent cette appliquation [4]. Dans la Gironde on frictionne les verrues avec un crapaud vivant. A Lille, des Belges traitent les angines en mettant dans la bouche du malade une forte grenouille, qui doit gonfler

1. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 332 ; E. Rolland, t. III, p. 12 ; J. Lecœur. *Esq. du Bocage normand*, t. II, p. 60 ; E. Rolland, t. III, p. 80 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 220, 225.

2. B. Souché. *Croyances*, p. 28 ; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 272 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 107.

3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 102 ; *Le Chasseur français*, 18 juin 1904 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 230 ; X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 7.

4. (Madame Fouquet). *Recueil de Receptes choisies expérimentées et approuvées*. Villefranche, 1675, p. 156-159, 205.

et noircir pour tirer le mal ; si la première employée ne donne pas un résultat convenable, on peut user d'une seconde[1].

Au XVII[e] siècle, on attachait au cou d'un fébricitant une petite grenouille verte appelée graisset, trouvée inopinément, sans qu'on l'ait nommée ; si elle mourait bientôt le malade devait dissiper rapidement, si elle était longtemps sans mourir, il devait languir longtemps, et même être en danger de mort. En Béarn pour guérir la fièvre intermittente, il faut s'appliquer sur l'estomac une rainette vivante dans des coques de noix vertes ; la rainette frétille et la réaction qui suit est salutaire[2]. En Poitou, on place dans le bonnet du malade atteint de certaines fièvres, une grenouille verte ; quelquefois on l'y coud ; ailleurs on la suspend à son col ; dans la Brie, on prenait dans la main gauche une raine, et l'on faisait en même temps le signe de la croix. En Gascogne on mettait au cou de celui qui souffrait de la fièvre quarte, une *cicoulane* (lézard gris) vivante enfermée dans un fragment de roseau ; quand elle était morte le malade était guéri[3]. Au XVI[e] siècle, la grenouille constituait une sorte de panacée :

Tu vaus trop plus en medecine
Qu'herbe, qu'onguent ni que racine ;
Et ton fiel en quelque saison
Donne au malade guarison.
Tu vaus contre le mal d'Hercule,
Ton gesier les venins recule
De ceux qu'empoisonner on veut[4].

Dans le Morvan on place sur la tête de ceux qui sont atteints de méningite un crapaud vivant enfermé dans un sac, et qui est supposé prendre le mal[5].

Au XVI[e] siècle Fernel, médecin de Henri II, notait un remède populaire qui est encore usité dans le Tarn pour se débarrasser de la toux ; il consistait à cracher dans la gueule d'une grenouille de buisson, et à la laisser aller incontinent toute vive[6].

En Wallonie, pour ne pas transpirer des mains, il faut tenir dans chacune d'elles un crapaud jusqu'à ce qu'il expire ; dans le pays de Liège, on se délivre du même inconvénient en y laissant mourir une grenouille. A Marseille, un crapaud mort placé dans la poche préserve du mal de dents[7].

1. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 46 ; P. Haan, in *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1897, p. 127.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 378 ; Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad.*, t. XVI, p. 521.
3. B. Souché. *Croyances*, p. 28 ; *Proverbes*, p. 18 ; Ladoucette. *Mélanges*, p. 404 ; C. de Mensignac, p. 155-156 ; E. Ducom. *Nouvelles gasconnes*, p. 277.
4. Ronsard. *Œuvres*, t. VI, p. 317.
5. D[r] Bidauld. *Sup. méd. du Morvan*, p. 34.
6. J. B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 390 ; *Le Télégramme de Toulouse*, 10-11 fév. 1896.
7. E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 28 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 47 ; Regis de la Colombière. *Les cris de Marseille*, p. 268.

Les parties solides ou liquides des animaux à sang froid entrent, soit seules, soit mélangées à divers ingrédients, dans la pharmacie populaire ; elles étaient d'un usage courant au moyen âge :

> Et si ai-ge oï conter
> C'on trait triacle de serpent
> Qui molt a grand mestier sovent
> A cels qui sont envenimé [1].

Dans le Mentonnais, la graisse de serpent est employée contre les rhumatismes : dans les Vosges on se débarrasse des verrues en les frottant avec du sang de lézard [2].

Certains sorciers du Morvan appliquent sur la figure d'un malade atteint d'érysipèle un crapaud bouilli ; d'autres font frire un lézard qui, réduit en poudre, est ensuite absorbé par les épileptiques. Dans les Vosges, pour se guérir de la hernie, on introduit un lézard vert vivant dans une chopine d'huile d'olive ; au bout de trois jours, on remue fortement la bouteille, on frictionne le mal avec quelques gouttes, et l'on imbibe des compresses que l'on place sur le ventre [3].

On disait au XVIe siècle : la chair des Tortues de bois est medicinable, car elle recouvre la vertu qui est perdüe par maladie, et pour ce elle est bonne à ceux qui sont phthisiques et éthiques. A la même époque on prescrivait aux syphilitiques de la chair de vipère. En Savoie on emploie parfois comme tisane un bouillon de la carcasse de ce reptile ; dans les Alpes Maritimes une infusion de sa peau est efficace contre le somnambulisme. Dans la Gironde ceux qui souffrent des dents frottent la partie douloureuse avec un os de crapaud tué au mois d'avril [4].

Plus que toute autre partie de leur corps, la peau dont les reptiles se dépouillent périodiquement est regardée comme douée de vertus médicinales. En Lorraine, lorsqu'on a mal à la gorge, il suffit de prendre au clou où elle est accrochée une peau de couleuvre et de s'en servir en guise de cravate pendant quatre ou cinq jours. Suivant une croyance wallonne, elle guérit les clous si on la place sur la partie du corps opposée à celle où le mal se trouve ; en Haute-Bretagne, elle est efficace pour les blessures ; aux environs de Lorient, on l'emploie pour faire sortir les épines entrées dans la chair. Dans le Bas-Languedoc, une peau de serpent fait disparaître le lait des femmes ; dans la

1. *La Bible Guiot de Provins*, cité par Francisque Michel, Roman de la Rose, t. I, p. 191, note.
2. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 262 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 246.
3. Dr Paul Bidault. *Sup. médicales du Morvan*, p. 27-28 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 273.
4. Aneau. *La Description philosophale des oiseaux*, p. 88 ; Noël du Fail. *Contes d'Eutrapel*, XXVIII : A. Chabert. *Les plantes sauvages en Savoie*, p. 45 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 263 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 34.

Lozère, on guérit les accouchées de la fièvre en leur faisant boire un bouillon fait avec une peau de couleuvre desséchée[1].

En Poitou, pour certaines maladies des yeux, on place un serpent sur des charbons ardents, et l'on reçoit la fumée qui s'en dégage en tenant la tête au-dessus du foyer ; un remède assez semblable est indiqué dans un livre du XVIIe siècle : il fallait faire brûler de la dépouille de serpent et en recevoir la fumée dans les yeux[2].

Celui qui, au printemps, trouve pour la première fois sans le chercher, du frai de grenouille et s'en frotte les mains en ayant soin de ne pas les laver de la journée, acquiert le pouvoir de guérir les animaux des tranchées et les gens du carreau[3].

§ 6. LÉGENDES ET CONTES

Dans plusieurs récits de la Haute-Bretagne, des fées sont métamorphosées en couleuvres, soit de leur propre volonté, soit plus ordinairement, contre leur gré. Un jour que deux faucheurs prenaient leur repas sur le gazon, une couleuvre venait manger les miettes de pain ; l'un déclara qu'il la tuerait si elle passait à portée de sa faux, tandis que son compagnon disait que ce serait dommage de faire du mal à la petite bête. Il rencontra le soir une Margot-la-Fée qui lui donna deux ceintures, une pour lui, l'autre pour son camarade, en lui recommandant de ne pas se tromper. Il ouvrit la sienne qui était pleine d'or ; il attacha l'autre au pied d'un chêne, et le lendemain toutes ses feuilles étaient flétries. Une autre Margot-la-Fée avait une fille qui, chaque année à jour fixe, était obligée de rester, d'un soleil à l'autre, sous la forme d'une couleuvre ; elle demanda à un paysan de se placer à un certain endroit, et de tenir toute la journée la couleuvre cachée sous un bassin ; aussitôt que le soleil fut couché, il leva le bassin, et à la place du reptile, il vit une belle demoiselle. En faisant garder sa fille, la mère de la Margot avait pour but de la préserver de tout mauvais traitement ; car pendant que les fées se montraient sous la forme d'un animal, elles étaient sujettes aux mêmes dangers que celui dont elles avaient l'apparence, et elles pouvaient même être tuées, comme celle qui, suivant un récit de la même région, s'était changée en couleuvre, et qui fut coupée en deux au moment où elle allait piquer un homme endormi[4] ; la Grenouille bienfaisante, du conte littéraire de ce nom, dit

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 318 ; P. Fagot. *Le Folk-Lore du Lauraguais*, p. 332 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 13 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 225 ; E. Rolland, t. III, p. 33 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 350 ; Cord et Viré. *La Lozère*, p. 139.

2. B. Souché. *Proverbes*, p. 16 ; D'Emery. *Nouveau recueil de curiositez*, t. I, p. 34-35.

3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p. 117-118.

4. Paul Sébillot, *Contes*, t. I, p. 162-3 ; *Contes des Landes et des Grèves*, p. 128-133.

qu'elle est exposée sous cette forme, quand elle n'a pas sur la tête son petit chaperon de roses[1]. Cette idée n'est nulle part exprimée avec autant de netteté que dans les récits de la partie centrale des Côtes-du-Nord ; il semble cependant que la fée des forêts d'Alsace, qui avait pris la figure d'une grenouille pour éprouver le bon cœur d'un jeune homme, n'aurait pu, sans le secours de celui-ci, échapper au renard qui voulait la manger[2]. D'après les traditions de la vallée d'Aoste, les fées des eaux se métamorphosent fréquemment en serpents ; c'est la forme que prend l'une d'elles qui voulait échapper à la brutalité de son mari ; une fée lacustre, pendant la construction d'un canal d'irrigation, sortait tous les matins d'un lac, et marchait devant les ouvriers pour leur indiquer le tracé à suivre ; la fée d'un lac de Corse dont j'ai donné la légende, t. II, p. 413, se montrait sous la forme d'une couleuvre[3].

Les sorcières peuvent emprunter l'apparence de reptiles ; on racontait dans le Canada français, vers 1850, qu'une vieille femme se changeait en grenouille pour manger la crême du lait de ses voisins ; un jour qu'elle sautillait près des terrines qu'elles avaient écrémées, elle fut prise par la fermière qui la mit sur un fer rougi au feu, mais la grenouille s'échappa et sortit de la maison ; le lendemain quand elle vint voir sa voisine, ses mains semblaient brûlées, et elle fut plusieurs jours sans pouvoir travailler[4] ; en Wallonie, une sorcière éprouve une aventure pareille : une femme ayant donné un coup de fourche à un crapaud qui tétait sa vache, rencontra, le lendemain, sa voisine qui avait la main percée. Dans le Morbihan français, une servante sorcière s'étant un soir changée en couleuvre, fut battue à grands coups de bâton par ses galants qui ne la reconnaissaient pas sous ce déguisement[5].

D'autres personnages qui tous figurent dans des contes proprement dits, on été changés en reptiles par des fées, soit pour un temps déterminé, soit jusqu'au moment où une certaine éventualité se sera produite. La fille d'un seigneur de Haute-Bretagne doit rester tortue, à moins qu'elle ne trouve quelqu'un qui consente à se marier avec elle. C'est aussi la condition imposée à la fille-grenouille d'un conte poitevin : un garçon, ayant entendu une voix mélodieuse, dit qu'il épousera celle qui parle si bien ; aussitôt une petite grenouille saute sur la croupe de son cheval ; grâce à elle, il sort vainqueur de diverses épreuves, dont la dernière consiste à amener la plus jolie fille du monde, qui est

1. Mme d'Aulnoy. *Nouveaux Contes ou les Fées à la mode.*
2. Henry Carnoy. *Contes français*, p. 126-128.
3. J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 69-72.
4. W.-J. Wintemberg, in *Journal of American Folk-Lore*, oct.-déc. 1904, p. 265.
5. O. Colson, in *Wallonia*, t. IX, p. 207-208 ; Eugène Herpin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 359.

précisément la grenouille, redevenue une belle princesse. Dans un récit ardennais, un prince surpris par un orage, frappe à la porte d'un château, qui ne lui est ouverte que lorsqu'il a promis d'épouser celle qui lui parle ; or c'est une petite grenouille qui lui aide à accomplir des prodiges analogues [1]. Le serpent d'un conte de la Haute-Bretagne, qu'une jeune fille a accepté de prendre pour époux, redevient un beau garçon lorsqu'elle a prononcé à l'église le oui sacramentel. Un capitaine, désolé d'avoir perdu son navire, rencontre dans un bois un gros crapaud, qui lui ordonne de faire construire une belle frégate, et de le transporter à son bord ; après de nombreuses péripéties, le crapaud reprend sa figure naturelle quand on lui a passé au doigt l'anneau pris à une vieille sorcière, et l'on voit une belle princesse, la fille du roi d'Angleterre, qu'une fée avait métamorphosée [2].

Dans un conte de l'Ille-et-Vilaine, un crapaud rajeunit un vieillard à la condition qu'il lui donnera une de ses filles en mariage ; il emmène sa femme dans une caverne où tout était splendide ; comme elle ne pouvait s'habituer à lui, il la quitte en lui donnant une baguette, qui a tout pouvoir ; grâce à elle un voleur se tranche lui-même la tête et aussitôt, le crapaud qui, depuis des siècles, avait été métamorphosé, reprend la figure humaine [3].

La métamorphose ne cesse parfois que lorsqu'un jeune homme a consenti à donner plusieurs baisers à la personne enchantée qui se présentera à lui sous la forme repoussante de reptile. En Lorraine, une princesse, changée en crapaud par une fée, ne pourra être délivrée que par un prince, élevé dans un berceau dont le bois proviendra d'un chêne planté par la fée ; il faudra, de plus, qu'il l'embrasse trois fois ; le prince n'est pas encore venu ; la belle apparaît tous les sept ans et l'on entend ses plaintes dans la nuit du 30 avril au 1er mai [4]. Dans deux contes de Basse-Bretagne, une princesse changée en couleuvre, ou en crapaud, se montre près d'une fontaine à un jeune garçon, et lui dit que s'il veut l'embrasser trois fois, trois jours de suite, elle reviendra jeune et belle [5]. Pour s'assurer l'immortalité, un magicien se place dans un cercueil, en prenant chaque nuit la forme d'un reptile différent : crapaud, serpent, puis enfin salamandre, et il faut qu'un jeune homme donne un baiser à chacune de ces bêtes. Un roi, métamorphosé en serpent par un magicien, reprend figure humaine quand, arrivé à un certain châ-

1. Paul Sébillot. *Contes de la Haute-Bretagne*, t. I, p. 10 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 95 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 474, 477.
2. Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 123, 125, t. III, p. 13-28.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 56-61.
4. F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 125.
5. F.-M. Luzel, in *Annuaire des Trad. pop.*, t. II, p. 52 et suiv. ; in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 474 et suiv.

teau, on retire de son corps le bâton qui avait servi à l'y transporter [1].

Certaines métamorphoses sont temporaires, comme celle de Serpentin vert qui est un prince condamné par une fée à rester sept ans sous cette forme [2]. Dans un conte limousin, le fils d'un roi est serpent le jour et homme la nuit, et sa pénitence est près de finir lorsqu'une jeune fille vient demeurer avec lui. Il en est de même du prince de récits basques : il n'a plus que deux jours à passer lorsque la jeune fille qui vivait avec lui dans la forêt, et qui était allée voir son père, reste quatre jours absente ; dans un conte mentonnais, un garçon doit prendre l'apparence d'un crapaud pendant le jour, comme celui qui figure dans un récit de Basse-Bretagne ; alors que celui-ci voyage, les méchantes sœurs de sa femme brûlent sa peau de crapaud, ce qui allonge sa métamorphose qui devait finir au bout d'un an et un jour [3].

La métamorphose des personnages transformés en reptiles cesse, comme celle des gens changés en bêtes, quand leur sang a coulé. C'est ainsi que la grosse tortue d'un conte de la Haute-Bretagne redevient une jolie demoiselle lorsqu'elle a été blessée par mégarde. Cette condition ne figure pas dans un récit de l'Albret, où pourtant il faut employer la violence pour détruire un enchantement : Un jeune homme à qui l'on avait dit que sa fiancée était sorcière, fait venir le curé le soir de la noce, et tous deux en rentrant dans la chambre où devait être l'épouse, virent une belle couleuvre étendue sur le lit conjugal ; Après une prière, le curé remit au mari un bâton, en lui disant de frapper sur la couleuvre jusqu'à ce qu'elle fût redevenue celle qu'il fallait ; lorsqu'elle eut été battue elle redevint une belle jeune fille [4].

Dans un conte wallon une vieille femme métamorphose des jeunes gens en crapauds, en leur faisant manger des mets magiques ; une sorcière d'un récit de Lorraine fait, d'un coup de baguette, subir cette transformation à tous ceux qui viennent à son château. La vieille reine d'un conte de la Haute-Bretagne, qui a maudit les fées, est changée en tortue [5].

La croyance aux défunts condamnés à faire pénitence sous forme animale est très répandue ; en ce qui concerne les reptiles, elle n'a été jusqu'ici relevée qu'en Bretagne. Dans le Finistère, suivant une idée qui ne semble pas générale, il faut se garder de tuer les crapauds qui

1. F.-M. Luzel. *Contes*, t. II, p. 115 et suiv. ; t. III, p. 266-267.

2. Mme d'Aulnoy, in *Cabinet des Fées*, t. III, p. 184.

3. Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 535 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 169 et suiv. ; J.-F. Cerquand. *Lég. du pays basque*, t. IV, p. 97-08 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 62 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 352.

4. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 13-14 ; L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 219.

5. A. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 25-26 ; E. Cosquin. *Contes*, t. I p. 65-66 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 225.

s'approchent des gens : dans leur corps peut se trouver l'âme d'un aïeul trépassé qui expie ses péchés, et s'il vient auprès des gens, c'est pour demander des messes. On dit parfois aux environs de Dinan que les grenouilles sont des âmes qui attendent leur délivrance[1].

Bien que l'on ait fait du serpent le symbole de l'ingratitude, les reptiles témoignent leur reconnaissance à ceux qui se sont montrés bienveillants à leur égard ; les contes littéraires du XVII[e] siècle en donnent plusieurs exemples : une grenouille qui n'est autre qu'une fée vient au secours d'une reine fugitive qui l'avait arrachée aux serres d'un corbeau ; une autre fée, qui tous les cent ans, devait être couleuvre pendant huit jours, est préservée par un prince de la poursuite d'un jardinier qui voulait la tuer, et quand elle a repris sa forme naturelle, elle devient sa protectrice[2]. Le lézard que le héros d'un conte de la Haute-Bretagne a retiré de dessous une pierre le remercie de son bon cœur, et lui aide à surmonter des obstacles. Sept lézards auxquels un chercheur d'aventures gascon a donné des miettes de pain, promettent aussi de le secourir, et lui sont fort utiles[3].

Le rôle secourable d'autres reptiles n'est pas précédé d'un service : La couleuvre qui vint à bord d'un navire breton et se logea dans la cale, en recommandant aux matelots de ne découvrir sa retraite à personne, était vraisemblablement une fée ; elle leur dit de la consulter quand ils auront besoin de quelque chose, leur donne des conseils utiles, et, lorsque le vaisseau est menacé par des sauvages, elle souffle dessus et les tue[4]. Une couleuvre qui est la sœur de la fille née avec une couleuvre au cou, mord au talon un seigneur qui avait épousé celle-ci et qui s'apprêtait, comme Barbe-Bleue, à la tuer[5].

Suivant des légendes de l'antiquité, des serpents avaient communiqué le don de comprendre le langage des oiseaux à Mélampus, à Cassandre, à Hélénus, en leur léchant les oreilles ; dans quelques récits contemporains la salive des reptiles procure aussi la science ou la force : le héros d'un conte wallon ayant ramené le fils que le Père Serpent avait perdu, celui-ci lui dit d'ouvrir la bouche, et, quand il y a soufflé et craché, le jeune homme comprend ce que disent les oiseaux[6]. D'après deux récits de la partie centrale des Côtes-du-Nord, un homme acquiert la même faculté que les devins antiques en mangeant la chair d'un reptile : Une fée, d'autres disent une sorcière, fit cuire une couleuvre

1. H. Diverrès, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 27 ; Comm. de Mme Lucie de V. H.
2. Madame d'Aulnoy, in *Cabinet des Fées*, t. III, p. 316 et suiv., *ibid.*, t. II ; le Prince lutin.
3. Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 207 et suiv. ; J.-F. Bladé. *Contes*, t. I, p. 159, 165.
4. Paul Sébillot, in *Archivio*, t. V, p. 255-256.
5. F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. II, p. 347.
6. Apollodore. *Bibliothèque*, t. I, p. 73, trad. Clavier, t. II, p. 142 ; Jacobi. *Dict. mythologique* ; A. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 15-16 ;

que lui avait apportée un bonhomme qui gardait ses vaches, et tous les matins, elle en coupait un morceau. L'homme ayant eu la curiosité d'y goûter, fut bien surpris de comprendre le langage des oiseaux ; mais la fée s'en aperçut, et quand elle lui eut soufflé dans la bouche, il perdit ce don[1]. Dans un conte breton, l'écume qui sort de la bouche d'un serpent renouvelle la force de celui qui la lèche[2].

Plusieurs contes parlent de personnages qui, pour des raisons qui ne sont pas clairement indiquées, savent ce que disent les grenouilles, et c'est grâce à cette connaissance qu'ils arrivent à découvrir qu'un sacrilège a été commis. Dans trois récits de la Haute-Bretagne des gens ont cette faculté ; un garçon qui passe au bord d'un étang où il voit toutes les grenouilles sauter en l'air en faisant entendre un chant mélodieux, apprend en les écoutant qu'elles dansent et qu'elles chantent parce qu'une fille a craché l'hostie dans l'étang et qu'une grenouille l'a avalée ; une légende de Basse-Bretagne présente un épisode semblable[3]. Ce trait de l'hostie, jetée par une communiante et recueillie par un reptile, figure dans d'autres contes du même pays : une princesse ayant vomi dans la cour du palais une hostie, qui a été avalée par un crapaud, est enflée depuis ce moment et elle ne pourra être guérie que si après avoir retiré le reptile de la fontaine où il se cache, on fait boire à la princesse son sang, mêlé à du vin, et qu'on lui donne à manger sa chair frite dans du beurre. La fille du roi d'Angleterre, conseillée par le diable, a jeté l'hostie dans la mare aux canards, où elle a été avalée par un crapaud ; dès lors elle est possédée du démon, et ne fait que jurer et blasphémer ; la fille du roi de France est malade depuis qu'elle a lancé les saintes espèces dans un étang où un lézard les a prises dans sa bouche[4]. Dans un conte basque le sacrilège est moins grave : une femme qui a jeté un morceau de pain bénit ne sera guérie que si elle mange un morceau de ce pain qu'un crapaud caché sous une pierre à la porte de l'église, tient dans sa bouche[5].

Plusieurs contes parlent de maladies causées par un motif que tout le monde ignore et qu'un homme apprend dans des circonstances merveilleuses. Suivant un récit limousin, la fille du roi de Paris est malade depuis sept ans, parce qu'il y a un serpent dans son lit ; elle

1. Paul Sébillot. *Contes des Landes et des Grèves*, p. 180-182. *Traditions*, t. II, p. 224.
2. F.-M. Luzel. *Contes*, t. III, p. 266.
3. Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 173 ; in *Alm. du Phare*, 1891, p. 112 ; *Contes*, t. II, p. 134 ; F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. I, p. 300.
4. F.-M. Luzel. *Veillées bretonnes*, p. 262-3 ; *Contes*, t. I, p. 131 ; *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 117-120 ; Henry de Kerbeuzec. *Cojou Breiz*, p. 102. Les sorciers du XVI[e] siècle, « faisoient aussi prendre l'Hostie et en repaistre les crapaux » ; (Jean Bodin. *Le fléau des Sorciers*, l. IV, ch. 5).
5. Julien Vinson. *Le Folk-Lore du pays basque*, p. 17.

serait guérie si on portait devant du lait bouilli que le reptile s'empresserait de venir boire [1]. En Haute-Bretagne, un crapaud caché sous l'oreiller d'une princesse la fait souffrir ; il faudrait que quatre hommes le prennent avec une pince de forge et le jettent dans un brasier ; dans un conte basque la fille du roi de France ne peut non plus être guérie que si on brûle un crapaud qui s'est tapi dans sa couche [2]. En Poitou, la fille d'un baron ne recouvre la santé que lorsqu'on a retiré les quatre crapauds qui se trouvent sous chaque pied de son lit ; en Basse-Bretagne un prince dépérit parce qu'il y en a un sous le pied droit du sien. C'est aussi un crapaud caché sous un lit qui rend malades tous les habitants d'un château ; le héros répand auprès du sang de coq, et la bête s'éloigne en sautillant [3]. Dans les Ardennes un crapaud qui maléficie est sous la porte du château ; pour détruire le mal il faut le faire cuire dans une marmite frottée avec de la peau de couleuvre [4].

C'est peut-être parce que le crapaud symbolisait l'avarice, qu'il joue un rôle dans plusieurs récits qui racontent la punition d'enfants que ce vice a rendus dénaturés. L'un d'eux remonte au XIII[e] siècle : lorsque le dominicain Etienne de Bourbon prêchait à Vézelay contre les Albigeois, plusieurs personnes lui assurèrent avoir vu un homme à la figure duquel était attaché un gros et horrible crapaud ; si on essayait de l'arracher, on faisait cruellement souffrir sa victime qui était punie de son ingratitude : un jour que cet homme avait sur sa table un chapon bien gras, son père frappa à sa porte, et pour ne pas lui donner à manger, le fils cacha le plat dans un coffre ; lorsque après le départ de son père, il ouvrit le coffre, il vit dans le plat cet horrible crapaud qui lui sauta à la figure [5]. Les traits essentiels de cette anecdote sont encore populaires ; en Franche-Comté un fils unique auquel son père a donné tous ses biens cache aussi une volaille pour ne pas la partager avec lui : lorsqu'on la sert après que le vieillard s'est éloigné, un crapaud énorme était sur le ventre de la bête, et comme l'enfant ingrat essaie de le chasser, il lui saute au visage, et s'y attache si fortement qu'on ne peut l'ôter ; en Basse-Bretagne, un fils qui a refusé de donner à manger à son père veut découper un canard rôti ; mais celui-ci se change en un crapaud qui lui saute à la face, et dont il n'est délivré que lorsque après un voyage à Rome, son père et sa mère lui ont pardonné [6].

1. Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 540-541.
2. Paul Sébillot. *Contes des Landes*, p. 186 et suiv. ; J.-F. Cerquand. *Légendes*, t. III, p. 50-51.
3. Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 62 ; F.-M. Luzel. c., t. I, p. 104-107 ; Paul Sébillot, l. c., p. 47.
4. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 522.
5. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 140-141.
6. Ch. Thuriet. *Trad. du Doubs*, p. 287-289 ; F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 183 et suiv.

Dans un petit conte du Forez, trois frères en train de manger un poulet aperçoivent leur père, et pour ne pas partager le plat avec lui, le cachent dans une armoire ; quand ils l'ouvrent après que le bonhomme s'est éloigné, il n'y avait plus dans l'assiette qu'un hideux crapaud noir. Un récit de l'Albret roule sur ce même thème : un fils avare ayant reçu la visite de ses père et mère au moment où il faisait cuire un poulet, ordonna à sa femme de le cacher entre deux assiettes ; lorsque les vieillards partis, les jeunes gens voulurent le manger, ils trouvèrent une vilaine bête tatouée qui se cacha sous la vaisselle ; Dieu pour punir le mauvais fils avait fait du poulet une tortue et des deux assiettes la carapace [1]. Dans une chanson de la Corrèze, à la première bouchée que veut manger un fils qui a refusé l'aumône à son père, il en tombe un serpent [2].

Le crapaud est, en d'autres cas, une sorte de justicier : en Haute-Bretagne une fille maudite par ses parents, est poursuivie par un gros crapaud jusqu'au jour où le recteur lui jette de l'eau bénite et lui passe son étole au cou ; d'après une autre version, la personne ainsi persécutée est une fille-mère qui s'est débarrassée de ses neuf enfants en les tuant. Un conte corse présente un épisode apparenté : une femme s'était fait avorter trois fois, et les crapauds qui tombent de la chemise qu'elle portait au moment où elle commit ces trois crimes sont les fils qu'elle aurait eus, et dont l'un aurait été un évêque, un autre un prêtre savant et le troisième un peintre [3]. Une légende de la Haute-Bretagne, qui fait songer à certains sacrilèges du moyen âge, raconte qu'une femme a fait cuire une hostie ; aucun prêtre n'ayant pu lui donner l'absolution, elle va à Rome où le pape lui dit que son péché lui sera pardonné si elle embrasse une bête ; il fait paraître devant elle un crapaud, puis un sourd, puis une couleuvre ; elle refuse de les embrasser ; vient enfin un serpent qui, avant qu'elle ait eu le temps de répondre, lui saute au cou et l'étrangle [4].

Le conte des *Fées* de Perrault a rendu populaire l'épisode de la fille orgueilleuse qui va à la fontaine, et est, en punition de son insolence, condamnée à vomir des crapauds et des serpents à chaque parole. Il a ses parallèles dans la tradition contemporaine ; une bonne femme qui a refusé de donner à boire à une Margot la Fée trouve sa buie remplie de grenouilles et de crapauds, alors que celle de sa compagne obligeante est pleine de pièces d'or ; dans un autre conte de la Haute-Bretagne, une fée à qui une jeune fille a donné du pain, change en vin blanc

1. V. Smith, in *Mélusine*, t. I, col. 403 ; Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 87.
2. G. de Lépinay, in *Mélusine*, t. VIII, col. 10.
3. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 232-233 ; F. Ortoli. *Contes de Corse*, p. 6-7.
4. Paul Sébillot. *Légendes chrétiennes*, Vannes, 1892, in-8, p. 111-2.

l'eau de sa cruche, tandisque des sourds, des grenouilles et des crapauds grouillent dans l'eau de celle qui lui a refusé la charité [1]. Dans les Ardennes, un jeune fille compatissante à l'égard d'une vieille femme crache des perles et des diamants ; l'autre qui l'a rudoyée, vomit des crapauds chaque fois qu'elle parle ; le même épisode se rencontre en Nivernais [2]. Une sorcière, suivant une autre version, des danseurs de nuit, pour punir l'insolence d'une fille font sortir de sa bouche un crapaud à chaque parole qu'elle prononce ; un petit garçon mal poli à l'égard de la Vierge crache des vipères en parlant [3].

Ainsi qu'on l'a vu les reptiles sont en relation fréquente avec l'eau ; quelquefois ils l'empêchent de couler : dans un conte limousin un crapaud tient une source qui se met à jaillir quand il en a été ôté ; dans un conte des vallées vaudoises, l'animal doit être exterminé avec six boulets de canon [4].

Les serpents ou les dragons à plusieurs têtes auxquels on doit livrer, pour qu'ils la dévorent, une victime humaine, figurent dans plusieurs récits. Les héros ont aussi à combattre un serpent qui vomit du feu. Souvent le caractère de reptile qu'avaient ces monstres a été oublié ; ce n'est plus qu'une bête à sept têtes assez vaguement décrite [5].

Plusieurs princesses sont sous la garde de serpents, et des serpents ailés surveillent celles qui sont prisonnières dans un château suspendu entre le ciel et la mer [6].

Dans nombre de pays on croit que les serpents sont gardiens de trésors : en Auvergne ils portent au cou, en marque de leur mission, un anneau d'or. Le héros d'un conte gascon coupe en deux un reptile de l'espèce de ceux qui veillent sur l'or caché sous la terre [7]. Cette croyance a été relevée tout récemment : lors des fouilles faites en 1900 dans les dolmens de la Roche-Vernaize (Vienne), les paysans avertirent les ouvriers qu'un énorme serpent, gardien caché du monument, devait punir dans l'année les téméraires qui oseraient troubler le repos de sa retraite [8]. Dans le Puy-de-Dôme, pour s'emparer des pierres précieuses gardées

1. Paul Sébillot. *Trad.* t. I, p. 108; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 41.
2. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 481 ; Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, p. 155.
3. F. M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 298-299 ; *Contes*, t. III, p. 108. E. Cosquin. *Contes*, t. II, p. 118.
4. Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 540-541 ; J.-J. Christillin, in *La Tradition*, 1903, p. 163.
5. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 61, t. II, 57, 165 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 79, 126, 167 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. II, p. 284, 308, t. I, p. 251, t. III, p. 322.
6. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 166 ; F.-M. Luzel, t. III, p. 320.
7. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Vosges*, p. 307 ; Deribier du Châtelet. *Stat. du Cantal*, t. V, p. 102 ; Durif. *Le Cantal*, p. 375 ; J.-F. Bladé. *Contes*, t. II, p. 47.
8. F. René, in *Rev. de l'Ecole d'Anthropologie*, fév. 1902, p. 106.

par les serpents, il faut les tuer au moment où ils les apportent. En Basse-Normandie, on voit parfois, dans les belles nuits d'été, de petites salamandres qui sautillent sur la route ; si on les assomme, et que l'on reste jusqu'au matin à veiller à ce que personne ne s'approche de leurs cadavres, on doit voir à ses pieds le lendemain matin autant de pièces d'or que l'on aura tué de mourons [1]. On a vu au chapitre des Eaux dormantes que tous les ans des serpents s'assemblent pour former une pierre précieuse.

Quelques légendes parlent d'êtres fantastiques et puissants qui se montrent sous l'apparence de reptiles. Dans le Médoc, on représente le loup-garou sous la forme d'un lézard monstrueux, sortant la nuit des vignes et des buissons, pour dévorer les hommes et les bestiaux. En Berry la croyance au grand serpent se réveille de temps à autre ; il a quarante pieds de longueur et sa tête est faite comme celle d'un homme ; en 1857, une bergère assurait qu'elle l'avait vu dans un buisson [2].

La vouivre, dont il a été question déjà dans les chapitres des Forêts, des Montagnes, et au livre des Eaux douces, a d'autres résidences : en Franche-Comté, elle habite les donjons déserts ; on l'a vue, maintes fois, partant du château d'Orgelet, aller se désaltérer à la fontaine d'Eole. Elle ressemblait à une barre de fer rouge traversant les airs. C'est un serpent ailé qui n'a pour se conduire qu'un diamant qui lui sert d'œil au milieu du front ; pour boire, elle le dépose sur le rivage. Si vous pouviez alors vous emparer du précieux talisman, vous seriez le plus riche du monde, le plus puissant des hommes ; et elle, ne sachant plus que faire dans sa cécité, périrait bientôt de tristesse et de désespoir ; personne ne l'a encore surprise en défaut ; aussi passe-t-elle pour être immortelle [3]. Dans la Bresse, la vouivre est un serpent ailé qui porte un diamant superbe au milieu du front ou un anneau d'or au cou. On croit dans le Revermont que l'on ne peut s'en emparer qu'au moment des foins ; on prépare alors neuf cuchons de foin que l'on met l'un sur l'autre, et l'on guette le moment où la vouivre s'éloignera pour boire. Comme elle est obligée pour cela de poser à terre son diamant, si on peut s'en emparer et arriver sous les neufs cuchons avant d'être atteint par l'animal, on est sûr d'avoir fortune faite ; quant à la vouivre, elle dévore huit des neuf cuchons et crève aussitôt [4].

La légende dorée parle fréquemment de dragons qui cèdent à la puissance des saints exorcistes : Dans la commune de Savigny existe une

1. Paul Sébillot. *Litt. orale de l'Auvergne*, p. 214 ; Hipp. Sauvage. *Légendes normandes*, p. 107-8.
2. De Métivier. *De l'agriculture des Landes*, p. 427 ; George Sand. *Légendes rustiques*, p. 65.
3. M. Monnier, in *Soc. des Antiquaires*, t. IV, p. 405.
4. Gabriel Vicaire, in Ch. Guillon. *Ch. pop. de l'Ain*, p. XXV.

caverne où résidait jadis un dragon ; sainte Marguerite qui habitait un ermitage voisin détacha sa ceinture, et la passa au cou du monstre qui se laissa conduire facilement. En Provence, ces monstres ont été nombreux : A Arles un dragon venu de la mer avait établi sa résidence dans des prés voisins, et pendant trois ans, il mangea un grand nombre d'individus : un habitant d'Arles se couvrit d'une armure, et, accompagné de son fils, après s'être confessé et avoir communié, il attaqua la bête, et après un long combat, il finit par lui enfoncer sa lance dans la gorge ; pendant que son fils maintenait le dragon, il sauta à cheval sur son dos, et lui trancha la tête. A Marseille, saint Victor armé comme un guerrier, tua un dragon qui dévorait les gens et avait son repaire à l'endroit où fut bâtie la célèbre abbaye qui porte son nom ; à Aix, saint André tua aussi un dragon, et à Draguignan saint Armentaire en tua un autre qui se retirait dans une grotte, et dont le souffle empesté pouvait à lui seul donner la mort. En Savoie, le sire de Langin fut vainqueur d'un serpent à huit têtes qui désolait le pays, et qui fut changé en un monolithe qui domine la vallée de Boëze[1].

Les reptiles se trouvent assez rarement en relation, dans les récits légendaires ou dans les contes, avec d'autres animaux ; cependant, ainsi qu'on l'a vu, la légende de l'orvet se rattache à celle du rossignol, et celle du crapaud à celle de la taupe. Dans un conte du Languedoc, le renard qui s'est associé avec le crapaud pour cultiver un champ carré, gage avec lui que celui qui aura fait le premier le tour, en aura toute la récolte. Le crapaud va trouver trois de ses compères qu'il place aux trois angles du champ, lui-même restant au premier ; à chaque angle il crie : « Où es-tu, crapaud ? » Et une voix lui répond : « Ici devant », et quand il croit être arrivé le premier, il trouve que le crapaud, qui n'avait guère bougé de place, l'a devancé[2].

1. Ch. Bigarne. *Patois et Locutions du pays de Beaune*, p. 220 ; Bérenger-Féraud. *Réminiscences de la Provence*, p. 43 ; J. Orsat, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 307.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 61-63.

CHAPITRE VI

LES INSECTES

§ 1. ORIGINE

La légende de création dualiste, populaire ainsi qu'on l'a vu maintes fois en Bretagne, s'applique à quelques insectes : quand Dieu a fait l'abeille, le diable qui veut l'imiter, fait la guêpe ou la mouche ; c'est Dieu qui crée le papillon, et le diable, le hanneton[1]. Cette sorte de concours, dans lequel Satan ne réussit qu'à produire des contrefaçons nuisibles ou inférieures en beauté, se continue même après l'achèvement du monde. On raconte dans le Morbihan qu'un jour que Notre Seigneur, saint Pierre et saint Jean se reposaient à l'ombre, le maître s'amusait à créer différentes espèces de mouches. Le diable qui passait par là, s'étant arrêté à regarder ce que faisait Jésus, dit qu'il ferait des mouches aussi belles que les siennes. Jésus accepta la gageure ; le diable chercha longtemps, fit et défit plusieurs fois son ouvrage, puis finit par créer les guêpes. Jésus aussitôt créa les abeilles, et dit que pour juger de la valeur des unes et des autres, il fallait les considérer sur tous leurs aspects. Après un minutieux examen, on reconnut qu'au point de vue de la couleur et de la taille les guêpes pouvaient rivaliser avec les abeilles ; mais que pour le caractère et le savoir-faire, les abeilles l'emportaient d'emblée[2]. Suivant une légende dont les variantes recueillies dans le Velay, la Beauce et les Côtes-du-Nord, ne diffèrent que par les détails, le bon Dieu qui se promenait avec saint Pierre sur les bords d'un fleuve, vit une femme couchée sur le sable et dont les traits reflétaient l'ennui le plus profond. Il eut pitié d'elle et tira de sa poche une poignée de puces qu'il lui jeta, en disant : « Femme, l'oisiveté est la mère de tous les vices ; voilà de quoi t'occuper ! » Dans la version bretonne, c'est une poignée de sable que le bon Dieu lança, et chaque grain se changea en une puce. La

1. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 202.
2. P.-M. Lavenot. *Légendes et contes du pays de Vannes*, p. 12-13. La création de plusieurs espèces de mouches est attribuée au diable ; ce sont surtout celles dont les antennes ressemblent à des cornes, et auxquelles on donne le nom d'aiguilles.

femme se mit à les chercher, et sa figure prenait un tel air de contentement chaque fois qu'elle était parvenue à en saisir une, que saint Pierre remercia Dieu, qui dans sa bonté, l'empêchait de s'ennuyer[1]. C'est aussi pour travailler la peau des fainéants que les poux furent créés, bien des années après le commencement du monde. On raconte dans le Morbihan breton que Notre Seigneur et saint Pierre rencontrèrent, un jour de mai, un homme couché sur l'herbe. « Que fais-tu là ? lui demanda le Seigneur. — N'ayant rien à faire, je me chauffe au soleil ». Notre Seigneur ramassa une poignée de poussière, la lui jeta dans le sein et la changea en poux. En Picardie, une femme pauvre, qui avait souhaité d'être riche pour ne plus travailler, fit un héritage, elle s'ennuya tellement d'être inoccupée qu'elle pria le bon Dieu de lui donner des *piotes bêtes* pour la distraire; il exauça sa prière et lui envoya des poux, des puces et des punaises[2]. On dit en Haute-Bretagne qu'une bonne sœur, qui n'avait pas d'occupation, inventa les puces pour se désennuyer. A Marseille, on prétendait que ces insectes naissaient dans les églises[3]. Au XVIe siècle, certains, croyant à une sorte de génération spontanée, disaient que la laine de la brebis arrachée de la gueule du loup engendrait force poux[4]. Les vers à soie seraient aussi postérieurs à la création générale : on dit en Provence que les *magnans* sont sortis pour la première fois des plaies du saint homme Job. Comme l'introduction des vers à soie est relativement moderne, il est possible que cette donnée soit d'origine orientale. Une gracieuse légende du Morbihan prétend que les abeilles sont nées des larmes que Jésus versa sur la croix ; pas une ne tomba sur terre, mais toutes s'envolèrent, pour porter, de la part du Sauveur, quelque douceur aux hommes[5].

Plusieurs récits parlent de l'orgueil des abeilles, et de la façon dont il fut rabaissé ; suivant la version nivernaise, au moment où le bon Dieu distribuait ses dons aux animaux, elles demandèrent à être logées dans un panier d'argent, suivant celle de Basse-Bretagne, dans une maison d'or. Dieu irrité de leur prétention, répondit qu'elles auraient pour demeure des maisons de paille ou des paniers d'osier enduits de bouse de vache. Les abeilles voulaient de plus que leur piqûre fût mortelle ; Dieu décida que les piqûres faites à une créature vivante seraient pour elle un danger, mais que toute abeille qui

1. Paul Le Blanc, in *Mélusine*, t. II, c. 8 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. II, p. 247 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 369.
2. P.-M. Lavenot, l. c. p. 11 ; A. Bout, in *Revue des Trad. pop.*, t. XVII, p. 220.
3. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 304 ; Régis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 273.
4. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 160.
5. E. Rolland. *Faune populaire*, t. III, p. 322 ; Lucie Guillaume, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 49.

piquerait en mourrait. D'après la tradition morbihanaise elles furent logées dans des palais d'or, et ceux qui osèrent y toucher furent blessés par elles et moururent ; mais Dieu, voyant qu'elles étaient devenues orgueilleuses et malfaisantes, les punit en les réduisant à habiter sous de petits toits de chaume, et maintenant, quand elles piquent les hommes, ce sont elles qui périssent. En Haute-Bretagne, où les avettes n'existent que depuis la venue de Jésus-Christ sur terre, lorsqu'elles furent sur le point de le quitter pour essaimer par le monde, l'une se mit à dire : « Tout ce que je piquerai avec mon dard mourra ! — Non, répondit Notre Seigneur ; toute personne que vous piquerez s'en ressentira, mais après l'avoir piquée, vous mourrez [1] ».

Une particularité bien connue du bousier (Meloe) qui, lorsqu'on crache sur lui, secrète une sorte de liqueur rouge, est l'objet d'une explication populaire dans l'Aude, où l'on dit que cet insecte s'abreuva des gouttes de sang tombées au pied de la croix, et les enfants en le couvrant de crachats jusqu'à ce qu'il ait émis sa goutte rouge, y font allusion : *Rend la sang de nostre Segne ou te tui* ! ou :

Escarbat de Sant Jan
De nostre Segne rand le sang
Ou te tui, biell mayssant [2].

Le peuple attribue les filandres, non pas aux petites araignées, mais à des fileuses surnaturelles : leur nom vulgaire est : Fils de la Vierge, et en Provence, on dit quand on les voit : *La santo Vierge filo* ; on les appelait en ancien français : Filasse de la Vierge Marie ; en Picardie, ils se nomment Filés-Madame, à Langres, Coton de la sainte Vierge, en Berry, Jetons de Marie ou Jetons de la bonne Ange, parce que la Vierge les jette en filant sa quenouille ; dans les Ardennes belges, ils viennent de la lune où une fille qui y a été reléguée par punition, les file sans relâche. Les termes : Filets de saint Martin en français vulgaire, Fils ou Bilots de saint Rémy, dans la Marne, les rattachant à des saints populaires, peut-être en raison de quelque légende oubliée. On les assimile aussi à des cheveux : dans le centre on les nomme Cheveux de la bonne Vierge ou cheveux de la bonne ange, de la bonne dame sainte Ange ; dans les Côtes-du-Nord, cheveux de Madeleine, surtout lorsqu'ils sont particulièrement longs [3].

1. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 151 ; L.-F. Sauvé, *ibid.* ; Lucie Guillaume, l. c. ; Paul Sébillot. *Petites légendes chrétiennes*, p. 19.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 345 ; Gaston Jourdanne. *Contribution au F.-L. de l'Aude*, p. 39. Plus ordinairement les enfants se contentent de lui adresser des formulettes comme celle-ci : Donne-moi du sang rouge et je te donnerai du sang blanc. (Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 284 ; F. Daleau *Trad. de la Gironde*, p. 71.)

3. F. Mistral. *Tresor* ; E. Rolland. *Faune pop.*, p. 243 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 248 ; O. Colson, in *Wallonia*, 1893, p. 168 ; cf. *Folk-Lore de France*, t. I, p. 18 ; E. Rolland, l. c. p. 244 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 214.

§ 2. CROYANCES ET PRÉJUGÉS

Les insectes sont l'objet d'un grand nombre de croyances et de préjugés ; mais il en est peu qui s'attachent à leur génération ou à leurs particularités physiques. D'après un vieil auteur, les cicades et grillons naissaient du crachat et escume de l'oyseau appelé cogu ou coucou. Bien des paysans de la Haute-Bretagne n'admettent pas que le papillon provienne d'une chenille par l'intermédiaire d'une chrysalide. On prétend aux environs de Liège, que le scorpion (lézard ou salamandre) se transforme en libellule ; les enfants du Bocage normand croient que les gyrins et les hydromètes donnent naissance au poisson, aussi les appellent-ils grands'mères et mères à poissons. En plusieurs pays le bourdon passe pour le mâle de l'abeille ; le *Dictionnaire de Trevoux* disait encore qu'il y a apparence que les bourdons sont les mâles des abeilles, comme le roi en est la femelle. En Hainaut, le hanneton de solstice est regardé comme le jeune du hanneton ordinaire. On dit dans les Deux-Sèvres que dès que ses petits sont nés la puce les emporte sous son ventre [1].

On croit à Mons que le perce-oreille, coupé en deux, peut se ressouder. La liqueur brûlante qu'émet la fourmi rouge passe pour être son urine ; à Lyon le peuple attribue à la libellule la faculté de lancer une matière liquide dans les yeux de ceux qui la poursuivent [2].

Ainsi qu'on le verra les grillons et les abeilles chantent ; en Haute-Bretagne les araignées fredonnent une chanson en filant leur toile, et une autre en tuant les mouches qu'elles ont attrapées. On attribue aussi une sorte de langage à quelques espèces ; quand le temps change les araignées répètent : Tac, tac, comme un balancier d'horloge. En Lauraguais, lorsque la cigale commence à se faire entendre, on dit qu'elle annonce la moisson en disant : *Sègo, sègo* ! (Scie !) [3] C'est une des rares interprétations du langage des insectes, alors qu'il y en a tant de celui des oiseaux ; le rôle d'instructeurs de métiers, accordé à quelques volatiles, est attribué en Ille-et-Vilaine, aux gyrins qui portent dans ce pays le nom de couturiers, et l'on prétend qu'ils ont appris à coudre aux tailleurs [4].

Il est peu de préjugés sur les relations des insectes entre eux ; cependant on dit au pays de Liège, que la jardinière (Carabe doré) a une grande inimitié pour la courtilière ; en Haute-Bretagne, si l'on

1. Jean de Luba. *Ortus sanitatis*, cité par Rolland. *Faune pop.*, t. II, p. 98 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 286 ; A. Harou. in *Rev. des Trad.* t. XVI, p. 111 ; J. Lecœur. *Esq. du Bocage normand*, t. I, p. 271 ; A. Harou, l. c. t. XVIII, p. 398 ; Paul Sébillot, l. c. p. 284 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 20.

2. J. Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 181 ; E. Rolland, t. III, p. 283.

3. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 283 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 295.

4. Paul Sébillot, l. c. p. 297.

met deux grillons sous le même chapeau, ils se battent et il ne reste plus que les pattes[1]. On ne parle guère, si ce n'est dans les contes, d'amitiés ou d'inimitiés entre les insectes et d'autres animaux ; le petit récit de la Haute-Bretagne qui raconte que deux grillons ont creusé leur petit trou au bord de la mer près de celui d'un crapaud, avec lequel ils vivent familièrement, ne semble pas fondé sur une croyance actuelle[2]. D'après un récit du moyen âge, des insectes se livraient bataille, comme les chats et les oiseaux le faisaient en certaines circonstances : tous les ans des scarabées de grosses espèces et pourvus de cornes se rassemblaient à la Saint-Jean dans un certain endroit du royaume d'Arles où il y avait deux tours ; ils se battaient avec frénésie pendant huit jours auprès de l'une d'elles, et le sol disparaissait sous leurs cadavres[3].

Les paysans redoutent, parfois à tort, la morsure, la piqûre et même le contact de certains insectes, et ils exagèrent la puissance de ceux qui sont vraiment à craindre. On dit en Haute-Bretagne que le frêlon, en mordant, emporte le morceau ; ses mandibules sont aussi malfaisantes que son dard, sept frêlons tuent un cheval, et il n'en faut que trois pour mettre un homme à mort. Suivant une croyance très répandue, l'araignée est venimeuse, et un poëte du XV[e] siècle y fait allusion :

C'est par péchié.....
Qui nous enfle plus que venin l'yraigne.

On croit en Haute-Bretagne que le panaris est produit par un de ces insectes qui s'est introduit dans le doigt ; en Wallonie une petite araignée rouge peut tuer le bœuf qui l'a avalée[4].

La libellule est, en divers pays, un sujet de crainte; plusieurs de ses noms l'assimilent à un reptile: en Basse-Normandie, on appelle *mouron* (salamandre) celle de la grosse espèce et sa morsure est tout aussi dangereuse que celle de la salamandre ; en Basse-Bretagne, on nomme la demoiselle *Nadoz aer*, aiguille-serpent, dans les Côtes-du-Nord, aiguille du diable, en Wallonie scorpion. En Haute-Bretagne les lavandières qui ont peur de sa piqûre, récitent une conjuration pour éloigner cet « agent du diable » ; en Wallonie, où on l'appelle *martaî-diale*, marteau du diable, il faut pour éviter la mort, faire l'ablation de la partie qu'elle a atteinte ; au pays de Liège on prétend que ses ailes sont tranchantes comme un couteau; de là son nom de *Kouté*. En Ille-et-Vilaine, la morsure de la courtilière passe pour être presque toujours mortelle, et le

1. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 399 ; Paul Sébillot, l. c. p. 294.
2. Paul Sébillot, in *Almanach du Phare*, 1892, p. 96.
3. Gervasius de Tilbury. *Otia imperialia*, éd. Leibnitz, p. 967.
4. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 293 ; Eustache Deschamps. *Œuvres*, t. I, p. 292 ; Paul Sébillot, p. 284 ; Defrécheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 209.

staphylinx, appelé *pique de v'lin* (dard de serpent) et qualifié d'infernal dans une formulette des Côtes-du-Nord, fait crever les vaches qu'il pique[1].

Le contact de quelques insectes suffit pour provoquer de graves inconvénients : en Wallonie, celui qui est frappé au front par une libellule est certain de mourir ; dans les Côtes-du-Nord, certaines araignées de grosse espèce peuvent donner un cancer en passant sur la figure d'une personne. Au moyen âge l'araignée rendait l'herbe malfaisante : La maladie que l'on dit l'irengnier est engendrée aux brebis au moys de septembre quand elles mengent l'herbe que l'on appelle muguet saulvage, sur laquelle herbe descend yraignes et vermines que moult les empire. On disait au XVIIe siècle :

..... Ces prelats imitent fort l'Araigne
Qui les plus douces fleurs qui sont à la campaigne
Convertit en venin[2].

On attribue à un coléoptère et à sa larve une malfaisance particulière ; ainsi qu'on l'a vu p. 137, les hannetons et les vers blancs font enrager les chiens ; en Wallonie, si on donnait des hannetons à manger aux poules on trouverait de ces insectes dans leurs œufs[3].

La croyance suivant laquelle des insectes s'introduisent dans l'oreille est ancienne :

Néis puces et orillies
S'eles s'ierent entortillies
En dormant dedans lor oreilles
Les gréveroient à merveilles.

En Poitou, en Beauce, en Haute-Bretagne, etc., on dit que si le perce-oreille pénétrait dans la tête d'une personne, il la ferait mourir en mangeant sa cervelle pour sortir de l'autre côté ; dans la Côte-d'Or, il occasionne d'affreuses migraines ; il ne fait que crier, suivant une sorte de petit conte : une sorcière enlève deux petits, mais ne peut avoir la mère qui est cependant sur le point de crever et qui chante tristement. En Wallonie, où le scolopendre ou mille pieds est appelé *Trawe orèie*, on l'accuse aussi de s'introduire dans les oreilles. Une croyance analogue semble s'être attachée à un insecte plus familier ; une des nouvelles attribuée à Des Periers a pour titre : Du chevalier qui fit sortir les grillons de la tête de sa femme par saignée, et Nodier ajoute en note, les fantaisies d'amour[4].

1. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 271 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 284 ; Paul Sébillot, p. 290 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 401, t. XVII, p. 402 ; Paul Sébillot. *Notes sur les traditions*, p. 17 ; *Trad.*, t. II, p. 305.
2. J. Defrecheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 146 ; Paul Sébillot, l. c. p. 283 ; Jean de Brie. *Le bon Berger*, ch. XXXII ; Courval-Sonnet. *Satyre* I. Les Simoniaques.
3. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 218.
4. *Le Roman de la Rose*, t. II, p. 227 ; B. Souché. *Croyances*, p. 23 ; F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 270 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 302 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 302 ; *Lexique du langage populaire de Mâcon*, p. 35 ; Joseph Defrecheux. *Voc. de la Faune wallonne*, p. 164 ; *Recréations et joyeux devis*, p. 360.

Cet insecte passait au moyen âge pour se complaire à sa musique : Sa nature est tele que li chestis s'entent tant à chanter qu'il se muert en chantant, tant en pert le mengier et tant s'en lait à pourchacier[1].

Une comédie du XVI[e] siècle donne à un dicton une signification assez voisine de celle : avoir un hanneton, ou une araignée dans le plafond :

Parlez tout doulx, car il tient de la lune,
Et a la teste massive de grillons[2].

Les paysans sont loin de partager la répugnance que les parasites de la tête inspirent aux civilisés. En Hainaut, tous les enfants ont des poches à poux à la base du crâne ; lorsque le peigne les crève, ils font irruption sur la tête de l'enfant ; dans cette région, comme en Picardie, et en d'autres pays, les poux sont un indice de santé ; on dit parfois qu'ils mangent le mauvais sang ; aussi a-t-on soin de ne pas les détruire tous. En Hainaut ils abandonnent les filles dès que les premiers signes de puberté se manifestent. On assure à Gouesnou (Finistère) que certaines personnes doivent avoir des poux, et que si elles tuent ceux qu'elles ont, d'autres de ces insectes leur mangent le cœur[3].

Lorsque les enfants ne veulent pas se laisser peigner on leur dit souvent que les poux entortilleront leurs cheveux pour en faire des cordes et les entraîner dans la rivière ou dans la mer, ou qu'ils deviendront aussi gros que des ânes et les emmèneront à l'eau[4]. Une facétie du XVI[e] siècle rentre dans cet ordre d'idées : Un soldat qui se promenoit le long de la riviere d'Andelle avoit des poux alterez à cent et millions, lesquels avoient toujours mangé sans boire. Par quoi sentant la fraîcheur de l'eau, leur print si grande envie de boire qu'ils commencerent à eux esmouvoir et tirer vers la riviere si tres-roidement et par si grand violence qu'ils entraisnerent le pauvre diable jusques en l'eau, et (pour vray) l'eussent noyé de males eaux, n'eust esté un gros osier planté sur le bord où il se print vaillamment[5]. On raconte en Basse-Normandie qu'un homme méchant et peu charitable fut mangé tout vivant par les poux. Dans une ancienne comédie figure cette malédiction :

Je prie Dieu que les poulx
Te puissent devorer les os[6].

1. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 6.
2. *La Farce de marchandise*. Anc. th. français, t. III, p. 258.
3. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 478 ; t. XVII, p. 218 ; A. Bout, *ibid.*, p. 220 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 255 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 303 ; Irène Paquet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 496.
4. Léon Pineau. *Le Folk-Lore du Poitou*, p. 523 ; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 138 ; *Armana Prouvençau*, 1890 ; E. Rolland. *Faune populaire*, t. III, p. 255 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. II, p. 21 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 20 ; P. Fagot. *Le Folk-Lore du Lauraguais*, p. 312.
5. Philippe d'Alcripe. *La Nouvelle fabrique des plus excellens traits*, p. 97-98.
6. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p. 90 ; *Farce d'ung mary jaloux*. Anc. th. français, t. I, p. 132.

On prétend aux environs de Rennes que la guêpe hait l'homme qui lui fait la chasse, et qu'elle le reconnaît au bout de plusieurs jours [1].

Un scrupule, probablement fort ancien, protège la vie de certains insectes, sans que la cause en soit toujours bien claire ; toutefois presque tous figurent parmi ceux qui portent chance ou qui sont laborieux. Il est entretenu par la crainte des disgrâces qui attendent leur meurtrier ou leur persécuteur. Au XVIII[e] siècle on ne souffrait pas que l'on tue les grillons dans la pensée qu'ils faisaient le bonheur de la maison [2]. Dans la Charente après le meurtre de l'un de ces insectes, le berger voyait périr son plus beau mouton ; aux environs de Moncontour-de-Bretagne, le laboureur qui tue une Bête à bon Dieu perd un de ses meilleurs chevaux ; dans la Côte-d'Or, le pâtre qui détruit une fourmilière peut s'attendre à la perte de ses vaches ; dans le Doubs cet acte fait devenir boîteuse une des bêtes du coupable. En Haute-Bretagne si une abeille a été écrasée volontairement dans la maison, toutes les autres quittent la ruche ; dans la Côte-d'Or, en Wallonie, celui qui tue une mouche à miel est puni par le bon Dieu ; en Normandie, il compromet sa chance. A Bouxwiller (Alsace) quand on a écrasé un carabe doré, on craint de perdre quelque chose ; en Eure-et-Loir celui qui le tue est sûr d'éprouver un malheur dans la journée ; dans le Gard le meurtrier d'une blatte, dite *panatario* ou panetière, a une disgrâce ; dans la Gironde tuer les araignées porte malheur. En Ille-et-Vilaine, si on écrase une coccinelle, ou même si on l'enferme dans une boîte, on est exposé à mourir le lendemain ; en Hainaut celui qui la tue attrape des abcès ; dans la Sarthe ceux qui tuent les grillons risquent de voir leurs doigts se raccourcir [3].

Lorsqu'on tracasse certains insectes ou qu'on les tue, on amène un changement, presque toujours fâcheux, dans la température. Dans le Centre de la France, bouleverser une fourmilière en temps de sécheresse est un moyen infaillible de provoquer une ondée ; dans la Creuse, si on la défait le soir il pleut le lendemain ; en Wallonie, dans la Gironde et dans le Jura, la pluie survient si on tue un carabe doré, en Wallonie, si on écrase une coccinelle ; si c'est un bousier, on attire le tonnerre [4].

1. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 294.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 305.
3. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 290 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 286 ; Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 131 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 267 ; E. Rolland, p. 269 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 219 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 339 ; E. Rolland, p. 286, 324 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 31 ; Paul-Yves Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 511 ; Comm. de Mme Destriché.
4. E. Rolland, l. c., p. 280 ; Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 581 ; E. Monseur. *Folklore wallon*, p. 10 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 117 ; E. Rolland, l. c., p. 324 ; E. Monseur, l. c., p. 12 ; *Bull. de F.-L. wallon*, 1893, p. 4.

Sans doute à cause de leur nom, le peuple a pour les fils de la Vierge une considération particulière : en Haute-Bretagne quand on en brise un, on fait pleurer le bon Dieu. L'eau des fontaines où il y en a est meilleure que celle des autres, parce que la Vierge y est venue filer la nuit [1].

Il est des insectes, qui loin d'être respectés, sont mis à mort ou torturés à cause de la malfaisance, parfois imaginaire, qu'on leur attribue : en Haute-Bretagne, on tue les cerfs-volants, parce que si on négligeait de le faire ils viendraient coucher avec la personne qui les aurait eus à sa portée ; les paysans d'Ille-et-Vilaine écrasent toutes les courtilières, et même pour plus de sûreté, les brûlent ; ils considèrent cet insecte, qu'ils nomment le Tac, comme très dangereux ; ils tuent aussi les papillons de nuit, réputés venimeux. Les enfants du Bocage normand poursuivent de leur haine, à cause de son nom, le Chariot du Diable, sorte de carabe doré. Dans la Flandre française l'effet de la mauvaise rencontre de l'araignée est détruit si on l'écrase ; en Ille-et-Vilaine on tue les chenilles parce que leur vue est d'un fâcheux présage [2].

Le meurtre de certains insectes procure la chance ou même la richesse ; dans les Hautes-Vosges l'on a du bonheur assuré si l'on peut tuer le premier papillon que l'on voit. En Auvergne, on fait une trouvaille si on écrase un perce-oreille avec la pointe du petit doigt en faisant la croix, et que l'on trace un cercle autour avec ce doigt ; en Wallonie, écraser une araignée le matin est un présage d'argent [3].

La capture de quelques insectes ailés, sans doute à cause de sa difficulté, assure des avantages. Au XVI[e] siècle, Noël du Fail disait en parlant des superstitions des environs de Rennes : Qui veult estre marié en l'an prenne le premier papillon qu'il verra. Je n'ai pas recueilli cette croyance dans ce pays ; mais on y assure que si on peut attraper une demoiselle on se marie dans l'année. Dans la Bigorre, le premier papillon pris, le premier essaim vu et recueilli par une jeune fille sont un indice certain qu'elle se mariera dans le même espace de temps. On croit en Poitou, dans les Vosges et en Haute-Bretagne, que si on peut attraper le premier papillon qu'on voit on trouve un essaim dans l'année, en Wallonie que l'on trouvera quelque chose près de l'endroit où on l'a capturé [4].

1. *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 141.

2. Paul Sébillot. *Notes sur les traditions*, p. 17 ; *Trad.*, t. II, p. 298 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 270 ; A. Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre française*, t. II, p. 278 ; Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 286.

3. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 317 ; D[r] Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 552 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 9.

4. *Œuvres*, éd. Assezat, t. I, p. 112 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 209 ; N. Rosapelly. *Au pays de Bigorre*, p. 52 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 30 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 240.

En nombre de pays on constate l'emploi talismanique de plusieurs insectes vivants, et surtout de certaines parties de leur corps. Dans la région française des Côtes-du-Nord, on s'assure la chance en ayant dans sa poche une tête de cerf-volant mâle appelé *cer;* celle de la *cerresse* n'a pas la même efficacité. En Eure-et-Loir, pour avoir de l'argent toute l'année, il faut garder constamment sur soi une tête de cerf-volant; dans le Loiret elle fait gagner à la loterie ou au jeu; en Normandie et dans la Loire-Inférieure, elle est un talisman de bonheur; en Basse-Normandie l'écolier qui a une de ses cornes dans sa poche se croit assuré d'avoir de la chance au jeu [1].

Dans le Loir-et-Cher, les Deux-Sèvres, la Gironde, pour qu'un conscrit ait un bon numéro, il est utile de coudre, sans qu'il le sache, une araignée vivante dans la doublure de son gilet; en Lorraine, une araignée noire velouteuse mise dans un sachet avec sa toile a la même vertu. En Berry une tête de cerf-volant placée au cordon du chapeau préserve des maléfices; dans la Beauce, il suffit de l'avoir sur soi pour être à l'abri des charmes des baladins; dans les Vosges cet insecte, vivant ou desséché, éloigne les sortilèges. Il est vraisemblable que ses antennes en forme de cornes ont contribué à lui faire accorder ce pouvoir. Dans la Gironde, on évite les chutes, en portant constamment une des cornes d'un Barbot de Saint-Jean; dans les Vosges, la tête d'un cerf-volant préserve de la foudre; en Basse-Normandie une de ses cornes met à l'abri des chiens fous [2].

On verra plus loin l'emploi thérapeutique de certains insectes; ils servent aussi à garantir les enfants de divers inconvénients; dans la Creuse on leur met au cou en guise d'amulettes, des coccinelles [3].

Les insectes qui loin d'être de quelque utilité, nuisent aux hommes ou aux récoltes, obéissent comme les mammifères rongeurs aux adeptes de la sorcellerie; la croyance est sans doute plus ancienne que le XVII[e] siècle, où l'on cite expressément parmi les maléfices connus celui qui consiste à envoyer des charançons ou des vers dans les greniers, des chenilles, des sauterelles et d'autres insectes dans les champs. Lorsque en 1735, l'Alsace et les environs de Paris furent ravagés par d'innombrables chenilles arpenteuses, quelques-uns prétendirent avoir vu le sorcier ou la sorcière qui les répandait. On disait

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 285; E. Rolland, p. 328; Fr. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 39; Mme E. Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 590; L. Duval. *Rôle des croyances pop. dans la protection des animaux*, p. 47.

2. Fr. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 372; B. Souché. *Croyances*, p. 6; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 117; E. de Goncourt. *Germinie Lacerteux*, p. 139; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 284; P. Vallerange. *Le clergé, la Bourgeoisie*, p. 117; L.-F. Sauvé, l. c., p. 200; C. de Mensignac, l. c.; L.-F. Sauvé, l. c.; Louis Duval. *Rôle des Croy. pop.*, p. 48.

3. E. Rolland, p. 358.

à Boulay en Lorraine, quelques années après, que des filles apportaient dans les jardins des chenilles cachées dans des hottes recouvertes de linge blanc ; dans la Suisse romande, les sorcières pouvaient leur faire ravager les récoltes [1]. Jadis en Wallonie des sorcières envoyaient à la rencontre des voyageurs des mouches appelées Faunets qui ressemblaient à des taons, mais plus minces et plus effilées ; il en fallait sept pour tuer un cheval [2]. On croit en Champagne, en Normandie, en Anjou et en Haute-Bretagne, que des gens peuvent donner des poux par ensorcellement. En Ille-et-Vilaine pour se débarrasser de la vermine qui semble provenir d'un sortilège, il faut aller, avant le lever du soleil, au bord d'une rivière et battre sa chemise, pendant une heure avec une branche d'épine noire ; dans le Bocage normand où les mendiants sont accusés de ce méfait, on les contraint parfois à le défaire. En Anjou, pour se délivrer des poux venus par maléfice, on en enfile trois avec une aiguillée de fil et on les suspend dans la cheminée à la crémaillère ; la personne éprouvée est définitivement délivrée de ces insectes, et, à mesure que ceux-ci dessèchent, le sorcier lui-même dépérit ; il ne tarde pas à venir désensorceler celui ou celle à qui il a fait un tour [3]. Dans la Beauce, on chasse les chenilles en déposant un nombre impair, de 9, 11, 13 principalement, de ces insectes à un carrefour de quatre chemins, en leur faisant prendre une direction opposée à celle de la maison ; en Anjou, une femme qui a ses mois fait périr les chenilles qui infestent un champ de choux, en le traversant à diverses reprises [4].

Au XVI[e] siècle pour expulser les hannetons d'un verger, on récitait un verset du 35[e] Psaume : *Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem, expulsi sunt, nec potuerunt stare* [5]. Des cérémonies dans lesquelles intervient plus directement la religion, ont pour but de détruire ou d'éloigner les insectes nuisibles ou importuns.

En Haute-Bretagne, la procession de la Saint-Marc (25 avril) est destinée à faire crever les *langousses* (mouches d'eau) ; jadis elles faisaient périr les chevaux et même les hommes ; elles étaient grosses comme des têtes de cheval et pouvaient traîner des pierres ; depuis l'institution de la fête, elles ont été réduites à la taille qu'elles

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 151; Réaumur. *Abrégé de l'histoire des insectes*, t. IV, p. 94 ; E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 415; Ceresole. *Légendes des Alpes Vaudoises*, p. 180.

2. Georges Delaw, in *Wallonia*, t. XI, p. 183.

3. E. Rolland, l. c., p. 256 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 319 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 303 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 39 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 89 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 406.

4. Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I. p. 275 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 359.

5. Tabourot. *Les Bigarrures du seigneur des Accords*, 1662, p. 506.

ont aujourd'hui. Cette procession a lieu aussi dans le Bocage normand pour la disparition des mouches de saint Marc. Le pardon des mouches se tient à Quimper le soir du même jour dans le quartier Saint-Mathieu ; mais actuellement il n'est plus qu'un prétexte à divertissement : chacun, armé d'une épingle émoussée ou d'un piquant d'épine cherche à joindre dans la foule ou guette au passage les personnes de sa connaissance ; s'il n'est pas remarqué, il cherche à jouer de son aiguillon. Le pardon des hannetons qui a lieu au bourg de Gouesnou, le jour de l'Ascension, a perdu aussi son caractère religieux ; pour se rendre à cette assemblée, tout coq de village qui se respecte doit avoir au moins un hanneton piqué sur le ruban de son chapeau. Dans le Bocage normand, quand il y a des invasions de hannetons, on vient de cinq ou six lieues loin en pèlerinage à l'oratoire de sainte Radegonde, au Bézier [1].

Au moyen âge, on exorcisait les insectes, et dans la formule la plus répandue, dont la rédaction est attribuée à saint Grat, évêque d'Aoste au neuvième siècle, ils étaient excommuniés comme agents du diable ; en 1516, l'Official de Troyes déclara maudites et anathématisées toutes les petites bêtes en leur donnant six jours pour sortir du terroir ; en 1690, les chenilles qui ravageaient les environs de Pont-Château en Auvergne furent excommuniées par le grand-vicaire, qui les renvoya devant le juge des lieux. Le rituel de Séez, publié en 1743, défend de faire des adjurations dans les champs pour en chasser les hannetons et autres insectes nuisibles, à moins d'en avoir obtenu une permission spéciale ; mais ce même Rituel contient la formule de bénédiction des champs pour l'expulsion des sauterelles, des hannetons et autres animaux nuisibles : le prêtre revêtu de son surplis et de son étole devait se rendre dans le lieu infesté et l'asperger d'eau bénite en récitant les versets et oraisons ; la cérémonie se terminait par une nouvelle aspersion en forme de croix du champ, du jardin, de la vigne. Odolant Desnos avait encore vu un vieux curé de la paroisse Sainte-Scolasse aller, le goupillon à la main, de champ en champ, asperger les chenilles et les conjurer de disparaître [2]. A la même époque (vers 1830), les paysans de la Brie croyaient s'en débarrasser en invoquant sainte Gertrude le 17 Mars. En Seine-et-Marne, on fait le tour de son jardin, avant le lever du soleil, en disant : « Chenilles ou chenillots, suivez-moi, je

1. Paul Sébillot. *Trad. et sup.*, t. II, p. 296-7 ; J. Lecœur, l. c., t. II, p. 209 ; E. Rolland, t. III, p. 310, 340 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p. 186 ; L. Duval. *Rôle des croyances pop.*, p. 53.

2. Alfred Maury. *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen-âge*, p. 103, n ; Le P. Le Brun. *Hist. des pratiques superst.*, p. 349 ; le texte latin y est donné ; L. Duval. *Rôle des Croyances pop. dans la protection des animaux*, p. 51-52, 53 ; W. Jones. *Credulities*, p. 303 et suiv. dans son Catalogue des procès d'animaux en mentionne plusieurs faits aux chenilles, aux mouches, etc.

m'en vais. » Et l'on prend le premier chou que l'on rencontre et en s'en allant, on dit cinq *Pater* et cinq *Ave*, on dépose le chou dans un lieu que l'on trouve à propos et toutes les chenilles y vont. Il ne faut rencontrer personne pendant cette oraison, ni parler à qui que ce soit[1]. D'autres procédés ne présentent aucun caractère religieux. Dans le Gard, pour *escurmergà las erugos*, excommunier les chenilles, on va remplir à une source d'eau, dans une commune voisine de celle qu'on habite, et d'où l'on ne peut apercevoir le champ qu'il s'agit d'expurger, un arrosoir, dont, au retour, on répand en petits filets le contenu sur les bords du champ dévasté, en prononçant ces mots :

Erugo ruguiero
Sor de ma rabieiro.

Chenille rongeuse, sors de ma ravière. En Languedoc on les conjurait autrefois, et d'une manière solennelle, aux premiers jours de printemps, en récitant cette formule :

Avalisca, tora'!
Defora! Defora!
E revengues pas pus, qu'ablaziguas tout!

Disparaissez, chenilles ! Dehors ! Dehors ! et ne revenez plus, que vous détruisez tout ! Dans le Loiret, on les envoie à la foire ; on choisit le jour où il y en a une dans une localité voisine. Le matin, avant le lever du soleil, on prend dans sa main droite une baguette de coudrier que l'on a préalablement plongée dans l'eau, puis de la main gauche, on saisit trois chenilles que l'on porte hors du jardin dans la direction où se tient la foire[2]. En Limousin le laboureur touche les chenilles avec son aiguillon en leur criant : *A la fieira!* en Poitou, quand les vers coupent le blé, on va chercher dans une commune voisine des branches de vergne que l'on plante dans le champ, les insectes disparaissent aussitôt. En Touraine, on promène la bûche de Noël dans les carrés du jardin, afin d'empêcher les loches et les insectes de les ravager[3].

Les pratiques destinées à mettre les gens et les habitations à l'abri des insectes désagréables sont aussi nombreuses : Au XVII[e] siècle, pour n'être point mordu des puces, il fallait dire och och, en entrant dans un lieu où il y en avait. Dans le Loiret, pour chasser les poux et les puces, on fait brûler dans l'intérieur des maisons, le jour du Carnaval, une poignée de paille provenant de la paillasse du lit ; dans le Perche, on attribue aux tisons de Saint Jean la propriété d'éloigner les puces. En Wallonie un os de mort, des feuilles de fougères chassent

1. Ladoucette. *Mélanges*, p. 413 ; André Lefèvre, in *Rev. des Trad. pop.* t. VII, p. 244.
2. E. Rolland, l. c. p. 320 ; *Revue des langues romanes*, t. IV, p. 564 ; E. Rolland, l. c. p. 319.
3. M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 271 ; Léon Pineau. *Le Folk-lore du Poitou*, p. 506, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 481.

les punaises des lits. Autrefois, on pendait un hareng, le Vendredi saint, aux soliveaux de la chambre afin d'empêcher les mouches d'y entrer ; une superstition analogue a été relevée en Anjou, où le rite consiste à porter une sardine à la messe un vendredi et à la suspendre aux poutrelles ; suivant quelques-uns cette pratique n'est efficace que le Vendredi saint ; une tête de sardine clouée à la porte de la maison le jour saint Marc empêche ces insectes d'y entrer ; dans la Creuse pour être préservé toute l'année de la piqûre des moucherons on lance du bouillon au plafond le jour du Carnaval. En Poitou, on dit aux enfants que les « mussets » les dévoreront s'ils mangent de la soupe le soir de ce jour[1]. A Liège un martin-pêcheur desséché empêche la larve de la teigne de ronger les étoffes ; une tête de pie tuée pendant la lune de mars éloigne les mouches[2]. En Anjou, on charme les araignées en répétant ce mot : Roch, ou saint Roch ; elles ne peuvent fuir, et on les tue facilement. En Poitou, quand les ranes chantent, on frappe avec un bâton sur les lits en répétant : Aux puces, aux ranes ! cela chasse les puces pour toute l'année ; en Anjou, on se sert d'une baguette de noisetier d'un an, coupée le Vendredi saint[3].

Au moyen âge, il y avait plusieurs endroits où ne pouvaient rester des insectes importuns ou désagréables ; on disait au XIII[e] siècle qu'aucune mouche, aucune araignée ne pouvait vivre dans le réfectoire attenant à l'église du Puy en Velay. Si on y apportait quelqu'un de ces insectes il mourait ou se hâtait de s'envoler. Gervaise de Tilbury qui rapporte ce fait ajoute : On observe le même phénomène dans le village de Bariolus, près d'Aigues Mortes, où aucune mouche ne peut vivre dans la salle à manger du curé. J'en ai fait moi-même l'expérience : ne croyant pas que la chose fût vraie, j'y avais apporté quelques mouches et j'y avais fait répandre du miel ; malgré cet appât toutes se sauvèrent immédiatement. Ces bêtes étant devenues incommodes dans un monastère fondé par saint Bernard, le saint les excommunia et le lendemain on les trouva toutes mortes[4]. Au XVIII[e] siècle les boucheries de Troyes étaient bien aérées, et il n'y entrait pas de mouches. Cela passait pour un miracle, et en 1739, le lieutenant-général du bailliage vint faire une espèce d'enquête sur cet étrange respect des mouches. Le maître boucher l'attribua à la propreté et aussi aux établis de fruits

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I. p. 352 ; E. Rolland, l. c. p. 261 ; A. S. Morin. *Le prêtre et le sorcier*, p. 27 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 402 ; J.-B. Thiers, l. c. t. I, p. 383 ; De la Perraudière. *Trad. locales*, p. 16 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 363 ; Auricoste de Lazarque, *ibid.*, t. IX, p. 579 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc. p. 6.

2. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 403 ; *ibid*, t. XVI, p. 112.

3. C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 363 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 506.

4. *Otia Imperialia*, éd. Leibnitz, p. 963 ; Jacques de Voragine. *La Légende dorée*, t. I, p. 239.

placés aux portes ; mais d'autres bouchers en firent honneur au bienheureux saint Loup, dont ils montraient la statue érigée depuis longtemps pour perpétuer le souvenir de son intercession. Les boucheries de Limoges jouissaient aussi, par un privilège dû à une statuette du même saint, d'une semblable immunité. Les araignées se gardaient bien de tisser leurs toiles dans la Tour sans venin en Dauphiné[1].

§ 3. INSECTES FAMILIERS OU PROTECTEURS

Dans un grand nombre de pays de France, le grillon est associé au bonheur de la maison. Des noms comme *Cheval du bon Dieu* (Loiret), *petit cheval du bon Dieu*, en français dialectal, montrent le respect que l'on a pour cette bête du foyer. On dit en Béarn : Où il y a des grillons, Dieu habite. Suivant une croyance assez répandue, les sorciers n'ont aucun pouvoir sur les personnes qui ont chez eux ces insectes de bon augure : dans la Loire, on dit qu'il ne peut y en avoir dans un logis où réside un *grillô* ; en Anjou, si on l'entend chanter, c'est l'indice qu'il n'y en a pas dans la maison[2]. Cette idée semble en contradiction avec un passage de Richard, *Guide aux eaux d'Aix*, d'après lequel l'agriculteur qui devient riche tout d'un coup, passe pour avoir des grillets, c'est-à-dire pour avoir fait un pacte avec le diable[3]. Le chant du grillon présage le bonheur ou la richesse ; en Haute-Bretagne on lui dit, pour l'engager à venir se faire entendre :

Guersillon,
Viens dans ma maison ;
Chante ta petite chanson,
Et répands ta bénédiction.

En Berry et dans la Gironde, lorsqu'il chante, c'est signe qu'il y aura des louis d'or dans la maison. On dit dans la Flandre française que si les boulangers ne font pas plus souvent banqueroute, c'est qu'ils ont toujours des *crinchons* autour d'eux[4]. Lorsqu'au contraire le grillon se tait, c'est un présage de perte ou de malheur ; en Haute-Bretagne et dans les Vosges, dans la Meuse, en Wallonie, il y aura bientôt un mort au logis. Il s'intéresse, parfois d'une manière touchante, à ceux qui lui donnent l'hospitalité. Dans les Hautes-Vosges, si quelqu'un tombe malade dans la maison où il se plaît, il baisse la voix, on l'entend à peine ; le malade est-il en danger de mort, il se tait tout à

1. Assier. *Légendes de la Champagne*, p. 48 ; Lucien Nicot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 233 ; Olivier. *Croyances du Dauphiné*, p. 298.
2. E. Rolland, l. c., p. 288 ; Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 163 ; C. Fraysse, *in Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 406.
3. E. Rolland, l. c., p. 290.
4. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 294 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 264 ; C. de Mensignac. *Superstitions de la Gironde*, p. 117 ; Vermesse. *Dict. du patois de la Flandre française*, cité par Rolland.

fait ; meurt-il, il reste silencieux pendant six semaines en signe de deuil ; en Ille-et-Vilaine, il ne chante pas dans le logis où il y a un cadavre. Dans les Côtes-du-Nord, s'il s'agit du chef de la famille, il est muet pendant six mois[1].

Les abeilles portent dans le Morvan, le nom de *Moinces du bon Dieu*, qui indique la considération que l'on a pour ces diligentes ouvrières[2]. On croit en plusieurs pays qu'il y a relation entre la prospérité des ruches et la santé de leur maître ; dans la Gironde, le nombre des abeilles diminue à mesure qu'il vieillit ; s'il meurt, l'*esseneau* s'en va ; en Ille-et-Vilaine, les mouches à miel meurent dans l'année ou ne profitent plus ; dans l'Auxois, en cas de décès ou de départ des maîtres elles dépérissent ; dans les Deux-Sèvres, quand il meurt une ruche, il meurt quelqu'un dans la maison[3].

Les avettes sont informées des événements qui intéressent la famille. En Basse-Bretagne, à la naissance d'un garçon, on entoure la ruche d'une étoffe rouge ; dans le même pays, dans la Gironde, dans les Vosges, la Corrèze, le jour du mariage, on y attache un morceau d'étoffe voyante, surtout rouge ; en Basse-Cornouaille, il est taillé dans la robe de noce ; dans le Bocage normand et à Guernesey, le toit de chaque ruche est paré d'un morceau de linge blanc. En Basse-Bretagne, quand il y avait une réjouissance ou lorsque la moisson était plus belle que de coutume, on plaçait sur le rucher un drap ou un ruban rouge[4].

Suivant un usage général en France, dans la Wallonie et la Suisse romande, on met les abeilles en deuil lors du décès de leur propriétaire. Au XVIIe siècle, on couvrait les ruches d'un drap noir, de peur qu'elles ne mourussent faute de porter le deuil de leur maître[5]. En certains pays on va leur annoncer qu'il a trépassé. En Eure-et-Loir, avant de prévenir le maire ou le curé, il faut, pour empêcher les abeilles de périr ou de s'en aller, leur mettre des rubans noirs en disant : « Abeilles, petites abeilles, je viens vous avertir que votre maître est mort ». En

1. Paul Sébillot, l. c., p. 294 ; Richard. *Trad. de la Lorraine*, p. 144 ; J. Defrecheux. *Vocabulaire*, p. 153 ; H. Labourasse. *Anciens us., etc. de la Meuse*, p. 183 ; L.-F. Sauvé. *Folk-Lore des Hautes-Vosges*, p. 315 ; F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 403 ; Paul Sébillot, l. c.

2. E. Rolland, l. c., p. 262.

3. F. Daleau. *Traditions de la Gironde*, p. 47 ; Paul Sébillot, l. c., p. 281 ; H. Marlot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 494 ; B. Souché. *Croyances*, etc., p. 11.

4. E. Souvestre. *Derniers Bretons*, t. I. p. 58 ; *Foyer Breton*, t. I, p. 37 ; F. C. de Mensignac, l. c., p. 116 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 189; *Tour du monde*, 1899, p. 512 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 23 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 275 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 421 ; Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 165.

5. Juste-Olivier. *Œuvres*, t. I, p. 250 (pays de Vaud) ; Albin Body, in *Wallonia*, t. VII, p. 173 ; Sur la répartition géographique de cette coutume, cf. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 225 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 272.

Picardie, en Artois, dans le Nord, une personne dit en frappant doucement trois coups sur la ruche : « Petites bêtes du bon Dieu, éveillez-vous, votre maître est mort » ; à Guernesey, on la cogne avec la clé de la porte en les informant de l'événement à voix basse. Dans les Hautes-Vosges, dans la Beauce, on donne aussi trois petits coups sur chaque ruche en disant : « Votre maître est mort, vous changez de maître » ; en Béarn, on leur adresse une sorte de discours pour les consoler ; en Normandie, on les prévient ainsi : « Mes petites belles, votre père ou votre oncle, ou votre sœur, etc., est mort». Pour s'assurer qu'elles ont bien compris, on frappe légèrement avec une petite baguette sur la ruche jusqu'à ce qu'on y entende quelque bourdonnement[1]. En Vendée, on ne met un ruban noir aux ruches qu'à la mort de la maîtresse de la maison. Dans la Montagne Noire, quand le chef de la famille est mort, on enterre un de ses vieux habits dans le jardin où sont ses mouches afin de les faire participer à ses funérailles. Dans la Mayenne, on attache à chacune des ruches, un morceau de linge, le plus sale du défunt ; les abeilles le croyant toujours là, ne sont point tentées de le suivre. Au Val d'Ajol, on fixe dans le même but une petite croix de cire bénite sur chaque panier. Dans certaines parties du Béarn, on découvre les ruches, et elles restent ainsi jusqu'après l'enterrement ; dans les Côtes-du-Nord, les avettes portent le deuil de leur maître pendant six mois et ne bourdonnent plus[2].

Les abeilles sont en quelque sorte associées aux fêtes chrétiennes ; dans la Côte-d'Or, on dit même qu'elles dépérissent ou qu'elles s'en vont, si leur maître n'a pas de religion. Dans l'Orléanais, poser à chaque ruche une branche de buis des Rameaux, que l'on a rapportée chez soi sans parler à personne, donne le pouvoir de faire essaimer les abeilles à volonté. Au Val d'Ajol, on place sur les paniers, pour empêcher les mouches de les quitter, une petite branche de buis des Rameaux ; en Limousin, elle les préserve des malheurs et de la foudre ; en Wallonie, si l'on veut que les essaims ne se posent pas trop loin des ruches, il faut, le dimanche des Rameaux planter auprès une branchette de buis béni. Dans le Bocage vendéen, on les ornait autrefois de fleurs pour appeler sur elles la bénédiction de la Vierge ; dans le Loiret le jour de l'Invention de la sainte Croix, on place au sommet de chacune

1. Girard de Rialle, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 224 ; E.-T. Hamy, in *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*, 1883, p. 603 ; D. Dergny. *Usages, coutumes, etc.*, t. I, p. 254 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 421 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 368 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. II, p. 163 ; Henri Pellisson, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 154 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 339 ; *Mélusine*, t. I, col. 95.

2. B. Souché. *Croyances*, p. 18 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 363 ; Bellier-Dumaine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 245 ; H. Labourasse. *Vieux us.*, p. 189 ; V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 138 ; Paul Sébillot, p. 281.

une petite croix de coudrier ou d'aubépine bénie à la messe[1]. Dans les Hautes-Vosges, le vendredi saint, on nettoie le coin réservé aux abeilles, et on met sur chacun des paniers une petite croix en cire bénite, afin d'assurer la prospérité de ces bonnes ouvrières et de les empêcher d'essaimer au loin. A la Fête-Dieu, on pose des couronnes bénites sur les ruches, en vue de préserver leurs hôtes des maladies et des accidents[2]. On croit en Hainaut et en Suisse, que les abeilles chantent pendant la nuit de Noël ; en Wallonie, en Picardie, un essaim qui s'établit dans la ruche, le soir de la Fête-Dieu, dispose un des gâteaux en forme de Saint-Sacrement ; dans la Côte-d'Or, les avettes y forment un calice en miel ; en Haute-Bretagne, si elles essaiment le jour Sainte-Anne, il y a un cierge au milieu d'un des paniers ; c'est la ruche du roi ; si elles essaiment un jour consacré à la Vierge, les rayons sont en croix et c'est la ruche de la reine[3]. Une légende du moyen âge rapporte à la fois une superstition et un exemple des constructions pieuses des mouches à miel : un paysan possesseur d'un grand nombre de ruches, et très avare, apprit d'un sorcier que si le jour de Pâques, il gardait par devers lui la sainte hostie, et la déposait dans une de ses ruches, toutes les abeilles de ses voisins quitteraient leur demeure pour se rassembler au lieu où se trouverait le corps du Seigneur, qu'elles y feraient leur miel et qu'ainsi il pourrait se les approprier. Il suivit ce conseil, et en effet un essaim nombreux accourut bientôt à la ruche où l'hostie avait été placée, et elles entreprirent de construire à leur manière une petite église en cire, d'élever des piliers et de construire un autel. Puis elles transportèrent avec le plus grand respect le corps du Seigneur sur cet autel improvisé et terminèrent le monument[4].

En Seine-et-Marne, pour que les abeilles ne s'éloignent pas, on récite l'oraison suivante en se mettant à genoux auprès des ruches et en enfonçant le doigt dans la terre : « Mouche, Dieu t'a créée en ce lieu, et Dieu te prie de rester en ce lieu ». Et l'on fait le signe de croix en se levant[5]. Quelques dévotions populaires sont en relation avec les abeilles; c'est pour elles qu'on va en pèlerinage à Mazerolles en Poitou, et que l'on suspend au cou de la Vierge un beau morceau de cire ou

1. E. Rolland, l. c. p. 267 ; A. Montémont. *Voyage à Dresde et dans les Vosges*, p. 68-69 ; Jean Dutrech, in *Lemouzi*, janvier 1905 ; Body, in *Wallonia*, t. VII, p. 172 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 462 ; E. Rolland, l. c., p. 267 ; même coutume en Limousin. *Lemouzi*, janvier 1905.

2. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 113, 166.

3. Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 20 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 268 ; E. Monseur, l. c., p. 9 ; H. Marlot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 496 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 198.

4. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 267.

5. André Lefèvre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 244.

un rayon de miel ; aux environs de Lorient on apporte de la cire aux chapelles de saint Pierre, qui est préposé aux essaims. A une fontaine de Saint Martin, à la Grande-Verrière, on fait des offrandes pour la réussite des ruches [1].

Les avettes sont susceptibles et il ne faut pas leur manquer d'égards : au XV[e] siècle, on leur faisait des présents : Quant un homme treuve en son pourpris un vaisseau d'eeps atachiés en un arbre, s'il ne l'estrine d'une pièce d'argent, c'est mauvais signe... cellui qui approprie à soy les eeps sans les estriner, elle ne feront que picquier celui, et jamais ne l'aimeront ne lui feront prouffit. Dans les Deux-Sèvres, on doit dire que l'abeille est morte et non qu'elle est crevée ; en Normandie, il était d'un bon usage, en leur adressant la parole, de les appeler : « Belles, Belles ! Abeilles ! Abeilles ! » ou « Mes petites belles » ; si on les désignait sous le nom de Bêtes, elles réprimaient cette grossièreté à grands coups d'aiguillons [2]. Dans plusieurs provinces de France, si on médit des abeilles, elles meurent ; en Franche-Comté, elles dépérissent si on les regarde de travers ; aux environs de Lorient, si on se dispute à propos d'elles ; en Lorraine, si les personnes auxquelles elles appartiennent ne vivent pas en bonne intelligence. Suivant une croyance très répandue, jurer ou prononcer des paroles impures devant les abeilles les fait périr ; dans le Loiret et dans la Gironde, la Normandie, elles piquent les jureurs ; dans le Mentonnais les vers à soie sont également sensibles aux blasphèmes et en souffrent [3].

Les paysans de plusieurs provinces attribuent aux mouches à miel le don de reconnaître ceux qui ont failli à leur devoir, et ils assurent qu'elles les poursuivent de leur haine, comme celles qui figurent dans l'éloquente apostrophe de Victor Hugo. Suivant une croyance générale, elles piquent, seule au milieu de ses compagnes, la fille qui n'a pas conservé sa chasteté ; dans les Deux-Sèvres, les avettes — et aussi les guêpes —, ne s'attaquent qu'aux coureurs de filles [4]. Un passage d'un poëte du XVI[e] siècle fait allusion à une idée, qui n'a pas été relevée de nos jours, d'après laquelle elles faisaient sentir leur colère aux paresseux :

> Apprendz, marault, apprendz ta leçon de ces mouches
> Qui sont aux faineants comme toi si farouches [5].

1. Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 511 ; E. Rolland, p. 269 ; L. Lex. *Le culte des eaux en Saône-et-Loire*, p. 47.
2. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 18 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 21 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 339.
3. D[r] Perron. *Prov. de Franche-Comté*, p. 18 ; E. Rolland, l. c., p. 268 ; Richard. *Trad. de la Lorraine*, p. 48 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 47 ; L. du Bois, p. 339 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 219.
4. *Les Châtiments* : Aux abeilles du manteau impérial. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 268.
5. Claude Gauchet. *Le plaisir des champs*, p. 109.

En Haute-Bretagne, les abeilles se parlent quand elles sont sur le point d'essaimer ; si on va les écouter de près, on entend la mère qui répète : Quand ! quand ! quand ! ; en Basse-Normandie, elles ne cessent de chanter [1].

L'usage de rassembler les mouches en se servant de procédés musicaux est très répandu : on disait au XIVe siècle : Quant un vaisseaus d'es est essamez, on les maine à sifflet et à chant. Au XVIIe siècle, la pratique se rapprochait de celle qui est la plus ordinaire maintenant :

> .... Beauté est une ruche
> Dont l'odoreux piment la Coudre et la Lambrusche
> Tirent de toutes parts les mousches et bourdons
> Sans le charivary des poisles et chaudrons.

Au moyen âge il y avait une formule assez longue que l'on adressait à la mère des abeilles pour qu'elle vienne se fixer avec toute sa famille sur un arbre près duquel était disposé un vase destiné à les recevoir [2]. Dans les Ardennes, on récite cette oraison : « Mouche que Dieu a créée pour l'église illuminer, je te conjure, par la sainte Trinité, de t'arrêter ! » [3]. On leur dit aussi de douces paroles, en les appelant, comme en Normandie : « Mes chéries, mes petites, mes mignonnes ! » ; en Limousin, *Pausa bella* ! ou en leur chantonnant des formulettes engageantes comme celle-ci, usitée en Ille-et-Vilaine :

> En ménage, mes petites,
> Montez, mes petites, en ménage,
> En ménage, en ménage [4].

En Haute-Bretagne, « les mielliers » sont ceux qui savent arrêter les abeilles, en vertu d'un don qui se transmet de père en fils, mais l'aîné peut seul le posséder. Le miellier dit une oraison particulière, tient son chapeau derrière son épaule gauche, et a l'œil fixé au milieu de l'essaim où se trouve la mère, qui ne tarde pas à venir se poser sur sa main. Dans les Côtes-du-Nord, il n'y a qu'une seule personne dans chaque maison qui ait de la chance pour les *avettes* ; on ne sait jamais laquelle, excepté quand elle meurt ou qu'elle part [5]. En Basse-Bretagne, les abeilles connaissent leur maître ; celles qui partent à la recherche du miel s'écartent de son passage ; celles qui reviennent le

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 279 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 274.
2. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 21 ; Courval-Sonnet. *Satire VIII*. Le hazard des cornes ; *Baluz. Capitulor.* t. II, cité par A. de Gubernatis. *Mythologie zoologique*, t. II, p. 231.
3. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 180.
4. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 279 ; Jean Dutrech, in *Lemouzi*, janvier 1905 ; J. Lecœur, t. I, p. 274 ; E. Rolland, p. 266-267 ; J. Lecœur, l. c. ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 421.
5. Paul Sébillot, l. c., p. 280-281 ; *Notes*, p. 17.

vol alourdi, les pattes et les ailes surchargées de pollen, se posent sur ses vêtements, et, si quand il surveille l'envolée des essaims nouveaux, accablé par la chaleur de l'été, il s'étend, entre les ruches, la tête appuyée sur les bras pour dormir, elles le défendent contre tous les animaux malfaisants qui surviennent. Seul le lézard sera à l'abri de leurs attaques, car, lui, aussi, est l'ami de l'homme [1]. Les abeilles ont horreur de la souillure ; voici la recommandation qu'on faisait au XVI[e] siècle, à celui qui maniait les ruches : Il avisera que le jour précédent il n'ait eu affaire à femme, qu'il ne soit ivre et n'approche d'elles sans être lavé et bien vêtu ; pareillement qu'il s'abstienne de toutes viandes ou oignons sentant fort, qu'il ait en la bouche quelque chose de bonne odeur. En Limousin, lors de la cueillette du miel, aucune femme ayant ses menstrues ne doit s'approcher des rûches [2].

Plusieurs observances, en même temps qu'elles constatent l'attention que l'on accorde aux abeilles, ont pour but de les préserver des mauvaises influences. Au XVII[e] siècle, bien des gens ne voulaient pas acheter des mouches à miel, mais seulement les échanger, de crainte qu'elles ne profitent pas s'ils les achetaient. Cette croyance est encore très répandue, mais on peut les échanger, contre un objet de même valeur. En Haute-Normandie, on ne doit pas marchander la ruche. A Guernesey, on la vend impunément si le prix est payé en or ; dans le Lauraguais, contre une quantité de blé ; lorsqu'on donne la cire gratuitement les essaims profitent, si on la vend, cela leur porte malheur [3]. Il faut aussi se garder de compter les ruches ; dans les Landes, cet acte leur porte malheur ; dans l'Albret, il y fait venir le blaireau ; dans la Meuse, il suspend ou arrête le travail des abeilles. Dans les Côtes-du-Nord, on tâche de disposer les ruches de façon à ce qu'on ne puisse facilement les dénombrer, et en Limousin, on en laisse toujours quelques-unes vides [4].

A la fin du XVIII[e] siècle, on croyait dans quelques parties du Finistère, comme de nos jours en Basse-Cornouaille, que si une ruche venait à être volée, les autres dépérissaient, et l'on négligeait dès lors de les entretenir ; en Basse-Bretagne vers 1830 lorsque les abeilles avaient été volées, le propriétaire qui urinait, avant le lever du soleil, sur l'emplacement de la ruche reconnaissait le voleur ; les cheveux de celui-ci devenaient rouges. On est persuadé dans quelques parties des

1. H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX. p. 23.

2. *Maison rustique*, 1597, l. II, p. 67 ; Jean Dutrech, in *Lemouzi*, janvier 1905.

3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 246 ; E. Rolland, p. 268 ; D. Dergny. *Usages et coutumes*, t. I, p. 255 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 421 ; P. Fagot. *Le Folk-Lore du Lauraguais*, p. 313.

4. De Métivier. *De l'agriculture des Landes*, p. 426 ; L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. I, p. 233 ; H. Labourasse. *Anciens us*, etc., p. 190 ; Paul Sébillot. *Notes*, p. 16-17 ; Jean Dutrech, in *Lemouzi*, janvier 1905.

Vosges que les abeilles ne peuvent prospérer si le bois ou la paille de leur panier provient d'un vol[1].

L'usage de placer des talismans dans la demeure des avettes est courant en Haute-Bretagne : Pour les empêcher de s'en aller, on met entre la pierre et la ruche, un fragment de cierge béni ; un morceau d'acier ou de fer placé dessous préserve ses habitants du tonnerre. Dans les Ardennes, l'essaim est déposé dans une ruche aspergée d'eau bénite[2]. On a vu que les abeilles peuvent être fascinées ; il est de même des vers à soie : en Provence, la *Mala-vista* est contraire à leur réussite ; nombre de paysans du midi partagent cette croyance et ne consentent qu'avec la plus grande peine à laisser pénétrer des étrangers dans leurs magnaneries[3].

§ 4. CONSULTATIONS ET PRÉSAGES

Les noms donnés à la coccinelle l'associent aux divinités : ceux de *Bête au bon Dieu*, *Géline dé bon Dieu* (Vosges), *Poulette au bon Dieu* (Calvados), *Iarik Doue* = poulette de Dieu (Finistère), Vache à Dieu (français), *Bioc'hik Doue*, petite vache de Dieu (Basse-Bretagne), *Buou dè noueste Ségné* (Provence), *Cheval à Dieu* (français dialectal). *Petit cheval du bon Dieu* (Spa). *Cheval de la Vierge* (français dialectal), *Bête du Paradis* (Hainaut), *Petite bête de la Vierge* (Wallonie) etc., montrent le respect qu'on a pour elle[4]. En Ille-et-Vilaine et dans la Beauce, quand on s'empare d'une coccinelle, il faut la mettre à s'envoler, ou la déposer sur l'écorce d'un arbre ; elle monte au ciel, devient un ange et garde la place au paradis de celui qui l'a épargnée. En Basse-Bretagne, où on lui donne les plus doux noms, elle vient du ciel en droite ligne ; c'est une grande joie pour les enfants de la faire sauter dans leurs mains, où elle laisse des traces rouges, qui sont produites par le sang de ses pattes ; il leur sert à former des croix, pendant qu'ils répètent pieusement cette prière : Vache de Dieu, je vous prie. — Passez-moi par-dessus la barrière. — Emportez-moi au Paradis. — Je vous supplie, jour et nuit[5]. En Bas-Languedoc, si mise dans la main, elle grimpe au sommet du premier doigt levé et s'envole, c'est bon signe ; on lui chante : « Coccinelle, monte au ciel, ton père te demande ». Des formulettes d'Arles et

1. Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 345 ; H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 25 ; Alex. Bouët. *Breiz-Izel*, t. I, p. 172 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 47.
2. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 279 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 180.
3. Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 281 ; J. Tuchmann, in *Mélusine*, t. V, col. 178.
4. E. Rolland, l. c. p. 349 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 218, 402.
5. A. Orain. *Le Folk-Lore de l'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 77 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. II, p. 56 ; L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. V, p. 178.

de l'Aude la prient d'enseigner le chemin du ciel[1]. En plusieurs pays de France et aussi en Wallonie, les jeunes filles consultent la coccinelle ; en Provence, où elle s'appelle *Catharinetto*, elles tâchent en la faisant envoler de tirer quelque augure de son vol, et lui disent :

Catharinetto, digo-mi mounte passarai
Quand mi maridarai ?

Catherinette, dis-moi où je passerai — Quand je me marierai ?

Si elle se dirige vers un jeune homme, c'est l'indice d'un mariage très prochain ; si elle va dans la direction d'une église ou d'une chapelle, on crie à la jeune fille : « Tu te feras religieuse ! [2]» Les jeunes vendéennes récitent ce petit couplet :

Vole, vole,
Ma petite Nicole,
De quel coûté me marierai-z-y ?

Dans la Côte-d'Or, le pays Messin, les Cévennes, l'Auvergne, le Poitou, la Wallonie, il y a aussi des formulettes pour interroger la coccinelle sur le lieu où doit avoir lieu le mariage ou sa possibilité. A Aix, l'un des cinq doigts de la personne qui consulte la « catherinette », reçoit le nom de son prétendu, et elle est ensuite placée dans la main que l'on ferme un moment ; si lorsqu'elle est rouverte, la petite bête va sur le doigt en question, le mariage est certain[3].

D'autres insectes servent aux consultations amoureuses : Dans la Gironde, pour savoir où une jeune fille se mariera, on place entre les deux mains une *pute* (faucheux), et en agitant, on dit : « Du côté que le cul de la pute se trouvera, la gouyate (fille) s'y mariera ». En Saintonge, on récite une formulette analogue en lui arrachant les pattes ; dans les Deux-Sèvres, autant de fois remuent ses pattes détachées du corps, autant d'années a encore à vivre la personne pour laquelle on tire ce présage ; les enfants Wallons s'imaginent que ces mouvements sont volontaires et répondent à la question qu'ils font[4]. Dans l'Ille-et-Vilaine, dans la Beauce, on leur coupe les pattes, et on les met dans sa main ; si elles remuent, on aura de la chance. Dans les Vosges, les faucheux sont appelés chances, et les enfants leur disent, en les tenant par une ou deux pattes : « Chance, dis-moi ou est le loup, où je te tue ! » La première patte de devant que l'araignée lève indique la

1. *Revue des Trad. pop.*, t, VI, p. 550 ; *Rev. des langues romanes*, 1873, p. 578 ; Gaston Jourdanne. *Contribution au Folk-Lore de l'Aude*, p. 39.
2. Jules Lemoine, in *La Tradition*. 1890, p. 281 ; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 145-6.
3. Léo Desaivre. *Formulettes et enfantines du Poitou*, p. 4 ; E. Rolland, l. c., p. 354 ; Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 552 ; Alfred Harou. *Le Folklore de Godarville*, p. 18 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 51 ; Regis de la Colombière, l. c., p. 146.
4. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 56 ; E. Rolland, p. 245 ; E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 9 ; Alfred Harou. *Folklore de Godarville*, p. 15.

direction. En Languedoc, on adresse à la mante une formulette qui a le même but [1].

On consulte la coccinelle pour savoir quel temps il fera ; ordinairement, si placée au bout du doigt, elle refuse de s'envoler, c'est un indice de mauvais temps. Il y a de nombreuses formulettes usitées en Franche-Comté, dans la Côte d'Or, le pays de Gex, les Vosges, l'Yonne, le Tarn, la Wallonie, le Béarn, etc. Une des plus caractéristiques est celle du Loiret :

Papivole,
Vole, vole,
S'il fait chaud,
Vole en haut ;
S'il fait froued,
Va te cacher [2].

En Wallonie, on la menace de lui donner des coups de marteau si elle ne dit pas l'heure qu'il est ; après avoir prononcé ces mots, on compte une heure, deux heures, trois heures : si elle s'envole à quatre heures par exemple, il est cette heure-là [3].

A Labresse en Lorraine, c'est un mauvais présage d'entendre pendant la nuit une araignée manger quelque chose. Une croyance répandue en France et qui existe aussi dans la Suisse romande, veut que les coups secs que la vrillette frappe dans les boiseries soit un pronostic de mort ; c'est pour cela qu'on l'appelle Horloge de la mort, et en Basse-Bretagne : le Petit marteau de la mort. On croyait autrefois dans la Creuse que ce bruit précédait de quelques jours seulement le décès de celui qui l'entendait, ou qu'il était fait par un défunt qui réclamait des messes [4].

On disait au XV[e] siècle : Quant un homme treuve sur sa robe une yraigne, c'est signe d'estre ce jour moult eureux. Dans le Mentonnais, ce présage est mauvais. Dans les Vosges, la personne sur laquelle se pose un faucheux aura de la chance [5]. Autrefois une araignée qui filait de haut en bas, annonçait à celui qui la voyait qu'il lui viendrait de l'argent ; en Normandie on tire le même présage de celle qui en filant descend sur quelqu'un ; en Wallonie, les filandres ou *filets d'avierge* portent bonheur à la personne sur laquelle ils se posent. Dans la Meuse

1. Paul Sébillot. *Trad.*, p. 291 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 281 ; E. Rolland, l. c. ; X. Thiriat, in *Mélusine*, t. I, col. 498 ; *Revue des langues romanes*, 1873, p. 562.

2. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 205 ; E. Rolland, p. 352 ; E. Monseur, l. c. p. 12-13 ; Gaston Jourdanne. *Cont. au Folk-Lore de l'Aude*, p. 39 ; V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, 2e éd., p. 220.

3. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 401.

4. Richard. *Traditions de Lorraine*, p. 56 ; E. Rolland, p. 343 ; Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 331 ; E. Souvestre. *Le Foyer Breton*, t. II, p. 10 ; Bonnafoux. *Légendes de la Creuse*, p. 37.

5. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 16 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 258 ; X. Thiriat, in *Mélusine*, t. I, col. 498.

si l'araignée pendue à son fil descend, on recevra de l'argent d'un débiteur, si elle monte on ne sera pas payé ; dans la Beauce, il suffit qu'elle pende au plafond ; dans le Mentonnais, trouver le soir une fourmi sur soi est un présage favorable [1]. On croit en Ille-et-Vilaine, que si on tient longtemps un petit violon (criocère) auprès de son oreille, on ne devient jamais sourd, parce que cet insecte prie le bon Dieu de conserver l'ouïe à celui qui l'a écouté ; à Mons, une coccinelle qui se pose sur une personne est un signe de chance ; en Wallonie, les vers luisants, qu'on appelle vers de la Saint-Jean, portent bonheur à ceux qui les possèdent [2] ; en Ille-et-Vilaine, lorsque les faucheux montent sur l'épaule d'une personne, elle mourra avant peu ; en Wallonie, si la libellule qui s'appelle Mârtê de dyâl, marteau du diable, ou makrê, (sorcier), frappe quelqu'un au front, il doit mourir dans l'année [3]. A Seraing un pou rouge trouvé sur une personne indique qu'elle n'a plus que sept années à vivre [4].

Dans les Hautes-Vosges, la grande araignée (*phalangium opilio*), qu'on appelle chance, porte bonheur à quelque moment du jour qu'on l'aperçoive ; il n'en est pas de même des autres araignées, la chance dépend de l'heure. Les marchands girondins prétendent que lorsqu'ils voient une araignée le matin, ils vendront beaucoup dans la journée. Sur le littoral de la Saintonge, on disait ce proverbe : Araignée du matin, trouvaille ou gain. En Normandie, la vue de cet insecte annonce de l'argent : la somme à recevoir dépend de sa grosseur. Dans les Vosges, si le premier papillon que l'on aperçoit au commencement de l'été est jaune, il entrera de l'or dans votre pochette ; s'il est blanc, ce sera de l'argent. Dans la vallée d'Aoste, le papillon noir vu pour la première fois au printemps est signe de maladie ou de mort pour la famille dans le courant de l'année [5]. La rencontre d'une cigale le matin passait, au XVII[e] siècle, pour un présage excellent [6].

Autrefois dans le Limousin, les araignées portaient bonheur dans les étables ; dans les Cévennes on croit que les toiles qu'on y laisse préservent les chevaux du *gripé*, sorte de lutin qui vient les tourmenter. En Lauraguais, en Anjou, en Provence, elles absorbent le venin de l'étable, en Poitou, elles en purifient l'air. Dans les Vosges

1. J.-B. Thiers. *Traité des super.*, t. I, p. 211 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 219 ; Joseph Defrecheux. *Voc. de la Faune wallone*, p. 27 ; H. Labourasse. *Anciens us etc. de la Meuse*, p. 179 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 270 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 257.
2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 288 ; Amé Demeuldre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 330 ; Paul Sébillot, p. 291.
3. E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 14.
4. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 49.
5. L.-F. Sauvé. *Le F.-l. des Hautes-Vosges*, p. 215 ; C. de Mensignac, p. 224 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 119 ; L. du Bois. *Recherches*, p. 342 ; L.-F. Sauvé, p. 190 ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 282.
6. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I . 211.

et en Berry, on ne les enlève pas, dans la persuasion qu'elles arrêteront les insectes qui importunent le bétail pendant l'été, le préserveront de leurs piqûres venimeuses et des maléfices des sorciers. Dans la Bresse, si on les détruisait, les bêtes deviendraient boiteuses [1].

Lorsqu'un pêcheur de Guernesey en sortant pour aller à la mer voit voler une abeille dans la même direction que lui, il la considère comme de bon présage, et il est persuadé qu'il prendra beaucoup de poisson. Si elle vient à sa renconte l'augure est mauvais, mais on peut le neutraliser en crachant trois fois par dessus son épaule gauche [2].

Dans le Val d'Aoste, les papillons qui voltigent pendant la nuit autour de la lampe sont des âmes du Purgatoire qui reviennent voir leurs parents ou leurs amis ; une croyance analogue existe dans les Deux-Sèvres. Dans la Gironde, dans le Mentonnais quand un papillon porte-nouvelle (*macroglossa stellatarum*) entre dans la maison on dit : Je recevrai bientôt ce que j'attends. En Haute-Bretagne, si l'on voit un papillon le soir, on aura des nouvelles prochainement [3]. En Languedoc, le papillon tête de mort, appelé la *masca*, la sorcière, est regardé comme un porte-malheur. En Basse-Bretagne, on dit: Araignée du soir, signe de bonne nouvelle pour le lendemain. En Beauce, les petits papillons blancs qui volent le soir dans la maison sont un présage de mort. A Marseille, les taons roux étaient considérés comme d'un bon augure, les noirs au contraire n'annonçaient que des choses funestes [4]. En Wallonie l'apparition subite dans un appartement d'une mouche qui bourdonne présage une nouvelle. Dans les Ardennes, les cousins qui voltigent le soir en grand nombre autour d'une personne indiquent qu'elle a oublié de dire ses prières. En Languedoc, la cigale qui chante après le coucher du soleil entonne son chant de mort [5].

En Lorraine si on voit des coccinelles près des ceps le vin sera bon. En Ille-et-Vilaine, les mouches qui essaiment beaucoup présagent une année abondante ; si elles ne profitent pas c'est signe de guerre ou de mauvaise récolte. Aux environs de Mons, celui qui trouve dans la terre un hanneton à collet rouge en conclut que la guerre est proche [6].

1. E. Rolland, p. 240 ; Lou Cascerelet, in *Armana prouvençau*, 1890 ; P. Fagot. *Le Folk-Lore du Lauraguais*, p. 315 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 359 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc. p. 5 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 263 ; Richard, l. c. p. 56 ; Renard. *Superstitions bressanes*, p. 16.
2. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 505-506.
3. J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 282 ; B. Souché. *Croyances*, etc. p. 13 ; F. Daleau, p. 58 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 257 ; Paul Sébillot, t. II, p. 298.
4. *Rev. des langues romanes*, 1873, p. 569 ; L.-F. Sauvé. *Lavarou Koz*, p. 143 ; Félix Chapiseau. *Le Folk-Lore de la Beauce*, t. I, p. 288 ; Regis de la Colombière, p. 276.
5. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 478 ; A. Meyrac, p. 183 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 550.
6. Adam. *Les patois lorrains*, p. 384 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 279 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 477.

Les insectes servent aussi à la prédiction du temps. Dans la Côte-d'Or, on dit à la première apparition des fils de la Vierge :

Feulaure de coton,
Feule pou qu'a faisse bon,

Fileuse de coton — File pour qu'il fasse beau.

Dans les Vosges lorsqu'il doit pleuvoir les abeilles se tiennent à la porte de leurs ruches, les libellules volent à la surface de l'eau, l'araignée tisse sa toile avec précipitation, les papillons voltigent près des fenêtres ; avant l'orage les puces piquent ou les mouches se servent dès le matin de leur aiguillon. Lorsque le temps est au beau les bêtes à bon Dieu sautillent de fleur en fleur, l'araignée délaisse les coins sombres, les borgnes frétillent gaiment dans l'herbe ; en Haute-Bretagne les hannetons volent sur la mer[1].

Des formulettes usitées, presque sous la même forme, en Basse-Normandie et en Haute-Bretagne constatent la croyance d'après laquelle le papillon jaune est un signe de froid, et le papillon blanc de temps doux[2].

Le rôle des insectes dans les songes est assez restreint : Au XVII[e] siècle rêver que l'on prenait des mouches signifiait qu'on recevrait quelque injure ; dans la Côte-d'Or, rêver d'abeilles est signe de malheur. Dans les Côtes-du-Nord, rêver de puces annonce des disputes, dans les Vosges des disputes de femmes. En Haute-Bretagne, en Vendée, en Wallonie, dans les Vosges, la Gironde, des poux vus en songe sont un présage d'argent[3].

§ 5. LES JEUX

Plusieurs insectes servent aux jeux, souvent cruels, des enfants ; cependant il est rare que ceux-ci leur adressent, pour les inviter à se laisser prendre, des conjurations, accompagnées de gestes, comme celle-ci qui est en usage dans le Loiret, où, armés de branches d'arbre ils cherchent à abattre les lucanes en leur criant : « Cerf bas ! » dans la croyance que ces paroles les feront descendre ; en Wallonie les petits chasseurs de hannetons leur font les promesses les plus alléchantes :

Abalowe, vinez d'lez mi,
Vos ârez dè pan rosti[4].

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 243 ; Marion, in *Mélusine*, t. I, col. 71 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 138 ; Paul Sébillot. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 222.

2. E. Rolland. l. c. p. 315 ; Paul Sébillot. *Trad.* p. 297.

3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 227 ; E. Rolland. *Faune pop.*, p. 269 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 28 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 368 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 286 ; A. Harou, *ibid.* p. 378 ; L.-F. Sauvé, l. c. p. 27 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 60.

4. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 327 ; Joseph Defrecheux. *Les Enfantines liégeoises*, p. 173.

L'insecte, une fois entre les mains des enfants, devient une sorte d'acteur: ils l'attachent à l'aide d'un gros fil, dans une espèce de chaire faite avec des morceaux de cartes, en ayant soin que ses deux premières pattes seules paraissent; ainsi retenu, il fait des efforts pour s'échapper; il rapproche ses antennes et semble avoir un bonnet carré; il tire la tête, étend les pattes, ce qui lui fait imiter les gestes d'un prédicateur. A Liège lorsque l'enfant fixe le fil à la pointe de l'abdomen du hanneton, celui-ci continue ses battements d'ailes un certain temps en s'aidant du fil, après que l'enfant l'a saisi de ses doigts par cette pointe; c'est ce qu'on appelle *prêchî*[1]. Dans les Deux-Sèvres, les écoliers lui enlèvent une élytre, et l'extrémité d'une patte de derrière; ils plient l'élytre en deux en l'assujétissant à l'aide d'une épingle dans la cuisse amputée; ils passent ensuite une légère baguette dans l'élytre, et le hanneton excité prend à tourner autour du morceau de bois; c'est ce qu'ils nomment un moulin à cigales. Ailleurs il sert à la manœuvre d'un moulin à vent : il suffit de couper une carte en deux, dans sa longueur, d'en rogner les morceaux, de les coudre en croix de Saint-André et d'attacher le milieu de cette croix au bout d'un bâton ; on lie un hanneton à chacune de ses extrémités, on fiche le bâton au soleil, et les hannetons, qui volent en ronflant, font tourner la petite aile du moulin à vent[2].

L'ancien dicton : « Il se tiennent par le cu comme des hannetons », qui s'applique aux personnes qui sont toujours ensemble ou qui s'allient dans leur famille, fait allusion au jeu qui consiste à réunir plusieurs de ces insectes cu à cu avec des brins d'herbe, et à les secouer ensuite pour les faire « brunder » ; c'est-à-dire voler avec bruit. Dans un autre amusement, renouvelé des Grecs, et populaire à la ville aussi bien qu'à la campagne, il suffit d'attacher un fil à la patte d'un hanneton ; on le fait s'envoler et il est forcé de tourner en cercle ; on lui passe aussi une aiguillée de fil dans la partie cartilagineuse qui termine l'abdomen. Les enfants lui adressent alors des formules ; la plus ordinaire est celle-ci, dont il existe de nombreuses variantes :

Hanneton, vole, vole, vole,
Ton mari est à l'école,
Il a dit si tu ne voles
Qu'il te couperait la gorge
Avec un couteau de Saint Georges[3].

Un conte littéraire du XVIII[e] siècle fait allusion à ce jeu et à sa formule

1. E. Rolland, l. c., t. III, 334 ; J. Delaite. *Glossaire des Jeux wallons*, p. 42.
2. B. Souché. *Proverbes*, p. 23 ; E. Rolland. *Faune pop.*, p. 334.
3. Leroux. *Dictionnaire comique* ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 295 ; Aristophane. *Les Nuées*, vers 763 : Donne l'essor à ton esprit, comme au hanneton attaché par la patte à un fil ; Delaite. *Glossaire des Jeux wallons*, p. 9 ; E. Rolland, p. 335-339 ; Léo Desaivre. *Formulettes du Poitou*, p. 6 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 295-296.

initiale habituelle : La reine voit trois gros hannetons qui tenaient chacun dans leurs pattes une de ses filles, et trois grandes demoiselles qui portaient sur leur dos ses trois fils ; tout cela en s'envolant par la fenêtre, chantait en chœur et fort mélodieusement : Hanneton, vole, vole, vole [1]. D'autres rimettes lui conseillent de se hâter d'aller voir ce qui se passe chez lui ; c'est ainsi qu'on dit à Lille :

A Bruants, à Ronchin,
I' n'y du fu dans tin moulin ;

Et qu'on lui récite en Alsace une chansonnette dont voici la traduction : « Hanneton, envole-toi ! Ouvre la grange à ta mère, les Juifs viennent, les paysans viennent ; ils veulent compter avec toi, ils veulent te mettre à mort, toi et tes chers enfants [2]. Une comparaison d'un poète du XVII[e] siècle montre qu'on le traitait de la même manière :

Il (Marot) gagna l'huis faisant des esses
Une quenouille entre les fesses,
Tel qu'un hanneton quand au cu
Lui pendille un brin de fêtu.

A Audierne (Finistère), c'est un bois d'allumette qu'on lui introduit sous la queue [3]. En Franche-Comté on appelle faucille le fêtu que l'on enfonce dans l'abdomen du taon, que l'on fait ensuite envoler, en lui disant de partir pour la moisson [4].

Lorsque le hanneton, qui a le corps très lourd, enfle son abdomen en y faisant pénétrer par ses stigmates le plus d'air possible, il élève et abaisse alternativement ses élytres pendant quelques secondes avant de s'envoler. Les enfants disent en nombre de pays de France qu'il compte ses écus, en Wallonie qu'il compte ses heures et qu'il fait ses paquets ; à Liège, ils se mettent à lui chanter :

Abalowe, fez vosse paquet,
Il est timps d'enn' èraller.
Ine heûre,
Deux heûre,
Treus heûre,
Vole èvoîe [5].

On adresse à la coccinelle qui, ainsi qu'on l'a vu, est consultée même par les grandes personnes, de nombreuses formulettes pour l'engager à s'envoler ; mais au lieu d'être menaçantes, ce sont ordinairement des espèces de prières pleines de promesses ; telles sont celles du Languedoc, dont voici la plus simple :

Galineta monta au ciel,
Te dounarai de pan d'agnel.

1. Caylus. *Cadichon*. Cabinet des Fées, t. XXV, p. 400.
2. E. Rolland, p. 339-340.
3. Scarron. *Œuvres*, éd. Paris, 1731, t. I, p. 325 ; Comm. de M. Jos Le Carguet.
4. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 328.
5. Joseph Defrecheux. *Les Enfantines liégeoiscs*, p. 173-174.

celle de Haute-Bretagne :

Parvole (bis)
Si tu m'aimes, que tu t'envoles ! [1]

En Languedoc on balance le papillon en lui disant :

Parpalhon, moun bon ami,
Parpalhon, marida-te.
Ounte te maridarai,
Aici ou alai ?

Papillon, mon bon ami — Papillon, marie-toi. — Où te marierai-je — Ici ou là. Lorsqu'on le laisse échapper il donne la réponse en allant du côté où il lui plaît [2].

A La Rochelle, les enfants chantent, en tourmentant le grillon avec un brin d'herbe pour le faire sortir de son trou.

Grelet, grelet, sors de ton creux,
Le serpent va manger tes œufs.

En le serrant entre leurs doigts, ils lui disent : Seyin, seyin (scieur) quand me feras-tu mes souliers ? — Lindi, répond l'insecte [3]. En Haute-Bretagne, ils retournent les scarabées avec un brin de paille en leur adressant une rimette. Dans nombre de pays, ils crachent sur les bouziers, en prononçant une formule, qui tantôt est une sorte de conjuration (cf. p. 302) tantôt une invitation à donner du sang rouge en échange de sang blanc (crachat) ou de vin blanc [4]. En Beauce, ils arrachent la tête du cerf-volant, qui survit longtemps à ce supplice, et sert avec ses longues antennes à pincer les camarades [5].

§ 6. MÉDECINE

Le rôle des insectes dans la médecine populaire est assez restreint. La croyance d'après laquelle on peut se débarrasser de maladies en se rendant à une fourmilière a été constatée en plusieurs pays ; au moyen âge des femmes y portaient leurs enfants pour leur faire recouvrer la santé [6]. Le plus ordinairement on y dépose un objet auquel le mal est

1. L. Lambert. *Chants populaires du Languedoc*, t. I, p. 199-201 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 354 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 286 ; Léo Desaivre. *Formulettes*, p. 4. A Marseille où cet insecte joue le rôle du hanneton, on lui dit :

Catharinetto vouelo !
Toun pero ti soueno
Ti dara de figuettos
Sauto catharinetto !

Catherine ! vole — Ton père t'appelle — Il te donnera des figues — Saute Catherinette ! (Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 146).

2. *Rev. des langues romanes*, 1873, p. 582.

3. E. Rolland, p. 290-291 ; cf. François Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 71, une variante altérée de cette formule.

4. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 305 ; E. Rolland, p. 345 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 492.

5. Félix Chapiseau. *Le Folk-Lore de la Beauce*, t. II, p. 56.

6. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 325.

censé attaché : l'idée qui préside à cette offrande est indiquée avec netteté dans le pays de Liège où les campagnards atteints de fièvre tierce font cuire un œuf dans leur urine, et vont le cacher dans une fourmilière ; le mal décroît à mesure que l'œuf est rongé par les insectes. En Basse-Bretagne le dépôt est accompagné d'un quatrain dont voici la traduction : « Fourmilière, je vous salue. — La fièvre suis venu vous apporter — avec un morceau de pain et un œuf ; — ne requiers que de ne plus la trembler ». En Ille-et-Vilaine, pour la même maladie, on y porte, pendant neuf jours consécutifs, des œufs frais ; les paysans de Saar-Union en Alsace placent des œufs et 77 boulettes de pain dans la fourmilière. En Franche-Comté, pour guérir une sciatique opiniâtre, un œuf frais percé d'une quantité de petits trous y est posé au milieu par quelqu'un qui, durant tout le trajet, ne doit parler à personne, ni prononcer aucune parole. Dans le Bocage normand, uriner pendant neuf jours sur une fourmilière fait passer la jaunisse. Le nid de la mante guérit les dartres, suivant les paysans du Mentonnais [1].

Parfois c'est l'insecte lui-même qui, mis en contact avec le malade, opère la cure ; dans la Seine-Inférieure une araignée posée sur la poitrine mange la fièvre ; en Lorraine, on lui faisait mordre les verrues ; dans le Bocage normand la grosse sauterelle verte appelée chevrette passe pour manger ou détruire ces excroissances [2].

Suivant une croyance encore enracinée dans le peuple, pour guérir la piqûre venimeuse du scorpion, il faut laver la plaie avec de l'huile dans laquelle on a fait mourir quelques-uns de ces insectes. Un vau-de-vire du XVe siècle montre que cette pratique était alors courante :

On nous dit : comme de nature
Le scorpion
Mesme est bon contre sa blessure,
Pour guarison
Qu'il faut retourner aux bons vins
Comme à la beste [3].

Les frictions pratiquées avec des insectes paraissent rares : l'une d'elles était usitée au XVIe siècle : pour ne pas avoir la barbe trop touffue, il fallait dès son enfance frotter ses joues d'œufs de fourmis [4]. Leur usage comme médicament interne semble plus fréquent : dans les Basses-Alpes, on avalait le matin, à jeûn, trois ou neuf araignées vivantes pour se débarrasser de la fièvre ; en Eure-et-Loir, on fait manger à

1. E. Rolland, l. c., p. 280 ; L.-F. Sauvé. *Lavarou-Koz*, p. 141 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 20 ; E. Rolland, l. c. ; Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 132 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 105 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 261.

2. Spalikowski. *Paysages normands*, p. 43-44 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 268 ; J. Lecœur, l. c., t. I, p. 271.

3. Olivier Basselin. *Vaux-de-Vire*, éd. Delahays, p. 71.

4. Cholières. *Après Diners*, p. 271.

l'enfant malade une omelette à toiles d'araignées ; en Seine-et-Oise le café composé avec des cricris (grillons) est excellent contre l'hydropisie[1].

Les insectes portés comme amulettes ont aussi des vertus thérapeutiques. Au XVIe siècle, une araignée vive dans une noix pendue au col préservait de toute fièvre Dans le pays de Bayeux cet insecte renfermé dans une coquille de noix pendant neuf jours guérit cette maladie ; dans le Doubs, si au bout du même espace de temps, il est encore vivant, l'enfant étique au cou duquel on a suspendu la noix à moitié vidée est assuré de guérir[2].

On n'a pas recueilli de superstitions en rapport avec le pouvoir aphrodisiaque des insectes ; on connaissait le suivant vers le milieu du XVIIe siècle : un berger du Dunois mettait des mouches cantharides sous un corporal pendant la messe pour se faire aimer des femmes et des filles[3].

§ 7. CONTES ET LÉGENDES

Les métamorphoses d'hommes en insectes sont peu communes dans les récits populaires : un conte de Gascogne parle d'un pou gros comme un haricot ; c'est un jeune homme auquel un magicien a donné cette forme, mais il conserve la faculté de parler ; grâce à lui une petite meunière devine où le sorcier a caché les cheveux qu'elle lui a donnés ; un enchanteur a transformé en scorpion la princesse Dangobert et l'a emportée dans son château ; elle redevient femme quand celui qui a tué le géant préposé à sa garde la touche avec la main ; dans un récit percheron une mouche, délivrée d'une toile d'araignée, devient une belle fée[4]. Dans le Rameau d'or, conte littéraire de Madame d'Aulnoy, une jeune fille indifférente est changée en une sauterelle verte et un prince inflammable en un grillon[5]. On raconte en Wallonie qu'une sorcière prit la forme d'une araignée, sous laquelle elle fit périr plusieurs enfants : lors d'une nouvelle naissance, le père qui s'était embusqué, voyant une énorme araignée se diriger vers le berceau, lui coupa deux pattes d'un coup de hache. et le lendemain il vit sa propre mère au lit avec les jambes coupées[6]. En Basse-Bretagne, de vieilles femmes prétendent qu'il existe des araignées lutins qui pendant le jour ont la taille d'une araignée ordinaire, mais deviennent très grosses la nuit et peuvent étrangler des hommes ; parfois alors elles prennent la forme de lutins[7].

1. E. Rolland, p. 239, 290.
2. Laurent Joubert. *Essai sur les Erreurs*, p. 217 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 41 ; Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 347.
3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 150.
4. J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. II, p. 118 ; Paul Sébillot. *Contes de la Haute-Bretagne*, t. I, p. 164-169 ; Filleul-Petigny, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 570.
5. Cf. l'expression de la Haute-Bretagne : Le grillon d'amour est dans le foyer.
6. O. Colson, in *Wallonia*, t. IX, p. 205-206.
7. Ch. Drapier, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 353.

Suivant des croyances fort répandues, l'âme peut se présenter sous l'apparence d'un insecte, presque toujours ailé ; celui-ci sort même de la personne vivante, pendant qu'elle dort. C'est ainsi que dans le Mentonnais, le double de la *masca* ou sorcière endormie s'envole parfois de sa bouche sous l'aspect d'un papillon noir ou d'un taon, pour exécuter des maléfices ; si on change le corps de place pendant son absence, la sorcière meurt[1].

Cette donnée est beaucoup plus rare que celle où l'âme s'échappe de la bouche du mourant sous la forme d'une mouche ou d'un papillon : Dans un récit de Basse-Bretagne, une grosse mouche vient voltiger et bourdonner autour de la tête d'un homme qui avait tué un de ses voisins ; elle ne le quitte plus, et il se dit que c'est sans doute l'âme de sa victime ; le prêtre auquel il va se confesser, lui conseille de l'interroger et elle lui répond[2]. Plusieurs récits de Haute-Bretagne parlent de papillons que l'on voit sortir de la bouche d'un agonisant ; dans le plus complet, le papillon est tout gris ; il se pose sur la poitrine du défunt, puis, après l'ensevelissement, sur le bout du cercueil ; quand celui-ci a été mis en terre, le papillon s'envole et un pauvre qui a assisté à la cérémonie, le suit jusqu'à la lande, où il est condamné à rester pendant un temps pour expier ses fautes[3]. On raconte en Basse-Bretagne qu'un homme, veillant un de ses voisins à l'agonie vit s'envoler de sa bouche un moucheron qui, après avoir disparu, revint, se laissa enfermer dans la bière avec le mort, et s'échappa du cercueil aux premières mottes de terre qui tombaient dessus, pour se rendre à une lande où il dit à son ami, qu'il doit y accomplir sa pénitence[4]. Un conte lorrain semble supposer que l'âme peut avoir une résidence souterraine sous forme d'insecte : un homme menacé de la vengeance d'une tête de mort qu'il avait insultée, va, sur le conseil d'un prêtre, frapper du pied sur la tombe de son filleul pour demander son aide ; l'âme de celui-ci en sort sous l'apparence d'un papillon blanc, qui délivre son parrain de tout danger[5]. Un récit facétieux des Côtes-du-Nord prétend que lorsqu'un pêcheur de Saint-Jacut meurt, son âme quitte la maison sous la forme d'un joli papillon blanc, au lieu que, lors du décès d'une femme de ce village, c'est une mouche noire qui sort de ses lèvres, et l'on assure qu'autrefois tous ceux qui assistaient à un décès pouvaient être témoins de ce fait[6].

Dans le sud du Finistère on voit souvent une petite mouche, pas du

1. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 254.
2. F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 189.
3. Paul Sébillot. *Légendes chrétiennes*. Vannes, 1892, p. 38 ; *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 299-301.
4. A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. I, p. 200-202.
5. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 175.
6. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad.pop.*, t. XV, p. 636,

tout semblable à celles de nos climats, sortir des lèvres entr'ouvertes du cadavre et venir se poser sur le bord du vase qui contient le miel destiné aux gens de la veillée ; les gens croient que c'est l'âme du mort qui fait provision de nourriture avant de se mettre en route. Une femme des environs de Blois ayant remarqué, le jour de l'enterrement de sa mère, une mouche qui se posait avec insistance sur sa tête, sur ses mains et sur ses vêtements, pensa que c'était l'âme de la défunte qui venait la consoler [1].

Les paysans des environs de Dinan regardent le papillon tête de mort comme une âme du Purgatoire dont la délivrance est proche ; aussi, quand ils en voient un, ils font un grand signe de croix. On appelle « anges » dans le pays de Bayeux les papillons de nuit du genre pyrale ; peut-être a-t-on cru qu'ils représentaient véritablement ces esprits célestes, comme les papillons blancs que l'on vit voltiger autour de la chambre de saint Vincent Ferrier la matinée qui précéda sa mort ; ils s'envolèrent quand il mourut, et l'on crut que c'était un escadron d'anges qui, sous cette forme, attendait son âme pour la conduire au ciel. En Auvergne certains croient que le ver-luisant est l'âme d'un enfant mort sans baptême [2].

On a recueilli dans le centre de la France deux contes dans lesquels des divinités chrétiennes empruntent la forme du plus gracieux des insectes ailés pour tirer des griffes du diable des jeunes filles innocentes qu'il a trouvé moyen d'attirer à son château et qu'il veut tuer ; comme dans la Barbe-Bleue, elles cherchent à gagner du temps et pendant que l'une se déshabille lentement, sa sœur se met à la fenêtre pour voir si quelqu'un ne vient pas à leur secours ; elle aperçoit tout au loin dans le ciel bleu un petit papillon blanc qui s'approche, et qui reprend la forme humaine en entrant dans le château ; dans la version nivernaise, c'est le bon Dieu lui-même, dans celle du Berry, la sainte Vierge, marraine d'une des deux jeunes filles [3].

D'autres insectes, qui ne sont pas des incarnations divines ou humaines, jouent un rôle secourable. C'est la plupart du temps une fourmi ; cette mère du grand labeur, comme l'appellent les paysans bretons, est reconnaissante des services qu'on lui a rendus. Pourtant cette circonstance ne figure pas dans le conte du XVI[e] siècle, où des fourmis s'empressent d'aider Pernette, surnommée Peau d'âne, qui devait, avant de se marier, trier, un à un, un boisseau de grains d'orge. Il est

1. A. Le Braz, l. c. t. I, p. 230 ; A. Van Gennep, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 32-33.

2. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 511 ; Fr. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 50 ; Albert Le Grand. *Vies des saints de Bretagne*, St Vincent, § 15 ; Audigier. *Coutumes de la Haute-Auvergne*, p. 43.

3. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 437-438 ; Henry Carnoy. *Contes français*, p. 161-162.

probable qu'elle se trouvait, comme dans les contes recueillis de nos jours, dans une version antérieure à celle de Des Periers ; cependant la reine des fourmis d'un récit breton vient aussi au secours d'un pâtre qui ne lui a rien donné [1]. Souvent le chercheur d'aventures a fait un passage équitable entre divers animaux et une fourmi ; celle-ci lui remet une de ses pattes ou un morceau de peau qui lui servira à se changer en fourmi, ou lui accorde cette faculté sans qu'il soit besoin de talisman ; dans un conte de Basse-Bretagne l'insecte secourable est un bourdon. D'autres fois le héros a apporté de la nourriture à des fourmis affamées ; et elles lui donnent aussi une patte qui servira à les avertir qu'il a besoin d'elles, ou lui disent simplement qu'il suffira de demander le roi des fourmis [2].

Un aventurier gascon, qui a entrepris de faire rire la fille du roi, entend un grillon, puis une puce, qui par simple obligeance lui proposent de les emporter, en lui disant qu'ils pourront, ce qui arrive en effet, contribuer au succès de sa tentative. Dans un conte du Luxembourg belge, un garçon achète successivement à une sorcière trois boîtes contenant un grillon qui joue de la musique, un hanneton et une araignée tous les trois lui sont fort utiles pour les tâches difficiles qu'il a à accomplir [3].

On a recueilli dans le sud de la France plusieurs versions du conte où un petit insecte acquiert une telle dimension que sa dépouille sert d'enveloppe à une caisse : Une punaise était devenue si grosse que la fille du roi, quand elle creva, fit tanner sa peau pour en recouvrir un coffre, et le roi fit annoncer qu'il donnerait sa fille en mariage à celui qui devinerait à quelle bête appartenait cette peau ; dans le pays basque, c'est celle d'un pou, dans le Mentonnais celle d'une puce [4].

Les insectes qui, donnés par un génie, accomplissent en peu de temps une besogne, figurent dans plusieurs récits du Sud-Ouest ; deux contes basques parlent de dix mouches enfermées dans un étui, qui en sortent quand on l'ouvre et font tout l'ouvrage ; ce n'est que par ruse que la fermière qui, après s'en être servie en a peur, parvient à s'en débarras-

1. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. V, p. 175 ; Bonaventure des Periers. *Contes* éd. Nodier, p. 370-371 ; F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. II, p. 274.

2. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 166 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 62 ; Henry Carnoy. *Contes français*, p. 276 (Picardie) ; E. Cosquin, t. II, p. 129 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. IV, p. 64-65 ; Julien Vinson. *Le F.-L. basque*, p. 84-85. F.-M. Luzel. l. c. t. II, p. 394 ; E. Cosquin, t. I, p. 37-38 ; F.-M. Luzel, l. c. t. I, p. 76-77, 281-282, 439-440, t. II, p. 397 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 12-13 ; 121.

3. Cénac-Moncaut. *Litt. pop. de la Gascogne*, p. 204-205 ; J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. III, p. 25 ; Paul Marchot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 693-694.

4. Cénac-Moncaut. *Littérature pop. de la Gascogne*, p. 185 : J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. III, p. 36 ; J. Vinson. *Le F.-L. basque*, p. 70 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 17. On raconte en Poitou qu'un pou mis dans un pot à graisse devint si gros que de sa peau on fit un gant. (B. Souché. *Proverbes*, p. 20).

ser ; un tisserand gascon très paresseux possède aussi treize mouches merveilleuses cachées dans une noix ; sa femme, après les avoir employées, finit aussi par les faire s'en aller. Un petit insecte sort du robinet d'un manche de faux, et demande ce qu'il faut faire : Fauche ! lui répond-on et aussitôt le pré se trouve fauché. Des mouches ramassent la récolte d'un paysans un jour que l'orage était menaçant [1].

Plusieurs récits du midi racontent que le loup ayant marché sur le nid du grillon ou l'ayant démoli, celui-ci le provoque, ainsi que les divers animaux malfaisants, à une bataille ; les insectes, frêlons, mouches, etc. piquent les quadrupèdes, les mettent en fuite ou les tuent [2].

Le récit facétieux dans lequel un devin, dont le nom se rapproche de celui du grillon, doit dire le nom d'un insecte caché et y arrive par hasard, est très répandu en France [3].

Un passage d'un auteur du XVIe siècle montre qu'une facétie encore usitée de nos jours était bien connue de son temps. Quand Maistre Pierre Faifeu vint en Bretagne, et qu'il se trouva à bout de ressources :

Il s'employa vendre la pouldre aulx puces.
Il avoit fait force petitz cornetz,
Où n'y avoit que du seys de bois
Bien fort pouldré. Adonc à ses abboys
Chascun accourt, lors en fist bonne vente,
Car pour tout vray publicquement se vante
Que les puces toutes fera mourir...
L'un des presens... va...
Luy demander la maniere et la sorte
Qu'il faut user de la pouldre qu'il porte.
Il luy respond sans faire long quacquet,
Que mettre fault les puces en pacquet,
Et les prendre chacune seulle à seulle,
Et leur pousser la pouldre en la gueulle [4].

Dans le midi on raconte le pèlerinage de la pauvre petite fourmi qui s'en allait à Jérusalem en compagnie du bœuf et de la cigale : lorsque ses compagnons sont restés en chemin, la gelée casse la patte à la fourmi, qui lui dit qu'elle est bien forte puisqu'elle lui a cassé la patte ; elle répond que le soleil est bien plus fort, successivement le

1. J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. II, p. 61-62 ; Julien Vinson. *Le Folk-Lore basque*, p. 61-62 ; abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 227 ; J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. III, p. 355-359 ; J.-F. Cerquand, l. c. t. III, p. 55.

2. Johannès Plantadis, in *La Tradition*, 1890, p. 70 ; Antonin Perbosc, *ibid*, 1904, p. 79 ; Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 13-15.

3. D'Ouville. *Contes aux heures perdues*, t. I, p. 300 et suiv. ; E. Cosquin, t. II, p. 188 ; Ed. Edmont, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 204 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 431 ; Aug. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 53 ; Mignard. *Gloss. de l'idiome bourguignon* ; Cunisset-Carnot. *Vocables Dijonnais*, p. 119 ; E. Rolland, t. III, p. 291 , Hugues Lapaire. *Le patois berrichon*, Moulins, p. 70. La locution enfantine ; T'es pris, grelet y fait allusion.

4. Ch. de Bourdigné. *La légende de Maistre Pierre Faifeu*. Paris, 1723, p. 49.

nuage, le vent, la mer, la terre disent que quelqu'un est plus fort qu'eux, et ils remontent jusqu'à Dieu[1].

§ 8. MOLLUSQUES TERRESTRES, ANNÉLIDES

Une tradition du midi de la France raconte que l'escargot, qu'on suppose aveugle, fut créé avec de bons yeux ; mais sans cesse exposé à les avoir blessés en rampant sur la terre, il pria le bon Dieu de les lui ôter et de les remplacer par des cornes; il y est fait allusion dans une chanson de l'Aveyron, qui conseille à un mari malheureux de changer, comme l'escargot, ses yeux pour des cornes[2].

Les superstitions sur le physique des mollusques sont peu nombreuses: Dans l'Agenais, les œufs de limaçon sont couvés par des crapauds. Lorsque Gareau, le paysan proverbieux mis en scène d'une façon si naturelle par Cyrano de Bergerac dit : « Je me reprends, un var se reprand bian », il fait allusion à une croyance populaire encore existante: en Hainaut, comme en Haute-Bretagne, le ver de terre coupé avec un instrument tranchant passe pour avoir la faculté de se recoller[3].

Il est probable qu'on essaie ailleurs qu'en Wallonie de préserver les champs des ravages des limas et des autres mollusques : dans le Luxembourg belge on sème aux quatre coins une poignée de grain en disant: *Volà à magni pô les petites ès biès qu'el bon Diu a mis su l'terre.* Voilà à manger pour les petites bêtes que le bon Dieu a mises sur terre. Aux environs de Liège on lance aux quatre coins des fleurs de la procession, et on lit l'Evangile de Saint-Jean[4].

Il existe vraisembablement aussi des formules destinées à assurer la capture des annélides ou des mollusques ; voici la seule qui soit venue à ma connaisance : Le Landais qui, les pieds nus dans le marais, attire les sangsues à ses jambes récite cette formule: *Sancarrugo, rugo, rugo, hê lou tour à la lagüo, dé la lagüo dôu caillioua, tant qu'én pousqués abala*. Sangsue, fais le tour de la lagune, de la lagune à la cheville du pied, tant que tu pourras sucer[5].

Le meurtre des mollusques, comme celui des insectes, provoque un changement dans la température : en Wallonie, la pluie survient si on écrase une limace[6].

Les gestes de ces petits animaux servent à des pronostics : En Haute-

1. Montel et Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 8-10 ; F.-M. Luzel a publié dans *Mélusine*, t. I, col. 356 et suiv. une variante qu'il tenait du romancier G. de la Landelle, qui, dans son enfance, l'avait apprise à Montpellier.
2. E. Rolland. *Faune pop.* t. III, p. 207, d'a. Quitard. *Dict. des Proverbes*.
3. E. Rolland, l. c. p. 196 ; *Le Pédant joué*, acte II, sc. 2 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 375.
4. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 220. 403
5. L. Dardy. *Anthologie de l'Albret.* t. I, p. 322-323.
6. E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 14.

Bretagne si le premier lima que l'on rencontre a l'œil tourné du côté gauche, l'année sera bonne ; s'il est tourné du côté droit, le présage est mauvais. Dans les Vosges quand il doit pleuvoir, les limaces cheminent couvertes de terre ; en Loiret au contraire c'est l'indice que le temps sera beau. Dans les Vosges les limaces qui trainent sur leur dos des brins d'herbes, présagent le beau temps ; alors que l'opinion opposée est courante dans l'Orléanais. Dans le midi le tonnerre est appelé tambour des escargots et il les fait sortir de leurs cachettes. Les paysans prétendent qu'ils montent d'autant plus le long des échalas qu'il pleuvra davantage [1]. On tire des augures d'un autre genre de la façon dont se présentent ces bestioles : on raconte dans la Côte d'Or qu'un mari prit un escargot et lui demanda ce que sa femme faisait en ce moment : l'escargot lui montra des cornes [2]. Une ancienne comédie fait allusion aux mésaventures conjugales que présage cette vue :

A peine étois-je assis sur une de ces bornes
Que deux gros limaçons me présentent leurs cornes.
Plus je donnois de coups pour les faire rentrer
Plus ils prirent de peine à me les mieux montrer,
Et de leur insolence ayant pris quelque ombrage
Je me levai sur l'heure et les tuai de rage [3].

Voici, d'après un poëte du XVI[e] siècle, ce que signifiaient les mollusques vus en rêve :

L'homme de nuict songeant ces animaux
Peut bien penser que longs seront ses maux [4].

L'emploi médical de ces invertébrés est assez fréquent : Dans les Deux-Sèvres, pour faciliter la dentition, on fait porter aux enfants un petit corps dur que l'on trouve dans la tête de certaines limaces ; en Anjou, on leur suspend au cou dans un sachet trois des concretions du dessous du bouclier de la limace grise des jardins. Pour faire passer les verrues on se frotte les mains avec une grosse limace rouge ; à Lorient, et en Anjou, on la pique dans une épine, et le mal guérit à mesure qu'elle sèche ; il en est de même dans le Loiret où on l'enfouit en terre. En Basse-Bretagne, on roule sans l'écraser une grosse limace sur ses verrues, et on l'embroche ensuite en faisant choix, pour la traverser de part en part, d'une tige de céréale, aussi haute que possible, restée sur pied après la récolte ; aussi vite la limace desséchera, aussi vite les verrues tomberont [5]. Dans le Maine

1. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 288 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 138 ; E. Rolland. *Faune pop.* t. III, p. 213 ; L.-F. Sauvé l. c. ; E. Rolland, l. c. p. 195.
2. E. Rolland. l. c. p. 208.
3. Boursault. *Le Mercure galant*, (1683) act. III, sc. 4.
4. Ronsard. *Œuvres*, t. VI, p. 71.
5. B. Souché. *Croyances*, etc. p. 26 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.* t. XX, p. 274, 275 ; E. Rolland, t. III, p. 213 ; L.-F. Sauvé, in *Mélusine*, t. II, c. 550.

des escargots communs, dont on a brisé la coquille sans les tuer sont appliqués en cataplasme à la plante des pieds des malades atteints de la fièvre typhoïde ; en Anjou, trois escargots vivants ou écrasés mis autour du doigt atteint d'un panaris soulagent la douleur ou la font disparaître [1]. En Poitou, un ver de terre réduit en cendre sur une pelle rouge guérit la dent sur laquelle il est posé ; un limaçon vivant ou le jus qui en provient, introduit dans l'oreille, débarrasse de la surdité. Dans la Seine-Inférieure, on place des centaines de lombrics autour d'un enfant qui souffre des vers. Dans les Deux-Sèvres on met au cou de ceux atteints du mal de gorge un collier de toile rempli de lombrics [2].

Une comédie du XVII[e] siècle fait allusion à un jeu favori des enfants : Vous n'êtes pas, dit un des personnages, le premier limaçon qu'on ait fait rentrer dans sa coquille après lui avoir fait montrer les cornes [3]. Les formulettes que l'on chante à l'escargot pour l'engager à les attirer sont fort nombreuses ; il en a été recueilli une centaine, les unes pleines de promesses, les autres comminatoires [4].

La lenteur du limaçon est proverbiale ; on dit en Limousin d'une personne lente, qu'elle fait comme le limaçon, qui met trois jours à atteindre le faîte d'un chou, tombe et s'écrie : « Au diable la hâte ! » Dans la Côte-d'Or, on conte qu'un escargot mit trois ans pour traverser un pont ; quand il fut de l'autre côté, le pont s'écroula : « Ce que c'est que d'être habile ! » s'écria l'escargot [5]. Dans plusieurs contes français dont le thème se rapproche de celui du lièvre et de la tortue, le rôle de celle-ci est rempli par le colimaçon : En Haute-Bretagne, il défie le renard à la course le long d'un sillon, et place secrètement à chaque bout un de ses compères, qui lorsque le renard arrive crie : Je suis au but ! le même conte est populaire dans le Loiret et dans les Deux-Sèvres [6]. L'escargot parie aussi, soit avec le renard, soit avec le loup, qu'il arrivera plus promptement que lui à un certain endroit, et il y réussit en grimpant après la queue de son adversaire [7].

1. De la Perraudière. *Trad. locales*, p. 7 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 276.
2. Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 8 ; E. Spalikowski. *Paysages normands*, p. 43 ; B. Souché. *Croyances*, etc., p. 28.
3. *Les Fées* (1697), sc. 7, Théâtre italien de Gherardi, t. VI, p. 644, éd. de 1741.
4. E. Rolland. *Faune populaire*, t. III, p. 196-205 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 288-289 ; Léo Desaivre. *Formulettes et Enfantines du Poitou*, p. 5 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 491 ; Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 97 ; Marius Touron, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 38 (Picardie) ; L. Lambert. *Chants pop. du Languedoc*, t. I, p. 209-210.
5. J.-B. Champeval. *Proverbes bas-limousins*, p. 112 ; E. Rolland, p. 208.
6. Paul Sébillot. *Litt. orale de la Haute-Bretagne*, p. 238-239 ; E. Rolland, t. III, p. 208-209 ; B. Souché. *Proverbes*, etc., p. 19.
7. Clément-Janin. *Sobriquets de la Côte-d'Or. Dijon*, p. 88-89 ; E. Rolland, p. 208 (Berry).

CHAPITRE VII

LES POISSONS

§ 1. LES POISSONS D'EAU DOUCE

Le folk-lore des poissons d'eau douce est assez restreint ; en ce qui concerne leur création, on n'a relevé qu'un seul trait légendaire qui se rattache à l'idée dualiste assez courante : en Bretagne, l'anguille a été créée par Dieu et la couleuvre par le Diable. D'une manière générale, les poissons doivent leur origine à Dieu, et les reptiles qui vivent dans l'eau au Diable [1].

La génération de quelques espèces est l'objet de croyances assez singulières : aux environs de Saint-Sever (Landes), on prétend que le brochet naît de la terre ; on y dit aussi que jamais anguille n'a produit une autre anguille, et qu'elle prend naissance dans la tête de l'alose. En Poitou, elle naît, soit du goujon, soit du grand ver plat que l'on trouve dans ce poisson : il ne tarde pas à s'échapper, à grossir, et à se tranformer en anguille. Les enfants du Bocage normand croient que les gyrins et les hydromètres sont les mères des poissons [2].

Sans doute en raison de sa forme et de ses mouvements, l'anguille passe pour être en relation avec les reptiles ; lorsqu'elle s'envase par suite du dessèchement des canaux, les habitants des marais de la Loire-Inférieure croient qu'elle mène la vie des serpents et s'accouple avec eux ; en Ille-et-Vilaine, elle est la cousine germaine de la couleuvre, elle court après et fraie avec elle [3].

Les pêcheurs parlent des sympathies ou des antipathies qui existent entre les diverses espèces : en Haute-Bretagne les carpes font mauvais ménage avec les tanches, et l'on assure qu'elles les mangent : elles sont au contraire les amies du brochet, comme dans la jolie fable de Lafontaine, qui rapportait peut-être une croyance champenoise :

1. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 203.

2. E. Rolland. *Faune populaire*, t. III, p. 130, 104 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 18 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 30 ; E. Rolland, p. 147 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 271.

3. E. Rolland, l. c., p. 104 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 274.

Ma commère la carpe y faisoit mille tours
Avec le brochet son compère[1].

Un médecin-poète normand du XVII[e] siècle note quelques autres amitiés ; c'est ainsi qu'un poisson (la perche), méchant avec tous les autres

. . . . ne pardonne qu'au brochet
Dont on le croit l'amy parfait.

Le limon de la tanche le guérissait

De la blessure qu'on luy fait,
D'où vient l'amitié, ce me semble,
Que ces deux poissons ont ensemble.

Le brochet, qu'on appelait loup de rivière, est pourtant bien connu pour sa voracité, et le proverbe de la Côte-d'Or : *Gorman quèman un brochet qui mige ses petiols*, semble l'accuser de dévorer sa progéniture[2].

Les pêcheurs poitevins, qui ont remarqué combien l'anguille est difficile à assommer, disent que chez elle le siège de la vie n'est pas dans la tête, car pour la tuer il faut lui frapper la queue sur un corps dur. C'est la croyance rapportée par Pline (l. XXX, ch. 5) et à laquelle faisait allusion un écrivain ascétique du XVI[e] siècle : La murene a la vie non en la teste, mais en la queuë[3]. On prétend en Ille-et-Vilaine que si la carpe, étant dans l'eau, frappait avec sa queue la main d'un homme, elle pourrait le paralyser. Dans ce pays l'anguille est regardée comme venimeuse ; on dit au contraire dans les Côtes-du-Nord qu'elle est la mère des fontaines[4].

La lamproie a, dit-on en Poitou, autant de trous (branchies) qu'elle a d'années. En Wallonie, comme en plusieurs pays de France, on s'imagine retrouver, en démontant pièce à pièce la tête d'un brochet, tous les instruments de la Passion[5]. Au seizième siècle, on croyait que plusieurs poissons digéraient les métaux précieux. Pierre Belon, après avoir parlé dans son livre des *Singularitez de la nature* d'exemples de divers pays d'Europe, ajoute que : grande partie des habitants du Lyonnois pensent que les poissons nommés humbles et emblons ne mangent d'autre viande que de l'or. Il n'y a paysan au contour du lac du Bourget qui ne voulût maintenir que les lavarets ne s'appastent que du fin or. Ceux aussi du lac de Paladron en Savoie pensent que l'emblon et aussi l'ombre ne vivent d'autre chose[6].

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 275 ; Lafontaine. *Fables*, l. VII, f. 4.
2. D. F. C. (Dufour de la Crespelière). *Commentaire en vers français sur l'école de Salerne*. Paris, 1671, p. 200, 202 ; E. Rolland, l. c., p. 136.
3. B. Souché. *Proverbes*, p. 18 ; *Six livres de similitudes*. Paris, 1577, p. 78.
4. Paul Sébillot, l. c., p. 274-275.
5. Léo Desaivre. *Croyances*, p. 29 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 10 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 136.
6. *Magasin pittoresque*, 1872, p. 15.

Les présages tirés des poissons d'eau douce paraissent peu nombreux ; le suivant est le seul qui se rattache à la chance des individus : Des jeunes filles vont jeter des boulettes de pain dans l'étang de Ligouyer en St-Pern (Ille-et-Vilaine) ; si elles peuvent voir le brochet dévorer l'appât, elles se marient dans l'année[1]. Les pêcheurs tirent des gestes des poissons des déductions en rapport avec le temps ; les truites détournent, dit-on, l'orage ; on a supposé qu'elles avaient cette vertu parce qu'on les voit jouer à la surface de l'eau quand il touche à sa fin. Le roi des Poissons figure dans plusieurs contes que l'on trouvera plus loin ; les pêcheurs donnent ce titre à l'apron (*aspro vulgaris*), non qu'ils lui attribuent une royauté, mais parce que, contrairement à tous les autres, il se retire dans les fonds quand il fait beau et vient à la surface quand le temps va se gâter ; ils l'appellent aussi sorcier, parce que si l'on en prend un c'est signe de mauvaise pêche[2].

Dans la Creuse quand on rêve de poisson, on apprend la mort de quelqu'un avant la fin de la journée suivante ; dans le Bocage vendéen, en Ille-et-Vilaine, c'est un présage de malheur ; dans la Côte-d'Or, le poisson mort dans une eau boueuse indique le trépas prochain d'un parent ou d'un ami[3] ; dans les Vosges, rêver de poissons engourdis ou malades, menace d'accident, de poissons morts, signe qu'un membre de la famille touche à sa fin ; rêver de poissons vivants, présage d'argent. Les Vendéens, qui, en rêve, écrasent des anguilles croient y voir l'annonce de la ruine de leurs ennemis[4].

Certaines parties du poisson, ou le poisson lui-même, peuvent être funestes à ceux qui les mangent : au XVI[e] siècle, on disait : On ne doit point donner aux femmes grosses à mengier de nulles testes de poissons, affin que par leur ymaginacion leur fruit n'apporte sur terre la bouche plus relevée et plus agüe qu'il n'est de coutume. On ne doit point laissier mengier aux jones filles à marier de teste d'anguille, affin qu'elles ne cheent du mal sainct Loup par derrière. Dans l'Albret, l'enfant qui, avant sa majorité, mange une tête de poisson, devient épileptique ; en Morvan, le nourrisson auquel on donne du poisson sera muet, sans doute par analogie avec le proverbe : Muet comme un poisson.

La sorcellerie ne paraît pas avoir fait grand usage du corps des poissons : toutefois en Berry, une peau d'anguille contenant neuf gros clous est une offrande bien connue que l'on fait aux mauvais esprits

1. F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 252.
2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 131, 181.
3. E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 581 ; Jehan de la Chesnaye, *ibid.*, t. XVII, p. 286 ; F. Duine, *ibid.*, t. XVIII, p. 316 ; E. Rolland, p. 185 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Vosges*, p. 27-28 ; Jehan de la Chesnaye, l. c.
4. *Les Evangiles des Quenouilles*, I, 229 ; Abbé A. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 233 ; D[r] Paul Bidault. *Sup. médicales du Morvan*, p. 82.

pour se les rendre favorables ; sa graisse mélangée au suif de bouc était employée jadis par les sorciers poitevins. En Vendée, un amoureux ayant mis, pour se venger d'une jeune fille qui l'avait rebuté, quelques gouttes de sang d'anguille dans le verre où elle allait boire, elle fut ensorcelée, et, comme le poisson est, dit-on, agité sur le matin, dès trois ou quatre heures elle ne pouvait rester dans son lit ; elle ne recouvra le repos que quand la bête fut morte ; dans la Gironde, la poussière de foie de saumon renfermée dans un petit sachet cousu dans un des vêtements que portera le conscrit le jour du tirage, lui assure un bon numéro [1].

Les poissons jouent un certain rôle dans la médecine superstitieuse : en Wallonie, pour faire croître les cheveux d'un enfant, on les lui lie avec de la peau d'anguille ; elle est excellente contre les crampes et contre les rhumatismes ; pour se guérir de la névralgie, on en lie une autour du genou droit, et on place un cercle de fer autour de la tête du patient ; dans le Loir-et-Cher, on l'emploie comme jarretière contre les varices et la jaunisse. En Limousin, on fait manger aux enfants atteints du muguet la chair d'un poisson qui, entraîné par le courant, aura passé par-dessus la roue du moulin [2].

Les bateliers de la Meuse appliquaient sur la poitrine de celui qui avait la jaunisse, une carpe ou une tanche vivante et l'y laissaient jusqu'à ce qu'elle tombe en putréfaction. Au XVII[e] siècle, pour désenfler le ventre, on mettait sur le nombril du patient une tanche vive que l'on bandait avec une serviette ; après vingt-quatre heures on allait l'enterrer dans du fumier et l'enflure disparaissait [3]. La croyance à l'efficacité du sang d'anguille pour corriger les ivrognes est plus ancienne que le seizième siècle où la recette est ainsi formulée : Prenez trois ou quatre anguilles toutes vives, mettez-les à tremper en vin jusqu'à ce qu'elles meurent, puis faire boire de ce vin aux yvrongnes. En Gironde et en Vendée, on administre ce remède mêlé au vin ; en Auvergne on y fait seulement dégoutter un peu de sang ; dans le Loir-et-Cher, le sang doit avoir été pris à un marguin, ou anguille mâle, qui est très rare ; dans le pays de Liège, on donnait aux buveuses un verre de genièvre tiré d'une bouteille où l'empirique avait laissé crever une anguille [4].

1. George Sand. *Nanon*, cité par Rolland, p. 103 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 18 ; Jehan de la Chesnaye. *Contes du Bocage vendéen*, p. 11 ; C. de Mensignac. *Superst. de la Gironde*, p. 117.

2. E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 9 ; A. Hock. *Croyances et remèdes du pays de Liège*, p. 26 ; J. Defrecheux. *Voc. de la Faune wall.*, p. 21 ; E. Monseur, l. c., p. 27 ; F. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 381 ; Fra Deuni, *ibid.*, t. IX, p. 423.

3. A. Hock, l. c., p. 31 ; D'Emery. *Nouveau recueil de curiositez*, t. I, p. 73.

4. *Maison rustique*, l. VI, ch. 16 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 39 ; B. Souché, *Croyances, etc.*, p. 32 ; Thibault. *Du dialecte blaisois*, p. 216 ; A. Hock, l. c., p. 124.

Suivant un préjugé du XVI[e] siècle, la pierre du cerveau d'une carpe, mise contre le pli du petit doigt répondant à la partie qui saigne, arrête le flux de sang le plus impétueux. Dans les Vosges, réduite en poudre et soufflée dans le nez du malade, elle arrête le sang [1].

Au XVI[e] siècle, on employait des herbes pour la guérison des poissons : Encores qu'on die, repliqua quelqu'un, il est sain comme le poisson dans l'eau, si est-ce que j'ay veu respandre sur l'eau des estangs et viviers du persil, et qu'on disoit que cela resjouissoit et guerissoit les poissons malades [2].

Le rôle des poissons d'eau douce dans les traditions françaises est assez restreint ; quelques-uns figurent cependant dans la légende dorée : Saint Corentin avait, dans la fontaine voisine de son ermitage, un petit poisson qui se laissait prendre familièrement par lui : un jour il lui coupa une petite pièce de chair sur le dos, et la donna au maître d'hôtel du roi Grallon, et quand il fut apprêté, il se multiplia de telle sorte que le prince et toute sa suite en furent suffisamment rassasiés. Le roi voulut voir ce poisson, et étant allé à la fontaine, il le vit sans nulle blessure ; un indiscret ayant pris à ce poisson une pièce, pour voir s'il redeviendrait entier, saint Corentin donna sa bénédiction au petit poisson et le guérit aussitôt [3]. Saint Lubin qui demeurait dans un ermitage de la forêt de Louviers (Eure), se rendit un jour au marché pour acheter du poisson ; à son retour, étant très fatigué, il s'endormit au pied d'une épine et son sommeil dura sept ans ; lorsqu'il se réveilla il trouva les poissons contenus dans son panier aussi frais qu'ils l'étaient avant son sommeil [4].

§ 2. LES POISSONS DE MER

Dans les légendes de création dualiste, populaires dans les deux Bretagnes, le Diable imite les œuvres de Dieu, mais ne produit que des contrefaçons inférieures. Voici la liste des poissons qui ont été créés par l'un ou par l'autre :

Par Dieu	*Par le Diable*
La morue.	La roussette ou chien de mer.
Le maquereau.	Le cario.
Le congre.	La julienne, sorte de congre à chair coriace.
Le grondin.	Le crapaud de mer.
La sole, la plie.	La raie [5].

Un récit du Finistère attribue aussi les imperfections d'un poisson

1. Laurent Joubert. *Erreurs populaires*, 1580, p. 215 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 267.
2. Guillaume Bouchet. *Les Serées*, VI[e]. Cette croyance figure aussi dans la *Maison rustique* de 1597, l. II, ch. 26.
3. Albert Le Grand. *Vies des saints de Bretagne*, S. Corentin, § 3.
4. Léon de Vesly. *Trad. et vieilles coutumes*, fasc. III, p. 16.
5. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 202-203.

méprisé à une imitation infructueuse du diable : un jour que saint Guénolé l'avait défié de fabriquer un poisson, il arriva en nageant au milieu d'un banc de maquereaux, et se dit en les voyant si nombreux qu'ils ne devaient pas être difficiles à faire. Il se met à l'œuvre, et a vite façonné un poisson ; il était prêt à le lâcher, lorsque la bête, sentant l'approche de l'eau, déploie ses ailerons, et le diable pousse un cri de douleur en secouant ses doigts : au lieu d'un maquereau il n'avait fait qu'un chinchard (*Caranx trachurus*) avec des piquants sur le dos, et sur les côtés, la marque de ses griffes [1].

Les pêcheurs expliquent par des légendes postérieures à la création les particularités que présentent certaines espèces : ceux du pays de Tréguier racontent qu'un jour une étrangère qui passait sur la grève, en marchant très vite, demanda à une petite plie qui se chauffait au soleil dans un ruisseau, si la marée montait ; au lieu de répondre, celle-ci se mit à répéter ses paroles en faisant des grimaces. A ce moment le flux commença, et l'étrangère, qui était la Sainte Vierge, dit au poisson moqueur : « Petite plie à la bouche de travers, une autre fois vous serez plus sage. » Et depuis les limandes de cette espèce ont cette difformité [2]. Le Poisson Saint-Pierre (*Zeus faber*) a, dès deux côtés du corps, deux marques noires, fort distinctes, qui ont donné lieu à des explications légendaires : en Provence quelques-uns prétendent que ce nom lui a été donné parce que saint Pierre avait pêché un de ces poissons sur l'ordre de Notre-Seigneur, pour en retirer la pièce de monnaie qui devait servir à payer le tribut à César ; à Marseille on dit que saint Pierre l'ayant pris avec la main, lui laissa l'empreinte de ses deux doigts. Les pêcheurs de Picardie racontent que l'apôtre ramena jadis dans ses filets une petite dorade, qui le supplia de la laisser rejoindre au fond des eaux sa nombreuse famille ; il y consentit, et en souvenir elle garde la marque de ses doigts. Sur le littoral de la Haute-Bretagne, ce poisson porte non pas deux, mais cinq empreintes ; elles ne sont pas dues au prince des apôtres, mais au bon Dieu lui-même : un jour qu'il avait envie de manger du poisson, il appela la poule de mer, qui accourut aussitôt : mais quand il l'eut dans sa main, elle lui sembla si belle qu'il ne voulut pas la tuer; il lui marqua ses cinq doigts sur le dos et la remit à l'eau en lui disant : « Va, tu es trop belle pour être mangée, crois et multiplie ; mes cinq doigts serviront à te faire reconnaître. » Dans une autre version, c'est un simple pêcheur qui voyant ce poisson pour la première fois le remet à la mer après l'avoir marqué.

1. H. Le Carguet. *Légendes de la ville d'Is*, p. 17-18.
2. Paul Sébillot. *Légendes de la Mer*, t. I, p. 130-131. Cette légende est en relation avec une croyance du littoral d'après laquelle celui qui fait des grimaces au moment où la marée monte est exposé à rester jusqu'au reflux dans la position désagréable où il se trouve alors.

D'après une légende de la côte sud du Finistère, lorsque le bon Dieu était pêcheur, il monta dans le bateau de saint Pierre qui n'avait rien pris de la nuit et lui dit de jeter ses filets ; l'apôtre obéit, sans grande conviction, mais quand il les retira, il y avait à chaque maille une poule de mer ; Saint Pierre les empoignait par le dos pour les jeter à fond de cale, mais chacun de ceux qu'il touchait gardait la marque de ses doigts ; c'est pour cela qu'ils ont une tache sur le corps et qu'on les appelle : Poissons Saint-Pierre [1].

La génération des poissons de mer est, comme celle des poissons d'eau douce, l'objet de croyances erronées. Le maquereau bâtard, naît, dit-on en Haute-Bretagne, de l'accouplement d'un maquereau et d'une brême, le mulet de celui d'un bar et d'une fritelle, espèce de grosse sardine. On prétend sur la côte de Menton que la couleuvre descend à la mer pour s'accoupler avec la murène, qu'elle appelle en sifflant [2]. En Poitou la sole a pour origine le petit crustacé qui vit en parasite sur la carapace de la crevette. En Haute-Bretagne les œufs de squale, appelés *diables* à cause des espèces de cornes qui les terminent, passent pour être la *gamme*, c'est-à-dire l'écume de la bouche du diable en colère [3].

Suivant une opinion courante au moyen âge le hareng ne se nourrissait que d'eau, et au XVI[e] siècle, un poëte y fait allusion :

L'on s'esbahit de la camalconte,
Taulpe, haran et de la Salemandre
Dont chacun d'eux ainsi que dit le compte
La vie peut d'un seul element prendre [4].

On dit en Haute-Bretagne que la figure de la raie ressemble à celle du bon Dieu, et que dans sa tête se trouve une Sainte Vierge avec des anges ; à Paris on voit la Vierge et l'Enfant Jésus dans la tête du merlan. Les pêcheurs provençaux prétendent retrouver dans celle du Pey de Saint Pierre la forme de tous les instruments de la Passion ; on les conservait religieusement dans plusieurs familles et on les montrait pièce à pièce [5].

Les morues salées se présentent sous l'aspect d'un triangle très large et peu épais, et nombre de personnes pensent qu'elles sont plates comme des limandes ; les paysans du Loiret croient qu'elles ont une

1. Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 218 ; A. Bout, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 161 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 266-7 ; *Contes*, t. III, p. 362 ; H. Le Carguet. *Saint Pierre le Pauvre*. Quimper, Cotonec, s. d., p. 9.
2. Raoul Bayon, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 291 ; J.-B. Andrews, *ibid.*, t. IX, p. 335.
3. Léo Desaivre. *Croyances*, p. 29 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 247.
4. Mellin de Saint-Gelais. *Œuvres*. Bibl. elz., t. III, p. 72.
5. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 269, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 161 ; Regis de la Colombière, l. c., p. 218 ; C[te] de Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 801.

tête d'homme : c'est pour cela qu'on ne vend jamais cette tête. Les arêtes et la colonne vertébrale de l'orfie sont d'un vert très prononcé. Beaucoup de gens ne veulent pas manger de ce poisson, sous prétexte qu'il s'est imprégné de vert-de-gris au contact des navires, en piquant son bec dans leur doublage en cuivre. Autrefois les marins français avaient une grande répugnance pour la chair du requin ; comme ces squales dévorent ceux qui tombent à l'eau, ils disaient que ce serait manger de la chair d'homme. En Haute-Bretagne on dit que celui qui mangerait la tête d'un grondin mourrait[1]. C'est en realité une plaisanterie ; il n'y a pas de chair sur cette tête qui n'est recouverte que d'une peau très dure.

Les pêcheurs de la Manche prétendent que la dorade change sept fois de couleur avant de mourir. Au XVIe siècle on avait, sur les côtes du Poitou, une croyance qui n'a pas été relevée de nos jours : Croiriez-vous bien que le poisson meurt au son de l'artillerie ? j'ay veu (dit quelqu'un) qu'en nostre Païs de Poictou on amenoit force Saumons, et y estoit aussi commun que l'Aloze ; mais depuis que les galeres furent à Nantes, le son de l'artillerie les a faicts mourir ; ou pour le moins si bien estrangez, que nous avons été plus de dix ans sans en avoir[2].

Les pêcheurs connaissent, outre le roi fantastique des poissons, certaines espèces auxquelles ils attribuent une sorte de royauté. Suivant ceux de la Manche, celles qui en sont actuellement investies ne l'ont pas toujours eue : Au temps jadis le dieu des eaux voulant visiter son domaine, prit pour le conduire la vive qui était alors le roi des poissons ; mais celui-ci, jaloux de son maître, forma le projet de le perdre et le mena dans un endroit où il y avait beaucoup de requins ; comme ils s'approchaient du dieu pour le dévorer, celui-ci les foudroya ; puis il maudit le traître guigri, et lui dit que son arête serait désormais remplie d'un venin dangereux, qui le rendrait odieux aux autres poissons et aux hommes[3]. Actuellement le rouget passe sur les côtes de la Manche pour être le roi des poissons et se faire obéir d'eux. D'autres espèces ont une royauté limitée : A la fin du XVIIIe siècle, les pêcheurs du Finistère racontaient que les sardines avaient un roi, nommé le Maigre ; quand il trouvait un banc de ses sujets, il les mangeait tous, formassent-ils un monceau supérieur aux plus hautes montagnes ; dès qu'ils le voyaient s'élancer hors de l'eau, la pêche était terminée et les bateaux rentraient. La vieille a, dit-on aux environs de Saint-Malo, le commandement de tous les poissons qui sont sur sa basse (haut-fond) et le congre exerce la même autorité sur la sienne[4].

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 117, 134 ; P. Guyot-Daubès, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 9 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 257.
2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 264 ; Guillaume Bouchet. *Les Serées*, p. 201.
3. Fr. Marquer, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 616, 617.
4. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 270 ; Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 384.

Les pêcheurs disent qu'il existe entre les différentes espèces des amitiés ou des inimitiés pour ainsi dire héréditaires. La vive et le rouget se haïssent depuis que celui-ci l'a remplacée, dans des circonstances légendaires, comme roi des poissons. D'après Valmont de Bomare la langouste est l'ennemie du congre ; en Haute-Bretagne, celui-ci est l'ami du homard, qu'il mange cependant quand il est mou. Les pêcheurs d'Antibes croient que les espadons ont des sentiments d'amitié pour les thons, et qu'ils cherchent à les délivrer des filets où ils sont pris ; suivant d'autres, ils tâchent au contraire de leur couper la route quand ils émigrent le long du rivage[1]. Un petit poisson nage devant le Roué de mer (*Cyclopterus Lampus*) pour le conduire, et un conte de marins prétend que ce pilote lui est nécessaire : un homard, pour se venger du Roué, lui ayant enlevé son guide, le Roué, livré à lui-même, vint s'échouer sur les cailloux[2].

Au XVI[e] siècle, on attribuait sur les côtes du Poitou des sentiments de solidarité à une certaine espèce : L'escare ayant avalé l'hameçon du pescheur, ses compagnons s'assemblent en foule autour de luy et rongent la ligne : que si d'adventure il y en a un qui ait donné dans la nasse les autres lui baillent la queue par dehors et luy la serre tant qu'il peut et à belles dents, ils le tirent ainsy au dehors[3].

Les marins de Tréguier disent qu'il y a en mer des poissons monstrueux ; mais on ne les voit que le soir au clair de lune ; ils se montrent surtout quand les pêcheurs veulent prendre dans leurs filets tous les poissons, gros ou petits. Les matelots content aussi qu'ils ont vu de ces poissons grands comme des îles qui transportaient sur leur dos des bateaux et même des navires[4].

Les poissons servent à la prédiction du temps : en Haute-Bretagne, quand le Roué de Mer bat de la queue sur l'eau, dans le Finistère quand les gros poissons se promènent à la surface c'est un présage de vent. On disait au XVII[e] siècle : les poissons qui de beau temps paroissent sur l'eau et semblent se jouer sont marques de pluye ou de quelque tempeste ; je ne me suis jamais vu accueilli de tempeste que quelques jours auparavant je n'eusse veu des marsouins et autres gros poissons s'esbattre autour de notre navire. En Basse-Bretagne deux ou trois jours avant le gros temps, les poissons mordent comme des affo-

335. Fréminville dit en note que ce poisson est le *Squalus Glaucus* ; Paul Sébillot, l. c., p. 272, 254.

1. Fr. Marquer, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 647 ; Valmont de Bomare. *Dict. d'Histoire naturelle* ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 254 ; A. Certeux, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 502.

2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 270 ; *Contes*, t. III, p. 360.

3. Guillaume Bouchet. *Les Serées*, p. 207 ; ce qu'il dit de la nasse est à peu près semblable à ce que Pline a écrit. *Hist. nat.*, l. XXXIII, c. 5.

4. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 393.

lés ; quand il se gâte, ils n'approchent plus des lignes[1]. Dans le Mentonnais, on dit en coupant la tête des requins :

Requin qui perd la tête,
Tempête.

Si elle résiste :

Requin qui se défend,
Grand vent[2].

Les phénomènes électriques sont en relation avec quelques espèces ; Du Bartas appelle l'alose : le Craint-foudre Coulac, et son commentateur ajoute qu'il cherche l'eau douce au printemps et en esté, mais que s'il oit le tonnerre il se retire vers la mer[3]. D'autres ont écrit que les aloses redoutaient ce bruit et s'enfonçaient dans les profondeurs de la vase dès qu'elles l'entendaient ; mais que des sons modérés leur étaient très agréables en certaines circonstances, et que des pêcheurs mettant à profit cette disposition, les attiraient quelquefois en attachant à leurs filets des arcs de bois garnis de clochettes[4].

Les pêcheurs ne semblent pas convaincus de la réalité du proverbe : Muet comme un poisson. Ils racontent même que certains avaient autrefois le don de la parole ; le congre l'a perdue depuis que le homard, qu'il voulait manger, lui a coupé la langue avec ses pinces. Les gens du littoral interprètent à leur manière, assez rarement il est vrai, les sons que quelques poissons font entendre en mer, ou lorsqu'ils sont pris ; c'est ainsi que le grondin répète en grognant : « Ma femme est grosse ! », que le maquereau bâtard se plaint et qu'il engage, par des rimes pleines de promesses, le pêcheur à le laisser s'en aller. Aux environs de Saint-Brieuc, des marins croient que les poissons parlent le jour de Pâques ; il y en a même qui affirment les avoir entendus, et qui assurent, qu'au lever du soleil et lorsqu'il disparaît sous les flots, ils lui adressent une prière. D'autres disent que chaque matin quand il se lève, beaucoup de poissons paraissent à la surface de l'eau, et sautent en l'air comme pour le saluer ; ils font la même chose quand il se couche. On dit aussi dans la même région que la mer fait constamment entendre une plainte ; elle pleure les enfants que les pêcheurs lui ont pris ; suivant quelques-uns ce bruit est produit par les poissons qui, à travers les vagues, sanglottent à cause de la mort de leurs frères[5].

Les pêcheurs croient aussi que les poissons peuvent les comprendre,

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 211 ; Le P. Fournier. *Hydrographie*, l. XV, c. 32 ; Paul Sébillot. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 270.

2. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 220.

3. Du Bartas. *Le Cinquiesme jour de la Sepmaine*. Paris, 1611, in-f°, p. 219-220.

4. Lacépède. *Histoire naturelle des poissons*, t. II, p. 550 ; A. de Chesnel. *Dict. des superstitions*, col. 42.

5. Paul Sébillot. *Contes de Marins*, Palerme, p. 60 ; le nom du grondin vient de son grognement ; *Traditions*, t. II, p. 256, 262, in *Archivio per le tradizioni popolari*, t. V, p. 521-522, 516.

et c'est pour cela qu'ils leur adressent des formulettes ; les unes sont engageantes comme celle-ci :

Maquereaux, approchez de mon bateau,
J'ai pour vous dans mon seau,
Du chevrun et du manceau (appâts),
Que je vais vous jeter dans l'eau.

D'autres les menacent, s'ils ne se laissent pas prendre, des plus durs traitements :

Ripon,
Mords sur l'hameçon,
Ou tu auras du bâton.

Parfois aussi ils les conjurent :

Raie, quitte nos hameçons,
Va t'en chez les aut' qui t'en remercieront,
Les pêcheurs t'y prendront,
Au lieu de t'couper l'nez comm' nous l'faisons,
Ils te mettront dans leur bateau
Et ne te rejetteront point à l'eau [1].

Cette formulette fait allusion à la coutume des Terreneuvats qui coupent le nez aux raies et les rejettent ensuite à la mer. Les pêcheurs mutilent d'autres poissons ; sur la côte du Boulonnais, les trigles ou grondins sont torturés par les mousses, qui leur piquent des bouchons sur la première dorsale : jetés à l'eau, ils s'efforcent de descendre au fond sans pouvoir y réussir ; les pêcheurs de la Gironde coupent le bout du nez aux esturgeons trop petits, pour les reconnaître s'ils se laissent prendre une seconde une fois [2].

Les poissons de mer semblent avoir été rarement employés comme talismans ; ils ne servent guère à des consultations ; cependant, les pêcheurs de la Haute-Bretagne conservent assez souvent dans leur poche des *os de vérité* ; ce sont deux arêtes que la morue a près des ouïes et qui ressemblent à des lames courbées ; ils les appellent *esprits de morue* et parfois ils les interrogent : pour cela, ils jettent en l'air l'os de vérité, sans le regarder, et il ne faut pas qu'avant de retomber, il touche la moindre chose ; celui qui le consulte dit en même temps l'objet de sa demande ; si l'os tombe les deux extrémités recourbées vers la terre, il répond non ; pour que la réponse soit favorable, elles doivent être en l'air et le milieu doit toucher la terre ; à Yport où se fait aussi cette consultation, l'oracle est interprété d'une façon tout opposée. Deux petits os qui sont dans la tête de la raie s'appellent « esprits de raie », et sont interrogés, mais bien plus rarement, par les

1. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 242, cf. sur d'autres formulettes : *Traditions*, t. II, p. 259, 262, 266, 271, 272, 273.
2. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 237 ; Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 176 ; F. Daleau. *Traditions de la Gironde*, p. 51.

pêcheurs de la baie de Saint-Malo [1]. En Normandie, on jette la laite de hareng au plafond ; si elle s'y attache, on aura un habit neuf à Pâques ; c'est aussi un moyen de savoir si on réussira dans ses affaires. A Paris, on consultait aussi le hareng : vers 1858, les chiffonniers qui déjeunaient sur le pouce dans un cabaret de la rue Clopin, n'oubliaient pas quand leur poisson de mer favori était tout frais, de jeter en l'air certaine petite membrane, luisante comme de l'argent, qu'ils appelaient l'âme du hareng ; si le boyau restait collé au plafond, cela portait bonheur à l'homme ou à la femme qui l'avait lancé. En Wallonie des jeunes filles pour voir en rêve leur futur mari mangent entièrement un hareng cru et non nettoyé [2].

Les poissons dangereux pour ceux qui les capturent sont assez rares sur nos côtes, et leur folk-lore ne semble guère avoir préoccupé les pêcheurs. La torpille dont les propriétés électriques redoutables causent chaque année des accidents, paraît être l'objet de peu de croyances, et l'on a oublié le procédé curatif de sa blessure, usité au XVI[e] siècle, et qui était fondé sur l'idée, si souvent constatée, de la transmission du mal à un objet inanimé : si quelqu'un a esté blessé de la Tareronde, l'on prend sa queuë que l'on applique à un chesne, lequel seche et meurt et le patient guérit. A la même époque, la torpille était appelée à Marseille « domillouse » parce qu'elle endormait les membres de celui qui la touchait [3]. Le seul poisson que les pêcheurs semblent vraiment redouter est d'ordinaire assez petit ; c'est la vive (*Trachinus vipera*, Cuvier), qui se nommait vivre en ancien français, parce que son venin passait pour être aussi dangereux que celui de la vipère, et que l'on appelle aussi araignée dans le midi pour la même raison. Les pêcheurs de la Manche disent que sa blessure fait souffrir d'une marée à l'autre, croyance signalée par Lacépède comme courante parmi ceux de l'Océan, et que si le poisson est très gros on risque de s'en ressentir toute sa vie. Ordinairement on peut se soulager en le tuant et en écrasant son fiel ou ses tripes sur l'endroit dolent ; au XVI[e] siècle on piquait à plusieurs reprises la blessure avec le dard qui l'avait faite. Dans le Nord de la France, on lui adresse des conjurations ; en Picardie pour être guéri, il faut dire onze fois de suite : « Si tu piques min pied, tu ne piqueras mi min cu. » A Boulogne, celui dont la main est atteinte par l'arête venimeuse doit réciter avec conviction et par trois fois cette oraison traditionnelle qui, pour conserver sa vertu, ne doit pas être communiquée à des étrangers :

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 263-264 ; Marie Chevallier, in *Rev. des Trad. pop.*, t.XX, p. 37.
2. E. Rolland, p. 126, d'a. Chrétien, *Usages d'Argentan*, 1855 ; Lefeuve. *Histoire de Paris rue par rue*. Paris, 1875, t. IV, p. 246-247 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 52.
3. Henri Boguet. *Discours des sorciers*, ch. XXXV, p. 301 ; Du Bartas. *La Semaine*, V[e], p. 224.

Petite bête sans figure,
Otez-moi cette piqûre,
Au nom du père et du fils[1].

Le rôle des poissons d'eau de mer dans la médecine populaire est moins considérable que celui des poissons d'eau douce ; au XIV[e] siècle le hareng figurait dans la composition d'un remède : pour rancle qui tient dedans le cors prenez 11 testes de harens sors et y pou de sauge, si triblez tout ensemble et destrempez de vin, et puis le colez et li donnez à boire. En Picardie, pour guérir une inflammation intestinale appelée carreau on laisse pourrir un poisson de mer sur le ventre de l'enfant ; au Bourg d'Ault c'est une raie ; à mesure qu'elle putréfie, le mal pourrit aussi et disparaît[2]. Au XVII[e] siècle, pour la fièvre quarte, on appliquait sur l'épine du dos un hareng blanc fendu par le milieu, la tête en bas, la queue en haut ; dans la vallée d'Yères (Loire-Inférieure), en raison de la ressemblance du nom du poisson avec celui de la maladie, c'est un carrelet ; dès qu'il est mort, l'enfant doit être délivré de son mal. Dans la Somme on guérit les entorses et les foulures du poignet en entourant celui-ci ou la cheville d'un hareng coupé en deux, que l'on doit laisser, sans y toucher, jusqu'à guérison. Au XVII[e] siècle ce poisson était autrement employé ; Prenez un Haranc salé et nouveau, tout cru, contusez-le dans un mortier jusqu'à ce qu'il vienne comme de la pâte que vous appliquerez en forme de cataplasme sur la morsure pendant trois jours[3].

§ 3. LES POISSONS DANS LES CONTES ET DANS LES LÉGENDES

Le rôle des poissons d'eau douce est, dans d'assez nombreuses séries de contes, sensiblement analogue à celui des poissons de mer ; c'est pour cela que je réunis les uns et les autres dans une même section.

La légende, familière à l'antiquité, d'hommes changés en poissons, se retrouve tout au moins en Haute-Bretagne : on dit en ce pays que le roué de mer (*Cyclopterus lampus*) fut jadis un pêcheur : un soir qu'il passait sur la grève à la nuit tombante, il entendit une voix qui disait que la fête de la reine des fées aurait lieu le lendemain, et que tout pêcheur qui leverait ses filets ce jour-là serait puni ; l'homme ne tint pas compte de l'avertissement, et lorsqu'il toucha à ses filets, une voix lui cria : « Incrédule, tu es maudit des fées ; sois changé en pois-

1. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 179 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 273 ; Lacépède. *Hist. nat. des poissons*, t. II, p. 72 ; Pierre Belon. *De aquatilibus libri duo*. Paris, 1553, p. 216 ; Corblet. *Gloss. du patois picard* ; E. Rolland, l. c., p. 180.

2. Paul Meyer et Ch. Joret. *Recettes médicales en français*, in *Romania*, t. XVIII, 1889, p. 575 ; A. Bout, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 161 ; A. Certeux, *ibid.*, t. XX, p. 33.

3. D'Emery, *Nouveau Recueil de Curiositez*, t. II, p. 249 ; Delboulle. *Glossaire de la vallée d'Yères* ; A. Certeux, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 33 ; M[me] Fouquet. *Recueil de Remèdes*. 1675, p. 183.

son et deviens Roué de mer. » Ce poisson est l'objet d'autres récits : c'était autrefois un génie ami des hommes, mais moins puissant que les fées ; l'une de celles-ci, qui était très méchante, le métamorphosa en poisson, et le condamna à errer pendant la tempête ; d'autres disent que c'est une âme échappée de l'enfer, et obligée de rouler sur les vagues pendant l'éternité [1]. Dans un conte littéraire du XVII[e] siècle, une fée frappe d'un coup de baguette un amant infidèle, qui doit rester turbot pendant vingt ans. La métamorphose d'hommes en poissons ne se trouve, à ma connaissance, qu'une seule fois dans la légende dorée : Saint Gildas changea en lançons (équilles) les mauvaises fées qui habitaient jadis l'île de Grwagez, près du Port-Blanc [2].

Le poisson qui, pris par un pêcheur, le supplie de lui laisser la liberté, et le récompense ensuite, figure dans plusieurs contes. Dans un récit de la fin du XVII[e] siècle, dont quelques parties sont d'origine populaire, un turbot, qui est un prince métamorphosé, promet à celui qui l'a capturé de lui accorder l'accomplissement de tous ses vœux, et de lui faire prendre autant de poissons qu'il pourra en emporter. La fée Anguillette ayant été prise pendant qu'elle était sous cette forme, est sauvée par la fille du roi, à laquelle elle accorde des dons précieux. Un épisode parallèle se retrouve dans un des premiers récits recueillis populairement sur le littoral de la Haute-Bretagne ; le poisson qui s'est laissé prendre est, comme dans plusieurs autres contes de la même région, le roi des Poissons [3].

Les poissons échoués sur le rivage et remis à l'eau par des personnes compatissantes les remercient de ce service et viennent à leur aide quand ils se trouvent dans les circonstances difficiles ; dans un conte littéraire du XVIII[e] siècle, une grosse carpe dorée qui avait sauté hors de la rivière promet au gentil Avenant qui la reporte dans l'eau de le récompenser de son bon cœur [4]. Dans un conte landais, un joueur de fifre rencontre sur le rivage un gros brochet à moitié mort qui le supplie de le reporter dans la rivière et jure de venir à son secours s'il se trouve à son tour dans l'embarras ; quelque temps après il rapporte au jeune homme la clé du trésor que le roi avait fait jeter dans l'Adour et que le joueur de fifre devait retrouver sous peine de mort ; dans plusieurs contes de Basse-Bretagne, c'est le roi des Poissons de

1. Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 359 ; in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 269.
2. (Mme de Murat). *Histoires sublimes et allégoriques*. 1699, t. II, p. 116 ; G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 367.
3. (Mme de Murat). *Histoires sublimes*, t. II, p. 71, 84 ; Mme de Murat. *Nouveaux Contes de fées*, in *Cabinet des Fées*, t. I, p. 272 et suiv. ; Elvire de Cerny, in *Journal d'Avranches*, 25 juillet et 18 août 1858, rep. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 549-555 ; Paul Sébillot. *Contes des Landes et des Grèves*, p. 75-78 ; *Contes de Marins*. Palerme, 1890, p. 7-10.
4. Mme d'Aulnoy. *La Belle aux cheveux d'or*, in *Cabinet des Fées*, t. II, p. 66.

mer qui s'est laissé surprendre ; le gros poisson d'un conte basque transporte sur son dos jusque dans une île de la mer le jeune homme qui l'a secouru [1]. Dans un récit de l'Albret, dont une variante est populaire en Béarn, le père d'une petite fille maltraitée par sa marâtre, lui donne à porter une anguille au curé ; arrivée près de l'eau, elle entend l'anguille la supplier de la laisser boire ; la fille y consent, mais l'anguille s'échappe et se trouve au milieu de la mer ; l'anguille voyant pleurer la fillette, lui dit qu'elle viendra à son secours dès qu'elle lui adressera une formule ; elle lui rend en effet maints services et finit par lui faire épouser un prince [2].

Le poisson qui accourt à l'appel du pêcheur compatissant, lui procure de l'aisance, des richesses, des honneurs, jusqu'au moment où sa femme trop ambitieuse veut être la bonne Vierge et son mari le bon Dieu, bien connu grâce à un des plus beaux contes de Grimm, se retrouve aussi en France : dans une version languedocienne, le poisson d'or lui accorde toutes ses demandes jusqu'au jour où sa femme veut être reine ; au pays nantais, c'est une petite sardine : le bonheur du pêcheur, devenu riche, cesse quand il s'est montré insolent à l'égard d'une mendiante qui n'était autre que la sardine-fée [3].

Dans un conte wallon le poisson, pris par trois fois et remis à l'eau, dit au pêcheur de le laisser mourir tranquillement sur l'herbe, puis de le couper en quatre morceaux et de les placer dans des endroits qu'il indique ; il voit le lendemain dans l'écurie un cheval superbe, dans le jardin deux chiens et dans la cheminée une épée [4]. Ce récit diffère dans ses détails d'un conte dont on a recueilli d'assez nombreuses versions : un pêcheur prend un poisson qui le supplie de le remettre à l'eau ; il y consent, mais, l'ayant capturé une seconde fois, il lui déclare sur le conseil de sa femme qui veut le manger, qu'il va l'emporter ; alors le poisson lui prédit que sa femme aura des garçons, qu'il naîtra chez lui des animaux merveilleux, et qu'il aura aussi un talisman qui indiquera le danger auxquels seront exposés les fils quand ils courront des aventures [5].

1. Félix Arnaudin. *Contes de la Grande Lande*, p. 69-74 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. IV, p. 75-76 ; F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. I, p. 109, 114, 150, 156, 442, 447.

2. Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 35-43 ; *Coundes biarnès*, p. 102.

3. L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 104-107 ; Mme E. Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 13-15.

4. O. Colson, in *Wallonia*, t. I, p. 177 et suiv. résumé d'un conte littéraire de M. Félix Yserentant, qui a revu la rédaction.

5. F.-M. Luzel. *Contes bretons*, 1870, p. 63 ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 60-66 (cf. remarques, p. 67, t. II, p. 56, (reine des poissons). Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 127. (Le poisson est le roi des poissons, comme en Languedoc) L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 92 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 27 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 173 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 87 ; J.-F.

Ainsi que les animaux terrestres, les poissons se montrent reconnaissants envers ceux qui leur ont apporté de la nourriture ; le roi des Poissons de mer donne une arête au filleul du roi d'Angleterre en récompense des miettes de pain qu'il avait jetées à ses sujets, et il vient à son appel quand il est en péril. Lorsque Petit-Jean a sauvé les poissons de la famine en répandant des grains sur la mer, leur roi le remercie, et plus tard il lui remet les clefs d'or que la princesse avait jetées dans les flots : un petit poisson rouge auquel un garçon a donné du pain, lui rend aussi ce service [1]. Il arrive assez fréquemment que des animaux ou des oiseaux font présent à un homme d'un fragment de leur corps qui lui permet, en cas de besoin, de se transformer. Cet épisode figure dans un conte poitevin : un jeune aventurier appelle un poisson qui lui donne une écaille, grâce à laquelle, devenu poisson lui-même, il traverse la rivière [2].

Quelquefois des poissons jouent un rôle protecteur ou servent de talisman : La reine des fées jette à bord d'un navire un petit poisson doré et dit au capitaine de le mettre dans un vase rempli d'eau et de s'adresser à lui quand il aura besoin de quelque chose ; une vieille fée donne à un pêcheur un lançon, grâce auquel il prendra autant de poisson qu'il peut le désirer. Une monstrueuse carpe parle à un jeune prince, et lui dit que s'il veut se fier à elle, il lui fera voir la plus agréable chose qui soit jamais tombée sous les yeux d'un mortel [3].

Les poissons fantastiques ou merveilleux occupent une petite place dans nos traditions maritimes. Le poisson d'or des côtes du Morbihan passait pour être gros comme un veau ; il avait une tête de grondin avec des cornes, le corps d'un homard et la queue d'une hirondelle ; on le prenait, on lui décousait le ventre, puis il demandait à être rejeté à l'eau. Dans la baie de Saint-Malo, on parle d'un poisson appelé le Glon qui est le plus ingénieux de tous ceux de la mer : il a sur la tête deux petites perches au bout desquelles il a deux lignes ; c'est avec cela qu'il pêche le poisson et il peut ainsi s'en procurer tant qu'il en veut. On disait en Anjou de quelqu'un qui tentait une entreprise impossible, que c'était « vouloir pêcher le poisson Bobard » ; c'est un poisson énorme et fabuleux qui n'a jamais existé [4].

Il arrive parfois que des espèces, après avoir été abondantes, deviennent rares sur certains points de la côte, ou même en dispa-

Bladé. *Contes de Gascogne*, t. I, p. 277 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. II, p. 55, t. III, p. 68-71 ; Aug. Gittée. *Contes wallons*, p. 25, 115 ; Henry Carnoy. *Contes français*, p. 136 (Normandie).

1. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 37, 42 ; Paul Sébillot. *Contes de la Haute-Bretagne*, 1892, p. 27 ; *Contes*, t. III, p. 147, 185.

2. Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 86.

3. Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 49, 368 ; (Mme de Murat). *Histoires sublimes*, t. I, p. 19.

4. Paul Féval, in *Musée des familles*, 1864, p. 252 ; *Revue d'Anjou*, 1886, p. 201.

raissent complètement. Les pêcheurs expliquent ce fait par des légendes. C'est ainsi qu'il n'y a plus de maquereaux dans la rivière d'Etel, depuis, que saint Gudwal les a maudits ; un jour qu'il traversait ce bras de mer sur un vieux fond de charrette en s'aidant des pieds et des mains, ces poissons s'élancèrent sur ses jambes et le mordirent cruellement ; il eut recours à l'anathème pour s'en débarrasser ; les maquereaux s'enfuirent de l'Etel et ne sont jamais revenus. On ne pêche plus autant de sardines qu'autrefois sur la côte de Belle-Isle, depuis qu'on a ôté de sa chapelle une vieille statue de saint Joseph, et qu'on l'a reléguée dans une grotte à l'extrémité de l'île ; elle laissa tomber une larme grosse comme un quartier de rocher, et si amère que les sardines font maintenant un détour pour l'éviter. Les matelots normands prétendaient jadis que les harengs avaient déserté leurs côtes après la chute de Napoléon. Lorsqu'on eut fait don à saint Magloire d'une partie de l'île de Jersey, les poissons passèrent des domaines du donateur dans ceux du saint [1].

On rencontre plusieurs similaires de l'anneau de Polycrate : des gens étant venus en la petite Bretagne pour chercher saint Maurille évêque d'Angers, ung grand poisson saillit du gorz en la nef ou ilz estoient. Et comme ilz commencerent a esbroailler le poisson, ilz trouverent ou iusier de ce poisson les clefz des reliques que Maurille avoit perdues en la mer [2]. La clé de l'église de saint Tugen, ayant été enlevée par les Anglais, elle tomba à l'eau pendant qu'ils l'emportaient, et peu de temps après, un pêcheur ayant ouvert près de l'église un poisson de forte taille qu'il venait de prendre, y trouva une grande clé, qu'il présenta à la serrure où elle entra toute seule [3]. La clef d'une caverne dans laquelle le neveu d'un évêque avait enfermé son oncle, après lui avoir promis de ne pas dévoiler sa retraite, ayant été retrouvée dans le corps d'un brochet, l'évêque, forcé de lui rendre la crosse, avant de quitter le palais épiscopal, défendit aux brochets de se montrer dans les eaux de ce diocèse ; et depuis on n'en a jamais vu ; un autre évêque excommunia toutes les anguilles du lac Léman [4].

§ 4. LES CRUSTACÉS

On dit en Basse-Bretagne que Dieu a fait le homard et le Diable le crabe ; Dieu a créé la langouste et le Diable l'araignée de mer [5].

En Picardie, on prétend découvrir Adam et Eve dans la crevette

1. Dr Fouquet. *Légendes du Morbihan*, p. 84 ; E. Herpin, in *Revue des Trad. pop.*, t. III, p. 98 ; Alphonse Karr. *La famille Alain*, p. 482 ; cf. pour les similaires : Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 157-161 ; Albert Le Grand. *Vie de saint Magloire*, § 6.
2. Vincent de Beauvais. *Miroir hystorial*, 1566, in-f. t. III, ch. 25.
3. H. Le Carguet *Les Clés de saint Tugen*, Quimper, 1891, p. 9.
4. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 258, 256.
5. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 203.

grise, appelée sauterelle ; pour cela, il suffit d'extraire délicatement deux petits appendices situés près de la tête ; avec un peu de bonne volonté, on arrive à distinguer Eve d'Adam par la longueur différente de ce qui simule leurs cheveux. Aux environs de Saint-Malo, on fait voir dans l'intérieur de la tête du homard la Vierge avec deux anges [1].

En plusieurs pays, notamment en Haute-Bretagne et en Poitou, le bopyre parasite qui produit sur la tête de la crevette une excroissance ronde passait pour contenir une petite plie ou limande, parfois une sole [2]. Certaines personnes croient que la langouste est la femelle du homard, et le bouc le mâle de la crevette, qui est appelée chevrette. Les pêcheurs des environs de Saint-Malo disent que le homard est l'ami du congre, parce qu'on les trouve assez fréquemment dans le même trou. Sur les côtes de la Manche, le Bernard l'Ermite est regardé comme venimeux ; si on porte la main à ses yeux après avoir touché à un poisson qu'il a tué pour s'emparer de sa coque on s'expose à une maladie incurable [3]. Les présages tirés des gestes des crustacés sont assez peu nombreux. Lorsque dit un écrivain maritime du XVII[e] siècle, les cancres saisissent, des pierres entre leurs serres ou s'enfoncent dans le sable, c'est l'indice de quelque tempeste pluvieuse. En Haute-Bretagne on croit que quand on voit les puces de mer (talitres) sauter sur le sable, le dimanche, il fera beau pendant huit jours [4].

Suivant une croyance générale les crustacés ne sont pas aussi pleins de chair dans le décours ou dans le croissant qu'à la pleine lune.

Certains pêcheurs du littoral de la Manche, regardent les crabes comme des espèces de génies de la mer ; ils assurent qu'ils ont de l'influence sur la pêche et qu'ils forcent les poissons à venir mordre aux lignes ; ils peuvent aussi leur défendre d'y toucher ; quand ils ne prennent rien, ils attribuent leur malechance à ces crustacés et ils disent : « Nous sommes maudits des crabes. » La locution cancalaise : être maudit ou protégé des carnibeaux (Bernards l'ermite) ou des crabes, suppose une croyance analogue. Plusieurs en sont tellement persuadés, que lorqu'ils les rencontrent sur la grève, ils ne manquent pas de les écraser en disant :

1. A. Bout, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 161 ; Paul Sébillot. *Trad*, t. II, p. 257.

2. E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 105 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 256 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 29.

3. Paul Sébillot, l. c. p. 254, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 304. S. G. S. le commentateur de du Bartas, dit que le peuple du Languedoc et de Provence le surnomme Bernard, par un sobriquet donné à ceux qui s'appellent ainsi, et qu'on tient pour gens de cerveau léger, car ils disent que ce poisson est bien sot de se cacher és maison d'autry, ayant moyen de vivre et de se défendre en la sienne. (*Les œuvres de G. de Saluste du Bartas*. Paris, 1611, in-f° p. 229. On a vu t. I, p. 24, que ce sobriquet est attribué avec le même sens à l'homme dans la lune.

4. Paul Sébillot. *Légendes de la Mer*, t. II, p. 62 ; Le P. Fournier. *Hydrographie*, l. XV, c. 32 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 272.

Des pêcheurs vous ne serez jamais aimés,
Mais toujours haïs vous serez
Puisque vous les maudissez.

Ceux qui vont poser les casiers destinés à prendre les homards et les crabes leur adressent une longue conjuration pour les engager à venir y manger l'appât [1].

Le crabe est le seul crustacé qui semble servir aux jeux des petits pêcheurs : chaque enfant s'empare d'un crabe, le plus vigoureux qu'il puisse trouver ; lorsque chacun a le sien, on place les champions sur une seule ligne, et la course commence ; on parie que tel ou tel arrivera le premier au but déterminé ; si l'un des coureurs dévie trop, on le fait rentrer dans la piste en le poussant avec un bâton ; on attache un ruban à la patte du vainqueur. Ce jeu était devenu, il y a quelques années, à la mode sur les plages, et un dessin du *Journal Amusant*, 25 octobre 1885, représentait une course à laquelle s'intéressaient les baigneurs [2].

Les crustacés d'eau douce, beaucoup plus petits et moins variés que ceux d'eau de mer, ont un rôle peu important en folk-lore, et les faits recueillis jusqu'ici se rapportent seulement à deux espèces. En Franche-Comté une petite crevette (*Gammarus pulex*) qui vit dans les fontaines est regardée comme très dangereuse : elle continue, dit-on, à vivre dans l'estomac de celui qui a eu le malheur de l'avaler, et y grossit tellement qu'elle finit par causer la mort. Les lavandières des Deux-Sèvres l'accusent de couper le fil des écheveaux mis à tremper [3]. Le nom de *Piau dau diable*, pou du diable, que l'écrevisse porte dans la Suisse romande, semble aussi lui attribuer une certaine malfaisance ; mais on n'a point relevé de superstition en rapport avec cette idée [4].

Ce crustacé est surtout connu par son emploi dans la médecine populaire. Au XVII[e] siècle, des écrevisses pilées vivantes et mises ensuite dans de l'eau ou du vin blanc constituaient un breuvage pour les phtisiques ou contre les coliques venteuses. A Liège, on lie les pinces d'une écrevisse pour qu'elle ne puisse s'en servir, et on l'applique ainsi toute vivante sur le sein cancéreux [5].

Au XVI[e] siècle on se servait aussi de ce crustacé pour défendre les semences des oiseaux et de toutes autres bêtes : Aucuns mettoient dix écrevisses en un vaisseau plein d'eau qu'il couvroient et exposoient au

1. Paul Sébillot in *Rev. des Trad. pop.* t. III, p. 596 ; A. Dagnet et J. Mathurin. *Le langage cancalais.* St-Servan, 1906, in-18. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 244-245.
2. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 35.
3. Ch. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 148; B. Souché. *Proverbes*, p. 19-20.
4. E. Rolland. *Faune populaire*, t. III, p. 231.
5. D'Emery. *Nouveau Recueil de Curiositez*, t. I, p. 60, t. II, p. 268; A. Hock. *Croyances et remèdes*, p. 29-30.

soleil, pour l'espace de dix jours, puis ils arrosoient les graines par deux fois, l'une avant que les semer, l'autre huit jours après [1].

Les crustacés figurent rarement dans les contes : on n'a pas retrouvé dans la tradition les épisodes du début de la Biche au bois : une reine qui se lamentait de n'avoir pas d'enfant voit sortir d'une fontaine une grosse écrevisse ; c'est une fée qui y vit sous cette forme et lui indique le moyen de devenir mère ; ayant été oubliée au moment de la naissance de l'enfant, elle le soumet à une condition difficile à réaliser [2].

On raconte en plusieurs pays que des gens voyant pour la première fois un crustacé le prennent pour le diable. Un conte du XVII[e] siècle semble fondé sur une croyance analogue : Le cancre qui ne demandoit qu'à sortir [du paté] ayant été enfermé un jour entier prend l'homme par le nez et s'y attacha si fort qu'il fut presque impossible de luy faire quitter prise. Ce pauvre bonhomme croyant que ce fut quelque diable, s'écria d'une étrange façon : *Vade Sathanas!* [3] Dans les Joyeuses histoires des Jaguens (S[t].-Jacut de la Mer, Côtes-du-Nord), un homard ayant sauté d'une charrette de poissonniers dans la rue du village est aussi pris pour le diable par des pêcheurs auxquels il était inconnu ; ils vont chercher leur recteur qui leur dit qu'il va les en débarrasser, et qui l'emporte au presbytère où il le fait cuire et le mange [4].

§ 5. LES MOLLUSQUES [5]

En Basse-Bretagne, c'est le Diable qui a créé le minard ou pieuvre. A Boulogne, les plaisants disent que les sèches sont de l'écume de mer solidifiée ; en Haute-Bretagne, les méduses sont nées de la crasse de la mer. Au XVII[e] siècle, on croyait que le calmar était le mâle de la sèche. Quelques pêcheurs de la baie de Saint-Malo prétendent que la margate ou sèche a la figure d'une personne [6].

Les pêcheurs de la Manche exècrent les pieuvres ; ils les injurient et les appellent mangeuses de moules et enfants du diable. Ils s'amusent à leurs crever les yeux, ou à les enfiler dans un morceau de bois et à les rejeter à la mer, et ils leur adressent des formulettes d'imprécation. Cependant ils semblent croire qu'elles peuvent leur porter chance ; on disait aux environs de Saint-Malo qu'un pêcheur prenait

1. *Maison rustique*, 1597, l, II, ch. 62.
2. M[me] d'Aulnoy, in *Cabinet des fées*, t. III, p. 350, 354, 357.
3. *Le facecieux Resveille matin des Esprits Mélancoliques*, Rouen, 1656, in-12, p. 118. Les anciens conteurs parlent avec des détails ultra naturalistes, de cancres ou de homard, qui glissés dans un pot de chambre, saisissent d'une façon cruelle, aux endroits sensibles ceux ou celles qui se mettent dessus (Béroalde de Verville. *Le Moyen de parvenir*, p. 168-169. *Verboquet le généreux*. Rouen, 1626, in-12, p. 73).
4. Paul Sébillot, in *Mélusine*, t. II, col. 473-475.
5. J'ai mis avec les insectes les mollusques terrestres.
6. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 203 ; E. Rolland. *Faune pop.*, t. III, p. 186, d'après Duez ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 271.

beaucoup de poissons, parce qu'il en avait toujours une dans son bateau ; d'autres gardaient un minard à leur bord pendant huit jours ; si au bout de ce temps il était en putréfaction, ils le cuisaient sur le pont et répandaient ses débris dans tous les coins du bateau. [1]

Suivant une croyance très répandue sur le littoral nord de la Haute-Bretagne, plusieurs mollusques sont dangereux pour ceux qui les manipulent : si après avoir touché une sèche on se frotte les yeux, on risque de devenir aveugle ; la méduse passe pour être malfaisante dans les mêmes conditions, et c'est peut-être à cause de cela qu'on l'a appelée gale de mer [2].

Les mollusques semblent n'être guère employés en médecine ; cependant à Guernesey l'os de seiche est appelé Pépie, parce qu'on lui attribue le pouvoir de guérir la maladie des poules désignée sous ce nom [3].

On raconte dans le pays de Tréguier que les poulpes, s'attachant aux rochers avec une partie de leurs tentacules, saisissent avec les autres la quille des navires, les attirent à eux et dévorent les marins ; il y a une centaine d'années, des hommes de la côte qui pêchaient de l'appât, à marée basse, furent retenus par des tentacules de poulpes énormes et dévorés entièrement. Sur le littoral de Saint-Malo, on assure, comme aussi dans les îles anglo-normandes, que des pêcheurs ayant introduit la main dans la fente d'un rocher, ont été enlacés par des poulpes, et, n'ayant pu se débarrasser de leur étreinte, ont été noyés. De vieux pêcheurs affirment qu'il y a des pieuvres qui pèsent plus de vingt barriques, et qu'il existe des encornets si gros qu'ils font chavirer des navires [4]. Dans un conte de marins, le fils d'un roi a été métamorphosé en pieuvre ; une pieuvre figure aussi dans un conte comique où des pêcheurs vont la porter au roi de France, qui détourne les yeux et se bouche le nez à la vue de cette vilaine bête à demi putréfiée [5].

§ 6. LES ZOOPHYTES

Une espèce d'actinie est appelée en Haute-Bretagne « gamme de chien » parce qu'elle est, dit-on, produite par l'écume des chiens enragés ; à Menton on croit que les œufs des oursins sont plus gros à la nouvelle lune. Près de Saint-Brieuc, l'étoile de mer se nomme *fleur de saint Gilles* ; lorsqu'un enfant est sujet à la peur, on lui passe au cou un cordon auquel est attachée une étoile de mer, et on fait en

1. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 268 ; *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 196.
2. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 271 et 263.
3. Edgar Mac Culloch, *Guernsey Folk-Lore*, p. 505.
4. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 468 ; Victor Hugo. *Les Travailleurs de la mer* ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 252.
5. Paul Sébillot, in *Almanach du Phare*, Nantes, 1892, p. 84 et suiv., p. 92-95.

même temps une prière à saint Gilles, le patron auquel on s'adresse pour les peurs enfantines[1].

§ 7. LES COQUILLAGES

Sur le littoral trécorois on attribue à Dieu la création de l'ormeau et de l'huître, et au Diable celle de la bernique (patelle) et de la moule ; c'est pour cela que les paysans ne mangent de celle-ci qu'avec une sorte de crainte[2]. Des légendes de la Manche française, racontent avec détail des épisodes de cette concurrence dualiste : lorsque Dieu eut créé les huîtres, le Diable lui dit que ses coquillages étaient bien laids, et Dieu ayant répondu qu'ils avaient en revanche un très bon goût, le Diable en mangea un, le trouva excellent, et se mit en devoir d'en fabriquer de semblables. Il s'y employa de son mieux, mais il ne parvint à créér que les fausses huîtres, connues sous le nom de hanards (*Anomia ephippium*), et que les pêcheurs maudissent. Suivant un autre récit, lorsque le Diable voulut goûter les huîtres, il mangea aussi la coque, car il ne savait pas les ouvrir et il les cracha avec dégoût ; alors le bon Dieu lui dit que ce n'était pas la coque qui était bonne, mais ce qui était dedans, et il commanda à l'une des huîtres d'ouvrir ses valves ; elle obéit, et le Diable fourra son doigt dedans pour attirer le poisson ; mais l'huître se referma en serrant si fortement le doigt du Diable qu'il se mit à jeter les hauts cris ; il essaya d'en fabriquer de plus faciles à ouvrir, mais il ne put faire que des hanards[3].

En Haute-Bretagne, on dit qu'il y a trois vers dans le corps humain ; quand un homme se noie, chacun d'eux s'incarne dans un ossement, ces trois ossements se détachent du cadavre et, trois mois après, ils se transforment en coquillages ; les pêcheurs disent, lorsqu'ils entendent parler d'une personne morte en mer : « Un homme de moins et trois coquillages en plus ». Quelques marins de la Manche prétendent que le *bernis* (patelle) est un œil de noyé, et, qu'à la fin du monde, il lui poussera des ailes; alors il s'envolera et ira prendre sa place dans la tête dont il est sorti. On donne le nom de « bernis enragés » aux grosses patelles blanches : elles naissent sur le corps des noyés dont elles se nourrissent, et celui qui en mangerait pourrait être atteint de la rage. Les os d'un poisson mort deviennent de la pourriture s'il a fait le mal pendant sa vie ; si au contraire, il n'a pas été méchant, ils se

1. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 249 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 220 ; Paul Sébillot, *ibid.*, t. V, p. 271.

2. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. 1, p. 202. J'ai publié un petit volume sur les Coquillages de Mer. Maisonneuve. 1900, in-12 elzévir, qui vise le Folk-Lore international, dont j'ai extrait en la condensant, une forte partie de cette section, qui ne s'occupe que des traditions françaises.

3. F. Marquer, *ibid.*, t. XII, p. 542.

changent en coquillages. Les vignots passent pour être les yeux des poissons ; les coques (bucardes) doivent leur origine aux écailles de la vieille, et les mançots ou manches de couteau (solens) au mâle de la vieille : au mois de décembre, ces poissons déposent leurs écailles sur le sable, où elles se métamorphosent en coques et en mançots [1].

Les pêcheurs de la Basse-Normandie désignent l'anatife sous le nom de frai de *canehote* (canard) ; ils prétendent que dans les fortes marées d'équinoxe, lorsque l'Océan laisse à découvert de grandes étendues de plages, on peut entendre les cris du frai qui sort à demi de sa coquille [2]. En Haute-Bretagne, l'anatife est un œuf de bernache, et il en sort un petit oiseau ; on y explique ainsi la naissance des macreuses : dans l'intérieur de la bernache se forme une fleur qui se transforme en un oiseau qui porte le même nom [3]. D'autres marins croient qu'il y naît un poisson qui a exactement la forme d'un oiseau, et qui à certain moment abandonne son coquillage et prend sa volée [4]. Ch. Frémine a raconté dans le *Rappel* du 23 décembre 1885, qu'il trouva en Basse-Normandie, jeté au plein, un énorme madrier entièrement couvert de superbes anatifes ; c'étaient de longs pédoncules d'où pendaient de jolies coquilles dont les valves montraient en s'entr'ouvrant le bec orange de l'oiseau mystérieux ; un douanier qui passait par là, distinguait nettement le plumage des jeunes canetons et il disait : C'est des « bénis (patelle) » ; ils sont prêts à s'envoler ! Sur les côtes de l'Océan, on croit que les moules, loin d'être immobiles, peuvent même voler ; si elles s'ennuient ou si elles éprouvent le besoin de changer de place, par une sombre nuit d'hiver, avec le flot qui monte, elles se portent aussi haut qu'elles peuvent sur le rocher qu'elles habitent, puis, profitant de la marée basse, elles prennent tout à coup leur volée [5].

On dit en Haute-Bretagne que l'ormée (ormier) est la plus grande ennemie de la crevette ; elle essaie de s'en emparer, mais elle y réussit rarement, et il lui est défendu de la manger, la crevette étant la protégée des génies de la mer. Les chats pourtant si friands de poisson, se gardent de toucher aux ormées, parcequ'ils savent que celui qui en avalerait une mourrait empoisonné [6].

Les petits pêcheurs tirent des présages des coquilles qu'ils mettent sur l'eau ; celui dont la coquille reste à flot réussira, si elle coule, il sera malheureux : ils récitent une formulette en la lançant [7].

1. Fr. Marquer, in *Revue des Trad. pop.*, t. III, p. 458.
2. *Magasin pittoresque*, 1840, p. 88.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 249.
4. *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 300.
5. *Mémorial des Deux-Sèvres*, 1er février 1881.
6. Paul Sébillot. *Les Coquillages de mer*, p. 24 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 458.
7. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 17-18.

Le rôle des coquillages dans les coutumes semble peu important. On n'explique pas la raison de celle-ci, relevée à Guernesey, où le vendredi saint, les enfants ramassent des patelles, et vont les cuire sur les rochers. En Provence, les amoureux déposaient sur un autel une oreille de madone (ormier), dans un sachet, en faisant le serment d'être fidèles à celui dont ils prononçaient le nom. Sur plusieurs points de la côte, les cauris constituent, comme dans plusieurs pays de l'Orient et de l'Afrique, des espèces de monnaies ; à Audierne, où on les nomme « petits cochons », et où ils sont rares, on en échangeait cinq contre un sou[1].

En Basse-Bretagne, certains coquillages prédisent l'heur ou le malheur : voir en même temps dans la maison d'un marin un prêtre, un limaçon terrestre et un bigorneau est un présage de disgrâce prochaine. Quand les pieds de couteau (solens) sont très abondants, sur les côtes de Tréguier, c'est l'annonce d'une guerre à bref délai ; les débris de navire garnis d'anatifes présagent un hiver très rude suivi d'une belle récolte. On prétendait au XVII[e] siècle que lorsque les conques s'attachaient fortement aux rochers, c'était l'indice de quelque tempête pluvieuse[2].

Autrefois, les bateliers de Trebeurden avaient soin de renfermer des coquilles Saint Jacques dans un coffre à l'avant du bateau, et s'il s'élevait une tempête, chacun s'armait d'une coquille, et essayait de conjurer les vagues[3].

En Provence, une coquille appelée à cause de sa forme Oreille de Madone, porte bonheur à celui qui l'approche de son oreille. Une vieille légende de la Charente-Inférieure veut que ceux qui mangent certaines moules cueillies sur ce rivage aient ensuite le désir ardent de ne plus quitter le pays[4].

En Normandie, l'eau dans laquelle on a fait cuire des moules semble avoir été considérée comme un aphodisiaque : on la versait dans l'oreille des vaches pour les faire entrer en amour à n'importe quelle saison de l'année[5].

L'ancienne médecine faisait un emploi fréquent de la chair des coquillages[6]. Au XVI[e] siècle, on pensait que les crabes, les moules et les huitres étaient efficaces contre la rage ; on dit encore sur les côtes de Bretagne que si un chien enragé peut avaler une huître fraîche, il

1. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 45 ; Mme L. Figuier. *Le Gardian de la Camargue*, p. 64 ; Comm. de M. Jos Le Carguet.

2. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 305 ; Le P. Fournier. *Hydrographie*, l. XV, ch. 32.

3. Paul Sébillot. *Les Coquillages*, p. 55.

4. Mme L. Figuier. *Le Gardian de la Camargue*, p. 22 ; *Gazette de Royan*, 10 avril 1900.

5. L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 341.

6. Paul Sébillot. *Les Coquillages de la Mer*, p. 31 et suiv.

est guéri ; on assure dans le pays de Tréguier que la chair de ce testacé est un spécifique contre l'hydrophobie, et que c'est pour le trouver que les chiens fous, avant de mourir, viennent sur le bord de la mer. En Haute-Bretagne on fait manger des patelles bouillies aux cochons malades [1].

Dans l'antiquité on accordait aussi aux coquilles beaucoup plus de vertus thérapeutiques que de nos jours [2]. Plusieurs observances modernes montrent cependant qu'on ne les a pas toutes oubliées : en Haute-Bretagne on met au cou des enfants un collier de patelles pour les préserver des vers. A Menton, l'opercule du gasteropode *Turbo pugosus*, nommé la pierre ou l'œil du poulpe, est employé contre le pourpre, maladie dans laquelle l'œil est injecté de sang. Jadis les femmes de Penvenan près de Tréguier s'appliquaient sur le sein de grandes coquilles de patelles non percées, pour faire passer leur lait. D'après un procès qui eut lieu à Nantes vers 1884, les demoiselles T. prétendaient guérir la rage, de père en filles, au moyen de la poudre d'huîtres mâles qu'elles faisaient avaler à leurs clients ; ce remède singulier est d'ailleurs indiqué dans la *Médecine et la Chirurgie des pauvres*, p. 476-478, où il est décrit avec détails [3].

Suivant une légende dont nous avons vu les parallèles à la section des poissons de mer, les bucardes qui étaient jadis très abondantes dans la Braye du Valle, à Guernesey, ont commencé à devenir rares, depuis qu'une vieille femme eut, à diverses reprises, été en ramasser le dimanche ; la quasi disparition d'une espèce de bigorneau est attribuée à une impiété semblable [4]. Lors d'un des sièges de La Rochelle, des coquillages servirent à nourrir les habitants, et l'on regarda leur abondance comme miraculeuse :

Que vois-je ? L'Océan à la face incognue
Qui, en contrefaisant la nourrissière nue,
D'où le désert blanchit par les celestes dons
Veut blanchir le rivage abrié de sourdons.
Dites, physiciens, qui faites Dieu nature
Comment la mer, n'ayant mis cette nourriture
Dans ce havre jamais, trouva ce nouveau pain
Au poinct que dans le siege entroit la pasle faim :
Et pourquoi cette manne et pasture nouvelle
Quand la faim s'en alla, s'enfuit avec elle [5].

Le rôle des coquillages de mer est peu important dans les contes et les légendes de France ; à celles de leur création on ne peut guère

1. Levinus Lemnius. *De occultis rerum miraculis*, l. III, c. 7 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 308 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 266.
2. Paul Sébillot. *Les Coquillages*, p. 97 et suiv.
3. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 5 ; J.-B. Andrews, *ibid.*, t. IX, p. 259 ; Paul Sébillot. *Les Coquillages*, p. 101.
4. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 161.
5. Agrippa d'Aubigné. *Les Tragiques*, p. 251.

ajouter que quelques courts récits. Dans un parallèle de la fable du Rat et de l'Huître, recueilli aux environs de Saint-Malo, c'est le courlis qui est pris dans les valves du ricardeau (*pecten jacobœus*) qu'il voulait dévorer; on raconte en Basse-Bretagne que le loup, sur le conseil du renard, ayant mis sa langue sous une rangée de grosses patelles, celles-ci se laissèrent brusquement retomber, et prirent le loup. Autrefois un pêcheur de la Manche prit une coquille Saint-Jacques si grosse qu'il avait peine à la porter; c'était le roi des Poissons, qui lui promit s'il consentait à le remettre à l'eau, de lui faire faire des pêches abondantes; les poissons, furieux contre lui, ne le voulurent plus comme chef et c'est depuis que le rouget est devenu leur roi [1]. Dans un conte mentonnais, un dragon qui garde une jeune fille dans un souterrain devient une moule pendant trois heures par jour. Un prince marié à une sorte de fée lui demande un bateau; elle prend dans la mer une coquille Saint-Jacques, et quand elle l'a posée sur l'eau, elle se transforme en un petit navire qui marche comme le vent [2].

Les pêcheurs de la Manche racontent cette petite fable: le vignot porte envie à deux grapillons (petits crabes) qui se promènent sur la grève, tandis que lui reste sur son rocher; mais peu après la tempête s'élève, les grapillons se réfugient dans un trou, dont ils lui refusent l'entrée; bientôt il en sort une pieuvre qui lui dit qu'elle vient de dévorer les deux petits crabes, et qu'elle va le transporter sur les herbiers sans lui faire de mal; la pieuvre est attaquée à son tour par un congre. Le vignot conclut philosophiquement qu'il ne porte plus envie à aucun poisson, et qu'étant tout petit il est moins exposé à être mangé [3].

1. Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 364; L.-F. Sauvé, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 364; Paul Sébillot, *ibid.*, t. IX, p. 351.
2. J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 30; Paul Sébillot, in *Almanach du Phare*. Nantes, 1860, p. 108.
3. Paul Sébillot. *Contes des Landes et des Grèves*, p. 223.

LIVRE SECOND

LA FLORE

CHAPITRE PREMIER

LES ARBRES

§ 1. ORIGINE ET PARTICULARITÉS

Ainsi qu'on l'a vu dans la plupart des monographies de cet ouvrage, la croyance à une création dualiste a surtout été relevée en Bretagne ; mais en ce qui concerne les arbres, des traits isolés supposent qu'elle a existé dans d'autres régions. Une tradition béarnaise le constate très nettement : lorsque Jésus eut créé le laurier, le Diable voulut l'imiter ; mais il ne réussit qu'à faire le houx ; c'est pour cela qu'il a des piquants ; en Bretagne cet arbre est la contrefaçon diabolique du chêne qui est l'œuvre de Dieu. Voici le tableau des espèces dont l'origine est attribuée dans ce pays, sans récit explicatif, aux deux puissances rivales :

Œuvres de Dieu	*Contrefaçons du Diable*
Le poirier, le pommier.	L'épine.
Le châtaignier.	Le marronnier.
La vigne.	La ronce.
Le genêt.	L'ajonc.
Le rosier.	L'églantier ou rosier du diable.
La noix.	Le gland [1].

La petite légende de l'origine des myrtilles qu'on raconte à Autun est fondée sur une analogie entre la forme et la couleur des baies et celles d'un objet connu : cet arbuste et ses fruits ronds et bruns sont nés des grains du chapelet qu'un saint ermite égrena, avant de mourir, sur la montagne de Saint-Claude [2].

On ne trouve guère les Epines du diable que dans quelques coins des dunes : elles y ont poussé lorsque Satan eut emporté une jeune fille coquette, dont l'amoureux s'était pendu de désespoir ; partout où elle avait passé, on vit surgir des arbustes aux dards longs et acérés que l'on

1. Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad pop.*, t. IV, p. 361 ; G. Le Calvez, *ibid.*, t. I, p. 203. (Les baies de l'épine blanche s'appellent en Haute-Bretagne : Poires du diable).
2. Mme Jules Lambert, *ibid.*, t. XI, p. 202.

ne connaissait pas auparavant, et leur piqûre était aussi dangereuse que la morsure d'un serpent. La belle coupable fut condamnée à se rouler sur ces épines, partout où elle avait péché ; mais, comme il n'était pas juste que tout le monde souffrît à cause d'elle, depuis que saint Germain est venu dans le pays, elles ont disparu pour la plupart, et les dernières poussent sur les dunes de Saint-Cast. En Ille-et-Vilaine, où les fleurs de l'églantine se nomment Roses du diable, quelques personnes disent que ce rosier sauvage a été planté par le démon, et que ses fruits lui servaient de pain [1].

Les paysans des Côtes-du-Nord ont une légende facétieuse sur les lianes piquantes des ronces : jadis les ronces tenaient auberge, mais elles firent crédit à tant de monde, qu'elles ne purent payer leurs créanciers et furent obligées de chercher leur pain ; depuis elles accrochent les gens pour tâcher d'être payées [2].

Les particularités de plusieurs arbustes sont expliquées par des épisodes d'une légende dorée rustique, qui présentent des analogies avec leur aspect ou avec les qualités bonnes ou mauvaises qu'on leur attribue. On dit en Wallonie que le parfum agréable de la fleur d'aubépine lui a été donné par Marie en souvenir des langes de l'enfant Jésus qu'elle étendait sur cet arbrisseau ; dans le Pas-de-Calais, son odeur est légèrement urineuse depuis que la Vierge les a mis à sécher sur ses rameaux ; à Liége, certaines épines ont des fleurs roses parce que les branches de cet arbuste ont servi à tresser la couronne du Christ. Voici pourquoi, dit-on en Gascogne, la rose blanche est bénie : la Vierge cultivait un pied de roses rouges ; un jour qu'elle n'avait pas d'eau pour l'arroser, des voisins lui en apportèrent, mais Joseph altéré par la fièvre la but ; les roses se desséchèrent et l'Enfant Jésus, qui avait coutume de s'amuser avec, se mit à pleurer en les voyant en cet état ; alors Marie laissa tomber une goutte de lait sur les roses flétries, qui reprirent vie aussitôt et devinrent toutes blanches [3]. Suivant la croyance du Mentonnais, la décollation de saint Jean-Baptiste eut lieu sous un figuier ; c'est pour cela que ses branches se « décollent » facilement, surtout le jour de la fête du Précurseur ; celui qui monte alors sur cet arbre s'expose à faire une chute dangereuse ; cette superstition a sans doute été influencée par le terme d'église par lequel on désigne le supplice du saint. Le goût de certains fruits a

1. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad pop.*, t. XVI, p. 364 ; F. Duine, *ibid.*, t. XVIII, p. 385 ; la fleur se nomme aussi rose sorcière en Anjou et dans la Mayenne, rosse d'sorciéle à Valenciennes ; *masco* = sorcière, dans l'Aveyron (E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 231.)

2. Paul Sébillot. *Trad. de la Haute-Bretagne*, t. II, p. 322.

3. E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 20 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 163 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 299 : E. Rolland, l. c., p. 251. d'a. *la Rev. de Gascogne*, 1883, p. 78.

subi des modifications qui se rattachent à la légende : on raconte en Haute-Bretagne que les baies de sureau étaient autrefois excellentes ; mais depuis que Judas s'y est pendu, elles sont devenues si amères qu'on ne peut les manger [1]. C'est au contraire à l'intervention d'un saint que les pommes des marais de Dol doivent d'être mangeables : Saint Magloire poursuivi par les païens, se blottit au fond d'un vieux pommier creux qui n'avait plus qu'une seule pomme au bout d'une branche à la proximité de la main du saint ; celui-ci qui était dévoré par une soif ardente la cueillit, et au lieu de la trouver âcre, elle lui fournit une liqueur aussi douce que du miel ; c'est l'origine des pommes de Doux Auvêque ; d'après une ancienne vie latine de ce saint (XI[e] ou XII[e] siècle), les moines qui transportaient le corps de saint Magloire, ayant posé son cercueil sur l'entrecroisement des deux maîtresses branches d'un pommier qui ne donnait que des fruits amers, la branche qui avait été en contact avec lui produisit depuis des pommes d'une saveur délicieuse [2].

Un arbre au feuillage panaché, qu'on remarque à Trazegnies (Hainaut) dans le parc du château, a succédé à d'autres, dont le premier fut béni par saint Duvand, et les gens du voisinage racontent que ses feuilles sont devenues bigarrées à la suite des gouttes d'eau bénite dont elles furent aspergées par le saint [3].

On dit en Forez que le tremble a été condamné à trembler éternellement à cause de son orgueil ; seul de tous les arbres il refusa de s'incliner devant saint Pardoux [4]. Aux environs de Dinan où chacune de ses feuilles est une âme d'enfant, si elles sont blanches en dessous, c'est qu'au pied de ces arbres se trouvent des pièces d'argent ; l'endroit est indiqué le vendredi, à minuit, par un rayon de lune qui l'éclaire pendant une seconde ; c'est pendant ce court espace que la pioche du chercheur peut atteindre le trésor. Dans les Côtes-du-Nord, les feuilles de l'érable deviennent rouges à l'automne parce que le sang de la fée qui y est domiciliée s'en va goutte à goutte [5].

On sait qu'en toute saison, on peut voir des ajoncs fleuris ; cette particularité a donné lieu à des dictons ; en Poitou, à la demande : En quelle saison l'ajonc n'est-il pas en fleur ? on répond : A l'époque où les femmes ne sont pas amoureuses, c'est-à-dire qu'il fleurit toute l'année. En Basse-Bretagne, promettre d'aimer tant que l'ajonc sera en fleur, c'est promettre d'aimer toujours, et l'on dit aux environs de Lamballe :

1. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 216 ; Paul Sébillot, *ibid.*, t. IV, p. 410.
2. E. Herpin. *La côte d'Emeraude*, p. 233. Suivant cet auteur on aurait appelé cette pomme Doux évêque, en souvenir de ce miracle ; A. de la Borderie. *Les miracles de saint Magloire*. Rennes, 1891, in-8, p. 20, 93.
3. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 599.
4. F. Noëlas. *Trad. foréziennes*, p. 195.
5. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 344.

En tout lieu, en tout temps
Il y a de la fleur de jan[1].

Une légende du Finistère explique l'origine de cette floraison perpétuelle : au temps jadis, le Diable mécontent de ce que tous les Bretons mouraient en état de grâce et s'en allaient droit au ciel, se présenta à la porte du Paradis pour se plaindre à Dieu. Celui-ci lui accorda les âmes de tous ceux qui mourraient quand la lande ne serait pas en fleur. Le Diable descendit sur terre en se frottant les mains de contentement : on était en novembre et il pensait que l'ajonc cesserait de fleurir. Mais les mois se passèrent et la lande était toujours couverte de fleurs d'or. Alors il planta des vignes autour de la Bretagne, et comme il les soignait lui-même, la chaleur de son corps fit merveilleusement mûrir le raisin ; la récolte fut si abondante que, pour l'écouler, il fut obligé d'ouvrir des cabarets ; il en installa même sur le chemin du Paradis. Les Bretons qui continuaient à y aller, car la lande était toute l'année en fleurs, s'arrêtaient pour boire un coup, et le Diable les happait au seuil de la porte, car ils en sortaient saouls perdus, et les menait en enfer[2]. Dans la Vienne ce privilège a été accordé par Jésus à cet arbuste parce qu'il se cacha derrière lui quand il fuyait ses persécuteurs[3].

Les arbres participent, comme les animaux et les êtres fantastiques, aux merveilles de la nuit de Noël. On dit en Haute-Bretagne qu'il y a alors dans chaque buisson de coudrier une branche qui se tranforme en rameau d'or. Pour la cueillir, il faut la couper, entre le premier et le dernier son de minuit ; mais celui qui n'y réussit pas disparaît à tout jamais ; cette baguette égale en pouvoir celle des plus grandes fées. Pendant cette même nuit, saint Joseph et la Vierge sont, avec l'enfant Jésus, partout où il y a des coudriers, et ils prient pour les âmes du Purgatoire, dont un grand nombre obtiennent alors leur délivrance[4]. Suivant une croyance qui semble surtout répandue dans l'est de la France, on peut être témoin à cette époque de floraisons miraculeuses : dans les Vosges on était certain, en rentrant après la messe de minuit, de trouver fleurie la branche de cerisier qu'on avait mise, avant d'y aller, dans un vase rempli d'eau. En Franche-Comté, la jeune fille qui cueille, le jour Sainte Catherine, trois branches de trois arbres quelconques et les place dans une bouteille d'eau à Noël, les voit fleuries en revenant de la messe de minuit. D'après les paysans des Hautes-Vosges, des Ardennes et du Hainaut, si entre onze heures

1. B. Souché. *Proverbes, etc.*, p. 26 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 89 ; d'après un dicton de l'Ille-et-Vilaine, on ne peut trouver une seule fleur de jan le jour de la Saint-Jean, mais il fleurit le reste de l'année (E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 89).
2. H. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 317-318.
3. E. Rolland, l. c.
4. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 313 ; *Coutumes*, p. 216.

et minuit de Noël on coupe une branche d'arbre fruitier, notamment de cerisier, et qu'on la place dans une bouteille d'eau, six semaines ne se passeront pas avant qu'on la voie couverte de fleurs. On dit à Hamoir, pays de Liège, que la branche coupée à Noël fleurit à la Chandeleur [1]. De même que les ossements ou la tête des animaux, des fruits d'arbres représentent, pour les croyants, des images divines ou des instruments de la passion. Un petit clou qui a, dit-on, de l'analogie avec ceux qui ont fixé Jésus sur la croix, se trouve dans la noix, parce que la croix était en noyer. A Liège, on veut voir, entre les deux jambons de certaines noix un Saint Esprit (en forme de pigeon), et il porte bonheur à celui qui le découvre ; parfois on en place sur la tablette des cheminées ; à Valenciennes, la noix qui n'a que trois quartiers est désignée sous le même nom. En Vendée les doigts de la Vierge sont marqués sur les graines plates extraites de l'intérieur des pommes de pin [2].

§ 2. ARBORICULTURE

Le nombre des observances usitées lors de la plantation des arbres semble peu considérable. En quelques pays de Bretagne, il est d'usage, quand on plante une vigne, de boire une bouteille de vin et de répandre trois gouttes sur le pied et trois gouttes sur les racines ; si c'est une bouture, ces trois dernières sont versées sur la partie que l'on enfonce dans le sol ; certains croient que, sans cette cérémonie, la vigne ne pousserait pas ; s'il s'agit d'un pommier, la libation est faite avec du cidre. Dans le Gard, on arrose de bon vin le dernier cep planté, aux cris de *Vivo lou mayoou* ! Jadis, dans le Bocage vendéen, on creusait pour mettre le dernier cep, un trou d'assez vastes dimensions, dans lequel on jetait cent sous en monnaie de bronze ; pendant que chacun des vignerons cherchait à prendre le plus possible de pièces, le propriétaire arrosait de vin la terre que ces hommes pétrissaient comme du mortier [3]. Aux environs de Dinan, pour qu'un arbre quelconque pousse sans encombre et prenne de solides racines, celui qui le plante doit s'accroupir dans la fosse et s'y soulager ; plus il le fera copieusement, plus il assurera la réussite de l'arbre ; les diables, bêtes ou lutins qui voudraient lui nuire se prendront à

1. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 219 ; Ch. Beauquier. *Les mois en Franche-Comté*, p. 129 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 371 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 182 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 599.

2. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 128, *ibid.*, t. X, p. 631 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 47. Dans le Centre quand en cassant des noix on trouve, ce qui n'est pas commun, un pigeon dans le tas de noix, on boit un coup, et les garçons malins vont même jusqu'à embrasser leur voisine. Comm. de Mlle Emma Giraudet.

3. Paul Sébillot. *Notes sur les Traditions*, p. 17, 18 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 275 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 470.

cette sorte de glu ou se hâteront de s'éloigner ; un pois mis sous la racine du pommier les fait trébucher s'ils tentent de lui causer quelque dommage. Dans la même région pour qu'un sapin pousse droit, il faut que celui qui le plante soit en état de péché ; sans quoi le diable le courbera en passant auprès [1]. Au XVIe siècle, on avait en ce qui concerne l'olivier, des idées toutes opposées : On tient qu'il devient plus fertile et copieux en fruits, s'il est planté et cultivé de personnes vierges ou qui n'auront violé le lit d'autrui ; même qu'en d'aucuns pays les enfants chastes plantent, traitent et gouvernent les oliviers, dont ils viennent beaux et fertiles [2].

Les arbres sont, comme les bêtes, exposés à la fascination : on croit en Périgord que si un Mau-Jaunens ou porte-malheur survient pendant que l'on en plante un, il ne prendra pas. En Haute-Bretagne, on invite les enfants à la plantation d'un arbre, en leur disant : « Viens le voir planter, pour voir si tu grandiras autant que lui » [3]. J'ai aussi entendu dire que jadis quand on plantait un arbre destiné à servir de limite, on frappait les petits enfants qui assistaient à cette opération, pour qu'ils en gardent le souvenir.

L'usage des arbres commémoratifs d'événements remarquables est bien connu en France, grâce surtout aux arbres de la Liberté, plantés à plusieurs époques de notre histoire ; il a été aussi pratiqué par des particuliers [4]. A Morey, dans la Côte-d'Or, on plantait autrefois un noyer à la naissance du premier-né, si c'était un garçon ; en quelques cantons de Normandie, c'était une aubépine que l'on plaçait près de la porte, quel que fût le sexe. Suivant une croyance des environs de Dinan, le pommier planté le jour de la naissance d'un enfant souffre lorsque celui-ci est malade, et si devenu homme, il meurt, l'arbre se dessèche et dépérit ; on dit dans le sud de la province de Liège qu'à la mort d'un homme, tous les arbres qu'il a plantés meurent aussi [5].

Les paysans pensent que la réussite de la plantation ou de la greffe dépend du jour où elles sont effectuées ou, plus souvent, de circonstances atmosphériques. En Anjou, le myrte ne prend racine que s'il a été mis en terre le jour du Vendredi saint [6]. Dans la Gironde et dans la Touraine, on plante et on marcotte la vigne en vieille lune : les provins

1. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 209-210.
2. *La Maison rustique* (1597), l. II, ch. 56.
3. W. de Taillefer. *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 248 ; Paul Sébillot. *Notes sur les Traditions*, p. 18.
4. Je parlerai ailleurs des arbres de la liberté. Le 5 novembre 1905, un arbre a encore été planté au Champ-de-Mars, à Paris, le jour de la fête de la Mutualité.
5. Mme N. Guyot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 377 ; E. Souvestre. *Les Derniers paysans*, p. 37 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 160 E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 20.
6. C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 356.

faits en jeune lune ne s'enracinent pas ; d'après la croyance mentonnaise, le figuier doit être mis en terre le troisième jour de la nouvelle lune, ou bien il cassera ; cet arbre reste autant d'années sans fruits qu'il a été planté de jours avant la vieille lune [1].

Toutes les époques ne sont pas également favorables pour la greffe : Dans le Maine et en Anjou, si l'on ente les pommiers les années bissêtres, on ne récolte des fruits que tous les quatre ans. Il y a longtemps que l'on a constaté l'usage de choisir certaines fêtes pour cette opération ; au XVII[e] siècle, on croyait qu'il valait bien mieux enter ou greffer les arbres le jour de l'Annonciation de la Vierge que tout autre jour. Dans la Charente, en Basse-Bretagne, dans l'Aisne, les greffes du vendredi saint ont de grandes chances pour réussir ; en Ille-et-Vilaine, on ente les pommiers de préférence le lundi de Pâques ; en Auvergne, on doit greffer en vieille lune ou le premier vendredi de la lune nouvelle ; dans l'Aisne, c'est aussi en courte lune qu'on greffe les pommiers, parce que les greffes en lune montante ou en pleine lune, poussent trop en bois [2]. Dans le Mentonnais, en greffant, on mouille l'écusson avec de la salive, et on prononce les paroles de saint Benoît : « Que le vert prenne sur le sec », en se recommandant à ce saint [3].

Les jardiniers, les vignerons et les paysans font attention aux phases de la lune quand il s'agit de la taille des arbres ; dans le Mentonnais c'est pendant la nouvelle lune qu'on fait cette opération aux essences à feuilles persistantes, pendant la vieille lune aux autres. Dans la Gironde c'est aussi durant cette phase que l'on coupe l'osier pour qu'il ne devienne pas branchu l'année suivante, et qu'on taille la vigne pour avoir du vin en abondance. Dans l'Albret, on peut opérer en nouvelle lune, à la condition qu'on la laisse passer par le vendredi.[4] Au XVI[e] siècle les jours propices variaient suivant la nature de la vigne :

. . . . . . Il faut observer qu'au croissant de la lune
On taille celle-là qui n'a vertu aucune,
Et celle qui trop drue apporte force bois,
Il la convient tailler au decours de son mois [5].

En Poitou, les branches d'un arbre coupé en jeune lune repoussent presque en sens inverse. Les paysans tourangeaux croient que les

1. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 25 ; Raphaël Blanchard, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 42 ; J.-B. Andrews, *ibid.*, t. IX, p. 218.
2. X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 4 ; J.-B. Thiers. *Traité des Supert.*, t. I, p. 306 ; A. de Nore. *Coutumes*, p. 158 ; E. Rolland. *Flore*, t. V, p. 79 ; D[r] Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 609 ; E. Rolland, l. c.
3. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 218.
4. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 217 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 25, 21 ; L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 227.
5. *Le Colombier et Maison rustique de Philibert Hegemon*, 1597, fol. 67.

lapins de la garenne voisine viendront manger la vigne taillée en croissant. En Anjou, on étête les cassis en décours, pour qu'ils aient une récolte abondante [1]. Le Vendredi saint influe sur cette opération : au XVIIIe siècle, on disait dans l'Orléanais qu'on avait beaucoup de raisin en la faisant avant midi et à jeun, et dans l'Ain, on croit que les rats ne mangent pas les fruits de celle qui a été taillée ce jour-là [2].

Les fruits sont en relation avec plusieurs fêtes chrétiennes, et d'ordinaire les paysans croient qu'ils seront peu abondants si le temps est mauvais le jour consacré au bienheureux qui est spécial à l'espèce. En Limousin, saint Eutrope, appelé *sent Estropi*, s'il est trop mouillé « estropie » les cerises, et pluie de saint Georges les emporte ; cette superstition existait aux environs de Rennes au XVIe siècle : S'il pleuvoit à la sainct Georges, les cerises seroient en danger. Dans le Maine, c'est ce saint qui les noue ; s'il fait trop de vent le jour de sa fête, il ne peut monter dans les arbres et ils n'ont pas de fruits ; dans le même pays, s'il pleut, il n'y a ni prunes ni cerises sauvages ; en Poitou, ni cerises ni cormes, mais les noix sont abondantes s'il pleut le jour du mardi gras ; dans les Deux-Sèvres et dans le Loiret, plus il fait noir dans la veillée de Noël, plus il y aura de prunes, car elles ne voient pas où se placer ; en Touraine, pour la même raison, les noix seront nombreuses ; dans la Charente, c'est pendant la messe de minuit que les pommes viennent se poser sur les arbres ; par un temps clair, elles se mettent à l'aise ; si la nuit est noire, elles s'entassent en désordre [3].

La superstition d'après laquelle certains êtres ou certaines choses, pour avoir de la chance ou pour en procurer à leur possesseur, ne doivent pas être achetées, s'applique, à Guernesey, au romarin : pour qu'il ne soit pas funeste à celui qui l'a mis dans son jardin, il faut qu'il n'ait pas été payé, mais qu'il ait été élevé et offert par un ami bien intentionné [4].

Les paysans, en vertu d'une sorte d'animisme, font parler les arbres, qui dans certains dictons agricoles leur donnent des conseils utiles ; c'est ainsi que la vigne indique comment il faut la travailler :

Houtye-m, en quin temps que-m houtyes
Mes en may que-m rehoutyes,
Que-t darèy bii
Qui-t hara droumi.

1. B. Souché. *Croyances*, p. 11 ; Raphaël Blanchard, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 42 ; C. Fraysse, *ibid.*, t. XX, p. 357.
2. E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 275, d'a. Boullay. *Manière de cultiver la vigne*, 1723, p. 174 ; *Faune pop.*, t. I, p. 23, d'a. la Statistique de la France.
3. J.-B. Champeval. *Proverbes bas-limousins*, p. 90, 92 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 14 ; Noël du Fail. *Œuvres*, éd. Assézat, t. II, p. 271 ; X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 4 ; Montesson. *Vocab. du Haut-Maine* ; B. Souché. *Croy.*, p. 4 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 55 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 481 ; E. Rolland, l. c., t. V, p. 78.
4. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 424.

Bêche-moi, en quelque temps que tu me bêches; — Mais au mois de mai rebêche-moi — Je te donnerai du vin — Qui te fera dormir.

Le vigneron me taille,
Le vigneron me lie,
Le vigneron me baille
En mars toute ma vie[1].

En Provence, c'est un arbre à croissance lente qui parle à un autre qui se développe plus rapidement : « A la longue, je t'attraperai », dit le chêne au coignassier. On attribue aussi aux arbres des répugnances ou des préférences :

Quand la vigne est en fleurs,
Elle ne veut voir ni manant ni seigneur.

En Haute-Bretagne, on dit que les arbres près des maisons veulent voir ce qui s'y passe[2].

Des arbres, surtout ceux que l'on plante d'ordinaire dans le voisinage des habitations, sont, comme les animaux domestiques et les insectes familiers, l'objet de prévenances dont quelques-unes supposent qu'ils se rendent compte de ce qu'on leur dit, ou de ce qu'on leur fait. Dans plusieurs contrées du nord de la France, on place une livrée noire à ceux du jardin attenant à la maison où a eu lieu un décès. En quelques localités des Vosges, on avertit le laurier de la mort du maître du logis, en le secouant légèrement et en lui disant : « Votre maître est mort, vous changez de maître ». Cette précaution l'empêche de sécher ; parfois on lui fait aussi porter le deuil[3].

En Auxois, la veille du jour de l'an l'aïeul fait ses petits-enfants souhaiter la bonne année aux arbres du verger : munis d'une petite mèche de paille allumée, ils vont vivement frapper au pied de chacun d'eux en disant : « Bonne année de poires, pommes, prunes, etc. », suivant celui auquel ils s'adressent. Sitôt levé le paysan wallon entre dans le jardin, formule un souhait de bonne année, et adresse à chaque arbre ces paroles : « Arbre, je t'étrenne, si tu ne veux pas porter plus que l'an passé, ne porte pas moins non plus ». Et il se hâte de nouer un lien de paille autour du tronc, probablement pour fixer le vœu ; dans le pays de Liège, des gens disent en les enroulant : « Jv' sohaite ine bonne annéie, à l'wâde di Diu[4] ». Des vœux de récolte fruc-

1. V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 178, cf. un autre proverbe béarnais et un proverbe cévenol. Dans *Le Calendrier des bons laboureurs*, pour 1618, on trouve des prosopopées de la vigne dont voici la plus courte : En mars me lie, — Mars me taille, — Je rends prou quand on m'y travaille. (Leroux de Lincy. *Le Livre des Proverbes*, t. I, p. 88) ; A. de Soland. *Dict. rimés de l'Anjou*, p. 17.

2. E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 16 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 26 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 296.

3. D.-D. Dergny. *Usages, coutumes*, etc., p. 262 ; L.-F. Sauvé. *Le Folk-Lore des Hautes-Vosges*, p. 300.

4. H. Marlot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 497 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 12 ; Aug. Hock. *Croyances, etc.*, p. 100.

tueuse sont aussi exprimés avec des formes presque rituelles, à d'autres époques. Le dimanche des Brandons, à la chute du jour, les collines et les plaines de la Bresse présentaient le spectacle d'une infinité de torches ardentes que les enfants portaient çà et là et agitaient principalement sous les arbres fruitiers en criant : « Plus de fruits que de feuilles » ; il y a quelques années, ils criaient : « Pourta, pomi, atant dé foliet qué dé frui [1] ». En Basse-Normandie, on se promenait sous des pommiers, la veille ou le jour des Rois, avec des torches allumées, et l'on croyait provoquer une récolte des plus abondantes en disant :

(Les garçons) :

A chaque branquette,
Tout plein mes pouquettes.

(Les filles) :

A chaque bourgeon,
Tout plein mes cotillons.

Aux environs de Bayeux, d'Isigny et dans les Basses-Alpes, cet usage avait pour but d'éloigner les enchanteurs et d'avoir beaucoup de fruits. Dans le Bessin, on chantait :

Pipe au pommier,
Guerbe au boissey [2].

Dans quelques pays cette promenade est accompagnée de menaces, qui supposent que ceux auxquels on les adresse peuvent les comprendre : lorsque les enfants du Perche s'arrêtent, le dimanche des Abradons sous les pommiers, avec des torches allumées, ils chantent sous chacun d'eux cette formulette comminatoire :

Pomeri,
Pomerol,
Si tu n'm'apport's pas des pommes,
J'te brûle la barb' jusqu'au petit sicot.

En Savoie, les campagnards promenaient dans les jardins et les vergers, les chaufairons ou brandons et les présentaient aux arbres nourriciers en disant : « Regardez, si vous ne portez pas de bons fruits, vous serez arrachés et brûlés selon le mot de l'Evangile [3] ». Aux environs de Malmédy (Wallonie prussienne), on brûle, la veille de la Saint-Martin, une gerbe de paille dans le verger en disant : *Bon saint Mârtin, avoyoz-nos des pommes et des peûres* (poires), *des biloques du pourçai* (sorte de prunes), *des pèches po l's ouhais* (des baies d'aubépine pour les oiseaux), *don, don, s'i v'plait bin* ; cet usage est pratiqué à la même date à Andrimont au pays de Liège [4]. D'autres observances,

1. Monnier. *Vestiges d'antiquités dans le Jurassien*, p. 371 ; Ch. Guillon, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 25 ; Ladoucette. *Mélanges*, p. 407-8, 414.
2. F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 25.
3. Léon Collot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 164 ; Victor Duret. *Grammaire savoyarde*. Berlin, 1893, in-18, p. 13.
4. H. Bragard, in *Wallonia*, t. VII, p. 9 ; A. Hock. *Croyances et remèdes*, p. 254.

constatées plus rarement, ont aussi pour but d'assurer une bonne récolte. Dans quelques localités de Picardie, le jour des Brandons, à la tombée de la nuit, on dansait en chantant :

Breaudé, breaudon,
Par mandalée par quarteron,
Pour les enfants de no moisons.

Aux environs de Genève, le premier dimanche de mai, on promène un mannequin revêtu de feuilles, et que l'on appelle pour cela *feuillu* ou *follhiu*, en criant à tue-tête :

Follhiu ! Follhiu !
Mé de fruita que dé follhes[1] *!*

En Languedoc, on récite cette prière :

O santa Maria !
Que lous oulivìès
Tenguou mai encara
Que sous anouncìès !

O sainte Marie — Que les oliviers — Aient encore plus de fruits — Qu'elles n'en ont annoncé (par les fleurs)[2].

On a cru par divers moyens rendre la vigueur aux arbres qui semblaient l'avoir perdue ; on disait au XVI[e] siècle : un chien mort ou autre charogne enterrée au pied d'un arbre le revigore[3]. Ainsi qu'on l'a vu, cette même propriété est attribuée au cadavre du chat.

L'usage de secouer les arbres, dans l'espoir de les préserver des insectes rongeurs ou de les faire rapporter davantage, est sans doute plus ancien que le XV[e] siècle : Qui behourde (secoue) le jour des brandons ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront en tout cest an ne honnines ne vermines[4]. Le noyer a été et est encore, plus que tout autre, l'objet de cette pratique :

Les asnes, les femmes, les noix
Porter plus de profit tu vois
A celuy qui de grand' secousse
D'une main cruelle les pousse.

C'est une chose admirable du noyer, dit un vieux traité, que tant plus il est battu tous les ans, de l'année suivante, il porte du fruit en en abondance. En Haute-Bretagne, si les noyers ne rapportent pas, on les gaule violemment quand ils sont en sève[5]. Au Thillot, dans les Vosges, pour que les arbres aient une abondante récolte, on les secoue le Jeudi saint, au moment où les cloches sont sur le point

1. Corblet. *Glossaire du patois picard* ; Blavignac. *L'Empro genevois*, p. 172-173
2. *Rev. des langues romanes*, t. IV, p. 586.
3. *Maison rustique*, (1597), l. III, ch. 46.
4. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 19.
5. Guillaume Bouchet. *Serées*, IV ; *La Maison rustique*, 1597, l. II, c. p 56 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 319.

de partir pour Rome ; à Rupt, c'est à leur retour que s'accomplit cette opération. Dans la Brie et en Normandie, elle avait lieu le jour de l'Assomption : les fruits qui y résistaient tenaient dès lors toute l'année et étaient préservés de vermine. En Basse-Bretagne, les paysans vont heurter l'un après l'autre, la veille de Noël, les arbres fruitiers avec le *carsprenn* ou fourche à charrue ; dans le Cher, on frappe pendant cette nuit les noyers avec une baguette. De nombreux cultivateurs du pays de Bigorre heurtent encore la veille de la Sainte-Agathe (6 février) les arbres de leur jardin pour obtenir du fruit en abondance[1].

Quelques coutumes religieuses sont en rapport avec la récolte : lors d'une procession qui avait lieu à Saint-Bris (Yonne) le 26 mai, les bonnes femmes chantaient :

Saint Prix, saint Cot,
Faites mûrir nos cerises et nos bigarreaux.

On prétend aux environs de Ploërmel que le curé chante aux Rogations : Saint Guinolé, préservez nos guignes (cerises) et que les fidèles répondent : Et nos gros bigariaoues (bigarreaux)[2].

Autrefois dans l'Aisne, pour avoir beaucoup de pommes, on arrosai les pommiers, le jour de Pâques, avant le lever du soleil, avec de l'eau bénite. Cette pratique avait peut-être pour but d'être agréable à l'arbre, comme celle-ci usitée dans le Jura, où quand on a pétri la pâte du pain, on va s'essuyer les mains au tronc des pommiers ; en Haute-Bretagne, on le frotte avec des feuilles de chêne et l'on met dans les branches un brin de verveine[3].

Plusieurs autres actes supposent aussi que l'on attribue aux arbres une sorte d'intelligence et qu'ils sont sensibles aux attentions : dans la Gironde, pour les rendre fructifères, on verse au pied, le jour de Carnaval, une cuillerée de bouillon en disant : « Tu te souviendras du bouillon gras du mardi gras. » Les habitants de la Corrèze ceinturent la veille de Noël, dans l'après-midi, certains arbres avec de la paille, non pour les protéger comme cela a lieu ordinairement, mais pour distinguer ceux qui s'entêtent à ne pas produire ; les arbres comprennent qu'ils sont marqués pour être coupés, et il est bien rare qu'ils ne donnent pas de fruits l'été suivant[4]. On croit en nombre de pays que les arbres entourés d'une ceinture à certaines époques deviennent plus féconds, ou sont à l'abri des intempéries. Au XV[e] siècle cette

1. L.-F. Sauvé. *Le Folk-Lore des Hautes-Vosges*, p. 112 ; Ladoucette. *Mélanges*, p. 414 ; L.-F. Sauvé, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p 535 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 59 ; N. Rosapelly. *Au pays de Bigorre*, p. 26.

2. *Magasin pittoresque*, 1850, p. 219 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 98.

3. E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 79 ; Paul Sébillot. *Traditions de la Boulangerie*, 1891, in-8, p. 6 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 296.

4. Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 24 ; *Tour du monde*, 1899, p. 512.

pratique était regardée comme efficace : Cellui qui le jour sainct Vincent loye les arbres de son jardin de loyens de fuerre de fromment, il aura cestui an plenté de fruis. On faisait la même chose à la Saint Remi. En Limousin on ceint les arbres fruitiers d'un cordon de paille le jour de Carnaval ; dans les Deux-Sèvres, où l'on a soin d'opérer cette ligature avant le coucher du soleil, elle a pour but de les faire charger de fruits après la floraison prochaine ; en Touraine et dans le Loiret, elle a lieu à la Saint-Jean. A Scaër, à la fin du XVIIIe siècle, on mettait aux arbres, le jour de Noël, une ceinture de paille, pour les préserver de la gelée, et cet usage est encore pratiqué dans le Finistère, la veille de cette fête. En Wallonie, c'est pour qu'ils produisent beaucoup qu'on enroule autour d'eux, la nuit de Noël, des torchettes de paille [1].

La pratique des amulettes placées sur les arbres pour les faire produire ne semble pas très répandue maintenant. Au XVIe siècle un traité d'agriculture en conseillait l'emploi : Vous rendrez fertile l'arbre sterile si vous pendez entre ses rameaux un sachet plein de semences de roses, graines de moutarde et un pied de belette. Dans la Gironde, pour que les pommiers aient beaucoup de fruits, il faut placer sur le point de départ des branches une pierre prise le Vendredi saint dans un cimetière autre que celui de la paroisse qu'on habite. Les paysans de Provence ont l'habitude de mettre des pierres sur les branches des arbres fruitiers. *Quand cargas leis aubres, si cargount de fruits*, disent-ils [2].

D'autres observances ont lieu au moment de la cueillette : Dans certains villages de Basse-Normandie, il est d'usage, lorsqu'un pommier produit pour la première fois de lui faire abandon de ses pommes s'il en a peu, ou de n'en emporter qu'une partie, s'il en a beaucoup. C'est une manière de l'engager à faire son devoir largement une autre année ; dans le Finistère on les laisse tomber à terre. En Wallonie, beaucoup de personnes ne cueillent pas le dernier fruit d'un arbre, afin qu'il continue à rapporter [3].

Suivant quelques croyances, la qualité de la récolte est en relation avec des fêtes chrétiennes. En Béarn, on ramasse la fleur de tilleul le jour même de la Saint-Jean, après elle perd toute sa vertu et devient même nuisible ; en Haute-Bretagne, il faut attendre que deux heures aient sonné ; c'est aussi le jour où on cueille la fleur de sureau ; en Poitou

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 19 ; Appendice II, 26 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 196 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 5 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 479 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 79 ; Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 401 ; L.-F. Sauvé, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 535 ; Alfred Harou, in *Le Vieux Liège*, 18 janvier 1904.

2. *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 47 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 25 ; Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 281.

3. L.-F. Sauvé, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 378 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 80 ; E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 20

et en Haute-Bretagne, il est bon qu'elle soit prise à midi sonnant[1]. Il est des jours où l'on ne doit pas toucher aux fruits ; au XVII[e] siècle on ne les cueillait pas pendant les Quatre Temps de septembre. En Ille-et-Vilaine, si l'on gaule les noyers le vendredi qui précède l'Assomption, ils ne produiront pas pendant plusieurs années[2]. Ceux qui violent ces interdictions sont exposés à des accidents : En Poitou et en Touraine toute personne qui monte sur un cerisier le jour Saint-Jean est sûre qu'il lui arrivera malheur ; le jour de la Fête-Dieu, cet acte est dangereux, quel que soit l'arbre. A Valenciennes on tomberait infailliblement si on grimpait dans les cerisiers le jour Sainte Marie-Madeleine[3].

Les observances qui précèdent la cueillette ont été rarement constatées : Les enfants qui allaient chercher des myrtilles déposaient les deux premières baies qu'ils trouvaient dans la cuvette de la Pierre qui tourne de Braine l'Alleud, persuadés qu'après avoir accompli ce menu sacrifice, ils feraient une récolte fructueuse, et ne seraient pas inquiétés par le garde du bois. Autrefois, sur la limite de l'Anjou et de la Vendée, on ne recueillait le gui de chêne qu'après avoir récité une formule[4].

L'usage du fer, métal impur, est interdit lorsqu'il s'agit, en certaines circonstances de couper des branches. Dans plusieurs localités du Berry, on se garde bien de se servir d'un couteau pour détacher les rameaux du buis qui sera béni : on les casse, on ne les coupe point[5]. En Savoie, les paysans ne veulent pas détruire le gui des arbres fruitiers, et si on les presse de le faire, ils affirment que l'arbre crèvera si l'on n'attend pas telle ou telle saison[6].

Les arbres peuvent être l'objet de sortilèges ; un poète du XV[e] siècle dit en parlant d'une sorcière :

> Par toy les vignes sont gelées
> Par toy les arbres se dementent.

Certains sorciers girondins les font périr en les tenant à brassées[7]. Des liquides déposés à leur pied leur sont aussi funestes ; au XV[e] siècle le sang des femmes avait ce fâcheux privilège :

> Les arbres en sont confus,
> D'atouchier telle matere[8].

1. Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 732 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 9 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 156 ; Lucie de V.-H., *ibid.*, t. XX, p. 296.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 304 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 265.
3. Léo Desaivre. *Croyances*, p. 17 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 478, 433 ; E, Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 342.
4. C.-J. Schepers, in *Wallonia*, t. III, p. 185 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 384.
5. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 62.
6. Chabert. *Les plantes sauvages en Savoie*, p. 79.
7. Joachim Du Bellay. *Les Jeux*, p. 53 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 42.
8. Eustache Deschamps, éd. Soc. anc. textes, t. II, p. 257.

On emploie plusieurs procédés superstitieux pour garantir les fruits de la dent des rongeurs ou du bec des oiseaux. Les habitants d'Escoussens sont persuadés qu'en plaçant des fleurs de la vigne dans l'auge où boivent les poules, celles-ci n'iront pas plus tard manger le raisin. En Dauphiné cette opération a lieu le jour Saint-Hilaire ; la fleur de raisin, prise dans la vigne que l'on veut protéger, est trempée trois fois, en faisant le signe de croix dans l'eau où elles viennent boire. Au XVI[e] siècle, pour garder que les oiseaux fassent du tort aux fruits nouveaux, on pendait aux rameaux quelque quantité d'ail [1]. Voici la recette usité en Provence pour éloigner les renards friands de raisin mûr :

Quand la bûche a brûlé jusqu'au jour, il faut prendre
Ce qui reste de bois, serait-ce un peu de cendre,
Et le faire traîner aux bêtes de labour
Sur le champ fréquenté des renards, bien autour [2].

§ 3. INFLUENCE ET PROPRIÉTÉS

Certains arbres, en raison des qualités que le peuple attribue à leur espèce, exercent en bien ou en mal, leur pouvoir sur le voisinage. En Haute-Bretagne, le sureau préserve des maléfices les maisons près desquelles il est planté et en écarte les serpents ; dans la Beauce, où il est moins commun qu'autrefois, il garantissait le bétail des sortilèges ; dans le Maine il chasse le mauvais air. En Berry, le buis porte bonheur et met à couvert de la sorcellerie. Les Béarnais respectent le figuier, que l'on voit souvent près de leurs maisons [3].

On est persuadé en beaucoup de pays que le feu du ciel épargne plusieurs essences. Dans les Ardennes luxembourgeoises et en Lorraine, on assure que le hêtre n'est jamais atteint par lui [4]. On ne donne pas la raison de cette immunité, qui est attribuée plus généralement à l'épine blanche ; en certaines contrées, comme en Haute-Bretagne, on croit même que l'on peut en toute securité s'abriter sous ses branches pendant les orages. Elle possède ce privilège parce qu'elle a couronné le Sauveur à la Passion. En Gascogne la prière contre le tonnerre débute par ces mots :

La Vierge Marie
S'est endormie
Sous un aubépin
Depuis le soir jusqu'au matin.

1. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 372 ; A. Ferrand, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VI, p. 414 ; *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 24.
2. Jean Aicard. *Miette et Noré*, p. 42.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 324 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 289 ; V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 163.
4. Alfred Harou. *Le Folklore de Godarville*, p. 24 ; X. Thiriat, in *Mélusine*, t. I, col. 478.

Ils font allusion à la croyance suivant laquelle la foudre ne tombe jamais sur cet arbre depuis que la Vierge s'est endormie auprès ; dans l'Albret, on dit qu'elle se reposa sous son ombre, et qu'elle faisait sécher sur les branches les langes de l'enfant Jésus. En Wallonie on est garanti de la foudre si l'on se réfugie sous un tremble ; ce don lui vient du séjour de la Vierge sous ses branches, et c'est aussi pour cela qu'il tressaille sans cesse[1]. Aux environs de Dinan quelques personnes disent que l'aubépine protège, parce qu'elle a ses racines en enfer, et que le diable, qui produit le tonnerre, ne veut pas qu'il tombe sur un de ses arbres ; en plusieurs autres parties de la Haute-Bretagne, sa protection est efficace seulement lorsqu'elle est fleurie[2].

Des branches, des fleurs ou des fruits constituent un véritable paratonnerre pour les maisons où elles sont placées ou pour celui qui les porte. En Berry on pose dans les combles de l'habitation, en vertu de cette croyance, le premier rameau d'aubépine fleurie que l'on rencontre ; en Touraine, la branche qui protège la maison, doit avoir été cueillie à jeun le 1er Mai ; dans les Ardennes, quand gronde l'orage, il faut tenir à la main une branche d'aubépine et dire :

Aubépine, mon bien,
Je te cueille et je te prends.
Si je meurs en chemin
Sers moi de sacrement.

Dans la Meuse, on récite une formulette qui a le même sens. En Basse-Normandie, celui qui porte à son chapeau une branche de cet arbre est à l'abri du tonnerre. En Haute-Bretagne, lorsqu'il se trouve à proximité d'un village une épine près d'une croix, les gens vont en chercher un rameau qu'il posent dans leur maison ; on croyait au XVIIe siècle, s'en garantir en mettant une branche d'aubépine sur sa tête et en prononçant certaines paroles. Aux environs de Rouen, le gui de chêne préserve de la foudre[3].

L'efficacité de ces talismans dépend aussi de circonstances accessoires, dont quelques-unes se lient à des idées religieuses. Dans le Maine, les boutons de rose déposés sur l'autel au salut du Saint-Sacrement pendant l'Octave de la Fête-Dieu, et que le prêtre a fait toucher à l'ostensoir,

1. Lucie de V.-H, in *Rev. des Trad. pop.* t. XVII, p. 61 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 59 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 305 ; J.-F. Bladé. *Poésies populaires de la Gascogne*, t. I, p. 41 ; Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albrel*, t. I. p. 211 ; Albin Body, in *Wallonia*, t. VIII, p. 87.

2. Lucie de V.-H, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 61 ; Paul Sébillot. *Notes*, p. 18.

3. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 59 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.* t. XIX, p. 432 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 180 ; H. Labourasse. *Anciens us etc. de la Meuse*, p. 177 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 305 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 314 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 419 ; E. Spalikowski. *Paysages normands*, p. 46.

préservent du tonnerre ; en Bourgogne on brûle, quand il gronde, des roses bénies à la Fête-Dieu; en Lorraine, les feuilles de noyer, cueillies avant le lever du soleil le jour Saint-Jean, en garantissent celui qui les porte ou l'habitation où on les conserve. Les paysans de la partie centrale des Côtes-du-Nord croient que s'ils ont sur leur chapeau une branche de laurier bénit, ils peuvent se promener sous l'orage en toute sécurité. Dans le Vivarais, le laurier brûlé constitue un préservatif pour la maison [1]. Dans un village des Deux-Sèvres, lorsque les rondes de la Saint-Jean sont finies, l'assemblée tout entière se met à genoux autour du bûcher et fait griller sur la cendre chaude une branche portant deux ou trois fruits; elle est conservée à côté des rameaux noyer de buis bénit et serve à asperger d'eau bénite les champs menacés d'orage. A Marseille celui qui a sur soi une noix ou une amande à trois coins est à l'abri de la foudre [2]. Aux environs de Pontivy, le boucher place dans le charnier une branche d'aubépine et un clou pour empêcher la viande de se gâter pendant l'orage ; à Lorient un rameau suffit pour préserver le lait et la viande de la corruption [3].

Les arbres qui attirent le feu du ciel sont rares, et l'un des seuls exemples relevés jusqu'ici est destiné à empêcher les enfants de déchirer leurs vêtements : en Ille-et-Vilaine les mères leur disent que s'ils touchent aux fleurs de l'églantier la foudre tombera sur eux. On prétend dans le Doubs qu'elle frappe volontiers le poirier sauvage [4].

Les branches de plusieurs arbres, parfois leur fruit, constituent pour les gens, les maisons ou leur voisinage, une protection efficace. En Vendée et en Anjou, un bâton de néflier met les sorciers en fuite, une branche au plafond des étables préserve le bétail des enchantements, et en Basse-Bretagne on en déposait parfois dans le berceau des enfants; à Guernesey porter une branche de mêlier sauvage donne de la chance à la mer et à la pêche. En Haute-Bretagne celui qui veut être fort, doit avoir sur lui une feuille ou une branchette de chêne [4]. A Guernesey pour se garantir de la sorcellerie, on allait autrefois à la nuit couper de petits morceaux d'une vieille épine que l'on portait sur soi ; ce talisman devait être pris sur une branche d'où sortaient trois éperons ; une ronce sacrée, appelée pied de chat, prise en ceinture, était tout aussi infaillible [5].

1. X. de la Perraudière. *Traditions locales*, p. 3 ; E. Rolland. *Flore pop.* t. V, p. 250 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 236 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 188; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 361 ; H. Vaschalde. *Sup. du Vivarais*, p. 17.
2. Léo Desaivre. *Le Noyer*, p. 5 ; Regis de la Colombière. *Les cris de Marseille*, p. 270.
3. François Marquer, in *Rev, des Trad. pop.* t. VII, p. 178 ; E. Rolland. *Flore pop.* t. V, p. 161.
4. E. Rolland, t. V. p. 243.
5. E. Rolland. *Flore pop.* t, V, p. 141 ; Victor Hugo. *Les Travailleurs de la Mer*, l. 1, c. 7 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 160 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 414, 424.

En Savoie, le sapin arrête les effets du mauvais œil, détourne les sorts et empêche la chute de la foudre. Pour cela il faut un sapin dont le bourgeon terminal ait été atrophié, ainsi qu'un des six bourgeons du verticelle supérieur ; les cinq bourgeons restants doivent avoir fourni cinq branches croissant verticalement et d'une manière plus ou moins parallèle, comme les doigts de la main. On coupe cette extrémité, on l'écorce et on taille ses branches à différentes hauteurs, pour lui donner l'aspect d'une main ouverte ; elle est alors placée, les extrémités en haut, au dessus de la porte, sur le toit des chalets ou des cabanes des bergers, des charbonniers et des bûcherons. Mais jamais il n'y a de croix fixée sur la porte, ces deux emblêmes ne peuvent se trouver ensemble[1]. La puissance du talisman est souvent en relation avec la Saint-Jean : Le matin de cette fête les jeunes filles du Roussillon placent en croix aux portes et aux fenêtres de leur maison, pour en interdire l'entrée aux mauvaises fées, des bouquets cueillis la veille dans la campagne. Cette coutume a une origine légendaire: une jeune fille éprise d'un beau montagnard qu'elle devait épouser, mit sur sa porte, sans y penser, deux bouquets de thym et de romarin formant une croix. Lorsque son fiancé vint, il n'osa entrer en prétextant que le bouquet avait la forme d'un aspic : « Ce n'est pas un aspic, répondit la belle, mais une croix ; les mauvaises personnes ont seules peur de la croix ». — « Hé bien ! je vais te l'avouer, je suis le démon qui venait chercher ton âme, et qui serait arrivé à ses fins sans ce maudit bouquet[2] ». En Poitou, celui qui avant le soleil levé, avait collé à sa porte une croix de feuilles de noyer n'avait à craindre ni maladies ni peines jusqu'à la Saint-Jean prochaine, si elle y était encore à la nuit tombante ; dans la même région, ainsi qu'en Saintonge, en Auvergne et en Languedoc, un petit rameau de noyer, cueilli et placé aussi avant le jour à toutes les portes et fenêtres des habitations et des étables porte bonheur à la maison, fait prospérer le bétail, ou préserve les moutons de la folie. Dans le Puy-de-Dôme, le rameau doit avoir été cueilli sur un arbre qui n'a pas encore donné de fruit. Le passage à travers le feu sacré confère une vertu particulière aux fragments d'arbres: en Poitou, pendant qu'il brûle, chacun agite au milieu de la flamme le bouquet de bouillon blanc et de feuilles de noyer ou la branche de chêne enguirlandée d'herbes de Saint-Jean, qui accroché le lendemain à la porte de l'étable en écartera la maladie. Dans différents lieux, on en frotte même les bestiaux ; en Lauraguais on suspend dans l'étable une branche de noyer que l'on a fait passer dans le feu traditionnel[3].

1. Chabert. *Les Plantes sauvages en Savoie*, p. 78.
2. Horace Chauvet. *Légendes du Roussillon*, p. 69-70.
3. J. Bujeaud. *Chansons pop. de l'Ouest*, t. I, p. 186 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 60 ; J. Bujeaud, l. c. p. 185 ; E. Rolland, l. c.

Une branche d'églantier, cueillie un certain jour et accrochée au plafond au-dessus de la porte passait autrefois en Normandie pour garantir de la fièvre les personnes de la maison. Elle les préservait en outre des maléfices et des jeteurs de sort ; dans plusieurs endroits on l'attachait au linteau, où l'on mettait aussi du buis bénit. Dans quelques parties de la Bretagne, et surtout en Morbihan, on place encore une branche de gui au-dessus de la porte des écuries et des étables, pour protéger les animaux. Dans les Côtes-du-Nord, on suspend dans le cellier, afin qu'elles attirent à elles le venin, une trochée de cinq ou six pommes ; à mesure qu'elle se détachent, on les jette au feu ; personne ne doit en manger, car elles sont vénéneuses [1].

En Basse-Bretagne pour conjurer les effets de la tempête, on met en réserve deux pommes jumelles fortement unies et ayant conservé le lien unique qui les réunit au même rameau. Dès que le vent commence à souffler avec violence, on retire du bahut la petite boîte qui renferme le talisman, et on la dépose sur la table ; au second coup de vent, on l'ouvre en faisant le signe de la croix ; au troisième on regarde attentivement les pommes, et, si elles remuent quelque peu, on a recours à une oraison où la puissance de la pomme est nettement indiquée [2].

Les rameaux placés dans les écuries ou les poulaillers les mettent à l'abri des reptiles, des sorciers, ou y attirent le bonheur. Dans l'Yonne, le 1er Mai, on dépose des bouleaux ou des branches d'aubépine blanche à la porte des étables et sur les fumiers pour empêcher les serpents de s'y multiplier et de venir téter les vaches ; dans le Loiret on en place aussi à la porte pour repousser les maléfices, dans le Loir-et-Cher pour préserver les bestiaux de la morsure des animaux venimeux. En Saintonge on croyait les garantir de la sorcellerie en attachant au mur intérieur un rameau bénit, mais il devait provenir d'un arbuste épineux, parce que les épines bénites servant à percer les tumeurs qui surviennent parfois aux animaux, avaient une vertu curative reconnue. Dans le Morbihan on met les vaches à l'abri des soutireurs de beurre, en fixant aux murs un grand nombre de branches de sureau ; il faut de plus se procurer une ronce ayant une racine à chacune de ses extrémités et la disposer en demi cercle au-dessus de la porte ; aux environs de Pontivy la ronce à deux bouts suffit [3]. Les bonnes femmes de la Bresse emportent les rameaux

1. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 306 ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 294 ; H. Gaidoz. *La Religion gauloise et le gui de chêne*, 1880, in-8, p. 11 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 321.

2. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. V, p. 83-84.

3. C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 45 ; E. Rolland. *Flore pop.* t. V, p. 161 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 21 ; E. R. in *Mélusine*, t. I, col. 73 ; F. Marquer, in *Rev. des Trad. pop.* t. XI. p. 41.

d'un if taillé en forme de croix qui se trouve devant l'église de Saint-Denis, pour les poser dans les nids de leurs poules et les faire pondre et prospérer ; elles les préservent aussi des insectes et de la vermine [1]. En Limousin, lorsque le lait d'une vache tarit pour une cause inconnue, on suspend une branche d'églantier aux poutres de l'étable ; dans l'Ain, une branche de néflier fixée au plafond garantit le bétail des enchantements [2].

Plusieurs arbres, en raison de leur essence, chassent les insectes importuns ou malfaisants. Cette opinion était courante au XIVe siècle : J'ay entendu dire par aucun : qui seme sa chambre de fueilles d'aune les puces s'y prennent. En Poitou, une branche de noyer feuillue les éloigne du lit ; quelques-uns mettent des feuilles sous le drap ; en Haute-Bretagne certains prétendent que ces insectes y sont attirés par leur odeur, mais qu'ils meurent dès qu'ils les ont touchées ; en Normandie le gui de chêne les chasse. En Wallonie une branche d'érable dans un poulailler prend les poux des coqs et des poules. En Basse-Bretagne un marron d'Inde empêche les mites de s'attaquer au linge et aux vêtements de l'armoire où il est conservé [3].

Des rameaux de certaines espèces d'arbres, placés au milieu des récoltes les préservent des insectes rongeurs. En Dauphiné pour éloigner les chenilles d'un champ de colza ou de choux, on plante des baguettes de noisetier, de la première poussée, d'un an, à chacun des angles, moins un qui doit servir de porte de sortie aux chenilles, et l'on dit : « Insecte rongeur, je te chasse au nom de N.-S. J.-C. ». Lorsque les branches ont été fichées à chaque coin, on voit sortir les chenilles par celui que l'on a laissé sans baguette ; cette opération doit être faite avant le soleil levé, ou avant le soleil couché ; si un chien aboie, ou si quelqu'un aperçoit l'opérateur, la conjuration est sans effet. Dans le Morvan, des baguettes de coudrier, bénies le premier dimanche de mai, sont placées dans chaque héritage pour préserver la récolte de toute influence nuisible [4].

En Haute-Bretagne, les sorciers ne peuvent ensorceler le beurre quand le pilon de la baratte est en genêt ou en ajonc. En Basse-Normandie on met parfois du houx dans le lait ; ses piquants ont la vertu d'écarter les sortilèges [5].

1. Renard. *Superstitions bressanes*, p. 20-1.
2. M. M. Gorse. *Au Bas pays de Limosin*, p. 275 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 141.
3. *Le Menagier de Paris*, t. I, p. 171 ; B. Souché. *Croyances*, p. 27 ; Paul Sébillot, *Trad.* t. II, p. 319 ; Spalikowski. *Paysages normands*, p. 46 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.* t. XVII, p. 599 ; E. Rolland. *Flore pop.* t. III, p. 139.
4. M. Ferrand, in *Rev. des Trad. pop.* t. V, p. 415 ; Dr Bogros. *A travers le Morvan*, p. 173, cf., p. 312, du présent volume.
5. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 315, 311 ; J. Lecœur. *Esquisses*, t. II, p. 29.

Dans quelques localités du Berry et de la Champagne, les bergères portent aux champs un rameau d'aubépine, persuadées qu'il suffit à les protéger de l'enfer et de ses suppôts. A La Châtre, les bâtons blancs des pastoures, bénits le Vendredi blanc, servent pendant toute l'année à conduire et à compter les brebis ; ils sont en nombre impair et suspendus au plafond des bergeries où la fille vient les prendre au fur et à mesure de ses besoins ; à Moissac on bénit, le jour des Rogations, de jeunes branches d'arbres dépouillées de leur écorce, qui constituent des préservatifs pour les récoltes. Le jour de la Sainte Croix, les cultivateurs comtois faisaient bénir des faisceaux de croix de coudrier, préparés par les bergers, qui étaient ensuite placés dans les héritages. Les jeunes gens qui les trouvaient en moissonnant devaient se marier dans l'année[1]. En Berry et dans les Vosges, la bergère qui tient une baguette de coudrier n'a rien à craindre des sorciers : en Saintonge, un bâton de cet arbuste coupé la veille de la Pentecôte préserve aussi des maléfices ; en Haute-Bretagne, où il ne semble pas jouir de ce privilège, il a celui de dompter les vaches méchantes ; en Touraine les verges destinées à conduire les bêtes doivent être coupées la veille de la Saint-Jean, mais avant le soleil levé[2].

Le pouvoir en bien ou en mal des baguettes dépend de l'essence de l'arbre auquel elles sont empruntées. Au XVII[e] siècle, les sorciers sentaient surtout les coups lorsqu'ils étaient battus avec un bâton de sureau. Dans le pays fougerais, les serpents meurent dès qu'ils ont été touchés avec une branche de noisetier. Plusieurs espèces ne doivent pas être employées à conduire ou à corriger les bestiaux ; dans le Finistère on les ferait périr en les touchant, si légèrement que ce soit, avec une branche d'érable ou de sureau ; en Ille-et-Vilaine les vaches battues avec un rameau de bourdaine pissent le sang ; en Poitou, les brebis frappées avec des baguettes de cornouiller sanguin attrapent un coup de sang ; dans le Cher si les vachers, bergers ou porchers se servent d'un bâton d'églantier pour frapper ou pour faire avancer leurs bêtes, elles ne profiteront pas, parce que le diable les tourmentera[3].

On n'a pas relevé de nos jours cette superstition qui figure dans un traité du XVI[e] siècle : Le figuier a cette vertu occulte qu'un taureau effaré, sitôt qu'il y est attaché, incontinent s'adoucit[4].

1. Laisnel de la Salle. *Croyances du centre*, t. I, p. 59, t. II, p. 122-124 : ces bâtons sont de coudrier, plus rarement de bouleau ; abbé Daux. *Croyances du Montalbanais*, p. 8 ; M. Monnier, in *Antiquaires de France*, t. IV, p. 387-388.
2. Laisnel de la Salle, t. II, p. 123 ; E. Souvestre. *Les Anges du foyer* ; Lemarié. *Fariboles Saintongheaises*, t. II, p. 34 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 313 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX p. 478.
3. Cyrano de Bergerac. *Pour les Sorciers* ; A. Dagnet. *Au pays fougerais*, p. 107 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 154 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 354 ; A. Dagnet, l. c., p. 116 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 6. E. Rolland, l. c., t. V, p. 243.
4. *Maison rustique*, 1597, liv. II, ch. 56.

Des fragments d'arbres, ou leurs fruits, constituent des porte-bonheur ou des talismans dont la vertu dépend, soit de l'espèce à laquelle ils sont empruntés, soit de l'époque de la récolte. En Haute-Bretagne, un morceau de gui cueilli sur une épine blanche la nuit qui précède le tirage procure un bon numéro ; dans l'Yonne, un collier de lierre est porté six semaines avant cette opération ; en Wallonie un clou de noix appelé Saint Esprit, mis sous le talon gauche, a la même vertu ; à Liège, on l'introduit sous sa bottine pour trouver de l'argent, ou simplement pour avoir de la chance. En quelques pays de France, on croit qu'un train ne peut dérailler s'il y a une branche de gui dans un de ses wagons [1].

Les bergères de la Saintonge attachaient, le matin de la Saint-Jean, au cou de chacune de leurs brebis un bouquet de feuilles de noyer qui la garantissait pendant un an de tout maléfice ou incantation. En Haute-Bretagne, dans la Beauce, un collier de chêne préserve les vaches de la cocotte [2]. Dans le Bocage normand, celui qui porte, cousue au-dedans du gilet une petite branche de frêne avec un morceau d'écorce d'orme est à l'abri des maléfices du sorcier. Depuis qu'elle a servi à couronner le front de Jésus, l'épine blanche garantit des malignes influences. Dans les Côtes-du-Nord, celui qui a sur lui une fleur d'ajoncs n'a rien à craindre des lutins, qui croiraient nuire à ces fleurs dans lesquelles ils se retirent, s'ils s'attaquaient à celui qui se met sous leur protection [3].

Il ne semble pas que l'on croie actuellement à l'action des arbres sur l'humeur, dont parle un livre du XVe siècle, qui après avoir énuméré les propriétés médicales du romarin, son influence sur la beauté, etc., dit que ses branches font joyeux celui qui les porte sur soi [4]. D'autres croyances paraissent aussi oubliées : Au XIIIe siècle, une branche d'agnus castus placée sous l'oreiller d'une personne la préservait des visions fantastiques. Vers l'époque de la Renaissance on disait : Ses feuilles, ses semences ou ses fleurs sont singulières pour ceux qui veulent vivre chastement ; mises en petits sachets et placées sur les reins dans le lit, elles aident à garder chasteté, ce qui est cause qu'en plusieurs pays on le voit planté presque en tous les cloistres de Moynes. Si l'on porte sur soi une feuille d'agnus castus on ne se lassera pas beaucoup en cheminant [5].

1. Paul Sébillot. *Notes sur les trad.*, p. 18 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 74 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. III, p. 30 ; A. Hock. *Croyances*, p. 61 ; en pays wallon, il porte aussi bonheur si on l'avale sans le mâcher ; (E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 50) ; *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 684.

2. J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 182 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 313 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 287.

3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 303 ; Laisnel de la Salle, t. I, p. 59 ; Lecœur, l. c., p. 305 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 214.

4. *Bull. de la Lib. Morgan*, avril 1905, p. 137.

5. Gervaise de Tilbury. *Otia imperialia*, édit. Leibnitz, p. 1001 ; *Maison rustique* 1597, l. II, c. 56.

D'autres arbres, parmi lesquels le noyer tient le premier rang, sont au contraire pernicieux. Les paysans du Maine disent que si ses racines pénètrent dans l'écurie ou les toits à porcs les animaux périssent ; elles sont aussi dangereuses pour les maisons, et cette dernière croyance existe dans le Morbihan. En Haute-Bretagne, les cochons dont les étables sont trop voisines de cet arbre crèvent ou ne profitent pas. D'après une opinion très répandue, il faut même éviter de séjourner sous ses rameaux ; mais on connaît des moyens de neutraliser cette malfaisance : dans l'Allier, si l'on brise une de ses branches, on « le blesse » comme on dit, et l'on peut sans danger prendre son repas à ses pieds. Dans l'Ardèche, pour éviter la fluxion de poitrine on doit quand on s'est reposé sous un noyer, lancer une pierre contre lui. Celui qui s'endort à ses pieds éprouve aussi de graves inconvénients : dans la Corrèze, il se réveille avec la fièvre quarte. On croit dans la Gironde que la nuit on peut séjourner impunément dessous, parce que sans doute il n'y a plus d'ombre ; dans les Deux-Sèvres celle ci est même saine après le soleil couché [1].

Au XVI[e] siècle, un autre arbre qui n'a pas aussi mauvaise réputation était dangereux en certains cas : Celui qui a esté autrefois atteint de morsure de chien enragé ne doit dormir ou reposer sous l'ombre d'un cormier ; autrement il sera en danger de retourner en sa premiere rage : telle vertu a le cormier d'exciter ou renouveller une rage assoupie. Il y a une centaine d'années ce préjugé existait encore en Bresse, où l'on détruisait le sorbier, parce que si un homme ou un chien mordu par un animal enragé s'arrêtait dessous, il n'en fallait pas plus pour qu'il eût sur le champ un accès de rage [2].

Le parfum de fleurs ou de fruits peut être nuisible à la santé ou porter malheur. Dans le Bocage normand, l'odeur de la rose de chien rend phtisique celui qui la respire, ou elle lui donne la rage ; dans la Drôme la jeune fille qui touche à la baie de l'églantier tombera du haut mal. On croit dans le Mentonnais que l'épousée à laquelle le marié offre un bouquet de jasmin mourra dans l'année [3].

La ressemblance entre la forme des graines et celle des insectes auxquels elles passent pour donner plus ou moins directement naissance, a vraisemblablement suggéré la superstition d'après laquelle ils se trouvent dans les fruits, ou s'attachent à ceux qui les ont mangés. On disait en Dauphiné à la fin du XVIII[e] siècle que le figuier engendrait

1. G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 372 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 59 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 319 ; E. Rolland, l. c. p. 53 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 25 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 24.

2. *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 40 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 114, d'a. l'Annuaire de l'Ain, pour l'an IX.

3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p, 119 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 243 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 116.

des poux ; on attribue cette fâcheuse propriété en Haute-Bretagne aux graines de la baie de l'églantier, et en Hainaut à celle de l'aubépine. Quelquefois les adultes, sans croire précisément à cette espèce de génération spontanée, en parlent aux enfants pour les détourner de toucher aux fruits qui ne sont pas encore mûrs ; c'est pour cela qu'on leur dit en Provence qu'il attraperont des poux en mangeant des poires sauvages, ou bien, comme en Haute-Bretagne, des pommes vertes ou des châtaignes crues : en Beauce on attribue, comme au XVIe siècle, ce privilège à ce dernier fruit [1].

L'interdiction de manger des pommes à certains jours se rattache probablement à une idée de mortification : on doit s'en abstenir, le Vendredi saint, en mémoire de Jésus-Christ auquel on a offert du vinaigre ce jour-là ; dans le pays de Spa, et à Liège, celui qui enfreint cette défense aura des clous pendant l'année [2]. Le même inconvénient atteint dans le pays de Neuchâtel celui qui en mange à Noël, en Wallonie, la veille de Noël ; dans l'Yonne, entre Noël et le jour de l'an ; en Wallonie il faut aussi, sous peine d'avoir des furoncles l'année suivante, s'en priver le mercredi des Cendres et le Jeudi Saint [3].

Suivant leur espèce, les arbres employés au chauffage ou à la construction exercent une influence bonne ou mauvaise. Dans le Tarn, il ne faut pas faire du feu avec du sureau, ou la poule cesse de pondre des œufs ; le lait de la nourrice qui se trouve dans une maison où l'on brûle du figuier tarira ou deviendra de mauvaise qualité. En Périgord, la souche de Noël doit être de prunier, de chêne ou de cerisier. Les Chargh'rods, qui forment dans l'Allier un ilot ethnique supposé d'origine orientale, la choisissent de préférence, afin qu'elle porte bonheur, dans le pied d'un sapin qui aura été renversé par le vent ou brisé par la foudre [4]. A Guernesey la blanche épine, qui est le roi des bois, ne doit pas servir à des usages vulgaires ; le navire dans la construction duquel on en ferait entrer un morceau serait infailliblement perdu ou tout au moins subirait des avaries. En Basse-Bretagne, le bois de chêne est un talisman contre les mauvais esprits ; l'un de ceux-ci ne peut rien contre un bateau construit avec cette essence [5].

1. Chabert. *Les Plantes sauvages en Savoie*, p. 61 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II. p. 314 ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 24 ; Lou Cascarelet, in *Armana prouvençau*, 1890 ; Paul Sébillot, l. c. p. 321, 311 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 286 ; Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 186.

2. Albin Body, in *Wallonia*, t. VII, p. 191 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.* t. XVII, p. 599.

3. E. Rolland. *Flore pop.* t. V, p. 86 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 116 ; E. Rolland. l. c. E. Monseur, l. c.

4. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 373 ; W. de Taillefer. *Antiquités de Vésone*, t. I. p. 241 ; F. Pérot, in *Rev. des Trad. pop.* t. XIX, p. 50.

5. E. Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 414 ; A. Le Braz. *Légende de la Mort*, t. II, p. 18. Jadis chez les peuples scandinaves une partie des bateaux était faite en sor-

Certains actes pratiqués sous des arbres de diverses espèces procurent des avantages ou amènent l'accomplissement de vœux. Dans la Gironde, lorsque le premier enfant est un garçon, et qu'on désire plus tard avoir des filles, il faut lui couper les premiers ongles sous un rosier. La même opération faite sous un rosier blanc, un jasmin ou un figuier assure à l'enfant une belle voix [1]. En Anjou, en raison d'idées analogiques, pour qu'un enfant n'ait pas le teint pâle, on l'expose, peu de temps après sa naissance, le nombril à l'air, sous un rosier de couleur. On enterre aussi son cordon ombilical au pied d'un rosier à fleurs blanches, si l'on veut qu'il ait le teint mat et distingué ; à fleurs roses si l'on veut qu'il ait des couleurs fraîches et à fleurs rouges si l'on désire qu'il ait des couleurs vives. Si on l'enterrait au pied d'un cep de vigne, l'enfant deviendrait ivrogne [2].

Au XV[e] siècle, plusieurs observances en rapport avec les arbres avaient de l'influence sur le physique : Pour faire avoir aux enfans cheveux crespez, tantost après qu'ilz sont desubez, il convient laver leur chief de vin blanc et en leur baing soit mise la rachine de blanche vigne... Quant l'enfant est nouvellement né et avant qu'il suche la mamelle, se on lui donne à mengier d'une pomme cuitte, jamais, après, toute sa vie, il n'en sera si luffres ne gourmant à table, en boire et en mengier, et si en sera plus courtois en fais et en parolle entre les dames. A la même époque, des fruits mettaient à l'abri de l'ivresse : Qui veult boire de toutes manières de vins sans estre yvre, il ne fault que se desjuner d'une pomme sure au matin et boire un trait de fresche eaue [3].

Plusieurs croyances s'attachent aux fruits doubles : en Poitou, il faut, sous peine de malheur, ne manger que la moitié de celui qui est *besan*. Ce préjugé s'explique moins que celui qui, par analogisme, établit une relation entre les naissances gemellaires et les fruits doubles : en Poitou la femme qui en aura mangé un ayant deux noyaux sous la même enveloppe aura deux jumeaux ; à Menton, il suffit pour cela que la femme étant enceinte trouve un fruit double [4].

Suivant un dicton du Poitou et du Bocage vendéen, l'homme qui mange sept cormes vertes devient femme ; dans l'Aude, on l'explique d'une façon assez rationnelle ; quand un homme dit : Je voudrais bien être

bier, alors qu'en Islande il passait pour avoir une mauvise influence, qu'il était nécessaire de contrebalancer en y mettant du saule ou du genévrier (Thorpe. *Northern Mythology*, App. 228 ; F. S. Bassett. *Legends of the Sea*, p. 433).

1. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 119.
2. C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 360, 301.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, I, 14, 13, app. B, I, 12, VI, 15.
4. B. Souché. *Proverbes*, p. 27 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 13 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 111.
5. Léo Desaivre. *Croyances, etc.*, p. 31 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 466 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 113.

femme ou réciproquement, on lui répond que pour changer de sexe, il faudrait d'abord manger neuf sorbes vertes, sans faire la grimace [5].

Il est vraisemblable que l'on a cru que certains fruits pouvaient, comme la pomme de l'Eden, communiquer la science : On prétend aux environs de Dinan qu'une jeune fille qui ferait cuire dans l'eau d'une fontaine dont la source arrose un cimetière, une pomme de chêne parvenue à une certaine maturité deviendrait aussi savante qu'une fée d'autrefois [1].

Suivant des croyances constatées dans les légendes du sud-ouest de la France, les fées connaissaient seules les vertus propres à quelques essences. Dans des récits de l'Albret la grande fée crie à une petite qui était allée dans une maison, de parler de tout, hormis de ce à quoi est bonne la feuille de vergne ; car si les bouviers le savaient ils porteraient tous l'aiguillon doré [2].

Les arbres sont quelquefois associés à des opérations qui se rattachent à l'amour. On disait au XV[e] siècle : Se une femme veult que son mari ou amy l'aime fort, elle lui doit mettre une fueille de gauguier (noyer), cueillie la nuit saint Jehan tandis qu'on sonne nonne, en son souler du pied senestre, et sans faulte il l'amera moult merveilleusement. A l'époque de la Renaissance, ceux qui voulaient par mariage contraindre les femmes à leur amour se servaient d'une pomme qu'ils leur donnaient manger [3]. En Vimeu le jeune homme qui désire être aimé cueille des feuilles d'arbre sur lesquelles se sont formées des boules où nichent des insectes, et il les fait dessécher ; avant de tendre la main à la jeune fille, il la frotte avec une de ces feuilles ; dès l'instant où celle-ci aura porté à son visage la main touchée, elle sera forcée de l'aimer à son tour [4].

Les feuilles et les fruits de quelques arbres servent à des opérations qui rappellent l'envoûtement ; un poète de la Pléiade en décrit une :

> Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.
> Gilet me brusle et sur Gilet j'enflâme
> Ce lorier cy : comme dedans la flâmme
> Il a craqué tout à coup allumé,
> Et tout à coup je l'ay vu consumé,
> Et n'a laissé tant soit peu de sa cendre,
> En poudre ainsi Gilet puisse descendre
> Estant repris du feu de mon amour [5].

On croyait que si les sorcières pouvaient se procurer la coque d'une noix que celui qu'elles dévouaient eût mangée, elles s'en servaient pour leur transmettre le mal [6]. Dans la Gironde, pour faire mourir son

1. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 531.
2. L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 281, 221.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, IV, 23 : G. Bouchet. *Les Serées*, II, serée 16.
4. Paul Maison, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, 371.
5. Baïf. *Les Jeux*. Paris, 1573, in-8. Eclogue V. La Sorcière.
6. Ronsard. *Œuvres*, t. II, p. 211, note de Richelet.

ennemi à petit feu, il faut, à une heure de l'après-midi, mettre en croix deux feuilles de laurier et les maintenir dans cette position au moyen d'une épingle. Tous les jours, à la même heure, on piquera cette croix de deux épingles, l'une en long et l'autre en large, en disant : « Je te pique au cœur pour le mal que tu me fais ». Lorsqu'elle sera garnie d'épingles, on ira la jeter dans un cours d'eau ; alors la personne contre qui est fait le maléfice ressentira dans le cœur des piqûres atroces et mourra. A Marseille, on garnit une pomme d'épingles comme une pelote et tout autour : autant de piqûres faites au fruit, autant de blessures faites au cœur de l'ennemi qui ne tarde pas à succomber. Un sorcier du Bocage vendéen avait *enjominé* deux jeunes gens d'une ferme en tordant en forme d'anneau un jet de chêne de l'année qui pendait au-dessus de l'endroit où ils passaient journellement ; pour détruire le maléfice, il fallait couper la branche tordue, sans être vu, puis la brûler [1].

A Guernesey, le « désorcelleur » qui prétend avoir le pouvoir de détruire les conjurations des sorcières, se rend avec leur infortunée victime à quelque aubépine remarquable, et c'est là qu'il procède aux cérémonies et aux incantations qui doivent délivrer le patient ; cette opération devait être faite avant le lever du soleil [2]. C'est peut-être à une pratique de ce genre que fait allusion un roman du XVII[e] siècle, qui représente un homme qui, pour se débarrasser du nouement d'aiguillette, trace, avant l'aurore, un cercle, appelle les démons, et entoure un arbre de ses bras en prononçant certaines paroles [3].

Les adeptes de la sorcellerie affectionnent certains arbres : dans un conte mentonnais, c'est sous un noyer que les sorcières font le sabbat [4]. Le néflier présente vers le mois de mai un phénomène qui a fait croire à des gens superstitieux que le diable venait gauler ou mutiler les bourgeons et détruire la récolte de ceux qu'on oubliait de bénir le 1[er] mai ; la flétrissure et la chute des sommités d'un certain nombre de bourgeons vers cette époque, mais non à jour fixe, est due en réalité à un insecte dont la larve se nourrit de bourgeons. Dans le pays de Baugé (Maine-et-Loire), les sorciers qui, pendant la première nuit de mai, se livrent des combats, ébourgeonnent et effeuillent dans leurs chevauchées des néfliers, et le lendemain les feuilles qui n'ont pas été arrachées, se sont entièrement fanées à leur contact impur ; dans la Mayenne on croit qu'à cette même époque, ils ont le pouvoir de rompre d'un signe, la tête de tous ces arbres ; dans le Loiret, pour les préserver

1. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 86; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 281 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 468.
2. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 413-414.
3. Charles Sorel. *La vraie histoire comique de Francion*, p. 22.
4. J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 108.

des mutilations du diable, il faut, le premier mai, verser de l'eau bénite à leurs pieds[1].

A Guernesey, les sorcières se rassemblent la nuit sous les aubépines. Cet arbre, ou tout au moins ceux de cette espèce qui sont remarquables par leur âge, leur grosseur et leurs branches tordues, sont associés par les paysans aux pratiques magiques. Les sorciers et les sorcières qui, dans leurs excursions nocturnes prennent la forme de lièvres, de lapins, de chats et d'autres animaux se réunissent sous son ombre, ou dans son voisinage, pour y danser au clair de lune[2].

La baguette des sorciers du Maine est faite d'une branche de néflier coupée dans la nuit de la Saint-Jean, aux premiers rayons du soleil. D'après une croyance de l'Anjou et de la Vendée, un bâton de cet arbre met les sorciers en fuite ; en Wallonie, lors de certains pactes avec le diable, le sang est tiré du bras gauche avec une épine de houx[3].

§ 4 PRÉSAGES ET CONSULTATIONS

En Béarn, l'arbre qui étend ses rameaux sur une maison présage des revers à ses habitants ; dans les Landes, une rose qui, restée seule sur sa tige, est tournée vers une habitation, indique que l'un de ceux qui y demeurent cessera bientôt de vivre ; un proverbe béarnais dont il existe une variante en Lavedan, constate une croyance analogue :

Si ra rose det casau
Baxe de cap at houstau
Ara porte ra mourt que hè : gnau !

Si la rose de jardin penche vers la maison, la Mort fait (entendre) : miaou[4] ! Les floraisons ou les circonstances anormales qui accompagnent la fructification constituent de fâcheux pronostics. Lorsque les arbres se couvrent de fleurs avant d'avoir des feuilles, on dit à Liège que la récolte des fruits sera médiocre ; dans la Gironde, l'arbre qui fleurit deux fois porte malheur ; en Suisse romande, le pommier qui a des fleurs au cœur de l'été présage une mort ; à Guernesey, lorsqu'un poirier ou un pommier porte en même temps des fleurs et des fruits, un décès dans l'année se produira dans la famille de son propriétaire ; en Poitou, les fruits hors de saison pronostiquent une mort[5].

1. E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 140 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 403 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 345 ; E. Rolland, l. c., p. 141.
2. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 413.
3. G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 345 ; E. Rolland, l. c., p. 141 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. VII, p. 73.
4. A. de Nore. *Coutumes*, p. 129 ; de Métivier. *De l'agriculture des Landes*, p. 445 ; V. Lespy, *Proverbes du Béarn*, p. 165 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 250.
5. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 374 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 31 ; Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 331 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 277 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 27.

On a pendant longtemps considéré la présence d'insectes dans les « pommes de chêne », comme l'annonce d'événements fâcheux. Voici comment on l'interprétait au XVI[e] siècle : Les noix de galles donnent présage de trois choses : si vous ouvrez celles qui sont entières, vous y trouverez une petite mouche ou une petite araignée ou un petit ver : si la petite mouche s'envole, elle présage guerre future ; si le petit ver se traîne, c'est signe de cherté d'année ; si la petite araignée court ça et là, elle prognostique infinies maladies pestilentes. Cette superstition était naguère encore courante chez les paysans lorrains [1].

Les femmes tirent de la rencontre accidentelle de fragments d'arbres et surtout d'arbustes, des pronostics en relation avec les choses du cœur. Dans l'Allier, la ronce qui s'accroche à la robe d'une jeune fille est appelée un amoureux : celle qui s'attache à la jupe d'une personne plus âgée, un veuf ; en Wallonie celle qui l'entraîne pendant quelques instants sans s'en apercevoir, se mariera prochainement, ou tout au moins dans l'année, comme dans le Finistère ; en Haute-Bretagne, un veuf pense à elle : en Wallonie, dans les Vosges, elle épousera un veuf ; dans le Cher elle a encore sept ans avant d'avoir un époux ; en Hainaut elle sera délaissée par son amoureux ; dans l'Aude, elle ne se mariera pas dans l'année, ou bien elle épousera un veuf et sera veuve trois fois [2].

Dans le pays de Liège, la jeune fille qui trouve de la bruyère blanche sera heureuse en ménage. A Marseille, une fleur de lilas ayant cinq découpures au lieu de quatre est un très bon signe [3].

Les arbres, leurs fruits ou leurs feuilles servent à un grand nombre de consultations. Dans la Gironde, pour savoir à quelle époque on se mariera, il faut cueillir, pendant le mois d'avril, et dans un cimetière, une boule de cyprès verte, et la placer dans sa poche. Dès qu'elle s'ouvrira, on peut être certain que le mariage ne tardera guère [4]. Les interrogations que l'on adresse, en les touchant ou en les détachant, aux feuilles ou aux fleurs des arbres, sont fort rares. En Haute-Bretagne on dit en touchant successivement chacun des piquants de la feuille de houx : « Fille, femme, veuve, religieuse » ou « Fils, homme, veuf, religieux ». La réponse est donnée par le dernier piquant. Dans la Gironde, on effeuille une feuille d'acacia en disant : « Elle m'aime, — Un

1. *La Maison rustique*, 1597, l. VII, ch. 18 ; *La Pronostication des anciens laboureurs* parle de cette même consultation qui se faisait après la saint-Martin. *Anciennes poésies françaises*, t. II, p. 97 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 245.

2. E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 186 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. III, p. 64 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 323 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 180 ; E. Rolland, l. c. ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 80 ; E. Rolland, l. c.

3. E. Brixhe, in *Wallonia*, t. IV, p. 29 ; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 274.

4. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 22.

peu, — Beaucoup, — Passionnément, — A la folie, — Pas du tout [1] ».

Dans les Landes et en Wallonie, lorsque la feuille de rose claquant dans la main éclate avec bruit, l'augure est excellent. En Haute-Bretagne, quand on brise avec le petit doigt de la main une baguette de coudrier, on se marie dans l'année [2].

Plusieurs consultations se rattachent au feu ou tout au moins à la chaleur. L'usage de faire tourner le buis a été constaté plusieurs fois en Bourgogne ; dans la Côte-d'Or, on peut le pratiquer pendant toute la semaine qui suit les Rois, mais il faut que les feuilles aient été cueillies le matin avant que le coq ne soit levé ou le soir après son coucher ; chacune d'elles est posée séparément sur la plaque horizontale du foyer, la face supérieure placée en dessous. Le rayonnement calorique les fait boursoufler ; la plupart se mettent à tournoyer vivement sur elles-mêmes, tandis que d'autres noircissent et demeurent immobiles. Quand la feuille a été jetée sur le foyer, l'interrogateur adresse, mentalement ou de vive voix, la question sur laquelle il veut être éclairé ; si le tournoiement se produit, la réponse est affirmative et favorable. En Auxois les feuilles devaient être cueillies à reculons, la veille de Noël, et rapportées de même à la maison [3]. En Corse, pour savoir si une fille ou un garçon se marieront dans le courant de l'année, on lance des feuilles d'olivier dans le feu, une, deux, trois, les unes après les autres ; si la feuille danse et se retourne, le mariage est certain : si elles brûlent, il n'aura pas lieu [4]. En Belgique, des amants jettent deux noix dans le feu ; si elles brûlent paisiblement, leur union sera heureuse, si elles éclatent bruyamment, elle sera agitée [5].

Lors de quelques nuits solennelles des environs de Noël, où les charmes passent pour être efficaces, des jeunes filles de Guernesey s'assemblent, et font, en observant rigoureusement le silence, un chapelet composé de grains de piment et de baies de houx placées alternativement ; à chaque douzaine on met un gland, de façon à ce qu'il y en ait autant que la compagnie compte de personnes. Le chapelet est attaché autour d'une branche, que l'on place sur le feu ardent, et lorsque le dernier gland a été brûlé, les jeunes filles voient passer entre elles et la flamme la figure de leur futur époux [6].

On appelle dans les Cévennes faire la *biroulade*, manger des châtaignes rôties en les arrosant de quelques bons coups de vin. Mille

1. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 317 ; Mme E. Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 586 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 72.
2. De Métivier. *De l'agriculture des Landes*, p. 446 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 53 ; Paul Sébillot, l. c., p. 313-321.
3. L.-A. Fontaine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 105-106 ; H. Marlot. *Ibid*, t. XI, p. 21.
4. Julie Filippi. *ibid*, t. IX, p. 466.
5. Reinsberg-Düringsfeld. *Trad. de la Belgique*. t. II, p. 326.
6. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 410.

superstitions tiennent à une biroulade plus ou moins bien réussie. Quand les châtaignes qu'une jeune fille fait sauter dans une grande poêle percée de trous sont cuites à point, c'est qu'elle doit être heureuse en ménage ; quand, au contraire, elle les a laissées brûler, tout le monde lui conseille de ne pas se marier, car infailliblement le malheur s'acharnera sur elle. Pour le garçon à marier l'usage le condamne à lancer, par deux fois, toutes les châtaignes hors de la poêle, et à les y recevoir du même coup. Si une seule sort du récipient, il perdra sa femme l'année même de son mariage, et s'il est assez maladroit pour les éparpiller chaque fois, c'est au contraire lui qui mourra le premier[1].

Dans le pays wallon, la jeune fille qui désire connaître si elle est aimée de tel ou tel jeune homme, laisse tomber un pépin sur le couvercle du poêle allumé en disant : « Me voit-il volontiers ? » S'il éclate, la réponse est affirmative ; elle peut aussi demander s'il l'épousera ou si son premier-né sera un garçon. Pour savoir dans combien d'années on se mariera ou combien d'enfants on aura, il faut plusieurs pépins ; le nombre de ceux qui sauteront est une indication exacte. L'intervention du feu n'est pas toujours nécessaire, on peut se servir comme agent de consultation de la chaleur de son propre corps ; un pépin, retenu par la moiteur du front, tombera au moindre froncement si la jeune fille n'est pas aimée ; s'il tient ferme, c'est un signe de solide affection[2]. Cette petite épreuve est aussi en usage en plusieurs contrées de France. En Haute-Bretagne les garçons qui veulent savoir de quel côté est leur bonne amie mettent des pépins dans leur main ou dans un chapeau, en disant :

Pépin, pépin,
Tourne-toi, vire-toi ;
Par où le pépin tournera
La bonne amie sera.

Le côté pointu donne la réponse. Les jeunes filles du pays de la Hague disent en laissant échapper un pépin serré entre leurs doigts :

Pepyn d'amount, pépin d'ava'
Dis-mé par où qu'men bouen amyn vieyndra.

En Haute-Bretagne, les garçons font cette épreuve en disant :

Pépin ici, pépin ila,
Où que l'petit pépin là ira
La bonne amie sera.

Dans le pays wallon et en Normandie, on récite une formulette

1. Ferdinand Fabre. *Les Courbezon*. Paris, 1862, in-18, p. 123-124.
2. O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 53.

analogue; en Basse-Bretagne et à Guernesey, on remplace le pépin par un noyau de cerise[1].

Les fruits ou les feuilles favorisent les rêves amoureux : les jeunes Lorraines désireuses de connaître en songe le nom de celui qu'elles épouseront, mangent en se couchant la veille de la Saint-André, une pomme en formulant leur désir, mais il faut qu'elle ait été mise dans leur poche à leur insu. En Ille-et-Vilaine, après avoir récité un *Pater* et un *Ave* on pose sous son oreiller, sans parler à personne, une feuille de laurier palme; dans quelques communes, trois feuilles de laurier doivent y être mises la veille des Rois, en récitant une rimette. Dans la Gironde, une des feuilles de la jonchée piétinée par la mariée procure cette vision; en Haute-Bretagne, un morceau de la seconde pelure du saule, la plus rapprochée du bois[2]. A Guernesey, la jeune fille passe deux épingles en croix dans une pomme de reinette, et la met sous son oreiller, la nuit de la Saint-Thomas; quelques-uns disent que la pomme doit être enveloppée dans le bas de la jambe gauche; cette action est accompagnée d'une formulette adressée à saint Thomas[3].

Les feuilles interviennent aussi en matière de pèlerinage : dans l'Albret, pour savoir de quel mal de saint on est tenu, celui qui consulte place lui-même dehors, après le soleil couché, sur une pierre, une feuille de lierre marquée; le lendemain la feuille du saint auquel on doit faire la dévotion sera toute marquetée; en Haute-Normandie, une vieille femme commence une neuvaine, puis elle met trois feuilles de lierre dans un verre plein d'eau bénite; celle qui jaunit ou se tache la première dénonce le saint auquel est tenu l'enfant malade[4].

La consultation par la pelure est très usitée : En Wallonie, le soir de la Saint-André, les jeunes filles pèlent avec précaution une pomme, de façon que la peau reste entière, et la jettent, sans se détourner, derrière le chef du lit; le lendemain elle montrera un dessin dans lequel la jeune fille s'efforcera de retrouver l'initiale de son futur mari. En d'autres pays, l'époque de l'année n'importe guère : le rite consiste à lancer la pelure derrière soi par dessus sa tête ou par dessus son épaule; dans le Vimeu et en Normandie, la jeune fille qui pèle une pomme ou une poire, de façon à former un long ruban sans brisure, se marie dans l'année; mais dans le Bessin, il faut de plus la faire

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 320; J. Fleury. *Patois de la Hague*, p. 117-8; O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 50-1; F. Sauvé, in *Rev. des Trad., pop.*, t. IV, p. 374-375; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 342.

2. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 177; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 317; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 98; C. de Mensignac, p. 220; Paul Sébillot, l. c., p. 313.

3. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 408.

4. Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 365; Delboulle. *Glossaire de la vallée d'Yères*.

tourner sept fois autour de sa tête sans la briser[1]. En Wallonie, la pelure, découpée entière, d'une pomme ou d'une poire sert à savoir dans combien d'années on se mariera, ou combien on aura d'enfants ; il suffit de tenir cette lanière par le bout, et de compter les tours jusqu'à celui où elle se rompra. En Normandie l'enfant qui parvient à enlever la pelure d'une seule pièce aura dans l'année un habit neuf[2].

La baguette fourchue, encore réputée efficace pour la découverte des sources, et que les anciens mineurs croyaient propre à la recherche des filons métalliques, donne des indications d'un genre différent : En Haute-Bretagne celle de coudrier qu'on a tournée du côté où l'on a son bon ami ou sa bonne amie, se baisse d'elle-même vers la terre si on est aimé. Dans les Vosges, pour retrouver les voleurs, il faut détacher d'un coudrier de deux ans une baguette fourchue dont les deux branches soient de l'année. L'opération doit se faire ainsi : pendant que l'on tient de la main droite la baguette choisie, on la coupe de la main gauche, à l'aide d'une serpette, en trois coups donnés de haut en bas, avant le lever du soleil, en disant, quand elle cédera : *Adonaï semile furca simultarum*. Pour faire usage de cette baguette, on la prend à deux mains par le manche, et, après avoir dressé la fourche en l'air, on récite à nouveau l'invocation : *Adonaï* ; dès que l'on arrive sur le chemin suivi fraîchement par le voleur, la fourche, violemment agitée, rapproche ses deux pointes et s'incline vers la terre[3].

Le rôle des arbres dans les rêves est peu considérable : on disait au moyen âge : Qui en soinge cuelle pomes, c'est signe d'anuy ou de moleste, et par especial s'il samble à la personne qui songe que les pomes soyent aigres. Au XVIe siècle, le présage était tout différent : cela dénotait que celui qui avait eu ce rêve avait l'esprit tendu vers sa maîtresse, requérant le fruit d'amour[4]. Au XVe siècle, on disait :

Qui songe en vin ou vigne
Est un presage heureux[5].

A Paris rêver qu'on mange du raisin annonce que l'on boira du vin le lendemain ; dans le pays de Liège, rêver de prunes est signe de nouvelles. Dans le Tarn-et-Garonne et dans l'Albret, celui qui en rêve cueille et mange des fruits hors de saison croit qu'il perdra bientôt un membre de sa famille ; au XVIIe siècle les fleurs, dans les mêmes

1. O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 51 ; B. Souché. *Croyances*, p. 13 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 178 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 101 ; Paul Maison, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 370 ; L.-F. Sauvé, *ibid.*, t. IV, p. 374.
2. O. Colson, l. c., p. 53 ; L.-F. Sauvé, l. c.
3. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 313 ; *Les Travaux publics et les Mines*, p. 352, 423 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 212.
4. J. Camus. *Les Songes au moyen âge*, cité par E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 89 ; Guillaume Bouchet. *Les Serées*, l. II, serée 16.
5. Olivier Basselin. *Œuvres*, p. 82.

conditions constituaient un mauvais présage. Dans la Creuse rêver de cerises noires est un signe de deuil ; dans les Vosges, si on croit se débattre dans des ronces, on succombera prochainement sous la griffe des gens de loi [1].

§ 5. EMBLÊMES

Les fruits, les feuilles ou les arbres eux-mêmes jouent un rôle considérable dans les coutumes et les divers actes de la vie humaine, et souvent, ils ont un sens emblématique bien connu de toute une région : dans plusieurs villages du pays de Beauraing, les jeunes filles donnent des noisettes aux galants qui viennent les voir le jour de l'an, et cet usage est si bien passé dans les mœurs, que ces derniers, au lieu de dire : Je vais souhaiter la bonne année à une telle, disent : Je vais chercher mes noisettes. Cette même coutume a lieu à Givet (Ardennes) la veille de Noël ; les jeunes filles donnent plus de noix ou versent une plus grande rasade de vin au garçon qu'elles préfèrent [2].

La pomme sert, dans quelques communes du pays de Redon, à une sorte de communion amoureuse ; celui qui va demander en mariage une fille qu'il connaît depuis son enfance, a soin de se munir d'une pomme, et quand il se trouve avec elle, il y mord en disant :

M'aimes-tu ? m'aimes-tu pas ?
Si tu m'aimes, mords dans mon mias !

Si la fille accepte, le mariage est décidé ; si elle refuse, tout est rompu [3]. Lors de la demande en mariage, des fruits servent, sans qu'il soit nécessaire de parler, à faire connaître comment elle sera accueillie : en Berry si le « menon » qui accompagne le jeune homme trouve, en remuant le feu avec son bâton, une pomme sous les cendres, il doit bien augurer de la négociation. Dans les Landes, lorsque au repas qui suit une demande en mariage la jeune fille présente au dessert un plat de noix, c'est signe d'un refus [4].

Les branches et les fleurs sont aussi associées aux diverses phases du mariage : en plusieurs localités du Languedoc on décore de guirlandes de myrte et de laurier et d'une couronne de fleurs la porte de l'habitation des époux. Dans le Gers on distribue aux hommes qualifiés de la noce un bouquet au centre duquel est une petite orange verte piquée au bout d'une baguette, et qui s'appelle le *fiançalhoun* [5]. En Béarn existait

1. E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 277 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 599 ; Abbé Camille Daux. *Croyances du Montalbanais*, p. 13 ; abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 273 ; Vulson de la Colombière. *Le Palais des Curieux*, p. 50 ; Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 580 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 29.
2. O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 6-7 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 61.
3. A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 170.
4. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 24 ; J. de Laporterie. *Une noce de paysan en Chalosse*, p. 5, note.
5. A. de Nore. *Coutumes*, p. 62-63 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 362.

autrefois la coutume de tendre une ronce sur le chemin que les mariés prenaient pour se rendre à l'église ; ils ne pouvaient passer qu'après avoir donné quelque monnaie aux jeunes gens ; elle est encore observée dans la vallée d'Aspe et dans la Bigorre[1].

Vers le milieu du XIX[e] siècle, une singulière pratique avait lieu à Gaillac, dans le Tarn : lorsque les époux étaient agenouillés au pied de l'autel, les assistants faisaient pleuvoir une grêle de noix sur leur dos, et le premier qui se retournait vers les agresseurs devait être celui qui, selon le dire des bonnes femmes, apporterait le plus de jalousie dans le ménage. Dans les Hautes-Alpes, vers 1840, sur la table dressée à l'entrée de chaque village lorsqu'on savait qu'une noce devait y passer, il y avait deux noix confites, une pour chaque époux, et un verre de liqueur que les époux n'osaient refuser de boire la moitié chacun, ce qui signifiait qu'ils devaient être unis comme les coquilles d'une noix [2]. Dans le pays de Kernevel, on donnait des noisettes à la mariée pendant toute la première nuit de ses noces[3].

Dans certaines parties de l'Anjou, lorsque le cortège revient de l'église, on trouve un arbre planté la veille au centre d'une roue recouverte de terre. On invite tous les jeunes gens, marié et garçons d'honneur en tête, à venir essayer de l'arracher pour montrer leur vigueur ; après de vains efforts, on le brise en le tordant et on danse autour du tronçon. En Saône-et-Loire, le jour qui termine les fêtes on pose un laurier sur le haut de la maison de l'épousée lorsqu'il n'y reste plus de fille à marier, et l'on danse autour si l'inclinaison du toit le permet[4]. Il y a quelques années encore, dans le Maine, la mère qui mariait son dernier enfant, s'attachait au dos, le soir du bal de noces, un petit sac rempli de noisettes rousses, et où se trouvait un trou étroit qui laissait passer les noisettes une à une ; elle dansait jusqu'à ce que la dernière fût tombée[5].

L'usage de mettre en terre des arbres qui ne sont pas destinés à prendre racine, à des époques déterminées ou lors de certaines circonstances, est ancien en France. Il était courant, même dans les villes, où il ne constituait pas toujours, comme dans la plupart des exemples contemporains, une sorte d'emblème d'amour. Au XVII[e] siècle, la chute d'un mai planté devant une maison était regardée comme un mauvais présage ; les *Mémoires de Bassompierre* rapportent que l'année où Henri IV fut assassiné, celui qui était érigé devant le Louvre tomba tout à coup, et que chacun redouta des événements funestes. En Béarn lors des

1. V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 160 ; *Coundes biarnès*, p. 286.
2. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne noire*, p. 361 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 61.
3. Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 401.
4. Michel, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 480 ; F. Fertiault, *ibid.*, t. IV, p. 158.
5. M[me] Destriché, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 55.

débordements causés par la fonte des neiges, qui ont lieu au mois de mai et sont pour cela appelés *mayades*, et qui, probablement à cause de leur coïncidence avec la saison des fleurs, sont marqués par des réjouissances, on plante *lou may*, le plus beau peuplier du village, à grand renfort de musique. Les jeunes gens du Forez, avant d'aller annoncer la belle apparence des récoltes, plantent à l'entrée du village un pin ou un sapin, et dansent autour en chantant [1].

Dans la chaîne du Jura on apportait naguère un arbre feuillé devant la demeure d'un maire nouvellement élu ; en Périgord lorsqu'il est un riche propriétaire, chacun de ses métayers plante un pin. On érigeait encore des mais en quelques communes de Lorraine devant le domicile des fonctionnaires, et autrefois, à Landivisiau (Finistère), devant celui du maire, du curé et des principaux notables [2]. En Canada on conservait, il y a une soixantaine d'années, l'usage venu de la vieille patrie, de dresser un arbre devant la maison des personnes auxquelles on voulait donner une marque de respect, et pendant la nuit, on montait la garde autour, de peur qu'il ne fût abattu par de mauvais plaisants, ce qui aurait constitué un affront des plus graves [3]. Il y a une trentaine d'années, les garçons de la Mayenne, qui, le premier mai, allaient quêter de ferme en ferme, plantaient un petit arbre ou une petite branche ; s'il survenait une bande rivale, elle s'efforçait de l'arracher, et parfois la lutte était violente ; dans le Vimeu, après qu'un premier groupe avait placé son mai, un autre venait parfois le mutiler ou l'enlever pour y substituer un arbre d'une signification contraire [4].

Les arbres entiers ou leurs fragments sont, la plupart du temps, en rapport avec l'amour. Dans le pays chartrain, au commencement du XIX[e] siècle, les garçons suspendaient à la fenêtre de leur maitresse, la nuit qui précède la Saint-Jean, une branche de sapin ou de noyer [5].

Les rameaux emblématiques sont surtout en usage le premier mai, et parfois pendant tout le mois ; leur signification varie suivant les contrées ; En Picardie, la branche de sapin devant la maison d'une jeune fille est destinée à lui faire honneur, alors que dans l'Yonne et dans les environs de Péronne, elle est réservée à celle dont la conduite laisse à désirer, et, en Wallonie prussienne, à celle qui a mauvaise langue ; dans le pays wallon, la branche de noyer équivaut à une accusation de mœurs légères [6]. En Picardie, le cerisier veut dire que la jeune

1. *Coundes biarnès*, p. 119, n. ; V. Smith, in *Romania*, t. II, p. 59.
2. D. Monnier et A. Vingtrinier. *Traditions*, p. 307 ; P. Bouscaillou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 309 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 173 ; Vérusmor. *Voyage en Basse-Bretagne*, p. 249.
3. Ph.-A. de Gaspé. *Les anciensCanadiens*, t. II, p. 142.
4. P. S., in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 200 ; Lucien de Chantereine, in *La Picardie*, mai 1903.
5. Desgranges, in *Soc. des Antiq.*, t. I.
6. F. Mallet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 376 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*,

fille est à marier ; mais dans les Vosges, la plus sanglante injure que l'on puisse faire, c'est de planter devant sa porte une branche de cet arbre. On dit en effet, d'une dévergondée : C'est un cerisier, chacun peut se pendre à ses branches et se régaler à peu de frais ; en Wallonie, où ce mai est aussi injurieux, c'est une allusion au cerisier des pauvres, dont on dit en proverbe que tout le monde monte dessus ; c'était un arbre au bord d'un chemin et dont les fruits appartenaient au passant[1]. En Berry, le mai d'aubépine fleurie est un hommage gracieux à la jeune fille ; à Allaines (Somme) son dicton est : De l'épeine, je t'aime[2]. Les mais composés d'arbustes secs ou épineux ont un sens en rapport avec leur nature : les garçons du Berry placent des épines sèches devant la maison des filles peu aimables ou mal famées ; dans la Meuse, le buisson d'épines introduit dans le tuyau extérieur de la cheminée a une signification insultante ; en Wallonie prussienne, on en accroche un à la porte des filles de mœurs équivoques. Dans les Côtes-du-Nord, celles qui ont mauvais caractère trouvent une branche d'épines ou d'ajoncs, dans l'Yonne, un églantier, dans les Vosges et dans le Vimeu, un rameau de houx. A Jeumont, on honore les filles sages en environnant leur maison de branches de bouleau ; dans l'Yonne, on offre à celles qui sont sympathiques, un rameau de charme ; dans les Vosges, un garçon qui veut être agréable à une jeune fille met au-dessus de sa cheminée une branche de laurier[3]. Dans le Blaisois, les garçons gratifient d'une ramille de sureau les jeunes filles qu'ils accusent de manquer de franchise ; en Picardie, ce mai a pour but de tourner en dérision celle devant la porte de laquelle il est placé ; en Wallonie, il indique une conduite légère[4]. Au moyen âge, sa signification était méprisante, ainsi qu'il résulte d'un procès du XIV[e] siècle, fait par une jeune fille à un garçon qui, la nuit Saint Nicolay, avoit mis à sa maison une branche de seur.. en disant qu'il n'avoit mie bien fait de ce faire, et qu'elle n'estoit mie puante, ainsi que le dit seur le signifioit. A Allaines (Somme) le sureau a encore le même sens : Du séü, tu pues[5]. Aux environs de Liège, un mai d'aune indique que la jeune fille a une

p. 45 ; Henri Bragard, in *Wallonia*, t. VII, p. 83 ; C. Boulanger. *Le village d'Allaines*, p. 126 ; E. Monseur, *Le F.-L. Wallon*, p. 128.

1. Alcius Ledieu. *Trad. de Demuin*, p. 84 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 132 ; *Bull. de la Soc. liégeoise de litt. wallonne*, t. X, p. 124.

2. Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. II, p. 16 ; J. Dejardin. *Dict. des spots*, t. I, p. 124 ; C. Boulanger, l. c.

3. Laisnel de la Salle, l. c. ; H. Labourasse. *Anciens us. etc. de la Meuse*, p. 109 ; Henri Bragard, in *Wallonia*, t. VII, p. 83 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 100 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 45 ; L.-F. Sauvé, p. 132 ; Lucien de Chantereine, in *La Picardie*, mai 1903 ; J. Defrecheux, in *Wallonia*, t. I, p. 78 ; C. Moiset, l. c. ; L. F. Sauvé, l. c.

4. Thibault. *Glossaire du Blaisois*, p. 311 ; F. Mallet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 376 ; J. Dejardin. *Dict. des spots*, t. I, p. 121.

5. Ducange. *Gloss. mediæ latinitatis* cité par Thibault ; C. Boulanger. *Le village d'Allaines*, p. 128.

mauvaise conduite. A Moncontour-de-Bretagne, une branche de pommier est accrochée à la porte des filles qui ont la réputation de boire. Dans la Meuse, les amoureux pour se venger mettent à la porte d'une insensible un saule ou un sapin effeuillé. Dans l'Yonne, on place un lilas à la maison des jeunes filles malpropres [1]. Dans le Vimeu : Mai de fusain, ch'est une putain. En Ille-et-Vilaine, celui de thym a la même signification, peut-être due à la rime : s'il y a des fleurs ou des boutons au mai d'épines blanches, la jeune fille n'est plus vierge. Aux environs de Dijon, un bouquet de fleurs de tilleul placé pendant la nuit à la fenêtre d'une jeune fille indique qu'elle boit du tilleul, c'est-à-dire qu'elle est enceinte [2].

Les garçons expriment leur état d'âme à l'aide de fragments d'arbustes ; dans les Bouches-du-Rhône une branche de thym était une déclation d'amour. Dans les campagnes liégeoises le mai de frêne, celui de buis et celui de chêne signifient : Je vous aime ; en Ille-et-Vilaine un mai de chevrefeuille, en patois *cherfeu*, veut dire : Ma chère fille. Ailleurs comme dans la Meuse, la signification du mai est basée aussi sur des jeux de mots ou des assonnances : le hêtre, il te hait ; le tilleul, il te veut, le charme, tu me charmes, l'aunaie (aune) je t'aurai, le sau (saule) je te vaux, la boulie (bouleau) je t'oublie. Aux environs de Liège, un mai d'aune signifie : je t'abandonne [3].

Les branches et les bouquets constituent aussi une sorte de langage amoureux : A Bordeaux, si le jour de la Saint Florent (24 décembre), un garçon offre une branche ou un bouquet de gui à une jeune fille, celle-ci peut-être assurée qu'il l'épousera dans l'année ; une branche de romarin était la plainte de l'amant provençal [4].

Dans plusieurs villages de l'Aube, le premier mai, des fleurs jaunes du genêt sont répandues dans les rues, de façon à former une sorte de chemin entre diverses maisons, qui indique les accointances amoureuses que l'on attribue à ceux qui les habitent. En Saintonge, le galant évincé par une jeune fille, et *vice versa*, va, avant le jour, joncher de branches et de feuilles de lierre le chemin par où doit passer la noce. En Saône-et-Loire, quand une jeune fille a été délaissée par son amant, ses camarades vont placer clandestinement des branches de saule devant la porte de l'abandonnée ; anciennement c'était de la sauge [5].

1. Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 600 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 100 ; H. Labourasse. *Vieux us etc. de la Meuse*, p. 109 ; C. Moiset, l. c.

2. Alcius Ledieu, in *La Picardie*, mai 1903 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 188 ; E. Rolland. *Flore populaire*, l. III, p. 129.

3. Cte de Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 258 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 600 ; J. Dejardin, l. c. ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 188 ; H. Labourasse. *Vieux us etc. de la Meuse*, p. 108-109 ; J. Dejardin, l. c.

4. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 123 ; Cte de Villeneuve, l. c.

5. J.-M. Nogués. *Mœurs d'autrefois*, p. 6 ; F. Fertiault, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 266, t. IV, p. 157.

Dans le Maine, quand on surprend un garçon et une fille en conversation intime, on abore un drapeau au faîte de l'arbre le plus voisin. Personne n'oserait l'enlever avant que la pluie et le vent ne s'en chargent [1].

On peut encore constater à la campagne, principalement sur le tronc des arbres lisses, le gracieux usage ainsi décrit par un poète du XVI[e] siècle :

Dessus l'écorce des fouteaux
Des fresnes et des chesnoteaux
Qui sont en tous ces doux bocages,
On voit Philanon et Philis
Liés d'un neud. Toy qui les lis
Benis leur amoureux courage [2].

Dans la Cornouaille et aux environs de Brest, les amoureux découpent des lettres sur un papier dont ils entourent une pomme en adjurant le soleil d'écrire sur le fruit le nom porté sur l'enveloppe [3].

Certains fruits figurent parmi les mets servis à des époques fixes de l'année, qui d'ordinaire sont en relation avec le culte des morts : Dans l'Albret, il faut manger des marrons grillés le soir de la Toussaint ; à Marseille où existe le même usage, on dit que l'on doit en mettre quelques-uns sous son oreiller pour empêcher les revenants de venir la nuit vous tirer les pieds ; aux environs de Carcassonne on plaçait dans le même but sous l'édredon des châtaignes bouillies. Dans la Gironde certaines gens mettent des marrons grillés au lieu de pain sur la table à laquelle les morts sont censés venir s'asseoir. Dans la Vienne on se rassemble, le jour de la Toussaint, dans les lieux plantés de châtaigniers, et on y fait cuire des châtaignes. En Armagnac et dans les Landes, si on en rôtissait avant cette fête, le blé que l'on sème en ce moment serait exposé au charbon ; en Béarn, le même accident arrive si l'on en a mangé avant la Noël [4].

Plusieurs essences sont en rapport avec les funérailles : Au Port-Blanc, dans la partie bretonnante des Côtes-du-Nord, on épingle des branchettes de gui et de laurier aux draps de la chapelle mortuaire. Dans le Var, le linceul blanc d'une jeune fille était parsemé de feuilles de lierre. En Vendée, on jette toujours en sautoir, à chaque extrémité du cercueil, une corde dont chaque bout retient un petit

1. X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 13.
2. Vauquelin de la Fresnaye. *Idillies*, l. I, *Id.* XXVIII, p. 480.
3. H. de la Villemarqué. *Barzaz-Breiz*, introd. p. XLIII ; une saynette bretonne de Jean Le Fustec intitulée : *Sous les pommiers*. Paris, 1880, in-8, est fondée sur cette croyance.
4. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 229 ; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 277 ; Gaston Jourdanne. *Contribution du Folk-Lore de l'Aude*, p. 44 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 52 ; A. de Nore. *Coutumes*, p. 148 ; Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.* t. X, p. 532 ; J. de Laporterie, *ibid.*, t. VIII, p. 469 n.

faisceau d'une plante toujours verte, buis, cyprès, pins etc. Il était autrefois d'usage en Saintonge de mettre dans le cercueil le dernier rameau de myrte (bénit le jour des Rameaux) qui avait appartenu au mort, afin qu'il pût s'en servir à l'autel du bon Dieu[1].

Parmi les fleurs, il en est une tout au moins qu'on ne doit pas employer pour honorer les morts : Dans la Vienne on se garde de placer des roses d'églantier sur les tombes, parce qu'elles porteraient malheur à la famille[2].

L'if est l'arbre consacré dans les cimetières bretons où d'ordinaire il n'y en a qu'un ; on dit qu'il pousse une racine dans la bouche de chaque mort. En Poitou les cimetières ruraux sont en général plantés de noyers, quelques-uns de ceux de Cotentin, d'épines[3]. On voyait encore naguère des pommiers dans quelques-uns des cimetières de la Haute-Bretagne qui entouraient les églises ; il en était de même en Normandie, et les auteurs des vaux-de-vire font allusion à l'ancienneté de la coutume :

On plante des pommiers aux bors
Des cymetieres, prez des mors,
Pour nous remettre en la memoire
Que ceux dont là gisent les cors
Ont aymé comme nous à boire[4]

Vers 1830, le dimanche des Rameaux, le dernier marié de l'année posait, en la tordant, une grosse hart de chêne autour de la croix du cimetière de Saint-Brice sous Reine (Orne). Dans l'Yonne, on bénissait à l'église des pommes que l'on attachait à un cercle de l'ancienne croix du cimetière ; elles étaient mises en adjudication le jour de Pâques et vendues très cher, parce qu'on leur attribuait la vertu de préserver de la fièvre[5].

Dans presque tous les pays de France on constate l'usage de placer à la porte des cabarets des branches d'arbres au feuillage éternellement vert ; suivant une curieuse notice de Raoul Rosières, c'est une survivance de ceux qui étaient autrefois consacrés à Bacchus. Au XVI[e] siècle les auberges de Normandie avaient de ces enseignes :

Pour cornette et guidon, suivre plus tost on doit
Les branches d'hiere ou dif qui montrent où l'on boit[6].

1. A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. I, p. 71 ; A. de Nore, *Coutumes*, p. 10 ; B. Souché, in *Rev. des Trad. pop.* t. VIII, p. 420 ; E. Rolland. *Flore pop.* t. V, p. 2.
2. E. Rolland. *Flore pop.* t. V, p. 243.
3. A. Le Braz. *La Légende de la Mort en Basse-Bretagne*, t. I, p. 259 ; *Rev. des Trad. pop.* t. XV p. 153.
4. Edmond Gasté. *Jean le Houx*. Caen, 1875, p. 188. Ce même couplet figure dans les Vaux-de-vire de Basselin, et l'éditeur ajoute en note que cet usage s'est perpétué dans quelques villages de Normandie, principalement dans le Calvados (éd. Delahays, p. 28).
5. Chrétien. *Veillerys argentenois*, MM. ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 124.
6. Raoul Rosières, in *Revue des Trad. pop.*, t. III, p. 505-507 ; Olivier Basselin. *Vaux-de-vire*, p. 21.

Actuellement dans ce pays le bouchon ou rameau de verdure est, suivant les localités, de gui, de buis, de lierre, de houx, d'if ou même de laurier. Dans le Cotentin s'il est décoré d'un chapelet de pommes, c'est signe que le débitant a mis en perce un fût de cidre nouveau ; le nombre de pommes dont il se compose indique le nombre de sous que devra payer le consommateur pour boire un pot ou double litre[1].

§ 6. JEUX, AMUSETTES ET USTENSILES

Les branches des arbres, leurs feuilles et leurs fruits servent à la confection de jouets rustiques qui tantôt sont fabriqués par les parents pour l'amusement de leurs enfants, tantôt par les bergers et les bergères. On ne s'est guère occupé de ces humbles productions qui sont sans doute traditionnelles, et qui, bien qu'on en rencontre peu de témoignages écrits ou dessinés, remontent vraisemblablement à des époques anciennes. Elles mériteraient une étude approfondie, et j'avais fait en 1893 une communication à la Société des Traditions populaires, pour montrer que cette industrie familiale existait encore. Elle était appuyée de l'exhibition de 150 objets environ que j'avais pu me procurer en deux mois, dans une seule commune rurale de l'Ille-et-Vilaine. Ce mémoire, accompagné de 34 dessins, fut imprimé dans la Revue[2], tiré à part et adressé à plus de cinquante personnes étrangères à la société : les deux seules contributions de quelque importance qui me soient parvenues sont celles de M. Louis Morin, de Troyes, et de M. Ponchon, instituteur dans l'Amiénois ; elles confirmaient l'existence dans ces régions de bibelots semblables ou apparentés à ceux que j'avais décrits, et y ajoutaient quelques types que je n'avais pas rencontrés dans la campagne rennaise.

La série musicale est celle qui a été surtout relevée par les enquêteurs. En Haute-Bretagne, on fait encore, comme au XVI[e] siècle, des « flustes en escorce de chataignier »[3] ; cet instrument et celui que l'on désigne sous le nom de sifflet, sont de beaucoup les plus populaires : au moment de la sève, et des formulettes font allusion à cette circonstance, les enfants coupent des jeunes branches de frêne, de châtaignier, de peuplier, etc., mais surtout de saule, et s'efforcent d'en détacher l'écorce au moyen d'une série de percussions, faites ordinairement avec le manche de leur couteau ; lorsque la partie ligneuse en a été détachée, ils y font des encoches, et la réintègrent dans l'écorce détachée comme dans un fourreau. Ils croient assurer le succès de cette opération et la qualité du son, en l'accompagnant d'incantations ; il en a été recueilli plus de cent qui consistent en rimes,

1. L.-F. Sauvé, in *Rev. des Trad. pop*, t. IV, p. 381.
2. *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 148 et suiv.
3. Noël du Fail. *Œuvres facétieuses*, t. I, p. 61.

tantôt menaçantes, tantôt pleines de promesses, adressées au bois lui-même[1]. A Arcachon, les enfants pratiquent une entaille dans la « peau des lauriers » et y insèrent une feuille en travers ; ce petit sifflet produit un bourdonnement qui rappelle celui des cigales. En Haute-Bretagne, le « coq » est fait avec un petit morceau de bois fendu à l'une de ses extrémités ; on y introduit une feuille de lierre ou de laurier pliée en plusieurs fois ; en soufflant dans cet instrument, on obtient un son assez doux ; cette musiquette est connue dans l'Aube, et dans quelques autres pays. Les pâtours haut-bretons entaillent la peau extérieure du revers de la feuille du houx, de manière à ne pas la percer et à y faire trois entailles, dont celle du milieu est la plus grande ; on la place devant sa bouche, et en soufflant on produit un son assez doux. En Wallonie et en Champagne, les enfants se font un appel ou pipeau en usant sur une pierre, de façon à former deux trous, des noyaux de prune, de cerise ou d'abricot. En Haute-Bretagne on confectionne la grenouille en couvrant une demi-coque de noix d'un parchemin ou d'un papier huilé : on y fait passer un crin de cheval assez long, qui tient à un morceau de bois ; si on fait tourner la coque après avoir mouillé le crin, on entend un bruit qui a de l'analogie avec le coassement de la grenouille[2].

Un ancien auteur, auquel on doit de précieux détails sur la vie rustique de la Haute-Bretagne au XVIe siècle, nous a conservé la liste de quelques instruments de balistique destinés à l'amusement des enfants ; c'étaient « une sarbataine de seuz, un arc de saule, et la flèche d'une chenevote, ou bien une petite arbaleste, et le traict empenné de papier[3] ». Voici comment on fabrique le premier de ces objets qui est encore d'un usage courant en beaucoup de pays : dans un fragment de sureau dont la moelle a été enlevée, on introduit à frottement des petites balles de chanvre mouillé, puis l'on fait entrer dans ce cylindre un morceau de bois garni de chanvre ; il pousse violemment les balles

1. Blavignac. *L'Empro genevois*, p. 117-118 ; Léo Desaivre. *Formulettes du Poitou*, p. 3-4 ; E. Rolland. *Rimes et Jeux de l'Enfance*, p. 347-351 ; A. Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre française*, t. I, p. 246 ; F. Fertiault, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 329 ; Ch. Beauquier, *ibid*, p. 437-438 ; L. Morin, *ibid*, t. XIII, p. 206 ; A. Dauzat, *ibid.*, p. 394 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 466 ; E. Rolland, in *Mélusine*, t. X, col. 205-211 ; J. Jeanjaquet, in *Archives suisses des Trad., pop.*, t. IX, p. 60-64 ; Louis Lambert. *Chants populaires du Languedoc*, t. I, p. 437-438.

2. Daniel Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 361 ; Paul Sébillot, *ibid*, t. VIII, p. 151 ; L. Morin, *ibid*, t. XIII, p. 207 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 41 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 100 ; L. Morin, l. c. ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 152.

3. Noël du Fail. *Œuvres facétieuses*, t. I, p. 61. Une gravure du XVIe siècle reproduite par Henry d'Allemagne. *Histoire des Jouets*, s. d. in-f. p. 199, représente des enfants qui jouent à la cannonière et à la glissoire en se servant d'instruments semblables à ceux encore en usage chez les rustiques.

qui en s'échappant produisent un bruit qui a fait donner à cet instrument le nom de pétoire. On y connaît aussi les petites seringues de bois qui, d'après le *Glossaire des Noëls* de La Monnoye, s'appelaient *Chiccle*, du bruit qu'elles font lorsque jaillit la liqueur qui y est contenue. L'arc de sureau et les arbalètes sont bien connus aux environs de Rennes, ainsi que le trait qui, au lieu d'être empenné de papier, est empenné de plumes de coq. Une espèce de fronde, dite Affiloire, (affiler = lancer) consiste en un morceau de saule fendu à l'une de ses extrémités, et maintenu ouvert au moyen d'une petite pièce de bois; on y introduit à frottement une pierre ronde, qui, après avoir été balancée, s'échappe en décrivant une forte parabole, et va parfois tomber à plus de cent mètres [1].

Avec des groseilles ou d'autres fruits on obtient un joujou analogue à celui qui était ainsi décrit au commencement du siècle dernier : On vide un grain de raisin en le suçant, puis on le remplit d'eau ; ensuite on le tient entre ses doigts en bouchant l'ouverture : on le pique et il en sort un charmant petit jet d'eau [2].

Un jouet très populaire consiste à introduire dans une noix ou une noisette percée de deux trous verticaux une tige ayant au bout postérieur un marron ou une pomme qui forme contrepoids ; si on tire sur une ficelle enroulée autour et dont l'extrémité passe par un trou horizontal de la coque, on fait tourner cette tige qui se termine parfois par des ailes en bois. Agrippa d'Aubigné y fait allusion :

> La jeunesse. . .
> Rit en faisant virer un moulinet de noix.

Et une gravure du XVIe siècle montre que l'instrument était à peu près semblable à celui qui est encore usité à la campagne [3].

Les fruits servent aussi à fabriquer des ustensiles minuscules à l'imitation de ceux des adultes; il suffira d'en noter quelques-uns. Les enfants font des balances avec des coques de noix suspendues avec des fils ; des paniers avec des noyaux de cerises ou d'abricots, des paniers, des écuelles, des marmites, des pipes, etc., avec des glands. Les queues de cerises enlacées forment des lacs d'amour, et on les emploie aussi à confectionner des guillotines à mouches. Avec des pommes on obtient des découpages qui s'emboîtent ou des moulins à pomme ; des moitiés de noix dont on a enlevé l'intérieur sont mises à flotter sur l'eau, et parfois on y plante un mât auquel une feuille sert de voile [4].

1. L. Morin, *ibid*, t. XIII, p. 205 ; A. Ponchon, *ibid*, t. IX, p. 468 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.* t. VIII, p. 148-151.
2. C^sse de Genlis. *Les Jeux Champêtres*, p. 137.
3. Agrippa d'Aubigné. *Les Tragiques*, l. III, p. 140 ; Henry d'Allemagne. *Histoire des Jouets*, p. 21.
4. C^sse de Genlis. *Les Jeux champêtres*, p. 133, 57, 58 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 155-156.

Les branches d'arbres servent aussi à fabriquer des animaux et des bonhommes ; j'ai décrit, avec des figures à l'appui, cette sculpture primitive, encore pratiquée en Ille-et-Vilaine, et aussi en Picardie, où ces figurines se nomment cabotins ou marmousets[1].

Voici quelques jeux pour lesquels les enfants utilisent des fruits, des feuilles ou des fleurs qui n'ont pas été travaillés, ou qui du moins ont été peu modifiés : Ceux de Haute-Bretagne mettent en ligne les baies rouges d'églantier, qui se nomment bœufs, et ils se disputent à qui aura le plus nombreux troupeau. Ils cueillent aussi des feuilles de houx, en disant que ce sont leurs vaches ; autant de feuilles autant de vaches ; ils les attachent à la queue les unes des autres et les traînent. Dans le pays messin ils alignent sur le sol ou sur une table des marrons d'Inde, cueillis avant leur complète maturité, et qui sont alors de diverses couleurs et marbrés de diverses façons ; ils leur donnent, d'après leur teinte, le nom de chevaux et ils sont censés représenter un attelage[2].

Les pâtours de la Haute-Bretagne qui disent que les grains des baies de l'églantier sont des poux, s'amusent à tirer ces graines qui sont armées de petites pointes et à les introduire entre la chair et la chemise pour obliger les personnes à se gratter ; dans l'Aube ce fruit et celui du platane servent aux mêmes espiègleries[3].

En beaucoup de pays de France les enfants s'amusent à jeter en l'air la semence de l'érable qui, avant de tomber, tourne quelques secondes. Ils lui ont donné des noms d'animaux ailés, tels que ailes de papillon (Doubs) ailes de libellules (Lot-et-Garonne, Loire-Inférieure, etc). En Wallonie ils choisissent un des verticilles fleuris du laurier blanc et en coupent les feuilles de manière à conserver entières les deux fleurs ouvertes de part et d'autre ; puis ils passent au travers de la tige une épine, un fil de fer ou une aiguille à tricoter et ils soufflent sur les fleurs : le verticille se met à tourner sur cet axe comme un petit moulin ; dans l'Aube les fruits du tilleul lancés avec leur bractée tombent lentement en tournoyant à la façon d'une hélice[4].

A Nantes deux enfants prennent chacun deux cerises réunies par le même pied et les font tourner en disant « Passe, petite, passe ! » Ils entrelacent ensuite la queue de leurs cerises et tirent en sens inverse ; celui dont la queue se brise a perdu. En Vendée la personne

1. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 159-162 ; A. Ponchon, *ibid.*, t. IX, p. 468-469.
2. Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 46 ; E. Rolland. *Flore populaire*, t. III, p. 139.
3. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 314 ; L. Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 211.
4. E. Rolland. *Flore pop.* t. III, p. 154, 151-152 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 100 ; Alfred Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 116 ; L. Morin, in *Rev. des Trad. pop.* t. XIII, p. 209.

à qui reste le pédicule rompu, se marie la première. Un jeu du XV[e] siècle présente une certaine analogie avec celui-ci : Jones filles ne doivent jamais menjer cerises à la derraine (dernière) avec leurs amoureux, car souvent avient que cellui à qui vient la derrenière demeure le derrenier de tous à marier [1]. Dans l'Aube, en tournant l'une contre l'autre les boules des cerises, on fait effectuer de risibles salutations à la bonne femme que l'on est convenu de voir dans la réunion des deux queues. Dans les campagnes aux environs de Lille quand un convive au dessert trouve deux amandes dans la même écaille, il en offre une à sa voisine ; le premier des deux qui, après minuit sonné, crie à l'autre : Philippine ! en reçoit un cadeau [2]. Ce jeu a été vers la fin du XIX[e] siècle en usage à Paris.

§ 7 LA SANTÉ ET LA MÉDECINE

On attribue aux fragments de plusieurs arbres des vertus prophylactiques qui tiennent soit à leur espèce, soit à des particularités de diverses natures. En Basse-Normandie les chapelets de gui préservent les enfants des convulsions, et même de l'épilepsie ; dans la Gironde, pour faciliter la dentition, on leur met un collier de racines de lierre, vertes et en nombre impair. En Poitou, celui qui porte dans sa poche l'excroissance appelée pomme d'arliantin, trouvée sans la chercher sur un rosier sauvage, est à l'abri du mal de dents. En Normandie, en Haute-Bretagne, en Poitou etc., on est garanti des hémorrhoïdes si l'on a sur soi quelques marrons d'Inde, à Marseille une noix où une amande à trois coins ; dans la Mayenne, en Haute-Bretagne les marrons préservent de la goutte et des rhumatismes ; en Wallonie, des vertiges [3].

Une sorte de consécration chrétienne semble nécessaire pour donner toute leur efficacité à quelques-uns de ces talismans. Les bergers de Civray conservent précieusement comme préservatif contre les épizooties une baguette de noisetier coupée la veille du 24 Juin, à laquelle pend un nœud d'herbe de la Saint-Jean orné d'une noix qu'ils ont passée dans les flammes du feu traditionnel. En Provence, à la fête de saint Césaire on fait bénir des pêches dont les noyaux sont efficaces contre les fièvres, et que les femmes portent pour être préservées de

1. M[me] Vaugeois, *ibid*, t. XIII, p. 17, cf. sur des jeux parallèles : E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 343, 341 ; *Les Evangiles des Quenouilles*, I, 16.
2. L. Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 212 ; Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre*, t. I, p. 101-103.
3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 306 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 34 ; B. Souché. *Croyances*, p. 18 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 345 ; D[r] Louradour-Ponteil, in *Rev. des Trad. pop.* t. XIII, p. 267 ; A. Hock. *Croyances*, p. 126 ; Régis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 270 ; E. Rolland, l. c., t. III, p. 138.

tout malheur. Dans la vallée d'Aoste, les pommes bénies le dimanche des Rameaux garantissent du mal de gorge[1].

Suivant une croyance très répandue, on peut se débarrasser des maladies en les transmettant à des arbres, Le procédé qui consiste à les y attacher est l'un des plus fréquents. Au XVII[e] siècle, l'usage de se lier à leurs troncs avec une corde ou quelque autre lien de bois ou de paille, et de demeurer quelque temps en cet état, pour être guéri des fièvres, était assez fréquent ; d'après certains, il fallait opérer de grand matin, à jeun, mordre l'écorce avant de se retirer et laisser pourrir le lien. Ce mode de transmission est toujours en vigueur, et ceux qui l'emploient pensent que l'arbre doit éprouver les inconvénients qu'aurait éprouvés le malade s'il n'avait pas eu recours à ce moyen. Dans la Brie, vers 1830, celui qui souffrait d'une fièvre rebelle allait secrètement, avant le lever du soleil, attacher son bras avec trois fils de soie à un arbre fruitier, ou dans quelques communes, à un arbre forestier, avec une hart d'osier ou un lien de paille ; il disait ensuite avec ferveur trois *Pater* et trois *Ave*, et répétait trois fois :

Fièvre, fièvre, reste là
Jusqu'à ce qu'on te cherchera.

Le plus profond mystère était indispensable ; si l'acte n'avait été vu de personne, la guérison était certaine, et l'arbre se flétrissait et séchait sur pied[2]. Dans le pays de Liège, pour guérir, sans retour, la fièvre tierce, on attachait au petit point du jour, après quelques formalités préliminaires, un bout de cordon au premier arbre qui se trouvait à quelque distance de la maison ; des cordes de violon neuves, qui avaient entouré des gens affligés de maux de gorge étaient nouées solidement aux arbres dans les vergers ou dans les bois ; on voyait assez souvent, dans les vergers, des liens de paille tournés autour des troncs, à des hauteurs ne dépassant pas celle d'un homme ordinaire ; celui qui voulait essayer, pour lui-même ou pour autrui, ce moyen de guérison, fixait sur l'arbre, vers la hauteur de la partie malade, un lien qui devait l'avoir touchée et il récitait une prière quelconque ; mais, sitôt la ligature faite, il s'enfuyait à toutes jambes ; on recommandait aux enfants, sous peine d'attraper le mal, de ne pas y toucher[3]. Parfois cette pratique est précédée d'ablutions à une fontaine. Voici quelques faits à ajouter à ceux que j'ai notés, t. II, p. 301. Vers 1830, le résultat du pèlerinage fait à l'une de celles de la Picardie n'était complet qu'autant que le sort, le maléfice, la fièvre avait été lié avec une hart en bois, en jonc, ou en herbe : aussi voyait-on tout autour des troncs d'arbres

1. Léo Desaivre. *Le Noyer et le Pommier*, p. 4 ; *Bull. arch. du Comité hist.* t. II, 1842-1843, p. 497 ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 281.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 378 ; Ladoucette. *Mélanges*, p. 40.
3. O. Colson et Schepers. *Un usage fétichiste*, p. 4-5.

qui ombrageaient la source des quantités de liens superposés qui attestaient le nombre de malades guéris ou consolés. Dans l'Oise, pour la guérison de la fièvre, on trempe dans la fontaine de Saint-Servien un fil rouge, qu'on noue à un arbre Lorsque pour les maladies des yeux, on avait plongé dans la fontaine Sainte-Claire, à Sedan, un petit linge, avec lequel on se frottait, on le déposait sur les arbustes d'alentour. Ceux qui avaient trempé dans un ruisseau près d'une statue de sainte Appoline, au bas de la côte du Sugnon, un linge dont ils se frottaient les dents, le suspendaient aux buissons ou aux arbres voisins[1].

En Beauce, quand une personne souffre de fièvres périodiques opiniâtres on attache, à son intention, un ruban à un tremble, qui est aussi choisi à cause de son nom qui rappelle le tremblement de la fièvre ; on espère par ce procédé lui transmettre le frisson. Au XVII[e] siècle le fiévreux dans la formulette qu'il adressait à l'arbre : Tremble, tremble au nom des trois personnes de la Trinité ! manifestait clairement son désir. A la même époque on frottait les verrues à un genêt, puis on le liait le plus près de terre que l'on pouvait, afin de les faire tomber. Le même remède servait pour les cors aux pieds. Dans le Mentonnais, on fait des nœuds dans les feuilles des jeunes genêts qui se trouvent à l'extrémité d'un chemin ; les arbustes meurent et les verrues disparaissent ; dans l'Ardèche, on les guérit en les frottant avec du genêt qu'on jette ensuite derrière soi dans un chemin[2].

Un sermonnaire du XIII[e] siècle parle des malheureuses femmes qui portaient leurs enfants près des sureaux, leur rendaient hommage et leur faisaient des présents ; une pratique analogue était en usage dans le Tarn il y a une soixantaine d'années : les habitants de Labruyère qui avaient un animal malade de quelque plaie envahie par les vers, se rendaient auprès d'un pied de yèble et tordant une de ses branches, ils lui faisaient un grand salut et lui adressaient les paroles suivantes : « *Adiù sies, mousu l'aoûssier, sé né trases pas lous bers dé moun berbénier, vous coupi la cambo, maï lou pey.* Bonjour, monsieur le yèble, si vous ne sortez pas les vers de l'endroit où ils sont, je vous coupe la jambe et le pied. » Et ils croyaient que, cette menace effectuée, la guérison était assurée[3].

La plantation du clou ou de l'épingle a aussi pour but de transmettre l'incommodité dont on désire se délivrer[4]. Dans les Vosges, le clou qui

1. Ladoucette. *Mélanges*, p. 433 ; Bérenger-Féraud. *Superstitions et survivances* t. III, p. 308 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 44.
2. A. S. Morin. *Le prêtre et le Sorcier*, p. 154 ; J.-B. Thiers, *Traité des Sup.*, t. I, p. 472, p. 375 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.* t. IX, p. 261 ; H. Vaschalde. *Croy. et sup. du Vivarais*, p. 21.
3. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 325 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne noire*, p. 364.
4. Cf. sur ce rite l'intéressant mémoire de H. Gaidoz. *Deux parallèles. Rome et Congo.* Extr. de la Rev. de l'Histoire des religions, t. VII, 1883, p. 5-16.

avait fait le tour d'une dent malade, était ensuite enfoncé dans le tronc avec la ferme volonté d'y clouer le mal à la même place ; dans le Bocage normand, on a fait avec le clou un signe de croix sur la gencive[1]. Dans la Hesbaye, province de Liège, des guérisseurs touchent la dent avec un clou et disent ensuite au patient de le jeter dans un arbre ; le mal doit disparaître au fur et à mesure que le clou s'enfonce. Dans un village voisin de Liège, une bonne femme qui guérissait à l'aide de prières superstitieuses, emmenait, après l'opération, son client dans le jardin et l'invitait à planter un clou dans un arbre, disant que le mal ne pouvait désormais le rejoindre. A Dagueux dans l'Ain, un arbre était couvert d'une multitude de clous enfoncés par les gens du pays pour se débarrasser du mal de dents. C'était probablement avec la même intention que l'on avait fiché dans l'écorce d'un vieux frêne, près de la fontaine de Faubouloin, de si nombreuses épingles[2]. A Braine l'Alleud, dans la Belgique wallonne, une croix, disparue aujourd'hui, était plantée entre deux sapins séculaires. Suivant une coutume fort ancienne, mais qui n'est plus guère usitée, on allait enfoncer dans les sapins et même dans la croix, à l'effet d'obtenir la guérison des personnes atteintes de fièvres, des épingles ou des clous qui devaient avoir été préalablement en contact avec le malade ou avec ses vêtements ; sitôt l'objet placé, l'opérateur s'enfuyait au plus vite ; celui qui aurait enlevé l'épingle ou le clou aurait certainement communiqué le mal à un membre de sa famille[3].

La transmission de la maladie à l'arbre se fait aussi par incision. Au XVII[e] siècle on cachait sous l'écorce d'un tremble, avant le soleil levé, du poil d'un homme ou d'une bête qui aurait été blessé, et on répétait cet acte pendant quelques jours, afin de le délivrer ou de faire mourir les vers qui se seraient accueillis à sa plaie. En Berry, pour se débarrasser de la fièvre on recueille toutes ses rognures d'ongles et l'on va, la nuit, faire dans le tronc d'un jeune tremble ou d'un jeune bouleau, un trou où on les met et que l'on bouche ensuite : l'arbre prendra le mal et l'homme sera guéri. Dans l'Yonne, le fiévreux enveloppe les rognures d'ongles de ses pieds, se rend dans un bois, sans parler à personne, pratique avec une vrille un trou dans le premier chêne qu'il rencontre, et y introduit le papier ou le linge, en ayant soin de le cheviller fortement. Il revient, toujours en silence, au logis, et quand il a récité un *Pater* et un *Ave*, qu'il s'est signé trois fois, il est

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Vosges*, p. 40 ; A. Guiton, in *France Médicale*, 10 décembre 1904, p. 450.
2. D. A. Van Bastelaar, in *Soc. arch. de Charleroi*, t. XII, p. 210 ; C. J. Schepers et O. Colson. *Un usage fétichiste*, p. 5 ; Alexandre Bérard, in *Revue des Revues*, 15 Mars 1901 ; D[r] Bogros. *A travers le Morvan*, p. 162.
3. C. J. Schepers et O. Colson, p. 5.
4. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 377 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du*

guéri, car la fièvre est enfermée dans le trou avec les débris d'ongles. Une pratique analogue est usitée dans le Morvan[1]. En Ille-et-Vilaine, un mendiant qui avait la réputation de guérir la fièvre prescrivait au patient de monter dans un tremble, d'entailler l'écorce avec un couteau, et de sucer la sève en disant : « Tremble, tremble plus fort que je ne tremble ! » Le tremblement du malade devait passer à l'arbre [1].

Ainsi que le constatent des exemples que j'ai donnés au chapitre du Sol, t. I, p. 206 et suiv., on croit pouvoir transmettre le mal à un arbre sans ligature et sans incision ; il suffit de déposer sur des branches un objet qui a été en contact avec la partie malade ; c'est d'ordinaire une motte de gazon, et presque toujours le dépôt est fait sur une aubépine : à mesure que l'herbe sèche, le mal s'en va ; parfois c'est l'aubépine qui dépérit, et le patient, homme ou bête, est guéri.

Dans l'Albret pour conjurer la fièvre, on va porter du pain et du sel à une aubépine que l'on doit ainsi saluer :

Adieu, buisson blanc :
Je te porte du pain et du sel
Et la fièvre pour demain.

Il faut piquer le pain à une branche fourchue, jeter du sel sur l'arbre, s'en retourner chez soi par un autre chemin que celui de la venue et ne pas rentrer par la même porte de la sortie ; s'il n'y a qu'une porte, on rentre par la fenêtre. Voici la plus expressive des deux formulettes usitées dans les Vosges pour la guérison des maladies de la vue ; « Aubépine, Dieu te bénit par dessus toute fleur et racine. Au nom de Dieu, fleur, je te commande, si tu es blanche, que tu *déblanches*, si tu es rouge que tu *dérouges*. Les trois personnes de la sainte Trinité te commandent de t'en aller [2] ».

Une pratique assez usitée consiste à enfouir des feuilles ou des fruits qui ont été en contact avec le mal. Un écrivain du XVe siècle en explique très bien le but : Quiconque frotte un porion la veille de sainct Jehan de la fueille d'un sehus (sureau), et puis la boute parfont en terre, à mesure que celle fueille pourrira, le porion seichera. On trouve aussi au XVIIe siècle le parallèle, sans indication aussi précise de fruit, de cette observance de la Basse-Normandie : après avoir frictionné les verrues avec la pépinière d'une pomme séparée par le milieu, on la jette sur le fumier et la verrue disparaît quand la pomme est pourrie ; en Béarn et en Haute-Bretagne on coupe une pomme en quatre, et quand le mal a

centre, t. I, p. 289 ; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 125 ; Dr Bidault. *Sup. méd. du Morvan*, p. 33.

1. A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 20.

2. Abbé Léopold Dardy. *Anthologie pop. de l'Albret*, t. II, p. 373 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 189.

3. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 17 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 381 Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 107 ; D. Bourchenin, in *Rev. des Trad. pop.* t. VI, p. 733 ; Paul Sébillot, *ibid.* t. XVIII, p. 27.

été frotté avec un quartier, on le remet avec les autres et on enterre le fruit ainsi reconstitué[3]. Dans la Lozère quand une vache est malade pour avoir été tétée par un serpent, on enfouit un rameau de genévrier sous un pavé de l'étable ; à mesure qu'il pourrit la bête commence à guérir[1]. Lorsque vers la fin d'août quelque mal étrange atteint un paysan cauchois, il s'en va solitaire cueillir une feuille d'arbre et la jette derrière son dos, en remarquant la place où elle tombe ; quand la feuille pourrira, il sera guéri[2].

L'idée qui préside à une pratique encore très répandue était courante au XVII[e] siècle, où on avait l'habitude de faire sécher à la cheminée neuf sortes de bois ou certaines herbes, afin que la fièvre ou quelques autres maux diminuent à mesure que les neuf sortes de bois et les herbes diminueront ; pour le mal de gorge on attachait aussi à la cheminée une branche de prunier. Un procédé parallèle est usité en Poitou : dès qu'on s'aperçoit qu'un enfant a le muguet, on met dans la cheminée une branche de troëne, fleurie autant que possible ; lorsqu'elle sera sèche, le mal devra avoir cessé ; dans le Bocage vendéen, une branche de cet arbuste est efficace, dans les mêmes conditions, pour les maux de dents, et aussi l'excroissance cotonneuse de l'églantine, qui a été cueillie sans que l'on ait cherché à la découvrir. Dans le Bas-Maine, en cas de fièvre, on portait un balai de genêt vert dans la chapelle du Gobet, et les sorciers pour la guérison des maladies d'autrui suspendent chez eux une branche de genêt ; dans le Bocage normand, après avoir tracé une croix sur les parties atteintes d'eczéma avec une jeune pousse de coudrier coupée avant le lever du soleil, on la dépose dans une armoire[3].

Dans les exemples qui suivent le mal disparaît aussi lorsque les branches auxquelles on a l'intention de le transmettre sont desséchées. En Basse-Normandie, pour faire passer les dartres invétérées, on coupe certain jour, de certaine manière et en prononçant des paroles spéciales, trois jets d'églantier dont on touche le mal ; le patient en met ensuite un à la tête de son lit, un autre au-dessus de la porte de son appartement et le troisième à la cheminée, de manière à former un triangle ; les prières sont dites et les dartres ne tardent guère à s'en aller ; dans le Bocage normand, on les frotte avec une branche d'églantier dépouillée de son écorce, ou l'on place au-dessus de la porte par laquelle le malade passe le plus souvent une branche de sureau

1. Jules Barbot. *Le paysan lozérien*. Mende, 1899, in-8° p. 61-62.
2. E. Spalikowski. *Paysages normands*, p. 42.
3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 377, 374 ; D[r] Louradour-Ponteil, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 267 ; Jehan de la Chesnaye, *ibid.*, t. XVIII, p. 464 ; G. Dottin. *Les parlers du Bas-Maine*, p. 263, 262 ; A. Guitton, in *France médicale*, déc. 1904, p. 450.
4. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 107 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 564 ; A. Guitton, in *France médicale*, déc. 1904. p. 450.

d'une longueur égale à sa taille. Dans le Bas-Maine, on accroche au-dessus de la tête de l'animal dartreux une pousse d'églantier de l'année ou une feuille d'alisier .

Dans le Morvan, l'épine blanche, qui est si souvent associée aux pratiques de guérison, opère sans ligature, sans incision, et même, semble-t-il, sans attouchement : Au printemps, la mère dont l'enfant a la fièvre le porte devant la touffe la plus belle et la plus fleurie d'un buisson d'aubépine ; là elle s'agenouille, dépose devant elle l'enfant et fait une prière ; elle se relève ensuite, embrasse le petit malade, et revient à la maison. L'aubépine doit cette vertu guérissante à ce que ses branches ont servi à tresser la couronne d'épines [1].

Le passage à travers un arbre fendu ou troué a été souvent employé pour la guérison des malades en bas âge et plus souvent des adultes. Au XIII[e] siècle, les femmes dont les enfants étaient infirmes les portaient dans un certain endroit près de Villars en Dombes, où ils trouvaient une vieille qui leur indiquait la manière de procéder et d'invoquer les esprits, et les conduisait au lieu propice. Les langes du petit malade étaient suspendus aux buissons voisins, et une épingle était piquée dans un arbre ; ensuite la mère passait par le trou de l'arbre son enfant tout nu, qui était reçu de l'autre côté par la vieille ; en même temps elles adjuraient les esprits de la forêt voisine de reprendre le poupon maladif qu'elles avaient déposé dans le berceau, et de leur rapporter, gros, gras et bien portant, celui qu'ils leur avaient dérobé. Cette cérémonie était répétée neuf fois, puis les matrones exposaient au pied de l'arbre l'enfant tout nu sur la paillasse du berceau, allumaient deux cierges longs d'un pouce, les plaçaient sur le tronc, puis elles s'éloignaient en attendant qu'ils fussent consumés, et s'écartaient assez pour ne pas voir l'enfant ni entendre ses vagissements [2]. Un écrivain de la Renaissance constate en Poitou la coutume du passage à travers l'arbre : Les chasseurs usent d'un approuvé remède, c'est qu'ils fendent par le milieu un arbrisseau de chesne et font passer tout au travers d'iceluy tant les chiens que les chasseurs : ce qu'estant faict, il leur est advis qu'ils ont rompu toute sorte de charme [3]. Au XVII[e] siècle, on fendait un chêne et on faisait passer trois fois un enfant par dedans afin de le guérir de la hergne (hernie) ; le père et la mère devaient être chacun à un côté de l'arbre [4]. Vers 1810, à Attigny dans les Ardennes, un enfant atteint d'une hernie fut passé, au coup de midi sonnant, à travers un baliveau fendu sur pied. Voici comment on procède en Provence : après avoir choisi un jeune arbre d'apparence vigoureuse, on

1. D. Paul Bidault. *Sup. méd. du Morvan*, p. 58.
2. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 326-327.
3. Guillaume Bouchet. *Les Serées*, p. 257.
4. J.-B. Thiers. *Traité des superstit.*, t. I, p. 383 ; à la même époque on y faisait aussi passer un fébricitant (p. 387).

le fend dans toute sa longueur sans l'arracher, ni pousser la fente jusqu'aux racines, puis, écartant les deux parties, on fait passer entre elles à trois ou sept reprises différentes, le petit hernieux ; les deux portions de la tige sont ensuite rapprochées très exactement, et maintenues en contact à l'aide d'un lien très fortement serré ; si elles se recollent bien, et que l'année d'après l'arbre ait repris la solidité de sa tige, l'enfant est guéri ; si au contraire, la fente ne s'est pas soudée, on peut prédire qu'il restera hernieux toute sa vie[1]. On voyait autrefois dans les landes entre Dingé et Lanrigan (Ille-et-Vilaine), trois chênes placés en triangle assez près les uns des autres ; pour guérir de la fièvre, il suffisait de passer entre ces arbres ; l'opération était assez difficile, si le patient était un peu gros, et il fallait que des personnes charitables se missent à le tirer fortement[2]. Je n'ai pas retrouvé dans la tradition contemporaine en France l'usage de passer les troupeaux par le creux d'un arbre, contre lequel saint Eloi s'élevait au VIIe siècle [3]; mais il est vraisemblable qu'il n'est pas disparu.

Dans un bois de l'Ain on voyait vers 1840, deux chênes qui avaient été plantés à 60 centimètres l'un de l'autre, puis, on les avait rapprochés à deux mètres du sol, fait une longue entaille dans l'écorce, lié et cimenté les deux tiges sur une longueur d'un mètre, laissant les deux têtes en liberté ; des visiteurs tournaient autour, passaient et repassaient sous la voûte formée par les deux tiges, comme en faisait foi l'usure de l'écorce à l'intérieur. En Périgord, pour se guérir des furoncles, il faut passer neuf fois sous une tige de ronce que le hasard aura plantée par les deux bouts ; à Guernesey, cette opération devait être faite neuf matins de suite et à jeun [4].

L'espèce de procession circulaire autour de l'objet réputé puissant, fréquente auprès des mégalithes ou des gros blocs naturels, est moins souvent en relation avec les arbres : En Basse-Bretagne, celui qui conjure le panaris, après avoir adressé au mal une formulette menaçante, fait faire trois fois au patient le tour d'un buisson d'épines, et il intime aussi par trois fois au panaris l'ordre de s'arrêter en ce lieu. Ceux qui viennent, parfois de loin, au taillis du Buisson Saint-Sauveur (Seine-Inférieure) pour les chevaux malades, les font tourner trois fois autour du buisson, mais en sens inverse du soleil. Dans le département de Seine-et-Oise, on portait il y a une trentaine d'années l'enfant atteint de hernie sous un chêne, et des femmes qui vivaient sans doute

1 A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 150; *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*, 1890, p. 896.
2. Paul Sébillot. *Légendes locales de la Haute-Bretagne*, t. I, p. 126.
3. P.-L. Jacob. *Curiosités de l'histoire des Mœurs*, p. 13.
4. Aimé Vingtrinier, in *Revue du siècle*, février 1900 ; W. Taillefer. *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 242 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 434.

de ce petit métier dansaient autour de l'arbre en marmottant des oraisons tirées d'un manuel inconnu[1]. Ainsi qu'on l'a vu, les enfants affligés de cette infirmité étaient autrefois passés à travers un arbre.

La médecine empirique fait grand usage des feuilles ou des fruits des arbres. Ils servent à confectionner des breuvages ou à produire des eaux qui sont employées en lotions. Je me contenterai de choisir parmi ces nombreuses pratiques celles auxquelles le pouvoir de guérir est attribué, soit en raison des circonstances qui ont accompagné leur récolte ou leur préparation, soit à cause de la vertu particulière à l'essence.

En Wallonie, les noix cueillies la nuit de la Saint-Jean et macérées guérissent les coliques ; en Basse-Normandie la fleur de sureau ramassée la veille de cette fête fait rapidement disparaître l'érysipèle et les maux d'yeux. En Haute-Bretagne, cueillie le jour de la fête, elle est, en infusion, efficace contre le mal de tête et l'ophtalmie[2]. Le gui de chêne macéré dans du vin blanc est employé aux environs d'Autun contre le mal caduc ; celui d'aubépine contre l'hydropisie : on le fait bouillir, concurremment avec de la racine de chardon blanc, dans deux bouteilles de vin blanc, et on en boit tous les matins à jeun. Dans le Bocage normand, les boules de gui trempées dans l'urine d'un petit enfant mâle et placées sur la tête du malade, en récitant une formule secrète, le guérissent de la jaunisse. Dans le pays fougerais, le gui d'épine bouilli et bu en décoction neuf matins de rang et à jeun est aussi souverain contre cette maladie. Le gui d'épines guérit de la quinte les enfants du Bocage qui le boivent bouilli dans du lait de jument ; une bouillie de gui leur fait passer le muguet[3]. Une racine de genêt bouillie était employée dans le Finistère contre l'enflure. Dans la région des Pyrénées, la sève d'une branche d'aune, cueillie le 10 mars avant le jour, et, exprimée dans l'eau pascale, est efficace contre les influences malignes. Dans la Gironde on détruit les taches de rousseur en les lavant avec les pleurs de la vigne avant le lever du soleil. Pour faire passer les verrues, on lave aussi, avant l'aurore ses mains dans une infusion où l'osier aura trempé pendant neuf jours[4]. En Ille-et-Vilaine, on boit à jeun, pour se purger, une décoction de la seconde

1. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celt.*, t. V, p. 71-72 ; L. de Vesly. *Légendes et superstitions*. Rouen, 1895, p. 4 ; A. Bessières. *Préjugés sur les maladies de l'enfance*, cit. in *Mélusine*, t. I, col. 32.

2. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 599 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. II, p. 106 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 256.

3. Dr Paul Bidault. *Sup. méd. du Morvan*, p. 28, 37 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 105 ; A. Dagnet. *Au pays fougerais*, p. 13.

4. Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 125 ; E. Cordier. *Légendes des Hautes-Pyrénées*, p. 68 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 163 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 46.

peluche du sureau cueillie à la nouvelle lune. A Guernesey, l'orgeolet, qui y porte le nom de « laurier » est guéri par des lotions faites avec une infusion de feuilles de laurier [1].

Dans le pays de Liège, en cas de pleurésie, on fait un trou dans une pomme et après y avoir introduit un morceau d'encens, on la cuit et on la fait manger au malade [2].

L'écorce de certains arbres possède, comme la poussière prise à des pierres ou à des statues vénérées, des vertus guérissantes. La croyance est probablement ancienne ; on la trouve constatée au XVIe siècle dans un pamphlet protestant ; il parle de « deux merciers qui mirent Nostre Dame de la Mer Rouge en la Brenne dans un nid de pie, et firent manger et emporter au peuple par devotion, un gros chesne jusques à la racine[3] ». Plusieurs exemples de cette pratique ont été relevés de nos jours : On prenait pour se guérir des fièvres un morceau de l'écorce d'un chêne séculaire près d'une chapelle à l'entrée du bois de Monthorin (Ille-et-Vilaine) ; on venait de fort loin en pèlerinage au Chêne des Prières, à la Chapelle-Janson ; il suffisait d'enlever un petit morceau de son écorce rugueuse après y avoir fait un signe de croix. La pelure des aubépines plantées devant la chapelle de N.-D. de Lignou a la vertu de chasser les maladies ; les pèlerins en emportaient des fragments qui entraient dans la composition d'un sachet destiné à être mis au cou des malades [4].

L'eau retenue dans une sorte de cuve entre les branches d'un vieux chêne de Normandie a des propriétés analogues à celle qui se conserve dans certaines pierres à bassins [5].

A la fin du XVIIIe siècle, les paysans bretons appliquaient sur la dent malade une noix aussi chaude qu'on pouvait la supporter ; la douleur passait et la dent tombait en morceaux. En Poitou on fait griller dans le feu de la Saint-Jean, des noix fraîches, encore attachées à la branche, et on y mord quand elles sont toutes chaudes [6].

Le genêt, qui est associé à tant d'observances, est aussi efficace pour les coupures ; les paysans du Finistère râpent la deuxième écorce, et la posent sur la plaie ; en Ille-et-Vilaine, on la guérit aussi avec cette peluche, mais elle doit être cueillie dans le second tiers de la hauteur totale de l'arbrisseau ; en d'autres parties de la Haute-Bretagne, la pellicule la plus rapprochée du bois les cicatrise ou étanche le sang.

1. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 91 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 505.
2. A. Hock. *Croyances et remèdes*, p. 51-52.
3. A. d'Aubigné. *Aventures du baron de Fœneste*, p. 83.
4. Danjou de la Garenne, in *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1862, p. 55, 42 ; Lecœur, l. c., t. II, p. 203.
5. Gadault de Kerville. *Bull. des Sciences naturelles de Rouen*, 1890, p. 283.
6. Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 125 ; L. Desaivre. *Le Noyer*, p. 4.

Dans la Montagne noire, le gui appliqué sur l'estomac est un remède souverain contre le venin, de quelle que nature qu'il soit. Le gonflement de la rate peut se guérir en appliquant sur le côté, une branche de genêt que l'on a contournée. Dans la Haute-Garonne, pour faire disparaître le mal de dents, on se met sur le pouce une feuille de clématite [1].

L'usage des colliers guérissants est assez répandu. Au XVII[e] siècle, on prétendait se débarrasser de la fièvre en portant au cou une feuille d'olivier cueillie avant le lever du soleil et portant ces mots : Co, roi, o [2]. Dans la Gironde on place un collier de visogne au cou des vaches atteintes du cornail. On croit en plusieurs pays qu'un collier de bouchons de liège fait disparaître le lait des chattes ou des chiennes [3].

Par sa seule puissance le pêcher guérit les fièvres : A Marseille, après avoir attendu assez longtemps pour que la fièvre puisse être coupée sans danger, le malade doit s'endormir à l'ombre d'un pêcher, le dos appuyé au tronc ; deux ou trois heures suffisent ; le fiévreux se réveille guéri, mais le pêcher commence à jaunir, perd ses feuilles et finit bientôt par mourir. D'ailleurs le pêcher est l'arbre maudit des sorciers ; ceux-ci, paraît-il, ne peuvent guérir leurs malades qu'à la condition de porter leur malédiction sur lui [4].

En Haute-Bretagne, le sureau est « médecin » ; mais sa vertu tient à ce que chacune des fleurettes qui composent sa fleur est une fée. Quand le monde est devenu trop méchant pour que les bonnes dames puissent s'y montrer, elles se sont réfugiées dans les fleurs [5].

Les laboureurs de Basse-Normandie qui viennent intercéder saint Eloi pour leurs chevaux malades, commencent, pour se le rendre favorable, par lui offrir une branche d'aubépine, et, avant de faire leurs prières, ils l'attachent à côté de sa statue [6].

Dans l'Ardèche, pour fabriquer soi-même les baguettes du prieur de Ribes qui guérissent les hémorrhagies, on fait fondre au moment de l'équinoxe de la cire d'Espagne, dans un verre d'eau, mêlée de cendre, et on se rend à l'ombre d'un noisetier ; pendant tout le temps que l'eau sera, on ne sait par quel moyen, en ébullition, on se hâte de couper des baguettes et d'en plonger les deux extrémités dans la cire fondue ; on applique l'extrémité de la baguette sur la partie atteinte d'hémorragie [7].

1. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 91 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 316 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 365 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. I, p. 11.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 435.
3. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 31 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 38 ; F. Daleau, p. 40 ; Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 340 ; B. Souché. *Croyances*, etc., p. 16 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 403.
4. E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 290.
5. Lucie de V.-H, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 213.
6. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 115.
7. H. Vaschalde. *Croyances du Vivarais*, p. 21.

Au XVII[e] siècle, on se frottait au premier houx que l'on rencontrait pour se guérir de la fièvre ; en Poitou la feuille de cet arbuste, lorsqu'elle est sans piquant, constitue un remède contre cettea ffection [1].

En Normandie pour que les premières dents d'un enfant poussent sans douleur, on lui fait sucer un morceau de pomme. Aux environs de Belfort, on se préserve du mal de dents, en portant dans sa poche à la messe de minuit une pomme que l'on mange en rentrant chez soi, avant de se coucher. Au XVI[e] siècle, aucuns y mettaient seulement dans un morceau de pomme ces mots : *Hax*, *pax*, *max*, *Deus*, *adamax*. Au XVII[e] siècle, on faisait aussi mordre le malade dans un coudrier avant le soleil levé ; on relevait l'estomac avec certains mots et avec une ronce de cinq feuilles appliquée sur une certaine partie du corps. L'osier franc, lié d'une certaine manière, remettait les os disloqués[2].

§ 8. LE CULTE DES ARBRES

Des trois grands cultes naturalistes qui existaient en Gaule avant le christianisme, celui des arbres était peut-être le plus populaire dans ce pays où les forêts étaient si nombreuses et si respectées. Elles étaient même adorées : la forêt Noire était la DEA ABNOBA, l'Ardenne la DEA ARDVINNA ; les inscriptions SEX ARBORIBUS et FATIS DERVONIBUS « aux génies des chênes » en témoignent encore[3]. Les indigènes, qui laissaient, sans trop de regrets, démolir les temples consacrés aux divinités de Rome ou aux dieux gaulois romanisés, semblent s'être résignés moins facilement aux actes qui s'attaquaient directement à des dévotions plus anciennes et plus nationales. Un épisode de la vie de saint Martin fournit un exemple typique de ces résistances : il venait de détruire, sans éprouver de difficulté, un temple très antique, lorsqu'il eut l'idée de faire arracher un pin consacré au diable, c'est-à-dire à une divinité locale ; les païens s'y opposèrent, et l'un d'eux lui dit : « Si tu as confiance dans ton Dieu, mets-toi sous cet arbre pendant que nous le couperons. » Le saint accepta et on le lia sous le pin du côté où il penchait ; lorsqu'il fut prêt de tomber, il fit le signe de la croix et l'arbre, se redressant, se renversa de l'autre côté et faillit écraser les gentils[4].

Les conciles se sont maintes fois élevés contre les offrandes faites

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 382 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 13.

2. L.-F. Sauvé, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 377 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 85 ; Guillaume Bouchet. *Serées*, l. I, § 7 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 274, 419, 380.

3. H. Gaidoz. *Esquisse de la religion des Gaulois*. Paris, 1879, in-8°, p. 12. V. aussi A. Maury. *Forêts de la Gaule*, p. 156 et suiv., p. 292.

4. Sulpicius Severus. *Vita beati Martini*, ch. 13 ; *Légende dorée*, t. I, p. 347, éd. Brunet.

aux arbres et les pratiques qui avaient lieu près d'eux, de même qu'ils condamnaient les hommages rendus aux pierres et aux fontaines; cependant ces deux derniers cultes sont encore très vivants et facilement reconnaissables sous le vernis chrétien, souvent assez transparent, qui les recouvre. Les traces de la dendrolâtrie sont bien moins apparentes, et il semble, au premier abord, que le christianisme soit à peu près parvenu à la détruire. Il a trouvé un puissant auxiliaire dans les défrichements qui ont fait disparaître les arbres pour les remplacer par des moissons, et cette transformation, purement d'ordre économique, a été plus efficace que les anathèmes des évêques et les prédications des missionnaires. On peut ajouter que la vie des arbres est limitée, et qu'il est plus aisé de déraciner un chêne que de combler une source ou de faire sauter des blocs de rochers un peu considérables.

Des croix ou des images chrétiennes furent probablement fixées, de bonne heure, au tronc des arbres qui étaient l'objet de la vénération populaire, pour christianiser peu à peu l'ancien culte; maintenant encore on en voit dans les forêts, surtout sur les arbres des carrefours. En dehors des milieux silvestres, on en plaça sur des arbres, qui en raison de leur grosseur, ou de certaines particularités, étaient vénérés, auxquels on accordait des vertus guérissantes ou une influence sur le bonheur ou la destinée. Des croix ont pu s'élever près d'eux ou même remplacer, par la substitution d'un arbre mort à un arbre vivant, des arbres autrefois en honneur; dans les hymnes chrétiens, *arbor* désigne assez souvent la croix, et dans les *Cantiques spirituels*, bois est synonyme de croix. Il est vraisemblable que beaucoup des croix primitives étaient des troncs auxquels on donnait cette forme. Plusieurs reçurent des offrandes d'épingles, de clous ou d'objets divers, comme les arbres vivants auxquels ils avaient succédé.

Ces observances fétichistes sont encore assez nombreuses. On trouve à Braine l'Alleud, dans la Belgique wallonne, un exemple typique de l'association de l'ancien culte et du nouveau : à la croix de Saint-Zé, on enfonçait des clous à la fois dans la croix et dans les sapins qui l'avoisinaient; la croix ayant disparu, les offrandes aux arbres ont persisté. Il est probable que cette sorte de dévotion a remplacé un usage antique analogue à celui encore pratiqué à Saint-Aaron près Lamballe (Côtes-du-Nord), où les jeunes filles désireuses de se marier plantent des épingles dans un vieux chêne [1].

Lorsqu'une croix en pierre avait été substituée à celle en bois, la coutume continuait, mais en se transformant. A Fontaine-la-Guyon en Eure-et-Loire, lors du pèlerinage de Saint-Gourgon, les fidèles, après

1. C.-J. Schepers et O. Colson. *Un usage fétichiste*, extr. de *Wallonia*, 1893, p. 3; Lucie de V. H., in *Revue des Tr. pop.*, t. XIV, p. 531.

une prière devant la croix en fer du cimetière, déposaient pour *fixer le mal*, une épingle sur un des bras[1]. A Trédaniel, près Moncontour, les jeunes filles allaient ficher des épingles dans l'intervalle entre le bras et le fût de la croix ; depuis qu'elle est abattue, les épingles sont enfoncées dans le trou du piédestal [2]. A Sainte-Savine, près de Troyes, les filles pour se marier dans l'année vont jeter une épingle sur le tertre qui sert de piédestal à la croix ou déposent une motte sur l'un de ses bras ; en Poitou elles plaçaient le soir près de celle de Seuilly, des pierres qu'elles allaient voir le lendemain, et qui leur indiquaient si elles devaient se marier, si elles seraient oui ou non heureuses en ménage [3].

En ce qui concerne le culte qui s'attache aux arbres eux-mêmes, on n'a relevé en France et dans les pays de langue française, qu'un assez petit nombre de faits probants, alors que l'on constatait par milliers les dévotions populaires, purement païennes ou légèrement christianisées, qui sont en relation avec les pierres, et surtout avec les fontaines. Qu'il s'agisse des arbres placés au milieu des forêts ou de ceux qui sont isolés, les hommages qu'on leur rend sont presque toujours individuels, et la plupart du temps clandestins. Ceci explique la rareté relative d'exemples authentiques que l'on rencontre dans les auteurs qui se sont occupés de ce folk-lore.

Au point de vue que l'on pourrait appeler géographique, ceux qui ont été relevés appartiennent, à quelques exceptions près, aux pays de langue d'oil, et on les trouve surtout dans la région au nord de la Loire, alors que des vestiges du culte des fontaines et des pierres ont été constatés d'un bout à l'autre de l'ancienne Gaule. Bien que, si l'on en excepte quelques parties du sud-ouest, l'exploration traditionniste ait été beaucoup mieux menée dans le nord et dans le centre, il y a là un fait que l'on peut noter, sans qu'il y ait pourtant à en tirer une conclusion ferme.

On n'a pas dressé, comme on l'a fait pour les fontaines, la liste des arbres qui, dans une région déterminée, sont l'objet d'un culte plus ou moins apparent. Il est probable qu'elle surprendrait beaucoup de gens, si elle donnait des chiffres analogues à ceux qui ont été relevés dans un département peu éloigné de Paris. D'après la *Notice archéologique de l'Oise*, écrite par Graves en 1854, il y avait alors dans ce département 253 arbres vénérés, qui se répartissaient ainsi : ormes 74, chênes 27, épines 24, noyers 15, hêtres 14, tilleuls 14, etc. [4].

1. A.-S. Morin. *Le Prêtre et le Sorcier*, p. 53.
2. H. Gaidoz. *Rome et Congo*, Ext. de la Revue de l'hist. des religions, t. VII (1883), p. 8.
3. L. Morin, in *Rev. des Trad. populaires*, t. XII, p. 462 ; Beauchet-Filleau. *Pèl. du diocèse de Poitiers*, p. 549.
4. L. de Vesly, in *Bull. de la Soc. d'émulation de la Seine-Inférieure*, 1892, p. 232.

On connaît plusieurs exemples de clous fichés dans les arbres ; quelques-uns y étaient fixés dans un but rituel dont le sens n'est pas toujours très clair. Non loin d'Angers, un chêne nommé Lapalud, que l'on regardait comme aussi vieux que la ville, était couvert de clous jusqu'à la hauteur de dix pieds environ ; un usage immémorial voulait que chaque ouvrier charpentier, menuisier ou maçon qui passait près de ce chêne, y fichât un clou[1]. A Beines, un vieil orme était l'objet d'une coutume apparentée : lorsque les conscrits de Châblis partaient, leurs camarades et ceux de la conscription suivante les accompagnaient, tambour en tête et en chantant, jusqu'à Beines, qui est à six kilomètres ; arrivée devant l'orme, la troupe s'arrêtait ; chacun des conscrits plantait dans l'arbre un clou qu'il avait fait fabriquer et qui souvent portait son nom ; après quoi on buvait la dernière bouteille, on se donnait la dernière accolade et l'on se séparait ; si la tête cassait avant le retour du conscrit, on considérait qu'il lui arriverait malheur. Depuis quelques années, la « reconduite » ne se fait plus jusqu'à Beines, mais jusqu'au pont de Châblis, où se trouve un peuplier qui reçoit à son tour les clous des conscrits[2]. Dans le Hainaut, derrière la Chapelle N.-D. près de la Chapelle-lès-Herlaimont, un vieil arbre est couvert de clous enfoncés jusqu'à la tête, par les voyageurs qui, en passant, se recommandent à la Vierge. Deux vieux tilleuls à Gilly, près d'un calvaire, sont criblés de clous enfoncés par les pèlerins[3].

Jadis les garçons ou les filles, surtout ces dernières, qui voulaient se marier dans l'année, allaient se frotter à un chêne qui avait poussé, à quelque distance du bord, dans l'étang de Ligouyer près de Bécherel (Ille-et-Vilaine) ; il se tenait auprès une foire, le mercredi de Pâques, et les jeunes filles, pour éprouver la sincérité de leur fiancé, se faisaient transporter sur son dos jusqu'à la petite motte où il se trouvait. Dans les environs de Collobrières, sur le bord d'un chemin dit des amoureux, est un châtaignier séculaire dont les puissantes racines font saillie sur le sol ; il porte au-dessous une maîtresse branche rompue, deux bosselures globuleuses qui lui donnent une apparence phallique. Les jeunes filles désireuses de se marier et les jeunes femmes qui voulaient avoir des enfants, allaient glisser sur les racines de cet arbre, à certains moments[4]. Ce rite rappelle les glissements sur les pierres, constatés en beaucoup de pays, et qui ont le même but. Autrefois au village de Luc (Var) s'élevait un olivier plusieurs fois séculaire, à un

1. Dulaure. *Des cultes antérieurs à l'idolatrie*, 1825, p. 70.

2. L. Moiset. *Usages, etc., de l'Yonne*, p. 83. Cf. sur le clou planté pour se débarrasser d'un mal, les p. 413 et suiv. du présent volume.

3. D. A. Van Bastelaar, in *Soc. paléontologique et arch. de Charleroi*, t. XII, p. 210 ; C.-J. Schepers et O. Colson, l. c., p. 5.

4. Paul Sébillot. *Trad. et superstitions*, t. I, p. 60 ; *Légendes locales de la Haute-Bretagne*, t. I, p. 126 ; A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 101.

carrefour où la jeunesse se réunissait pour danser le 1[er] mai ; après chaque contredanse, le danseur y conduisait sa danseuse qui en heurtait le tronc par trois fois, avec son derrière ; lorsqu'on demandait aux paysannes ce que signifiait cette singulière coutume, elles répondaient en riant et en rougissant qu'elles ne savaient pas ; mais dans le pays tout le monde affirmait que la jeune fille qui l'aurait négligée aurait couru grand risque de coiffer sainte Catherine. Cette même cérémonie s'est faite jusqu'en ces derniers temps à Aix au quartier de la Touesse où il y avait aussi un olivier ; on la croyait propice au mariage pour les filles, à la venue des enfants dans les jeunes ménages[1].

Les filles qui avaient envie d'un époux devaient faire trois fois, sans parler ni rire, le tour d'une épine à trois branches connue sous le nom d'Epine du Breil, à Miniac-sous-Bécherel (Ille-et-Vilaine)[2]. Dans le Puy-de-Dôme, on conduisait le jour de leur union, les nouveaux mariés à une sorte de pèlerinage dans les bois du village de Quartier, où les habitants avaient planté les chênes en ligne circulaire, formant ainsi une véritable enceinte. A Grancey, près de Niort, ce même jour, les mariées, pour devenir bonnes nourrices, allaient baiser un certain noyer ; le mari l'embrassait aussi quelquefois et une ronde autour de l'arbre terminait la cérémonie. Les jeunes époux qui vont en pèlerinage à la Sainte-Baume (Var) pour avoir des enfants, doivent, en entrant dans la forêt, embrasser le premier gros tronc de chêne qu'ils rencontrent, en demandant tout bas à sainte Madeleine de leur donner une progéniture ; d'aucuns assurent que dans toute la forêt un seul chêne est capable de recevoir efficacement les vœux, de sorte que si le pèlerinage ne produit pas d'effet, on dit aux époux qu'ils se sont trompés d'arbre[3].

Ainsi qu'on a pu le voir, l'aubépine est l'objet de nombreuses observances. Dans le Sud-Est de la France, il semble qu'on la regarde comme sacrée : Offenser le buisson blanc quand on s'y pique, porte malheur ; c'est l'arbre de la Sainte Vierge, parce qu'il la garda de l'orage quand elle fuyait avec saint Joseph et Notre Seigneur ; dans les Landes, si une personne injurie l'églantier qui l'a piquée, elle tombera malade et ne pourra guérir qu'après lui avoir demandé pardon[4]. Les deux usages qui suivent se rapportent aussi à des espèces déterminées : dans le Bocage normand les conscrits allaient, le jour du tirage,

1. Bérenger-Féraud. *Superstitions et survivances*, t. II, p. 176, 177.
2. A. Orain, l. c., p. 100.
3. D[r] Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 445 ; Léo Desaivre. *Le Noyer et le pommier*, p. 13 ; Bérenger-Féraud, l. c., p. 182.
4. Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 365 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 243.

prier sous une blanche épine, ceux de Haute-Bretagne cueillaient du gui d'épine blanche, puis s'agenouillaient au pied des croix, ayant soin de déposer une petite branche de gui au pied de chacune d'elles[1].

Quelques arbres étaient associés à des espèces de cérémonies juridiques. Pendant la puissance de l'ordre de Malte, les habitants du Temple, à Carentoir, jouissaient de divers privilèges, parmi lesquels le droit d'asile : un arbre, que l'on nommait le Chêne de la Liberté, étendait ses bras protecteurs sur les innocents et les coupables qui pouvaient embrasser son tronc avant d'être atteints ; à la Bresse, dans les Vosges, jusqu'en 1790, on jugeait en plein air, sous l'ormeau qui ombrageait la place du village[2]. Il y avait, sur les bords de la Loire, un grand chêne sous lequel les plaideurs allaient s'asseoir par un grand vent et en présence de témoins ; celui au côté duquel tombait la première feuille aux oracles, gagnait son procès. Dans la saison où l'arbre était dépouillé, les plaideurs apportaient, sur une éminence, près de Nantes, des gâteaux qu'ils posaient séparément, puis s'éloignaient à certaine distance ; celui dont les corbeaux venaient goûter l'offrande avait gain de cause[3]. Autrefois le plaideur qui avait gagné son procès se promenait à cheval avec une valise gonflée de papiers : d'une main il tenait un parchemin écrit, et de l'autre une branche de laurier entrelacée de fleurs : cette cérémonie se pratiquait encore vers le milieu du XIX[e] siècle dans le Bocage normand[4].

En Franche-Comté, le serment prêté sous le Chêne Marié, composé de deux arbres séculaires dont les troncs se trouvaient réunis, à une certaine hauteur, par une branche énorme, était aussi sacré que s'il eût été prêté au pied des autels. Jadis, dans certaines communes du Morbihan, les parties contractantes se rendaient devant un arbre ; elles y faisaient un trou et le bouchaient ensuite, après y avoir déposé leurs engagements réciproques. Le Chêne au Vendeur, dans la forêt de Coulon, en Brocéliande, fut longtemps témoin des ventes, et il était encore, en 1839, l'objet d'un grand respect[5].

Le concile de Nantes fulmine contre les arbres consacrés aux démons, que le vulgaire avait en telle vénération qu'il n'osait en couper la moindre branche. Au moyen âge un prêtre parlait des gens qui élevaient sur les racines de ces sortes d'autels, leur apportaient des offrandes et les suppliaient avec des lamentations de conserver leurs enfants, leurs

1. Lecœur. *Esq. du Bocage normand*, t. II, p. 627 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 80.
2. Ducrest de Villeneuve, dans Ogée. *Dictionnaire de Bretagne* ; A. Montémont. *Voyage à Dresde et dans les Vosges*, p. 97.
3. E. Richer. *Voyage de Nantes à Paimbœuf*, p. 38.
4. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 284.
5. Ch. Thuriet. *Trad. pop. du Doubs*, p. 201 ; Abbé Mahé. *Antiquités du Morbihan*, p. 296 ; Baron-Dutaya. *Brocéliande et quelques légendes*, p. 14.

maisons, leurs champs, leurs familles et leurs biens[1]. A l'heure actuelle, les arbres reçoivent peu d'offrandes publiques ; celles qu'on a vues dans ce chapitre s'adressent à ceux qui portent des fruits, et qui sont d'ailleurs l'objet d'autres observances. Le chêne Beignet, qui existait il y a cinquante ans à peine à Neuillé, était entouré d'un cercle de grosses pierres, et tous les ans, à la Chandeleur, les bergères apportaient chacune œufs, huile ou farine, faisaient des crêpes ou des beignets, puis y dansaient jusqu'à la nuit[2].

§ 9. LÉGENDES ET CONTES

Les métamorphoses d'hommes en arbres ne sont pas nombreuses dans la tradition contemporaine, et elles figurent ordinairement dans les contes plutôt que dans les légendes. Cependant on raconte aux environs de Dinan qu'une fée ayant touché de sa baguette un amoureux infidèle, le transforma en un chêne majestueux que l'on montre encore[3]. Michelet qui composa son livre de la *Mer* au village de Saint-Georges-de-Didonne, analyse ainsi une ballade saintongeaise : la jolie fille d'un roi, qui s'amuse à laver son linge, comme la Nausicaa de l'*Odyssée*, a laissé tomber son anneau d'or à la mer ; le fils de la côte s'y jette pour l'y chercher, mais il se noie. Elle le pleure et est changée en le romarin du rivage[4]. Dans le « Prince Curieux, » conte littéraire de la fin du XVII[e] siècle, une fée transforme en arbre ses amants, qui resteront ainsi jusqu'à ce qu'elle soit devenue amoureuse d'un mortel[5]. Le héros d'un récit breton traverse une forêt dont les arbres sont des gens métamorphosés par une magicienne, et une avenue dont chaque tronc est un prince enchanté ; ils reprennent leur figure naturelle quand il a tué le géant Marcou Braz[6]. L'homme de pierre d'un conte flamand change en arbres à fleurs d'or un roi et les seigneurs de sa cour, en les arrosant avec l'eau de la fontaine d'or[7]. Gérard de Nerval a raconté, en disant qu'il ne faisait que la rédiger, une légende du Valois, dont un trait, à supposer qu'il soit réellement populaire, se rattache aux métamorphoses en arbres : à un certain jour de la semaine un petit bûcheron, qui n'était autre que le prince des forêts, se transformait en un beau chêne vert, et une pêcheuse, sa petite amie, devenait un poisson doré[8].

Les âmes condamnées pour un temps à revêtir l'apparence d'arbres figurent dans plusieurs récits bretons qui, à l'exception d'un seul,

1. A. de Gubernatis. *Mythologie des plantes*, t. I, p. 274, d'a. Ducange.
2. L. Bousrez. *L'Anjou aux âges de la pierre*, p. 38.
3. Paul Sébillot. *Légendes locales*, t. I, p. 137.
4. J. Michelet. *La Mer*.
5. Comtesse d'Auneuil, in *Cabinet des fées*, t. V.
6. F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. II, p. 24, 22, 29.
7. Ch. Deulin. *Contes du roi Cambrinus*, p. 176.
8. *La Bohème galante*, éd. M. Lévy, p. 102-105.

parlent de voyages dans des régions surnaturelles. Le petit garçon qui va porter une lettre au Paradis traverse une haie d'épines si touffue qu'il s'y déchire les vêtements et la peau, puis une douve remplie de ronces et d'orties où il s'évanouit ; un vieillard lui explique que c'est le Purgatoire : les ronces, les orties et les épines qui l'ont piqué sont autant d'âmes en peine qu'il a délivrées en les arrosant de son sang. Plus fréquemment, un mari et une femme deviennent après leur mort, des arbres, placés à peu de distance l'un de l'autre, qui conservent la faculté de parler et de se mouvoir. Lorsqu'Efflam se rend au palais du Soleil, il passe par un chemin creux où deux vieux chênes enracinés sur le talus se heurtent avec fureur ; ils s'interrompent pour l'interroger, et ils le prient de demander au Soleil pourquoi, depuis trois cents ans, il les retient et les force à se battre sans un moment de repos ; le dieu lui apprend que c'étaient deux époux qui se disputaient et se battaient continuellement et que leur supplice ne cessera que lorsqu'ils auront écrasé un homme entre eux. Deux époux, aussi transformés en arbres batailleurs, cessent de se maltraiter lorsque le beau-frère du Soleil, interposant son bâton entre eux, leur a dit de rester en paix ; ils redeviennent aussitôt homme et femme, parce que, en leur adressant la parole, le garçon a accompli l'acte qui devait les délivrer et leur permettre d'aller au Paradis[1]. Dans un récit du nord de la Bretagne rapporté sous une forme littéraire par un auteur moins sûr que Luzel, les époux métamorphosés restent sur la terre des vivants pour accomplir leur pénitence non loin de leur maison. Ce sont deux gros hêtres placés au bord d'un chemin creux et qui mêlent leurs branches comme pour s'embrasser, tels Philémon et Baucis. Leur fils qui passe par là les entend se parler tendrement, et dire qu'ils vont aller dans leur ancienne demeure se chauffer au feu qui aura servi à faire des crêpes. Lorsque les gens de la maison sont couchés, ils y pénètrent en reprenant la figure qu'ils avaient de leur vivant, et s'asseyent dans le foyer ; ils le quittent au premier coup de minuit, et quand ils sont sortis on les entend s'éloigner avec un bruit de feuillage[2].

Plusieurs récits parlent d'un animal merveilleux donné par une fée à une jeune fille persécutée par sa marâtre ; lorsque celle-ci l'a fait tuer, ses débris servent encore à secourir la protégée des puissances surnaturelles. A l'endroit où fut enterré le foie d'un mouton noir qui fournissait à une bergère tout ce dont elle avait besoin, croît un arbre si haut qu'on ne pouvait atteindre les branches avec la plus longue

1. F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. I, p. 237-238, 244 ; *Contes de Basse-Bretagne*, t. I, p. 273-274, 277, 278, 61. Les arbres qui se battent figurent aussi dans une légende analysée par A. Le Braz. *Légende de la Mort*, t. II, p. 406-407, et dans un conte de Luzel. *Rev. des Trad. pop.*, t. I, p. 282.
2. A. Le Braz. *La légende de la Mort*, t. II, p. 90-96.

échelle, et dont le tronc était si lisse qu'il était impossible d'y monter ; mais ses fruits s'abattaient pour que la petite Annette pût les cueillir. L'agneau d'une princesse ayant été tué par sa marâtre, une belle dame lui dit de planter les quatre pieds dans une lande ; il y vient deux pommiers et deux poiriers aux fruits superbes, dont les branches s'inclinent d'elles-mêmes quand la jeune fille a envie d'en manger ; dans un conte lorrain, à l'endroit où ont été mis les os de mouton pousse un poirier aux poires d'or que seule peut cueillir son ancienne maîtresse[1].

Parfois des arbres, sans être des personnages métamorphosés, accomplissent des actes analogues à ceux qu'ils feraient s'ils étaient doués de volonté et d'intelligence. Dans une légende angevine, qui n'est point écrite par un traditionniste, un seigneur a des rendez-vous avec une jeune fille sous un énorme chêne au bord d'un chemin creux ; il lui jure fidélité éternelle en disant : « Que ce chêne m'écrase, si je cesse de t'aimer ! » Mais il oublie son serment, et, comme le soir où trépassa celle qu'il avait séduite, il passait sous le chêne qu'il avait pris à témoin, celui-ci se laissa tomber et l'écrasa. Les récits populaires attribuent aux arbres des actes de charité : Dans un conte alsacien, un poirier et un prunier demandent tour à tour à une jeune fille qui traverse un jardin en pleurant le sujet de ses larmes, et font ensuite tomber dans son tablier les plus beaux de leurs fruits. Le chêne sur lequel, d'après un récit de la Cornouaille, est montée la fille aux bras coupés s'abaisse deux fois par jour, pour permettre à un petit chien d'aller lui chercher de la nourriture. Dans un conte de l'Albret, la marâtre ayant voulu couper le poirier qui donnait des poires à sa belle-fille, l'arbre monte aussitôt et se tient en l'air comme un épervier[2].

Les arbres qui saignent figurent dans les traditions localisées : On montre au château de Clisson un sapin qui fut planté à l'endroit où ont été fusillés des Vendéens, et l'on assure qu'il saigne si l'on y fait une entaille ; à Lanmodez, on ne peut endommager, sans qu'il en sorte du sang, une aubépine située près du rocher *Kador sant Vode*, chaise de saint Maudez, qui, depuis la mort du bienheureux ermite, est restée la même, sans dépérir ni croître. Les arbres qui entourent la fontaine de N.-D. de Montvallet à Changy, sont respectés depuis qu'un bûcheron ayant donné un coup de hache à l'un deux, en vit couler du sang[3].

1. E. Beauvois. *Contes pop. de la Norvège, de la Bourgogne*. Paris, 1862, in-32, p. 244-246 ; F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 269 ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 247.

2. Paul Pionis. *Rev. des provinces de l'Ouest*, janvier 1890 ; Paul Sébillot. *Contes des provinces de France*, p. 91-92, trad. de Stœber, Elsœssisches Volksbüchlein ; Marguerite de Belz. *La Clé des champs*. Paris, s. d., in-8°, p. 66 ; abbé L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 273.

3. Paul Sébillot, *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 89 ; abbé Y.-M. Lucas, in *Rev. hist. de l'Ouest*, 1892, p. 793 ; L. Lex. *Le culte des eaux en Saône-et-Loire*, p. 17.

Plusieurs légendes que j'ai analysées, t. I, p. 293-294, racontent que la destruction de certains arbres vénérés porte malheur et que ceux qui avaient osé y toucher furent punis.

On assure à Maumusson (Loire-Inférieure) qu'à l'anniversaire du jour où le curé de la paroisse fut fusillé au pied d'un chêne, celui-ci pleure et que si l'on se trouve la nuit près de lui on entend des gémissements[1].

Les arbres, les fleurs ou les fruits qui chantent figurent dans un assez grand nombre de contes : En Corse, tous les arbres d'une forêt se mettent à chanter sur le passage d'une héroïne. Plus ordinairement le héros doit conquérir ceux qui sont doués de cette faculté : tels sont l'arbre qui chante des récits du pays basque et de la Provence ; le laurier qui chante d'un conte champenois, la rose qui chante d'un conte lorrain, la feuille qui chante d'un conte wallon ; la fleur qui chante d'un conte mentonnais. Les fruits qui chantent sont encore plus nombreux, et d'ordinaire c'est une pomme qui a ce privilège ; on trouve cette donnée dans un conte du XVIII[e] siècle, dont le fond et même parfois la forme sont populaires (elle procure de plus la beauté, dans des contes de Basse-Bretagne, du Limousin, de la Haute-Bretagne), du littoral de Saint-Malo ; dans ce dernier elle est tout en haut d'un arbre, et si celui qui y grimpe touche un seul des autres fruits, il est sur le champ métamorphosé en pierre ; en Corse, la poire qui chante opère des merveilles quand on lui a adressé une espèce de conjuration[2].

Quelquefois des fleurs musicales poussent sur l'endroit où a été enterré un enfant tué par son frère ou par sa sœur ; dans un conte wallon, il vient un beau rosier, un berger ayant cueilli une rose, dès qu'elle est dans sa bouche, elle se met à chanter et révèle le nom de son assassin ; le même épisode figure dans une variante de la Flandre française. Dans un conte sans indication de province, publié par la *Semaine des Familles*, 1865-1866, p. 709 et suiv. un frère noie sa sœur dans une fontaine ; il s'en repent et va pleurer auprès ; une rose émerge du fond de l'eau, et chante pour dire que sa sœur lui pardonne[3].

Dans des paralèlles de la légende de Midas, les arbres restent discrets jusqu'au moment où leurs branches ont été transformées en instru-

1. Queruau-Lamerie, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIV, p. 277.

2. Fréd. Ortoli. *Contes de l'île de Corse*, p. 17 ; W. Webster. *Basque Legends*, p. 178 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 112 ; Louis Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 738 ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 187 ; A. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 19-20 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 144 ; (E. Le Noble). *Le Gage touché*, histoires galantes. Paris, 1712, p. 262-263 ; F.-M. Luzel. *Contes de Basse-Bretagne*, t. III, p. 289 ; Johannès Plantadis, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 536 ; Paul Sébillot. *Contes de marins*, p. 34 ; *Contes*, 1892, p. 21 ; Fréd. Ortoli, l. c., p. 12.

3. A. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 128 ; A. Desrousseaux. *Mœurs pop. de la Flandre française*, t. II, p. 312-317 ; E. Monseur. *Bulletin de Folklore*, t. I, p. 93.

ments de musique. On lira au chapitre suivant comment des roseaux dévoilèrent de cette façon l'infirmité du roi de Portzmarc'h ; un autre roi breton, Gwiwarc'h, avait fait jurer à son barbier, sous peine de mort, de ne révéler à personne que ses oreilles ressemblaient à celles d'un cheval. Le barbier auquel le secret pesait alla le confier à une touffe de sureau qui croissait sur un talus ; l'été suivant, un joueur de biniou en coupa une branche pour en faire une anche ; dès qu'il y eut soufflé, le biniou se mit à répéter :

Ar roué Gwiwarc'h
En deuz diou scouarn marc'h.

Le roi Gwiwarc'h — a deux oreilles de cheval. Dans une autre version, un des barbiers de ce roi ayant été mis à mort après son indiscrétion, un sureau poussa sur sa tombe, et un sonneur en ayant cassé une branche pour réparer son instrument, le biniou se mit à jouer le distique révélateur [1] ; d'après une variante, le roi vint à une noce où le biniou faisait entendre ces sons, et menaça de mort le sonneur ; celui-ci lui tendit l'instrument, qui dès que le roi eut soufflé, répéta : « Le roi Gwiwarc'h a des oreilles de cheval [2] ». Dans un conte wallon, un frêne croît sur la tombe d'une sœur assassinée par son frère pour lui prendre la fleur merveilleuse qu'elle a réussi à cueillir ; longtemps après, un berger se fait avec un rameau de cet arbre un sifflet, qui en passant de main en main, nomme le meurtrier [3]. L'arbre d'un conte de la Nièvre ne révèle pas le secret qui lui a été confié, parce qu'il est en réalité une sorte de canal destiné à le transmettre en lieu sûr : le héros doit être changé en pierre s'il parle de celui qu'il a surpris ; il est sur le point de le laisser échapper lorsqu'il apprend qu'il peut éviter la métamorphose, si après avoir mangé une orange et fait un trou dans un tronc d'arbre, il y applique ses lèvres, et y murmure tout bas ce qu'il a entendu dire ; les paroles suivront le tronc, descendront par les racines et se perdront dans la rivière [4]. Un fruit à la mimique révélatrice figure dans un conte gascon ; c'est la Pomme qui danse, rouge comme un coquelicot ; elle découvre la méchante femme qui a ordonné de jeter à la mer deux orphelins, en se mettant à danser, danser, jusqu'à ce qu'elle se pose, sans plus bouger, sur la tête de la coupable [5].

Des arbres, qui souvent doivent ce privilège à des circonstances en rapport avec la naissance du personnage, indiquent par leur état le danger auquel il est exposé. Lorsque des fils de pêcheurs vont courir

1. Alain, in *Bull. Soc. arch. du Finistère*, t. XIX, nº 3 et 4.
2. G.-P. de Ritalongi. *Les Bigoudens*, p. 380-381, d'a. Ducrest de Villeneuve : d'autres variantes ont été recueillies à Lost Marc'h en Crozon et à Portz Marc'h en Ploaré.
3. E. Monseur, in *Bulletin de Folklore*, t. I, p. 47.
4. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 151.
5. J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. I, p. 74, 79.

des aventures, si l'un d'eux est menacé de mort, son rosier se flétrit (Haute-Bretagne, Normandie, Wallonie) une rose tombe (Lorraine) ou se fane (Poitou); dans un conte de l'Ille-et-Vilaine, un laurier dépérit[1]; une légende poitevine présente ce même épisode : saint Honoré de Buzançais en Berry, qui faisait le commerce des bestiaux en Poitou, y fut assassiné et les feuilles d'un laurier, en se desséchant subitement, dévoilèrent son trépas à sa mère, à laquelle il avait appris que, tant que cet arbre resterait vert, elle ne devait avoir aucune inquiétude pour sa santé. Dans un conte basque, un peuplier se flétrit ; un conte des environs de Lorient parle d'un chapelet de baies rouges qui se fanent dans la main d'une jeune fille et la préviennent de la mort de ses frères ; le laurier d'un conte breton, dans la même occurrence, donne du sang au lieu de sève quand on y enfonce un couteau. Une reine qui était fée met dans la manche de sa fille, au moment où elle va accomplir un voyage périlleux, une pomme d'or, grâce à laquelle elle est avertie des dangers qui la menacent. Un veuf obligé de s'absenter donne à chacune de ses trois filles un bouton de rose, en leur disant que si à son retour ils sont encore frais, ce sera la preuve de leur sagesse ; dans une variante poitevine des roses sont remises aux deux aînées et elles doivent se flétrir si elles manquent à leur devoir ; il en est de même de celles qu'un roi confie à ses deux filles au moment de partir pour la guerre [2]. L'arbre dont un fragment fait concevoir figure dans un des plus anciens contes populaires qui soient venus à notre connaissance[3] ; on le retrouve, quoique rarement, dans des récits contemporains : Une reine qui n'avait pas d'enfant, coupe en quatre une pomme dont le diable déguisé lui avait fait présent ; elle en donne un morceau à son mari, mange les trois autres et devient mère d'une petite fille. D'après une légende du Morbihan, la femme qui mange une feuille de chêne auquel a été pendue une sorte de martyre, est certaine d'avoir un enfant[4].

Dans une des versions du Corps sans âme, la vie du magicien-géant Pharaüs réside dans un vieux buis qui est dans le jardin du château ; pour le tuer, il faut l'abattre et en couper la principale racine, d'un

1. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 125, 127, 129 ; Henry Carnoy. *Contes français*, p. 136 ; Aug. Gittée et J. Lemoine, p. 25 ; E. Cosquin, l. c. t. II, p. 57 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 29 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 174.

2. La Fontenelle de Vaudoré. *Recherches sur les vigueries et les origines de la féodalité*, en Poitou, in *Antiq. de l'Ouest*, 1838, p. 404, note ; J.-F. Cerquand. *Contes du pays basque*, t. III, p. 56 ; E. Rolland, in *Mélusine*, t. I, col. 214 ; F.-M. Luzel. *Contes bretons*, 1870, p. 65, 71 ; E. Cosquin. *Contes*, t. II, p. 197 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 169 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 243 ; Julien Vinson. *Le Folk-Lore basque*, p. 102.

3. G. Maspero. *Contes de l'Egypte ancienne*, p. 260.

4. Paul Sébillot. *Contes des Landes et des Grèves*, p. 171 ; Jeanne de Plouhinec, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 111.

seul coup de cognée, sans écorcher ni froisser trop rudement aucune des racines plus petites [1].

Plusieurs contes parlent d'arbres dont il suffit de manger les fruits ou les feuilles pour être changé en bête. Lorsqu'un homme sauvage qui venait sucer le sang de la sœur d'un chasseur a été tué par celui-ci, il est enterré dans le jardin, où se montre un arbre si beau que jamais on n'a vu son pareil ; mais la petite fille ayant mis de ses feuilles dans la soupe de ses frères, ceux-ci sont métamorphosés en moutons, car l'homme sauvage était un « Fête » et l'arbre né de lui était aussi fée ; après avoir goûté à des cerises un homme devient cheval [2]. Plus souvent celui qui a mangé un fruit magique est aussitôt pourvu d'un accessoire ridicule, ou l'un de ses organes prend un développement exagéré ; il n'est débarrassé de ces inconvénients que lorsqu'il a mordu dans un fruit, ordinairement de même espèce, doué d'une propriété contraire. En Lorraine, en Haute-Bretagne, en Basse-Bretagne des pommes, en Haute-Bretagne des poires, — circonstance qu'on retrouve aussi en Champagne, — des pêches, des oranges, font pousser des cornes ; dans un récit de l'Albret, ce sont des prunes, et des poires les enlèvent. Les fruits amènent encore d'autres inconvénients : Dans un conte wallon des prunes, dans un autre de l'Albret, des pommes font allonger le nez et d'autres le raccourcissent. Dans un conte du Canada français, un homme monte sur un figuier et mange les plus gros fruits ; aussitôt il lui vient une queue comme à un singe ; elle disparaît quand il a mangé de plus petites figues [3].

Des arbres ou leurs fragments influent sur la mémoire ou sur le sommeil. Il y avait à Tourville un arbre dont l'ombrage faisait perdre au voyageur toute possibilité de retrouver sa route et tout désir de la poursuivre ; celui qui s'asseyait dessous y resterait indéfiniment si un passant charitable ne rompait le charme, en l'éveillant de son sommeil magique, après avoir mis un de ses vêtements à l'envers [4]. Plusieurs héros de contes tombent dans une léthargie dont rien ne peut les tirer, après qu'ils ont respiré une rose, plus souvent encore quand ils ont mordu à une orange, à une pomme, à des prunes, à des figues ; le fruit diffère suivant les régions [5].

1. F.-M. Luzel. *Veillées bretonnes*, p. 128.
2. Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 154 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. III, p. 59. On verra au chapitre suivant que des plantes ont le même privilège.
3. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 122, 124, et similaires étrangers, p. 127 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 32 ; F.-M. Luzel, l. c. t. III, p. 36 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 178, in *Almanach du Phare*, 1891, p. 117, 118 ; C. Heuillard. *Patois de Gayes*, p. 160-1 ; Abbé L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 267 ; A. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 69 ; L. Dardy, l. c. t. II, p. 193 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 78.
4. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 492.
5. Paul Sébillot. *Contes des Landes et des grèves*, p. 16, 17 ; F.-M. Luzel. *Contes*,

Les fleurs, les fruits ou les feuilles des arbres ont le pouvoir de guérir, et même de ressusciter. Trois pommes rouges ont le privilège de garantir du poison celui qui les mange[1]. Le roi d'un conte wallon qui avait le mal de Sainte Ernelle à la jambe ne peut recouvrer la santé que si on applique dessus la rose Sainte Ernelle qui se trouve dans un bois. Pour guérir la fille du roi, il faut aller chercher en pays étranger trois pommes d'orange ; quand elle a mangé les deux premières, elle revient à la santé, quand elle a mangé la troisième, elle veut épouser celui qui les a apportées ; pour qu'un vieux roi guérisse, il doit manger trois oranges cachées sous la patte de l'ogre[2]. Grâce à des pommes magiques sorties du jardin du Paradis, un enfant est soulagé de son mal, et ensuite son père est délivré. Des aveugles recouvrent la vue en se frottant les yeux avec le liber ou les feuilles d'un certain arbre. Dans un conte de la Haute-Bretagne, une rose fait revenir un mort à la vie quand elle a été passée sous son nez[3].

Les arbres ou leurs fragments produisent d'autres effets merveilleux : Dans un conte nivernais, une branche de l'Arbre rouge posée sur un fleuve y forme un pont sur lequel peut passer toute une armée. Un petit garçon en frappant du pied l'arbre d'or en fait sortir des chevaux tout équipés pour la guerre et de beaux vêtements. Un pommier donné par les Vents et planté dans un courtil devient un talisman qui procure tout ce qu'on désire[4].

Dans un conte canadien des pommes d'or cueillies dans le jardin des fées opèrent des prodiges[5].

Les fruits dont l'enveloppe est ligneuse, ou tout au moins assez épaisse pour former une sorte de boîte, figurent parmi les accessoires de la féerie ; le plus ordinairement ce sont des noix qui contiennent des merveilles[6]. Dans le Mentonnais des pantoufles d'or, une robe sont cachées dans une amande ; en Corse une amande est musicale et lorsqu'on ouvre des oranges magiques, il en sort des femmes ; en Flandre, en Basse-Normandie des châtaignes, quand on les pèle, se transforment en

t. I, p. 228, 204, 206, 227 ; L. Morin, in *Rev. des Trad.*, t. V, p. 727 ; F.-M. Luzel, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 479.

1. J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. II, p. 12.

2. E. Monseur, in *Bulletin de Folklore*, t. I, p. 40 ; L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 55 ; J.-F. Bladé, l. c., t. I, p. 199.

3. Ch. Deulin. *Contes du roi Cambrinus*, p. 92, 94 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. IV, p. 50 ; Paul Sébillot. *Contes des Landes*, p. 181 ; Filleul-Petigny, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 362 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 35, 37.

4. Achille Millien, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 148 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 16 et suiv. ; Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 231.

5. Henry Carnoy. *Contes français*, p. 56-57.

6. H. Carnoy. *Contes français*, p. 104 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 105, 118 ; J. Fleury. *Litt. orale de la Basse-Normandie*, p. 139, 145, 147 ; Aug. Gittée et A. Lemoine. *Contes wallons*, p. 22 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 131.

objets merveilleux, en Haute-Bretagne, des coques de noix deviennent des navires[1].

Plusieurs contes parlent d'un arbre qui produit des fruits précieux que des inconnus viennent dérober chaque nuit. En Wallonie, en Poitou ce sont des pommes d'or ; en Basse-Bretagne des poires d'or ; en Alsace de simples pommes, en Auvergne de belles poires[2]. Des récits du sud-ouest parlent de transformations métalliques : Saint Pierre ayant quitté Jésus-Christ, celui-ci monta sur une aubépine chargée de ses fruits mûrs ; il secoua les branches et fit tomber les baies ; chacune d'elles, avant d'arriver à terre, devenait une belle pièce d'argent[3].

Certains arbres ont bu toute l'eau d'un pays, ou l'empêchent de couler ; sur le conseil d'aventuriers qui découvrent par hasard le remède à cet état de choses, l'arbre est arraché ; on le frappe avec une hache, ou, comme dans un conte basque, on coupe le noyer qui a poussé dans le cimetière[4].

Ainsi qu'on l'a vu, p. 332, des âmes sous forme de papillons font pénitence sur des arbres et sur des ajoncs. En Basse-Bretagne on recommande, pour ne pas les déranger, de tousser ou de faire quelque bruit avant de franchir un talus planté de ces arbustes, et de se garder d'étêter par jeu les pousses qui dépassent les autres. Parfois le mort est visible, comme celui qu'un passant aperçut juché sur une ramille d'orme, qui bien que forte à peine pour soutenir un roitelet, ne pliait pas sous lui ; il devait y rester jusqu'à ce que la pousse fût devenue assez robuste pour servir de manche à un instrument de travail ; une femme sans tête était condamnée à rester dans le creux d'un arbre jusqu'à ce qu'une âme charitable l'eût délivrée d'un secret. La pénitence des âmes consiste parfois à couper de l'ajonc, pendant une période déterminée, pour alimenter le feu du purgatoire[5]. En Picardie, un revenant appelé le Botteu faisait entendre toutes les nuits un bruit semblable à celui que l'on fait en élaguant les arbres ; c'était un paysan, condamné à revenir couper des branches qui toujours repoussaient, parce que de son vivant, il lui était arrivé souvent de couper le

1. J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 6, 128 ; F. Ortoli. *Contes de l'île de Corse*, p. 13, 76-79 ; Ch. Deulin. *Contes du roi Cambrinus*, p. 197 ; J. Fleury, l. c., p. 140-143 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 125.

2. Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 1 ; A. Gittée et Lemoine. *Contes wallons*, p. 131 ; Du Laurens de la Barre. *Fantômes bretons*, p. ; L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 62; H. Carnoy. *Contes français*, p. 90 ; Paul Sébillot. *Litt. orale de l'Auvergne*, p. 20-21.

3. J.-F. Cerquand. *Lég. du pays basque*, t. IV, p. 1 ; J.-F. Bladé. *Contes*, t. II, p. 159.

4. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 85 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 500 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 62 ; Paul Sébillot. *Contes des Landes et des Grèves*, p. 185 ; J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. IV, p. 50.

5. A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. II, p. 69-70, t. I, p. 195-198, t. II, p. 87.

côté de la haie qui appartenait à son voisin [1]. On raconte aux environs de Dinan qu'à l'endroit où fut trouvé le cadavre d'un cultivateur mort subitement a poussé une énorme touffe de genêts ; par les plus beaux jours, quand il ne fait pas un souffle d'air, la touffe est secouée comme par un vent violent, dès que la femme ou les enfants du défunt entrent dans le champ [2].

Un petit garçon qui va porter une lettre au Paradis voit sur sa route, outre les arbres qui se battent, cf p. 429, trois pommiers dont l'un est chargé de belles pommes mûres, un autre de pommes à peine formées, et un troisième qui est couvert de fleurs ; le premier représente l'homme dans la force de l'âge, le second l'enfant qui vient de naître, le troisième le germe dans le sein de la mère. Lorsque Tregont-à-Baris voyage vers le Soleil, un homme le charge de lui demander pourquoi un arbre de son jardin est desséché d'un côté tandis que l'autre produit des fruits ; le Soleil lui révèle que sous le côté stérile se trouve une barrique d'argent [3].

Les vies des saints parlent fréquemment de bâtons qui reverdissent : parfois ils attestent le passage d'un bienheureux, comme le « haut et grand olme lequel communément on nommoit l'arbre de sainct Martin, pour ce qu'ainsi estoit creu un bourdon que jadis sainct Martin y planta » ; ou bien ils ont abrité un bienheureux fatigué du voyage ; c'est ainsi que saint Gudwal s'étant endormi après avoir fiché le sien en terre, le vit à son réveil transformé en un arbre touffu [4] ; d'après une légende saintongeaise les chevaliers français compagnons de saint Louis qui, le soir de la victoire de Taillebourg, avaient fiché leurs lances en terre, les virent en se réveillant chargées d'une épaisse frondaison. A la prière d'un bienheureux notre Seigneur reverdit tellement un arbre devenu sec tant il était vieux, qui se trouvait au milieu d'un cloitre, qu'il jeta écorce et feuille nouvelle contre le cours de nature [5].

Ce miracle accompagnait aussi le martyre des saints ou la découverte de leurs reliques : les lances de ceux qui avaient tranché la tête de saint Volusien devinrent des frênes tout verts qui depuis, par vertu divine, ne purent mourir. Le jour où saint Silve découvrit dans l'abbaye de Saint-Acheul le corps de saint Firmin, les arbres se chargèrent de feuilles et de fleurs, bien que l'on fût au cœur de l'hiver. Il en fut de

1. H. Carnoy. *Litt. orale de la Picardie*, p. 45-46.
2. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 595.
3. F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. I, p. 234, 245 ; *Contes*, t. I, p. 102-104.
4. Rabelais. *Gargantua*, l. I, c. 36 ; cf. aussi Maury. *Croy. du Moyen âge*, p. 384 ; Fouquet. *Légendes du Morbihan*, p. 83.
5. Ollivier Beauregard, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 504 ; *Le Livre du Chevalier de la Tour Landry*, p. 173.

même lorsqu'on apporta par la Loire à Fleury, les reliques de saint Benoît[1].

Cette merveille sert aussi à attester la vérité d'un fait ou à révéler une échéance : un pèlerin vint jadis trouver un laboureur et lui dit que le siège d'évêque de Liège était vacant, et que c'était lui qui devait l'occuper. Le bonhomme répondit qu'il ne le croirait que si son bâton reverdissait et portait des fruits. En prononçant ces mots il le planta en terre, il prit racine et porta des fleurs et des fruits qui sont appelés Pommes de Saint-Jean. Dans un conte breton, un brigand et un ermite plantent chacun leur bâton, et leurs péchés leur sont remis quand ils ont fleuri[2].

En Normandie un arbre d'une forme assez remarquable devait son origine au bâton d'un simple matelot. Sur la côte de Fatouville près du Hâvre, on aperçoit un énorme pommier qui se distingue de tous les autres par sa forme ; une de ses branches principales semble s'étendre comme un long bras pour indiquer un point éloigné, et sa coupelle à l'aspect d'un chapeau de matelot. On raconte qu'autrefois la Seine vint tout à coup à modifier son courant ; un vieux pilote de Fatouville s'était mis promptement à la connaissance du nouveau régime des eaux ; mais, comme il était vieux, c'était de la côte qu'il indiquait, en joignant le geste à la parole, la route à suivre. Quand il vit qu'il mourrait bientôt, il pria Dieu de lui envoyer un successeur digne de continuer sa tâche. A peine son vœu avait-il été exprimé, que le bâton desséché sur lequel il s'appuyait d'ordinaire vint à prendre racine, grandit subitement, et se couvrit de fruits et de feuilles en affectant la forme du digne marin[3].

Un églantier pousse tout près d'une statue de la Vierge entre les pierres du portail de l'ancien couvent des Catherinettes à Dinan. Il existe deux légendes sur l'origine de cet arbuste, très vigoureux en dépit de la mince couche de terre végétale qui le nourrit : ce rosier aurait été planté par un frère de St-Jean de Dieu, il y a très longtemps, bien avant la Révolution. Suivant une autre version, une jeune fille et un garçon de Saint-Malo s'étaient promis de s'épouser ; mais les parents refusèrent leur consentement, parce que le jeune homme n'avait pas une fortune en rapport avec la leur ; pour empêcher toute relation entre eux, le père mit sa fille chez les Catherinettes. L'amoureux, au désespoir de cette séparation, se rendit aussi à Dinan, espérant la revoir, mais il n'y put parvenir, et pour faire ses adieux à celle qu'il aimait, il déposa un bouquet de roses sur le portail ; une branche

1. *L'Ariège*. Foix, 1873, in-18, p. 91-92 ; G. Jourdanne. *Contribution au F.-L. de l'Aude*, p. 207 ; Alfred Maury. *Légendes du moyen âge*, p. 166.
2. A. Hock. *Croyances*, p. 97-8 ; F.-M. Luzel. *Lég. chrétiennes*, t. I, p. 208.
3. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 474-5.

a pris racine et depuis ce temps le rosier existe toujours. On a vainement essayé de l'arracher, on l'a plusieurs fois coupé, il continue à repousser, et ni les grands hivers, ni les grandes sécheresses ne le font mourir [1].

L'épine qui, introduite dans les chairs d'un personnage coupable s'y développe, pousse ordinairement sur la jambe d'une marâtre ; dans une version cornouaillaise de la fille aux bras coupés, l'épine entrée dans le pied de celui qui a été la poser dans un chêne de la forêt, devient un grand arbre et monte dans la cheminée ; le patient est obligé d'attendre que sa sœur vienne le délivrer [2].

Les personnages qui parviennent au ciel en grimpant le long d'une tige merveilleuse, y arrivent le plus ordinairement au moyen d'une plante qui, sitôt semée, se développe d'une façon prodigieuse ; mais des arbres ont aussi le même privilège : dans un récit poitevin, le bonhomme Trinquet plante un gland qui, en peu de jours, est assez haut pour arriver à la porte du Paradis ; en Corse, l'arbre n'a été ni semé ni planté ; c'est un châtaignier si élevé qu'un aventurier monte tout le long en se disant qu'il parviendra, — ce qui a lieu en effet, — jusqu'au séjour des bienheureux [3]. Finette Cendron abandonnée avec ses sœurs, trouve un gland qu'elle plante, et tous les matins elle et ses sœurs vont l'arroser en disant : « Croîs, croîs, beau gland ! ». Il finit par monter si haut que la jeune fille en montant jusqu'à la cime, découvre un palais merveilleux. Cet épisode se retrouve exactement, y compris une formulette analogue, dans un conte languedocien où trois enfants ont été égarés [4].

L'arbre dont on ne peut descendre est bien connu, grâce à la légende du bonhomme Misère qui, avant d'avoir été recueillie populairement, a été propagée par des livrets de la Bibliothèque bleue, dont le plus anciennement constaté remonte à 1709. L'arbre est un poirier, comme dans des contes de la Flandre française, de Wallonie, et de Basse-Bretagne ; mais suivant les pays, l'essence diffère ; dans les Landes, en Languedoc, dans le Boulonnais, en Wallonie c'est un pommier, en Haute-Bretagne, un noyer, comme dans un conte gascon où le bon Dieu accorde ce privilège à un forgeron, mais seulement pour que le diable y soit pris ; en Artois, c'est une bonne femme dont le pru-

1. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 655.
2. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 112 ; L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 81 ; Marguerite de Belz. *La clé des champs*, (p. 65, 82) ; dans une version gasconne de la Fille aux bras coupés, le père qui est le coupable s'enfonce une épine dont il ne peut guérir (L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 303).
3. R.-M. Lacuve, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 18 ; Fréd. Ortoli. *Contes de l'île de Corse*, p. 171.
4. Mme d'Aulnoy ; Finette Cendron, in *Cabinet des Fées*, t. III ; L. Lambert, *Contes du Languedoc*, p. 20.

nier a ce pouvoir ; en Picardie, un cerisier ; en Provence, un figuier ; en Limousin, un amandier ; en Gascogne, un oranger [1].

J'ai parlé au chapitre des forêts de malédictions qui s'appliquent à certains de leurs quartiers. Au moyen âge les prêtres nuisaient quelquefois à un ensemble d'arbres. On montra à Etienne de Bourbon une partie d'un bois près de Belley, qui était devenue stérile depuis qu'elle avait été anathématisée par le prieur d'un couvent auquel un chevalier l'avait enlevée ; un verger ne produisait plus de fruits, parce que le prêtre qui en était propriétaire, mécontent de ce que, pendant qu'il disait la messe, les jeunes gens détruisaient les clôtures pour en voler les fruits, l'avait menacé d'excommunication, si à l'avenir il portait des fruits [2].

Les arbres éprouvent parfois les effets de la magie : les Laminacs ayant envoyé au curé de Sare une ceinture de soie, celui-ci dit qu'on la place autour d'un châtaignier situé près de la grotte ; lorsque l'homme en eut fait le tour, l'arbre et la ceinture disparurent tout-à-coup. Dans un conte littéraire du XVII[e] siècle, une ceinture magique, donnée par une fée, consume les arbres autour desquels elle est mise ; la fée d'un conte lorrain remet à un homme un ruban qui fait s'enflammer le buisson autour duquel il a été attaché. Un conte de la Haute-Bretagne suppose une croyance apparentée : une fée donne à un faucheur, en lui recommandant de ne pas se tromper, deux ceintures, l'une pour lui, l'autre pour son camarade ; au lieu de la lui porter, il l'attache à un chêne qui, le lendemain matin était tout flétri et ne tarda pas à périr. On a relevé dans le val d'Aoste une légende similaire : une fée qui avait attiré chez elle un homme marié et qui désirait l'avoir sans partage, lui remit un ruban en lui disant de le donner à sa femme pour lui servir de ceinture. Celle-ci ayant été consulter une vieille commère, alla le nouer autour d'un tronc d'arbre ; deux jours après l'arbre était entièrement sec [3].

On a recueilli en France plusieurs versions d'une légende populaire

1. Champfleury. *Histoire de l'imagerie populaire*, p. 95, il est vraisemblable que ce thème était populaire auparavant ; Ch. Deulin. *Contes d'un buveur de bière*, p. 279 ; Edm. Etienne, in *Wallonia*, t. VI, p. 136 ; F.-M. Luzel. *Lég. chrétiennes*, t. I, p. 319 ; Félix Arnaudin. *Contes de la Grande Lande*, p. 20 ; P. Redonnel, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IV, p. 571 ; Alfred Harou, *ibid.*, t. V, p. 299 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 273 ; J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. II, p. 229 ; Ed. Edmont. *Quatre légendes du pays de Saint-Pol*, p. 22 ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 164, 298 ; Antonin Perbosc, in *Lemouzi*, décembre 1904 ; J. Roumanille. *Li conte prouvençau*, p. 164 ; Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 89.

2. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 262-263.

3. J.-F. Cerquand. *Légendes du pays basque*, t. III, p. 58 ; M[me] d'Aulnoy. *Le pigeon et la colombe* ; in *Cabinet des Fées*, t. IV ; E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. II, p. 235 ; Paul Sébillot. *Contes* t. I, p. 163 ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 31.

en beaucoup d'autres pays et dont voici le thème initial : une femme compatissante qui, d'ordinaire, est la fille ou l'épouse d'un seigneur avare et dur, est rencontrée par celui-ci alors qu'elle porte des vivres à des malheureux ou à des ouvriers mal nourris ; il lui ordonne de déplier le tablier où elle cache du pain ou de la viande ; quand elle a obéi, il n'y voit que des objets divers ou des fleurs. La dame de Laval qui fut ensépulturée en l'abbaye de Clermont (1272), était si aumonière que souventesfois les officiers de l'hostel se complaignoient à leur seigneur. Si advint qu'un jour mondit seigneur, son mari, la rencontra portant aux pauvres plein giron de viande, et lui demanda que c'estoit qu'elle portoit ? Elle respondit que c'estoient couppeaux ; il regarda et ne veid que couppeaux. Par quoy il la laissa aller et s'en alla faire son aumosne ; puis, quand vint au soir, il lui enquist plus diligemment que c'estoit qu'elle portoit en son giron, et elle luy dist la vérité, et quand il connut sa bonté, il la licencia de faire tout ce qu'elle voudroit des biens de son hostel[1]. Le mari de la dame de Ruthye qui portait dans son tablier deux petits pains destinés aux pauvres du village, l'arrêta et lui dit : « Que caches-tu dans ton tablier, et où vas-tu ? — Je vais porter chez le tisserand deux pelotes de fil ». Le mari ouvrit le tablier, et au lieu de pain trouva deux pelotes de fil[2].

Plus ordinairement les objets miraculeux sont des fleurs, et c'est pour cela que l'on donne parfois à ces légendes le nom de miracle des roses. Le sire d'Estouteville ayant rencontré sa fille qui portait dans un pan de sa robe des provisions destinées aux artistes qui travaillaient à l'église de Valmont et que son père nourrissait mal, lui demanda ce qu'elle avait dans son tablier : « Mon père, répondit-elle, ce sont des roses ». Et quand elle eut déroulé sa robe, il s'y trouva en effet un beau bouquet. Le sire de Crocq rentrant de la chasse plus tôt que d'habitude, trouva sa femme qui avait rempli son tablier de pains destinés aux pauvres du voisinage, et il lui demanda ce qu'elle portait : « Monseigneur, ce sont des fleurs pour la sainte Vierge », répondit-elle en tremblant ; le baron rabattit le tablier, et il s'en échappa des fleurs. Cette donnée figure aussi dans les contes populaires : une marâtre croyant que sa fille emportait à manger, la force aussi à montrer ce qu'elle avait dans son tablier, et par la vertu d'une baguette donnée par une fée, elle n'y trouve que des fleurs. C'est aussi ce que voient, sans intervention de baguette, une autre femme qui soupçonnait sa propre fille de porter à manger à une belle-fille qu'elle haïssait, un

1. Lebaud. *Chronique de Vitré*, p. 50-51, cit. par Baron Dutaya. *Brocéliande*, p. 83.
2. J.-F. Cerquand, t. I, p. 47. Cette légende est racontée dans une chanson que Francisque Michel a reproduite dans le *Pays basque*, p. 397.

père qui, averti par sa seconde femme, croit que sa fille cache du pain dans son tablier, un roi qui détestait les pauvres, et qui rencontre une petite servante qui leur portait du pain et de la viande[1].

1. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 383-384 ; J. Bonnafoux. *Légendes de la Creuse*, p. 24 ; Paul Sébillot. *Dix Contes de la Haute-Bretagne*, p. 14 ; *Contes*, t. II, p. 228 ; J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. II, p. 137-138 ; F. Ortoli. *Contes de l'île de Corse*, p. 68 et suiv.

CHAPITRE II

LES PLANTES

§ 1. ORIGINES ET PARTICULARITÉS

Suivant une idée qui, ainsi qu'on a pu le voir dans presque tous les chapitres de cet ouvrage, s'attache à l'origine de la plupart des choses ou des êtres, plusieurs plantes sont aussi tantôt l'œuvre de Dieu, tantôt sa contrefaçon opérée par le diable. Un passage de la *Vie de Michel Le Nobletz* montre que cette conception était courante dans les campagnes du Finistère au commencement du XVIIe siècle : les paysans croyaient que, comme Dieu avait fait le froment et le seigle, le Diable avait produit le blé noir ou sarrasin. Actuellement encore en Haute et en Basse-Bretagne un certain nombre de céréales ou de légumes ont comme contre-partie de mauvaises herbes crées par le Diable :

Œuvres de Dieu	*Œuvres du Diable*
Le chou	Le chardon
La carotte	La ciguë
L'avoine	L'ivraie
Le froment	Le carex
Le trèfle.	La cuscute
	Les pâtenôtres [1]

Aux environs de Dinan, le Diable a créé l'herbe aux couleuvres ou « pain de caleuve » quand il essaya de surpasser les baies rouges des églantiers et des épines, qui sont l'œuvre de Dieu. On raconte à l'île de Sein une autre de ses tentatives infructueuses : Un jour il paria avec saint Guenolé de faire pousser du blé qu'il aurait lui-même créé et qui serait aussi beau que celui du bon Dieu ; il le sema, le récolta, et en étendant les gerbes sur l'aire, il s'écria qu'il était aussi fort que son maître ; mais il eut beau le battre, il n'en put faire sortir de grain, car tous les épis étaient vides ; c'est le « seigle du diable » qui pousse encore dans l'île [2].

1. H. Gaidoz, in *Revue Celtique*, t. II, p. 485 ; G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.* t. I, p. 203.
2. Lucie de V. H., *ibid.*, t. XVII, p. 596 ; H. Le Carguet. *Les Légendes de la ville d'Is*, p. 13-15.

On retrouve dans les Côtes-du-Nord un parallèle, fondé aussi sur une similitude de forme, de la tradition qui fait naître les baies du myrtille des grains de chapelet d'un saint, (cf. t. III p. 367) : si les bonnes sœurs qui vont dire le leur, la nuit dans la campagne, perdent une de leurs patenôtres, le laboureur dans le champ duquel elle est tombée ne pourra détruire le chiendent qui y poussera [1]. D'après un récit des environs de Dinan, c'est une sorcière qui a produit le havron ou avoine sauvage. Sous la figure d'une mendiante, elle supplia une jeune femme qui allaitait son nourrisson sur le pas de sa porte, de lui donner une tasse de son lait pour sauver un enfant malade. La nourrice rentra à la maison, et dit à sa grand'mère la demande qui venait de lui être faite, mais celle-ci l'avertit que la pauvresse voulait sans doute lui jeter un sort, et elle composa avec de la farine de blé et de la farine d'avoine une boisson qui ressemblait à du lait. La sorcière fit sur ce breuvage une conjuration pour empoisonner tous les enfants élevés au sein ; mais grâce à la précaution de la vieille le blé et l'avoine en souffrirent seuls, et de plus, pour leur nuire, la sorcière produisit le havron qui les étoufferait si on n'avait grand soin de l'arracher. En Haute-Bretagne c'est le diable qui, la nuit, file la cuscute pour perdre les trèfles et les ajoncs [2].

Plusieurs légendes des environs de Saint-Malo expliquent la présence des herbes marines sous les eaux : Lors d'une grande famine qui décimait les poissons, un génie envoyé par leur dieu arriva au fond de la mer avec une charrette attelée de dix chevaux et chargée de graines et de plantes de toutes sortes ; il les sema et les planta, et au bout de huit jours elles avaient poussé. Ils rattachent aussi leur origine à des épisodes de la vie des fées sous-marines : L'une d'elles ayant donné un anneau magique à un matelot qui l'avait secourue, celui-ci fait naufrage, mais au lieu de se noyer il descend sous les eaux, et prend pied près du château de la dame ; elle le charge de soigner son jardin, et comme elle se plaignait de ne pas avoir des plantes aussi variées que celles de la terre, il frotte son anneau et aussitôt toutes les variétés des herbes marines y croissent. Suivant un autre récit, un pêcheur qui glisse aussi sous les flots, arrive dans un monde nouveau où il est bien accueilli par une divinité ; la peste s'étant déclarée parmi les poissons, il se souvient des herbes médicinales que les fées cultivaient dans leurs grottes ; sa maîtresse lui permet d'aller en chercher, et l'épidémie cesse quand il les a plantées. On dit parfois que le fond de la mer, auparavant privé de végétation, s'est garni d'innombrables plantes après le

1. Paul Sébillot. *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 71.
2. Lucie de V. H. in *Rev. des Trad. pop.* t. XIX, p. 434 ; Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 334.

naufrage d'un navire chargé de toutes sortes de graines, et que les herbiers que la mer découvre sont d'anciennes prairies submergées [1].

Des fées ont aussi propagé ou créé des espèces particulières au rivage marin. Une jeune fille de Guernesey, qui était allée voir les bonnes dames dans leur caverne du Creux, et avait fini par rester avec elles, apparut en songe à sa mère, lui dit qu'elle ne la reverrait plus, mais qu'elle était heureuse, et qu'en souvenir de son affection, elle avait apporté sur la dune une jolie fleur du pays des fées qui devait y pousser toujours : c'est le lys de Guernesey, rouge, parsemé de points dorés, mais sans parfum, qui croît sur les dunes de la baie de Vazon. La méchante belle-mère d'une jeune fille de la Haute-Bretagne la conduisit un jour sur la falaise et lui remit une sorte de graine noirâtre en lui disant de la semer sur le rocher, et de ne rentrer à la maison que lorsque cette graine aurait produit une plante bonne à manger. La pauvre fille pleura si abondamment, que la mer en devint, dit-on, plus grande ; sa marraine, qui demeurait dans une houle du voisinage, ayant appris la cause de ce phénomène, vint trouver sa filleule et lui ordonna de jeter sa graine sur le rocher : aussitôt de toutes ses fissures, on vit sortir le saxifrage, que les gens de la côte mangent avec du vinaigre, et qui a la propriété de guérir les fièvres [2].

L'origine d'autres plantes se rattache à des épisodes de la légende dorée. Saint Séverin, après avoir bâti sa hutte au milieu des marais, était chagrin de ne pas entendre la voix des rossignols, qui ne vivent pas dans les endroits où l'air est corrompu ; il pria la bonne Vierge d'envoyer une belle fleur, qui pût assainir le pays et permettre aux hommes de se réjouir du chant des oiseaux ; le lendemain, à son réveil, le marais était tout couvert d'un tapis bleu de ciel, formé par une innombrable quantité de lis bleus. On raconte à l'île de Sein qu'autrefois le diable produisait des famines qui faisaient périr beaucoup de monde ; saint Guénolé, qui était alors à Landévennec, se mit en prières et Dieu lui donna un boisseau de pommes de terre qu'il venait de créer tout exprès. Le saint en planta vingt sillons dans l'enclos de son monastère ; l'année suivante il sema toute sa récolte, et la pomme de terre se répandit partout ; c'est grâce à elle qu'il n'y a plus eu de de famine sur terre [3].

Plusieurs particularités de plantes sont l'objet d'explications traditionnelles. Un tailleur de la Haute-Bretagne avait vendu son âme

1. Paul Sébillot, in *Archivio per le tradizioni popolari*, t. V, p. 516-518 ; in *l'Homme*, t. III, p. 583-584.

2. Louisa Lane Clarke. *Folk-Lore of Guernsey*, p. 52 ; Lucie de V. H. in *Rev. des Trad. pop.* t. XV, p. 337.

3. Henri Carnoy. *Litt. orale de la Picardie*, p. 133 ; H. Le Carguet. *Les légendes de la ville d'Is*, p. 18-20.

au diable, qui devait le combler de biens, mais le prendre au bout de dix ans ; il stipula toutefois qu'il serait libéré s'il pouvait présenter une couture si fine que les yeux du diable ne pussent la distinguer. Lorsqu'arriva l'échéance, il eut recours aux fées, alors nombreuses dans le pays : l'une d'elles cueillit quelques brins d'herbes, les assembla et les cousit avec des points si menus que Satan ne réussit pas à les découvrir ; c'est depuis qu'il y a de l'herbe à cinq coutures. On lui assigne une autre origine : un riche seigneur avait fait publier qu'il épouserait la jeune fille qui exécuterait devant lui la couture la plus parfaite ; une villageoise qui l'aimait rencontra sur la lande un bon lutin qui lui remit une aiguille magique. Le jour de l'épreuve, elle prit quelques brins d'herbe, et à l'aide de son aiguille, elle produisit une couture incomparable ; le seigneur l'épousa ; puis il fit planter l'herbe cousue par sa femme, qui prit racine et se multiplia [1].

Voici pourquoi, dit-on dans la Côte-d'Or, les pâquerettes des champs ont un cœur doré et une pointe de rose au bord de leurs pétales : lorsque les mages et les bergers firent de beaux présents à l'Enfant Jésus, un pauvre petit pâtour qui ne possédait rien, cueillit une pâquerette toute blanche afin de ne pas arriver les mains vides, et il l'approcha des lèvres de l'enfant ; celui-ci baisa la fleurette, qui devint rose à l'endroit où ses lèvres s'étaient posées. Aux environs de Dinan c'est Dieu qui, pour punir le coquelicot, trop fier de sa beauté, a permis au diable de le toucher ; ses doigts ont produit les taches noires que l'on voit au fond de la corolle [2]. Satan a aussi laissé sa marque sur d'autres plantes : On dit en Basse-Normandie, où la scabieuse est souveraine pour un grand nombre de maux, que fâché que tant de vertus se rencontrassent dans un modeste végétal, il enfonça ses dents dans la racine ; sa morsure est encore visible sur cette plante, que par suite on a nommée le « mors » du diable [3]. Au XVIe siècle, la même croyance s'appliquait à :

> .... La morgeline
> Dont le diable (dit-on) va mordant la racine.

Et le vulgaire croyait que le diable, envieux du bien que cette plante cause au genre humain, y avait laissé les marques de son venin [4]. Les pâtres de la Savoie expliquaient aussi par des interventions surnaturelles une circonstance que présente une jolie plante à fleurs rouges, de la famille des orchidées, qui se trouve au plus haut des pâturages, et dont la racine se partage en deux appareils

1. Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 336-337.
2. Mme N. Guyot, *ibid*, t. XIX, p. 220 ; Lucie de V.-H. *ibid*, t. XX, p. 213.
3. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 288.
4. Claude Gauchet. *Le Plaisir des champs*, éd. elz. p. 119 ; Olivier de Serres. *Théâtre d'agriculture*, 1600, lieu VI, ch. 15.

façonnés comme les doigts. Chaque année, au printemps, l'un d'eux se détruit pour faire place au second, qui se développe au même moment ; le premier est la main du diable qui blesse et retire la vie, et le second la main de Dieu qui répare et féconde les herbes [1]. Une plante de la classe des lancéolées est appelée en Haute-Bretagne herbe du Diable ; quelques-unes de ses feuilles présentent, assez rarement, une tache noire qui est l'objet de plusieurs explications. Quand elle se montre sur un plant poussé dans un sentier peu fréquenté, on croit qu'un couple amoureux y a vu la feuille à l'envers. On dit aussi que le diable, jaloux de la voir pousser sur un mauvais terrain, veut l'arracher, mais que Dieu ne le lui permet pas, et que, comme preuve de la résistance opposée par cette frêle plante, le pouce du maudit est imprimé sur elle. Suivant d'autres, cette tache noire est sa signature, et celui qui déracinerait cette herbe, sitôt qu'elle a été marquée par lui, trouverait dessous un immense trésor ; ce stigmate s'efface dès que la plante est touchée par une honnête et sainte personne. Certains assurent que les chiens qui mangeraient cette herbe mourraient et que saint Roch en passant y a imprimé ces marques pour les avertir [2]. Voici pourquoi, aux environs de Guingamp, elle porte le nom d'herbe de la Vierge : lorsque après avoir vu son fils expirer sur la croix, Marie tomba par terre, ses mains couvertes du sang du Christ rencontrèrent une de ces herbes et son pouce s'imprima sur les feuilles ; toutes celles qui en sont issues ont cette marque ; elles portent malheur à celui qui marche dessus, mais il suffit d'avoir sur soi une de ces feuilles pour être préservé de la mort subite et de tout accident [3].

Le hile d'une espèce de haricot se détache en blanc sur une aréole brun marron, traversée par des rayons divergents comme ceux d'un Saint-Sacrement, de la couleur du hile : il n'est pas rare que l'un de ces rayons se prolonge par en bas comme le pied d'un ostensoir. En Franche-Comté, où ces pois se nomment haricots du Saint-Sacrement, on raconte qu'un homme ayant dérobé celui d'une chapelle, l'enterra dans un coin de son jardin et y sema des haricots ordinaires ; quand ils parvinrent à maturité, plusieurs personnes remarquèrent qu'ils portaient tous une image pareille à l'auréole de l'ostensoir ; on trouva, à quelques pieds sous le sol, l'objet volé [4]. Cette petite légende a plusieurs parallèles : Pendant la Révolution, un bedeau des environs de Brest enfouit des vases sacrés, et sema par dessus des haricots blancs, qui, à la récolte, présentaient la figure du Saint-Sacrement. Un recteur de

1. *Magasin pittoresque*, 1850, p. 375.
2. Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 458.
3. Comm. de Mme Lucie de V.-H.
4. Ch. Thuriet. *Trad. pop. du Doubs*, p. 24. Cette légende est aussi populaire à Ixelles, près de Bruxelles ; (Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 460).

l'Ille-et-Vilaine qui portait le viatique, ayant voulu passer par un champ ensemencé, parce que la route était mauvaise, celui à qui il appartenait lui défendit de fouler sa récolte ; mais un autre laboureur l'invita à traverser son champ, où il avait semé des haricots ; ceux qui, à maturité, furent cueillis à l'endroit où avait passé le Saint-Sacrement, avaient tous l'image d'une hostie [1].

Voici les rares légendes qui représentent des plantes comme des émanations plus ou moins directes de créatures humaines ou de divinités. On raconte aux environs de Lorient qu'une pauvre veuve qui, le soir de la Toussaint, cherchait des coquillages pour en orner, suivant la coutume, la tombe de son défunt, pleurait de ne trouver que des coquilles nacrées ; elle se mit à demander des fleurs à la sainte Vierge, et ses larmes en tombant sur le sable des dunes, se changèrent en petites fleurettes aux tons violets et aux couleurs de deuil : c'est la scabieuse des mielles, qu'on appelle en Bretagne la fleur de la veuve. Les violiers rouges qui tapissent les murailles du château de Trémazan y ont poussé depuis qu'elles ont été arrosées du sang de sainte Aude ; les paysans les nomment *Chinoff santez Eodez*, fleurs de sainte Aude, et elles ont, disent-ils, cette couleur en souvenir de la vierge martyre ; au moment de leur floraison, les amoureux viennent les cueillir ensemble [2]. Certains marins de la Manche croient que les plantes marines sont les chevelures de poissons ou de lutins ; dans les contes de ce pays des féetauds ont des fucus au lieu de cheveux, des hommes de mer ou de vieilles fées sont couverts d'herbes de mer semblables à celles qui croissent sur les rochers [3].

Plusieurs récits racontent en quelles circonstances des plantes ont subi, postérieurement à la création, des changements notables. Ceux qui s'attachent au blé ont été inspirés par la disproportion qui existe entre le chaume de cette céréale et sa graine ; d'après le thème le plus ordinaire, tout en poussant aussi haut qu'aujourd'hui, il n'était qu'épi ; Dieu l'a réduit à sa dimension actuelle pour punir les humains de leurs péchés ou de leur paresse. Les paysans des environs d'Ollioulles (Var), disent que les hommes, devenus riches sans effort, employaient le pain aux usages les plus vils ; le bon Dieu en ayant été informé, descendit sur terre avec l'archange Gabriel, et dans la première maison où ils entrèrent, ils virent une jeune femme qui essuyait avec du pain les ordures de son nourrisson. Dieu irrité s'approcha d'une plante de

1. Léo Desaivre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 658 ; Paul Sébillot, *ibid*, t. XI, p. 383.

2. E. Herpin. *La Côte d'Emeraude*, p. 429-430. Dans ce livre, M. H. a localisé à St-Malo cette légende, qu'il m'a dit avoir recueillie dans le Morbihan ; Ogée. *Dict. de Bretagne*. H. du Cleuziou. *La Bretagne artistique*. Pays de Léon, p. 68.

3. Paul Sébillot, in *l'Homme*, t. III, p. 584 ; *Contes*, t. II, p. 6, 34, 92, 59, t. III, p. 190 ; *Contes de Marins*, p. 57.

blé, saisit la tige entre le pouce et l'index, à ras de terre, et en tirant fit tomber les grains de l'épi en allant de bas en haut ; il allait arriver à l'extrémité du chaume, lorsque l'ange s'écria : « Bon Dieu, laissez-en au moins quelques grains pour les pauvres de Jésus-Christ ! » Dieu touché de cette prière s'arrêta au moment où il ne restait plus que quelques grains à l'épi [1]. D'après une légende du Morbihan, les grains de blé commençaient aussi au bas de la tige, et les hommes coupaient la paille en la frappant entre deux pierres aiguisées ; un paysan inventa la faucille ; Dieu qui passait par là saisit l'épi par en bas en disant : « Tu as voulu t'éviter de la peine, mais tu en auras autant qu'auparavant. » Suivant la tradition vosgienne, Dieu fatigué des crimes de l'homme, résolut de lui retirer cette plante nourricière. « Le blé que tu cultives à la sueur de ton front, lui dit-il, ne te fournira désormais que de la paille, il ne te donnera plus de grains. — Seigneur, dit l'un des anges, le chien et le chat ont-ils eu part aux crimes de leurs maîtres ? — Non, répondit le Seigneur. — Alors nous te supplions de laisser au bout de la tige la part de grains que l'homme leur a réservée jusqu'à ce jour. » Le Seigneur y consentit, et c'est depuis que la tige de blé est longue et l'épi court. On raconte dans le Morbihan que les hommes étant devenus mauvais, Dieu saisit l'épi au ras de terre et rifla le chaume presque jusqu'au haut ; la Vierge à ce moment lui arrêta la main, et c'est grâce à elle qu'il est resté assez de grains pour la nourriture des chrétiens [2].

Des herbes ont été bénies ou maudites en raison des actes que leur attribuent des traditions qui parfois leur accordent une sorte d'animisme. La Vierge fuyant la colère d'Hérode dit à un laboureur qui semait du blé d'aller chercher sa famille pour le couper ; le paysan sourit d'abord, mais il se laissa persuader, et quand il revint avec les siens, le blé était mûr. Il le faucha, et la Vierge se cacha sous les herbes avec son enfant, en recommandant au paysan de ne pas la trahir. Les tiges de blé n'étaient pas assez longues, et l'on apercevait un pan de son manteau ; mais les branches des sauges et des basilics qui l'entouraient se penchèrent, s'entrelacèrent et formèrent un faisceau qui protégea Marie. A quelques pas se trouvait une touffe de menthe ; tout à coup Hérode survient avec ses cavaliers, et demande si l'on n'a pas vu une femme et un enfant. « Si, répondit le laboureur, mais c'était au moment des semailles. — Alors elle doit être bien loin » dit Hérode, et il s'élança à sa poursuite. Heureusement, il n'entendit pas un geai, et

1. Bérenger-Féraud, in *La Tradition*, 1894, p. 36.
2. Paul Guieysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 177 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 198-199 ; Lucie Guillaume, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 56.

une menthe qui disaient : « *Sota la garberota* ! sous la gerbe. » La mère de Jésus dit à la menthe :

Tu ets menta y mentirás,
Floriras y no granaras.

Tu es menthe, et tu mentiras toujours ; tu fleuriras, mais tu n'auras pas de graines. Puis s'adressant au basilic, elle lui dit :

Enfalgue, Deu te salvia
Floriras y granaras.

Basilic, Dieu te sauve, tu fleuriras, et tu auras des graines. Depuis lors, il est la plante favorite des jeunes filles qui en accrochent un bouquet à leur corsage [1].

Suivant une légende des environs de Bruxelles, la Sainte famille au moment de la fuite en Egypte s'étant réfugiée dans un fossé, le bout pointu d'un jonc vint effleurer l'œil du petit Jésus qui dormait ; il se réveilla et se mit à pleurer ; la Vierge maudit la plante malencontreuse, et depuis la pointe de son épi est noircie et brûlée. L'herbe aux couleuvres porte le nom de pain en Haute-Bretagne parce que les hommes s'en nourrissaient avant de connaître l'usage de la farine ; mais une méchante fée l'empoisonna, et la plante, honteuse du mal qu'elle ferait désormais, se cacha au fond des fossés parmi les ronces et les épines [2].

Quelques espèces, qui ne poussent que dans des endroits assez rares, s'y trouvent à la suite de circonstances légendaires : On raconte à Saint-Amand (Cher) que la *farsetia clypeata*, appelée herbe de Jérusalem, herbe des Croisades, et qui semble n'exister que dans cette localité, y a été apportée de Palestine par un croisé dans les sabots de son cheval ; celui-ci, ayant frappé violemment le sol en passant près d'une forteresse qui existait alors à Montrond, on y vit, peu de temps après, une petite étendue de terrain couverte d'une plante inconnue. A Saint Valery-sur-Somme, une jolie fleurette que l'on remarque sur les anciennes fortifications, s'appelle le muguet des Croisades, et l'on dit qu'elle a été rapportée de la Terre Sainte par un seigneur du pays. On attribue la même origine à une gracieuse fleur rose, de la famille des caryophyllées (*Diathus caryophyllea*) qui y pousse également. Les paysans de la Bigorre disent qu'un bœuf ayant pénétré dans la grotte de Mountharran, y resta huit jours, et qu'à son retour de la terre des nains, on ramassa dans ses déjections une graine que l'on cultiva ; c'est le millet, autrefois très abondant en cette région [3].

1. Horace Chauvet. *Légendes du Roussillon*, p. 95-96.
2. *Petit Bleu de Bruxelles*, 9 Mai 1903 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.* t. XVII, p. 595.
3. E. Rolland. *Flore pop.* t. II, p. 99 ; *Revue scientifique du Bourbonnais*, 1904,

A Liège on explique ainsi le nom de Bleu baron, que porte le bluet : dans le vieux temps, un jeune baron se promenait constamment avec un bluet à la boutonnière et il poussait si loin l'estime pour cette fleur qu'il demanda en mariage une jeune hiédresse, qu'il avait vue cueillir des bluets pour en orner la statue de la Vierge [1].

Voici quelques menues légendes florales des environs de Dinan : Lorsque dans une touffe de violettes il s'en trouve une blanche, la Vierge l'a touchée de son manteau. Les fleurs se détachent d'elles mêmes la veille du premier mai, afin de faire un tapis dans les endroits où elle passe en allant visiter les « mois de mai » qu'on lui élève. Suivant d'autres, les anges les jettent sur les pas de leur reine, et le grand vent qu'il fait à cette époque vient de leurs ailes qu'ils agitent en faisant cette besogne [2].

Plusieurs plantes, qu'il est parfois malaisé d'identifier avec des espèces classées en botanique, ne se montrent que pour peu d'instants ou se dérobent aux recherches. En Savoie une fleur merveilleuse sortait de terre au premier coup de minuit, s'épanouissait aussitôt et disparaissait au douzième ; sa possession suffisait pour enrichir. Le jour de la Saint-Jean, au soleil levant, un lys d'or émerge au milieu de l'étang des Aunais, près de Candé (Maine-et-Loire) ; son apparition cesse dès que le soleil s'élève au-dessus de l'horizon ; des vieillards affirment l'avoir vu, mais ils disent que depuis quelques années ce prodige ne se montre plus. Pendant que saint Martin évangélisait la Flandre il s'égara, par un temps de brouillard, sur les dunes de Dunkerque, et l'on était fort en peine de lui lorsqu'on le vit revenir sur un âne que personne ne connaissait. Il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie, et, pour remercier les fidèles, il ordonna à sa monture de crotter des écus d'or. Depuis, on dit que si on pouvait retrouver l'herbe que saint Martin avait fait brouter à son âne pendant son séjour dans les sables, l'âne qui en mangerait aurait aussi la propriété de crotter de l'or [3].

§ 2. LA CULTURE

L'usage de faire bénir les semences subsiste encore dans beaucoup de pays. Ordinairement les cultivateurs apportent à l'église un échantillon qui, après avoir été aspergé d'eau bénite, est mélangé à la quantité préparée pour l'ensemencement ; dans l'Aube on y présente,

p. 21-22 ; Adrien Huguet, in *La Picardie*, mai 1903 ; P. Rondou, in *Rev. des Trad. pop.* t. XIX, p. 360.

1. J. Bury. *Pinsèyes et Ravions*, p. 106, cité par A. Harou, *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 376.
2. Lucie de V. H. in *Rev. des Trad. pop.* t. XX, p. 214.
3. Chabert. *Les plantes sauvages en Savoie*, p. 77 ; G. de Launay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 112 ; J. d'Astende, *ibid.*, t. XVI, p. 630.

le jour Saint Abdon, le seigle dans un vase orné de fleurs[1]. Il est vraisemblable que cette pratique n'a pas toujours une forme aussi orthodoxe, et qu'il s'y joint des observances apparentées à celles qui ont été relevées dans quelques régions. Au milieu du siècle dernier, les femmes de Labruguière mettaient dans leur poche des graines de violier avec un peu de terre, et le Jeudi saint, pendant qu'on chantait le *Stabat*, elles agitaient vivement ce mélange, convaincues que par là elles obtiendraient des fleurs doubles ; en Lauraguais, on remue pendant toute la durée du sermon de la Passion les grains que l'on désire produire des fleurs doubles, et on les sème le lendemain. Jusque vers 1863, les paysannes apportaient leurs pépins de courge pour les faire balancer par la grande cloche de la cathédrale de Lausanne, le 25 mars, pendant qu'elle sonnerait midi, ce qui devait leur donner de la vertu, et augmenter leur volume ; dans la vallée d'Aoste, on se contentait de les porter durant la procession de Saint-Marc[2].

Au XVII[e] siècle on préservait le blé de divers inconvénients en observant les pratiques suivantes : Pour empêcher la nielle, le premier qui revient de la messe de minuit met à part une pellée de cendres, celui qui revient de la messe du point du jour, de même que celui qui revient de la messe du jour en fait autant, puis ils mêlent ces trois pellées avec le blé des semailles prochaines ; d'autres, au retour de la messe de minuit, ferment la porte du logis sur eux, ramassent les cendres du Trefouer de la bûche de Noël et les mêlent avec les graines destinées à ensemencer les terres l'année suivante. On mêlait aussi à la semence de la chaux cuite entre l'Assomption et la Nativité de la Vierge[3]. Dans la Brie, on prévenait la carie du blé en jetant des fragments de la bûche de Noël dans l'eau destinée à chauler. En Poitou des laboureurs saupoudraient leur semence avec la cendre du bûcher de la Saint-Jean. Aux environs de Metz, quelques personnes répandent de la braise de ce feu sur les oignons afin de les faire devenir plus beaux ; au XVII[e] siècle, un tison des Brandons procurait le même résultat ; en Hainaut on mêlait à la semence des céréales des feuilles de buis bénits[4].

La coutume, signalée au XVII[e] siècle, de porter dans la nappe qui a servi le jour de Noël le blé de semence afin qu'il vienne mieux, est

1. Louis Morin, in *Rev. des Trad., pop.*, t. IX, p. 599.

2. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 372 ; P. Fagot. *Le Folk-Lore du Lauraguais*, p. 313 ; Mario ***. *Silhouettes romandes*. Paris et Lausanne, 1891, p. 59,cit. in *Archives suisses des Trad., pop.*, t. IV, p. 45 ; J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 282.

3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. III, p. 68, t. I, p. 301.

4. Ladoucette. *Mélanges*, p. 418 ; Des Courtils, in *Antiq. de l'Ouest*, 1859 ; M. Poirier, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 258 ; J.-B. Thiers, l. c., t. I, p. 302 ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 23.

conservée en Périgord. Une pratique du Limousin était fondée sur une idée analogique ; pour avoir une bonne récolte, il ne fallait pas raser la première mesure prélevée pour emblaver ; de même que le laboureur ne s'était pas montré avare, de même le champ devait aussi se montrer généreux[1].

Certaines époques sont nettement défavorables pour les semailles, et il en est de même qui sont pour ainsi dire *tabouées* à ce point de vue : en Haute-Bretagne le blé mis en terre le jour des Morts ne germerait pas ; dans le Gers il dépérirait, ou s'il levait, il y pousserait beaucoup d'ivraie et il ne ferait que du mauvais pain. En Lorraine, et dans le Mentonnais, on ne sème rien le Vendredi saint : le grain ne sortirait pas de terre, et les courges seraient amères. En Poitou les haricots faits la semaine des Rogations viennent mal, et dans la Montagne Noire, la Franche-Comté et les Vosges, il faut s'abstenir de semer le chanvre, parce qu'il ne grandirait pas ; dans le Morbihan, si on le met en terre le jour Saint-Marc, il devient fourchu[2].

La répugnance à semer lors de certaines fêtes semble fondée sur un eu de mots : le peuple établit une relation entre le nom du saint et la mauvaise qualité à laquelle est exposée la plante à naître. C'est pour cela qu'au XVII[e] siècle les laboureurs ne voulaient pas emblaver le jour Saint-Léger, de peur que le froment ne devînt aussi léger ; en Lorraine celui que l'on sèmerait à la Saint-Bruneau serait noir et mauvais ; dans l'Albret les plantes semées ou plantées le jour Saint-Eutrope, en patois *Saint-Estropi*, pousseraient « estropiées »[3].

La croyance à l'influence néfaste du mois de mai, qui existe en matière de mariage, et parfois de naissance, s'applique aussi à certaines cultures. Dans la Montagne Noire, les choux plantés alors deviennent bossus. Beaucoup de gens n'ensemencent pas pendant les *Trécoles*, qui sont, en Ille-et-Vilaine, les trois premiers jours de mai, les trois plus près du milieu, ou les trois derniers du mois, dans les Côtes-du-Nord, les trois premiers seulement : le blé serait rabougri[4].

Il est par contre des époques exceptionnellement favorables ; mais aucune n'est aussi privilégiée que la dernière partie de la semaine sainte. Dans la Gironde on obtient du violier double en le semant le

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 308 ; Eugène Le Roy. *Le Moulin de Frau* ; J.-J. Juge. *Changements dans les mœurs des habitants de Limoges*, p. 141.
2. Paul Sébillot. *Additions*, p. 40 ; Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 532 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 268 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 218 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 46 : A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 371 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 75. *Mélusine*, t. I, col. 453 ; François Marquer, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 42.
3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 309 ; Ch. Sadoul, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 441 ; Abbé L. Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 365.
4. A. de Chesnel, l. c., p. 371 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 187.

Jeudi saint, entre l'office et les Ténèbres. Quoi que l'on dise en plusieurs pays que la terre saigne si on l'ouvre le Vendredi saint, et que certaines cultures soient rigoureusement prohibées en ce jour de deuil, on le considère comme excellent pour d'autres. En Picardie, les graines produisent des fleurs doubles; en Poitou et dans le Pas-de-Calais ce privilège semble restreint aux giroflées de jardin, et à Boulogne le semeur doit être à jeûn, comme celui qui, en Seine-et-Oise, dans les Deux-Sèvres et en Touraine dépose aux mêmes intentions les graines de giroflée jaune; dans le Loiret et dans l'Yonne, l'opération doit être faite avant le lever du soleil. En Wallonie, les balsamines semées à trois heures de relevée ont des fleurs de toutes couleurs. Dans quelques localités des environs de Liège, on plante les fèves le Vendredi Saint, dans les Ardennes belges le blé et les pommes de terre, qui réussissent infailliblement[1]. En Haute-Bretagne les citrouilles semées ce jour-là deviennent énormes; en Picardie les oignons sont préservés de la sécheresse et des insectes. A Valenciennes, si on ne peut parvenir à avoir des raves dans un jardin, il faut attendre le Vendredi saint pour les semer. A Menton, les graines de courges, en Haute-Bretagne, celles de citrouilles doivent être mises en terre le Samedi saint pendant que le *Gloria* sonne, pour annoncer que les cloches reviennent de Rome, comme dans le Maine, où l'on dit qu'elles deviendront grosses comme des cloches[2].

Dans la Gironde, le persil semé le Mardi Gras dure deux ans et ne monte pas; certains paysans du Maine et de l'Anjou, en raison d'une idée analogique déjà constatée, sèment le chanvre le jour de l'Ascension afin qu'il soit plus haut[3].

Dans la Brie, au commencement du XIX[e] siècle, pour préserver le blé de la carie, on commençait à en enfouir en terre quelques grains le dernier vendredi de septembre, quelle que fût la petite quantité de la culture. Cette observance ne semble pas aussi motivée que celle de la Haute-Bretagne, où l'on dit que le blé semé le dernier jour d'octobre, vigile de la Toussaint, donne la meilleure farine, parce que tous les saints dont on célèbre la fête le lendemain viennent bénir les champs[4].

Les cultivateurs ont aussi égard, sans qu'il soit aisé d'en découvrir

1. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 126; Alcius Ledieu. *Trad. de Demuin*, p. 77; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 7; E. Rolland. *Flore pop.*, t. I, p. 213, 223; C. Moiset. *Usages de l'Yonne*, p. 127; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 599, t. XVIII, p. 157-158.

2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 333; H. Carnoy, in *Mélusine*, t. I, col. 72; E. Rolland, t. II, p. 196, d'a. Hécart. Préjugés de Valenciennes, 1813; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 214; Paul Sébillot. *Ibid*, t. VII, p. 162; G. Dottin *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 596.

3. Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 30; *Rev. des Trad pop.*, t. XIII, p. 111.

4. Ladoucette. *Mélanges*, p. 418, Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 162.

la cause, aux jours de la semaine : en Wallonie on plante les pois le jour correspondant à celui où Noël est tombé ; dans les Vosges, on obtient du bon blé ou de beaux légumes, en les semant le mardi, le jeudi ou le samedi avant midi, et en se tournant du côté où le soleil luit ; les haricots mis en terre un samedi de mai, de préférence entre onze heures et midi, produisent en abondance. Dans la Suisse romande, on ne fait pas de semailles les jours de la semaine dans le nom duquel entre un R, parce que les oiseaux mangeraient le grain ; en Haute-Bretagne et en Vendée, cette interdiction s'applique au trèfle rose qui ne pousserait pas. En plusieurs pays on croit que ce qu'on sème le dimanche ne profite pas; en Wallonie, les pommes de terre faites le vendredi, réussissent infailliblement [1].

L'état de l'atmosphère, les conjonctions des astres sont aussi favorables ou défavorables. Dans la Gironde, les carottes semées avec du vent du nord, ne viendront pas ; en Wallonie, elles seront difformes et les betteraves auront des excroissances ; dans les Vosges, celles que l'on sème sous le signe de l'Ecrevisse sont toutes rugueuses et fourchues, alors que si l'opération a lieu sous le signe des Poissons, elles poussent lisses et droites ; dans la Suisse romande, les pois plantés sous le signe du Capricorne fleuriraient tout l'été [2]. Il est assez vraisemblable que les Almanachs populaires ont exercé une certaine influence sur cette catégorie des préjugés. En Poitou, les carottes ou les salsifis semés en jeune lune, viennent tout en jambes ; dans le Perche et dans les Vosges, en raison d'une idée analogique, les paysans sèment dans le cours ou dans le croissant, les plantes destinées à une belle croissance, alors que pour les autres, laitues, choux, etc., ils choisissent le décours [3].

Suivant un proverbe de Basse-Bretagne, il est bon d'ensemencer la terre quand la lune est à son décours, et cette idée est assez répandue : en Anjou, les semis et plantations faits pendant cette phase sont moins exposés à être mangés par le gibier ; en Haute-Bretagne, le froment ne mielle pas ; le blé noir pousse mieux ; en Savoie, il en est de même des pois, haricots et pommes de terre ; celles-ci pourriraient et les haricots viendraient mal ; en Haute-Bretagne, s'ils ont été semés en vieille lune, les choux ne pommeront pas et l'avoine ne donnera que de la paille ; les ensemencements faits le premier vendredi du croissant sont aussi favorisés que ceux faits en décours [4].

1. Albin Body, in *Wallonia*, t. VII, p. 87 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 91, 148 ; A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 333 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 220, 223 ; Jehan de la Chesnaye, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 465. *Bull. de la Soc. liég. de litt. wallonne*, 2e série, t. VIII, p. 64.
2. F. Daleau, l. c., p. 28 ; A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 24 ; L.-F. Sauvé, p. 106 ; A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 333.
3. B. Souché. *Croyances*, p. 12 ; H. de Charencey, in *Mélusine*, t. I, col. 95 ; X. Thiriat, *ibid.*, col. 458.
4. L.-F. Sauvé. *Lavarou Koz*, p. 121 ; G. de Launay, in *Rev. des Trad. pop.*, t.

Dans les Côtes-du-Nord, les pois semés dans le croissant ne donnent pas de graines, ils poussent en hauteur, comme les choux plantés dans les mêmes conditions, qui ne pomment pas. Le trèfle rose semé en croissant ferait enfler les vaches ; par contre, la vesce graine non-seulement sur la tige, mais sur les branches ; dans les Deux-Sèvres, tout ce qui bosse dans la terre (oignon, ail, poireau, carottes, pommes de terre, etc.), doit être planté en jeune lune [1].

On a grand soin sur le littoral du pays de Tréguier de ne jamais semer le trèfle à la basse-mer ; les vaches qui le mangeraient seraient exposées à crever. En Haute-Bretagne, il perd sa graine avant maturité, alors que semé à mer montante, il pousse très bien ; si on le sème quand la mer rapporte, les vaches auxquelles on le donnera mourront certainement [2].

En général on n'ensemence que les terrains sur lesquels le soleil répand sa lumière et sa chaleur ; dans le pays de Bayeux l'oubli de ce précepte avait des conséquences dangereuses en ce qui concerne le persil : semé à l'ombre il pouvait se changer en ciguë [3].

La croyance si répandue à la fascination féminine existe aussi en matière de semailles ; dans le Tarn, il faut se cacher d'une femme quand on sème des melons, ou ils ne seraient pas mangeables [4].

Quelques observances augurales se rattachent à la récolte future. L'une d'elles est ainsi décrite dans un quatrain du Finistère dont voici la traduction : Avant de semer ton lin, envoie ta femme (aux champs) sur les genoux ; et si ses genoux enflent, tu es sûr d'avoir d'excellent lin. Dans le Léon, si en arrivant dans un champ que l'on va labourer on voit une chouette, c'est signe de bonne récolte [5]. On tire de certaines circonstances qui ne sont pas en relation directe avec la terre ensemencée des présages de bonne ou de mauvaise récolte. Quelques-uns sont fondés sur l'analogisme : dans les Vosges, si la personne qui se rend la dernière à l'offrande de la messe du Mercredi des Cendres est de grande taille, le chanvre sera haut sur pied ; si elle est petite, il sera court ; dans le Jura, on augure de sa hauteur par celle de la femme qui marche la dernière aux Rogations [6].

La réussite des plantes dépend des qualités physiques du semeur, de son caractère, et même des gestes qu'il fait. La forme sphérique des

XIII, p. 111 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 299 ; Constantin. *Littérature orale de la Savoie*, p. 32 ; Paul Sébillot, l. c., p. 299.

1. Paul Sébillot, l. c., p. 299, 300 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 17.
2. Paul Sébillot. *Légendes de la mer*, t. I, p. 136.
3. F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 43.
4. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 371.
5. E. Rolland. *Flore populaire*, t. III, p. 68 ; A. Dagnet. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 498.
6. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 51 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 172.

racines ou du fruit de certains légumes a vraisemblablement suggéré l'idée que la tête de celui qui les sème peut influer sur leur développement : en Lorraine le semeur de navets ne doit être ni fier ni orgueilleux, et pour en avoir de très gros, il doit placer sa tête entre les paumes des mains ou réunir, bien fermés, les deux poings ; dans les Hautes-Vosges, il faut qu'avant de commencer, il se la serre entre les deux mains et dise : « Dieu veuille que les navets que je sème deviennent aussi gros que ma tête ! » Ailleurs il suffit qu'il ait la tête forte : en Limousin, il en recueillera d'aussi gros que des citrouilles. Dans le Bas-Quercy, les raves pour devenir très belles doivent être également semées par quelqu'un qui présente cette particularité [1]. En Lorraine, pour récolter des carottes aussi grosses que la cuisse, ceux qui les sèment ont soin de toucher fréquemment cette partie de leur corps ; quelques-uns prononcent aussi ces paroles : « Gros comme ma cuisse, long comme ma cuisse » ; dans les Hautes-Vosges, on fait le signe de la croix, et l'on s'empoigne la cuisse droite à deux mains en disant : « Dieu veuille que les carottes que je sème soient aussi grosses, grosses, grosses que ma cuisse [2]. » Dans la Suisse romande le chanvre devient beau et long s'il est semé avant midi, par une personne de grande taille ; dans la Gironde, on obtient du violier double en le faisant semer par une femme enceinte, à la condition qu'elle ne connaisse pas la graine qu'elle répand sur la terre [3].

Aucune plante potagère ne tient plus de place dans le folk-lore que le persil : au XVII[e] siècle, on le faisait semer par un enfant, par un imbécile, par un insensé ou par quelque autre personne qui n'avait point de chagrin, dans la créance qu'il venait mieux que s'il était semé d'une autre main. Cet usage est encore pratiqué dans la Beauce et en Périgord [4]. Dans les Vosges, on dit que le persil vient après les sottes et le cerfeuil après les sales ; c'est-à-dire que la semence de ces plantes doit être enfouie par une personne simple ou folle, ou pour le cerfeuil par une personne malpropre ; aussi bien des gens en semant le persil font des grimaces ou des gestes désordonnés comme ceux des fous ; en Lorraine le semeur devait avoir de l'argent sur lui, tandis qu'à Limoges régnait l'opinion contraire [5].

1. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 235 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 167 ; E. Rolland. *Flore pop*, t. II, p. 53 ; J.-Juge. *Changements dans les mœurs des hab. de Limoges*, p. 141 ; E. Rolland, l. c., t. II, p. 67.
2. Richard, l. c., p. 73 ; L.-F. Sauvé, l. c., p. 106.
3. A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 333 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 126.
4. J. B. Thiers. *Traité des Superst.*, t. I, p. 268 ; Félix Chapiseau. *Le F.L. de la Beauce*, t. I, p. 288 ; Eugène Le Roy. *Le moulin du Frau*. Paris, 1895, p. 158.
5. Charles Sadoul, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVIII, p. 441 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 242 ; J. Juge, l. c.

Les opérations qui précèdent ou accompagnent l'ensemencement sont parfois l'objet d'actes qui se rattachent à d'anciennes croyances : au XVII[e] siècle, il y en avait qui tournaient trois tours autour d'une charrue tenant dans leurs mains du pain, de l'avoine et de la lumière, avant de commencer à labourer une pièce de terre afin que leur travail fût plus heureux [1]. La superstition d'après laquelle il est bon de jurer au moment où l'on confie des semences à la terre, n'est peut-être qu'une survivance des conjurations religieuses usitées autrefois ; au XVI[e] siècle, elle s'appliquait à deux plantes : L'on dit chose admirable du basilic qu'il croît plus haut et plus beau s'il est semé avec malédictions et injures ; il en est de même de la rue et du cumin. A Guernesey pour qu'une platebande de petites herbes réussisse, il faut en les plantant jurer quelque peu. En d'autres pays l'ensemencement est accompagné de gestes et de paroles qui ont parfois une forme fixe : en Seine-et-Marne, celui qui sème du blé noir prend une poignée de grain, puis porte le pied gauche le premier en disant : « Blé, je te sème, qu'il plaise à Dieu que tu viennes aussi saint et pur comme la sainte Vierge a enfanté Notre-Seigneur Jésus-Christ ». En Hesbaye, le semeur, en entrant dans le champ, lance une forte poignée de grain en disant : *Pô lè mohon*, ce qui doit garantir la moisson future du pillage des moineaux [2]. Lorsqu'une vieille paysanne des environs de Liège sème ses pois, elle en jette une première pincée au-dessus de ses épaules, en disant : « Pô l'bon Dieu ». Une seconde pincée suit le même chemin aux mots de : « Pô l'Sint' Vierge », puis une troisième : « Pô Sin Pîre » (le patron du village), une quatrième : « Pô les mohon » (pour les moineaux). Enfin elle prend une dernière pincée qu'elle sème en disant : « Pô mi (pour moi) et à s't elle là j'vos défin d'toucher » [3]. Au moment de lancer la dernière poignée de graine, le paysan breton récite une prière composée de vingt vers, dans laquelle il invoque « sainte Geneviève, intrépide fileuse » en lui promettant, si le lin réussit, de faire l'aumône aux malheureux. Quand il arrive à l'engagement de la fin, il fait une croix avec un râteau sur le dernier sillon. En Seine-et-Marne, le laboureur prend de l'eau bénite, se rend à chaque bout de la pièce dont l'ensemencement est terminé, en fait trois fois le tour et récite cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de N.-S. En Limousin, on croit être assuré que les raves surabonderont à la récolte si au Carnaval on fait neuf fois le tour de la pièce où elles sont [4].

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 274.

2. *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 52 ; Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 426 ; André Lefèvre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 246 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 18.

3. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 598.

4. L.-F. Sauvé, in *Rev. celt.*, t. V, p. 79-80 ; André Lefèvre, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 246 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 196.

Des actes accomplis en dehors des champs influent sur la bonne venue des plantes. En Limousin, le blé poussera mieux si, le soir du Carnaval, on répand sur le fumier une cuillerée de bouillon gras ; une branche de frêne qu'on y place à la Saint-Jean sera plus efficace que tous les engrais. En Poitou il est bon de faire des crêpes le jour de l'an pour que le blé réussisse, et à la fin des semailles, pour avoir beaucoup de grain ; il faut en tourner encore quand on sème les fèves pour qu'elles soient belles ; dans la Charente les crêpes du jour de la Purification étaient destinées à empêcher la carie du blé ; en Beauce celles mangées à la Saint-Antoine procurent beaucoup d'avoine. En Franche-Comté, on croit obtenir une abondante récolte de tous les biens de la terre en faisant cuire ensemble, le jour de Noël, des graines de toutes sortes [1].

Quelques observances, qui sont peut-être des vestiges d'un ancien culte, influent sur l'abondance ou la qualité de la récolte. Au moyen âge les paysans, principalement en Picardie, avaient coutume de se saluer en disant : Au Guy l'an neuf ! ce à quoi l'on répondait : Plantez, plantez ! pour se souhaiter une bonne année [2]. Le jour des Rois et dans certaines localités, celui de Noël, les enfants des montagnes du Jura font brûler sur un point élevé de petits fagots de bois ou même de paille, qu'ils appellent failles ; pendant qu'ils flambent, c'est à qui criera le plus fort : « *Failles, failles en lai que la dzarba fega lou quin* ; » c'est-à-dire que chaque gerbe de blé fasse le quart de la mesure. Si, par étourderie, l'un des gamins se trompait dans l'expression de son souhait, la récolte ne réussirait pas. L'usage de danser, qui est plus répandu, est surtout destiné à assurer la bonne venue du chanvre et du lin : dans quelques localités des Ardennes, les femmes font des rondes le premier dimanche de Carême autour d'un grand feu allumé sur la place publique, dans l'espoir de recueillir du grand chanvre ; dans les villages vosgiens du sud il faut danser sur les toits le jour des Rois ; en Franche-Comté, on danse aussi le mardi gras, mais sur la route, et en Poitou près de la dorne du four, à la fois pour la prospérité du chanvre et pour celle des navets ; en Wallonie, le lin réussira si les femmes dansent au soleil le jour de la Chandeleur ; au dire des gens de Dammartin il est indispensable, pour que le chanvre soit haut, qu'elles se saoulent le soir des Brandons [3]. Tous les ans, le

1. M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 195, 242 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 17-18 ; A. de Nore. *Coutumes*, p. 158 ; F. Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 286 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 145.

2. A. de Gubernatis. *Mythologie des Plantes*, t. I, p. 156.

3. Ch. Beauquier, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 116 ; Nozot. *Usages des Ardennes*, p. 124 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 17 ; Ch. Beauquier. *Les mois en Franche-Comté*, p. 30 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 17 ; B. Souché.

dimanche qui suit la Saint-Mathieu, il se fait à Beuvry, près Béthune (Pas-de-Calais) une procession dite : *el procession à naviaux*, au retour de laquelle les membres de la Confrérie des Charitables mangeaient traditionnellement autrefois un plan de navets [1].

Quelques pratiques sont en relation avec le feu de la Saint-Jean : dans la Vienne, celui qui y jette la plus grosse pierre récoltera les plus gros navets ; les ménagères de Touraine lancent des pierres dans ses cendres chaudes aux mêmes intentions. Dans quelques communes de ce pays, quand le feu était tombé, quelqu'un prenait de la braise dans une pelle, et en jetait vers les quatre points cardinaux en disant : « Ceci est pour mon champ de tel endroit ! Cela pour le champ de tel autre endroit ! » [1] Autrefois dans le pays messin, le jour du Mardi Gras, à la fin du dîner, le plus jeune des garçons de la famille montait sur le toit et lançait dans la rue une omoplate, après avoir crié une sorte d'invocation dans laquelle étaient formulés des souhaits de bonne récolte :

Que les biés, les ourges, les avouènes et les vègnes
Sint auss' beun' granaïes
Que m' vente at beun' soulé [2].

On a déjà vu qu'on essaie par divers procédés de les préserver des rongeurs ; en Normandie pour garantir sa récolte de la dent des souris pendant l'année, le laboureur doit prendre un épi dans chacun de ses champs, le jour de la Saint-Jean, et le suspendre dans ses greniers. Au XVII[e] siècle, on touchait à certains jours avec un balai les légumes du jardin pour les préserver d'être gâtés par les fourmis, les sauterelles et autres insectes. En Périgord quand le blé est épié, pour empêcher les oiseaux de manger le grain, on mettait une raue de buisson dans un pot de terre et on l'enterrait au milieu de la pièce [3].

Suivant une croyance très répandue autrefois, les récoltes peuvent être maléficiées par les sorcières : un poète du XVI[e] siècle disait en s'adressant à l'une d'elles :

Par toy les laboureurs lamentent
Leurs bleds perduz....

On savait du reste comment se faisaient ces pratiques coupables : Les sorciers en jettant leurs poudres disent en basque : Cecy pour les bleds, cecy pour les pommes, vous viendrez en fleur et non en grain...

Croyances, p. 18 ; E. Hublard. *Les feux de Carême*, p. XI, n. 3 ; L.-F. Sauvé, l. c., p. 56.

1. E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 54 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 477, 478.

2. *Almanach folkloriste*. Metz, 1890, p. 46.

3. J. Lecœur, *Esq. du Bocage normand*, t. I, p. 289 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 383 ; Eugène Le Roy. *Le Moulin du Frau.*

Une dame ayant demandé à un sabbat de Sare de jeter des poudres sur les fruits et en ayant jetté sur un jardin et un pré joignant, les oignons du jardin ne peurent recevoir l'infection et néantmoins tout le reste mourut, ensemble l'herbe du pré et une vintaine de moutons qui estoient dedans.... Deux sorcières ayant mis à part deux bouteilles en l'hostellerie où elles estoient arrivées, comme l'hoste les eut entendu parler de faire mourir les bleds et les vignes, il print les deux bouteilles et versa l'eau sur le lit où elles estoient et soudain elles moururent. Les moines de Bosquen (Côtes-du-Nord) avaient aussi des *bouteillées* pour faire périr les récoltes ; un de leurs serviteurs en ayant jeté un soir le contenu en souhaitant la mort des moines, ceux-ci trépassèrent cette nuit même[1].

En Limousin au commencement du siècle dernier, on enlevait la récolte du voisin en enterrant dans son champ un œuf de poule préparé à cet effet ; mais si la victime de ce sortilège brûlait l'œuf à petit feu, le spoliateur ressentait une vive douleur qui ne cessait que lorsqu'il avait restitué ce qu'il avait soutiré[2].

Suivant une légende très moderne, la maladie qui frappa les pommes de terre vers 1850, eut pour cause première une malédiction. On raconte aux environs de Dinan que les domestiques de ferme fatigués de trop manger de pommes de terre, proférèrent contre elles une malédiction dont on n'a pas conservé le texte, et la terre demeura six ans sans produire aucun de ces tubercules. En Wallonie, vers 1845, on attribua cette maladie à une punition du ciel, irrité de ce que l'on avait commencé à danser la polka, laquelle n'était autre suivant les bonnes gens, que la danse que les Juifs dansèrent au moment de la condamnation de Jésus-Christ[3].

Les plantes sont exposées à la fascination, non seulement quand on les sème, mais encore après qu'elles sont sorties de terre. Dans le Mentonnais, la courge montrée avec le doigt sèchera ; les cultivateurs provençaux disent aussi qu'elle craint les œillades ; en Poitou, les morilles ne grandissent plus une fois qu'on les a aperçues ; dans la Gironde, cèpe vu ne profite plus ; en Périgord, l'œil de l'homme fait moisir et tue les champignons[4].

Au XVe siècle le sang menstruel était funeste aux plantes :

L'erbe en muert, c'est chose clere.

1. J. du Bellay. *Jeux rustiques*, p. 63 ; De Lancre. *De l'inconstance des démons*, l. II, p. 140 ; Jean Bodin. *Le Fléau des Sorciers*, l. III, c. 5 ; Paul Sébillot. *Légendes locales*, t. II, p. 38-39.

2. J.-J. Juge. *Changements dans les mœurs des habitants de Limoges*, p. 159.

3. Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 444 ; *Wallonia*, t. I, p. 22.

4. J.-B Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, IX, p. 218 ; Regis de la Colombière *Cris de Marseille*, p. 281 ; B. Souché. *Croyances*, p. 31 ; F. Daleau, l. c. p. 28 ; Abbé Audierne. *Notice sur la ville de Saint-Astier*, Périgueux, 1841, in-8, p. 12-13.

Dans la Gironde, si une femme va ramasser des cèpes pendant ses jours menstruels, il n'en repoussera plus, au moins pendant une année, dans le bois où elle les aura cueillis ; elle fait flétrir et mourir tous ceux qui se trouvent dans la forêt quand elle y entre. Aux environs de Dinan, lorsqu'elle a touché du bout du doigt une feuille d'absinthe, toute la plante semblera mourir ; mais peu de temps après elle reparaît à dix mètres plus loin ; « l'herbe sainte » est allée se purifier sous terre pour se montrer ensuite plus vigoureuse que jamais. On disait au XVI[e] siècle : La femme estant en ses mois se pourmenant par les planches de pompons, courges et concombres, les fait seicher et mourir ; le fruit qui en rechappe sera amer. En Poitou, elle les empêche de mûrir[1]. Au XVI[e] siècle, la rue mourait incontinent si une femme qui avait mal versé de son corps ou avait ses mois la touchait ou en approchait tant soit peu. Dans le traité qui constate ces préjugés, on rencontre les suivants, qui n'ont pas été relevés de nos jours : Quand la menthe a cru, il ne la faut toucher avec ferrement aucun, autrement elle mourrait. Il ne faut approcher près de la couche du concombre quelque vaisseau plein d'huile, parce que le concombre surtout hait l'huile et ne peut profiter si celui qui le cultive a manié de l'huile[2].

Les plantes sont aussi soumises à des influences diverses : si le persil réussit bien dans un jardin, on dit en Poitou que le jardinier est bon étalon, ou qu'il n'y a pas de jaloux dans la maison. Dans les Vosges, qui lessive entre les Rameaux et Pâques lessive aussi les fleurs[3].

Des préjugés relevés jusqu'ici en petit nombre, parlent d'étranges générations de plantes. On en rencontre un exemple curieux au XVI[e] siècle : Aucuns disent (chose toutefois admirable) qu'il ne faut que percer les cornes de moutons ou beliers sauvages enfouis en terre bonne pour produire asperges. Noël du Fail y faisait allusion quelques années auparavant : Ce n'estoit comme à Paris où il y avoit abondance de cornes, dont issent et proviennent icelles asperges. Dans la presqu'île guérandaise on prétend que là où les sorciers ont dansé, un champignon pousse sous chacun de leurs pas[4]. Certains paysans de la Haute-Bretagne croient que le cresson ne vient que dans les ruisseaux où l'on a roui du lin, et qu'il est produit par la graine de

1. Eustache Deschamps. *Œuvres*, t. II, p. 257 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 7 ; Comm. de Mme Lucie de V.-H. ; *Maison rustique*, l. II, ch. 40 ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc. p. 6.

2. *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 52, 37.

3. B. Souché. *Croyances*, p. 4. On dit aussi que c'est signe qu'un trésor n'est pas caché dessous (Léo Desaivre. *Croyances*, etc, p. 31) ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 111.

4. *Maison rustique*, 1597, l. II, c. 29 ; *Contes et discours d'Eutrapel*, XXXI. *Œuvres*, t. II, p. 267 ; Henri Quilgars, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 547.

cette plante. Comme les carottes sont longtemps à germer, on dit en Franche-Comté qu'elles vont six mois en enfer avant de sortir de terre. En Haute-Bretagne, si on va regarder son blé dans les champs avant le premier dimanche de mars, il sera exposé à ne pas pousser[1]. Dans le Gers, c'est entre la Saint-Jean et la Saint-Pierre qu'on place les trois nuits où il fait le plus de progrès ; mais il est dangereux de vouloir s'en assurer. On trouva mort le lendemain un paysan qui s'était blotti dans ses blés la nuit qui suivit la Saint-Jean, pour marquer la hauteur des épis. Suivant la croyance de l'Albret, en sept soirs, les trois derniers jours d'avril et les quatre premiers de mai, le blé et le seigle croissent beaucoup plus qu'ils n'ont fait en sept mois[2].

Les transplantations sont l'objet de croyances apparentées à celles qui accompagnent les ensemencements. Dans les Ardennes, pour empêcher la salade de monter, on la pique le jour de la Trinité, avant le lever du soleil. On ne voit pas bien la raison de cette pratique, alors que les deux qui suivent s'expliquent par l'analogisme. Dans la Gironde. on ne plante pas les oignons à la mer montante, car ils monteraient aussi pour fleurir ; si on les repique quand elle descend, leur bulbe sera plus beau. En Poitou, les oignons plantés en jeune lune cornent ; dans la Gironde, les choux piqués alors sont plus exposés à être mangés par les poules, dans le Mentonnais, ils perdent leurs feuilles inférieures. Dans le Finistère, on obtient des navets qui montent bien en graine, en les transplantant la veille de Noël[3].

Suivant une superstition très répandue, on s'expose à des disgrâces pour soi ou pour les siens en transplantant le persil : au XVII[e] siècle, celui qui le faisait mourait dans l'année. Dans la Gironde, chacun de ces plants porte un malheur ; en Wallonie et dans les Ardennes, en Loir-et-Cher, celui qui le repique fait mourir son parent le plus proche ; en Lorraine il est exposé lui-même à la mort, ou il amène celle du chef de la famille ; dans la Meuse : « Qui plante persil, plante mari », c'est-à-dire creuse une fosse pour le maître de la maison[4].

Une pratique relevée en Ille-et-Vilaine semble supposer que les

1. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 334 ; Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 166 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 182.

2. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad.*, t. X, p. 531 ; L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 227.

3. Nozot. *Usages des Ardennes*, p. 130 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*. p. 29 ; B. Souché. *Croyances*, p. 12 ; F. Daleau, l. c. ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 218 ; E. Rolland. *Flore populaire*, t. II, p. 53.

4. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 270 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 141 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 32 ; C. de Mensignac, p. 122 ; Alf. Harou. *F.-L. de Godarville*, p. 26 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 187 ; François Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 376 ; Ch. Sadoul, *ibid*, t. XVIII, p. 441 ; H. Labourasse. *Anciens us etc, de la Meuse*, p. 183.

plantes se nourrissent comme des animaux : des bonnes gens se figurent qu'ils font grossir leurs citrouilles en leur inoculant, chaque matin, du lait doux par la tige. A Valenciennes, pour avoir des œillets de différentes couleurs, il faut mettre dans l'entaille faite à la marcotte un brin de soie, de la nuance dont on veut avoir la fleur [1].

Plusieurs observances sont en relation avec les herbes parasites : les Brandons avaient pour but de détruire l'ivraie et la nielle. Au XVIIe siècle pour faire mourir celle qui infectait un champ, on en prenait cinq brins la veille de la Saint-Jean, et on les mettait à sécher dans la cheminée ; à mesure qu'ils séchaient la nielle séchait et mourait. Dans les Vosges, on débarrasse complètement un champ en le labourant entre l'Assomption et la Nativité de la Vierge ; dans le pays de Spa, es pas d'âne arrachés la veille de l'Assomption sont détruits à jamais. Suivant les paysans girondins, les chardons coupés le jour saint Laurent, d'après ceux du Brabant wallon, entre les deux Notre-Dame, ne repoussent plus ; dans la Gironde on croit les extirper en enterrant un chat vivant dans le champ envahi [2]. Dans les Vosges on dit que le jour saint Abdon (30 juillet) est le seul de l'année où la fougère arrachée ne repousse pas ; dans l'Albret on la fait périr en la coupant tous les vendredis du mois de mai. A Saint-Gondran (Ille-et-Vilaine) on explique par une légende pourquoi un champ n'a point de fougère, alors qu'elle est abondante dans tous ceux du voisinage ; une belle-mère voulait envoyer sa belle-fille couper de la fougère, même le dimanche ; elle hésita, craignant d'offenser Dieu, puis, par obéissance, elle y alla ; mais pour récompenser sa piété Dieu avait fait disparaître toute celle de cet endroit. A Arbrissel, dans le même département, il n'en pousse plus dans un champ depuis que saint Robert l'a conjurée dans des circonstances analogues [3]. Dans la Gironde, ne pas sarcler le persil porte malheur. Dans le pays de Liège si on bèche la planche au persil, on risque de perdre un des siens [4].

Il est vraisemblable que pour empêcher la récolte d'être foulée, on a fait peur aux enfants, peut-être aux adultes, de personnages mystérieux prêts à les punir. A Marbaix, dans le Brabant wallon, on leur recommande de ne pas jouer dans les blés, parce qu'il s'y trouve des

1. A. Orain. *Le F.-L. de l'Ille-et-Vilaine*, t. II, p. 19 ; E. Rolland. *Flore pop.* t. III, p. 25.

2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 289, 310 ; L.-F. Sauvé. *Le Folk-Lore des, Hautes-Vosges*, p. 227 ; Albin Body, in *Wallonia*, t. VII, p. 87 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 28 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 600 ; F. Daleau l. c.

3. L.-F. Sauvé, l. c. p. 199 ; Abbé L. Dardy, *Anthologie de l'Albret*, t. I, p. 255 ; F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 247 ; Paul Sébillot. *Petite légende dorée*, p. 88.

4. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 32 ; A. Hock. *Croyances et remèdes*, p. 57.

hommes couchés. En Provence, on leur dit qu'on donne la rouille aux fèves en passant parmi elles quand elles sont mouillées [1].

Les paysans se servent de locutions proverbiales qui semblent attribuer aux plantes une sorte d'animisme. *Lou blads nigris volount perir nàou cops.* Le sarrasin veut se flétrir neuf fois. Il faut que la fève voie son maître sortir hors du jardin (Wallonie). Eloigne-toi de moi, je rapporterai pour toi, dit la fève, (région du Nord) [2]. D'anciens traités de culture emploient des formules qui rentrent dans cet ordre d'idées : Marjolaine veult plus grasse terre que violettes. Le Serpolet se réjouit d'estre planté ou semé en terre près des fontaines, ruisseaux ou puits ; il demande néanmoins un terroir qui ne soit ni gras ni fumé. L'argentine souffre plus aisément la négligence du jardinier que la maigreur de la terre [3].

Plusieurs observances sont en rapport avec la date des cueillettes et des récoltes. Le jour Saint Etienne, on ne doit ni cueillir de choux ni en manger, parce que le peuple de Normandie croit que ce jour-là le premier martyr fut lapidé dans un carré de choux. Au XVII[e] siècle on disait que dans les Quatre-Temps de Septembre, il ne fallait pas ramasser de fruits. Dans le Luxembourg belge on prétend que la choucroûte cuira difficilement si les feuilles qui ont servi à la faire ont été découpées durant la pleine lune [4].

Les fleurs cueillies la veille de la Saint-Jean passent en Normandie pour ne se flétrir jamais, et pour être médicinales. C'est le jour de cette fête, avant le lever du soleil, que, suivant la croyance mentonnaise, la camomille doit être récoltée [5].

Les moissonneurs avant de donner le premier coup de faucille dans le blé, ou le premier coup de faux dans les prairies, ont sans doute fait quelques actes analogues à celui-ci, qui était usité au XVI[e] siècle et était pratiqué par le père de famille :

Puis premier qu'entamer la piece, il va levant
La faucille, priant le grand Dieu qui tout donne
Qu'il lui fasse cest heur, que ses grains il moissonne,
Les serre dans sa grange entre toute seureté,
Et le puissent nourrir jusqu'au prochain esté [6].

1. A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 600 ; *Armana Prouvençau*, 1890.
2. J.-B. Champeval. *Proverbes bas-Limousins*, p. 91 ; J. Dejardin. *Dictionnaire des spots wallons* ; E. Rolland. *Flore pop.*, p. IV, p. 233. Nombre de devinettes font aussi parler les plantes.
3. *Le Menagier de Paris*, t. II, p. 45 ; *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 52 ; Olivier de Serres. *Théâtre d'agriculture*, 1600, lieu VI, ch. 15.
4. L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 348; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 304 ; A. Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 601.
5. L. du Bois, l. c., p. 348 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 216.
6. Claude Gauchet. *Le Plaisir des Champs*, p. 121, éd. Jannet.

Dans le centre des Côtes-du-Nord, j'ai vu le chef de fauche faire un signe de croix avant de donner le premier coup de faux.

On dit en proverbe en Haute-Bretagne en parlant du chanvre :

Il faut chanter en le cueillissant
Ou les filandières s'endorment en le filant.

Il en est de même du lin, et il y a des chansons que l'on chante en faisant cette besogne [1]. Dans le Mentonnais, pour trouver des champignons, on doit mettre sa veste à l'envers. En Gascogne, quand on en a cueilli un, on récite cette formulette :

Champignon, petit champignon,
Fais-moi trouver ton compagnon [2].

En Wallonie une formule est destinée à assurer la propriété de la découverte à celui qui l'a faite. Lorsque les enfants vont faire la cueillette des violettes celui qui en rencontre une touffe s'écrie :

Cakaî tot fait nin pârt avou !

Et les autres enfants respectent sa trouvaille [3].

Les offrandes de plantes aux génies de la terre ou aux oiseaux ont été rarement constatées, surtout les premières, peut-être parce qu'elles sont clandestines. Cependant l'une d'elles et la plus curieuse, relevée au commencement du XVII[e] siècle, semble avoir été pratiquée publiquement par des paysans bas-bretons qui croyaient que le diable avait produit le blé noir, « de manière qu'après avoir fait la récolte de cette sorte de grain, ils en jettoient plusieurs poignées dans les fossez qui bornoient les champs d'où ils les avoient recueillis, pour en faire présent à celuy à qui ils s'imaginoient en avoir l'obligation ». A Saint-Pôtan (Côtes-du-Nord) on abandonne parfois des gerbes dans les champs, c'est la part du malin [4].

§ 3. POUVOIR, INFLUENCE ET EMPLOIS

Plusieurs plantes, auxquelles on attribue une sorte de puissance surnaturelle, sont parfois imaginaires ou tout au moins difficiles à assimiler à des espèces réelles et classées en botanique.

On ne rencontre l'herbe d'or qu'en Basse-Bretagne : *l'aour-yeoten* croît dans les plaines ; on l'aperçoit de très loin, elle brille comme de

1. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 332 ; A. Dagnet. *Au pays fougerais*, p. 161.
2. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.* t. IX, p. 218 ; J.-F. Bladé. *Proverbes*, p. 151.
3. Julien Delaite. *Glossaire des Jeux wallons*, p. 51.
4. H. Gaidoz, in *Revue Celtique*, t. II, p. 485 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 149.

l'or ; dès qu'on s'en approche, elle cesse de luire, et l'on ne la peut trouver ; si elle est dans la rivière, elle nage contre le courant ; celui qui parvient à se la procurer devient invisible à volonté, découvre les trésors, n'est jamais malade, etc.[1] On dit aussi qu'elle décuple les forces du travailleur, rend infatigable à la course, et, comme l'herbe au pivert, avec laquelle on la confond quelquefois à tort, donne l'intelligence du langage des animaux. *L'aour iaotenn*, qui sert à retrouver les objets perdus, est très rare et pousse seulement au milieu des foins, sans qu'il puisse dans le même lieu en exister deux pieds à la fois. Elle doit être cueillie dans une prairie à trois cornières, aussi rapprochée que possible de l'église de la paroisse. Pour la reconnaître il faut opérer un vendredi, et savoir combien de vendredis se sont écoulés depuis la dernière fenaison. Ce nombre connu, et la première condition observée, le sorcier se rend sur le terrain qu'il a étudié d'avance, en ayant soin de l'aborder par le côté de l'ouest. Se dirigeant alors vers l'est, il compte autant de pas, plus neuf, qu'il y a de vendredis révolus, s'arrête à l'endroit précis où il est ainsi conduit, et arrache à ses pieds autant d'herbe que peut en contenir son bonnet ou son chapeau. Cela fait, il n'a qu'à abandonner sa cueillette au ruisseau le plus voisin : pendant que les plantes sans valeur sont emportées en aval, l'herbe d'or remonte le courant. Il faut alors qu'il s'en empare en récitant une assez longue prière ; lorsqu'elle est finie, il se tourne successivement vers chacune des trois cornières de la prairie et prononce à haute voix le nom de l'objet en possession duquel il veut rentrer. La personne qui l'a ramassé se sent tout-à-coup, en quelque lieu qu'elle puisse être, poussée par une force inconnue vers le porteur de l'herbe merveilleuse[2].

La croyance à l'herbe qui égare est très répandue : au XVIIe siècle elle s'appelait « l'herbe de fourvoiement. » Plusieurs plantes que l'on redoute sans savoir quelle est au juste leur forme, font perdre le sens de la direction, ou font revenir sur leurs pas ceux qui ont posé le pied dessus ; telles sont en Normandie « l'Egaire », en Saintonge « l'herbe maudite » appelée aussi « l'herbe des tournes » ; « l'herbe à adirer » connue en Anjou, où l'on raconte plusieurs histoires qui constatent sa puissance, l'herbe d'oubli en Haute-Bretagne, en Lorraine, etc.[3] En Basse-Bretagne, l'Herbe, *ar Iotan*, est habitée par un esprit qui fait perdre le chemin ; elle répand la nuit une lueur phosphorescente égale

1. Boucher de Perthes. *Chants armoricains*, p. 65.
2. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celt.*, t. VI, p. 80-81.
3. Cyrano de Bergerac. *Lettre pour les Sorciers* ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 319 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 292 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois*, p. 72 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 373-374 ; Ch. Sadoul, *ibid*, t. XVIII, p. 587 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 328.

à celle des vers luisants ; mais on peut faire cesser sa puissance en retournant son vêtement ; dans le Léon, celui qui est monté sur l'herbe qui trouble la vue doit, pour retrouver sa route, changer ses sabots de côté. En Franche-Comté le dicton veut que l'on perde son chemin si on a marché sur du plantain [1].

On dit en plusieurs pays que le pic peut rentrer dans son nid lorsque celui-ci est bouché, au moyen d'une certaine herbe dont on parlait ainsi au XIV[e] siècle : Quand il le trueve en tel manière estoupé que sa force n'i puet valoir, si vaint la force par engien et par sens. Car il conoist de sa nature une herbe qui a pooir de deffermer. Si le quiert tant qu'il le trueve et l'aporte en son bech et le touche à la kieville, et ele saut tantost hors del trau [2]. Actuellement, l'herbe du pic communique une force surnaturelle à ceux qui s'en frottent les membres ; il faut pour se la procurer épier attentivement le vol et les allures d'un pic-vert, et, lorsqu'on le verra s'arrêter près d'une herbe à laquelle il frottera son bec, on pourra se flatter d'avoir rencontré ce précieux talisman. Il se trouve aussi quelquefois dans le nid même de l'oiseau ; cette herbe est, dit-on, en toute saison et à toute heure, couverte d'une rosée abondante. Pour la cueillir ou pour l'arracher, il faut éviter de se servir d'un instrument de fer ; à son contact, elle perdrait toute sa vertu. Dans le pays de Guérande, cette herbe a le don de changer tout en or [3].

On assure dans le Bocage normand qu'une herbe rompt comme du verre tout morceau de fer qui se trouve en contact avec elle ; en Haute-Bretagne, c'est l'anis qui le coupe, et le pivert qui s'y est frotté le bec traverse facilement les bois les plus durs. En Picardie on attribue la même propriété à une plante dont la classe n'est pas bien déterminée. En Normandie l'herbe à la faulx produit un effet tout opposé : si le faucheur a la malechance de la rencontrer sous sa lame, son outil cesse aussitôt de couper [4]. L'*hippocrepis comosa* a, dit-on en Savoie, le privilège de déferrer les mulets, parce que sa gousse est contournée en forme de fer à cheval, et que la plante croît dans des endroits pierreux et accidentés. Autrefois dans les environs de Genève, les anciens de village parlaient encore de l'herbe qui arrache les fers aux chevaux, à laquelle faisait allusion un poëte du XVI[e] siècle :

1. Le Men, in *Rev. Celt.*, t. I, p. 422 ; Boucher de Perthes. *Chants armoricains*, p. 65 ; Armand Dagnet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 499 ; G. Raynaud, in *Romania*, t. XIV, p. 450.

2. Richard de Fournival. *Le Bestiaire d'amour*, p. 32.

3. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 217-218 ; Henry Quilgars, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 390.

4. Lecœur. *Esq. du Bocage*, t. I, p. 291 ; H. Carnoy, in *Mélusine*, t. I, col. 71 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 328 ; J. Lecœur, p. 292.

Si le printemps qui, prodigue, dessërre
Tous les trésors de ses gaies douceurs,
Au cerf blessé donne remedes seurs
Et au cheval l'herbe qui le deferre [1].

Dans les montagnes d'Albertville, c'est le *Botrychium lunaria* qui a ce pouvoir, qu'on lui attribuait communément à l'époque de la Renaissance :

Lunaire, où cachez-vous la tenaille qui tire
Les fers si dextrement ? Lunaire, où cachez-vous
La mareschale main qui arrache les clous
Si doucement des pieds ?

On disait aussi aux environs de Genève que l'hippocrepis faisait sauter les serrures [2].

Suivant des traditions assez peu communes, des herbes font comprendre le langage des animaux : On raconte en Haute-Bretagne qu'un homme, obligé de s'arrêter pour un besoin pressant, arracha une poignée d'herbes, et entendit deux chiens qui dialoguaient : l'un disait que des voleurs allaient venir la nuit pour voler son maître ; ce à quoi celui-ci répondit qu'il ne le défendrait pas, parce qu'il n'avait pas eu à souper [3]. Un récit franc-comtois ne diffère que par le dialogue : c'est un chien de meunier qui révèle à un chien de ferme que des voleurs vont venir voler le moulin ; mais que son maître ne lui ayant pas donné d'un plat fait ce jour-là, il n'aboiera pas pour l'avertir. Dans une version des environs de Moncontour de Bretagne, l'homme avait pris l'herbe d'oubli, qui fait comprendre le langage des animaux quand on ne sait pas qu'on l'a ; son pouvoir cessa quand un passant lui eut dit qu'il l'avait touchée [4].

La croyance à l'action des plantes sur les personnes a été vraisemblablement plus répandue qu'elle ne l'est aujourd'hui. En ce qui concerne leur influence sur les gens qui se tiennent longtemps sur elles ou dans leur voisinage, elle a été relevée en Franche-Comté, où l'on dit que la folie peut naître d'un séjour prolongé sur le serpolet [5]. Ce passage de Rabelais : le monde ensagissant ne craindra plus la fleur des febves en la primevère, fait allusion à un ancien proverbe :

Quand les febves sont en fleur,
Les fols sont en vigueur,

1. A. de Gubernatis. *Mythologie des plantes*, t. II, p. 86 ; Jacques Yver. *Le Printemps*. Paris, éd. Panthéon litt. p. 520, sonnet de Joseph Yver sur le Printemps de son frère.

2. Chabert. *Les plantes sauvages en Savoie*, p. 77 ; Du Bartas. *La Semaine*, troisième jour, p. 122 ; A. de Gubernatis, l. c.

3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 326-327.

4. Frédéric Macler. *Contes arméniens*. Paris, 1905, in-18, p. 108-109, note ; Paul Sébillot, l. c., p. 327.

5. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 248.

dont on rencontre des parallèles contemporains, tels que : Fèves fleuries, temps de folies, dans le Bessin, et *Quan la fave flouri, léi fôou se counéissoun*, dans le Vaucluse. Un autre dicton : les fèves fleurissent, que l'on adressait à quelqu'un pour lui reprocher sa folie, était fondé sur le préjugé que la fleur de fève rend fou, parce qu'elle exhale une odeur forte qui porte à la tête [1]. Naguère encore des campagnards du Poitou croyaient que son parfum avait ce triste privilège, et dans le Pas-de-Calais, on dit à celui qui parle comme le ferait un fou : Est-ce que c'est la floraison des fèves ? Un proverbe du XVI[e] siècle semble attribuer aux pois une influence analogue :

Si tost que les pois sont levés
Les folz commencent à monter [2].

Certaines plantes exercent leur action sur ceux qui les foulent aux pieds ; la plus connue est l'herbe d'égarement dont il a déjà été parlé ; d'autres, que l'on verra à la section médicale, peuvent rendre malade.

Celles qui influent sur la destinée sont plus rares : dans la Vienne le mariage de deux amoureux qui, en se promenant, mettent le pied sur le pain de coucou (*Oxalis acetosella*) sera retardé ; dans l'Indre marcher sur du lupin en graine porte bonheur ; en Basse-Normandie la malherbe est funeste à celui qui la foule [3]. Des proverbes qui visent des espèces non déterminées supposent qu'elles peuvent modifier la disposition d'esprit des gens qui ont été en contact fortuit avec elles. On dit couramment d'un homme maussade : Il a marché sur une mauvaise herbe. Au XVIII[e] siècle, comme de nos jours, on demandait par raillerie à un homme, pour lui reprocher la bonne ou mauvaise humeur où il était : Sur quelle herbe avez-vous marché ? [4]

Il est rare de rencontrer des plantes qui, prises en breuvage, influent sur le moral. Autrefois, le jour de Noël, les pêcheurs de la Manche faisaient bouillir dans l'eau les plantes cueillies la nuit, de préférence à minuit, et ils la donnaient à boire à leurs enfants. Ils leur disaient ensuite de cracher sur les ribères (*fucus*) et de faire le signe de la croix au commencement et à la fin de cette opération. Cueilli à minuit le goémon procurait l'intelligence et les ribères donnaient le goût du travail ; ces plantes avaient alors un tel pouvoir que celui qui en buvait une infusion avait pour tous les métiers une aptitude particulière [5].

1. Rabelais. *Pantagruel*, l. V, Prologue ; Leroux de Lincy. *Le Livre des Proverbes*, d'a. G. Meurier, XVI[e] siècle ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 117 ; Barjavel. *Dictons du Vaucluse*, p. 181 ; Tuet. *Matinées senonnoises*, p. 306.
2. Rabelais. *Œuvres*, éd. Burgaut Des Marets et Rathery, t. II, p. 318, note ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 233, 196 ; *Poésies franç.*, des 15[e] 16[e], t. XI, p. 388.
3. E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 348, t. IV, p. 111 ; Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 293.
4. Leroux. *Dict. comique*.
5. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 11.

La cueillette ou le simple attouchement des plantes attire aussi des conséquences fâcheuses. Aux environs de Valence, la jeune fille qui manie la moutarde sauvage se battra avec sa belle-mère ; dans la Vienne, elle ne doit jamais toucher une violette blanche, parce qu'il lui est interdit de cueillir, avant d'être mariée, des fleurs blanches. Dans le même pays, Dieu ne permet pas, dit-on, de toucher ou de couper le bec de cigogne, et dans le Gard il arrive malheur à celui qui le cueille. En Wallonie, on fait éclater la foudre en ramassant des coquelicots [1].

Pour détourner les enfants de toucher à certaines espèces, on leur dit qu'elles peuvent être nuisibles aux volatiles ; parfois même comme dans le Cher, il suffit pour faire crever les oisons et les poulets de cueillir les renoncules des champs. En Poitou, les oisons périraient si l'on jetait devant eux les premières primevères que l'on trouve, ou ils meurent dans l'œuf si on en apporte à la maison [2].

D'autres interdictions sont basées sur la croyance que des animaux dangereux se cachent dans le voisinage de la plante ou qu'elle est elle-même une sorte de poison. Les paysans de la Vienne qui regardent le cresson des prés (*Cardamine pratensis*) comme la fleur favorite des serpents, recommandent aux enfants de ne pas la cueillir sous peine d'être piqués dans l'année par un de ces reptiles [3]. Certaines fleurs portent malheur à celui qui les reçoit ou à celui qui les donne : Dans le Nord de la France, les pensées blanches, qui sont un symbole de mort, ne doivent pas figurer dans les bouquets que l'on offre à des vivants ; à Marseille, on s'abstient de présenter des fleurs fraîches aux petits enfants, parce que cela rappelle celles qu'on met sur leur cercueil. Aux environs de Liège, celui qui donne une julienne, doit pour éviter la mort, simuler une vente ou un échange [4].

Des conséquences fâcheuses se produisent parfois quand on n'observe pas l'espèce de *tabou* traditionnel dont certaines espèces sont l'objet. Suivant la croyance girondine un oignon entamé laissé sur la table porte malheur ; en Poitou, on ne doit peler ni ail ni échalottes, ni pommes de terre le soir pour les faire cuire le lendemain, parce que ceux qui les mangeraient ne pourraient guérir s'ils venaient à être mordus par un chien enragé. Dans la même région, le maître de la maison où l'on brûle des trognons de chou est exposé à mourir [5].

1. E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 75, 169, t. III, p. 323 ; *Bull. de Folklore*, t. I, p. 290 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 21.
2. *Variétés bibliographiques*, t. I, col. 176 ; B. Souché. *Croyances*, etc., p. 11. ; Léo Desaivre. *Croyances*, etc., p. 18.
3. E. Rolland. *Flore pop.*, t. I, p. 241.
4. E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 179 ; Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 259 ; E. Rolland, t. I, p. 247.
5. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 32 ; B. Souché. *Croyances*, p. 623.

En raison du pouvoir protecteur qu'on leur attribue, plusieurs espèces sont cultivées sur les habitations ou dans le voisinage, ou on les conserve au logis. Dans le Maine, la joubarbe qui met à l'abri des mauvais sorts, est souvent plantée sur les maisons ; en Berry où elle s'appelle meure-jamais, elle porte bonheur à celle sur laquelle elle croît et fait vivre longtemps les gens qui y demeurent. Les paysans du Tarn regardaient comme un véritable sacrilège de l'enlever : ils la considéraient comme un préservatif contre les maladies, et quand elle était en fleur, ils en coupaient les tiges pour les disposer en croix sur la porte des étables [1].

Les plantes qui constituent une protection contre l'orage sont assez nombreuses : tantôt elles sont efficaces par elles-mêmes, tantôt on croit que leur vertu est augmentée par une cérémonie religieuse ; il semble toutefois qu'elle est intervenue, surtout au début, pour christianiser une antique observance païenne. Le nom de quelques-unes est en relation avec leur pouvoir : en Wallonie, on fait bénir à l'Assomption des bouquets d'une variété de millepertuis appelée *Djèn fleur du tônir*, et lorsqu'il tonne, on en jette une brindille dans le feu pour éloigner la foudre ; en Béarn on y met également une certaine plante à fleur jaune, appelée *periglade,* mot qui signifie foudre ; en Bas-Armagnac, la pimprenelle cueillie à la Saint-Jean, en Wallonie, des fleurs de camomille [2]. La présence seule de quelques herbes, cueillies lors de cette fête, préserve du tonnerre : telles sont en Normandie la verveine, dans le pays de Caux le bouquet de marguerillettes de la Saint-Jean, coupé avant le lever du soleil, et placé sur le toit, dans les pays de Spa et de Verviers les couronnes de marguerites qui y sont jetées après avoir été cueillies dans les mêmes conditions [3]. La joubarbe se rencontre souvent sur les maisons de la Limagne d'Auvergne, mais surtout sur le mur de clôture près de la porte d'entrée [4]. En Wallonie, où le coquelicot porte les noms de *Fleur du tôni* (Liège), *fleur di tônir*, *tonir*, *tonoire*, on en met dans la charpente sous le toit [5]. En Hainaut les fleurs ramassées sur le passage d'une procession les jours des Rogations et du Saint Sacrement ont la même vertu [6]. Une plante marine appelée Arbre de Sainte Barbe, qui se trouve fréquemment chez les pêcheurs de Tréguier,

1. G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 185 ; Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. I, p. 227 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*. p. 364-365.

2. J. Feller, in *Bull. de Folklore*, t. I, p. 285 ; V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 154 ; Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 532 ; E. Monseur. *Le F.-L. wallon*, p. 21.

3. Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 294 ; B. Reyac, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 384 ; Aug. Hock. *Croyances et remèdes*, p. 96.

4. Dr Pommerol, in *Bull., Soc. d'Anthropologie*. 1887, p, 402.

5. E. Rolland. *Flore pop.*, t. I, p. 169, 178.

6. A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 26.

garantit les maisons de la foudre ; en Haute-Bretagne on voyait autrefois près de la Vierge ou du Crucifix un goémon en forme d'arbuste devant lequel on s'agenouillait quand il tonnait, en récitant la formulette de sainte Barbe [1].

Au XVI[e] siècle, peut-être à cause de son nom, le serpentaire passait pour préserver des reptiles, et l'on disait que les serpents fuyaient ceux qui portaient cette herbe [2].

Plusieurs plantes sont efficaces contre les insectes nuisibles ou désagréables : Dans les Vosges, la cendre d'un pied de fougère cueilli le matin de la Saint Abdon (30 juillet), répandue sur le plancher de la maison, en chasse les puces ; en Poitou, ce sont les feuilles de menthe mises dans le lit. Dans le même pays pour expulser les charançons d'un grenier, il faut y mettre une poignée de chebe verte. En Lorraine la fleur de la colchique d'automne, qui y est connue sous le nom de veilleuse, est écrasée sur la tête des enfants qui ont beaucoup de cheveux, parce que l'on prétend qu'elle détruit la vermine que le peigne ne saurait atteindre [3].

Quelques herbes sont assez puissantes pour briser les objets les plus durs : à Menton, l'euphorbe mis sous une marmite en fait tomber le fond. Le persil, suivant une croyance très répandue, casse le verre avec lequel il est mis en contact ; en Poitou il suffit qu'une femme en ait touché un brin pour que ce pouvoir lui soit transmis [4].

Les paysans et aussi les habitants des villes découvrent dans des fragments d'animaux des figures assez variées qui se rattachent assez souvent à des idées chrétiennes. En ce qui concerne les plantes, cette conception semble assez rare ; à l'empreinte merveilleuse des haricots du Saint-Sacrement (cf. III, p. 447) on peut ajouter le grain de blé sur lequel, dit-on en Haute-Bretagne, on voit la figure de Jésus-Christ. Un auteur du XVI[e] siècle rapporte ainsi une croyance qui n'a pas été relevée de nos jours : Si tu peles une febve encore verte, tu verras qu'elle aura la figure toute semblable aux genitoires de l'homme. Cent ans plus tard un médecin, qui lui attribuait des vertus aphrodisiaques, disait la même chose, et ajoutait qu'elle ressemblait aux parties génitales de la femme [5].

1. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 71-72. Les femmes récitaient aussi devant des prières pour les marins noyés.
2. Olivier de Serres. *Théâtre d'agriculture*. Paris, 1600, lieu VI, ch. 15.
3. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 199 ; Léo Desaivre. *Croyances*, p. 13 ; B. Souché. *Croyances*, p. 28 ; René Basset, in *Rev. des Trad.*, t. XVII, p. 424.
4. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 335 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 43 ; Richard. *Trad., de Lorraine*, p. 242 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 341 ; B. Souché. *Proverbes*, p. 25.
5. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II. p. 329 ; G. Bouchet. *Serées*, IV, p. 110 ; Du Four de la Crespelière. *Commentaire en vers sur l'Ecole de Salerne*. 1681, p. 302.

A peu près dans toute la France, on raconte aux enfants qu'on les a trouvés sous un chou, et quelquefois les parents, en leur parlant d'une époque antérieure à leur naissance, ajoutent que c'était du temps où ils étaient encore dans les choux. Au XVIII[e] siècle, on disait d'un homme dont la naissance était inconnue, qu'il avait été trouvé sous un chou, et un poëte du XV[e] siècle parle d'un personnage qui se targue de sa naissance :

Combien qu'il soit sailly d'un trou..
Voire, ou de la ligne d'un chou
Enfant à quelque jardinier.

Vous diriez que ce petit homme ait esté trouvé sous une feuille de chou comme Poussot, lit-on dans un ouvrage satirique de 1661[1]. A Stavelot dans le pays wallon, les enfants se trouvent sous les choux du curé. On dit quelquefois que ce sont les garçons que l'on cueille sous les choux, tandis que les filles se ramassent sous les rosiers[2]. Un grand nombre d'enseignes de sages-femmes, même à Paris, représentent une dame recueillant un enfant au milieu des choux.

§ 4. LES HERBES A SORTILÈGES OU A TALISMANS

L'époque à laquelle ont été cueillies les plantes qui servent à la sorcellerie ou à la médecine influe grandement sur leur pouvoir, mais c'est le solstice d'été qui exerce sur elles, ainsi que sur tant d'autres choses, une influence capitale. Le dicton : Employer toutes les herbes de la Saint-Jean, pour signifier qu'on a mis tous ses soins pour guérir une personne ou pour faire réussir une affaire, est fondé sur cette croyance. On dit même que le saint dont on célèbre la fête intervient alors en personne : en Roussillon il se promène la veille dans la campagne, et donne à certaines plantes une vertu miraculeuse qui profite à ceux qui l'invoquent dévotement. Suivant les pêcheurs de la baie de Saint-Malo, il descend du ciel, à trois heures du matin, et va, sous les eaux de la mer, bénir les herbes qui, grâce à cette visite annuelle, ne meurent pas, et acquièrent même des privilèges spéciaux[3].

La période pendant laquelle les herbes de la Saint-Jean peuvent être cueillies est exactement de vingt-quatre heures ; elle commence à l'Angelus de midi du 23 juin, pour se terminer le lendemain à la même heure. Au XVII[e] siècle, la fougère ramassée la veille de ce jour faisait gagner à tous les jeux ; dans les Vosges et dans les Ardennes

1. Leroux. *Dict. comique* ; Guillaume Coquillart. *Œuvres*, édit elzévirienne, t. II, p. 93 ; *Histoire du poëte Sibus*, 1661, in Variétés. hist. et litt., t. VII, p. 92.
2. E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 37 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 29.
3. Leroux. *Dict. comique* ; Horace Chauvet. *Légendes du Roussillon*, p. 70 ; Paul Sébillot, in *Archivio*, t. V, p. 519.

c'est aussi le seul moment où les sorciers peuvent découvrir et cueillir les herbes propres aux maléfices [1]. Ce sont là des exceptions ; presque toujours la récolte est faite pendant les ténèbres et les plantes les plus puissantes doivent être ramassées à l'heure même de minuit. Le berger d'une églogue de la Renaissance où l'on trouve plusieurs traits populaires, place au premier rang de ses richesses

En un sachet la graine de fougere
Qu'en plein minuict nous cueillismes entan
Denise et moi, la veille de saint Jean.

En Basse-Normandie, la fougère fleurit à minuit sonnant, elle graine et se sème dans l'heure qui suit ; celui qui a recueilli sa semence avant qu'elle ait touché terre, peut se transporter d'un lieu à l'autre, aussi vite que le vent, se rendre invisible, connaître le présent et l'avenir. En Touraine, c'est à cet instant précis que la fougère a de la graine et le trèfle cinq feuilles : on va en chercher avec des serviettes et des cierges bénits ; mais il faut opérer quand l'heure sonne, sous peine d'être écrasé par les chênes ou galopé par les démons. En Haute-Bretagne c'est aussi à ce moment que l'on doit ramasser la graine de fougère qui, répandue le dimanche des Rameaux à l'endroit où l'on suppose qu'un trésor est caché, le fait découvrir [2]. Des observances accompagnent la récolte des herbes faite à d'autres moments de cette nuit. Un écrivain du XVI[e] siècle parle, malheureusement sans les décrire par le menu, de celles qui étaient spéciales à la graine de fougère : La populace croit et affirme que ceste semence ne se peut amasser que la nuict de la veille saint Jean d'esté, encores avec grandes ceremonies et paroles obmurmurées entre les dents, qui ayent vertu de chasser les diables qui ont la garde de ladite semence. En Franche-Comté, la fougère mâle qui avait la propriété de prémunir de la sorcellerie était cueillie, avant le lever du soleil, par une personne à jeun et en état de grâce [3]. Au XVII[e] siècle, l'herbe de saint Jean devait être ramassée à jeun et sans parler ; la racine de chicorée que des gens portaient contre les maléfices avait été touchée par eux, à genoux avec de l'argent, un peu avant le soleil levé, et ils l'avaient ensuite arrachée de terre avec un ferrement et beaucoup de cérémonies. Les paysans des en-

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 314 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 168-169 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 172.
2. J. A. de Baïf. *Les Jeux.* Eclogue VI ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage Normand*, t. I, p. 290 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 479. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, p. 336. D'après L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 319, la fleur de fougère n'était visible qu'à minuit précis ; une seconde même suffisait pour empêcher de la discerner.
3. *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 42 ; M. Monnier, in *Antiq. de France*, t. IV, p. 399. Elle était aussi efficace pour les maladies du bétail.

virons de Jumièges qui allaient prendre deux poignées de seigle, non dans leur champ, mais dans celui de quelque voisin, étaient pieds nus, et il fallait que personne ne les voie ; lorsqu'un animal venait à être malade, ils lui passaient autour du corps le lien formé par ces deux poignées et récitaient ensuite l'Evangile de saint Jean : à l'instant où ils prononçaient *In principio*, la bête devait bondir, et donner par là signe de guérison [1]. Au XIV[e] siècle c'était aussi à ce moment qu'on se procurait les plantes bonnes pour le troupeau : Le berger doit cueillir, la veille de la nativité sainct Jehan Baptiste, une herbe, laquelle est appelée tume, aultrement juscarime ou heuvebonne ; icelle herbe est de telle nature que elle est mise et reposée secrettement aux estables, affin qu'on ne la voye et en révérence et honneur de monseigneur saint Jehan Baptiste, et ne doit pas chascun veoir ne savoir le secret et les grans biens que sont en l'estat de bergerie [2]. Cent ans plus tard, les commères attribuaient à des plantes récoltées au solstice d'été diverses propriétés qui n'ont pas été relevées de nos jours : Se vous avez mari rebelle et qui ne vous vueille baillier argent à vostre besoing, prenez le premier neu d'un festu de fromment, cueilli auprès de terre la nuit saint Jehan, tandis qu'on sonne nonne, et icellui boutez ou trou du coffre ou lieu de la clef, et sans faulte, elle s'ouvrira... Pour estre de son mary fort amée il faut lui faire mengier une poirée d'herbes cueillies la nuit sainct Jehan à nonne, et pour vray, il ne lui seroit possible de la laissier pour une aultre plus jone... Pour estre quitte de quauquemare, on me fist prendre viij festus cueillis la nuict de sainct Jean, et d'iceulx en faire iiij petites croix et les mettre aux quatre corons de mon lit [3]. Maintenant encore plusieurs plantes sont réputées puissantes parce qu'elles ont été ramassées pendant cette nuit privilégiée : tel est le millepertuis, appelé pour cette raison herbe de la Saint-Jean et qui, d'après une croyance générale, met à l'abri des maladies et des sorciers. Les paysans landais cueillent alors, après une sorte de bain rituel, les immortelles qui croissent sur les dunes, et qui arrangées en croix et suspendues au-dessus des portes préservent des maléfices ; en Poitou, l'armoise récoltée avant le lever du soleil a la même vertu, et à Bayeux la verveine garantit à la fois de la sorcellerie et des voleurs. En Roussillon, la verveine et le millepertuis, cueillis humectés de rosée, sont des remèdes souverains contre les

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 171; Cyrano de Bergerac. *Lettre pour les sorciers* ; Amélie Bosquet. *La Normandie romanesque*, p. 274.
2. Jean de Brie. *Le Bon Berger*, ch. XXXVI. Du Cange, cité par A. de Gubernatis. *Myth. des Plantes*, t. I, p. 189, parle de la coutume des Picards de cueillir l'armoise à cette époque en prononçant des paroles superstitieuses qui leur conféraient de nombreuses vertus.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, VI 3, V, 1. Appendice B, IV, 3-4.

maladies de peau ; un lépreux est sûr de guérir s'il va se rouler, le matin, dans un champ où poussent les plantes miraculeuses [1].

Quelques croyances bordelaises sont en relation avec le milieu même du jour Saint-Jean : On se procure un porte-bonheur efficace en ramassant, à midi, une cosse de pois renfermant neuf ou dix grains, que l'on ouvre, et où l'on prend, pour les conserver précieusement, quatre grains. Un pied de verveine sauvage, que l'on a cueilli soi-même, et planté dans un pot, constitue pour l'appartement porte-bonheur ; si on désire ardemment se réconcilier, avec une personne avec laquelle on est fâché, il faut s'agenouiller devant cette plante, lui adresser une fervente prière et ce vœu sera exaucé. Mais il est nécessaire que ce pied ait été cueilli à midi sonnant, qu'on ait récité cinq *Pater* et cinq *Ave* en le déracinant, qu'il ait été transplanté immédiatement. En Wallonie, le trèfle à quatre feuilles trouvé à la Saint-Jean par une jeune fille lui assure un époux dans l'année [2].

Les herbes destinées à servir de talismans aux habitations y sont quelquefois placées avec une sorte de cérémonial : Le matin de la Saint-Jean, au lever du soleil, les paysans béarnais cueillent dans les vergers et dans les vignes plusieurs pieds d'herbe de la Vierge (*sedum* ou *sempervivum*) qu'ils suspendent ensuite aux planchers de leurs maisons et de leur grange en disant :

Herbe, qui t'ès arrousade
Au casau et dens la prade,
Biu loungtemps en ma maysou,
Ta qu'oubtienguey moun perdou,
Puixs après hé-m plaa mouri,
Chausi mielhe ne pouyri.

Herbe qui t'es arrosée. — Au jardin et dans la prairie. — Ici longtemps dans ma maison.— Pour que j'obtienne mon pardon : — Ensuite fais-moi bien mourir. — Choisir mieux je ne pourrais. Pour que la protection soit reconnue entière, il faut que la plante ne se flétrisse que juste un an après, le jour encore de la Saint-Jean, au moment où elle va être remplacée [3].

Dans le Gard un bouquet de mille-pertuis et de menthe, composé la veille de cette fête et placé dans l'endroit le plus en vue de la maison la met à l'abri des sorciers, qui ne manquent pas alors de dire :

1. Gaston Constant, in *Rev. des Trad. pop.* t. XVI, p. 361 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 179 ; F. Pluquet, *Contes de Bayeux*, p. 46 ; Horace Chauvet. *Légendes du Roussillon*, p. 69.
2. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 126, 121 ; *Wallonia*, 1896, p. 29.
3. Barthety. *Pratiques de sorcellerie en Béarn*, p. 10.

M'avez attrapat
Quand avez amassa
Le vehio de la san-Jan
De mento e de trescolan.

Vous m'avez attrapé. — Quand vous avez amassé. — La veille de la Saint-Jean. — De la menthe et du mille-pertuis[1]. Au moyen âge on faisait en Picardie des ceintures avec de l'armoise récoltée à la Saint-Jean, et des couronnes qui suspendues dans les maisons les étables et les bergeries étaient conservées pendant une année[2].

Le feu allumé traditionnellement au solstice d'été communique aux plantes des vertus spéciales ou augmente celles qu'elles possèdent déjà. Lorsqu'on fait passer au travers les bouquets de millepertuis, pour en préparer une huile vulnéraire, on chante par trois fois : *Sen Jan la grano !* ou :

Lou trescalan
Bon per tout l'an !

Herbe de trescalan — bonne pour tout l'an. En Languedoc, on en forme des croix que l'on attache aux portes des maisons et des étables pour les préserver de tout maléfice ; dans la Bigorre on y met des fleurs passées sur le bûcher et tressées en croix ; en Béarn il suffit qu'elles y aient été placées le matin de la fête[3].

Dans le Lot-et-Garonne, le millepertuis entre dans la composition de la croix de Saint-Jean que l'on prépare pour être brûlée au feu solennellement béni la veille de la fête. En Provence on jetait dans la cendre chaude des gousses d'ail que les enfants mangeaient à déjeuner pour être préservés de la fièvre ; elles portaient aussi bonheur et garantissaient des sortilèges. Dans le Mentonnais elles sont efficaces contre la fièvre, et dans le Var contre bien d'autres maladies ; dans la Corrèze les ails passés neuf fois dans le feu sacré guérissent les douleurs de ventre; des tiges de blé qui, après cette sanctification, ont été attachées à la ceinture pendant quelques instants, donnent de la force aux moissonneurs et préservent des douleurs de reins ; la même croyance existe en Limousin : les tiges doivent être au nombre de trois et les neuf fois ne sont pas obligatoires[4]. En Poitou, la vieille femme qui se ceint les reins de lierre terrestre, l'herbe à Saint-Jean, pendant que ses parents et amis iront baller autour du feu, et qui conserve cette ceinture jusqu'à son coucher, évite les douleurs de l'âge[5].

1. E. Rolland. *Flore pop.* t. III, p. 179.
2. Ducange, cité par A. de Gubernatis. *Mythologie des plantes*, t. I, p. 189-190.
3. E. M. et L. L. in *Rev. des l. romanes*, t. IV, p. 568 ; la même pratique a lieu en Dordogne ; N. Rosapelly. *Au pays de Bigorre*, p. 35 ; V. Lespy. *Prov. du Béarn*, p. 157.
4. E. Rolland. *Flore pop.* t. III, p. 179 ; Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 215 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.* IX, p. 215 ; Mistral. *Tresor*. J. Chossat, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 330 ; M. M. Gorse. *Au bas pays de Limosin*, p. 242.
5. J. Bujeaud. *Chansons pop. de l'Ouest*, t. I, p. 186.

Des cueillettes, qui touchent parfois au maléfice, sont en relation avec les biens de la terre : Dans le Tarn et en Périgord, il faut à la Saint-Jean, avant le lever du soleil, couper une poignée du plus beau blé de son champ ; si on est devancé par quelque malveillant, il emporte le bonheur de la récolte. Dans la Charente, la personne qui, le premier mai, va de grand matin, imbiber un linge de la rosée du pré de son voisin, doit avoir le double de foin, tandis qu'il ne restera rien à sa victime. En Poitou, le linge devait être étendu, à la Saint-Jean, avant le lever du soleil ; le pré maléficié se desséchait et celui du soutireur poussait d'autant. Suivant la croyance charentaise, celui qui, le même jour, arrache un brin de chanvre mâle dans la chenevière d'autrui et le porte dans la sienne, verra naître dans son étable autant de veaux qu'il a de vaches, tandis que son voisin n'aura que des génisses ; en Poitou ce maléfice se fait la veille, et celui qui coupe une brassée d'herbe dans un pré qui ne lui appartient pas, le matin de ce jour, fait tarir les vaches de celui auquel il l'a dérobée, et le lait passe dans le pis des siennes [1].

On croit dans la Suisse romande que si on peut voir la fougère fleurir entre une et deux heures du matin, le mercredi des Cendres, on trouve un trésor avant la fin de l'année [2].

En Saintonge, l'herbe appelée *morsus diaboli*, cueillie la veille de la Saint-Pierre, à jeun, et avant le soleil levé, déposée pendant un jour sur la pierre sacrée de l'autel, desséchée ensuite à l'ombre, réduite en poudre, et portée dans le gousset, était un puissant porte-bonheur. En Poitou pour avoir beaucoup d'argent, on mange le premier mai un brin d'ail, et on se frotte les lèvres avec une pièce de vingt francs ; l'ail tout seul, d'après les paysans tourangeaux, préserve de la fièvre celui qui en mange ce jour-là [3]. Les pratiques, si nombreuses à l'époque du solstice d'été, sont bien plus rares pendant la nuit de Noël : Jadis, beaucoup de pêcheurs de la Manche allaient ramasser sur les rochers, à mer basse, des goémons et des ribères (*fucus*), en récitant en commun une sorte de prière, puis ils s'en retournaient chez eux en marchant sur les mains et sur les pieds ; on assurait que la nuit de sa naissance l'Enfant Jésus communiquait aux plantes de mer un grand pouvoir ; en Dauphiné la fougère fleurit pendant la messe de minuit [4].

1. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 371 ; W. de Taillefer. *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 243 ; J. Bujeaud. *Chants pop. de l'Ouest*, t. I, p. 186 ; A. de Nore. *Coutumes*, p. 151, 153 ; J. Bujeaud, l. c.

2. Juste Olivier. *Œuvres choisies*, t. I, p. 252.

3. J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 152 ; Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 497 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.* t. XIX, p. 433.

4. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 10-11 ; A. Ferrand, in *Rev. des Trad. pop.* t. XI, p. 23.

L'heure de la cueillette, les phases de la lune et diverses autres circonstances influent sur l'efficacité des plantes : au XIII[e] siècle une sorcière, à laquelle une jeune femme demandait par quel moyen elle pourrait vivre en paix avec son mari et se faire aimer de lui, lui conseille de se lever avant le jour, et d'entrer dans le jardin de la vieille, en ayant soin de ne parler ni à l'aller ni au retour ; elle devait fléchir le genoux vers l'Orient, dire trois *Pater*, cueillir un brin *d'averone* et lui demander par trois fois pourquoi son mari la maltraitait, et que l'herbe donnerait la réponse [1]. Trois cents ans plus tard, on faisait, comme aussi de nos jours, attention à l'heure ; on taxait de superstition ceux qui pour se garantir ou pour garantir les autres de maléfices ou de charmes allaient cueillir de grand matin à jeun, sans avoir lavé leurs mains, sans avoir prié Dieu, sans parler à personne, et sans saluer personne en leur chemin, une certaine plante et la mettaient ensuite sur la personne maléficiée ou ensorcelée. En Franche-Comté la fougère mâle ramassée à jeun, par quelqu'un ayant communié avant le lever du soleil, garantit des sortilèges ; trempée dans l'eau bénite et salée avec du sel béni, elle guérit de toutes les maladies les bestiaux qui la mangent. Suivant la tradition du pays de Liège, la mousse prise entre onze heures et minuit en pleine lune, à l'ombre d'un frêne, près d'un ruisseau et pendant que le coucou répétait trois fois son chant, était employée naguère par les laïques qui chassaient le diable [2].

Jadis le trèfle à quatre feuilles devait être récolté de nuit à la nouvelle lune. Noël du Fail fait allusion aux sorciers de Retiers qui étaient supposés s'être mis en campagne pour le chercher, et Cyrano de Bergerac parle des joueurs qui allaient le ramasser sous le gibet [3]. En Basse-Bretagne, il fallait le cueillir à genoux et le couper avec les dents ; l'herbe d'or n'avait de vertu que si elle avait été ramassée pieds nus, en chemise, sans être tranchée par le fer et par quelqu'un en état de grâce [4].

Une superstition du XV[e] siècle s'attachait à une plante potagère qui, prise à une certaine heure, pouvait devenir funeste : Qui cueille ou eslit la porée le samedy après nonne pour le dimence cuire et mengier, il en vient de legier, à celles qui ce font, le mal que l'on dist le joyel Nostre Dame [5].

Plusieurs plantes sont associées à des opérations magiques destinées à faire périr les gens ou à leur causer de notables dommages. Autre-

1. Etienne de Bourbon. *Anecdotes*, p. 202.
2. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 169 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 91 ; Aug. Hock. *Croy. du pays de Liège*, p. 70.
3. *Contes et disc. d'Eutrapel*, *Œuvres*, t. II, p. 12 ; *Lettre pour les sorciers*.
4. L. Kerardven. *Guionvac'h*, p. 212 ; E. Souvestre. *Le Foyer Breton*, t. I, p. 106.
5. *Les Evangiles des Quenouilles*, III, 19.

fois, dans le Genevois, on faisait frire sur le feu avec de l'alun, de l'herbe appelée *provence*, en disant : « Que le Diable sèche ainsi ceux qui ont volé ces objets jusqu'à ce qu'ils les aient rendus ! » En Provence, si après une prière de malédiction, on jette une fève de marais bien sèche dans l'huile de la lampe qui brûle près de l'autel, dès qu'elle commence à se gonfler celui qui a été l'objet du maléfice tombe malade, et le jour où elle se fend, il meurt sans qu'aucun remède puisse le sauver [1]. A Liège pour faire souffrir un amant volage, on met dans la cheminée un oignon percé de treize épingles, et on allume une chandelle dans laquelle on en a enfoncé un pareil nombre. La personne visée dépérit au fur et à mesure que l'oignon se dessèche ou que la chandelle brûle [2]. Dans la Vienne, une fleur de nielle offerte à une jeune fille par une vieille femme la fait mourir ou devenir folle si la tige est coupée ou cassée par le milieu [3]. Jadis en Haute-Bretagne on accrochait une fleur de digitale à chacun des dards d'une croix d'épine, que l'on tâchait de faire porter à la personne que l'on voulait maléficier : celle-ci, sans défiance, baisait la croix et par conséquent les fleurs, et mourait peu après. Maintenant encore, on fait la croix, puis on retire les fleurs que l'on fait bouillir, et si l'on peut mettre l'eau qui en provient dans la boisson de son ennemi, il ne tarde pas à succomber, non pas à cause des fleurs, qui ne sont pas « méchantes », mais à cause du sort jeté [4].

Quelques plantes sont en relation avec le monde infernal : au XVIIe siècle, celui qui avait mangé de la courge, préparée d'une certaine manière, se trouvait possédé du démon. Les jeunes filles de Saint-Malo qui n'avaient point d'argent pour assister à l'assemblée, s'en allaient, après avoir fait un pacte avec le diable, cueillir sur les rochers du goémon dans lequel se trouvaient les bourses du diable, dont chacune contenait deux sous [5]. Au moyen âge on chassait un démon du midi en liant des herbes et en prononçant des formules magiques [6]. Les fées et leurs congénères connaissaient seuls la vertu de quelques plantes : des bergers de la Bigorre ayant pris le fils d'un homme sauvage, son père lui cria : « Quoi qu'on te dise et qu'on te fasse, ne révèle jamais à quoi peut servir l'écorce de la fougère. » Une fée de l'Aveyron recommanda à une de ses compagnes, qui était captive, de ne pas vendre le secret de la sauge, car si les riches le savaient, ils laisseraient mourir de faim le pauvre monde [7].

1. Blavignac. *L'Empro genevois*, p. 278 ; Bérenger-Féraud. *Superstitions et survivances*, t. V, p. 36 ; Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 280.
2. E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 94.
3. E. Rolland. *Faune pop*, t. II, p. 231.
4. Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 213.
5. Chabert. *Les plantes en Savoie*, p. 79 ; F. Duine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 507.
6. A. de Gubernatis. *Myth. des plantes*, t. I, p. 110, d'après Ducange.
7. P. Rondou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 364 ; Michel Virenque, in *Mém. de la Soc. des Lettres etc. de l'Aveyron*, 1868, p. 49.

Les cryptogames, à cause du mystère qui entoure leur apparition, et de leur forme sont en relation avec la sorceillerie : En Haute-Bretagne ils sont appelés Ronds de sorcières, et au dessous se trouvent des crapauds ; le nom de Trônes de crapauds, qu'ils portent en pays bretonnant, semble indiquer que ces batraciens, dont les accointances avec les sorcières sont fréquentes (cf., t. III, p. 281 et suiv.) s'en servent en guise de sièges. Les paysans du Maine et ceux de l'Ille-et-Vilaine ont soin de ne pas laisser les vaches manger les champignons mous parce qu'ils ont été déposés par les charmeurs qui veulent tirer le beurre [1].

Plusieurs plantes, en raison de leur rareté, de certaines circonstances ou de leur espèce, sont placées dans les maisons, ou portées par les individus qui leur attribuent une vertu talismanique. Chez presque tous les marins long-courriers de Tréguier, on voit appendu au mur, près de la statue de la Vierge et du rameau de laurier ou de buis, une espèce de goémon, sec, noir, qui a la consistance et la dureté du bois de fer, et porte une sorte de fruit marron de forme ronde et plate. Elle n'est pas indigène ; mais elle est connue sous le nom d'Arbre de sainte Barbe, et ses fruits sous celui de « Pierres ou galets de sainte Barbe. » Il orne le chapelet des dévotes, et on lui attribue la vertu de préserver la maison du tonnerre. On trouve aussi à Locmariaker (Morbihan) une graine exotique appelée *Kistin Spagn*, châtaigne d'Espagne, que les paysannes percent et suspendent, en guise d'amulette, avec leurs clefs ou leurs ciseaux. Les mâcles que l'on rapporte du pèlerinage de Guirmané près de Goarec (Côtes-du-Nord), sont conservées dans les maisons ou portées dans les poches ; elles garantissent des inondations, du tonnerre, des tremblements de terre et font reculer la grêle [2].

Si certaines plantes sont employées en vertu de leur essence, dans la composition des maléfices, il en est d'autres qui constituent une sauvegarde efficace contre la sorcellerie : dans la vallée d'Aoste, on explique l'origine du pouvoir attribué en maints endroits au fenouil : saint Joseph en prisait à Bethléem et à Nazareth ; depuis, il est béni en naissant et chasse les mauvais esprits. En Béarn, on le regarde comme un préservatif souverain contre les sorciers ; le superstitieux en met dans les trous des loquets et des serrures en disant :

Si passa peu hourat, a noeyt, nat sourcièr boü,
Hèt-t plaa senti, fenoulh, et d'entra qu'haura poü.

Si passer par le trou cette nuit quelque sorcier veut — Fais-toi bien

1. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 331 ; E. Souvestre. *Foyer Breton*, t. I, p. 176 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 246.

2. Paul Sébillot, in *l'Homme*, t. III, p. 586 ; Lionel Bonnemère, in *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1887, p. 374 ; G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 106.

sentir, fenouil, et d'entrer il aura peur. Lespy, qui donne une variante de cette formulette, dit qu'on le plaçait aux mêmes intentions, à la porte on près du chevet ; dans la région des Pyrénées on le suspendait au toit des maisons après l'avoir fait bénir la veille de la Saint-Jean ; il figurait avec le senevé, le pavot et le mil dans les remèdes que les devins de la Montagne Noire employaient pour guérir les personnes ensorcelées[1]. On disait au XVI[e] siècle que la feuille d'angélique était bonne contre la sorcellerie et les enchantements. En Normandie pour empêcher le diable de pénétrer dans un appartement, on se bornait à poser en croix deux fétus de paille à la porte[2]. D'après la croyance mentonnaise, un peu d'ail sur le berceau d'un enfant le préserve des maléfices. Dans la Gironde il est utile d'avoir constamment dans sa maison un pied de fougère mâle, dans le magasin, mais non exposé au public, un paquet de germandrée aquatique (*teucrium scordium*) et au-dessus de la porte, mais de façon à ce que les étrangers ne la voient pas, une croix de verveine sauvage, à laquelle on a mêlé de la germandrée[3].

Dans le Gard, pour éloigner de l'écurie des porcs les animaux malfaisants, et ceux qui ont le mauvais œil, on y suspend un pied d'hellébore arraché au bord du chemin ; dans la Lozère, l'hellébore noir accroché aux rateliers, aux mangeoires écarte les serpents suceurs et les salamandres ; dans la Côte-d'Or l'hellébore ordinaire est mis dans les étables pour purifier l'air et empêcher les maladies, dans les poulaillers pour éloigner la vermine. Il est des plantes qui constituent des talismans individuels : à Grosbliderstroff en Lorraine, on n'a pas à craindre les fantômes quand on a sur soi du trèfle à quatre feuilles, presque toutes les filles en placent dans leur livre de messe. Dans la Gironde, les personnes qui veulent se garantir des sorciers doivent porter un sachet renfermant de l'armoise, du millepertuis et du millefeuilles, qui ont été bénits. Les charretiers de l'Ardèche mettent de la rue dans leur poche pour empêcher les sorcières d'arrêter subitement leur attelage par leur mauvais regard. Dans la Gironde, on évite le mal donné, en portant un sachet qui contient trois feuilles de sauge, trois feuilles de romarin et trois feuilles de laurier bénit[4]. Dans la Suisse

1. J.-J. Christillin. *Dans la Vallaise*, p. 76, n. ; Barthety. *Pratiques de sorcellerie*, p. 9 ; V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 165 ; A. de Nore, *Coutumes, etc.*, p. 80.
2. *Maison rustique*, l. II, ch. 47 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 323.
3. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 113 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 120-121.
4. *Variétés bibliographiques*, t. I, col. 207 ; Jules Barbot. *Le paysan lozérien*, p. 61 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. I, p. 85 ; t. IV, p. 146 ; C. de Mensignac. *Superstitions de la Gironde*, p. 76 ; E. Rolland, l. c., t. IV, p. 8 ; C. de Mensignac, l. c., p. 94.

romande pour être à l'abri de toute mauvaise rencontre en voyage, on met de la verveine dans ses souliers, et pour éviter la fatigue on en place dans ses jarretières. En Wallonie on peut voyager sur l'eau sans crainte si on a sur soi du trèfle à quatre feuilles [1].

En Saintonge les colliers et bracelets de mandragore qui préservaient de tous les accidents, étaient particulièrement connus des insulaires et des côtiers qui se livraient à la pêche ou à la récolte du varech, et les vieux pêcheurs cueillaient de la fougère mâle aux mêmes intentions [2].

En Basse-Bretagne, le trèfle à quatre feuilles met en fuite le diable lui-même ; il ne damne personne parce que c'est toujours le signe de la croix; dans les Vosges, pour la même raison, il garantit de tous les enchantements ; celui qui l'a sur lui sans le savoir, peut percer avec sa balle la peau d'un loup-garou ; en Saintonge, quand on faisait bénir des balles destinées à le blesser, il fallait avoir sur soi un trèfle à quatre feuilles arrosé d'urine de pendu. En Touraine, le trèfle à cinq feuilles fait trouver des filles à son goût et gagner au jeu ; la fougère grainée procure la fortune [3]. Dans la Gironde un morceau d'amaranthe ou une feuille de rue fait réussir dans toutes ses entreprises celui qui les porte dans sa bourse ou dans un sachet. Au XVIIe siècle, un trèfle à quatre feuilles trouvé sous le gibet était un talisman pour les joueurs, comme l'était naguère en Saintonge, le trèfle à quatre ou à cinq feuilles arrosé avec de l'urine de pendu. Dans la Gironde, celui à quatre, cinq ou six feuilles est un porte-veine excellent, mais il arrive malheur à celui qui cueille ou conserve un trèfle à sept feuilles. Dans les Vosges, le trèfle à quatre feuilles fait gagner le joueur qui l'a sur lui sans le savoir ; à Liège, celui pourvu de quatre ou de cinq feuilles assure le gain des procès [4].

Dans presque tous les villages de la Manche, on met des feuilles desséchées de la Toute-Saine (*Hypericum androsaemon*) entre les pages des livres de messe à cause de son parfum, mais plus vraisemblablement parce que cela porte bonheur ; en Haute-Bretagne, lorsqu'elles ont été à l'église, elles conservent la vertu des femmes et des filles ; quelques-uns attribuent surtout ce pouvoir aux étamines, parce

1. A. Ceresole. *Légendes des Alpes vaudoises*, p. 332 ; Alfred Harou, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 116.

2. J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois*, p. 147, 148.

3. L. Kerardven. *Guionvac'h*, p. 245 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 81, 177 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 141 ; Léon Pineau, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 479.

4. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 122 ; Cyrano de Bergerac. *Lettre pour les Sorciers* ; J.-M. Noguès, l. c., p. 152 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 147 ; C. de Mensignac, l. c., p. 125 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 81 ; Aug. Hock. *Croy. du pays de Liège*, p. 59.

que, disent-ils, la corolle de la fleur représente la couronne d'épines, et ils prétendent qu'elle préserve de tout mal[1].

En Hainaut, l'épi double passe pour assurer la chance. Dans la Gironde une poignée de foin prise en secret à une charrette qui passe, et dont on a fait brûler la moitié, en récitant trois *Pater* et trois *Ave*, est un porte-bonheur. A Paris, il suffit qu'il ait été dérobé à une voiture qui passe ; à Marseille des cosses contenant neuf petits pois sont regardées comme des porte-veine[2].

On disait au XVIe siècle que le loup ne faisait aucun tort aux brebis si on avait lié un ail sauvage au cou de la première qui va devant[3].

Les habitants de la Sologne avaient la coutume, le premier dimanche de Carême, de se poursuivre dans les champs ensemencés, munis de flambeaux allumés, et de se réunir ensuite en un banquet pour manger de la bouillie. Mais afin que ce festin porte bonheur, que le diable ne se mêle pas de la fête, il est indispensable que chaque convive y apporte un pied de nielle qu'il a cueilli dans sa course[4].

Certaines plantes constituent une sorte de talisman, à la condition d'avoir été mangées : Madame de Vervins disait que quand elle avait fait bien bouillir des choux ses ennemis n'avaient plus de pouvoir sur elle[5]. Dans la Gironde, une omelette au fenouil, mangée le jour de Pâques, garantit pendant toute une année des entreprises des sorciers[6]. Celui qui porte certaines plantes acquiert le don d'invisibilité, et plus rarement celui de voir ce qui est caché aux autres. Au XVIe siècle, des gens des environs de Rennes, ne pouvant trouver quelqu'un qui s'était échappé subtilement, « jugeoient qu'il s'estoit fait invisible pour avoir au matin mis du plantain sous la semelle gauche de ses souliers avec trois grains de sel ; » dans les Vosges le trèfle à quatre feuilles procurait le même privilège. En Basse-Bretagne ceux qui possèdent ce trèfle, l'épi à sept têtes ou le grain qui a passé dans la meule sans être moulu ou au four sans être cuit, voient ce qui reste caché aux yeux de la plupart des hommes[7].

Suivant une croyance très répandue, les esprits qui ont étourdiment renversé un vase contenant un grand nombre de grains d'une nature quelconque, mais petits, sont obligés, avant de pouvoir recommencer leurs espiègleries, de les ramasser et de les compter ; d'ordinaire ils y

1. E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 168 ; Lucie de V.-H. in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 595.
2. A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 26 ; C. de Mensignac, p. 126 ; Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 269.
3. *Maison rustique*, l. I, ch. 24.
4. A. de Chesnel. *Dict. des superstitions*, col. 757-758.
5. Tallemant des Réaux. *Historiettes*, t. VIII, p. 82.
6. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 75.
7. Noël du Fail. *Œuvres facétieuses*, t. II, p. 51 ; Albert Montémont. *Voyage à Dresde et dans les Vosges*, p. 98 ; A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. I, p. 3-4.

renoncent et l'on est débarrassé d'eux pour toujours. On emploie pour arriver à ce but les graines de plusieurs plantes : En Corse, la besogne imposée au follet est accompagnée d'une sorte de conjuration : on mélange par terre un sac de blé et un sac d'avoine d'orge ou de riz et l'on dit à l'esprit : « Tu vas me trier cela et mettre le blé dans le sac. » Dans le Morbihan, il suffit de mettre du mil dans un récipient que le lutin bouscule en arrivant à l'étourdie ; comme il ne peut y replacer tous les grains avant le chant du coq, il ne revient plus. Les habitants de la Montagne noire posent aussi du petit millet sur une planche de l'étable ; le drac la fait tomber, et après avoir essayé vainement de le ramasser, il s'en éloigne pour longtemps [1]. C'est aussi une besogne que le diable lui-même n'est pas toujours capable d'accomplir ; pour se délivrer de celui auquel il s'est engagé à toujours donner de l'ouvrage, un laboureur du Morbihan en répand une grande pochée dans l'aire et lui ordonne de le lui passer au grenier avec une fourche. En Haute-Bretagne on dispose sur le passage du fouleur un godet de petits pois [2].

Ces petites graines constituent aussi des talismans efficaces : En Auvergne celui qui a sur soi de la semence de chenevis est à l'abri du mauvais œil et des influences des sorciers, parce qu'il est impossible de distinguer les grains mâles des grains femelles. Dans le pays basque la graine de lin dans la chaussure ou dans la poche préserve des sorts. Dans la Gironde on évite l'approche des sorciers en portant du mil cousu dans l'ourlet du pantalon ou dans celui du jupon ; dans les Landes, pour empêcher les nouveaux-nés d'être ensorcelés, on les en saupoudre avant de les emmailloter [3].

Le nouement d'aiguillette, autrefois si redouté, était efficacement combattu par quelques plantes : Au XVIIe siècle le rossolis, cueilli le 23 septembre, au soleil levant, l'armoise ramassée à la même heure le 24 juin, portée autour du cou avec du gui de chêne, la dénouait ; on se préservait aussi de cet inconvénient en mangeant de la joubarbe [4]. A l'époque actuelle, on emploie surtout les graines, et en première ligne, à cause de leur petitesse, celles du millet ; dans la Gironde, si deux époux veulent éviter d'être liés le jour de leur mariage par le curé, la mariée doit mettre du mil dans ses souliers ; en Périgord, elle ne manquait pas d'en remplir sa poche droite, pour

1. Julie Filippi, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 460 ; Dr Fouquet. *Légendes du Morbihan*, p. 52-53 ; A. de Chesnel. *Usages de la Montagne noire*, p. 356.
2. Dr Fouquet. *Légendes du Morbihan*, p. 132 ; Paul Sébillot. *Litt. orale*, p. 184.
3. Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 552 ; B. Eygun, *ibid*, t. V, p. 174 ; C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 72.
4. D'Emery. *Nouveau recueil de curiositez*, t. I, p. 73 ; J.-B. Thiers, *Traité des sup.*, t. I, p. 152.

n'éprouver aucun mauvais sort la nuit de ses noces, parce que l'embarreur qui voudrait lui nuire serait obligé de dire autant de paroles mystiques qu'elle a mis de graines et qu'il ne peut en connaître le nombre. En Provence, les grains doivent être placés dans la poche de l'époux ; il est à l'abri des noueurs, parce que les sorciers ne pourraient exercer leur action qu'après les avoir tous comptés, sans se tromper [1].

A Guernesey la jeune fille qui veut voir en songe celui qu'elle doit épouser place en croix sous son oreiller, le jour Saint-Thomas, deux branches d'aigremoine, attachées avec deux épingles en croix ; chacune de ces branches doit avoir neuf folioles, et la jeune fille récite une oraison au saint [2].

On rencontre au XVe siècle une plante qui procure la richesse : Qui porroit finer d'un vrai mandegloire et le couchast en blans draps, et lui presentast à mengier et à boire deux fois le jour, combien qu'il ne mangea ne boive, cellui qui ce feroit deviendroit en pou d'espace moult riche, et ne sauroit comment [3]. Dans la Gironde, pour faire arriver chez soi du travail ou de l'argent, on remplit d'eau bénite un petit vase de couleur noire, on le place devant le feu, et pendant que l'eau bout, on y jette à trois reprises différentes, une branche de rue, en disant à chaque fois : « O rue ! belle rue ! toi si belle, fais que tout homme en passant apporte ici or et argent. » On s'empressera de répandre le contenu du vase, devant sa maison, dès qu'on verra passer un homme. Ce maléfice doit être pratiqué le matin de bonne heure [4].

Dans le Mentonnais, on désensorcellerait un animal en lui faisant manger des légumes volés à la sorcière. Dans les Landes, pour connaître la secrète pensée d'une personne, on lui passe délicatement, à trois reprises, une paille sur les lèvres [5].

Les plantes jouent un rôle dans quelques opérations magiques dont se servent les chasseurs : ceux du Cher prétendent que si on plante des trognons de chou dans un carrefour où se rencontrent quatre chemins ayant des noms différents, et si on met des collets à ces trognons, le lendemain matin on trouvera un lièvre pris à chaque collet. Dans les Vosges pour attirer le gibier, il faut mélanger du jus de jusquiame avec de la graisse et du sang provenant d'un animal de l'espèce qu'on veut tuer, partager cette sorte d'onguent en autant de parties que l'on veut, et enfouir chacune d'elles peu profondément à

1. F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 45 ; W. de Taillefer. *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 252 ; Bérenger-Féraud. *Superstitions et survivances*, t. V, p. 45.
2. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 409.
3. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 2.
4. C. de Mensignac. *Superstitions de la Gironde*, p. 122.
5. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 255 ; De Métivier *De l'agriculture des Landes*, p. 452.

diverses places : une heure après on voit accourir le gibier que l'on a désiré. Pour les oiseaux, on fait bouillir une poignée de graine de jusquiame, et, après l'avoir séchée au soleil, on la jette dans une terre fraîchement remuée ; tout aussitôt toutes sortes d'oiseaux viennent s'abattre sur ce champ [1].

Les plantes servent à la composition des aphrodisiaques ; mais il en est qui par leur simple contact exercent de l'influence sur les affections. Dans la Gironde, pour inspirer de l'amour, il faut placer dans la poche de la personne dont on désire être aimé, et sans qu'elle le sache, un trèfle à quatre ou cinq feuilles ; mais il est nécessaire qu'au moment de le cueillir, on ait ignoré complètement ce qu'on en fera plus tard. La graine de trèfle, ramassée dans les mêmes conditions, produit aussi ce résultat. Une femme qui veut rendre un homme amoureux, lui met dans sa poche, sans qu'il s'en aperçoive, un pen de germandrée aquatique (*teucrium scordium*). Le jeune homme pour être aimé d'une femme doit placer sur elle, à son insu, la moitié d'un bulbe de martagon (*ochis hircina*) et garder l'autre moitié dans son vêtement [2]. En Haute-Bretagne, un homme qui mettrait de la joubarbe dans sa poche, et la ferait sentir à une fille, la contraindrait de courir après lui. Dans la Vienne quand on veut forcer un garçon à aimer une fille, et réciproquement, on leur offre séparément à chacun, un bouquet de feuilles de mauves avec des fleurs de muguet au milieu. Dans l'Allier, ou souffle sur du trèfle à quatre feuilles et on le fait respirer à l'objet de son amour. Dans le Cher la fille qui porte sur soi un trèfle préalablement trempé dans l'eau bénite attire les amoureux [3]. En Haute-Bretagne, si on a de l'herbe d'oubli dans sa manche, on peut se faire suivre partout par la personne à laquelle on l'a fait sentir ; aucune femme ne peut résister à celui qui a dans sa poche une fleur de trèfle incarnat [4]. En Savoie, lorsque la marguerite effeuillée a répondu : pas du tout, l'amoureux tâche de placer subrepticement trois plantes fleuries de la « main du diable » sous l'oreiller de sa bien-aimée [5].

Les plantes qui, mangées ou bues en décoction inspirent de l'amour, étaient probablement plus employées autrefois que de nos jours. On en rencontre plusieurs au XVe siècle dont l'usage n'a pas été relevé à l'époque contemporaine : Quant une femme veult estre de son mary ou de son amy bien amée, si lui face mengier herbe de chat, et il

1. E. Rolland, t. II, p. 31 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Vosges*, p. 347.
2. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 78-79.
3. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, 337 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 108 ; t. IV, p. 147.
4. Paul Sébillot. *Notes*, p. 18 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 214.
5. Chabert. *Les plantes sauvages en Savoie*, p. 81.

sera d'elle si très-amoureux qu'il n'aura aucun repos se d'emprez elle n'est. Au XVII[e] siècle, un théologien parle des femmes qui pulvérisent du pouillot sauvage, le jettent dans le boire ou le manger de ceux de qui elles veulent être aimées et le leur font prendre, se persuadant qu'il a une vertu attractive et qu'il peut porter le cœur et la volonté de ceux qui le prennent à aimer celles qui le leur présentent[1]. Dans la Gironde, les jeunes filles mélangent de la pradelle (patience) en poudre dans la boisson ou dans les aliments de ceux qu'elles poursuivent. Dans la vallée d'Aoste une boisson destinée à éveiller l'amour chez la personne qu'on aime est faite avec une plante dont la fleur est violette chez le mâle et blanchâtre chez la femelle : on donne à boire l'eau du mâle aux femmes et l'eau de la femelle aux hommes[2].

§ 5. LES PLANTES ET LA SANTÉ

Les plantes qui entrent dans la composition des dedans de lit influent sur la santé ou sur la vigueur de ceux qui s'y reposent. Aux environs de Saint-Brieuc, on couchait autrefois sur de la flèche les enfants destinés à devenir pêcheurs, dans la pensée que ces herbes de mer les aguérissaient aux fatigues du métier ; dans la Gironde c'est pour leur donner de la force qu'on leur met un matelas de fougère mâle ; à Liège, afin de les préserver des convulsions, en plaçait sous leur matelas un coussin rempli de rue[3].

Plusieurs espèces exercent sur ceux qui les portent une influence favorable ; en Haute-Bretagne on attache au cou des enfants un collier de gousses d'ail pour les préserver des vers ; en Morbihan et en Vendée on les a aussi employées au moment des épidémies de croup. Dans le Cher un collier de guimauve garantit les enfants du mal de dents, dans le Loiret celui de graines de pivoine les préserve des convulsions. Au XVI[e] siècle, la graine ou la racine de cette plante, cueillie à défaut de lune, pendue au col ou appliquée au poignet, ou seule avec du gui de chêne, était un préservatif contre l'épilepsie. Sa racine pendue au col des petits enfants chassait le venin, et elle était aussi salutaire pour leurs dents quand on leur frottait les gencives[4]. Beaucoup de personnes du pays d'Auge portent des pommes de terre dans leur poche comme

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 1 ; J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. IV, p. 464-465.
2. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 71 ; A. de Gubernatis. *Mythologie des plantes*, t. I, p. 100.
3. Paul Sébillot. *Le F.-L. des pêcheurs*, p. 5 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 37 ; Aug. Hock. *Croyances et remèdes du pays de Liège*, p. 125.
4. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 328 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 135, 296 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 93, t. I, p. 126 ; *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 42 ; Olivier de Serres. *Théâtre d'agriculture*, lieu VI, ch. 15.

talisman contre les douleurs ; à Liège une petite pomme de terre dans chaque poche du pantalon enlève les rhumatismes [1].

On attribue des vertus prophylactiques à des plantes mordues ou mangées à certaines époques : pour se préserver de la fièvre il suffit en Haute-Bretagne de mordre la première tige de fougère que l'on voit au printemps ; dans les Vosges de manger la première fleur de froment que l'on aperçoit ; dans le Loiret, dans le Cher, c'est la première violette ; dans ce dernier pays il faut l'avaler sans la mâcher et en levant les yeux au ciel. En Loir-et-Cher celui qui entend le coucou à jeun peut éviter la fièvre que ce chant lui pronostique en mâchant la première violette qu'il rencontrera dans les bois ; dans la Gironde on se préserve du mal de dents en mordant la première fougère qui sort de terre [2]. Lorsqu'il s'agit de plantes alimentaires, leur efficacité est en relation avec des fêtes religieuses. A Marseille, celui qui mange des pois chiches le dimanche des Rameaux est à l'abri des furoncles ; en Franche-Comté les repas faits le Vendredi saint avec des herbes telles que des épinards, de l'oseille, etc., garantissent de la gale [3]. Les préservatifs végétaux destinés aux bêtes sont d'ordinaire l'objet d'observances chrétiennes préalables : à Broye-les-Fresnes (Franche-Comté), on fait bénir à la messe, le jour de saint Antoine, un chaudron d'avoine avec un morceau de pain salé, et on distribue ces grains, après l'office, au bétail, aux porcs, aux poules pour les empêcher d'être malades. Dans les communes rurales de Provence, on passe sur des reliques appelées Vertus enfermées dans un coffre, des herbes et du blé que l'on donne aux bêtes de somme, dans la persuasion qu'elles les préservent de la colique [4]. Au XVI[e] siècle les aulx étaient bons à la peste ; au XVIII[e] siècle, on disait en Anjou : un bouillon de choux fait perdre cinq sols au médecin [5]. La rosée de mai a le privilège d'éviter les taches de rousseur aux filles, qui avant le lever du soleil, se débarbouillent avec (cf. t. I, p. 94 et suiv.) ; dans le Loir-et-Cher celle du chardon-peigne est surtout efficace ; dans le Tarn-et-Garonne, elle doit être recueillie le matin de la Saint-Jean, avant le jour. On croit en Haute-Bretagne qu'en se lavant les mains deux ou trois fois avec du jus de fraise, on n'a plus d'engelures. Ce remède était usité au XVII[e] siècle :

1. L. Quesneville, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 581 ; Aug. Hock, l. c., p. 126.

2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 336 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 167 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 168-169 ; François Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 376 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 34.

3. Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 272 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 45.

4. P. Bonnet, in *Mélusine*, t. I, col. 346 ; C[te] de Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 214.

5. Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 164 ; *Menagiana*, 1693, p. 384.

quand vous avez des engelures aux mains, en hyver, mettez dessus en été des fraises mûres écrasées, elles ne reviendront plus [1].

L'attouchement des plantes peut être funeste à la santé : au XVIe siècle le vulgaire croyait que le persil nuisait à la vue ; dans les Côtes-du-Nord, on risque de devenir aveugle si on se frotte les yeux après avoir manié de l'euphorbe. Un médecin du XVIe siècle rapporte ainsi un préjugé qui n'a pas été relevé de nos jours : on dit aux enfans que la fleur du pavot rouge, qu'on nomme lagagne en Languedoc (de ce qu'elle fait venir les yeux rouges et chassieux à qui les regarde fort attentivement s'il ha les yeux tendres et délicats, comme ha un enfant) que le manier de la dite fleur fait pisser au lit. Aux environs de Liège les enfants qui portent à leur bouche la renoncule éprouvent le même inconvénient ; en Haute Bretagne, où les primevères blanches des champs s'appellent des fièvres, on leur dit qu'elles leur donneraient cette maladie, et que s'ils s'amusent à trop manier les coquelicots ils gagneront le feu sauvage [2]. En Poitou, on ne touche qu'avec crainte de l'ail sauvage, ou *ail à la vermine*, et l'on n'ose en manger, de peur de s'empoisonner. On croit dans la Gironde qu'un cèpe qui pousse sur une guenille ou un morceau de cuir, est vénéneux. Dans le Maine, les champignons, presque tous confondus sous le nom générique de pis de chien, sont le venin de la terre, son mauvais sang qui sort en pustules ; aucun paysan ne consentirait à en manger. Le cresson qui croît hors de l'eau passe en Poitou pour être vénéneux [3]. En Ille-et-Vilaine la graine de chanvre mélangée au cidre, dans la Loire-Inférieure la feuille de laitue cuite, endorment profondément [4].

Il suffit parfois pour éprouver des malaises ou même gagner des maladies de marcher sur certaines herbes. Au XVe siècle on disait que : Se un homme passe à pieds nuds sur le treffle à quatre fueilles, il ne puet eschapper d'avoir les fièvres blanches, et se c'est une femme, elle sera wihotte (trompée). Dans la Vienne, marcher sur le mouron blanc fait perdre la santé ; en Basse-Normandie, une herbe que certains croient être la belladone est aussi funeste [5].

Quelques plantes mangées ou prises en infusion influent sur les appétits sexuels ou la génération. Même à la campagne le nénufar est

1. Fr. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XV, p. 378 ; Abbé Camille Daux. *Croyances du Montalbanais*, p. 7 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 336 ; Mme Fouquet. *Suite du Recueil de remèdes*, 1701, t. II, cité par Rolland. *Flore pop.*, t. V, p. 208.

2. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 163 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 335 ; Laurent Joubert. *Erreurs populaires*, 1579, p. 288 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. I, p. 48 ; *Revue des Trad. pop.*, t. IV, p. 303 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 334.

3. B. Souché. *Proverbes, etc.*, p. 25 ; Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 28 ; X. de la Perraudière. *Trad. locales*, p. 6 ; Souché. *Proverbes*, p. 25.

4. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 332 ; Irène Paquet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVI, p. 25.

5. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 15, glose ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 43 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 293.

renommé comme anti-aphrodisiaque ; dans le Centre on dit de quelqu'un qui est très-froid, qu'il a bu de l'eau de volet, et dans la Côte-d'Or, quand un jeune homme est ardent auprès des filles, on lui dit : Pour te calmer on va te faire une infusion de *ninfiaa*. Au XVI[e] siècle, le vulgaire croyait qu'en mangeant des aulx on engendrait des enfants mâles [1], et en Haute-Bretagne on en donne aux coqs pour les rendre amoureux.

Le nombre des plantes qui entrent dans la composition des « remèdes de bonnes femmes » et de ceux que confectionnent les médicastres champêtres, les devins et les sorciers, est très considérable. Leur liste, avec les préparations du Codex rustique oral, occuperait plus d'un gros volume, bien que l'on ne connaisse vraisemblablement qu'une faible partie de celles qui sont encore en usage. Les gens qui s'en servent ne révèlent pas volontiers le secret de celles qu'ils considèrent comme les plus puissantes ; d'ailleurs l'efficacité de plusieurs semble tenir à leur emploi clandestin. Ainsi qu'on le verra, les remèdes empruntés au règne végétal n'opèrent assez souvent que si les rémégeux ou le patient n'ont été vus par personne.

Les botanistes, les médecins et les traditionnistes qui se sont occupés de cette question ont relevé par centaines les plantes qui constituent une sorte de lieu-commun de la pharmacopée populaire ; mais ils parlent beaucoup plus rarement, sans doute parce qu'il est malaisé de les connaître, de celles qui sont rares, dont la récolte ou l'emploi sont l'objet de pratiques secrètes, auxquelles se mêlent un peu de sorcellerie ou des incantations magiques. La plupart de celles de la première catégorie intéressent plus la pharmacie que le folk-lore : je ne les noterai que lorsqu'elles s'y rattachent par quelque point, lorsque, par exemple, leur vertu tient à ce qu'on peut appeler l'analogisme, c'est-à-dire à l'assimilation, fréquente en matière traditionniste, entre l'aspect de la plante et la maladie à guérir : telles sont la chélidoine, qui en raison de son suc jaune, est employée contre la jaunisse, les petits pois qui sont en relation fréquente avec les verrues, comme certaines racines avec les dents malades ou cariées. Je rapporterai avec plus de détail les observances et les divers actes qui se rattachent plus étroitement à la superstition. Les faits relevés jusqu'ici sont moins nombreux qu'on ne serait tenté de le supposer, sans doute en raison du mystère qui souvent préside à leur emploi.

La puissance de plusieurs plantes tient à des épisodes légendaires rapportés dans les premières pages de ce chapitre. Il en est aussi

1. E. Rolland. *Flore pop.*, t. I, p. 155; Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 165.

qu'on ne peut se procurer qu'à l'aide de procédés quasi-surnaturels : en Basse-Bretagne il faut, pour se débarrasser de la teigne, se procurer une herbe nommée *pao-bran*, patte de corbeau (*Hydrocharis*) : on l'obtient en descendant au fond d'un puits desséché un corbeau gris, que l'on y retient trois jours prisonnier, en ayant soin, chaque matin, de lui crier avant le lever du soleil, qu'il n'aura sa liberté que lorsqu'il aura indiqué le remède. Vers la fin du troisième jour, l'herbe se trouvera près du puits, et les frères du captif l'y auront apportée pour obtenir sa délivrance ; le malade s'en frottera la tête, tous les matins, à jeun, pendant une semaine entière et se trouvera guéri [1].

Les plantes mises dans les matelas sur lesquels couchent les malades exercent, en raison de leur espèce, de l'influence sur eux. Les pêcheurs de la Manche disent que celui qui couche sur de la flèche (varech) y laisse son mal ou y prend sa mort ; en Beauce, on se guérit du rhumatisme en dormant sur un lit de fougère. Dans le pays de Tréguier on met des matelas de flèche dans le lit des petits garçons malades, et des ballières d'avoine dans celui des filles. On retrouve en Poitou un parallèle de cette croyance : l'herbe de la Saint-Jean (*Ophioglossum vulgare*) sert à guérir les plaies ; celle qui est munie d'un épi est pour les hommes, celle qui n'en a pas est pour les femmes [2].

Les praticiens campagnards, du moins en Berry, établissent une relation entre les formes de la plante et celle de l'organe affecté. Les rémégeux de ce pays prétendent que les racines de l'herbe à la forçure (sceau de Salomon) représentent toutes les parties du corps humain. Ils s'en servent pour guérir les distensions violentes des nerfs ou des muscles, et chaque fois qu'ils en font usage, ils ont soin d'employer le fragment de cette racine qui par sa forme a le plus de rapport avec le membre malade [3].

L'efficacité de certaines plantes médicinales se lie à des observances de la même nature que celles qui sont destinées à des opérations de sorcellerie. D'après un médecin de Bordeaux, Marcellus Empiricus, qui vivait au IV[e] siècle, l'herbe britannique devait être cueillie le jeudi, au décours de la lune ; on devait chanter une fois avant de la cueillir et trois fois en la broyant ce carmen :

Terram teneo, herbam lego
In nomine Christi prosit ad quo te collego [4].

Des faits assez nombreux montrent que des pratiques apparentées sont encore d'un fréquent usage : En Béarn le fiévreux va découvrir,

1. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celt.*, t. VI, p. 74.
2. Paul Sébillot. *Le F.-L. des pêcheurs*, p. 61 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 195 ; Paul Sébillot, in *l'Homme*, t. III, p. 588 ; B. Souché. *Croyances etc.* p. 20.
3. Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. I, p. 311.
4. Ch. Joret. *Incantations botaniques*, in *Romania*, t. XVII, p. 353.

le matin, au long des champs une plante appelée mendras (*mentha*). Lorsqu'il en a trouvé sept pieds, dépourvus tous de rejetons, il s'agenouille devant chacun d'eux, fait le signe de croix, jette sur la plante cinq, sept ou neuf miettes de pain, et cinq, ou neuf grains de sel et prononce ces paroles :

Adiu, que-t saludi, mendras,
Qu'èy la frèbe, tu nou l'has pas ;
Aci que-t porti paa et sau,
Ta que-m goarexques lou me mau.

Adieu, je te salue, mendra. — J'ai la fièvre, tu ne l'as pas. — Ici je te porte du pain et du sel — Pour que tu guérisses mon mal ». Après avoir procédé sept fois à cette cérémonie, il se hâte de rentrer et regagne son lit. La cure est renouvelée le lendemain et le surlendemain à pareille heure [1]. En Basse-Bretagne la digitale est efficace contre le goître, si on lui adresse cette conjuration :

Salut d'e-hoc'h burlu gwenn,
Me a zo deut d'ho tispenn,
Evit m'am lakafet iac'h,
Rak klanv oun gand ar pennzac'h.

Salut à vous, blanche digitale, — Je suis venu vous cueillir. — Pour que vous me rendiez la santé, — Car d'un goître je suis affligé [2]. Dans le Morvan les vieilles femmes observent exactement pendant la journée les lieux où croît la verveine, et vont la cueillir au clair de la pleine lune de mai, en marchant à reculons. Les feuilles de cette plante, appelée herbe d'efforts, étaient appliquées en cataplasmes sur les reins. En Franche-Comté la fougère mâle ramassée par une personne à jeun et en état de grâce, le jour de la Saint-Jean, avant le lever du soleil, devient un excellent spécifique pour le bétail malade lorsqu'elle a été mêlée à l'eau benite et au sel béni [3].

En Périgord, le jour de l'Assomption, et avant le lever du soleil, on allait cueillir à reculons neuf brins de petite gentiane que l'on attachait au cou d'un fiévreux, et qui le guérissait radicalement ; il est vrai qu'on lui faisait boire aussi de cette plante en infusion [4].

Les pêcheurs de la Haute-Bretagne appellent gui marin une sorte de goémon qui croît sur le dos de certains crabes ; il guérit de l'épilepsie, à condition qu'il soit détaché le jour de Pâques, à trois heures du matin, par une personne ayant la conscience parfaitement nette. Certains

1. Barthety. *Pratiques de sorcellerie en Béarn*, p. 16-17.
2. L.-F. Sauvé. *Lavarou Koz*, p. 140-141.
3. Dr Paul Bidault. *Sup. médicales du Morvan*, p. 36 ; M. Monnier, in *Antiquaires*, t. IV, p. 399. Les paysans franc-comtois malades du lombago se passent autour des reins une ficelle de chanvre mâle. (P. Bonnet, in *Mélusine*, t. I, col. 401).
4. A. de Nore. *Coutumes*, p. 164 ; W. de Taillefer. *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 243.

disent aussi que cette plante merveilleuse pousse sur la tête du grondin, et que la mer la rejette parfois sur le rivage [1].

Dans la Gironde, pour guérir la piqûre de la berloque, (*picris echinoïdes*) il faut, en se levant, couper un pied de cette plante et le jeter derrière soi sans regarder. Dans le Tarn, le fiévreux levé de bon matin marche à reculons et arrache dans un pré une poignée d'herbes, sans se retourner ni la voir ; il la jette derrière lui et court toujours sans se retourner ; alors sa fièvre passe au diable [2].

En Haute-Bretagne, les plantes ne sont « médecines » que si avant d'en faire usage on a prononcé l'oraison qu'il faut réciter pour qu'elles aient la vertu de guérir [3]. Au XVII[e] siècle, on croyait arrêter le flux de sang en laissant tomber à terre un fétu, et en disant certaine quantité de fois :

> Herbe qui de Dieu es créée,
> Montre la vertu que Dieu t'a donnée.

En Béarn, on frotte la partie malade entre onze heures et minuit avec un trèfle blanc à quatre feuilles, en prononçant ces paroles : *Maü saübatye, maü aüratye, sor-mé dé quiou, de las pars dou boun Diou.* Mal sauvage, mal sorcier, sors de là, de la part du bon Dieu. Cette pratique est surtout efficace pour les affections de la vue [4]. En Haute-Bretagne on dit en appliquant sur les ampoules des pieds, la joubarbe pilée avec de la graisse douce ;

> Joubarbe,
> Guéris mes pieds du mal,
> Je te donnerai de la salade ;
> Si tu ne les guéris pas,
> Je te hacherai avec mon couteau
> En plus de mille petits morceaux.

Dans l'Aube, on met de l'herbe à cochons (*Polygonum aviculare*) dans une poche du côté du cor que l'on veut faire partir en disant : « Que mon cor s'en aille à l'aide de cette herbe [5]. »

Les graines de froment sont employées pour les affections de la vue. En Basse-Bretagne, l'opérateur plonge dans une écuelle remplie d'eau neuf grains qu'il a recueillis, ou plutôt mendiés dans neuf maisons différentes ; avec chacun d'eux, il trace une croix sur les paupières malades, en récitant chaque fois une conjuration chrétienne, où il n'est pas question du grain, en évitant de les suivre du regard, car il ne doit pas savoir où ils sont tombés. Les mêmes pratiques se renouvellent chaque matin, jusqu'à parfaite guérison. Pour la goutte sereine, le

1. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 61.
2. Fr. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 33 ; *Le Télégramme*, 18-11 fév. 1896.
3. Com. de Mme Lucie de V.-H.
4. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.* t. I, p. 352 ; *Coundes biarnés*, p. 203.
5. Paul Sébillot. *Trad.* t. II, 337 ; L. Morin, in *Rev. des Trad.* t. XII, p. 90.

guérisseur fait faire à chacun des neuf grains, qu'il importe de garder bien secs, neuf fois le tour de l'œil, en partant de l'extrémité gauche de la paupière supérieure, et en appuyant légèrement sur tout le parcours. Pendant que chaque grain accomplit ses neuf évolutions, il récite pieusement cette prière :

Banne — impi —'
Me da ampech — da virvi ; —'
Dre vertuz — va greunen ed —'
En dour — te vo — beuzet — Amen

Goutte — impie — Je t'empèche — de bouillir — Par la vertu — de mon grain de blé. — Dans l'eau — tu seras noyée. Amen. On pose les graines dans un verre d'eau, au fur et à mesure que le charme s'accomplit, et on jette ensuite le tout au feu [1]. Dans la Brie champenoise, au commencement du XIX[e] siècle, on faisait cesser les douleurs de l'œil en y passant quatre ou cinq fois un grain de blé que l'on accompagnait de certaines prières ou paroles magiques [2].

La réussite de plusieurs médications se lie aux nombres : on en a déjà vu quelques exemples, et les citations qui suivent montrent que la pratique était autrefois d'un usage courant : Pour perdre son lait que la fame alhe sauter trois fois, ou durant trois matins, sur la sauge du jardin d'un prêtre [3]. Pour toutes fievres prenez le vetoine et triblez le bien et destrempez de iaue, et li donnez à boire à jeün par trois jours ou par iij. Pour fièvre tierceine, prenez iij fueilles de plantein encontre le soleil et ditez iiij. fois pater noster, et bevez le ju avec iaue benoite quant vous commencerez à trembler. Pour palazine, prenez la racine de vetoine, si la triblés et destrempez de vin, si la donez a boire par IX. jours en croissant et IX. jours en décours [4].

D'après Marcellus Empiricus, médecin de Bordeaux (IV[e] siècle), on remédiait puissamment aux maladies inguinales en faisant avec du liseron sept nœuds, en nommant à chacun une veuve, et en les attachant sur le talon du pied du côté où se trouvait le mal. Il recommandait aussi pour le même cas, de faire une ceinture en attachant un rejeton d'aneth avec du jonc ou tout autre lien ; il fallait y faire aussi sept nœuds en nommant à chacun une femme veuve ou quelque bête fauve, et les attacher à la jambe ou au bras du côté atteint [5].

Un vieux recueil conseille, pour guérir le fic cancer, de prendre trois paquets de sauge, de faire la croix sur le mal et de dire : « Cancer maudit, aujourd'hui puisses-tu perdre la tête et demain la racine ! »

1. L.-F. Sauvé, in *Rev. Celtique*, t. VI, p. 70-72-73.
2. Ladoucette. *Mélanges*, p. 403.
3. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, 1580, p. 216.
4. Paul Meyer et Ch. Jorel. *Recettes médicales en français*, d'après le MM 23 d'Evreux (XIII[e]-XIV[e] siècle). *Romania*, 1889, p. 571, 575.
5. A. de Gubernatis. *Mythologie des plantes*, t. I, p. 203.

Dans les Vosges on détruit le chancre en faisant avec de la moelle de jonc une croix à trois croisillons, qui, après avoir été plongée dans de l'eau bénite pendant quelques secondes, est déposée sur la langue du malade, et devra y rester jusqu'à ce que la personne qui l'y aura mise ait eu le temps de réciter trois *Pater* et trois *Ave* en l'honneur des trois personnes de la Trinité. Dans le Doubs l'opérateur pour guérir les dartres coupe à la partie inférieure de trois tiges de blé, et sur un nœud, trois bouts de paille de la grandeur d'une allumette ; avec chacun d'eux, il fait le tour de la partie malade en appuyant légèrement sur la peau, termine par un signe de croix sur le mal et jette derrière lui la paille par dessus son épaule droite [1].

Suivant une croyance très répandue, on peut se débarrasser d'une maladie en la transmettant à un être ou à un objet ; ceux-ci la prennent, en souffrent et éprouvent le même sort qu'aurait subi celui qui la leur a passée. En ce qui concerne les plantes, cette transmission se fait assez fréquemment au moyen de l'urine. Au XVI[e] siècle, ce procédé était réputé efficace pour l'hydropisie ; il fallait « pisser neuf matins sur le marrube avant que le soleil l'ait touché ; et à mesure que la plante mourra, le vantre se desanflera » Elle était encore usitée dans un autre cas, et la transmission y est, comme dans l'exemple précédent, nettement indiquée : Trouvès du plantain qui naisse sur une maison. Que celui qui ha la jaunisse pisse dessus par plusieurs fois, tant que la plante en meure. A mesure qu'elle mourra la jaunisse se passera. Dans le pays de Bayeux, la jeune fille malade urine aussi chaque jour sur une feuille de plantain, jusqu'à ce que l'herbe périsse. En Ille-et-Vilaine, on pisse sur du plantain trois matins de suite et à jeun pour se guérir de la fièvre. En Lorraine pour faire passer la jaunisse, on doit pisser sur des orties pendant neuf jours consécutifs. Dans les Vosges, quand on en sent les premiers symptômes, on creuse avec soin une carotte, et après l'avoir remplie de son urine, on la suspend dans la cheminée ; à mesure qu'elle sèche le mal se retire [2]. On relève d'autres traces de la transmission du mal à des plantes détachées du sol. Dans les Landes, on guérit le prurigo en suspendant sous le manteau de la cheminée un pied d'arrête-bœuf (*Ononis*) cueilli par un individu de l'âge et du sexe du malade ; à Marseille, pour faire passer les aphtes, on y met un petit paquet de pariétaire. Au XVII[e] siècle, comme aujourd'hui dans le Tarn, on se débarrassait de la fièvre, en y attachant un chou dérobé dans un jardin voisin. Dans la Gironde, pour guérir la

1. V. Lespy. *Proverbes du Béarn*, p. 159 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 273 ; Ch. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 28.

2. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, p. 218, 216 ; F. Pluquet. *Contes de Bayeux*, p. 43 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 342 ; Richard. *Trad. de Lorraine*. p. 150 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 269.

piqûre de la berloque (*picris echinoïdes*) il faut en se levant arracher la plante et la poser sur une aubépine. Dans le Finistère, on se délivre des verrues en ramassant sur son chemin la première feuille de chou qui se présente ; après s'en être frotté, on a soin de la remettre exactement à la place qu'elle occupait à terre, et l'on s'éloigne en toute hâte en évitant de regarder en arrière [1].

La pratique qui suit suppose la croyance à l'animisme des végétaux. Naguère dans la région des Pyrénées, la mère, et à son défaut la nourrice de l'enfant malade, offrait à un pied de menthe, en l'invoquant pour la guérison, un pain couvert de sel. Cette cérémonie devait être répétée neuf fois ; la plante périssait, et l'enfant recouvrait la santé [2].

Les verrues sont à elles seules l'objet d'autant de pratiques de transmission que tous les autres inconvénients réunis. L'agent le plus ordinaire est le petit pois, en raison d'une analogie de forme. L'un des moyens les plus simples, qui était d'un usage courant au XVIIe siècle, consistait à envelopper dans un linge autant de pois que l'on avait de verrues, et à le jeter en un chemin ; celui qui le ramassait prenait les verrues, et celui qui les avait auparavant était guéri. Dans la Suisse romande on y ajoute un nombre de cheveux égal à celui des pois qui représentent des excroissances, et on fait du tout un paquet auquel on met une adresse, pour qu'il soit plus facilement recueilli sur la route par quelqu'un ; au XVIe siècle, on les passait à qui que ce soit en les lui faisant toucher avec autant de pois [3]. Dans le Bocage normand, on dépose au fond d'un vase rempli d'eau autant de pois que l'on a compté de verrues ; il est caché dans quelque coin choisi par le malade qui se gardera bien d'en parler ; à mesure que les petits pois se désagrégeront les verrues disparaîtront ; dans la Gironde, on frotte les fics avec neuf pois que l'on enterre dans un chemin où il passe beaucoup de monde. Dans les Vosges, on applique dessus des pois que l'on enferme dans un cornet de papier, qu'il faut jeter dans la fosse de la première personne qui décède. En Poitou, le pois qui a touché les fis est mis dans un trou de mur [4].

On a vu, t. II, p. 399 et 320, qu'on s'en débarrassait aussi en lançant des pois ou des grains dans des fontaines ou dans des puits. En Berry

1. E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 119 ; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 272 ; J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 376 ; *le Télégramme*, 10 février 1896 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 33-34 ; L.-F. Sauvé, in *Mélusine*, t. II, col. 549.

2. A. Certeux, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 192.

3. J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 376 ; A. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises* p. 340 ; Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, 1580, p. 217.

4. A. Guitton, in *France médicale*, 10 décembre 1904, p. 450 ; F. Daleau. *Trad. de la Gironde*, p. 43 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 268 ; B. Souché. *Croyances*, p. 19.

la recette était compliquée : il fallait choisir treize pois de l'année, en envelopper six dans un linge noir, six dans un linge blanc, et les porter treize jours sur sa poitrine en guise d'amulette, attendre un vendredi, et, à minuit, sans témoin, se rendre au bord d'un puits, dire sept *Pater*, et, à la fin de chacun d'eux, jeter un pois dans le puits, de là se transporter près d'une taupinière, réciter six *Ave maria*, et, après chaque *Ave*, faire un trou avec le petit doigt de la main gauche dans la taupinière et y enterrer un pois. Dans les Vosges, c'est dans le feu qu'on jette autant de pois que l'on a de verrues, en ayant soin de se sauver à toutes jambes pour ne pas les entendre pétiller [1].

En dehors des verrues on a relevé peu d'exemples de la guérison à distance obtenue au moyen de plantes. Dans la Brie champenoise, on mettait dans un baquet d'eau un certain nombre de grains d'avoine rôtie et les points de côté s'y précipitaient à l'instant ; dans la Meuse, on place sur un verre d'eau autant de grains que l'on ressent de douleurs, et l'on fait le signe de la croix chaque fois qu'il en descendra un au fond du verre ; autant de grains immergés autant de points disparus [2].

La ressemblance assez lointaine du grain d'avoine avec la verrue avait peut-être suggéré la pratique lorraine de les piquer avec un de ses grains. La friction d'une plante sur le mal est aussi efficace pour faire disparaître ces excroissances : Au XVI[e] siècle, on conseillait de frotter le porion du lait d'une fueille de pissenlit, il en sèche plus tost [3].

En Basse-Bretagne, on arrache sur un chemin des morts, c'est-à-dire sur un sentier de traverse sur lequel un convoi funèbre a passé, sans être vu de personne, un pied d'euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopa*) que l'on vient de découvrir par hasard, on presse la plante et on laisse tomber sur chaque verrue une goutte de son suc laiteux [4].

On a relevé plusieurs fois en Basse-Bretagne, l'emploi de la friction, accompagnée de formulettes et de diverses circonstances superstitieuses : pour guérir une fièvre pernicieuse le conjurateur, né un vendredi de Mars, et un jour impair, frotte avec un bouquet d'absinthe toutes les parties du corps du malade, sans en excepter aucune, en récitant une conjuration ; l'opération terminée, il en récite une autre sur un ton menaçant en enjoignant au mal de s'en aller. Pour empêcher que la femme enceinte qui a eu une envie pendant sa grossesse ne la transmette à sa progéniture, le conjurateur qui doit être né au mois de mai,

1. Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. I, p. 297-298 ; L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 245.
2. Ladoucette. *Mélanges*, p. 403 ; H. Labourasse. *Vieux us., etc. de la Meuse*, p. 151.
3. Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 268 ; *Les Évangiles des Quenouilles*, II, 17, glose.
4. L.-F. Sauvé, in *Mélusine*, t. III, col. 549.

frotte les parties les plus ordinairement visibles de son corps avec une herbe appelée en breton *anviez (Galium sanatile)* et il récite une conjuration où il interpelle le mal redouté[1].

Le contact seul de la plante suffit parfois pour mettre fin à un état gênant, ou même pour chasser le mal. Dans le pays de Dol, un pied de lamberge (*mercurialis annua*) guérit l'estomac malade lorsqu'il est posé dessus, la racine en haut ; pendant l'opération une vieille se met en prière, et au bout de trois jours le mal a disparu. Au XVIe siècle existait une pratique qui n'a pas été relevée de nos jours : Le concombre mis de son long près d'un petit enfant qui ait la fièvre, de même grandeur que l'enfant, le délivre entièrement de sa maladie[2].

Au XVIe siècle, pour arrêter tout « flus de sang il falloit mettre une palhe an crois sur le doz de celuy qui saigne, estant vestu et qu'il n'an sache rien, ou le faire saigner sur une palhe en crois. » Dans le Vivarais on saigne du nez sur des fétus de paille en croix[3].

Dans le Loir-et-Cher on applique sur la tête du malade atteint du muguet entre le bonnet de baptême et le crémieux, deux feuilles de l'herbe au chancre, que l'on dispose en croix, et deux autres, en croix également, entre deux linges sur la poitrine, et quelques-uns y ajoutent une prière[4]. On se sert en plusieurs contrées contre la jaunisse du suc de la chélidoine ou grande éclaire, qui est d'un beau jaune, en raison de son analogie de couleur, et plusieurs de ses noms vulgaires ou patois font allusion à son pouvoir. Au XVIe siècle une de ces feuilles portée dans ses souliers contre la plante nue des pieds guérissait cette affection[5].

Les deux pratiques suivantes sont peut-être fondées sur une analogie de forme, assez lointaine du reste, entre la racine et l'organe malade. On disait au XVIe siècle : La racine de l'asperge appliquée sur la dent apaise la douleur, sèche et fichée aux dents, elle les déracine. En Saintonge cette racine desséchée à l'ombre, faisait tomber sans qu'on s'en aperçoive, la dent gâtée ; dans le Morvan Nivernais, on y applique une racine de fraisier[6].

Les paysans du Tarn-et-Garonne recueillent dans le cœur des chardons un ver spécial à cette plante qui, écrasé sur les gencives, est efficace contre le mal de dents. En Haute-Bretagne, la graine de

1. L.-F. Sauvé, in *Rev. Cell.*, t. VI, p. 68, 69, 74, 75.
2. F. Duynes, in *Rev. des Trad. pop.* t. VIII, p. 375 ; *Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 37.
3. Laurent Joubert. *Seconde partie des erreurs*, 1580, p. 215 ; H. Vaschalde. *Croy. du Vivarais*, p. 20.
4. Fr. Houssay, in *Rev. des Trad. pop.* t. XV, p. 380.
5. *Maison rustique*, 1597, l. II, c. 42.
6. *La Maison rustique*, 1597, l. II, ch. 29 : J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois*, p. 162 ; D^r. Paul Bidault. *Sup. médicales du Morvan*, p. 33.

jusquiame, connue sous le nom d'herbe de sainte Apolline, fait passer ce mal [1].

Le diagnostic au moyen des plantes, qui semble oublié aujourd'hui, était usité au XVII[e] siècle : L'on peut connoistre si la morsure est de Beste enragée ou non en appliquant une Feve coupée en deux sur la Playe, car si la Feve y tient, il y a du venin, et si elle n'y tient pas, ce nest pas la morsure d'une Beste enragée [2].

La pharmacie populaire fait un usage fréquent des infusions de plantes ; mais leur efficacité dépend de certaines circonstances. Dans les Deux-Sèvres la tisane de violette n'est bonne pour la fièvre que si les fleurs sont cueillies dans le mois de février, superstition qui a pour cause la ressemblance entre février et fièvre [3]. En raison d'une analogie de nom on disait, au XVI[e] siècle, que le suc du serpentaire donné à boire était un singulier remède contre la morsure des serpents [4].

En Poitou quand on a la *rate gonfle*, on boit sur l'herbe à la rate (*Scolopendrium officinale*) ; la feuille qui a des raies noires est bonne pour les enfants mâles et celle qui n'en a pas pour les filles [5].

Dans le pays de Tréguier, la racine de flèche verte, cueillie au moment du reflux, et fricassée avec le beurre non délaité d'une vache qui depuis trois jours n'a mangé que du goémon rouge, guérit radicalement de la fièvre. La cendre du goémon plat ramassé à certaines phases de la lunaison, et disssoute dans de l'eau douce constitue un spécifique pour la guérison des plaies, des contusions, des morsures, des brûlures, chez les hommes et chez les animaux, à condition qu'on prononce en l'employant une formule connue des seuls initiés [6].

La rue passe pour faire avorter les femmes enceintes, et on assure en maints endroits qu'il est défendu par la loi d'en cultiver dans son jardin. Au jardin des Plantes de Paris, on a été, dit-on, obligé d'entourer le pied spécimen de cette plante d'une grille en fer pour empêcher les filles enceintes de le dévaliser ; dans les Deux-Sèvres elle fait avorter la femme qui la touche du bas de sa robe, dans la Drôme celle qui passe au dessus et qui en même temps met un brin de cette herbe sur sa langue, en Seine-et-Marne, celle qui pisse sur un pied de cette plante [7].

La mastication des plantes ne paraît pas très usitée maintenant. Au XV[e] siècle, on se servait d'herbes présentant des particularités assez rares, qui étaient l'objet d'observances accessoires : Cellui qui a les

1. Abbé Camille Daux. *Croyances du Montalbanais*, p. 7 ; Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 181.
2. (M[me] Fouquet). *Recueil de Remedes*, p. 182.
3. E. Rolland. *Flore*, t. II, p. 169.
4. Olivier de Serres. *Le Théâtre d'agriculture*, lieu VI, ch. 15.
5. B. Souché. *Croyances*, p. 20.
6. Paul Sébillot, in *l'Homme*, t. III, p. 587, 588.
7. E. Rolland. *Flore pop.* t. IV, p. 8.

fievres quartaines face tant qu'il treuve le treffle à quatre fueilles, et s'en desjune par quatre jours, et pour vray, elles le laisseront. Pour garir fievres continues il fault escripre les trois premiers mos de la paternoster sur une fueille de sauge nostrée, et icelle mengier par trois matinéez[1]. Un remède assez fréquemment employé en Basse-Bretagne contre les maux de dents consiste dans la mastication prolongée d'une plante amère et ornée de piquants, que le patient ne doit pas voir, afin de ne pouvoir la reconnaître plus tard, mais qui n'est autre que *l'eryngium maritimum* ; le patient ne s'arrête que lorsque le sorcier a récité neuf fois une longue oraison en l'honneur de sainte Apolline[2].

On rencontre en Morvan un exemple intéressant de la guérison à distance : quand un enfant a le croup, on remplit un chapeau avec des joncs, on fait une ronde et à la fin de chaque ronde on crache dedans[3].

Les herbes qui croissent au bord des fontaines miraculeuses empruntent à cette circonstance des vertus spéciales. Dans le Mâconnais on mêle au breuvage formé par l'eau de la source sacrée des plantes recueillies dans son voisinage immédiat. Les pèlerins ramassent dans les joints des pierres de la Fontaine de Saint-Martin à Dettey, une plante, la *Marchantia polymorpha*, employée contre les hydropisies, et la font boire en infusion aux femmes en couches, pensant ainsi activer le dénouement[4].

§ 6. CONSULTATIONS ET PRÉSAGES

La consultation par l'effeuillement dans laquelle la réponse est donnée par le mot que l'on prononce en détachant le dernier fragment, est très répandue. Bien qu'il soit probable que cette pratique remonte à une haute antiquité, et qu'elle a dû être faite à peu près partout par les amoureux, je n'en ai rencontré des témoignages écrits qu'à une époque très moderne. J'avais pensé que les poètes de la Pléiade qui ont rimé tant de pièces « floréales » et ont si souvent chanté la rose et la marguerite, auraient fait quelque allusion au rôle augural de cette dernière fleur ; je m'y attendais d'autant plus que, en France, au XVI[e] siècle, deux reines du nom de Marguerite, toutes deux belles et spirituelles, ont été célébrées par la plupart des poètes contemporains. Les nombreuses lectures que j'ai faites avec cet espoir m'ont fait découvrir, outre des morceaux d'une réelle beauté poétique, beaucoup de traits intéressant le folk-lore, mais ne m'ont fourni aucun passage probant en ce qui concerne cette gracieuse coutume[5].

1. *Les Evangiles des Quenouilles*, VI, 4, 7.
2. L.-F. Sauvé, in *Revue Celt.* t. VI, p. 73.
3. D. Paul Bidault. *Sup. médicales du Morvan*, p. 32.
4. L. Lex. *Le culte des eaux en Saône-et-Loire*, p. 7 ; J.-G. Bulliot et F. Thiollier. *La Mission de St-Martin*, p. 332.
5. Ce passage d'une comédie de Regnard est probablement une parodie de cette consultation :

Actuellement la formulette : « Il m'aime un peu, beaucoup, passionnément, point du tout, » est usitée en ville comme à la campagne : en Normandie, les filles la récitent en arrachant une à une, les pétales de la grande pâquerette, qui y porte le nom gracieux de : « Il m'aime » ; en Poitou, la phrase adressée à la pâquerette est « Elle m'aime un peu, beaucoup, par fantaisie, par jalousie, pas du tout. » Certains en Wallonie effeuillent le bouton d'or, ou les épillets de l'ivraie [1]. A Genève on interroge ainsi la « franche marguerite ». M'aimes-tu ? — Je t'aime — Un peu — Beaucoup — Passablement Tendrement — Passionément — Rien du tout. Les jeunes filles de la Basse-Normandie adressent à cette fleur ces paroles traditionnelles :

Marguerite,
Fleur petite,
Rouge au bord, verte autour,
Ah ! dis-moi, dis-moi le secret de mes amours [2].

Dans les Landes, on la consulte pour savoir si l'amant attendu viendra au rendez-vous ; cette épreuve sert aussi à connaître l'état civil futur [3] ; en Haute-Bretagne, on effeuille la Pâque en disant :

Fille, femme, veuve, religieuse.
Gars, homme, veuf, religieux.

Les jeunes filles du Bocage normand adressent à la grande pâquerette la première de ces formules ; celles du Maine la prononcent en détachant les corolles de la queue de renard, celles de la Haute-Bretagne se servent d'un épi d'ivraie. En Auvergne, c'est la fougère que l'on interroge en disant à chaque foliole enlevée : « Prêtre, marié, garçon. » En consultant l'ivraie les jeunes picardes disent, en commençant à détacher les feuilles par le bas : « M'marierai, m'marierai point ! » En Wallonie, la jeune fille questionne une graminée à épillets sessiles qu'elle tire l'un après l'autre pour savoir qui elle épousera : « Un droit, un *cron* (bossu) un *chalé* (boiteux) on *djône*, on *vîx*, on *vef* [4] ».

Arlequin comptant les boutons de son justaucorps : Je l'aurai, je ne l'aurai pas ; je l'aurai, je ne l'aurai pas ; je l'aurai, je ne l'aurai pas ; je ne l'aurai pas. (Il pleure).
Mezzetin. Qu'est-ce ? qu'avez-vous ? pourquoi pleurez-vous ?.
Arlequin. Je n'aurai pas Colombine, hi hi hi.
Mezzetin. Qu'est-ce qui vous a dit cela ?
Arlequin. C'est la boutonomancie. (*Le Divorce* (1688) I. 1).

1. J. Lecœur. *Esquisses du Bocage normand*, t. I, p. 294 ; B. Souché. *Croyances*, etc. p. 26 ; Jules Lemoine, in *La Tradition*, 1890, p. 281 ; *Wallonia*, t. IV, p. 54.
2. Blavignac. *L'Empro genevois*, p. 179-180 ; J. Lecœur. *Esq. du Bocage*, t. I, p. 294.
3. De Métivier. *De l'agriculture des Landes*, p. 452.
4. Paul Sébillot. *Notes sur les traditions*, p. 18 ; J. Lecœur, l. c. t. I, p. 294 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 599 ; Paul Sébillot. *Traditions*, t. I, p. 339 ; Dr Pommerol, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 552 ; Paul Maison, *ibid.*, t. XVI, p. 371 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 54.

Les consultations par l'effeuillement ou le comptage des pétales ou des grains ne sont pas toutes en rapport avec l'amour. En Wallonie, les enfants, en arrachant celles de la grande marguerite, prononcent ces mots : « Maison, baraque, château. » Dans l'Albret pour savoir si l'année sera bonne ou mauvaise, on tire une par une les graines sur une tige d'ivraie en disant sur la première : Pain, sur la seconde : Vin, sur la troisième : Viande, sur la quatrième : Foin, et l'on recommence jusqu'à la dernière graine. Les enfants wallons comptent les épis du ray-grass en disant : « Paix, guerre, famine, bon temps » : en Normandie on dépouille grain à grain un fol épi en récitant une formule analogue. Dans le Maine, on dit en effeuillant les corolles de la queue de renard : « Paradis, purgatoire, enfer ». En Wallonie le dépouillement des graminées s'applique à des sujets variés ; c'est ainsi que pour savoir l'origine d'un vêtement on dit : « Donné, och'té, trové, happé [1] ».

La consultation par le lancement est assez rarement pratiquée : en Wallonie, après avoir effeuillé la marguerite, on détache les étamines, on les jette trois fois en l'air et on les fait retomber sur le dos de la main ; ce qu'il en reste à la troisième fois indique le nombre d'enfants qu'on aura ; à Baugé (Maine-et-Loire) un seul jet suffit [2].

Au XVIII[e] siècle, on jetait la paille au vent lorsqu'on était incertain de sa route et on se réglait sur le mouvement que le vent donnait à la paille, pour savoir de quel côté il fallait se tourner [3].

Une autre épreuve est basée sur le plus ou moins de fraîcheur des pétales détachés. A Nivelles, la jeune fille qui hésite entre deux amoureux effeuille deux bluets qu'elle place séparément dans deux plis cachetés, sur chacun desquels elle écrit le nom des concurrents ; au bout de trois jours elle ouvre, et le bluet le moins désséché porte le nom du futur mari [4].

L'épreuve par le souffle, qui consiste à interroger des graines légères qu'un déplacement d'air suffit à détacher, est aussi répandue que celle par l'effeuillement. Elle sert à des consultations variées, dont quelques-unes s'appliquent aux choses du cœur. Dans les Landes lorsqu'on veut se délivrer d'un doute fâcheux, on souffle sur une espèce de seneçon : on est sûr d'être aimé, si on a la chance de faire envoler d'un seul coup toutes les aigrettes. En Haute-Bretagne et dans la Beauce, si toutes celles du pissenlit s'envolent, on est très-aimé ; s'il en reste quelques-unes, on l'est un peu moins ; l'affection est faible si la plupart résistent

1. A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 26 ; Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 371 ; A. Harou, l. c. ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. 1, p. 295 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 599 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 54.

2. O. Colson, in *Wallonia*, t IV, p. 55 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 301.

3. Leroux. *Dict. comique*.

4. O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 50.

au souffle [1]. En Wallonie, on pose diverses questions en rapport avec l'amour et la destinée en soufflant, à chaque parole, sur un capitule de pissenlit : le mot sur lequel il se trouve complètement dégarni de ses graines donne l'explication attendue. La jeune fille qui veut savoir combien elle a de galants souffle par trois fois vigoureusement : leur nombre est celui des aigrettes qui restent [2]. En Provence, la jeune fille souffle sur une tige garnie de ces petites graines ailées que l'on appelle Anges ; autant il en reste, autant d'années la séparent du mariage ; si toutes volent, elle se mariera bientôt ; si toutes résistent, le mariage est bien loin ; la même épreuve se fait en Haute-Bretagne avec le pissenlit et dans le Bocage normand : si l'aigrette s'envole tout entière le mariage est prochain, s'il en reste, on devra attendre autant d'années qu'il faudra s'y reprendre de fois pour faire disparaître les grains [3].

En Haute-Bretagne et dans la Beauce, pour savoir combien l'on a d'années à vivre, on souffle sur le pissenlit en graine : le nombre d'aigrettes en indique le chiffre ; il dit aussi aux jeunes femmes des Côtes-du-Nord combien elles auront d'enfants [4]. Les enfants wallons ont donné le nom d'horloge à la tête du pissenlit, parce qu'elle leur sert à déterminer l'heure ; ils soufflent dessus jusqu'à ce que toutes ses graines aient disparu ; le chiffre est marqué par le nombre de fois que l'on aura eu à souffler pour les éliminer toutes. En Haute-Bretagne, on souffle trois fois ; le chiffre de celles qui restent donne la réponse ; s'il y en a de cassées, ce sont des demi-heures ou des quarts d'heures ; la même consultation est pratiquée en Beauce. En Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-du-Nord, elle est employée par ceux qui ne se rappellent plus s'ils ont dit leurs prières le matin ; si on enlève toutes les graines, c'est qu'on est en règle. Aux environs de Dinan, les enfants qui, en route, réussissent à les faire envoler, croient que leur mère les attend avec impatience et leur ménage une surprise [5]. Une consultation analogue est usitée en Savoie, où la fleur de pissenlit s'appelle lnà (lune) : Lorsque les enfants s'amusant à la campagne craignent que leurs parents n'aient besoin d'eux pour quelque petit service, ils soufflent très fort sur cette lune ; si tous les pétales

1. De Métivier. *De l'Agriculture des Landes*, p. 452 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 342 ; Félix Chapiseau. *Le F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 288.
2. O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 55 ; Jules Lemoine, in *La Tradition*, 1890, p. 281.
3. Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 261 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 595 ; J. Lecœur. *Esquisses du Bocage*, t. I, p. 294.
4. Paul Sébillot. *Traditions*, t. II, p. 342 ; Félix Chapiseau. *Le. F.-L. de la Beauce*, t. I, p. 288 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 595.
5. A. Harou. *Le F.-L. de Godarville*, p. 25 ; Paul Sébillot, l. c., t. II, p. 342 ; Félix Chapiseau, l. c., t. I, p. 288 ; Paul Sébillot, l. c., 342 ; F. Duynes, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 590 ; Lucie de V.-H., *ibid.*, t. XVII, p. 595.

s'envolent, leurs parents les réclament et il faut partir au plus tôt : sinon, et quand bien même il ne resterait qu'un seul pétale, ils continueront leurs jeux sans inquiétude. En Wallonie, pour savoir dans quelle direction se trouve quelqu'un on effeuille des marguerites et on en souffle les pétales [1].

On tire aussi des présages de circonstances accessoires que présentent les plantes : Dans la Vienne, pour savoir combien l'on aura d'enfants, on prend au hasard une feuille de mille-pertuis : autant de trous, autant d'enfants [2].

Plusieurs pratiques sont fondées sur la façon dont poussent les plantes : en voici une du XVII[e] siècle : Pour connoistre entre trois ou quatre personnes celle qui nous aime le plus, il faut prendre trois ou quatre testes de chardons, en couper les pointes, donner à chaque chardon le nom de chacune de ces personnes, et les mettre ensuite sur le chevet de son lit ; celuy des chardons qui marquera la personne qui aura le plus d'amitié poussera un nouveau jet et de nouvelles pointes. En Lorraine, le commencement de cette épreuve était le même au milieu du siècle dernier ; le lendemain, celle des têtes qui avait poussé pendant la nuit le plus beau fleuron, indiquait celle des trois personnes qui, par la constance de son affection, avait le plus de droits à un tendre retour. En Poitou on coupe les fleurons un peu au-dessous du limbe de la corolle et on porte le bouton dans sa poche ; si au bout d'un ou deux jours les fleurs ont poussé, on est aimé de la personne que l'on a eu l'intention de désigner ; cette expérience peut être faite pour un tiers. En Anjou, les jeunes filles mettent dans leur poche un capitule de centaurée des prés, dont elles ont coupé les fleurs roses à la hauteur des écailles de l'involucre ; si dans le délai de trois jours de nouveaux fleurons apparaissent, elles seront mariées dans l'année. Dans la Vienne, elles choisissent dans les champs un certain nombre de chardons, attribuent à chacun le nom d'un de leurs amoureux ou des jeunes gens qu'elles connaissent, puis leur coupent la barbe ; la première barbe qui repousse donne le nom de leur futur mari [3]. En Wallonie, on coupe à chaque tige de centaurée jacée les feuilles épanouies en ne laissant que les boutons, puis on assigne un nom à chacune d'elles ; celle dont les boutons fleurissent indique l'amoureux qu'il faut prendre [4]. Vers le milieu du siècle dernier les jeunes liégeoises se réunissaient le premier

1. Constantin, *Dictionnaire savoyard*, p. 251 ; E. Monseur. *Le Folklore wallon*, p. 21.
2. E. Rolland, *Flore pop.*, t. III, p. 181.
3. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 210 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 77 ; B. Souché. *Croyances, etc.*, p. 14 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 301 ; Léon Pineau, *ibid.*, t. IV, p. 239.
4. O. Colson, in *Wallonia*, t. IV, p. 50.

mai, au lever du soleil, pour « lier le jonc » ; elles cheminaient vers les confins d'une prairie, du côté où un buisson d'églantier abritait le mieux un gazon frais et touffu ; chacune d'elles choisissait trois brins d'herbe dont elle coupait les extrémités pour leur donner la même longueur, puis elle attachait à chacun d'eux un fil de soie de couleur différente. Le noir représentait le célibat, le rouge l'amant inconnu, le vert l'objet secret des vœux ; après dix jours d'attente, l'oracle se prononçait par celui des trois brins qui avait surpassé les deux autres en hauteur. Cette pratique avait lieu aussi la veille de l'Ascension, et les trois brins d'herbe étaient liés par des cordons de couleur différente. Ces couleurs représentaient trois amoureux (ou amoureuses) de la personne qui liait le jonc. Le lendemain, le brin d'herbe qui avait grandi plus que les autres désignait le futur mari ou la future femme ; si les trois brins étaient restés de la même longueur, aucune des trois personnes ne devait épouser l'opérateur [1].

D'autres observances sont en relation avec la santé : En Provence, lorsque le blé mis à germer le 4 décembre, fête de la Sainte-Barbe, et qui doit figurer au-devant de la crèche le jour de Noël, ne pousse pas ou jaunit, c'est le signe d'un prochain décès dans la famille ; en Basse-Bretagne, on plante debout, derrière la corniche d'un meuble, une fleur appelée *Louzaouen Sant Iann*, dont on a fait passer neuf fois la tige dans les flammes du feu sacré : si en séchant elle fléchit la tête, la personne qui l'a cueillie doit mourir dans l'année. Lorsqu'un marin de Plouër (Côtes-du-Nord) s'embarque pour Terre-Neuve, on suspend un brin de joubarbe, la tête en bas, aux solives du plafond ; s'il y en a qui poussent et même fleurissent, c'est bon signe pour l'absent ; si la plante se dessèche et périt, c'est l'annonce de sa mort.

Les présages tirés de la façon dont se comportent les plantes mises dans un pot, avec une intention expresse, semblent rares ; on en trouve un exemple dans la Gironde : les personnes désireuses de connaître si elles seront heureuses en ménage, doivent se procurer un pied d'herbe de la Saint-Jean, ou herbe vierge, et le transporter dans un pot qu'elles mettront dans l'intérieur de leur appartement ; si elle prend et pousse, le bonheur conjugal sera constant [2].

Un jeu enfantin sert aussi à des augures. Il s'appelle : faire danser ou promener les demoiselles, et il consiste à faire tenir debout sur un verre d'eau, ou dans le creux de la main rempli de salive, la corolle de la primevère. Pour qu'elle se maintienne dans cette position et se mette

1. Stechert, in *Rev. de Belgique*, 15 Mars 1875 ; O. Colson, in *Wallonia*, t. III, p. 99.
2. Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 275 ; A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. II, p. 114 ; Paul Sébillot. *Le F.-L. des pêcheurs*, p. 76.
3. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 22.

à tourner, les enfants accompagnent l'opération d'une formulette. Voici celles de la Haute-Savoie et de la Vienne :

Flou d' Pâques
Dis mè s'el m'ôme,
S'el m'ôme,
Teurn ta téte en bô. (bis)

Je passe sur l'aspic
Et le basilic,
Je foule le pied du lion,
Et du dragon, un, deux.

Si après cette incantation la fleur se renverse, le résultat est manqué, si elle reste debout, on aura ce qu'on désire, par exemple, on sera aimé ou son ennemi aura le mal qu'on lui souhaite. En Ille-et-Vilaine, on dépose dans un verre d'eau plusieurs corolles de primevères, à chacune desquelles on donne le nom d'une des filles présentes ; les fleurs qui restent debout après l'incantation présagent du bonheur à celle dont on lui a donné le nom, celles qui tombent, malheur. Dans l'Ardèche, du côté où la fleur tombe, on se mariera ; dans le Doubs si elle reste debout, c'est un présage de mariage ou de beau temps. Aux environs de Valence si elle tombe au fond de l'eau, la fille qui consulte la destinée est enceinte. A Béziers, quand elle se penche au lieu de se tenir debout, celui des assistants qui est dans la direction de la plante sera cocu [1].

A Hesdin (Pas-de-Calais) les jeunes filles font tourner la tige de la pensée entre les doigts en disant :

Penses bien !
Où tu t'arrêteras,
Mon amant sera [2].

Les feuilles de céréales ou de graminées soumises à une pression servent à des consultations augurales. En Provence on dit au blé :

Blad ! Blad !
Digo-mi la veritat,
Se N et N seran maridats ?

On prend ensuite huit feuilles de blé ; on les serre dans le poing fermé ; les extrémités seules doivent dépasser ; on lie ensuite tous ces bouts deux par deux de chaque côté ; si les huit feuilles se trouvent liées ensemble pour ne former qu'un seul corps, sans qu'on l'ait fait à dessein, le mariage aura lieu. Dans le Mentonnais, pour savoir s'il est midi, il faut tenir entre le pouce et l'index un épi d'avoine et cracher dessus ; les pailles se mettront à tourner jusqu'à ce qu'elles soient en ligne avec midi [3]. Dans le Doubs pour voir s'ils iront en Paradis, en

1. E. R., in *Mélusine*, t. X, col. 229, 230.
2. E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 179.
3. Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 146 ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 333.

Enfer ou en Purgatoire les enfants font passer une tige de graminée encore verte le plus délicatement possible entre le pouce et l'index, tout en la serrant de façon à en faire sortir une goutte de sève par le bout coupé. Si la gouttelette se présente bien formée sans pencher ni à droite ni à gauche, c'est le paradis pour celui qui fait l'expérience, le purgatoire si elle penche, et l'enfer si la sève n'est pas assez abondante pour former une goutte[1]. En Anjou, les jeunes mariés désireux de savoir de quel sexe sera leur premier-né prennent un bouton de coquelicot, séparent les deux sépales, et les pétales reployés s'échappent de cette espèce de corselet ; si les pétales sortants sont divisés et affectent vaguement la forme des deux jambes d'un pantalon, le premier-né sera un garçon ; si, au contraire, ils restent unis et présentent la forme d'un tablier, ce sera une fille[2].

Dans le Mentonnais on fait un paquet de deux longues feuilles de blé ou d'avoine placées à angle droit et pliées l'une sur l'autre, puis on le déplie ; on a deviné juste si à la fin une feuille se trouve en dehors du dernier pli[3].

Au XIVe siècle les jeunes filles cueillaient le plantain en prononçant une conjuration :

Aucunes nices puceletës
Qui mieus pueent estre dites bestes,
Pour avoir mari, en plantain
Ont grant fiance, mès en vain :
Dont une qui mari vouloit
Devant plantain ainsi disoit :
Plantain, plantain, bele herbe coie,
Qui la crois de coste la voie,
Se queilier te puis, que ne poie,
J'aré Robin a ma courroie[4].

La consultation par la pelure est le plus ordinairement pratiquée avec celle d'un fruit d'arbre ; mais on emploie aussi celle de racines comestibles. Dans la Suisse romande, la veille de Noël, pour connaître la personne que l'on épousera, on jette par dessus sa tête avec la main gauche, une pelure de rave que l'on a pu faire tout d'une pièce : la lettre que la pelure figurera donnera la réponse. A Marseille, on jetait une fève dans la lampe qui veillait à l'autel de saint Antoine de Padoue, dans l'église des Recollets ; la fève crevant, on découvrait le coupable[5].

Il est des plantes que l'on croit pouvoir être impressionnées par le contact, et qui, soit immédiatement, soit au bout d'un certain temps, rendent leur oracle. Dans la Gironde on fait une fille toucher avec la

1. Roussey. *Glossaire de Bournois*, p. 391-392.
2. C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 301.
3. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 256.
4. G. Raynaud, in *Romania*, t. XIV, p. 462.
5. A. Ceresole. *Lég. des Alpes vaudoises*, p. 330 ; Regis de la Colombière. *Les Cris de Marseille*, p. 280.

main un pied de sensitive ; si elle n'a plus sa virginité, la fleur se recroquillera et se flétrira aussitôt. Dans l'Aisne, on pratique cette épreuve, mais par plaisanterie [1].

Dans la médecine populaire, l'urine est en relation fréquente avec les plantes ; au XIVe siècle, elle intervenait dans une épreuve relative à la fécondité : Pour savoir si la fame peut concevoir, fetez la pissier sur la malve par iij jourz ; se ele est morte, el' est brehaigne, se ele remaint verte et vive, si pourra concevoir [2].

On tire des présages de l'éclatement des fleurs ou des feuilles : Dans la Vienne, si on fait éclater sur le front d'un ami une fleur de compagnons blancs, celui-ci recevra un affront quelconque dans la journée [3]. Au XVIe siècle on demandait aux feuilles des oracles amoureux :

De frais pavot une fueille nouvelle
Rien ne defaut que les mots a cecy...
Ha, lasse-moy? je suis, je suis perdue!
Dessus mon poing ceste fueille etandue
Las ! sous ma main frapante n'a dit mot [4].

Une consultation très répandue est celle dans laquelle on emploie comme agent la plante même dont il s'agit de prévoir l'abondance ou la rareté. Voici comment on la faisait au XVIIe siècle : Il faut prendre douze grains de blé le jour de Noël, donner à chacun le nom d'un des douze mois, les mettre l'un après l'autre sur une pelle de feu un peu chaude, en commençant par celui qui porte le nom de janvier et en continuant de mesme, et quand il y en a qui sautent sur la pelle, assurer que le blé sera cher ces mois-là, comme au contraire qu'il sera à bon marché, quand il y en a qui ne sautent point sur la pelle. Cette pratique subsiste encore avec quelques modifications ; mais en plusieurs pays elle n'a pas lieu à la même date : En Normandie, pendant la messe de l'Epiphanie, on range sur le foyer bien balayé et près d'un bon feu, douze grains de blé qui représentent les douze mois. La chaleur ne tarde pas à les faire pétiller et sauter ; on compte de gauche à droite : le premier grain désigne janvier et ainsi de suite ; à mesure que chacun d'eux saute, on examine si c'est en avant ou en arrière, ce qui est très important, car le saut en avant prédit le renchérissement et le saut en arrière l'abaissement du prix ; ainsi on a la mercuriale de chaque mois. Dans la Bigorre où l'opération est la même, elle s'appelle « faire sauter les Rois », en raison de la date. Dans la Brie, avant souper, on présente au foyer une pelle à feu rougie, sur laquelle l'on

1. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 123 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 252.
2. P. Meyer et Ch. Joret. *Recettes médicales en français*, d'après le MM. 23 d'Evreux ; *Romania*, 1889, p. 576, n. 49.
3. E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 245.
4. Baïf. *Les Jeux*, 1573, in-8, p. 14.

met, l'un après l'autre, douze grains de blé ; en posant le premier, l'on nomme janvier et l'on attend que la chaleur l'ait fait crever ; si le saut a lieu vers le feu, le blé augmentera pendant ce mois ; s'il saute en arrière, c'est signe de baisse ; on opère de la même manière pour les autres mois ; en Bourgogne on jette les grains sur des charbons ardents. Dans les Ardennes on place sur une pelle bien chaude sept grains de blé ; plus il en sautera hors de la pelle, moins le blé sera cher. En Haute-Bretagne cette épreuve a lieu le 1er janvier, et elle est faite sur la « tournette » à galette ; si le grain saute, le blé sera cher l'année qui vient[1].

En Provence le procédé est différent : le 4 décembre, jour de la sainte Barbe, on a coutume dans toutes les maisons de mettre des grains de blé et des lentilles dans des coupes remplies d'eau qu'on place sur les cheminées : la chaleur fait bientôt pousser les grains. On arrange aussi des bouteilles revêtues de toiles mouillées sur lesquelles on fixe des graines ; tout cela forme des touffes et des arcs de verdure qui sont en pleine végétation à la Noël ; on les place à table avec le dessert ; on croit que lorsque le blé de sainte Barbe pousse bien et conserve sa verdure, la récolte des champs sera belle[2].

On tire aussi des pronostics de l'aspect des racines des céréales qui ont germé ; cette pratique est sans doute plus ancienne que le XVIe siècle, où elle est constatée par un document écrit :

Pour congnoistre combien vauldra
Le quart de bled, il te fauldra
Tirer ung grain germé de terre,
Et puis compte, sans plus t'enquerre,
Combien de racines il aura,
Car autant de soulz il vauldra.

Les laboureurs de la Normandie faisaient, il y a une centaine d'années, cette consultation, à peu près de la même manière : ils déterraient au bout de neuf jours une tige de blé nouvellement levée, et ils regardaient combien elle offrait de racines : leur nombre était celui des boisseaux que le champ rendrait pour chacun de ceux qu'on avait semés[3].

L'oignon est employé dans l'est de la France pour connaître la température de l'année qui va commencer. Dans les Vosges, on prend six oignons, et la veille de Noël, dès qu'on entend sonner la messe de minuit, on coupe chaque oignon en deux, après l'avoir pelé, et l'on

1. J.-B. Thiers. *Traité des Sup.*, t. I, p. 291 ; L. Du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 350-351 ; N. Rosapelly. *Au pays de Bigorre*, p. 26 ; Ladoucette. *Mélanges*, p. 417-8 ; L.-A. Fontaine, in *Rev. des Trad. pop.*, t. V, p. 166 (Bourgogne) ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 171 ; Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 329.

2. Cte de Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 229.

3. *La Pronostication des anciens laboureurs*, in Anc. poëtes françois. Bibl. elz., t. II, p. 93 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 350.

creuse chaque moitié en lui donnant l'apparence d'une petite écuelle. On les aligne ensuite sur un meuble, en donnant à la première moitié le nom de janvier, à la seconde celui de février et ainsi de suite. Au fur et à mesure qu'on les dénomme, on dépose au fond de chacune une pincée de sel. Pendant huit jours entiers, il est défendu d'y toucher ; après ce délai on regarde : si le sel s'est conservé sec dans une écuelle, le mois auquel elle se rapporte sera sec ; si le sel est humide ou fondu, le mois correspondant sera mouillé ou même menacé d'un véritable déluge. En Franche-Comté, où le procédé est le même, on a la réponse en examinant ces petits godets au retour de la messe de minuit. Dans le canton de Lauterbourg (Alsace), la nuit de Noël, les gens tracent douze anneaux dans un grand oignon et sèment du sel dans les douze ouvertures qui représentent chacune un mois ; c'est le jour des Rois que l'on a la réponse ; les ouvertures où le sel est resté entier indiquent des mois secs, celles où il s'est fondu, des mois mouillés. Dans la Meuse, la consultation est identique, sauf que les grains de sel sont déposés sur douze pelures d'oignons [1].

En Haute-Bretagne, on consulte les grandes algues, appelées aussi baromètres, pour savoir le temps qu'il fera ; si la pluie est prochaine, si desséchées qu'elles soient, elles redeviennent molles et humides. Dans le pays de Tréguier, les enfants qui désirent savoir s'il fera beau le lendemain et si les bateaux pourront sortir, tendent à la brise du soir, en le tenant par les extrémités, un ruban de varech à matelas. S'il vibre constamment en produisant un son ininterrompu, le présage est favorable ; les sons ininterrompus présagent des vents forts ; si les intervalles des vibrations sont très irréguliers, surtout si l'intensité du son varie, on peut s'attendre à une tempête prochaine [2].

Dans le sud-ouest quelques herbes sont sensibles à la présence des adeptes de la sorcellerie ; dans la Gironde, ceux qui ont chez eux un pot d'herbe de la Saint Jean (*sedum telephium*), la voient se flétrir dès qu'elle se trouve dans le voisinage d'une personne ayant fait un pacte avec le diable ; en Saintonge, les tiges de l'herbe de Saint Jean ou Chasse diable (*hypericum perforatum*), liée en botillons et attachée au plancher, s'inclinaient comme si elles s'étaient soudainement fanées quand un sorcier pénétrait dans la maison. L'herbe de la Vierge (*Sedum cepæ*) que l'on attache au plafond dans les campagnes angevines, continue, grâce aux réserves nutritives accumulées dans ses feuilles, à vivre, à végéter et même à fleurir ; mais elle meurt aussitôt et se

1. L.-F. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*, p. 380 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 139-140 ; P. Ristelhuber, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 568 ; H. Labourasse. *Vieux us. etc., de la Meuse*, p. 188.
2. Paul Sébillot, in *l'Homme*, t. III, p. 590.

dessèche si un sorcier pénètre dans la pièce où elle est [1]. Dans l'Albret, si l'on trouve une cosse de pois bien nourrie qui ait neuf grains ou une feuille de trèfle qui ait quatre lobes et qu'on les porte au bénitier de l'église, toutes les sorcières qui y viendront aux offices, sortiront les dernières, et le prêtre, s'il veut le dire, leur aura vu une lumière sur la tête. On disait au XVe siècle : quant poix ou poirée boueillent ou pot qui est mis jus du feu, sachiez pour vray que en cestui hostel n'y a nulles sorcières [2].

Plusieurs graines interviennent dans une conjuration destinée à faire venir et à interroger le diable, et elles récompensent sa complaisance. Le domestique d'un recteur de l'Ille-et-Vilaine, qui avait lu le *Petit Albert*, ayant été transporté en enfer, le prêtre fit apporter par sa servante un boisseau de pois, et il en donnait un à chacun des diables qu'il appelait pour savoir s'il n'avait pas vu son domestique, parce que le diable ne s'en va jamais sans emporter quelque chose. En Basse-Bretagne, un conjurateur faisait aussi l'appel des démons, et distribuait à chacun, pour la même raison, une graine de lin. En Normandie, pour savoir si un parent mort est damné ou sauvé, il faut s'adresser au curé de la paroisse qui lit dans le grimoire et évoque de l'enfer tous les démons. L'intéressé apporte un demi-boisseau de pois ; à mesure que les malins esprits se présentent, on leur donne un pois à chacun. La liste s'épuise enfin et le dernier diable appelé satisfait catégoriquement à la demande [3].

Un certain nombre de plantes, en raison de particularités assez rares, constituent des porte-bonheur. La croyance à des présages de la trouvaille des trèfles à quatre feuilles, partagée par des civilisés [4], est fort répandue. Elle était courante au XVe siècle : Cellui ou celle qui treuve le treffle à quatre fueilles, s'il le garde en reverence, sachiez qu'il sera eureux et riche toute sa vie. En Lorraine, comme dans le Valois, celui qui le cueille à l'heure de minuit sera bientôt marié. La jeune bretonne qui cherchant des primevères pour savoir si elle se mariera dans l'année, en rencontre une à sept pétales, est assurée de trouver un époux avant l'an révolu. En Poitou, neuf petits pois ronds dans la même gousse font se marier dans le même espace de temps celui qui les trouve ; à Marseille, on les conserve comme porte-bonheur [5].

1. C. de Mensignac. *Sup. de la Gironde*, p. 71 ; J.-M. Noguès. *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 72 ; C. Fraysse, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 406.
2. Abbé L. Dardy. *Anthologie de l'Albret*, t. II, p. 363 ; *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 9.
3. R. Le Chef, in *Rev. des Trad. pop.*, t. X, p. 574 ; A. Le Braz. *Lég. de la Mort*, t. I, p. 331 ; L. du Bois. *Recherches sur la Normandie*, p. 319.
4. Au début de la guerre de 1870, une des dépêches de l'Impératrice à son mari disait que la petite Malakoff « avait trouvé un trèfle à quatre feuilles », et semblait en tirer un bon présage pour le succès de nos armes.
5. *Les Evangiles des Quenouilles*, II, 15 ; L. Sauvé. *Le F.-L. des Hautes-Vosges*,

En Basse-Bretagne, si des pois mis dans une balance se mettent à danser, c'est un présage de mort pour quelqu'un de la maison. Les objets en croix sont regardés comme de mauvais présage ; en Franche-Comté, il est pour celui qui voit en sortant de la maison deux fétus de paille, ou de petits morceaux de bois que le hasard a placés en croix ; en Lorraine, le malade dans la chambre duquel ils se trouvent ne tardera pas à mourir. Dans le Mentonnais et dans le pays de Liège, des fétus de paille croisés sur une route pronostiquent la mort ; à Liège, la rencontre d'une croix de paille, le malheur [1].

Voici quelques augures qui s'appliquent aux biens de la terre : en Normandie, une mauvaise récolte de haricots annonce le renchérissement du savon, sans doute parce que les ignorants croient qu'il est fait avec ce légume ; en Béarn, une fleur qui s'épanouit seule dans un lieu stérile, présage une moisson abondante. Au XVII[e] siècle, pour savoir en quel grain l'année serait fertile, il fallait nettoyer son foyer le soir avant de se coucher, et le lendemain on y trouvait quelque brin de blé, d'orge ou autre [2].

Un poëte du XV[e] siècle fait allusion à la croyance d'après laquelle les plantes qui poussent sur une fosse sont en relation avec celui qui l'occupe :

Pourquoy ne croist sur son tombeau
Que du chardon qui l'environne ?
Un corps qui n'a bu que de l'eau
Ne produit herbe qui soit bonne [3].

A Menton des plantes épineuses, ou des orties, sont un signe de damnation, des plantes sans épines indiquent que le défunt est au ciel, un mélange des deux au purgatoire. En Basse-Bretagne, lorsque les fleurs plantées sur une tombe ne fleurissent pas, celui qui y gît est en enfer [4].

Les plantes semblent ne jouer qu'un rôle secondaire dans les songes. Dans le Mentonnais, quand on désire rêver, il faut manger le soir des choux montés. En Franche-Comté, la jeune fille curieuse de voir en rêve celui qui sera son mari doit placer sous son oreiller, avant de se coucher, une feuille intacte de pissenlit [5].

p. 81 ; Richard. *Trad. de Lorraine*, p. 264 ; Lucie de V.-H., in *Rev. des Trad. pop.*, t. XX, p. 214 ; B. Souché. *Croyances*, p. 24 ; Regis de la Colombière. *Cris de Marseille*, p. 269.

1. A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. I, p. 26 ; Monnier, in *Antiq.*, t. IV, p. 398 ; Richard, l. c. ; J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 116 ; A. Harou, *ibid.*, t. XIV, p. 128.

2. L. du Bois. *Rech. sur la Normandie*, p. 350 ; A. de Nore. *Coutumes, etc.*, p. 129 ; J.-B. Thiers. *Traité des sup.*, t. I, p. 209.

3. Olivier Basselin. *Vaux-de-vire*, éd. Delahays, p. 6.

4. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 117 ; W. Bugiel, *ibid.*, t. XIX, p. 429.

5. J.-B. Andrews, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 258 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 129.

§ 7 COUTUMES ET EMBLÊMES

La coutume de servir, à certaines époques de l'année, des plats où figurent traditionnellement des graines ou des fruits de plantes, est encore assez répandue. Il n'est guère de maison, dans la vallée de la Moselle où l'on ne voie sur la table, au repas du soir de la Toussaint, de la bouillie de millet ; suivant une croyance générale, autant de grains de millet l'on mange à ce souper, autant d'âmes du Purgatoire on délivre ; le même usage existe dans le Doubs et dans la Haute-Saône [1]. A Escoussens, dans le Tarn, il était de rigueur de servir un plat de haricots au repas des funérailles ; à Fours, dans les Basses-Alpes, vers 1820, on y mangeait des lentilles [2]. En d'autres pays c'étaient des fèves, et un écrivain du XVI[e] siècle en donne une curieuse explication : Encores en quelques païs aujourdhuy, on mange des febves aux obsèques des morts : car dessus les feuilles de ses fleurs semblent estre certaines lettres et characteres qui representent la pleur et sont signes de douleur et tristesse. Naguère dans la vallée de Bagnes (Suisse romande), la famille devait donner un plat de fèves aux invités et aux pauvres. Dans la Marche et dans la partie du Berry qui en est voisine, un plat de fèves ou de pois secs figure toujours au banquet qui suit l'enterrement [3]. On appelle dans l'Yonne, le dimanche de la grollée, celui où les nouveaux mariés doivent donner à leurs parents et amis des pois grillés (grolée). A Marseille, il est d'usage de manger des pois chiches le dimanche des Rameaux, pour être préservé toute l'année des furoncles ; à Montpellier où il existe aussi, les bonnes femmes l'expliquent en disant que Jésus a traversé un champ semé de ce légume [4].

En Basse-Bretagne, au milieu du XVIII[e] siècle, on mangeait aux fêtes de Pâques par une espèce de dévotion ou de superstition l'herbe appelée *ar Gouat* (Tanésie) avec du lait doux, l'un et l'autre cuits ensemble [5].

Les choux sont fréquemment associés aux coutumes matrimoniales. Dans le Castrais, les jeunes gens les dérobent pour en faire une soupe qui est servie aux mariés dans le courant de la soirée ; s'ils n'étaient pas volés, ce serait manquer à l'usage ; dans la Creuse, la poule qui a été promenée partout est assommée le soir avec un chou ; le chou et la

1. L.-F. Sauvé. *F.-L. des Hautes-Vosges*, p, 295 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 124-125.
2. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 363 ; Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 239.
3. Guillaume Bouchet. *Serées*, IV, p. 110 ; *Archives Suisses des Trad. pop.*, 1901, p. 48 ; Laisnel de la Salle, *Croyances du Centre*, t. II, p. 83.
4. Cornat. *Dict. du patois de l'Yonne* ; Regis de la Colombière ; *Les Cris de Marseille*, p. 272 ; A. Certeux, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 343.
5. D. Le Pelletier. *Dict. de la langue bretonne*, 1752.

poule cuits ensemble sont portés aux époux quand ils sont au lit. En Maine-et-Loire, dès le matin, le lendemain du mariage, on attelait tous les bœufs de la métairie à la meilleure charrette et toute la compagnie se rendait dans un champ de choux ; on choisissait le plus beau, puis on ouvrait une tranchée circulaire à une certaine distance et l'on s'en approchait avec un grand air de travail et de peine. Lorsque le chou était déchaussé, chaque homme de la noce essayait de l'arracher avec des efforts simulés, et, bien entendu, n'en pouvait venir à bout. Cet honneur était réservé au marié, qui après avoir feint une grande peine, parvenait à l'arracher ; on s'armait de leviers et de cordes, et on parvenait à le placer sur la charrette et il était porté en triomphe au logis où les femmes s'en emparaient. En Berry, la plantation du chou, symbole de la fécondité, a lieu le second ou le troisième jour du mariage [1].

Les grains des diverses céréales figurent, avec le sens ordinaire d'abondance ou de prospérité, dans des cérémonies accessoires de la noce. Dans les Basses-Alpes, un des plus proches parents remettait à la mariée, dans un plat, des grains de froment qu'elle répandait aussitôt sur les assistants comme un souhait de bonheur; elle agissait de même dans la Meurthe, où la mère du marié les lui présentait en la recevant à la porte du logis. Dans l'Ain, on versait du blé sur les jeunes époux à leur arrivée à la maison ; à Luzy dans la Nièvre, ils recevaient une véritable pluie de navette : cette graine ronde symbolise les souhaits d'une nombreuse postérité mâle, par opposition à l'avoine et au blé, graine longue, qui est une allusion grivoise à la postérité femelle et qu'on y mêle parfois. En Béarn, quand le cortège de la bru allait entrer dans la maison de son beau-père, on jetait par la croisée du froment et d'autres fruits. Dans quelques villages du Languedoc, on lançait des épis et des fleurs sur les nouveaux mariés [2]. Dans le canton de Vaud, des grains de blé jetés sur la tête de l'épouse par une vieille femme qui reçoit pour cet office le nom de la Bernada, assurent l'abondance dans la maison et la fécondité. En Corse, avant le repas de noces, les femmes éloignent les hommes et les enfants, et font asseoir la mariée sur une mesure remplie de blé, après que chacune des femmes présentes en aura ôté une poignée pour la verser sur la tête de l'épousée, en chantant une strophe par laquelle elles lui souhaitent d'avoir, sans douleur, des enfants mâles [3].

1. A. de Chesnel, *Usages de la Montagne noire*, p. 361 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 31 (à la p. 261, il y a lieu de lire *chou* au lieu de *chat*, qui se trouvait dans le passage de la *Faune pop.* que j'ai résumé) ; A. de Nore. *Mythes, Coutumes*, p. 279 ; Laisnel de la Salle. *Croyances du Centre*, t. II, p. 54.

2. A. de Nore. *Coutumes*, p. 9, 290, 307, 122, 63 ; Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 56

3. Juste Olivier. *Œuvres choisies*, t. I, p. 252 ; A. de Gubernatis. *Mythologie des plantes*, t. II, p. 166.

Dans les Ardennes une offrande qui était destinée à assurer la réussite durant toute l'année consistait à jeter dans le brasier, le soir des Rois, trois grains de blé, un pour Dieu, un pour la Vierge, un pour Jésus[1].

Les plantes jouent dans le symbolisme rustique un rôle parallèle à celui des arbres. Les petits livres populaires intitulés le *Langage des fleurs*, dont la vente est très active, n'ont pas été vraisemblablement étrangers à la signification attribuée à certaines espèces. C'est ainsi que l'œillet rouge, qui y représente l'amour ardent, a pu suggérer aux campagnards les emplois emblématiques suivants : Offrir à une jeune fille de la Mayenne un bouquet dans lequel entrerait un œillet de cette couleur serait lui faire une grossière injure ; dans la Vienne, le bouquet d'œillets rouge signifie qu'on demande les dernières faveurs sans passer par le mariage. Dans l'Oise, le bouquet d'œillets mis à la porte d'une jeune fille, en Maine et-Loire celui de réséda, équivalent à une déclaration d'amour. Aux environs de Dijon, quand un jeune homme fait claquer une fleur de compagnon blanc sur le front d'une jeune fille, c'est lui dire qu'il la choisit ; si elle ne l'aime pas, elle a soin de ne pas se laisser faire[2]. En Provence, pendant les belles nuits de mai, les jeunes gens chantaient sous les fenêtres de leurs maîtresses des couplets improvisés dans lesquels les fleurs leur servaient de termes de comparaison : la violette indiquait le doute ou le soupçon, l'ortie la rupture[3]. A Pierrefonds (Oise) un bouquet de réséda, attaché le 1er mai à la porte d'une jeune fille, annonce une rupture : Réséda, je te laisse là[4].

Dans les Hautes-Alpes, on orne d'oignons le mai planté devant la porte d'un amant éconduit ; en Franche-Comté, une glane d'oignons signifie amour trompé[5]. Au XVIIe siècle, où la sauge avait le même sens emblématique que de nos jours, il était compris même dans la haute société : lorsque Lambert le riche eut été évincé par une dame à laquelle il voulait se marier, toutes les dames de l'île Saint-Louis lui envoyèrent des bouquets de sauge[6].

Dans l'Aube on répand les fleurs des renoncules des champs devant la porte des maris trompés, dans la nuit de la saint Gengoult. Dans la Lozère, quand un mari se laissait battre par sa femme, un dimanche matin, les voisins jonchaient de paille hachée le sol depuis la maison du délinquant jusqu'à l'église du lieu[7].

1. A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 176.
2. E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 25, 17, t. II, p. 196, 244.
3. Cte de Villeneuve. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 258.
4. E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 196.
5. *Musée des familles*, t. II, p. 87 ; Ch. Beauquier. *Les Mois en Franche-Comté*, p. 172.
6. Tallemant des Réaux. ***Historiettes***, t. IX, p. 84.
7. *Variétés bibliographiques*, l. 1, col. 176 ; Jules Barbot. *Le paysan lozérien*, p. 44.

Le chou a d'ordinaire une signification disgracieuse : Dans la Suisse romande, planter le chou à quelqu'un, c'est lui faire un mauvais compliment. Dans beaucoup de pays le chou est attaché, le 1er Mai, à la porte des jeunes filles dont la conduite a été légère. En Basse-Bretagne un tronc de chou placé sur la porte indiquait au bazvalan que la proposition de mariage était refusée. Dans les Landes, si lors d'une demande, l'un des parents présente au jeune homme une gousse d'ail sur une assiette, il n'y a plus qu'à se retirer [1].

Le rôle des plantes est assez important dans les usages funéraires. En plusieurs parties de la Somme et du Pas-de-Calais, une petite croix formée de deux poignées de paille nouées ensemble, et sur laquelle on pose une pierre, ou trois petites poignées de paille formant croix sont placées près de l'entrée de la cour ou sous la fenêtre de la maison où il y a un décès. Dans quelques pays, la croix est plus ou moins grande suivant l'âge de la personne décédée ; ailleurs elle est en rapport avec la classe du service de l'inhumation. En Berry, la chambre où gît le trépassé est jonchée de menthe, de sauge, de beaume et d'autres plantes odoriférantes que l'on désigne sous le nom d'herbes fortes ou herbes du mort [2]. Dans la Vienne on n'emploie pas le lupin à la confection des couronnes mortuaires, cela porterait malheur à la famille [3]. En Basse-Bretagne on tire des présages des fleurs qui ornent la couche funèbre ; si elles se fanent dès qu'on les y pose, c'est que l'âme est damnée ; si elles ne se fanent qu'au bout de quelques instants, l'âme est en purgatoire, et plus elles mettent de temps à se faner, moins longue sera la pénitence [4].

A Berlatz, dans le Tarn, lorsqu'une famille vient de perdre un de ses membres, on coupe immédiatement toutes les fleurs du jardin, et on n'en laisse plus épanouir aucune tant que dure le deuil [5].

En Haute-Bretagne, le chrysanthème se nomme rose de la Toussaint, parce qu'à cette époque on en met sur les fosses ; elle s'appelle à Liège fleur de sainte Catherine, et on l'emploie à orner les tombes ; elle parle, dit-on, avec les morts [6]. Les mauves poussent fréquemment dans les cimetières : on dit dans la Nièvre de quelqu'un qui est mort : il est sous les fromageots ; en Provence, il est allé fumer les mauves [7].

1. E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 29 ; L. Kerardven. *Guionvac'h*, p. 369 ; J. de Laporterie. *Une noce de paysans en Chalosse*. St- Sever, 1885, p. 5.
2. D. Dergny. *Usages, coutumes, etc.*, p. 57 ; Laisnel de la Salle. *Croy. du Centre*, t. II, p. 71.
3. E. Rolland. *Flore pop.*, t. IV, p. 157.
4. A. Le Braz. *La légende de la Mort*, t. I, p. 321.
5. A. de Chesnel. *Usages de la Montagne Noire*, p. 364.
6. Paul Sébillot. in *Rev. des Trad. p.*, t. VI, p. 704 ; A. Harou, *ibid*, t. XVII, p. 376.
7. E. Rolland. *Flore pop.*, t. III, p. 107 ; t. IV, p. 157.

Les pèlerins rapportent, comme souvenir de leur visite à des sanctuaires, généralement éloignés de leur demeure, des emblèmes empruntés à la flore champêtre ; ceux du pays de Tréguier et des environs de Montfort (Ille-et-Vilaine) qui sont allés à Sainte Anne d'Auray placent à leur chapeau ou à leur corsage quelques épis de millet ; ceux qui ont visité Saint-Gildas en Penvenan en reviennent portant des fleurs de gazon d'Olympe (*statire armeria*, L.) dit aussi fleur de Saint-Gildas, ou une touffe de silène maritime. Ceux qui vont à Trélevern, pour la fête de sainte Anne, ramassent sur la grève quelques brins de goémon rouge desséché, et le fixent aux battants de l'armoire ; ceux qui ont assisté au pardon de Saint Cornély à Carnac rapportent un bouquet de ce chardon très épineux et argenté qui croît sur les dunes [1].

Des plantes disposées d'une certaine façon ont pour but d'indiquer une défense. En Hainaut, le propriétaire d'une récolte sur pied met un bâton garni de paille au milieu pour en interdire l'accès aux chasseurs ; pendant les manœuvres, des bouchons de paille attachés à des poteaux bien en vue indiquent qu'il n'autorise pas les soldats à fouler son champ [2]. A Guernesey, lors de la récolte du varech, les jeunes gens ornent leurs chapeaux de guirlandes de fleurs, et même le joug des bœufs, et décorent de bouquets les têtes des chevaux. Lorsque les tas ont été faits, on les marque avec de grosses pierres sur lesquelles les noms ou les initiales des ramasseurs sont gravés [3].

La paille a constitué autrefois un emblème de défaveur qui était usité au religieux et au civil : A l'église Sainte Marine en la Cité on amenait l'homme et la femme qui avaient forfait à leur honneur, et ils étaient épousés par le curé avec un anneau de paille. Autrefois en Basse-Bretagne, les banqueroutiers étaient promenés dans leur paroisse avec une ceinture de paille autour des reins [4].

Cette plante sert aussi à interroger le sort ; dans un livre du XIVe siècle trois dames qui se disputent un cavalier disent : Nous en jouerons au court festu à laquelle il demourra. On tirait à la courte-paille quand on mettait la décision de quelque chose au hasard [5]. On trouve une curieuse application juridique de cet usage au XVIIe siècle : dans un jugement rendu au siège... le 24 septembre 1644, le juge dit que :

1. G. Le Calvez, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 106.
2. Emile Hublard. *Les feux du Carême,* ext. des Ann. du cercle arch. de Mons. p. 35 ; A. Harou, in *Rev. des Trad.* t. XIII, p. 192.
3. Edgar Mac Culloch. *Guernsey Folk-Lore*, p. 81.
4. Du Breul. *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, p. 69 ; L.-F. Sauvé. *Lavarau-Koz*, p. 88, note.
5. *Le livre du chevalier de La Tour Landry*, p. 53 ; Leroux. *Dict. comique*. Cf. sur l'ancien emploi juridique de la paille. Chéruel. *Dict. des Institutions de la France*; t. II, p. 917.

la preuve des faits estant impossible, nous avons d'office pris deux courtes pailles ou bûchettes entre nos mains, enjoint aux parties de tirer l'une d'icelles, avec déclaration que celle des parties qui tireroit la plus grande des bûchettes gagneroit sa cause [1]. Cet usage appliqué à des choses de moindre importance subsite toujours.

Au XVII[e] siècle, quand deux personnes s'étaient brouillées, on disait qu'elles avaient rompu la paille :

Pour couper tout chemin à nous rapatrier
Il faut rompre la paille. Une paille rompue
Rend entre gens d'honneur une affaire conclue [2].

En plusieurs pays, les enfants avant d'en venir aux mains, placent sur leur épaule un fétu de paille et défient leur adversaire d'y toucher.

§ 8. LES JEUX

Les enfants lorrains et champenois confectionnent avec les fleurs des primevères des pelotes qu'ils se lancent les uns aux autres et qu'ils rattrapent avec habileté. Ceux des environs de Rennes et du pays nantais mettent à cheval sur un fil noué par les deux bouts les branches fourchues de la fleur de coucou et en font une boule, qui à Nantes se nomme balle de coucou [3]. Dans la Sarthe ils chantent :

Couronnelle,
Fais la belle,
Coucou,
Fais l'amour.

Ceux des environs de Liège fichent au bout d'une baguette flexible la baie de la pomme de terre, et la lancent très haut [4].

Les petits garçons d'Ille-et-Vilaine et ceux de Picardie fabriquent une petite sarbacane avec un chaume de blé ou d'avoine percé aux deux bouts, et dont une partie est rabattue, de façon qu'un pois ou une petite pierre y reste jusqu'au moment où on le chasse en soufflant avec force [5]. Les mousses d'Audierne et ceux de la baie de Saint-Malo percent à un bout des olives fraiches de goémon, à l'aide desquelles ils prennent de l'eau dans les mares et se la lancent à la figure [6]. Le jeu du pois qui danse consiste à percer un pois avec une épingle, dont on

1. Le Jugement donné in extenso dans *l'Intermédiaire*, 10 Juin 1903, col. 888-889, dit que c'est au siège royal de la ville de Melle. Furetière. *Le Roman bourgeois*, t. II, p. 54, éd. Picard.

2. Leroux. *Dictionnaire comique* ; Molière. *Le Dépit amoureux*, II, 4.

3. E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 236 ; L. Morin, *ibid*, t. XIII, p. 209 ; H. Coulabin. *Locutions du pays de Rennes*, p. 26 ; Mme Vaugeois, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 22.

4. E. R. in *Mélusine*, t. X, col. 230 ; J. Delaite. *Glossaire des Jeux wallons*, p. 12.

5. Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 151 ; A. Ponchon. *Ibid*, t. IX, p. 468.

6. J. Le Carguet, in *Rev. Trad. pop.* ; t. XVII, p. 596 ; Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 40.

introduit par la pointe une partie dans un tuyau de pipe, en soufflant par l'autre bout du tuyau, on fait danser le pois et l'épingle. En Haute-Bretagne, lorsque la moëlle du gros jonc de marais dépouillée de son écorce a été coupée à la longueur de sept à huit centimètres, et pourvue d'un clou, on l'enfonce dans l'eau en mettant en haut la partie où est le clou ; celle-ci plus pesante lui fait faire une sorte de culbute [1].

Les enfants confectionnent une sorte de petite musique avec les chaumes verts du blé, de l'avoine ou du seigle ; ils le coupent au-dessus du nœud et font une incision en forme de languette ; ils lui adressent des formulettes, tantôt engageantes, tantôt menaçantes :

Sonnette, sonnette,
Si tu dis,
Je te donnerai du pain et du lait.
Si tu ne dis pas,
Je te couperai
Avec un grand couteau d'acier.

Son, son, sonerez
Ma zanzo ar billaouerez ;
Ma ne zones ket mad,
Me dolo ac'hanout dreist ar c'hoad
Da glask da vamm ha da dad

Sonne, sonne, sonneuse. — Pour faire danser la chiffonnière. — Si tu ne sonnes pas bien, je t'enverrai par dessus le bois. — Chercher ton père et ta mère [2]. En Poitou, l'enfant aplatit à un bout le tuyau du pissenlit qui commence à fleurir, et s'il respire fortement, et qu'il ne passe pas d'air entre les lèvres et le bout de ce tuyau, il doit faire entendre un son [3].

En Haute-Bretagne on fabrique aussi des sifflets avec des tiges de prêle, et dans divers pays avec le petit ballon qui soutient les pétales des compagnons blancs et des silènes, qui portent des noms conformes à cet emploi ; dans l'Aube, la feuille d'un Iris appelé lame de sabre, *Iris pseudo acorus*, placée entre les bases des deux pouces devient un sifflet. La pelure très amincie du poireau, mise dans la bouche entre la langue et le palais sert à imiter le chant du rossignol [4]. En Haute-Bretagne les enfants sifflent dans les fleurs de la digitale. Les mousses des environs de Saint-Malo et ceux de la côte d'Audierne confectionnent des sifflets avec les olives des goémons. Les enfants de Nantes font

1. A. Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre française*, t. I, p. 237 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 152.
2. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 329-330 ; L.-F. Sauvé, in *Rev. Celt.*, t. V, p. 174-175.
3. Léon Pineau. *Le F.-L. du Poitou*, p. 466-467 ; Cf. aussi A. Desrousseaux. *Mœurs de la Flandre*, t. I, p. 246.
4. Paul Sébillot. *Coutumes*, p. 42 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. II, p. 245 ; L. Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 207, 214.

avec des queues de citrouilles des espèces de trompes qu'ils appellent des vachères[1].

Les petits pêcheurs de la Manche ont un jeu qui est intéressant, puisque si la pratique musicale qu'il met en œuvre est ancienne, elle a été adaptée à une invention qui ne remonte guère qu'à un demi siècle ; pour imiter le bruit de la machine à battre ils tendent au vent un ruban de flèche, et lui disent en l'approchant de leur oreille :

Si tu résonnes,
Tu auras des pommes,
Si tu ne résonnes pas, je te hacherai
Menu comme chair à pâté[2].

On désigne en Ille-et-Vilaine sous le nom de chèvre l'assemblage de plusieurs joncs qui sont attachés soit à une chaise, soit à la ceinture d'une personne, et sur lequel on tire comme s'il s'agissait de traire une chèvre, c'est de là que vient le nom ; cela produit un bruit qui, s'il est peu varié, ne laisse pas que d'avoir une certaine harmonie. Dans nombre de pays de Bretagne on « tire les chèvres » à la Saint-Jean : on pose sur un trépied un bassin de cuivre dans le fond duquel on met une clé, et qu'on arrose avec du vinaigre ; on tend dessus des joncs qu'on fait raidir comme les cordes d'un instrument de musique, et on passe les mains dessus avec un mouvement de va et vient analogue à celui de la personne qui trait les chèvres ; la vibration ne tarde pas à se transmettre au bassin et à produire un son qui a quelque analogie avec celui de la vielle et qui s'entend de très loin ; cet usage existait en Vendée au milieu du XIX[e] siècle. A Lesneven un jonc est placé entre les dents de deux personnes et est ainsi tendu comme une corde à violon ; une troisième passe dessus une baguette de coudrier et lui fait rendre des sons[3].

Une amusette très répandue consiste à faire éclater avec bruit sur le front ou sur la main les fleurs du coquelicot arrangées d'une certaine façon ; beaucoup de noms y font allusion ; les compagnons blancs, les silènes enflés, la nielle des blés, servent à des divertissements analogues. Dans l'Aube, les boules blanches qui sont le fruit de la symphorine, lancées avec force sur le sol, éclatent comme de petits obus ; on faisait accroire autrefois aux enfants qu'en chauffant ces boules on obtenait des billes de marbre[4]. En Haute-Bretagne et dans le

1. Paul Sébillot. *Le F.-L. des pêcheurs*, p. 40 ; J. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 596 ; M[me] E. Vaugeois. *Ibid*, t. XIII, p. 22.
2. Paul Sébillot. *Le Folk-Lore des pêcheurs*, p. 39.
3. Paul Sébillot. in *Rev. des Trad. pop*, t. VIII, p. 151 ; Paul Sébillot, *Coutumes*, p. 193 ; E. Souvestre. *Derniers Bretons*, t. I, p. 12 ; A. de la Villegille, in *Ant. de l'Ouest*, 1842, p. 302 ; Léo Desaivre. *Le Noyer et le Pommier*, p. 6-7 ; J. Le Carguet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XVII, p. 596.
4. E. Rolland. *Flore pop.*, t. I. p. 177, t. II, p. 245, 252 ; L. Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 211.

Bas-Maine les bergers s'amusent à emplir d'air les fleurs de la digitale et à les faire péter en les frappant contre la paume de la main [1].

Les pâtours s'amusent à des constructions fragiles, comme leurs ancêtres du XVI[e] siècle.

> Nous rions du soucy de nos petits enfans
> Quand ils font des chasteaux et bastissent de paille,
> Hé ! que faites-vous mieux, vous qui perdez vos ans
> En toute vanité, sans faire rien qui vaille [2].

En Picardie comme en Haute-Bretagne des moulins à vent se composent d'une tige de seigle ou de blé, d'un épi coupé et ployé et de la roue faite d'un bout de chaume fendu aux deux tiers de sa longueur. Dans la Loire-Inférieure, dans l'Aube, l'écorce des citrouilles sert à fabriquer des chariots : la coque forme la caisse et quatre rondelles découpées en devienent les roues [3]. Les enfants enfoncent un morceau de bois dans la partie supérieure du fruit du nénufar et s'amusent à simuler l'action de baratter, d'où le nom de la baratte qui lui est donné en beaucoup de pays. Ils s'en servent aussi, comme de jouet, en l'appelant bouteille, cruchon, tabatière, etc. En Vendée ils emploient en guise de petites toupies les capsules non mûres de la fleur des compagnons blancs, ils les manœuvrent en faisant rouler le pédoncule entre leurs doigts ; de là vient le nom de sabot [4].

Au XVI[e] siècle les paysans des environs de Rennes confectionnaient pour les enfants des ceintures de joncs et des chapeaux de paille [5]. Cette petite industrie y est toujours en usage ; le jonc sert d'ailleurs à une multitude de fabrications champêtres.

En Lorraine, les petites filles dépouillent une fleur de primevère de sa corolle et n'en gardent que le pistil et le style qui leur représente une toute petite poupée qu'elles appellent la marionnette. Elles la déposent délicatement sur l'eau tranquille d'une anse de ruisseau en chantant l'incantation suivante :

> Vas ! vas ! ma petite marionnette !
> Vas ! vas ! trois petits tours et puis t'en vas !

La marionnette tourne un instant, puis disparaît, submergée dans ce petit océan [6]. Madame de Genlis décrivait, il y a une centaine d'années, un jouet tout aussi facile à fabriquer et vraisemblablement ancien : On fait du coquelicot épanoui une charmante petite poupée ; les péta-

1. Paul Sébillot. *Trad.*, t. II, p. 335 ; G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 398.
2. Guillaume Bouchet. *Les Serées*, II, 31.
3. Paul Sébillot, in *Rev. des Tad. pop.*, t. VIII, p. 152 ; A. Ponchon, *ibid*, t. IX, p. 469 ; M[me] E. Vaugeois, *ibid.*, t. XIII ; p. 21 ; L. Morin, *ibid*, p. 214.
4. E. Rolland. *Flore pop.* t. I, p. 157 ; t. II, p. 245.
5. Noël du Fail. *Œuvres*, t. I, p. 61.
6. E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.* t. IX, p. 236.

les forment l'habillement et les bras au moyen des fils qui les attachent ; la petite tête fait le visage ; le haut de cette tête forme une calotte ; les étamines font une jolie fraise ou collerette autour du visage. Une gravure représente ce joujou, que connaissent encore les enfants d'Ille-et-Vilaine ; ils retournent les pétales du coquelicot pour en faire un jouet qu'ils appellent un enfant de chœur; en d'autres pays il a des noms tels que madone, moine, Guillaume[1]. La tête du coquelicot fait, de même que celle du pavot, un hochet pour les enfants ; on retrouve ce joujou en plusieurs pays, de même que le suivant : Les petits garçons coupent le parasol de la carotte sauvage qui prend la figure d'un nid d'oiseau, et le placent sur les arbres afin d'attraper ceux qui cherchent des nids[2].

Dans l'Aube, les enfants introduisent les feuilles du saigne-nez (*Achillea millefolium*) qu'il appellent herbe à entrôler, c'est-à-dire à ensorçeler, dans le nez et les oreilles de l'un d'eux, lequel semble alors soumis à une impression extraordinaire ; après être resté pendant quelque temps dans un état réel ou supposé de somnolence, au milieu du bruit ou des cris que font ses camarades, il s'élance tout à coup sur eux en essayant de les saisir[3].

Dans le Maine les garçons cueillent les capitules de Bidens et des Lappa, pour les mettre dans la chevelure des filles, et les filles s'efforcent de les placer dans la barbe des garçons. En Picardie, dans l'Aube, les enfants s'amusent à lancer des fruits] de bardane sur les habits et de préférence sur la tête des femmes[4]. Cette mauvaise plaisanterie est aussi usitée en Haute-Bretagne, et vraisemblablement bien ailleurs. En Chalosse, les jeunes gens, pour prouver leur affection à leurs amoureuses, leur introduisent brusquement dans le dos un épis de maïs. Dans l'Aube, les épis barbus de l'orge des murs ou queue de rat insérés dans le bras, entre linge et peau, sous le nom de voyageurs, se faufilent jusqu'aux endroits les plus secrets du corps, et y manifestent leur présence par un chatouillement[5]. Un parallèle de ce jeu était usité au commencement du siècle dernier : On jette un épi desséché dans la manche de quelqu'un, et il grimpe tout seul jusqu'à l'épaule[6].

L'action de souffler sur les graines légères, qui sert à des consultations amoureuses, constitue aussi un jeu : Les enfants prennent une boule de pissenlit, puis l'un deux souffle dessus, puis toujours les uns

1. *Les Jeux champêtres des enfants*, p. 117 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.* t. VIII, p. 511 ; Rolland. *Flore pop.*, t. I. p. 178.
2. Mme de Genlis. *Jeux champêtres*, p. 157.
3. Louis Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 207-208.
4. G. Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 240 ; Alcius Ledieu. *Trad. de Demuin*, p. 40 ; L. Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIII, p. 210.
5. J. de Laporterie, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VIII, p. 469 ; Louis Morin, *ibid.* t. XIII, p. 205-206.
6. Mme de Genlis, *Les Jeux Champêtres*, p. 135.

après les autres ; celui qui soufflera le dernier brin aura gagné. Aux environs de Paris, avant l'éclosion de la fleur du coquelicot, dont par un phénomène bizarre, les pétales enroulés dans les boutons se trouvent être sur le même pied complètement blancs ou complètement rouges, les enfants jouent entre eux à deviner quelle sera la couleur du bouton cueilli, et s'interrogent ainsi : Poule ou coq ? Celui qui dit poule, gagne si les pétales sont blancs, celui qui dit coq s'ils sont rouges. En d'autres pays on dit simplement rouge ou blanc et lui fait éclater les boutons sur le front[1]. En Berry et dans une partie de la Sologne, on appelle amoureux du Berry les graines légères de pissenlits que le vent propage dans les campagnes aux mois d'août et de septembre. Les jeunes filles les attrapent quand elles le peuvent, elles les placent dans leur corsage en disant: *Encore un de pris.* C'est une allusion à l'amoureux qu'elles pourront attraper au vol, quand elles auront l'âge de se marier[2].

Aux XIIIe, XIVe et XVe siècles il fallait, pendant les premiers jours de Mai, porter sur soi une branche ou feuillage, sans quoi on s'exposait à recevoir un seau d'eau sur la tête. Celui qui le jetait disait en même temps : « Je vous prends sans vert ». Dans la suite on remplaça cette ablution par d'autres peines moins fortes. Au XVIIe siècle, ce jeu de galanterie était à la mode à Paris parmi les gens de qualité. Ceux qui y prenaient part devaient, pendant tout le mois de Mai, porter sur eux quelques feuilles vertes qu'ils étaient obligés de renouveler tous les matins. Lorsqu'une personne en rencontrait une autre, elle lui disait tout d'abord : « Je vous prends sans vert » et si quelqu'un ne pouvait en montrer, il était condamné à une amende que l'on employait à quelque partie de plaisir. Ce jeu se faisait aussi entre amant et amante[3]. L'intrigue d'une petite comédie attribuée à La Fontaine est fondée sur cet usage. On avait formé à Metz, il y a cent ans, des sociétés de *Sans vert* ; chacun devait porter sur soi pendant quinze jours de la verdure, qui alors a la propriété d'éloigner les esprits malfaisans ; ceux qui avaient oublié l'herbe ou la feuille adoptée étaient condamnés à des amendes dont le produit servait aux frais d'un dîner ou d'une soirée dansante[4].

§. 9. LÉGENDES ET CONTES

Les métamorphoses en plantes d'êtres animés s'appliquent à des individus et non à toute une espèce ; c'est pour cela que je ne les ai pas

1. Mme de Genlis, l. c., p. 13 ; E. Rolland. *Flore pop.*, t. I, p. 177.
2. François Pérot, in *Rev. des Trad. pop.* t. XIX, p. 155.
3. Tuet. *Matinées Senonoises*, p. 110.
Et suis parmi ces gens comme un homme sans vert (Regnier. *Satire* X). Leroux, *Dictionnaire comique*.
4. Ladoucette, *Mélanges*, p. 411.

données à la section des origines. La plupart figurent du reste dans des contes qui, pour les paysans eux-mêmes, appartiennent au domaine de la fantaisie, et l'on n'en rencontre qu'un petit nombre dans les légendes, auxquelles ils accordent plus de créance. On raconte dans les Ardennes belges qu'un garde-champêtre ayant aperçu une femme qui ramassait de l'herbe dans le champ d'autrui, se dirigea vers elle pour la surprendre ; à la place où il l'avait vue se dressait un chardon énorme ; il en coupa une feuille, et aussitôt, au lieu de la plante, il vit une vieille femme, réputée sorcière, qui portait à l'oreille la trace de la blessure qu'il lui avait faite en coupant la feuille. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, une sorcière de Boulay en Lorraine se changea, pour éviter d'être prise, en un paquet de ramures de fèves [1].

Ces deux traits se rattachent à la sorcellerie, et la transformation est essentiellement temporaire ; celles qui figurent dans les contes ont plus de durée. C'est ainsi qu'une fée, d'un coup de baguette, métamorphose en touffes d'herbes un jeune homme, son cheval et son chien [2]. Les contes littéraires de la fin du XVII[e] siècle présentent quelques épisodes analogues. Dans l'histoire de *Fortunée*, un chou qui parle est un garde auquel une fée qui voulait secourir une princesse a donné cette forme ; un œillet, le fils d'une fée, redevient homme quand il a été arrosé avec une certaine eau. Madame de Murat, née et élevée à Brest, avait pu trouver dans la tradition le germe du récit dont voici le résumé : Une princesse, voyant son amant changé en turbot par une fée, veut se précipiter dans les eaux pour le suivre, mais la fée, dans un mouvement de jalousie, la transforme en une petite herbe qui ne quitte point le bord de la mer, et que l'on nomme Crispe (criste) marine [3].

Quelques courts récits, tous recueillis en Basse-Bretagne, parlent de plantes qui sont en quelque sorte des incarnations des trépassés : dans le Morbihan breton et dans le Finistère le corps des enfants morts sans baptême se transforme en gazon verdoyant ; le parfum qu'il répand, c'est l'odeur du baptême qui les attend au jour du Jugement dernier. L'âme apparaît quelquefois sous l'aspect d'une grande fleur blanche ; elle est plus belle à mesure que l'on s'approche d'elle et s'éloigne quand on veut la saisir [4].

Les plantes qui parlent sont beaucoup plus rares que les arbres doués de cette faculté, et le plus ordinairement elles chantent. L'héroïne d'un conte gascon part à la recherche de l'herbe bleue, qui chante

1. Alfred Harou, in *Le Vieux Liège*, 21 février 1903 ; E. Auricoste de Lazarque, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 259.
2. E. Cosquin. *Contes de Lorraine*, t. I, p. 63.
3. M[me] d'Aulnoy. *Cabinet des Fées*, t. III, p. 7, 10, 13, 14 ; (Madame de Murat). *Histoires sublimes et allégoriques*. Paris, 1699, in-12, t. II, p. 117.
4. E. Herpin, in *Revue des Trad. pop.*, t. XIV, p. 579 ; A. Le Braz. *La Légende de la Mort*, t. II, p. 395 ; t. I, p. 204.

nuit et jour, et d'une autre herbe bleue, qui ne cesse aussi de chanter, mais qui, de plus, coupe le fer ; un coureur d'aventures va cueillir dans une île de la mer la Fleur Dorée, la fleur de baume, la fleur qui chante comme un rossignol ; quand elle a été plantée dans le parterre du roi, la Peste noire qui désolait le pays cesse aussitôt ; cette même Fleur Dorée, la fleur qui chante au soleil levant, figure dans un conte gascon ; elle est gardée par cent loups[1]. La fève qui monte au ciel répond plusieurs fois à celui qui l'a plantée et qui s'impatiente de ne pas la voir croître assez rapidement[2]. Des magiciennes pour que leur fuite ne soit pas découverte, font parler à leur place les fruits de ce légume : dans un conte champenois, des fèves mises sur le feu par la fille d'un ogre répondent à son père tant qu'elles ne sont pas cuites ; dans un conte littéraire du XVIIe siècle, une fève qu'une princesse fugitive a touchée de sa baguette parle également jusqu'au moment où sa cuisson est achevée[3].

Dans un parallèle de la légende de Midas, recueilli à la fin du XVIIIe siècle, le roseau ne devient révélateur que lorsqu'il a été transformé en instrument : Le roi de Portzmarc'h faisait mourir tous ses barbiers, de peur qu'il ne racontassent qu'il avait des oreilles de cheval. L'intime ami du roi qui venait le raser avait juré de ne pas dire ce qu'il savait, mais ne pouvant résister à la tentation d'en parler, il fut, par le conseil d'un sage, le dire aux sables du rivage. Trois roseaux poussèrent en ce lieu ; les bardes en firent des anches de hautbois qui répétaient : « Portzmarc'h, le roi Portzmarc'h a des oreilles de cheval ![4] »

Des plantes chantent pour dénoncer un coupable ou pour révéler un secret : un enfant assassiné par son frère est enterré dans un jardin rempli de fleurs magnifiques ; un berger qui passe un peu après, cueille la plus belle, et elle se met à chanter aussitôt que ce n'est pas lui qui l'a tué. Dans un conte de la Haute-Bresse, la fosse d'un petit garçon tué par sa sœur se couvre de plantes, parmi lesquelles sont des roseaux qui chantent sans intervention humaine ; une bergère en coupe un ; dès qu'elle l'a porté à ses lèvres il parle du crime, et quand la sœur coupable est forcée de l'approcher à son tour de sa bouche, il l'accuse du meurtre[5].

Les plantes qui, en se flétrissant, indiquent un danger ou un changement de condition, sont bien plus rares que les arbres doués de cette faculté ; elles figurent dans un épisode d'un récit breton dont l'origine

1. J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. I, p. 28, 120-123, t. II, p. 96-97.
2. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 82, 83.
3. Louis Morin, in *Rev. des Trad. pop.*, t. VII, p. 29; Mme d'Aulnoy. *L'Oranger et l'Abeille.*
4. Cambry. *Voyage dans le Finistère*, p. 308.
5. J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 144-145 ; Joseph Brintet, in *Rev. des Trad. pop.*, t. II, p. 365-366.

populaire est douteuse : au moment d'entrer en danse, chaque amoureux prenait son amoureuse par la main, la conduisait au grand dolmen, tous deux y déposaient fleurs et épis, et ils étaient sûrs de les retrouver aussi frais à l'heure du départ, s'ils avaient été fidèles[1]. Dans un conte de l'Ille-et-Vilaine une sœur recommande à son frère, avant de partir pour un lointain voyage, de regarder tous les jours une fleur, et que s'il la voit se pâmer elle sera en grand péril ; d'après un conte un peu obscur, à mesure que trois belles fleurs croissent dans un jardin, les feuilles se flétrissent et tombent à terre ; le seigneur qui les remarque croit d'abord que sa femme est en danger de mourir, mais elles signifient simplement qu'elle est devenue grosse[2].

Des fleurs poussent sur une tombe pour témoigner de la sainteté d'un humble personnage qui gît dessous. Un vieux légendaire raconte ainsi l'origine du miracle à la suite duquel fut bâtie la belle église du Folgoat : Lorsque Salaun le fol, serviteur de Marie, eut été enterré, comme sa mémoire sembloit avoir esté ensevelie dans l'oubliance aussi bien que son corps dans la terre, Dieu fit naistre sur sa fosse un Lys blanc, beau par excellence, lequel repandoit une fort agreable odeur, et ce qui est plus admirable, c'est que dans les feuilles de ce Lys estoient escrites en caractere d'or ces paroles *Ave Maria !* Le bruit de cette merveille courut par toute la Bretagne, de sorte qu'il s'y transporta une infinité de monde pour voir cette fleur miraculeuse, laquelle dura en son estre plus de six mois, puis commença à se flétrir, et lors fut advisé par les Ecclesiastiques, nobles et officiers du Duc, qu'on fouiroit tout à l'entour de sa tyge, pour sçavoir d'où elle prenoit sa racine et trouva-t-on qu'elle procedoit du corps mort de Salaun[3]. Cette poétique légende rappelle un épisode des *Miracles de Notre-Dame* : lorsqu'un moine ignorant qui ne savait réciter autre chose qu'*Ave Maria* et était méprisé à cause de cela, a été enterré, sa sainteté se révèle par cinq roses qui sortent de sa bouche en l'honneur des cinq lettres du nom de Marie[4].

On ne retrouve en France que des traces assez confuses de la plante qui fait concevoir. Dans un recueil fort arrangé une femme enceinte rêve que si elle mangeait de la véronique cueillie, à minuit sonnant, dans le jardin des Clairs (plaines liquides) elle mettrait au monde une petite fille qui aurait la plus merveilleuse chevelure que l'on puisse voir. D'après un conte du pays de Bitche, une femme désireuse d'avoir un enfant était à cueillir des pois, quand elle vit une cosse qui remuait

1. E. Souvestre. *Foyer Breton*, t. II, p. 26.
2. Rodolphe Le Chef, in *Rev. des Trad. pop.*, t. IX, p. 570 ; F.-M. Luzel. *Contes*, t. I, p. 293-294.
3. Albert Le Grand. *Vies des saints de Bretagne*, N.-D. du Folgoat, § 4.
4. Gaston Paris. *La Littérature française au moyen âge*, XI-XIVe siècles, p. 206.

sur sa tige ; elle l'ouvrit et le roi des pois lui sauta dans les bras, et lui annonça qu'elle aurait un enfant ; elle l'eut en effet, et quand elle demanda un berceau, elle vit deux petits hommes habillés de cosses de pois qui le lui apportaient [1].

Plusieurs récits parlent de graines qui donnent naissance à des êtres humains, ordinairement de très petite taille. Dans un conte picard une femme naïve, et qui n'avait pas d'enfant, entendant dire à une de ses voisines qu'on pouvait en avoir en plantant des pois, en sème un boisseau, et elle voit paraître au bout de quelque temps des milliers de garçons, qui dès le lendemain, hauts tout au plus d'un demi-pouce, couraient de tous côtés. Des naissances analogues se retrouvent dans deux récits de Menton : une mendiante à laquelle une femme a refusé des fèves qui cuisaient, souhaite qu'elles deviennent des enfants, et dès qu'elle est partie, il sort du chaudron autant d'enfants tout petits qu'il y avait de fèves ; une autre femme souhaite à une marchande que toutes les lentilles de son magasin deviennent des enfants [2].

Les plantes qui métamorphosent sont plus rares que les fruits qui opèrent le même prodige. En Haute-Bretagne, du céléri, des carottes changent en âne celui qui les mange, de plus petites détruisent la métamorphose ; à Menton un sorcier métamorphose des enfants en bêtes en leur faisant boire un breuvage d'herbes [3]. Dans un récit de Basse-Bretagne, un pois, une fève, font tomber dans un sommeil léthargique [4].

L'herbe qui ressuscite figure dans une gracieuse légende du moyen âge. Une belette ayant été tuée d'un coup de bâton, sa femelle va chercher dans le bois une fleur rouge et la place dans la bouche de son compagnon qui revient aussitôt à la vie ; la fleur appliquée à une pucelle que l'on croyait morte opère le même miracle [5]. Un conte basque présente un épisode apparenté : un lézard en ayant tué un autre, va cueillir une herbe, et le ressuscite en la plaçant sur sa tête ; une vieille donne à un soldat qui va être fusillé une plante qui, passée trois fois sous son nez au cimetière par ses camarades, le fait revenir à la vie. La belle Jeanneton cueille dans le jardin de Drac, la fleur rouge, la fleur de mer qui ressuscite les morts ; quand elle a touché ses deux frères la fleur se flétrit, mais les deux garçons se relèvent [6].

1. Ch. Deulin. *Contes du roi Cambrinus*, p. 84 ; Ulysse Hinglais, in *Revue moderne*, déc. 1867, p. 522.
2. H. Carnoy. *Contes français*, p. 245 ; J.-B. Andrews. *Contes ligures*, p. 132, 161.
3. Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 102 ; *Contes des Landes*, p. 72 ; J.-A. Andrews. *Contes ligures*, p. 73.
4. F.-M. Luzel, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XII, p. 478.
5. Marie de France. *Poësies*, éd. Roquefort, t. I, p. 475.
6. W. Webster. *Basque Legends*, p. 117 ; F.-M. Luzel. *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 314-315 ; J.-F. Bladé. *Contes de Gascogne*, t. I, p. 238-239.

Les plantes douées de vertus médicinales merveilleuses sont beaucoup plus communes. Dans un conte de la Beauce, une herbe qui se trouve sur une montagne guérit instantanément de la lèpre ; plusieurs contes wallons qui se rattachent au thème de l'os qui chante, parlent de la fleur de Sainte-Hélène, de la fleur jufernelle, qui sont guérissantes. La mousse qui croît sur un chêne rend la vue aux aveugles qui s'en frottent les yeux ; une herbe cueillie sur une tour magique et prise en tisane a le même pouvoir ; en Corse une herbe qui pousse au bord d'une rivière est guérissante ; une plante indiquée par un ange rend la santé à un roi à moitié mort [1].

De rares légendes parlent de l'origine de la vertu des herbes : Dans le lai des deux amants, lorsque la demoiselle qui possédait la liqueur destinée à redonner des forces à celui qui la boit s'aperçoit que le jeune homme qu'elle aime a rendu le dernier soupir, elle jette loin d'elle la bouteille qui contenait le remède ; depuis, les herbes qui en ont été arrosées ont eu la puissance de guérir. On raconte dans le Maine qu'au temps où saint Michel se battait avec le diable, il employait l'herbe saint Michel (*knantia arvensis*) pour se guérir de ses blessures. Le diable donna un coup de couteau sous la racine, croyant faire périr l'herbe, mais il en repoussa des quantités tout autour [2].

On a recueilli en France plusieurs versions d'une légende dans laquelle des céréales croissent et mûrissent en peu d'instants pour dérober des fugitifs à leurs persécuteurs. Un Noël du Velay parle du blé qui poussa quand les soldats d'Hérode poursuivaient la Sainte Famille. En Poitou, sainte Macrine fuyant, sur une mule ferrée à rebours, Gargantua qui courait après elle s'arrêta, sa bête n'en pouvant plus, près d'un champ où des paysans semaient de l'avoine, et elle les pria de dire à tout venant qu'elle a passé là le jour qu'ils mettaient leur grain en terre ; le lendemain les laboureurs trouvèrent leur récolte mûre, et reconnaissant à ses œuvres l'envoyée du Seigneur, ils dirent à Gargantua, quand il survint, que l'avoine n'était pas née lors du passage de la sainte. Suivant une autre version, sainte Radegonde fuyant Clotaire rencontra un paysan qui semait de l'avoine, et le pria de répondre à ceux qui demanderaient s'ils avaient vu la reine, que personne n'avait passé depuis que le champ avait été semé ; quand il eut promis d'obéir, l'avoine s'éleva à la hauteur qu'elle a au moment

1. Filleul-Petigny, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 362 ; E. Monseur, in *Bulletin de Folklore*, t. I, p. 45-47 ; Léon Pineau. *Contes*, p. 62 ; J.-F. Cerquand, *Lég. du pays basque*, t. III, p. 62-63, t. IV, p. 39 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 500 ; F. Ortoli. *Contes de l'Ile de Corse*, p. 72-73.

2. Marie de France. *Poësies*, t. I, p. 269 ; Georges Dottin. *Les Parlers du Bas-Maine*, p. 572.

de la récolte, et la sainte put facilement s'y cacher [1]. A Lussac-les-Châteaux (Vienne) c'est le diable qui poursuit deux petits enfants ; ceux-ci disent à un laboureur qui semait de venir le lendemain la couper ; le lendemain l'avoine était mûre, et quand le diable lui demanda s'il n'avait pas vu deux enfants, il répondit qu'ils étaient passés le jour où il semait son avoine [2]. Saint Cornély fuyant devant les soldats, arriva près de cultivateurs qui ensemençaient un champ, et ne trouvant aucun autre refuge, il se cacha dans l'oreille d'un bœuf ; les soldats rencontrant quelques heures plus tard les laboureurs, leur demandèrent s'ils avaient vu l'homme qu'ils cherchaient. « Oui, répondirent-ils ; il a passé près de nous au moment où nous semions nos blés. » Les soldats en arrivant au champ indiqué virent les blés levés et s'imaginant qu'on s'était moqué d'eux, ils mirent fin à leurs recherches [3].

Des plantes donnent un grand pouvoir à celui qui les possède. Un pois, une graine de chènevis sont des talismans qui permettent de se procurer tout ce que l'on désire ; un bouquet de giroflées donné par une fée à la princesse Carpillon fait que son ennemi ne la reconnaîtra pas [4].

La plante qui monte au ciel figure dans un grand nombre de contes ; le plus ordinairement, c'est une fève [5] ; mais on rencontre aussi des haricots, des pois, et même, en Haute-Bretagne, un lys. Dans un conte haut breton, c'est une fève magique qui donnait tout ce qu'on voulait, et qui plantée dans le jardin va jusqu'au ciel ; quand l'homme se sent mourir il grimpe tout au long et arrive au Paradis [6].

Suivant une légende dont plusieurs variantes ont été recueillies en Wallonie, des nains enrichissaient petit à petit, en portant un à un des épis dans les greniers, des paysans, puis les appauvrissaient de même pour les punir de leur ingratitude [7]. Plusieurs récits parlent de

1. V. Smith, in *Romania*, t. VIII, p. 419 ; Léo Desaivre. *Gargantua en Poitou*, p. 2, et 3 ; la seconde légende est empruntée à Th. de Bussière, Hist. de sainte Radegonde, 1850, introduction.

2. Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 140-141.

3. D. Fouquet. *Légendes du Morbihan*, p. 98-99. Cf. une légende du Roussillon rapportée à la p. 449, où figure un épisode parallèle.

4. Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 237-246 ; M[me] d'Aulnoy, in *Cabinet des Fées*, t. III, p. 264.

5. E. du Méril. *Etudes sur quelques points d'archéologie*, 1862, p. 474, ; H. Carnoy. *Contes français*, p. 303 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 83, t. III, p. 246 ; *Litt. orale*, p. 213 ; L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 118 ; Léon Pineau. *Contes du Poitou*, p. 127 ; A. Perbosc, in *La Tradition*, 1900, p. 201 ; Dardy. *Anth. de l'Albret*, t. II, p. 135.

6. Ed. Edmont, in *Rev. des Trad. pop.* t. XIX, p. 401 ; E. Cosquin. *Contes*, t. II, p. 168 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. III, p. 246 ; M[me] Destriché, in *Rev. des Trad. pop.*, t. III, p. 24 ; R. M. Lacuve, *ibid.*, t. IX, p. 487 ; A. Gittée et J. Lemoine. *Contes wallons*, p. 71 ; A. Orain. *Contes de l'Ille-et-Vilaine*, p. 124 ; Paul Sébillot, in *Rev. des Trad. pop.*, t. XIX, p. 181 ; *Contes*, t. III, p. 246.

7. *Wallonia*, t. I, p. 62, t. III, p. 43, t. IV, p. 37, t. VI, p. 144.

pays où, faute de connaître la faucille, la récolte est coupée par des procédés primitifs ; dans une version du XVI[e] siècle les gens se servent pour scier le blé de la pointe d'une alène, et c'est encore cet instrument qui figure dans les versions contemporaines de la Haute-Bretagne ; dans un conte ardennais, les moissonneurs emploient une arbalète, dans un conte picard un bâton ; un conte de l'Ille-et-Vilaine parle du temps où les gens de Bécherel coupaient leur foin avec des ciseaux de tailleur [1].

Dans plusieurs contes, le diable rend service, à la condition de recevoir comme paiement la première gerbe que son obligé liera le lendemain ; il compte que la fille en attachant son jupon, ou l'homme en passant son pantalon, liera une gerbe et qu'il pourra l'emporter ; mais il est déçu parce que avant de se vêtir, une fille du Perche ou un fermier normand lui jettent une gerbe qu'ils ont entourée d'une ceinture de paille [2].

J'ai rapporté t. I, p. 227, 425, des légendes dans lesquelles des fées moissonnent le blé avant maturité, et malmenées par leur mari, s'en vont pour toujours. La même donnée se trouve dans un conte non localisé du Languedoc : mais cette fois il s'agit de blé mûr coupé avec une rapidité surprenante ; la fée s'en va parceque son mari lui dit qu'elle est une enchantée [3].

Les plantes figurent dans les récits comiques : La citrouille couvée par un garçon simple qui la prend pour un œuf d'où un animal doit sortir est populaire en diverses provinces ; en Picardie c'est un melon [4].

On trouve également en plusieurs pays le récit facétieux dans lequel un personnage rusé qui ne possède qu'un seul grain de blé, de sarrasin ou de lentille, le confie à une fermière, dont la poule le dévore ; il a la poule, et après une suite d'aventures il finit par devenir riche [5].

J'ai parlé au livre de la Mer des gens simples qui voyant un champ de lin fleuri ou un champ de blé que le vent fait onduler se baignent dedans le prenant pour la mer ; d'après un ouvrage publié cette année les habitants de Berck-sur-Mer qui vont porter un poisson au roi, traversent

1. Nicolas de Troyes. *Le Grand Parangon*, p. 41 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. II, p. 242 ; *Contes*, 1892, p. 194 ; *Rev. des Trad. pop.*, t. XI, p. 237 ; A. Meyrac. *Trad. des Ardennes*, p. 515 ; H. Carnoy. *Lit. orale de la Picardie*, p. 290 ; A. Orain. *Contes de l'Ille-et-Vilaine*, p. 221.

2. Filleul-Petigny, in *Rev. des Trad. p.*, t. XI, p. 361 ; Irène Paquet, *ibid.*, t. XV, p. 48.

3. L. Lambert. *Contes du Languedoc*. p. 179-181.

4. Paul Sébillot *Contes*, t. II, p. 255 ; J. F. Bladé, t. III, p. 131 ; *Rev. des Trad. pop.* t. XIII, p. 311 ; L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 108-110 ; Alcius Ledieu. *Blason pop. de la Picardie*, t. I, p. 61.

5. E. Cosquin. *Contes*, t. I, p. 202 ; L. Lambert. *Contes du Languedoc*, p. 113 ; Paul Sébillot. *Contes*, t. I, p. 346 ; in *Rev. des Trad, pop.*, t. XI, p. 453 ; Fleury. *Littérature orale de la Basse-Normandie*, p. 186.

aussi un champ de lin qu'ils croient être la mer ; ceux de Bayonvillers se baignent dans un champ de trèfle.[1] Des simples d'esprit, s'imaginant que leur récolte s'en va, essaient d'en empêcher l'exode : Un jour que les seigles étaient agités par le vent, et ressemblaient à une mer dont les vagues courent se briser sur le rivage, les gens croient qu'ils vont s'enfuir, et on cherche le moyen de les arrêter ; le conseil assemblé décide que les femmes feront une bouillie et la porteront devant les seigles afin de les coller et de les arrêter. Dans la Côte-d'Or, on raconte que les habitants de Saint-Jean-des-Bœufs, croyant aussi que leurs blés s'en allaient, firent sortir de l'église le petit saint Jean, et que les blés s'enfuyant de plus belle, ils firent sortir le grand qui, à peine dans les champs, fit rester le blé en place[2].

1 Alcius Ledieu. *Blason pop. de la Picardie*, t. I, p. 121.
2 C. Roussey. *Contes de Bournois*, p. 157-158 ; Clément-Janin. *Sobriquets de la Côte d'Or* ; Châtillon, p. 90.

TABLE ANALYTIQUE

LIVRE PREMIER

LA FAUNE

CHAPITRE PREMIER

LES MAMMIFÈRES SAUVAGES

CHAPITRE II

LES MAMMIFÈRES DOMESTIQUES

CHAPITRE III

LES OISEAUX SAUVAGES

CHAPITRE IV

LES OISEAUX DOMESTIQUES

CHAPITRE V

LES REPTILES

CHAPITRE VI

LES INSECTES

CHAPITRE VII

LES POISSONS

LIVRE SECOND

LA FLORE

CHAPITRE PREMIER

LES ARBRES

CHAPITRE II

LES PLANTES

Baugé (Maine-et-Loire). — Imprimerie R. DANGIN.

